

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

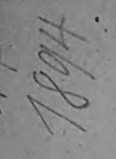
NOUVELLE SÉRIE. — TOME XVII.

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1894



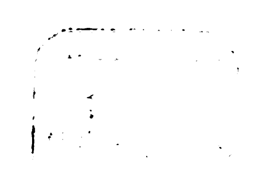
ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris**, chez VIC et AMAT, libraires, 11 rue Cassette.
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

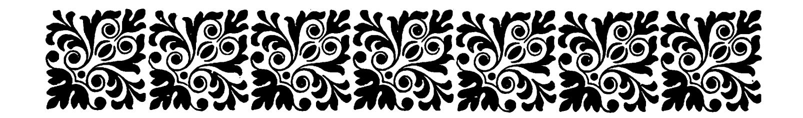




L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1894





SAINT AUGUSTIN

ET

LE JUDAÏSME

Saint Augustin a souvent, dans ses nombreux ouvrages, parlé des juifs. Qui en serait surpris? Qu'il commentât n'importe quel livre de l'Ancien Testament, il les rencontrait, car leur histoire y est écrite; qu'il s'arrêtât aux Evangiles, il se trouvait avec eux face à face, car les Evangiles sont pleins d'eux; qu'il lût l'apôtre saint Paul, ce juif de Tarse, d'abord persécuteur et ensuite apôtre de Jésus, il ne les évitait pas, car l'exégèse de son temps leur appliquait plusieurs des passages de ses immortelles Epîtres et saint Paul avait formulé la loi des rapports des deux Testaments. On peut dire qu'il s'est constamment occupé d'eux : dans ses lettres, dans ses traités théologiques, dans ses multiples écrits de polémique, dans ses commentaires de la Bible, aux dates les plus éloignées et dans la discussion des idées les plus opposées ou les moins voisines, toujours, on peut le dire, il a parlé du juif : son traité *De haeresibus*, adressé à Quotvultdeus, est un de ses rares écrits où il l'a passé sous silence. Une telle réserve en un tel endroit peut paraître étonnante, car depuis le Christ le judaïsme comme religion est une hérésie : saint Augustin cependant ne l'a pas compté au nombre des hérésies. Si on cherche l'explication de cette omission qui nous paraît un oubli, on la

trouvera peut-être dans l'occasion et le but du traité *De haeresibus;* saint Augustin l'écrivit à la demande du diacre de Carthage Quotvultdeus, qui se plaignait que même les clercs de la grande ville qu'il habitait manquaient d'instruction (1). Saint Augustin ne crut sans doute pas qu'ils en fussent dépourvus au point de se méprendre sur le caractère du judaïsme. Cependant, si le juif pouvait être considéré comme le témoin des faits qui sont le support du christianisme, grand par son histoire il présentait des dangers pour la foi ; adversaire-né des Evangiles, c'est avec une sorte d'acharnement qu'il les combattait, en un temps où, les chrétiens lisant journellement la Bible, l'apprenant même de mémoire, la question des rapports des deux Testaments agitait les esprits ; d'autant que, si le judaïsme apparaissait comme mort, le juif vivait toujours, persistait, avec une âpreté sans exemple, à prendre la première et plus large part de la graisse de l'homme et de la terre. Or, rapprochez les nombreux passages de ses écrits où saint Augustin a parlé du judaïsme et du juif, vous verrez qu'il a traité la question née des choses au point de vue dogmatique d'abord, ensuite au point de vue religieux et social et qu'il s'est élevé à de hautes et solides considérations d'apologétique.

Je voudrais ici simplement exposer fidèlement toute sa pensée. Il m'a paru utile de la faire connaître, ou plutôt de la rappeler.

I

A la vérité, ce n'est pas avec les juifs les premiers que l'évêque d'Hippone aborda la question des rapports des deux Testaments. Chose singulière, si quelqu'un ressemblait peu au juif monothéiste, c'était le manichéen dualiste, contempteur du culte de Jéhova, de la loi et des prophètes.

(1) *Epist.* CXXI, n. 2

Et cependant sa polémique avec les manichéens l'avait amené à établir l'unité de la Bible, c'est-à-dire l'unité de la religion, ou, si l'on veut, à décrire la marche progressive et lumineuse de l'œuvre du salut depuis la chute d'Adam jusqu'à la venue du Messie et l'établissement de l'Eglise catholique dont la mission est de perpétuer le salut. C'est que les manichéens scindaient la Bible. Contre eux saint Augustin montra l'unité de but et de sens qui règne à travers tous les livres de la Bible chrétienne et qui relie l'Ancien et le Nouveau Testament. Or, les juifs eux aussi, tout en passant par un autre chemin, arrivaient au même point : ils scindaient la Bible chrétienne ; seulement, au lieu de rejeter l'Ancien Testament, ils s'attachaient à la lettre des livres de Moïse et des prophètes, et n'en comprenant pas l'esprit, ils rejetaient le Nouveau. Quel était donc ce sens élevé et profond qui leur échappait ? Car il ne s'agissait pas simplement d'une interprétation de détail, du sens à donner à un mot, à un passage ou même à un livre entier. Tout dépendait de l'idée que l'on se faisait de l'ensemble, ou même du plan divin, de l'avenir religieux de l'humanité. Il est certain que si le salut pouvait être restreint à une nation privilégiée, l'Evangile dépassait le but et présentait à l'homme une chimère, un rêve. Que si, au contraire, le Messie devait embrasser dans son œuvre libératrice l'universalité des nations et des races, le particularisme juif était aussi impie que contraire à l'esprit de la révélation prophétique. C'était là la véritable pierre de touche de la foi ; les discussions portant sur tel ou tel point particulier n'étaient qu'une occasion à ces deux esprits si différents de se manifester. Selon le point de vue auquel on se place, ou bien le judaïsme est tout, ou bien il a été la préparation au christianisme. C'est ce second point de vue qui fut celui d'Augustin. Il l'exposa dans deux ouvrages d'ordre et de but différent : la *Cité de Dieu*, destinée aux païens, et le *Contra Faustum*, où, après avoir répondu aux difficultés faites par ce docteur du manichéisme, il avait attaqué à son tour et victorieusement la doctrine dualiste. Dans l'un et l'autre ouvrage, pour tout renfer-

mer dans un mot, il avait montré que le judaïsme, pris dans son concept général, avait été l'annonce, la figure, la prophétie du christianisme, qui réalisait toutes les promesses (1). C'était donner du judaïsme l'idée la plus avantageuse et la plus haute, et réfuter la conception étroite qu'en avaient les juifs du temps.

Mais saint Augustin ne se borna pas à cet argument. Il écrivit spécialement contre une erreur que tous ses écrits cependant tendaient à écarter. Possidius, l'auteur si estimable de la première vie en date de saint Augustin, a, dans la liste dressée par lui des ouvrages de l'évêque d'Hippone, compté trois écrits contre les juifs : 1° *De annis quadraginta sex aedificati templi*; 2° *Epistola ad Asellicum episcopum, de cavendo Judaïsmo*; 3° *Adversus Judaeos tractatus duo* (2).

J'avoue éprouver un peu de peine à voir dans le premier de ces écrits une attaque contre les juifs, si ce n'est d'une manière éloignée et indirecte. A la vérité, il est on ne peut plus court : il forme la question LVI dans l'ouvrage de saint Augustin, intitulé : *Liber quaestionum octoginta tres :* cette question n'y occupe qu'un paragraphe de quelques lignes, paragraphe qui est devenu le chapitre V du liv. IV du *De Trinitate*. Si je saisis la pensée de saint Augustin, il y aurait un rapport entre le nombre des années exigées par la construction du temple si on les multiplie par six et le nombre de jours que le Christ aurait passés dans le sein de Marie jusqu'à la formation parfaite de son corps. Il y a un rapport évidemment, mais celui-là seul que le docteur voyait, rapport artificiel, qui, par là même, manquait de valeur probante. Car de ce que la construction du temple a demandé 46 ans et la formation du corps de Jésus six fois 46 jours ou neuf mois six jours, il ne s'ensuit nullement que le juif ait eu tort de s'enfermer dans la loi, que le temple ait, sous cette forme, annoncé le Messie dans Jésus. Cependant Possidius a compté ce mor-

(1) *Civit. Dei*, lib. VII, cap. XXXII; *Contra Faustum*, lib. XIII, cap. XIII, XIV.
(2) *Indiculus*, cap. I. Tom. XI, 107. Ed. GAUME.

ceau parmi ceux qui atteignaient le judaïsme. Il faut croire qu'il en était ainsi pour les hommes de son temps. Nous savons, en effet, que les anciens voyaient dans le nombre une sorte de puissance mystérieuse; les chiffres leur faisaient toujours impression, sans doute parce qu'ils étaient sous le charme inconscient de l'harmonie qui règne dans l'univers, qui relie la nature, l'homme ou créature libre et la divinité. Or, le nombre semble être l'expression la plus belle et la moins douteuse de cette harmonie des choses.

Sans nous attarder plus longtemps à ce morceau plus curieux que probant, passons à la *Lettre* à *Asellicus*. Elle est la lettre 196e du recueil dans l'édition des Bénédictins; d'après eux, elle aurait été écrite sur la fin de l'année 418. Le début en indique très nettement l'occasion, l'objet et le but. « La lettre de Votre Sainteté sur les précautions à prendre pour ne pas tomber dans le judaïsme que vous avez adressée au vénérable primat Donatianus », disait-il, « il a daigné me l'envoyer; il m'a demandé avec force, il m'a même commandé de répondre. Dans la crainte de le désobliger, je réponds comme je peux, le Seigneur aidant, persuadé que votre charité aura pour agréable que j'aie, en écrivant, obtempéré aux désirs d'un homme vénéré de nous deux pour ses mérites » (1).

Ce début énonce quelques faits intéressants pour nous. Ainsi donc l'évêque Asellicus, qui ne nous est pas d'ailleurs autrement connu, avait écrit à Donatianus, primat de la Bysacène et évêque de Telepta, signataire des lettres du concile de Carthage contre Pélage adressées en 416 et en 417 au pape Innocent I (2), il lui avait écrit, dis-je, au sujet des précautions à prendre pour préserver les chrétiens de toute contamination juive. Donatianus avait envoyé

(1) *Litteras sanctitatis tuae, quas ad venerabilem senem Donatianum de cavendi judaismi disceptatione misisti, ad me ipse dignatus est mittere, atque ut eis responderem, petendo vehementius imperavit, quem veritus contemmere, ut possum Deo adjuvante respondeo, gratum existimans etiam caritati tuae, quod ad te scribendo, illi jubenti quem pro suis meritis ambo veneramur obtemperare non renui.*

(2) *Epist.* CLXXV, *Epist.* CLXXXI.

cette lettre à Augustin, qui était considéré comme le docteur de l'Afrique, et qui, en effet, exerçait sur ses contemporains une maîtrise incontestée. Augustin allait donc répondre, car Donatianus l'en avait prié. Mais ne perdons pas de vue le souci, l'inquiétude qui agitait l'esprit d'Asellicus : il avait disputé lui-même sur les moyens à prendre pour éviter le danger qui venait des juifs, *de cavendo judaismo*, comme dit Possidius. Quel était ce danger ? Saint Augustin l'indique de suite, en entrant en matière : « *Christianos*, dit-il, *maxime ex gentibus venientes, judaizare non oportere* (1). » Parmi les chrétiens, il s'en trouvait donc qui judaïsaient. Qu'est-ce à dire ? Cela signifie-t-il simplement que ces chrétiens se pliaient aux prescriptions de la loi abolies depuis le Christ? Dans le débat qui, au sujet de l'obligation de ces prescriptions, s'était élevé entre saint Pierre et saint Paul, il avait été décidé que les chrétiens venus de la gentilité ne seraient point tenus de s'y soumettre, que cependant les juifs baptisés resteraient libres de les observer. Les prescriptions légales étaient déclarées indifférentes au salut. Mais elles n'étaient point mauvaises, à moins qu'elles n'impliquassent la négation de l'efficacité de la loi nouvelle, et dès lors elles ne pouvaient pas être défendues comme mauvaises. Il fallait distinguer l'observation matérielle de la loi, — et il semble bien que beaucoup de juifs baptisés étaient en même temps circoncis, — et l'esprit dont s'inspiraient ceux qui s'y pliaient, qu'ils fussent juifs de naissance ou non. On pouvait donc judaïser à deux degrés. Saint Augustin, après saint Paul dont il invoqua le témoignage, ne voulait pas que les gentils baptisés judaïsassent même au premier degré. Pourquoi ? Essayons de comprendre, et nous verrons mieux la nature et la profondeur du danger.

La loi considérée en elle-même n'était point le péché; elle était bonne, au contraire; le commandement était saint. Mais elle a eu un double effet, l'un tenant à elle-même, l'autre à la nature corrompue de l'homme. Le com-

(1) *Epist.* CXCVI, n. 2.

mandement a engendré et multiplié les devoirs : c'est ainsi que saint Paul a dit que « là où la loi n'est pas, il n'y a pas de prévarication (1) ». Mais parce que le commandement est bon en lui-même, il a amené, par le fait de la corruption de la nature humaine, deux mouvements de la concupiscence, qui, pour être contraires, n'en sont pas moins mauvais. « *Appetuntur ardentius quae vetantur* », dit saint Augustin (2), l'homme désire plus ardemment ce qui lui est défendu ; de là la révolte et la désobéissance qui se multiplient comme l'expérience le montre chaque jour ; premier mouvement de la concupiscence. Cependant le commandement est juste et présente à l'homme un objet désirable. Il y a attrait, c'est-à-dire convenance entre cet objet et la fin morale de l'homme. Mais l'homme se laisse tromper par cet attrait et cette convenance ; il croit à sa propre force, tandis que l'utilité de la loi ou du commandement consiste à le convaincre de sa faiblesse (3). Croyant à sa force et à la bonté de la loi, il se figure, par une conséquence nécessaire, que l'observation de la loi comme telle le rend spirituel, *spiritalis*, comme dit saint Augustin ; qu'elle sanctifie, qu'elle apporte par elle-même le salut. Il n'invoque donc pas la grâce, tandis que la seconde utilité de la loi, qui déjà l'a convaincu de sa faiblesse, est en ceci qu'elle le porte à implorer le remède qui est dans le Christ (4). Judaïser, c'est donc se livrer à cet esprit d'orgueil qui consiste à croire que la loi a la vertu du salut, et la nature la force, toute la force nécessaire pour l'accomplir, à penser que la grâce est inutile et à agir en conséquence. Cet esprit dans lequel s'enferme le particularisme juif n'est autre que l'esprit pélagien (5).

On voit donc très bien ici quelle était la nature du danger contre lequel l'Eglise d'Afrique avait à prendre ses sûretés : c'était le judaïsme charnel. Saint Augustin fait

(1) *Rom.*, IV, 15.
(2) *Epist.* CXCVI, n. 5.
(3) *Ibid.*, n. 6.
(4) *Ibid.*, n. 6.
(5) *Ibid.*, n. 7.

pressentir de plus l'étendue de ce danger, quand il identifie ce judaïsme charnel au pélagianisme, condamné alors mais certainement répandu, d'autant que celui-ci avait pour auxiliaire la nature et sa présomption. L'étendue du danger tenait à une autre cause, que saint Augustin laisse entrevoir dans la seconde partie de sa lettre à Asellicus. Un bon et véritable chrétien peut-il être appelé juif ou israélite? On se le demande avec raison, disait-il (1). Mais si on se le demandait, c'est que plusieurs prenaient ce nom. Se faire appeler juif ou israélite nous paraîtrait chez nous une manie d'excentrique. Il paraît qu'il n'en était pas ainsi au commencement du v[e] siècle. Peut-être faut-il en voir la cause dans la haute idée que l'on avait du juif de l'Ancien Testament, qui se présentait, malgré tout, comme l'ancêtre du chrétien, le grand ancêtre comblé des faveurs de Dieu. L'Ancien Testament était expliqué du haut de l'ambon, il était admis dans la sainte liturgie, chacun le lisait, beaucoup l'apprenaient. Or, comme il arrive pour tout grand récit, l'Ancien Testament se personnifiait dans quelques noms respectables entre tous, Abraham, Jacob, Moïse, Isaïe, Ezéchiel, David, Salomon, les patriarches, les prophètes, les grands rois, les héros de l'indépendance du peuple élu. En présence des païens, les chrétiens pouvaient, sans forfanterie, se montrer glorieux de tels ascendants. De là à judaïser il n'y avait pas loin, la pente était glissante.

Enfin, le judaïsme charnel, qui trouvait dans la nature un appui et dans la grandeur de l'Ancien Testament une séduction distinguée, avait ses apôtres. « Je ne sais quel Aptus dont vous me dites dans votre lettre qu'il apprend aux chrétiens à judaïser, se fait appeler juif et israélite », écrivait saint Augustin (2); et aussitôt il donnait les remèdes au mal que signalait la lettre d'Asellicus. Que le chrétien soit juif, c'est vrai; qu'il soit de la postérité

(1) *Verumtamen cum quisque isto modo fuerit verus germanusque christianus, utrum etiam Judaeus aut Israelita dicendus sit merito quaeritur*. N. 9.
(2) *Ibid.*, n° 16.

d'Abraham, qui le nie? Mais il faut s'entendre ; et déjà saint Paul a parlé de façon à dissiper toute équivoque : « La circoncision est utile », a-t-il écrit, « si vous l'observez ; mais si vous la violez, tout circoncis que vous êtes, vous devenez incirconcis. Si donc un homme incirconcis garde les préceptes de la loi, n'est-il pas vrai que, tout incirconcis qu'il soit, il sera considéré comme circoncis, et ainsi celui qui, étant naturellement incirconcis, accomplit la loi, vous condamnera, vous qui avec la lettre de la loi et la circoncision êtes transgresseurs de la loi. Car le juif n'est pas celui qui l'est au dehors, et la circoncision n'est pas celle qui se fait uniquement sur la chair et qui n'est qu'extérieure. Mais le juif est celui qui l'est intérieurement, la circoncision est celle du cœur, qui se fait par l'esprit et non par la lettre, et ce juif tire sa gloire non des hommes, mais de Dieu (1) ». Or, ce juif qui l'est intérieurement, non par la circoncision de la chair, mais par celle du cœur, non par la lettre, mais selon l'esprit, c'est le chrétien. « Nous sommes donc juifs selon l'esprit et non selon la chair », s'écrie saint Augustin. « Aussi bien, ce n'est pas selon la chair que nous sommes la postérité d'Abraham, mais selon l'esprit de foi. » Nous savons que nous sommes la race que Dieu promit à Abraham, quand il lui dit : « Je t'ai établi le père de beaucoup de nations (2) ». La foi d'Abraham lui fut imputée à justice, mais quand? Ce ne fut pas après qu'il eut reçu la circoncision, mais avant qu'il l'eût reçue. De telle sorte que c'est par la foi qu'Abraham a été l'ancêtre du chrétien, et que le chrétien est héritier du juif (3). Le premier remède à apporter au mal, c'est la lumière, une lumière intense, c'est-à-dire la doctrine de la vérité; dans cette doctrine de la vérité le chrétien peut être appelé juif, mais juif spirituel. Cependant, il y aurait encore et quand même quelque ridicule à changer la manière habituelle de parler. Pourquoi affecter d'appeler juifs ceux qui sont chrétiens? Aimer à prendre le nom de juif dans le

(1) Rom., II, 25-29.
(2) Gen., XVII, 4.
(3) *Ad Asellicum*, n° 10.

langage ordinaire serait se rendre sottement ridicule (1). Que le juif devenu chrétien continue à être appelé juif, sans doute on peut le tolérer. Mais ce qu'on ne doit pas supporter, c'est que les chrétiens venus des gentils judaïsent ou se fassent appeler juifs. La conduite contraire serait impie et ridicule.

Tel est le fond de la lettre de saint Augustin à Asellicus, *De cavendo judaismo*. C'est un écrit aussi vivant que sincère et curieux. Les historiens ne l'ont pas assez remarqué ni étudié. Il ouvre une perspective inattendue sur certaines tendances de l'opinion en Afrique. Nous y voyons que beaucoup de ceux qui étaient passés au monothéisme aimaient à se dire juifs. C'est par le judaïsme, en effet, que la notion monothéiste s'était conservée et perpétuée pendant de longs siècles, tandis que le christianisme ne datait que d'hier.

Passons au troisième des écrits de saint Augustin contre les Juifs que Possidius a nommés : *Adversus Judaeos tractatus duo*. En réalité nous n'en avons qu'un. Encore n'est-il pas certain qu'il soit un traité, au sens rigoureux du mot. Quelques manuscrits portent : *Sermo;* et les premiers éditeurs de saint Augustin l'ont mis sous la rubrique : *Oratio. adversus Judaeos*. Les Bénédictins l'ont appelé *Tractatus*, tandis que deux manuscrits du Vatican l'annoncent par le titre : *Liber B. Augustini de Incarnatione Domini adversus Judaeos* (2). Discours, sermon, traité ou livre, sermon plus probablement, il est certain que cet écrit ne fut pas destiné aux juifs, il ne faut pas y voir un morceau de polémique. C'est pour les chrétiens qu'il le composa, malheureusement nous ne savons pas à quelle date. La date, si nous la connaissions, nous dirait s'il faut, oui ou non, le considérer comme une suite de la lettre à Asellicus. En tout cas, celle-ci nous fera bien comprendre le sens et l'objet du *Traité contre les juifs*. Cette lettre

(1) *Ibid.*, n° 14. « *Hoc in quotidiana loquendi consuetudine magis eligat frequentare inepta insolentia, et, si dici potest, imperita scientia.* »

(2) Voir le *Syllabus codicum*, VII, à la fin du tom. VIII, éd. GAUME.

nous a montré une forte tendance parmi les chrétiens d'abord à judaïser, ensuite même à se faire appeler juifs. S'adressant à un évêque hésitant et embarrassé, saint Augustin s'attacha à lui prouver qu'ils ne devaient pas judaïser. Maintenant s'adressant aux chrétiens eux-mêmes, il va s'efforcer de les détourner d'une telle tendance, de les détacher des juifs, si je puis dire.

Le chapitre premier est tout entier sur cette vérité que les juifs fournissent par leur dispersion un exemple éclatant de la juste sévérité de Dieu. Il nous les représente comme les rameaux de l'olivier qui poussait sur les saints prophètes comme sur une souche fertile. Ils ont été rompus à cause de leur infidélité. Et ainsi l'olivier sauvage des gentils a pu être greffé à leur place par la foi et devenir la maîtresse tige de l'olivier fertile. Il faut donc se détourner du juif. Ils sont d'ailleurs injustes à l'égard des chrétiens. Ils disent que les livres de l'Ancien Testament ne regardent pas les chrétiens, parce que laissant les anciens mystères, ceux-ci en ont de nouveaux. Que vous importent, s'écrient-ils, en s'adressant aux chrétiens, la loi et les prophètes, puisque vous n'en observez point les préceptes ? Au contraire, ce qui est la vérité, c'est que l'Ancien Testament a été écrit pour les chrétiens, qui en remplissent parfaitement les préceptes (1). Le Christ a accompli les figures et les prophéties, c'est-à-dire qu'il a aboli les anciennes prescriptions et perfectionné la loi. Il a changé, non détruit. Or, le changement avait été annoncé par ces livres mêmes que les juifs tiennent le plus en honneur; par exemple le psaume XLIV qui regarde le Christ, a pour titre : *Pour les choses qui doivent changer* (2); de même le psaume LXVIII a pour titre : « *Pour les choses qui doivent changer* », et dans ce psaume c'est la Passion de Jésus-Christ qui est chantée (3) ; de même encore, le psaume LXXIX porte ce titre. Or, on y lit : « Regardez du haut

(1) Chap. II.
(2) Chap. IV.
(3) Chap. V.

du ciel, et voyez, et visitez cette vigne. » Cette vigne a été louée à d'autres vignerons (1). Puis, c'est Jérémie, où Dieu dit qu'il contractera une nouvelle alliance avec la maison de Jacob, mais non point sur le modèle de l'alliance faite avec leurs pères à la sortie d'Egypte (2). C'est Isaïe qui a annoncé le malheur de la nation, quand il a dit que le Seigneur a rejeté son peuple qui est la maison d'Israël (3). C'est Malachie qui a mis ces paroles sur les lèvres du Seigneur : « Mon affection n'est plus en vous, et je ne recevrai plus de présents de votre main. Car, depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, mon nom est grand parmi les nations et on offre en tout lieu à mon nom un sacrifice pur » (4). Voilà de bien des manières le rejet des juifs annoncé (5). D'autre part, les psaumes montrent le Christ comme devant opérer les changements en vue de la nouvelle alliance. C'est donc bien en faveur des chrétiens que l'Ancien Testament a été écrit ; et ceux-ci, au lieu de faire un si grand cas du nom juif, doivent se détourner de ceux que Dieu a punis si sévèrement. L'héritage est entre les mains des disciples du Christ.

« Voilà, mes bien-aimés », s'écrie saint Augustin en finissant, « ce que nous devons prêcher avec amour aux juifs partout où cela nous est possible. Nous ne devons pas nous élever avec orgueil contre ces rameaux brisés ; rappelons-nous plutôt par quelle grâce, avec quelle miséricorde et sur quelle racine nous avons été entés. »

Cette conclusion empreinte d'humilité et de charité semble peu s'harmoniser avec l'esprit du livre ; il eût fallu dire : Soyons sans pitié pour les juifs prévaricateurs et déicides. C'est que saint Augustin répugnait d'une manière générale à de telles intransigeances. Il avait, dans l'espèce, des raisons particulières de les écarter. Car, si le juif offrait des dangers à la pureté de la foi, il était cependant utile à la société chrétienne.

(1) Chap. VI, n° 7.
(2) Jer., XXXI, 31.
(3) II, 6.
(4) I, 10, 12.
(5) Chap. VII, VIII, IX.

Et ici vient le second point de vue sous lequel saint Augustin a envisagé la question juive.

II

Saint Augustin, dans son discours sur le psaume LXII, s'écrie avec éloquence, en parlant des juifs : « Qu'ont-ils dit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'ils voyaient les foules pressées aller après lui, à cause des merveilles qu'il opérait? « Si nous le laissons vivre, les Romains viendront, ils nous enlèveront notre ville et notre nation (1). » Ce qu'ils ont craint leur est arrivé. Ils ont mis le Christ à mort pour ne pas perdre la terre; et ils ont perdu la terre pour avoir tué le Christ. Car après l'immolation du Christ, comme le Seigneur leur avait dit : « Le royaume vous sera enlevé et sera livré à un peuple accomplissant la justice (2) », de terribles calamités et des persécutions fondirent sur eux : les empereurs romains et les rois des nations les vainquirent; ils furent chassés du lieu même où ils avaient crucifié le Christ; et maintenant ce lieu est rempli de chrétiens qui louent le Christ, et il ne renferme pas un seul juif; il est vide des ennemis du Christ et plein de fidèles chantant le Christ. Leur ville leur a donc été enlevée par les Romains parce qu'ils ont tué le Christ, alors qu'ils n'avaient tué le Christ que pour ne pas la perdre sous les coups des Romains » (3). Ailleurs, saint Augustin disait avec plus de netteté encore : « Vous cherchez aujourd'hui un juif dans la ville de Jérusalem et vous ne l'y trouvez pas : *Modo quaeris Judaeum in civitate Jerusalem, et non invenis* (4) ». Enfin, dans un autre endroit, saint Augustin nous montre les Juifs dispersés dans tout l'univers : *Se-*

(1) Joan., XI, 48.
(2) Matth., XXI, 43.
(3) N. 18.
(4) In psal. CXXIV *enarratio*, 3.

cundum prophetias quas legunt, per omnes sunt terras ubique dispersi (1).

Ainsi, dans ces endroits de ses écrits pris ici comme exemples, il énonce trois faits dont il donne l'explication morale ou providentielle : il n'y a plus un seul juif à Jérusalem; les juifs vaincus ont été dispersés; cependant, si la nation juive n'existe plus, la race n'a pas été détruite. Pourquoi? car enfin, si jamais race coupable a mérité de disparaître, c'est elle, et saint Augustin regarde le peuple juif comme maudit. Eh bien, non. Si le peuple juif a, comme tel, rempli sa mission providentielle, qui était de donner au monde le Messie venu dans la personne du Christ, la race juive a, elle aussi, une mission qui est loin d'être terminée. Ici l'âme d'Augustin s'émeut. « La nation des juifs », dit-il, « a été vaincue par les Romains, leur ville a été détruite, les juifs n'ont plus leur ancien droit de cité; et pourtant les juifs subsistent, *et judaei sunt*. Mille provinces ont été subjuguées par les Romains. Qui connaît aujourd'hui, au milieu de l'empire romain, ce qu'était autrefois tel ou tel peuple, ces peuples devenus tous romains, appelés tous romains? Cependant les juifs subsistent avec le signe qui est sur eux : ils n'ont pas été vaincus au point d'être absorbés par leurs vainqueurs. Ce n'est pas sans motif que, Caïn ayant tué son frère, Dieu mit sur lui un signe, afin que nul ne le tuât (2). C'est ce même signe qui marque les juifs : ils gardent les vestiges de leur loi, ils sont circoncis, ils observent le sabbat, ils immolent l'agneau pascal, ils mangent le pain sans levain. Les juifs sont donc toujours là; ils n'ont pas été détruits; ils sont nécessaires aux gentils qui croient. *Sunt ergo Judaei, non sunt occisi, necessarii sunt credentibus gentibus* (3) ».

Voilà, formulée d'une manière générale, la mission du juif. Cette mission n'a pas simplement un caractère de moralité, à la vérité, bien frappant; car le juif montre deux

(1) *Contra duas epistol. Pelagianorum*, lib. III, 9.
(2) *Gen.*, IV, 15.
(3) In psal. LVIII *enarratio*, sermo I de prima parte ejusdem psalmi, 21.

choses : la justice de Dieu s'exerçant impitoyable sur la nation coupable, la miséricorde de Dieu comblant la mesure en faveur du chrétien; le chrétien vient de la gentilité, en effet, et Dieu lui a donné le plus éclatant témoignage de bonté et d'amour en l'appelant à l'héritage (1). Encore une fois, la race juive ne subsiste pas précisément pour apporter aux chrétiens une leçon de crainte, d'humilité et de fidélité, car cette leçon est renfermée dans son histoire. Elle fait mieux et davantage. Le juif, ennemi-né du chrétien, sert cependant la foi du chrétien. Il porte partout les prophéties de la grâce que le chrétien a reçue, pour convaincre les infidèles (2); il est témoin de la foi qu'il se refuse à partager. « Ce peuple », s'écrie saint Augustin prêchant aux fidèles, « ce peuple a été chassé de son royaume et dispersé par toute la terre, pour être partout le témoin forcé de la foi dont il est l'ennemi. Après avoir vu tomber son temple, ses sacrifices, son sacerdoce, et même son royaume, il ne conserve plus son nom et sa nationalité qu'à la faveur d'un petit nombre d'anciens rites, qui l'empêchent de disparaître en se confondant avec les autres peuples auxquels il se trouve mêlé, et de laisser perdre le témoignage de la vérité, *ne permixti gentibus sine discretione dispereant, et testimonium veritatis amittant*. Ce peuple est semblable à Caïn, qui fut marqué d'un signe afin que personne ne le tuât, après que l'orgueil et la jalousie l'eurent poussé à mettre à mort son frère innocent et juste (3). On peut entendre assez justement dans ce sens ces paroles du psaume LVIII, où Jésus-Christ dit à Dieu, dans la personne de son corps mystique : « Le Seigneur s'est servi de mes ennemis pour m'instruire; ne les faites pas mourir, de peur qu'ils n'oublient tout à fait votre loi (4) ». En effet, ce sont les ennemis de la foi chrétienne qui montrent aux gentils comment Jésus-Christ a été prédit. Sans cela, en voyant les prophéties accomplies avec une si éclatante exactitude,

(1) *Ibid.*
(2) *De fide rerum quae non videntur*, cap. VI, n. 9.
(3) *Gen.*, IV, 15.
(4) Ps. LVIII, 12.

ils pourraient croire qu'elles ont été fabriquées par les chrétiens lorsqu'ils citent ces prédictions dont on voit l'accomplissement si fidèle en Jésus-Christ. Les Juifs ouvrent alors leurs livres sacrés, et Dieu nous instruit ainsi par le moyen de nos ennemis. Il ne les a point mis à mort, c'est-à-dire il ne les a pas exterminés entièrement de dessus de la terre, afin qu'ils n'oublient point sa loi; ils en conservent le souvenir en continuant à la lire et à observer d'une manière toute charnelle quelques-unes de ses prescriptions; c'est ainsi qu'elle est pour eux un titre de condamnation, et pour nous un témoignage, *ut sibi sumant judicium, nobis praebeant testimonium* (1) ».

Le juif est donc un témoin : il est sur toutes les plages, pour qu'il remplisse sa mission dans toute son étendue. Partout le gentil le rencontre; partout le christianisme trouve dans ses livres un témoignage non suspect de la vérité, *ut ex eorum quoque codicibus christianae non desit testimonium veritati* (2).

Le juif est donc un témoin, mais, par là même, il fournit à l'apologiste chrétien un moyen vivant de défense. « O gloire de notre roi! » disait encore saint Augustin en s'adressant à son peuple. « C'est à bon droit que les juifs ont été vaincus par les Romains, mais non détruits. Toutes les nations subjuguées par les Romains ont été soumises à leurs lois et à leurs institutions, mais, pour ce peuple, il a été vaincu et il a conservé sa loi religieuse, ses institutions et son rite. Son temple est détruit, le sacerdoce ancien a cessé suivant la prédiction des prophètes; mais il conserve la circoncision et certaines coutumes qui le distinguent des autres nations. Pourquoi, si ce n'est pour fournir un témoignage à la vérité? Les juifs sont dispersés partout, portant avec eux les livres dans lesquels le Christ est prédit, et le Christ, on le présente maintenant, on peut le montrer aux païens tel qu'il a été prédit. J'ouvre le livre, je lis le prophète; je montre l'accomplissement de la pro-

(1) Sermo CCI, n. 3.
(2) *Contra duas epist. Pelagianorum*, lib. III, cap. IV, 9.

phétie. Le païen doute, dans la crainte que je sois l'auteur de la prédiction. Mon ennemi est dépositaire du livre : il lui a été transmis depuis des siècles par ses ancêtres. Ainsi je les convaincs tous les deux : le juif, que je connais la prophétie et son accomplissement ; le païen, que je ne l'ai point inventée » (1).

Ce n'est pas une fois seulement, mais dix fois, que saint Augustin a énoncé l'idée que les juifs sont dispersés dans tout l'univers pour rendre, dans tout l'univers aussi, témoignage à l'Ecriture, c'est-à-dire pour propager partout la prophétie. Ne soyons pas surpris qu'il ait tant insisté sur un fait qui nous paraît simple et que d'ailleurs personne ne conteste. Aussi bien, il trouvait dans la prophétie et son accomplissement un grand moyen d'apologie. Essayons de le comprendre.

Quels étaient les moyens de défense le plus souvent employés par les docteurs et les écrivains depuis trois siècles ? Quels arguments faisaient-ils valoir ? Où était, pour le grand public, la preuve de la vérité du christianisme ? Je dis pour le grand public, car il ne s'agit pas ici des disputes d'école et des controverses purement théologiques. J'ai en vue l'apologétique, c'est-à-dire ce moyen qu'elle fournit pour la défense ou l'attaque, qui, s'appuyant à la fois sur une donnée théologique et sur une donnée rationnelle, s'inspirant de la révélation divine et de la réflexion humaine, ne tend à rien de moins qu'à expliquer les grands faits de l'histoire et de la science, que tous les yeux voient et sur lesquels toutes les intelligences réfléchissent. Or, ces docteurs appuyaient principalement sur deux considérations : d'abord la supériorité du dogme, de la morale et du culte chrétien,

(1) Sermo CCCLXXIV, 2. La fin de ce passage se distingue par la vigueur et la simplicité du style : « *Sparsi sunt ubique Judaei, portantes codices quibus Christus praedicatur, et sicut praedictus est praesentatur, ut jam paganis possit ostendi. Profero codicem, lego prophetam : ostendo impletam esse prophetiam. Dubitat paganus, ne forte hoc ipse confinxerim. Inimicus meus habet hunc codicem, antiquitus sibi a majoribus commendatum. Ambos inde convinco : Judaeum, quia id prophetatum et completum ego cognovi ; paganum, quia non ego hoc confinxi.* »

supériorité que l'héroïsme des martyrs rendait palpable à tous, évidente aux regards de chacun; ainsi du même coup le christianisme était défendu contre les calomnies des païens, et sa vertu était prouvée aux yeux des esprits non prévenus. Ensuite, l'accomplissement des prophéties; c'était la seconde considération. Dans les premiers temps on se servit de ce moyen contre les Juifs seuls. Les apôtres en avaient donné l'exemple. Suivant la voie tracée par l'Evangile, ils évangélisèrent d'abord Jérusalem. Le livre des *Actes* nous montre saint Pierre prêchant Jésus-Christ, c'est-à-dire l'accomplissement en lui et par lui des oracles prophétiques. Nous savons que, dans toutes les villes où ils se présentèrent pour accomplir leur mission, les apôtres, saint Pierre notamment, commençaient par aller à la synagogue, où ils montraient en Jésus-Christ le Messie annoncé. On ne voit pas, en effet, qu'ils eussent pu faire valoir avec profit une autre preuve de la vérité de la religion chrétienne. Car ces juifs avaient rêvé un Messie glorieux, un roi magnifique, un conquérant à la façon d'Alexandre ou de Sennachérib. Or, le Christ que prêchaient les apôtres, ils l'avaient condamné et fait mourir à Jérusalem, dans l'ignominie du dernier supplice. Pour le leur faire accepter comme le Messie promis, il fallait à la fois vaincre une répugnance qui venait de ce supplice lui-même et renverser les idées chères et flatteuses dont ils se nourrissaient. Comment y arriver? Encore une fois, il me semble qu'en présence des juifs une seule voie s'ouvrait à l'apologiste chrétien. Si les juifs tenaient à une chose, c'était aux prophéties; pour les prophéties, toute leur estime, tout leur amour. On ne pouvait que les en louer; et ici chrétiens et juifs se rencontraient dans la même appréciation. Mais, dès lors, qui ne voit que pour l'apologiste l'accomplissement des prophéties devenait l'argument principal? Il trouvait au surplus dans son estime sincère pour les anciens prophètes le secret de se rendre favorable le cœur juif. Il fallait bien qu'il le disposât pour lui, afin de lui faire accepter une interprétation des prophéties qui renversait tous ses préjugés nationaux. Encore une fois, je cherche et je ne trouve

qu'une seule raison puissante, lumineuse, efficace, capable de triompher de l'aveuglement et de l'obstination des juifs: l'accomplissement des prophéties. C'est, aussi bien, à ce moyen de preuve que saint Justin s'était attaché dans son *Dialogue avec Tryphon*. Dans la suite les docteurs ne changèrent pas de tactique, toutes les fois qu'ils eurent à combattre le judaïsme. Seulement, après les Antonins, les événements, tous favorables au christianisme dans leurs résultats généraux, se précipitaient. Jérusalem détruite, la nation juive s'était vue dispersée. La reconstruction de la ville par Hadrien sous le nom d'Aelia n'avait rien fait pour la reconstitution de la nationalité; le juif restait l'hôte de toutes les cités, il n'était le citoyen d'aucune, pas même de son ancienne capitale. Sous Constantin, un rayon de gloire brilla soudain au front de Jérusalem, qui avait repris son antique nom. Mais c'était une gloire toute chrétienne. La vraie croix découverte avait exalté le nom du Christ, alors déjà grand pour le monde politique lui-même; et quand, à la fin du IV[e] siècle, sainte Sylvie visita les saints lieux, elle vénéra une ville peuplée d'églises où, comme elle le raconte, on célébrait nuit et jour la force, la puissance, la majesté souveraine du Christ. Ces faits étaient caractéristiques. Ils avaient cependant une signification qui dépassait l'enceinte étroite de Jérusalem. Car ce n'est pas là seulement que, à cette heure, la gloire du Christ était chantée; l'Afrique et la Gaule, la Belgique et l'Italie, la Grèce et la Bretagne, Carthage et Arles, Antioche et Alexandrie, Constantinople et Rome tressaillaient d'amour pour lui et étaient unis dans un même sentiment d'actions de grâces. Or, le Christ, c'était l'Eglise, qui du coup voyait par lui sa gloire exaltée sur tous les rivages. Et cependant l'empire, si fort, si étendu, auquel le gouvernement du monde semblait assuré, se voyait à la frontière menacé par les barbares, à l'intérieur par la décadence de l'esprit militaire, par la recherche des plaisirs faciles, par l'affaiblissement progressif et irrémédiable du génie latin chanté par le poète. Ces grands faits, à savoir les juifs dispersés, l'empire menacé, l'Eglise exaltée s'élevant sur ces deux ruines grandioses, n'échap-

paient à personne, pas plus aux païens qui en éprouvaient de l'effroi qu'aux juifs dont la rage impuissante n'empêchait pas le monde d'entrer dans la voie que Dieu avait tracée à l'histoire. Peu à peu l'apologiste chrétien élargit le point de vue des premiers apologistes. Ce travail se fit insensiblement par l'étude des prophéties, qu'on n'avait à aucun moment délaissées, il s'en faut, et leur rapprochement avec les trois faits sociaux et religieux que je viens de rappeler et qui dominaient l'histoire politique et religieuse. Il résulta de ce rapprochement dans les esprits une sorte d'impression générale, que beaucoup étaient désireux sans doute de voir porter à la hauteur d'un raisonnement démonstratif. Saint Augustin a parlé, dit son mot; il n'était que juste qu'il mît son génie synthétique au service d'une idée vraie. Pour lui, en effet, les prophètes ont annoncé ces trois grands événements qui agitent le monde: la dispersion des juifs, la fin de l'empire, l'exaltation de l'Eglise. Nous connaissons sa pensée sur le premier point: l'abandon des juifs par Dieu annoncé par Isaïe et par Malachie, les juifs chassés de leur prope terre et une alliance faite par Dieu avec Israël mais sur une nouvelle base, un nouveau sacrifice également prédit à l'avance. Il n'y a pas lieu de revenir sur ce point.

Quant au troisième point, l'établissement et l'exaltation de l'Eglise, saint Augustin en trouvait l'annonce dans l'Ancien Testament. Il suffira de rappeler ici sa lettre CXXXVII, adressée à Volusianus, où il résume toute l'histoire de la religion. Le passage qui répond au n. 16 est particulièrement éloquent. Tout ce qui dans les prophéties se rapporte à l'universalité du règne futur du Messie a trait à l'Eglise; le passage de Malachie, relatif au sacrifice pur et non sanglant qui sera partout offert, montre à lui seul la vue prophétique ayant l'Eglise pour objet.

La fin de l'empire était prédite aussi : car les prophètes ont sans cesse élevé la voix pour promettre la ruine à toute nation qui honorerait les idoles. Or, non seulement l'empire romain s'était prostitué dans le culte impie des faux dieux, mais encore après la venue du Christ, étant le

maître du monde, il était par là même le soutien principal, unique même de l'idolâtrie. Au sens des prophètes il devait donc disparaître, à moins qu'il ne se réformât. Comme naturellement, saint Augustin s'est élevé à la conception plus large de la vraie religion assurant la prospérité aux peuples sous la bénédiction de Dieu, tandis que les nations idolâtres sont vouées à une perte certaine (1).

Bien conduit, l'argument général de la prophétie a en lui-même une valeur de démonstration rigoureuse, certaine, qui ne peut être discutée.

Or, pour en revenir à l'idée que saint Augustin se faisait de la mission providentielle de la race juive, le juif porte partout le texte de l'Ecriture, absolument conforme au texte que lisent les chrétiens. Il est le témoin de la foi, le propagateur de la prophétie, l'auxiliaire de l'apologiste.

Nous pouvons le dire sans craindre de nous tromper : c'est de haut que saint Augustin a jugé la question juive de son temps. Il resta dans cette sphère élevée où règne la trêve des passions, la plus juste impartialité, et où l'intelligence voit mieux la lumière. Il lui fut aisé de s'y maintenir, grâce à l'élan de sa nature généreuse, et aussi parce que la race juive n'avait pas encore pris en les aggravant les défauts, les vices des peuples au milieu desquels elle habitait, et qu'elle n'avait pas encore donné pleine carrière à ses bas instincts, qui lui ont attiré plus tard la désaffection des nations chrétiennes. Sa mission et ses vices expliquent toute son histoire jusqu'à nos temps. Tandis que les nations chrétiennes, aux beaux jours de la religion, ont demandé à leurs lois de les protéger contre sa rapacité, par exemple, elle n'a cessé de trouver dans les grandes villes de l'Europe, à Rome notamment, un asile sûr. Le juif, comme a dit saint Augustin, est utile au chrétien, bien plus, il est le serviteur du chrétien.

(1) *Civit. Dei*, lib. IV, cap. XXXIII, XXXIV.

C. DOUAIS.





ESSAI HISTORIQUE

SUR LE

LYCÉE DE LYON [1]

§ I. — INTRODUCTION. DERNIERS JOURS DE L'ECOLE CENTRALE.

Nous avons effleuré l'histoire de l'enseignement secondaire à Lyon, quand nous avons montré dans l'école secondaire communale des Jacobins et dans celle de Mme Cossway l'application malencontreuse et abusive de la loi de floréal an X. Mais nous n'avons pas dû perdre de vue que nous négligions pour un instant l'objet principal de cette loi, l'institution du lycée. C'est le lycée qui formait les premières assises de l'enseignement secondaire, c'est au lycée que se rattacha même, à l'origine, le premier essai d'enseignement supérieur. L'histoire du lycée de Lyon offre le type le plus complet de l'institution qu'on avait rêvée. Lyon s'est d'ailleurs volontairement offert à cette époque comme un champ d'expériences où se

(1) L'étude qui fait l'objet du mémoire précédent, lu à la *Société nationale d'éducation*, aboutit à n'être plus qu'une monographie du Lycée de Lyon. L'auteur de ce nouvel essai est un ancien élève et un ancien professeur de ce lycée, on s'en apercevra bientôt. Il n'a pas à protester de son impartialité, ni à s'excuser de l'intérêt qu'il porte à ce grand établissement. Cet intérêt est indépendant de ses principes en matière d'éducation et de liberté d'enseignement.



déploierait la politique réparatrice du Consulat. Lyon devait quelque reconnaissance au premier consul, qui s'était ému au spectacle de cette belle ville si affreusement dévastée et avait promis de l'aider à sortir de ses ruines. La proximité de l'Italie l'avait naturellement désigné, quand il s'agit d'organiser la république cisalpine, pour servir à nos hommes d'Etat de point de rencontre avec les députés de la Consulta. Lyon fut flatté, malgré les frais considérables de cette réception, de ne pas justifier seulement son titre de seconde capitale de la France, mais d'être pendant quelque temps la vraie capitale. Une feuille qui, sous le titre banal de *Journal de Lyon*, devait rendre compte de tous les événements durant le séjour du premier consul et durant les trois mois qui suivirent, reflète bien ce sentiment de satisfaction : et de fait, le long article intitulé *Mémorial des événements de l'an X*, placé en tête de l'*Almanach* de l'an XI, est une page de l'histoire de France, une page importante, et qui, quoiqu'un peu étroitement ramenée au point de vue lyonnais, comme si la France était toute à Lyon, inaugure dignement les fastes glorieux de l'ère impériale.

Toutes les forces intellectuelles et morales de la cité s'étaient donc mises à la disposition du gouvernement. On voulut commencer la restauration par les mœurs. Par arrêté du préfet Narjac, en date du 18 messidor (7 juillet), le « citoyen » Bérenger, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale et membre associé de l'Institut national, fut nommé censeur dramatique (1). Paris, qui a aujourd'hui le monopole de cette délicate fonction, ne donnait pas alors le ton à toute la province, et Lyon ne manquait même pas d'auteurs indigènes qui infectaient la scène de pauvretés, quand ce n'était pas de saletés. « La sagesse de cette institution (de la censure) et la bonté du choix (du censeur) sont du meilleur augure pour les hommes de goût et pour

(1) Je vois dans le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, de MM. Pericaud et Breghot du Lut, que M. Bérenger a exercé ces fonctions sous le Directoire. Est-ce une confusion, ou M. Bérenger avait-il été déjà censeur dramatique ? On pourrait le vérifier dans le *Journal de Pelzin*.

les amis des mœurs », disait-on dans le *Mémorial ;* l'augure était un peu hasardé; le répertoire du théâtre, que l'on pourrait, je crois, reconstituer avec les rapports de la police qui sont aux archives de la ville, pourrait seul nous apprendre exactement si la censure fut efficace. L'intention du moins était bonne. Bonne aussi, mais plus chimérique encore l'institution de ce tribunal d'un nouveau genre qu'on appela *Jury d'émulation.* On avait pourvu déjà, nous le savons par les chapitres précédents, à l'émulation du travail et du succès, il s'agissait maintenant d'exciter l'émulation de la vertu. L'arrêté préfectoral du 2 thermidor (21 juillet) est un monument curieux de l'époque. Il témoigne de la bonne foi avec laquelle on croyait encore, après les horreurs de la révolution, pouvoir faire fond sur la bonté native de l'homme. Sur ce principe reposaient ces demi-vérités d'une solennité un peu creuse : que la vertu engendre la vertu par sa seule force d'expansion, qu'il lui suffit d'être mise au jour pour rayonner en tout sens et attirer à soi, qu'elle trouve en elle-même sa récompense, etc. Ainsi, quand le *Jury d'émulation* « aurait fait inscrire le nom d'un citoyen sur une table de marbre placée dans une des salles de la préfecture », cet homme vertueux se trouverait, pensait-on, assez récompensé, et les plus mous, les plus lâches, comme électrisés, brigueraient en foule un pareil honneur. C'était une illusion qui fait sourire. Le peu qu'il y avait de raisonnable au fond de cette idée devait pourtant faire son chemin et se réaliser, dans la mesure de la faiblesse humaine, par l'institution de la *Légion d'honneur.*

Il faut compter comme un des événements les plus considérables dans la renaissance à Lyon du goût et des mœurs, l'importance que prit dès lors, ou plutôt que reprit l'Académie des sciences, lettres et arts. Fondée en 1700, dissoute par la Convention comme toutes les associations savantes ou autres, elle était ressuscitée en l'an VIII sous le nom d'Athénée ; mais c'est en l'an X qu'elle fut autorisée à tenir ses premières séances publiques, la première le 23 germinal (13 avril), la deuxième le 24 messidor (13 juillet). Un public nombreux et choisi afflua dès lors à ces séances. Le compte

rendu des travaux de l'année était reproduit dans les feuilles publiques. La liste des associés et des membres correspondants renfermait d'ailleurs les noms les plus illustres parmi les savants et les littérateurs de l'époque. Les membres actifs les plus goûtés étaient les principaux professeurs de l'Ecole centrale, MM. Bérenger, Roux, Mollet, Gilibert, Delandine.

C'est au milieu des plus brillants succès obtenus par eux à l'Athénée que le sort de leur œuvre chérie s'agitait dans les conseils. Depuis plus de trois mois la question était en l'air. Le 19 ventôse (10 mars), on proposait déjà au conseil municipal de transférer l'Ecole centrale du palais Saint-Pierre au Grand-Collège, dont les anciennes classes avaient été nettoyées, réparées; or transférer l'Ecole centrale au Grand-Collège, c'était la transformer. Condamnée *in petto*, elle vivait pourtant encore. Le 30 thermidor an X, c'est-à-dire le 18 août 1802, elle donnait ses prix. La séance était ouverte par un discours du préfet, qui présidait. La banalité de ce discours était sans doute calculée. Il n'en fut pas de même de ceux qui suivirent. L'*Almanach* de l'an XI, comme une bonne feuille semi-officielle, s'abstenait dans son mémorial de tout commentaire, mais les sympathies de l'auteur pour l'Ecole centrale se trahissaient dans le résumé qu'il donnait de ces discours, dont nous relèverons les principaux traits. M. Gilibert, un des fondateurs, une des gloires de l'Ecole centrale et président du bureau, fit l'histoire abrégée de l'établissement. « Il rendit à ses collègues toute la justice qu'ils méritaient et qui fut sanctionnée par les applaudissements du public. » Se faire applaudir soi-même avec ses collègues, c'était une revanche permise la veille du jour où leur œuvre était renversée. M. Mollet, professeur de physique, qui se ménageait une situation dans le nouveau système, plaida timidement et comme par acquit de conscience la cause des écoles centrales. Il avouait qu'il y avait « bien quelque partie faible dans ce genre d'éducation. Mais on n'en devait pas moins de reconnaissance aux professeurs estimables qui lui avaient consacré leurs veilles et leurs travaux. Il ne faut pas oublier, obser-

vait-il finement, que c'est la seule institution qui ait pu compter plusieurs années d'existence au milieu du chaos de la Révolution. » C'était beaucoup, on sait, par ce temps là, de pouvoir dire *j'ai vécu*. Il y avait un terrain neutre sur lequel s'était placé le professeur de législation, M. Delandine. Il avait lu une pièce de vers sur le sujet à la mode, l'émulation. « Cette pièce, dit le *Mémorial*, outre son mérite poétique avait celui de l'à-propos », (nous nous en doutions) « elle fit le plus grand plaisir ». Naturellement les membres du fameux jury durent la savourer. « Enfin la distribution des prix eut lieu au milieu des fanfares et des applaudissements. La joie des élèves couronnés, l'émotion des mères firent sur les spectateurs l'impression accoutumée et furent pour les professeurs une honorable et douce récompense », phrases convenues, fleurs un peu fanées, incapables d'égayer cette série d'oraisons funèbres.

Les jours de l'Ecole centrale étaient bien comptés. Cependant l'année scolaire 1802-1803 s'ouvrit encore officiellement sous ce titre. Le tableau des professeurs n'avait pas changé, seulement l'almanach le faisait suivre de cet autre article intitulé Lycée : « la ville de Lyon est du nombre de celles où le gouvernement paraît décidé à établir un lycée dès la présente année. Il a bien voulu consulter la commune pour connaître le degré d'intérêt qu'elle attache à cet établissement et les moyens qu'elle pourrait offrir pour en opérer l'accélération. Les observations et propositions du conseil municipal ont été adressées au gouvernement. Le bâtiment du Grand-Collège est désigné pour le placement du lycée et sera vraisemblablement choisi pour cette destination. » Cette annonce n'avait rien du ton joyeux dont on annonce un événement désiré, mais elle était parfaitement exacte.

§ II. — Création du Lycée.

Le 17 messidor an X (6 juillet 1802), le conseil municipal de Lyon invité par lettre du conseiller d'Etat Rœderer à délibérer sur l'établissement d'un lycée, nommait sur le rapport du conseiller d'Etat préfet Narjac, une commission de trois membres, les citoyens Cozon, Mayeuvre et Guilliaud, pour étudier la question. Huit jours après, cette commission était en mesure de faire son rapport, concluant à l'établissement du lycée dans les bâtiments du Grand-Collège, lequel, suivant l'appréciation de l'architecte Cochet, pourrait contenir, en aménageant convenablement toutes les parties disponibles, de 400 à 500 pensionnaires. Ce projet ne passa pas sans contestation. Quelques membres du conseil, le sieur Caminet entre autres, le combinant avec celui de l'école secondaire, préféraient réserver pour celle-ci les bâtiments du Grand-Collège et affecter au lycée ceux du grand séminaire de Saint-Irénée. Les réparations à faire au Grand-Collège étaient jugées assez considérables pour autoriser l'auteur de l'article que nous venons de citer à faire suivre de cette réflexion l'annonce du lycée : « Il n'est pas probable que les réparations immenses à faire à ce bâtiment et toutes les dispositions nécessaires pour la formation du lycée permettent que l'organisation de cet établissement ait lieu pendant le cours de l'an XI, l'école centrale du département continuera donc ses exercices d'après les principes de son institution, jusqu'à l'entière exécution de la loi du 11 floréal sur l'instruction publique. » Par ces dispositions nécessaires on entendait sans doute que le bâtiment devait être disposé en conformité avec un type assez compliqué que présentait le rapport de Fourcroy. Qu'est-ce que l'imagination ne mettait pas sous ce nom de lycée ? Dans l'enivrement de la nouveauté, on eût été fâché, ce semble, que ce qui avait suffi aux jésuites et aux oratoriens pût répondre aux grandes vues du premier consul. Et

pourtant rien ne devait plus y ressembler que le lycée moderne. La nouveauté c'était le retour à l'ancien régime.

Un Lyonnais n'a pas de peine à se représenter son vieux lycée dans l'état où l'avait laissé la révolution. Son aspect général, au dedans comme au dehors, n'a presque pas changé. Un revenant de 1802 ne pourrait méconnaître l'avantage réel pour le lycée actuel d'être absolument dégagé, ni l'utilité du passage qui met en communication par le milieu de la rue Ménétrier, ce qu'on appelait proprement le pensionnat, avec le collège, mais il ne soupçonnerait jamais les sommes qu'ont coûtées des réparations qui paraissent à peine. Il n'y a pas longtemps qu'on emploie pour le service des classes les boutiques du rez-de-chaussée qui bordaient la place du Collège et les magasins qui donnaient sur le quai. La façade de ce côté, vue de la rive gauche du Rhône, avait seule et conserve encore un cachet monumental. La passerelle aérienne de la rue Pas-Etroit qui donnait accès à la salle des Jeux avait disparu, n'ayant plus de raison d'être, du jour où cette salle, que les oratoriens avaient tenu à conserver pour leurs exercices littéraires et dont ils payaient assez indûment la location à la ville, avait été vendue comme bien national (1). La vieille bizarre tour de l'observatoire, avec ses deux pavillons restaurés il y a quelque quarante ans, se dressait un peu lézardée, et la toiture en ruine, mais toujours imposante par sa masse. La superbe salle de la bibliothèque, dont une annexe utile mais peu élégante se prolonge aujourd'hui sur la terrasse, rendue depuis plusieurs années à sa destination, était, par miracle, demeurée à peu près intacte. L'église, chef-d'œuvre de Martellange, remise en valeur, il y a trente ans, par la discrète restauration des peintures qu'exécuta M. Dénuelle sous la direction de M. Tony Desjardin, et je pourrais ajouter par une belle notice de M. Charvet, avait

(1) La salle des jeux sert aujourd'hui d'entrepôt de papiers à la maison Marmorat.

Il y avait des dépendances du lycée dans la rue Gentil, auxquelles on accédait également par une passerelle, elle avait dû disparaître sous les oratoriens.



heureusement été respectée comme propriété de la ville ; et, rendue au culte, elle servait d'église à la paroisse de Saint-Bonaventure, en attendant que le vieil édifice des cordeliers, si plein de souvenirs historiques et si cher aux Lyonnais fût réparé. L'aspect du lycée à l'intérieur témoignait, comme encore aujourd'hui, qu'il n'y avait aucun plan à chercher dans cet amas de constructions enchevêtrées les unes dans les autres, et que le besoin de s'agrandir les avait fait changer plusieurs fois de destination, de salles d'étude devenir classes, de chambres pour les maîtres dortoirs pour les pensionnaires, de cloître pour les religieux cours pour les élèves, de chapelles réfectoires ou salles de dessin, cabinets de physique et d'histoire naturelle. Ce fut précisément le destin des trois jolies chapelles que les jésuites avaient fait construire à l'usage et aux frais de trois congrégations, et dont deux prenaient jour sur le quai. Comme elles n'avaient plus d'objet spécial après la suppression des jésuites, M. de Montazet avait permis, dès l'entrée des oratoriens, qu'elles fussent désaffectées du culte. La plus grande de ces chapelles, celle dite des Messieurs, du côté nord de la rue Ménétrier, servit sous le nom de salle des Actes, aux exercices littéraires. La ville réclama les deux autres pour y installer des cours pubics, et entre autres, par une malheureuse inspiration, un cours de médecine dans la chapelle dite des Grands Artisans, celle du côté sud de la rue Ménétrier. Elle sert aujourd'hui de vestibule au quartier de la classe enfantine, et celle dite des Petits Artisans, qui lui était contiguë, de réfectoire. Ni l'une ni l'autre ne conserve rien qui rappelle leur antique destination. Il n'en est pas de même de la chapelle des Messieurs qui sert aujourd'hui assez tristement de salle de gymnastique. La lumière y entre par de larges baies, la voûte en est soutenue par d'élégantes colonnettes. Ceux de ma génération se souviennent d'avoir suivi, dans les deux principales de ces chapelles, les cours de la faculté des sciences, et il n'y a pas plus de trente ans que celle des Messieurs, la salle des Actes, servait encore pour la rentrée solennelle des facultés, *habent sua fata ca-*

pellæ. Il n'y avait et il n'y a encore aujourd'hui qu'une chose réellement belle au vieux collège de la Trinité, c'est la cour des classes, la grande cour. Avait-elle en 1802 ce magnifique dallage tout autour, et au milieu ces beaux platanes dont l'épais feuillage aide à supporter en été l'air surchauffé entre ces quatre murs? Elle n'avait pas cette véranda hospitalière où sont inscrits sur le marbre les noms des Peloux, des Lambert et des trente-deux camarades morts pour la patrie en 1870; mais elle avait sur les murs ces peintures religieuses dont les avaient décorés, sur les plans d'un père Jésuite, deux peintres lyonnais Blanchet et Dupuy, payés par la ville, ce *Temple de la Sagesse* si savamment décrit et commenté, dont la trace était encore visible, il y a quarante ans, recouvert aujourd'hui d'un vulgaire badigeon.

Tel qu'il était et tel qu'il reste encore, on ne devait perdre ni son temps ni son argent à réparer le Lycée, il était irréparable. Mais l'appropriement des classes, les agencements pour l'installation de l'internat nécessitaient un nettoyage immense. Le collège avait servi pendant plusieurs années de casernement aux troupes de passage, elles y avaient fait plus de dégât que n'en firent les bombes lancées des Brotteaux dans les sinistres journées de 1831. Non seulement les magasins donnant sur la place du Collège, mais le rez-de-chaussée donnant sur le quai et les étages supérieurs avaient été loués à des négociants, qui s'en servaient pour entreposer des marchandises; la cour actuelle des petits s'appelait même d'un nom qui marquait son usage, la cour des Meuniers. Enfin des particuliers et plusieurs professeurs de l'Ecole centrale y occupaient de ci de là des appartements. Il fallut sans doute abattre des cloisons, en élever d'aures, ouvrir des portes de communication, établir des corridors; mais on n'eut à faire aucune construction nouvelle importante. La dépense nécessaire, qui parut considérable vu l'état des finances de la ville, fut évaluée approximativement, en comprenant pour moitié le mobilier, à 300 mille francs. Je vois pourtant que dans les contestations qui s'élevèrent entre la Ville et l'Etat le

chiffre de 200.000 seulement est invoqué. Si l'on voulait établir le chiffre exact, les éléments en seraient fournis par les budgets annuels, si soigneusement consignés dans le registre des délibérations du conseil municipal. Je me bornerai à y relever la naïveté avec laquelle on faisait certaines supputations. Comme il s'agissait d'établir que la Ville était capable de faire cet emprunt de 300.000 francs, voici comment on raisonnait :

Location des rez-de-chaussée et magasins. .	25.000
Bénéfices probables sur le produit des pensionnaires à 800 fr. pour 500 élèves.	25.000
Total. . .	50.000

Ce revenu annuel de 50.000 fr. n'est-il pas une superbe hypothèque (hypothèse eût été le mot juste) qui permettra d'emprunter la somme de 300.000 fr. au taux de 8 % remboursable en 12 années ? Au surplus, la Ville pensait bien ne faire qu'une avance à l'Etat et obtenir la cession pure et simple de la propriété du lycée. Mais cette grosse question qui ne devait être résolue que 40 ans après (1) était réservée, on était tout à l'institution nouvelle. De la part du gouvernement comme de celle de la Ville, on était pressé.

Nous avons à la date du 13 brumaire an XI (4 novembre 1802), le jour peut-être où l'Ecole centrale reprenait ses exercices, l'annonce par Fourcroy de 100 élèves nationaux. Nous savons même par un article de l'*Almanach* de l'an XI paru en vendémiaire an XII, c'est-à-dire fin septembre ou commencement d'octobre, que ce chiffre considérable se décomposait ainsi : 48 étaient pris parmi les enfants de militaires et de fonctionnaires, 20 choisis dans les écoles secondaires du département du Rhône et 16 dans chacun des départements de l'Ain et de la Loire. On se demande comment ces 100 élèves purent être logés dans le collège, pendant qu'on achevait de le réparer. Et il faut bien pour-

(1) Je signale cette question aux amateurs. Le vieux collège de la Trinité a été un nid à procès; mais je ne compare pas les chicanes byzantines de la dernière phase entre l'Université (c'est-à-dire l'Etat) et la Ville avec la spoliation à peine déguisée des Jésuites et les tracasseries inqualifiables qu'un parti acharné fit subir aux oratoriens.



tant que ce fût possible, puisque l'auteur de l'article que je viens de citer, et cet auteur n'est autre que le proviseur Coster, invoque en faveur du lycée six mois d'expérience. Ce qui est certain, c'est que le lycée virtuellement fondé depuis plusieurs mois, fonctionna sous ce titre à partir du 15 messidor an XI, c'est-à-dire du 4 juillet 1803. Mais nous regrettons de ne pouvoir dater d'une façon plus précise son acte de naissance.

§ III. — Personnel enseignant du Lycée

Il semble que le gouvernement désira que la transition d'un régime à l'autre fût insensible. Plus il était décidé sur le fond des choses, plus il voulait ménager les personnes. C'est sans doute pour apaiser les regrets des uns, pour calmer l'irritation des autres, qu'il avait destiné les fonctions de proviseur au plus distingué des professeurs de l'Ecole centrale, au « citoyen Bérenger, membre du conseil général ». Mais comme on ne trouverait pas un acte du « citoyen Bérenger » comme proviseur, ni une pièce officielle dans les archives de l'instruction publique qui témoigne de sa nomination (1), on doit supposer qu'il refusa cette charge du jour que l'Ecole centrale perdit son nom. On n'en persista pas moins, comme marque de considération et d'estime, à accoler à son nom le titre de ci-devant proviseur du lycée de Lyon. Mais le titre dont il se faisait plus volontiers honneur, c'était celui de professeur d'éloquence à l'Ecole centrale. Il regrettait son cours public, il lui fallait un auditoire. Aussi ne tarda-t-il pas à fonder un cours de belles-lettres, qui pût faire concurrence à celui du lycée. C'était un méridional d'une intelligence alerte et vive, un peu gonflé de lui-même, auteur de nombreux petits livres à l'usage de la jeunesse et en même temps bel esprit à la mode, prodiguant trop facilement pour sa réputation d'auteur et pour sa di-

(1) V. Ch. Fierville. *Archives des lycées. Proviseurs et censeurs.*

gnité prose et vers de circonstance (1). Nous le retrouverons faisant sonner aux oreilles de Fontanes ses titres littéraires. Car il épiait le moment où il pourrait rentrer avec honneur dans l'institution de l'an X, quand il la verrait solidement assise. Et comme il savait s'imposer, l'Université n'eut rien de plus pressé, en s'installant à Lyon en 1809, que de choisir pour inspecteur d'académie celui qui avait dédaigné le lycée à ses débuts.

M. Coster, dont la nomination comme proviseur date du 1er mars 1803, était de Nancy. Il avait été premier commis des finances et emprisonné sous la Terreur pour ce motif qui peut paraître singulier, mais qui peint bien cette triste époque, « que ses talents pouvaient nuire à la chose publique ». Sorti de prison après Thermidor, il avait été chargé de dresser l'inventaire des livres et médailles de la bibliothèque du département. Sa vaste érudition et son titre d'ex-secrétaire de l'académie de Nancy l'avaient désigné pour les fonctions de professeur d'histoire à l'Ecole centrale de la Meurthe. Les avait-il exercées? Les exerçait-il encore en 1803? Sur la liste des académiciens de Lyon parmi lesquels il figure depuis 1775, je le vois à cette date indiqué comme ayant son domicile à Paris. Ce qui est certain c'est que, s'il a été pendant quelque temps partisan des écoles centrales, il était alors bien revenu de ses illusions. Et c'est peut-être même en cette considération que Fourcroy, pareillement désabusé, crut bon de confier l'organisation du lycée naissant et déjà discuté, à un homme de valeur qui, ayant trempé comme lui dans cette invention malencontreuse, n'en serait que plus résolu à la détruire et à revenir à l'ancien régime; l'article de l'*Almanach* de l'an XII était un véritable éreintement des écoles centrales. « Les professeurs, disait M. Coster, maîtres de leur enseignement, pouvaient être tentés de susbstituer leurs opi-

(1) Il était naturellement désigné pour porter la parole dans les fêtes d'apparat. Il faut lire l'éloge hyperbolique de son talent dans un rapport au conseil municipal en 1811, quand on méditait de renouveler, à l'occasion du second mariage de Napoléon, l'ancienne *fête de l'éloquence*.

nions à la morale universelle, et cela est arrivé quelquefois. Les élèves, maîtres de choisir entre leurs professeurs, pouvaient préférer l'enseignement qui leur convenait le moins, et cela n'arrive que trop souvent. » Si cela était arrivé à Lyon, ce qui est fort possible, l'allusion était blessante. Si ce n'était qu'une critique générale du système, la diatribe était inutile et dans tous les cas déplacée. M. Coster essayait bien, mais assez gauchement, d'effacer tout soupçon d'allusion : « Ici, disait-il, en passant des écoles centrales au lycée, les professeurs nommés par le premier consul se trouvent déjà depuis longtemps sur la voie que la loi indique, et les élèves sont mis dans l'heureuse impuissance de s'en écarter ». M. Coster n'avait qu'à faire son *mea culpa*, il pouvait même s'en tenir au boniment officiel, affirmer que « l'heureux choix des administrateurs, des professeurs et des maîtres devait inviter les familles à jouir des bienfaits de la nouvelle institution, jusqu'au moment où le lycée aurait 500 élèves qu'il pouvait loger ».

Ce moment était encore bien loin. Pour le hâter, M. Coster eut, ce semble, les coudées franches. Le conseil d'administration ne contenait plus un seul des membres du jury d'instruction de l'Ecole centrale ; il était tout entier dans les mains du gouvernement : présidé par le préfet, trois magistrats de l'ordre supérieur en faisaient partie avec le maire de la division du midi et le proviseur. Parmi les professeurs ne figurent plus ceux qui auraient pu contrebalancer son autorité, ni le Dr Gilibert, ni M. Delandine. Naturellement, il n'y avait plus de place dans un lycée pour un cours de médecine, pour un cours de législation ; mais les sciences physiques et naturelles, mais la littérature et l'histoire enseignées au lycée étaient dans les attributions de MM. Gilibert et Delandine. Refusèrent-ils ces cours, ou par crainte de les gêner et par respect pour les idées que l'un et l'autre avaient si souvent exprimées, ne leur fit-on aucune proposition ? Quoi qu'il en soit, avec ces deux professeurs disparaissait la partie ambitieuse et encombrante de l'Ecole centrale. Quant à M. Bérenger, qui complétait le triumvirat, au refus du provisorat, sa place était toute

désignée pour les hautes classes de lettres. Mais, nous l'avons dit, il aurait cru déchoir. Cette place qui lui revenait de droit fut donnée à un M. Daburon, désigné dans l'*Annuaire* comme ancien professeur de rhétorique au grand collège de Lyon, à Marseille, etc., c'est-à-dire un ex-oratorien, et qui fut remplacé dès l'année suivante par un M. Sanchanan, dont nous ignorons l'origine, lequel ne resta lui-même qu'une année, juste assez pour faire selon l'usage, en sa qualité de professeur de rhétorique, le discours de la distribution des prix.

De l'Ecole centrale de Lyon avaient passé directement au lycée : M. Besson, ancien professeur du collège de Notre-Dame, qui s'éleva dans les classes de latinité du lycée jusqu'à la rhétorique, et succéda en 1814 à M. Gourju comme doyen de la faculté des lettres ; M. Tabard, ancien bibliothécaire de l'Ecole centrale. Il se trouvait sans emploi à la fermeture de l'école. Excellent homme, il intéressa si vivement le conseil municipal qu'il put être compris parmi les professeurs de latinité pour une classe de grammaire ; M. Roux, chargé des mathématiques transcendantes. M. Roux est un savant presque universel. Il a été professeur de physique à Grenoble et professeur d'éloquence au collège de Notre-Dame ; il le sera encore au lycée. Secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, il suffit à tous les genres de travaux intellectuels. C'est une sorte de d'Alembert. Au lycée même, c'est un homme à tout faire. En 1805, il remplace provisoirement en rhétorique M. Sanchanan, tout en restant professeur de mathématiques. Il est nommé pour cela, et il lui est assigné un supplément de traitement. Certes, M. Roux faisait honneur au lycée, et il s'imposait par son mérite tout à fait éminent. L'universalité même de ses aptitudes le mettait en dehors des partis. Nous connaissons M. Mollet : ses cours de physique expérimentale au collège de l'Oratoire, puis à l'Ecole centrale, avaient eu un grand succès. Les cours élémentaires du lycée, où il fut chargé des débutants de la cinquième, et dans les hautes classes le nombre restreint des élèves de mathématiques transcendantes ne lui fournissaient pas un

assez brillant théâtre. Heureusement pour lui que la loi de Floréal avait prévu qu'un enseignement plus relevé, qui devait être le berceau de nos facultés, pourrait être installé près des lycées. Aussi le voyons-nous, dans le courant de l'année 1805, ouvrir un cours public de physique expérimentale, en même temps que le Dr Gilibert ouvrait un cours de botanique dans une des salles du vieux couvent de la Déserte, dont le jardin, qui fut plus tard le Jardin des plantes avait été baptisé Jardin de l'Impératrice le jour où Joséphine lui avait fait l'honneur de le visiter.

En somme, l'Ecole centrale, on pourrait dire l'ancien collège des oratoriens, avait fourni au lycée une bonne partie de ses professeurs. On sait qu'à défaut d'école normale les jeunes gens qui avaient le goût de l'enseignement pouvaient trouver dans les collèges de l'Oratoire, sans pour cela s'engager dans les ordres, le moyen de s'y former par une discipline qui n'avait rien d'austère. Le seul engagement qu'ils prenaient était de collaborer à l'œuvre commune pendant deux ou trois ans, et de vivre sous le toit et à la table de religieux distingués. Le titre d'oratorien, dont les dictionnaires biographiques usent quelquefois à l'égard d'anciens professeurs de l'Oratoire, peut donc induire en erreur. Je l'ai vu même accolé, je ne sais pourquoi, c'était peut-être par analogie, au nom du plus laïque des hommes de lettres, mais aussi du plus fervent admirateur de l'Oratoire (1), de M. Bérenger.

(1) M. Bérenger, auteur d'une espèce de guide de l'étranger à Lyon, intitulé *Mes Promenades*, consacrait quelques colonnes du *Journal de Lyon et du Rhône* à l'éloge d'un ouvrage assez semblable au sien d'un sieur Daveise. Après avoir rappelé « les brillants succès de l'élève *académicien*, contemporain, il y a 45 ans, des Ram... des P... z, des Du... des T..., presque tous l'honneur du barreau ou du parquet ou des administrations (pourquoi ne les nomme-il pas en toutes lettres?), il ajoutait: l'auteur de cet article était au nombre des professeurs du grand Collège. Ces élèves furent précédés ou suivis par les Bergasse, les Messimy, les Duplantier, les Carrichon, les Saint-Vallier, les Pastoret, et par une foule d'autres disciples transcendants, siégeant aujourd'hui à l'Institut, au Sénat, au Conseil d'Etat ou dans les préfectures. Tels étaient les disciples et les disciples nombreux qui signalèrent le professorat des Papon, Combes, Laserre, Cour-

Les noms absolument nouveaux que nous trouvons au début du lycée sont ceux de MM. Idt, Guidi, Ampère. Les deux premiers sont rivés désormais à l'histoire de l'université a Lyon ; on les retrouverait après 1830. Je me souviens d'avoir été recommandé, étant élève de rhétorique, en 1837, à M. Idt. J'allai voir ce vieillard, que je trouvai assez vert encore, n'ayant sur sa table que deux livres, Horace et

naud, Avisse et Mollet, savants profonds et célèbres littérateurs qui continuèrent la réputation des Mongez et des Baudori dans la chaire de Rhétorique. Ces maîtres eux-mêmes, chargés de palmes académiques, appartenaient à l'illustre congrégation qui, rivale heureuse de la société jésuitique, a pu, et c'est sa plus grande gloire, opposer Massillon à Bourdaloue, Mallebranche et Lami à Buffier, le père Giraud au père Desbillons et à Rapin, le président Hénault à des historiens qu'on ne lit plus, et l'auteur de l'*Etude du ciel et des phénomènes astronomiques*, M. Mollet, au père Béraud, célébré par Lefèvre et remplacé par Mollet.

« On faisait donc alors des études très fortes, surtout en grec et en latin. Nos professeurs, forts des anciennes traditions et excités par la rivalité du petit collège de Notre-Dame qui comptait des maitres du plus grand mérite, MM. Roux, Besson, Tabard, paraissaient ne céder qu'à grand regret (cédaient-ils oui ou non ?) à un nouveau système mis à la mode et à l'ordre du jour par l'auteur de l'*Emile*, qui lança de si sanglantes épigrammes contre les collèges et par La Chalotais qui dans un réquisitoire séduisant et impérieux donna le branle à une révolution dans l'éducation et dans l'instruction, laquelle bientôt après révolutionna les tribunaux, le clergé, l'armée, la finance et l'Etat tout entier (Les horreurs de 93 sont bien flétries, sinon expliquées). Mais après un vandalisme barbare voilà l'Université impériale... pas une académie, pas un lycée, une école secondaire qui n'emploie d'anciens docteurs de Sorbonne, d'anciens et doctes doctrinaires, joséphistes, bénédictins, prémontrés, dominicains, carmes, franciscains, et surtout des oratoriens. Le fait est notoire, et l'effet de cette sage mesure ne peut être ni nié ni calomnié. La base de l'université c'est les préceptes divins de la religion catholique. Nos statuts tendent à former des citoyens attachés à la religion, au prince, à la patrie et à la famille (Voir décret du 17 mars 1808). Avec de tels principes et de tels professeurs, etc... mais il faut à ce grand corps ce que rien ne supplée, du temps et des épreuves.

« Remarquez encore que tout écrivain qui se distingue aujourd'hui touche à son neuvième lustre, c'est-à-dire a été formé à l'ancienne école. Ainsi l'auteur du *Génie du christianisme*. celui de la *Législation primitive*, celui de l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie*. »

Ce verbiage ampoulé donne une pauvre idée du talent si prôné de M. Bérenger. L'université perdait à être jugée sur un tel panérygrique.

Virgile. Il me les montra : « Voilà ceux avec qui je vis maintenant, jeune homme. J'ai commencé à les aimer à votre âge ; faites comme moi ». Il ne me dit rien autre. C'était un bon conseil ; j'aurais dû le remercier. Je me retirai tout pensif : on me recommandait à lui, et c'est lui qui me recommandait Horace et Virgile (1). M. Guidi, que ceux de ma génération ont connu sous le nom de comte des Guidi, inspecteur honoraire d'académie après 1830, a laissé une trace à Lyon, moins pour les services qu'il a rendus à l'université que pour le zèle avec lequel il préconisa, un des premiers en France, la doctrine du docteur Hanehman (2). Ampère, le plus lyonnais des trois, a passé au lycée de Lyon comme un météore. Que pouvons-nous dire d'Ampère qui réponde à sa gloire ? On sait qu'au moment même où l'Institut appréciait déjà ses travaux solitaires il avait la naïveté de ne pas la pressentir. Les enfants de douze à treize ans à qui il enseignait les quatre règles ou les premiers éléments de géométrie ne soupçonnèrent jamais la supériorité d'un tel maître. Comme on voudrait au moins avoir appris d'un seul d'entre eux l'impression qu'il faisait sur ces frêles intelligences ! Se mettait-il à leur portée comme font souvent des maîtres sans génie mais patients ? C'est peu probable. Avait-il de ces inspirations, de ces éclairs qui illu-

(1) M. Idt, lyonnais d'origine et dont la famille est encore à Lyon, était connu par de remarquables articles de critique insérés dans les journaux ou dans les annales de l'académie. C'était un humaniste distingué, auteur d'une traduction des anciens panégyriques latins.

(2) Les Guidi sont une ancienne famille napolitaine dispersée par la Révolution. Le jeune professeur, réfugié à Lyon et réduit à donner des leçons, fut heureux de trouver une place à la création du lycée. En 1810 il était appelé à Marseille comme professeur de mathématiques spéciales, et en 1813 à Grenoble, comme inspecteur. Il était à Metz en cette même qualité en 1815. Une circonstance, une maladie de sa femme le détermina à étudier la médecine. Reçu docteur, en 1820, à l'âge de 51 ans, nous le retrouvons en 1834 à Lyon, exerçant la médecine homéopathique et revêtu du titre d'inspecteur honoraire de l'université. — Cette carrière si accidentée, son noble caractère, ses relations de famille avec les personnages les plus honorables de Lyon ont fait au comte des Guidi une situation exceptionnelle. M. Jules Forest a écrit sur lui une notice développée. On peut voir aussi, dans la *Revue du Lyonnais* de 1863 un article intéressant du docteur Gallavardin.

minent toute une question, qui révèlent à un esprit suffisamment doué le secret des mathématiques ? Il en était capable, certes; mais il ne reste pas trace de son passage au lycée. L'année scolaire 1805 était à peine commencée qu'un décret de Napoléon, l'un des premiers qu'il signa comme empereur, l'appelait en qualité de répétiteur à l'Ecole polytechnique.

(A suivre) A. BONNEL.



LA
JEUNESSE DE BERRYER[1]

Dieu fit acte de grande miséricorde lorsque, à la veille de nos désastres, il voulut que « son serviteur » Berryer *émigrât de la terre,* comme aurait dit Grégoire de Tours.

Celui que, dans les dernières assemblées de l'Empire, on aimait à nommer « le vieux lion » et qui d'un mot faisait encore rentrer sous terre ses interrupteurs, aurait certes fait entendre les redoutables accents dont Royer-Collard disait : « Ce n'est pas de l'éloquence, c'est une puissance; » mais qu'aurait pu cette puissance faite de justice, de sincérité, de généreuse indignation, qu'aurait-elle pu contre la force qui primait alors le droit? Et, dans son impuissance de défendre et de sauver — comme il avait défendu et sauvé tant d'autres opprimés — la France, sa perpétuelle cliente, Berryer eût trop souffert. Je me souviens que, dans une de ces journées sinistres dont le poids pèse toujours sur ceux qui les ont vécues, j'entendis une bonne âme dire en poussant un soupir : « Heureusement que Berryer est mort ! » Oui heureusement ! heureusement pour celui dont le patriotisme fut la vie, et ne fut jamais une parade, ni même une parure. Cette oraison funèbre était si simple, si spontanée, tellement sentie, qu'elle me parut digne de lui.

(1) *Vie de Berryer* d'après des documents inédits. *La Jeunesse de Berryer*, par Charles de Lacombe. Paris, Firmin Didot.



Mais il y a vingt-quatre ans de cela. Et j'attendais avec tout le monde, depuis longtemps, le portrait, la vie de celui qui méritait un tel hommage, le livre que vient de nous donner le légataire intellectuel de Berryer, l'ami de sa vieillesse, le chargé d'affaire de sa mémoire : M. Charles de Lacombe.

Ne querellons pas cet héritier de la confiance et des papiers de Berryer s'il y va doucement, si, après un quart de siècle, il ne nous donne encore que la jeunesse de son héros — Berryer jusqu'à 1830 —; ne lui reprochons pas d'avoir l'air d'un homme qui, portant une coupe très pleine, ose à peine avancer de peur d'un faux pas : il a raison. La monographie de Berryer est nécessairement une page d'histoire générale : comment le séparer des hommes et des événements de son temps ? Comment l'isoler, même un moment, de la politique à laquelle il a toujours été mêlé? Quoi que puisse dire l'instituteur de mon village, l'histoire *qui se fait* ne s'enseigne pas, ou s'enseigne mal, et quand on l'écrit, on écrit souvent ou un pamphlet ou un roman. Il faut le temps des recherches complètes et celui des contrôles sévères, il faut une distance qui permette de voir la prairie aussi bien que l'herbe, il faut une phase d'apaisement et de silence, une vraie période d'incubation.

Mais nous sommes, quant à Berryer, à ce point de perspective où les nuances se fondent, où les horizons se dessinent, à ce point de la durée où les passions se calment. Ni le premier Empire pendant lequel s'achève l'enfance, se commence la jeunesse et s'ouvre la carrière de Berryer, ni la Restauration témoin de ses premiers succès, de ses premières épreuves et durant laquelle se révèle, s'affirme ce caractère fier, droit et un, ne sont de l'histoire contemporaine. Et même M. de Lacombe pourrait bientôt, — voire tout de suite, — nous donner le Berryer du gouvernement de Juillet, de 48 et du Second Empire, le Berryer de l'indépendance et de la pondération dans l'opposition, succédant au Berryer non moins indépendant et pondéré de la politique gouvernementale. Tout cela est si loin ! Tout a telle-

ment changé, pendant et depuis la grande brisure de 1870, qu'on peut parler en toute liberté de jugement, en tout dégagement de partis politiques, de ce monde disparu où resplendit la figure de Berryer. Figure unique en ce siècle, et peut-être dans les autres âges, si nous ne parlons que de la France.

On trouvera, en France et ailleurs, des vies non moins dignes, non moins désintéressées, non moins logiques que celle de Berryer — pas beaucoup, mais il y en a; — des caractères droits, nobles, fermes, hauts et soutenus comme le sien — non pas plus, mais la vieille magistrature suffirait à en fournir. — On trouvera des légistes aussi indépendants et aussi sûrs, des avocats aussi éloquents, des orateurs et des hommes politiques aussi puissants, plus puissants encore; mais rencontrera-t-on jamais, dans le même homme, cet ensemble de supériorités éminentes qui constitue la personnalité de Berryer? Je ne le crois pas.

Toutes les fois qu'on a voulu le comparer, on a eu recours à l'antiquité, et l'on a évoqué qui Cicéron, qui Démosthènes, classant ainsi du premier coup sa double éloquence de barre et de tribune; mais si, quant à Démosthènes, la comparaison a pu avoir une portée d'ensemble, on n'a pas imaginé de mettre en regard, comme caractère et comme homme, Berryer et Cicéron.

S'il était possible d'abstraire de Bossuet son génie qui n'eut point de frère, et de faire d'ailleurs bien entendre qu'il ne peut s'agir ni d'assimilation, ni même d'analogie entre l'évêque-docteur du grand siècle et le parlementaire du XIXe siècle, je dirais, et, toutes précautions prises, toutes proportions gardées, je dis qu'il n'y a eu qu'un Berryer comme il n'y a eu qu'un Bossuet.

Encore une fois, je ne prétends pas que l'un soit au même rang que l'autre, ni même qu'ils se ressemblent. M. Doudan assurait que Bossuet est un *accident* qui n'est arrivé qu'une fois dans l'histoire de l'humanité et je ne suis pas pour le contredire; je ne prétends pas que la postérité puisse écrire ces deux noms sur la même ligne, ni qu'une

semblable auréole éclaire ces deux fronts — après tout, l'auréole de Bossuet tient du nimbe. — Je ne dis pas enfin, que la parole de Berryer ait conquis une autorité, une notoriété, une primauté telles que celles de la parole de Bossuet. Je dis seulement qu'en cherchant bien dans nos fastes on ne rencontre pas un autre Berryer, comme on ne rencontre pas un autre Bossuet. Et, réduit à ces termes, ce rapprochement parle déjà assez haut.

Cet homme — Berryer — a fait tant d'honneur à la France; il a, pendant plus d'un demi-siècle, incarné en lui d'une manière si exceptionnelle la force du droit, le patriotisme concret et abstrait, la loyauté et la dignité politiques, le respect de soi-même et le désintéressement; par les effets de sa parole toujours au service de la justice et de la vérité, il a tellement personnifié ce que nous pouvons appeler la puissance du verbe, que les plus hautes comparaisons pourraient n'être pas des hardiesses quand il s'agit de lui.

M. de Lacombe est loin de forcer la note quand il parle de son héros, à peine s'il la donne. Il laisse discrètement parler les faits ou retentir l'écho de cette voix... *qui tombe* hélas ! comme toutes les voix humaines à une heure donnée. C'est un grand art; mais M. de Lacombe n'en est plus à faire ses preuves comme historien, comme écrivain, ni comme homme politique. Sa ferme modération semble même le double esprit qu'en lui jetant son manteau le prophète lui légua — manteau sans rosette à la boutonnière, on le sait. — Ce qu'il y a de certain, c'est que, l'un portant l'autre, sujet et mise en œuvre, ils aboutissent à une histoire absolument sérieuse, absolument nourrie et plus entraînante qu'une œuvre d'imagination.

Je n'ignore pas qu'aujourd'hui « les jeunes » affectent de connaître à peine Berryer, et en général les hommes de sa génération — ce qui prouve entre parenthèses, qu'au point de vue de la perspective historique l'éloignement ici est très suffisant. — « Je me souviens pourtant, écrit tout dernière-

ment M. Chantavoine (1), d'avoir entendu, il y a une quinzaine d'années, Gambetta faire le plus bel éloge du leader légitimiste qu'il appelait, avec un peu d'exagération, je crois, le premier orateur de son temps. » En vérité?... Bénissons Gambetta! Que fût devenu sans lui ce pauvre Berryer? Et puis, laissons passer les jeunes qui deviendront vieux à leur tour, j'en ai bien peur, et alors? Oh! alors, je crains que Berryer ne soit trouvé plus jeune qu'eux.

Le criterium de cette critique pour qui Gambetta est encore quelqu'un, mais pour qui Guizot, Martignac ou de Serres ne sont plus que des ganaches, me semble d'ailleurs dangereux quoique simple : « Pour nous, aujourd'hui, Berryer n'est plus guère qu'un grand nom, presque effacé, PUISQUE *le peuple l'ignore* » (2). Voilà qui pourrait nous mener loin. Le peuple ignore certainement les noms de Montaigne, de Descartes, de la Bruyère, de Montesquieu, voire même celui de Mme de Sévigné. Je ne crois pas qu'en général il connaisse celui de Bossuet ou celui de Racine, faudrait-il en conclure que ces noms sont *presque effacés?* l'esprit démocratique et « jeune » exigerait-il vraiment de nous ce sacrifice? Si le peuple a entendu parler d'un Saint-Simon, ce n'est pas de l'auteur des *Mémoires*. En fait de Pascal, il connaît Paschal-Grousset. Y aurait-il là un arrêt porté contre la renommée du premier Saint-Simon, et devrions-nous en conscience préférer Paschal Grousset à Pascal tout court, un peu *vieux jeu*, j'en conviens? Et Mirabeau? un tribun, cependant, un tribun que Gambetta eût traité de maître, est-ce que la foule, qui sait le nom de Robespierre, sait bien celui de Mirabeau? Et Diderot? un massacreur de préjugés, très bien coté aujourd'hui — d'aucuns disent un peu surfait — mais pas clérical et bien vu des nouvelles couches, est-ce que, malgré ce regain de *popularité*, le peuple, ce qui s'appelle le peuple, le connaît? Il faut s'arrêter. Mais que nous restera-t-il?

(1) Feuilleton du *Journal des Débats* du dimanche soir 5 août 1894.
(2) *Ibid.*

Ah ! il restera certainement Camélinat, Basly, Thivrier, dont le peuple n'ignore pas les noms — ne parlons ni de Ravachol, ni de Vaillant, — il restera dans un autre ordre Zola, peut-être Ponson du Terrail, peut-être Paul de Koch, peut-être Timothée Trim, dont le nom est apprécié dans tous nos villages. Le suffrage de la postérité serait-il garanti par ce fait à tous ces grands hommes ?

Revenons à Berryer, qu'en vérité le peuple même connut de son temps, je puis comme témoin l'affirmer.

Il naît en pleine révolution — 1790 — dans une famille de grande bourgeoisie où la distinction et l'intelligence sont un patrimoine, laquelle famille traverse bravement la Terreur, mais non sans y laisser quelques-uns des siens, Berryer père restant au poste du combat, comme avocat, jusqu'au jour où l'absence d'un certificat de civisme « lui coupe la langue » selon le mot que dira bientôt le Premier Consul, ce grand coupeur de langues et de becs de plumes. Tous ces commencements sont pleins de couleur et d'intérêt. Il faut voir et suivre Mme Berryer durant cette horrible période. Le 21 janvier 1793, elle lit dans les yeux de son mari la mort du roi, et son saisissement est tel qu'il tue l'enfant dont elle était enceinte. Elle ne sort elle-même des mortelles convulsions qui en sont les suites que pour présider, pâle et défaillante, aux distributions de pain de son quartier, participer — il y va de la vie des siens et de celle des proscrits qu'elle cache en sa demeure, — participer à des banquets civiques, faire partie de délégations qui offrent à l'assemblée des dons patriotiques, et même, le cœur soulevé, adresser la parole aux juges de Louis XVI. Elle ira plus loin et n'hésitera pas à se présenter devant Fouquier-Tinville, pour lui disputer une victime. « Sais-tu, lui dit alors Fouquier qui la trouve belle, sais-tu que ta tête serait charmante à voir rouler sur l'échafaud ? » Mais bientôt il s'agit de défendre la tête même de son mari, lequel, dénoncé comme aristocrate, placé sous la surveillance permanente d'un gendarme, est visé de loin par la guillotine. L'intervention de deux conventionnels qui se portent caution pour lui et

surtout la fin de la Terreur le dérobent cependant au couteau qui tranche la vie de son beau-frère, celle de son oncle, etc.

Ce fut là l'enfance de Berryer. Il a sept ans lorsque son père le conduit à Juilly qui vient de se rouvrir, et dès lors il y gagne tous les cœurs, assurent ses contemporains, mais non tous les prix. « Quel dommage qu'il ne travaille pas, disait le P. de Rochas. Il aurait tant d'avenir ! » Et aux élèves de sa classe : « Vous êtes heureux qu'il ne travaille pas; s'il voulait, il vous dépasserait tous. » Plus tard, et dans sa double carrière, il travaillera et les dépassera tous, en effet, mais en s'attachant les cœurs comme à Juilly, même ceux de ses adversaires politiques, ce qui est tout dire. Et partout aussi, comme à Juilly, il cherchera et trouvera « un ami parmi ses compagnons ».

Sur les bancs du collège on aime le panache et le tambour, on aime l'uniforme, la guerre, la gloire. La gloire qui tourne alors tant d'autres têtes plus rassises, monte donc au cerveau de l'écolier de Juilly qui s'exalte pour le héros du jour et chante ses victoires, son avenir, son mariage qui va ramener « les temps de l'âge d'or ». Phraséologie tout à fait digne du collège et de l'époque; mais il faut lui rendre cependant cette justice qu'il y met plus de mesure que bien d'autres en ces temps excessifs. C'est le moment d'ailleurs où il cherche sa voie, lui qui ne sait rien encore de la vie. Il se croit appelé au sacerdoce, la chaire l'attire; il se croit bonapartiste, la grande épopée l'enthousiasme; mais rien de tout cela ne résistera à l'épreuve du grand jour : le sacerdoce est autre chose que la chaire et ses triomphes possibles ; le bonapartisme est autre chose aussi que la victoire et ses enivrements. A peine est-il lancé dans le monde qu'il voit la liberté victime de la gloire qu'il a chantée ; et la liberté, il l'aimera, la défendra, la servira sous tous les régimes.

Il a vingt ans, quand, à ce mariage de l'empereur qu'il a glorifié d'avance, il applaudit à la résistance de la reine de Naples refusant de porter la queue de la nouvelle impé-

ratrice, et c'est le commencement de l'évolution qui fera de lui un royaliste constitutionnel. Trois ans plus tard, quand il aura bien vu le despotisme à l'œuvre et qu'il se trouvera en face du déni de justice dont le maire d'Anvers et ses défenseurs seront les victimes, quand, dans son indignation il s'écriera : « La gloire ne couvre pas cela ! » ce sera fini.

Le jour où il apprendra qu'il reste encore des Bourbons héritiers directs du dernier roi, circonstance qu'il ignorait comme bien d'autres, tant l'empire avait fait à la fois de silence et de bruit, Berryer ne verra plus pour la justice et la liberté d'autre sauvegarde en France que la monarchie légitime, héréditaire et parlementaire. Et les nombreux régimes qu'il fréquentera dès lors ne l'en feront pas revenir. C'est que ce paresseux que dénonçait jadis le P. de Rochas, veut aujourd'hui étudier sur le vif hommes, choses et institutions, et comme on disait alors, « il mêle les plaisirs au travail », il mêle aussi le travail à tout. Quand donc il arrive à dire : « *Je suis royaliste,* » et « je suis royaliste parce que je suis patriote », cette parole n'est pas un mot de circonstance et d'entraînement, mais l'expression d'une conviction acquise au prix de beaucoup d'efforts, de réflexion et de loyauté. *Il parle,* comme le psalmiste, *parce qu'il a cru,* et il a cru, parce qu'il s'est éclairé.

Berryer est inscrit au barreau, il est marié, et, derrière son père qu'il dépasse déjà, sa carrière est commencée, quand se succèdent les événements de la première Restauration, des Cent-jours et de la seconde Restauration. Aux Cents-jours, il frémit d'indignation ; personne n'a jugé plus sévèrement que lui cette aventure fatale et antipatriotique qui, sans le prestige et la sagesse des Bourbons, eût livré la France aux armées alliées, et qui l'appauvrit, la diminua et la blessa pour longtemps. Mais, comme le voulait saint Augustin, en détestant l'erreur il est doux pour les errants, doux en particulier pour ceux qui ont été entraînés, alors surtout qu'ils sont vaincus. Lui, tout jeune au barreau et tout jeune aussi dans son parti qui ne l'ac-

cueille pas sans défiance, il n'hésite pas à se compromettre pour défendre les accusés, et même les coupables des Cent-jours. Tandis que l'opinion légitimiste, maîtresse du terrain pour le moment, s'affole et crie : vengeance ! il crie : miséricorde ! — d'accord en cela avec le roi — et s'efforce d'obtenir ce qu'il demande.

Lorsque son père accepte, au milieu d'une exaspération sans nom, de prendre la défense de Ney, Berryer pourrait sans faiblesse se tenir à l'écart; mais Dieu l'en garde! Dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de la Restauration, il faudrait arracher à l'opinion qui délire, à la fureur des partis et des foules, ce coupable que sa gloire doit protéger, cet homme si brave et si faible, si héroïque et si inconscient; et Berryer est là, derrière le banc de la défense — certes, plus que jamais d'accord avec le roi — s'employant, lui aussi, spontanément, officieusement, mais de toutes ses forces à sauver cette tête plus illustre qu'équilibrée, contre laquelle tous conspirent actuellement, que tous accusent, même les bonapartistes. On peut crier contre Berryer à cette heure et prononcer le mot de trahison : il n'entend pas.

Bientôt cependant et quand il sera lui-même le défenseur de Debelle et de Cambronne, il entendra, car les cris et les injures seront de ceux auxquels il n'est plus possible de fermer les oreilles. Mais d'abord il obtiendra la vie de l'un, l'acquittement de l'autre, et puis il fera tête aux journaux qui déclarent suspects son royalisme et son loyalisme, au conseil même de l'ordre des avocats qui le traduit à sa barre pour le mauvais exemple qu'il a donné et les doctrines dangereuses qu'il a émises.

Quand les effervescences de partis sont apaisées, on croit rêver lorsqu'on en lit les manifestations et les effets. Il n'est point d'épreuve plus difficile pour les caractères, mais quand on y résiste, on en sort trempé ; et c'est ainsi qu'à l'entrée de sa carrière, Berryer reçut le baptême de l'indépendance. Désormais son libéralisme et son royalisme sont en quelque sorte invulnérables, et chef de parti plus tard,

on peut dire qu'il ne fut jamais homme de parti : c'est le très beau côté de cette noble vie.

Au reste, s'il a plaidé pour les fauteurs des Cent-Jours, et pour Donnadieu, et pour Canuel, il plaidera pour les accusés de la *conspiration* problématique *du bord de l'eau*, pour les rédacteurs du *Drapeau blanc*, qui ne l'ont pas toujours ménagé, et pour le capitaine Tulasne, et pour le marquis de Vérac, et pour Bergasse, ce royaliste trop réactionnaire, cet émigré qui n'avait rien appris et rien oublié, qu'un ministère de la Restauration traduisait devant la justice — avant la loi d'indemnité — parce qu'il *inquiétait* les possesseurs et acquéreurs de biens nationaux.

Je ne puis entrer dans le détail de ces causes qui passionnèrent la France, ni rien reproduire ici de cette éloquence mâle et vibrante dont on disait — j'écrirai le mot dans sa vulgarité familière — « qu'elle donnait la chair de poule », éloquence forte, précise, logique, aussi peu déclamatoire que possible, l'époque étant donnée. C'est au volume de M. de Lacombe qu'il faut revenir, et personne ne peut se plaindre d'y être renvoyé. J'en dis autant des causes civiles, dont quelques-unes — le procès Ouvrard par exemple — eurent un retentissement égal à celui des procès politiques. Je veux cependant citer un fait qui classe son homme, bien qu'aujourd'hui il puisse faire sourire des avocats fin de siècle. Berryer défend un criminel, un jeune homme qu'il croit ou espère innocent; il a l'honneur d'une famille à sauver avec la vie de l'accusé, et il s'y jette tout entier, lui, sa pitié, sa chaleur d'âme, sa conscience et sa puissance d'argumentateur; il n'émeut pas seulement, il entraîne l'assistance et l'accusé lui-même, qui, subjugué, dompté, malgré lui, là, tout bas, près de son défenseur qui l'entend seul, avoue son crime. Certes, Berryer n'est pas une femmelette, un névrosé, ou, comme diraient en leur jargon certains *jeunes*, un *émotif*, lui, si robuste, si sain d'esprit et de corps ; mais... mais il a la « faiblesse » de ne vouloir plaider que la vérité, de ne mentir à la justice à aucun prix, et après avoir entendu l'aveu, il s'évanouit.

Ce que fut l'action de Berryer sous les différents ministères de la Restauration, ses relations avec tous les hommes marquants de l'époque, ses amitiés, ses premiers pas dans la carrière parlementaire, à commencer par sa première élection dans la Haute-Loire; ce que fut en somme pour lui l'envahissement progressif de la politique, il faut le lire dans le livre de *sa jeunesse* et non pas ici l'abréger, M. de Lacombe n'y ayant mis, en historien qu'il est, que le nécessaire, malgré l'abondance des matériaux dont il disposait. Cette sobriété dans l'usage de la richesse suppose toujours une force d'âme peu commune; mais quand il s'agit de cette société de la Restauration, de ses salons, de ses écrivains et de ses politiques, de cet ensemble si vivant, si coloré, si chaud, et en plus, si distingué, il y faut plus de courage encore. Comment ne pas déborder son sujet quand on a sous la main, outre du Berryer : correspondance, notes, journal, discours, du Chateaubriand, du Villèle, du Martignac, du Guizot, du Chabrol, du Carel, du Casimir Périer, du Lamennais, du Montalembert, du Lacordaire, etc., etc., et tant d'autres?

Peut-être les vieilles gens, qui trouvent ce temps et ces hommes plus intéressants que les nôtres, seraient-ils même tentés de quereller M. de Lacombe pour avoir été en cela trop fidèle aux bonnes règles de la composition; mais les vieilles gens aiment et respectent les justes proportions des choses, et s'ils regrettent ce que M. de Lacombe aurait pu leur donner en plus sur ce monde plein de relief et de caractère, ils sont heureux de se trouver en face d'une œuvre vraiment faite de main d'ouvrier.

Il est un point sur lequel évidemment M. de Lacombe reviendra dans les deux volumes où nous trouverons la pleine maturité et la vieillesse de Berryer — Berryer le *leader* de la droite, — c'est la question religieuse.

Berryer a toujours mis au service de l'Eglise sa parole, son action, son dévouement et tout lui-même; mais tandis que sur le terrain politique il était un chef, et même un chef unique; sur le terrain religieux et catholique, il n'était

qu'une force, un secours précieux et sûr, un général commandant un corps d'armée, au lieu d'un généralissime. De ce fait, il a porté l'étiquette de *royaliste* plus que celle de *catholique*, et cela a trompé bien des gens qui l'ont cru moins catholique qu'il ne l'était.

Il l'était cependant tout à fait doctrinalement, comme bien peu d'hommes de sa génération, et, conséquent avec lui-même, il le devint tout à fait pratiquement. Je me souviens que, vers le milieu du second empire, M. Thiers, le rencontrant à la fin d'un carême, l'aborda en lui lançant cette phrase banale : *Ah! vous voilà! Et d'où venez-vous ainsi?* Berryer sourit. — *Vous voulez le savoir*, dit-il, *eh bien*, *je viens de me confesser*. — M. Thiers fit un soubresaut et reculant d'un pas, très étonné, un peu ému, il regarda bien en face son interlocuteur : *Vous en êtes là?...* fit-il. *J'en suis là*, répondit gravement Berryer, *et*, *croyez-moi*, *c'est là qu'il en faut venir*. — *Vous êtes bien heureux!* répliqua M. Thiers, momentanément remué.

Mais dans *sa jeunesse*, Berryer lui-même n'en est pas encore là, sans doute. La génération à laquelle il appartient, et plus encore celle qui l'a immédiatement précédée, a désappris la religion absolument, désappris à ce point que les hommes auxquels on la révélera n'imagineront pas, tout en l'admirant, qu'on en puisse tirer des conséquences pratiques. Les éducateurs religieux eux-mêmes, ceux qui parviennent à se faire tolérer sous le Directoire, accepter sous le Consulat, sont obligés d'y aller avec une grande prudence, de se borner à un *minimum* qui, pour le présent, est le *maximum* de ce qui peut passer à travers les mailles révolutionnaires encore serrées, quoique un peu usées. Il en résulte que, lancés ensuite dans un monde où plus rien ne reste de la vie chrétienne, les jeunes hommes n'ont pas l'idée que cette vie soit pratiquement possible. Il faut avoir connu, sinon ce temps-là, au moins ce monde-là, pour savoir et pour comprendre à quel degré il en a été ainsi.

Le *Génie du christianisme* charma comme une musique cette société mi-partie XVIII[e] siècle et mi-partie jacobine ou

girondine; ce fut la harpe de David devant ces Saüls dont la démence était fatiguée d'elle-même; et ces générations déshabituées de tout enseignement religieux crurent Chateaubriand un docteur aussi bien qu'un poète. Etrange docteur assurément, mais charmant poète qui s'en prenait aux souvenirs lointains et attendris et donnait aux fils de Rousseau ce qu'ils pouvaient porter. Bientôt on ne s'étonnera pas moins sous la chaire de Frayssinous, qu'on n'eût peut-être pas entourée sans Chateaubriand, on ne s'étonnera pas moins, dis-je, d'entendre cette parole plus grave, plus nourrie, mais si traditionnelle qu'elle eût paru banale dans un monde plus imprégné de christianisme. Et quand Lamennais se révélera autrement sérieux que Chateaubriand, moins sûr mais autrement puissant que Frayssinous, tout surprendra, et surtout ce qui ne devrait pas surprendre, c'est-à-dire le meilleur de sa doctrine.

Or, Berryer n'est pas de ceux qui s'étonnent ainsi, lui qui a songé à la chaire et au sacerdoce et qui, même au barreau, a étudié la philosophie et la théologie catholiques. Il en sait plus que Chateaubriand qu'il aime, admire et discute; il entend Frayssinous avec intérêt comme un catéchiste qu'il a retrouvé; il lit même et goûte Bonald, dont il trouve sans doute les théories un peu absolues, mais en qui le penseur l'attire; il s'éprend de Lamennais qu'il écoute en disciple jusqu'au jour des révoltes de cet homme qu'il n'abandonnera jamais, mais qu'il ne suivra pas.

Oui, tel est déjà Berryer sous l'Empire et sous la Restauration. L'air ambiant, les mœurs générales, la jeunesse, le plaisir agissent sur lui, assez pour le détourner d'une partie de la pratique religieuse — une partie seulement, — pas assez pour le détacher, même un instant, de la foi catholique et de l'amour de l'Eglise. C'est en chrétien qu'à la *Société des Bonnes Lettres*, et surtout à la *Société des Bonnes Etudes*, Berryer traite les questions philosophiques, littéraires et sociales qui s'agitent, c'est en vrai catholique qu'il plaide pour la mémoire de La Chalotais

calomnié (1), pour Lamennais dont l'ultramontanisme fougueux le dépasse à l'origine, et dont bientôt il saisira la robe de prêtre pour le retenir sur le bord de l'abîme.

Chrétien, Berryer l'est véritablement, sérieusement et toujours, jusque dans les moelles; mais la vérité est que, dans son cœur et dans son âme, s'unissent étroitement le trône et l'autel. Trop juriste, trop théologien, trop homme de gouvernement pour vouloir, au for extérieur, solidariser et surtout identifier ces deux causes, il les confond presque dans un même amour, au for intérieur. L'Eglise, c'est pour lui la grande patrie, celle de la vérité, celle des âmes; et la monarchie c'est la France, l'autre patrie, la patrie concrète et incarnée. Mais, royaliste et catholique, il l'est jusqu'à la fin avec toute l'indépendance — j'allais dire toute la personnalité — que comportent respectivement ces deux titres. Ni Lamennais qu'il aime tendrement, ni Charles X qui lui est plus cher encore ne pourront l'entraîner aux extrémités que réprouvent et sa conscience et sa raison.

Je veux finir par là. C'est une page douloureuse et magnifique dans la vie de Berryer que la révolution de juillet, dernière limite de *sa jeunesse* dont elle termine le livre. Ami des derniers ministres de la Restauration, il est l'adversaire résolu et surtout convaincu de leur politique. Leur infatuation le dépasse autant que leur incurie le désole, « Où allez-vous?... Quel est votre plan?... » leur crie-t-il plein d'angoisse. Mais rien, rien que l'entêtement du vieux roi et l'illuminisme de M. de Polignac qui refuse de l'écouter et qui prétend le conquérir. En face de cet aveuglement irrémédiable et de l'impuissance constatée de ses efforts, pris de la crainte d'être associé, malgré lui, à ce qu'il réprouve, Berryer, dans son désespoir, envoie la nuit chercher des chevaux de poste et prend la fuite. Les Ordon-

(1) Les héritiers de M. de La Chalotais avaient intenté au journal *l'Etoile* un procès pour avoir diffamé sa mémoire et calomnié sa vie. Berryer démontra que, dans ses luttes contre l'arbitraire du duc d'Aiguillon, La Chalotais n'avait point été un « magistrat félon », bien au contraire, et que le gouvernement de Louis XVI l'avait hautement reconnu.



nances paraissent peu après, acte de folie finale auquel il se refusait à croire; il les lit dans le journal et s'écrie, en se frappant la tête : « Ah ! quel malheur ! Mon Dieu ! quel malheur ! »

Certes, il eût pu se dérober alors aux catastrophes prévues et à leurs fauteurs obstinés; mais le mal étant consommé, il ne reste plus que son dévouement. Il y met sa fortune, il y brise sa destinée, mais il restera l'ami le plus sûr, le serviteur le plus fidèle du vieux roi dans l'exil; et lui, qui sait avec quel étrange vertige M. de Polignac a joué les destinées de la France et de la monarchie, lui, dont cet homme vient de ruiner toutes les espérances et tout l'avenir, il s'offre spontanément pour partager son impopularité et être son défenseur.

Je m'arrête, et je demande qu'on ne me reproche pas d'avoir fait un panégyrique; j'ai dit la vérité. Et nous avons si peu de grands caractères... pourquoi, quand il s'en rencontre un, et que ce très noble caractère est mis en lumière dans un beau livre, ne louerait-on pas à plein cœur, à pleine bouche et à pleine plume ?

M. DE MARCEY.





ARVÈDE BARINE

Il était une fois une fée dont la mission consistait à consoler ou à distraire tout un peuple de grands enfants. Ceux-ci s'étaient rendus presque tous malades à force de courir après des chimères, et les hommes versés dans l'art de l'auscultation prononçaient, en secouant la tête, de grands mots qui donnaient à leur diagnostic un caractère étrange; ils disaient : dilettantisme, scepticisme, paralysie du vouloir, curiosité malsaine, désenchantement, etc., etc. Un vieux magicien, venu des pays bretons, était cause de tout le mal. Prenant en pitié ces malades, mais impuissante à les guérir, la fée s'appliquait en toute conscience à adoucir leurs épreuves réelles ou imaginaires. Pour cela, elle leur narrait de jolis petits contes qui les faisaient sourire. Seulement, capricieuse comme toutes les fées, elle ne se montrait qu'à certains jours et sur certains points déterminés. C'est ainsi qu'elle apparaissait tantôt dans une maison rose, tantôt dans un chalet bleu, tantôt dans un palais couleur saumon.

Le conte de fées qu'on vient de lire répond à une réalité contemporaine très concrète : il peut signifier que Mme Arvède Barine écrit assez irrégulièrement de délicieux articles dans la *Revue bleue*, dans les *Débats* et dans la *Revue des Deux Mondes*. Ils sont destinés à des lecteurs ayant une certaine culture intellectuelle ; on pourrait leur appliquer ce que Plutarque dit de Ménandre : « Et aux philosophes et gens qui travaillent à l'étude — comme quand les pein-

tres ont travaillé leurs yeux sur couleurs trop vives et brillantes, ils les tournent sur celles qui sont verdoïantes comme celles des herbes et des fleurs pour les récréer et refaire — c'est Ménander qui recueille l'entendement, comme en un beau verger bien flori où il y a de l'ombrage et de la fraîcheur, des vents doulx et gracieux. »

Essayons de quelques promenades à travers le verger « bien flori » que cultive Mme Arvède Barine.

Il y a lieu de s'étonner que la réputation d'un tel écrivain n'ait pas franchi certaines limites; on ne connaît son nom que dans un nombre restreint de milieux littéraires. De ses différents ouvrages, un seul est arrivé à la troisième édition. Mais cela même dispose en faveur de Mme Arvède Barine; le mystère dont elle aime à s'entourer (1) contraste singulièrement avec les allures tapageuses de quelques femmes écrivains.

Les récits de Mme Arvède Barine ont un charme infini : ils peuvent fournir en abondance des exemples de toutes les formes de la délicatesse. Jamais elle n'appuie, jamais elle n'élève le ton; sourires, larmes, railleries, ont toujours quelque chose de voilé, de fugitif, d'indéfinissable. Il faut même une certaine habitude pour ne pas s'impatienter de ce parti pris de calme et d'atténuation qui ressemble parfois à de l'impassibilité. On nous parle, par exemple, des épreuves d'une jeune princesse, et de façon — cela ne saurait faire doute — à nous remuer le cœur aussi profondément que possible. Mais nous en voulons quand même à l'auteur du soin excessif qu'il prend de dissimuler sa propre émotion : il nous plairait de nous attarder autour de cette douleur; mais le récit continue, il faut bien le suivre. C'est là sans doute ce que voulait la narratrice et elle y a réussi au delà de tous ses vœux. N'éprouvez-vous pas comme un malaise ou plutôt comme un sentiment d'indignation concentrée en lisant les lignes qui suivent :

« L'histoire du mariage de la princesse Wilhelmine revient ici se mêler d'une façon presque burlesque à la tra-

(1) Arvède Barine est un pseudonyme.

gédie de famille. Le roi était résolu à se délivrer d'une fille odieuse. Il n'hésitait que sur le choix des moyens. Il parlait souvent de lui faire couper la tête et prenait soin qu'elle ne l'ignorât pas, mais il savait à merveille que ce n'était pas si simple que cela; et puis, il était juste : si sa fille était haïssable, elle n'avait pas déserté. Il songea de nouveau à un couvent. Il s'arrêta enfin au parti de la marier de gré ou de force à l'un des prétendants repoussés par la reine : il soupçonnait celle-ci d'avoir trempé dans l'affaire de la cassette et souhaitait encore plus que de coutume de lui être désagréable. Il commença donc à faire harceler la princesse Wilhelmine dans sa prison par ses créatures qui eurent toutes l'ordre de lui parler mariage. Il lui venait des messagers du roi à toute heure, il lui en venait de si grand matin, que la princesse, en ouvrant les yeux, apercevait devant son lit un ministre ou un officier chargé de lui donner le choix entre le margrave de Schwedt et la mort. Ou bien c'était un couvent affreux qu'on mettait dans la balance; c'était un cachot dans une forteresse; c'était la vie de son frère; le roi ferait grâce à Frédéric si sa sœur se soumettait et obéissait; l'exécution était certaine si elle s'opiniâtrait... Sans la pensée de son frère, la princesse aurait été invincible. La mort l'effrayait peu; le roi avait pris tant de soin de la détacher de la vie, qu'elle n'y tenait plus que par l'héroïsme d'espérance de la jeunesse, qui ne veut pas croire que ce puisse être fini à vingt ans. »

Ainsi donc rien que quelques petites lignes narratives ; pas une invective, pas une flétrissure pour le vieux roi transformé en bourreau. Après tout, elle a peut-être raison Mme Arvède Barine; elle nous donne ici un modèle de ce que M. Martha, qui s'y connaît, appelle la délicatesse dans l'art. Jean Racine faisait ses tragédies avec rien.

Le même phénomène psychologique se reproduit lorsque notre écrivain traite quelque sujet amusant. Nous lui dirions bien volontiers : Vos héros sont parfois, Madame, infiniment comiques; laissez-nous savourer leurs mots. Point, Arvède Barine continue, elle a déjà raconté d'autres histoires. « Comme la plupart des grands taciturnes, Car-

lyle avait des heures où il était bavard; Mme Carlyle avait coutume de dire qu'il aimait le silence platoniquement. Il avait des instants où le flot de pensée accumulé dans son cerveau avait besoin de se faire jour. Carlyle s'épanchait alors en improvisations étincelantes et pittoresques qui ont fait sa réputation de parleur. Car pour causeur proprement dit, il ne le fut jamais. La contradiction lui était insupportable, et son éloquence avait besoin de couler en liberté. Il contemplait les contradicteurs avec le même regard chargé de mépris qui faisait craindre à Mme Carlyle, lors des conférences sur la littérature allemande, qu'il ne s'adressât au public en ces termes : « Imbéciles, qui êtes venus ici pour vous distraire. »

Naturel, finesse, grâce du tour, variété, souplesse, toutes ces qualités qui rendent le récit agréable, font penser ici à Mme de Sévigné; le grand nom est écrit, je ne l'efface pas, mais il est bien entendu, je suppose, que je ne mets pas Mme Arvède Barine au rang de Mme de Sévigné.

La raillerie est un des charmes de ces contes. Elle nous fait doublement plaisir parce qu'elle s'exerce le plus souvent sur des étrangers. Les Anglais — comme il est de tradition chez nous — ont la plus grosse part, mais, vraiment, il leur serait difficile de se fâcher. Mme Barine les berne avec tant de grâce! Que dis-je? elle ne les raille pas, elle les défend. Des chauvins français qui ne connaissent pas les nuances et qui d'ailleurs abusent des grands mots, parlent quelquefois d'égoïsme, de pharisaïsme, d'accaparement, ils calomnient les Anglais. Au contraire, tous les faits connus et jusqu'à maintenant si mal interprétés, ajoutent à la gloire de la Grande-Bretagne; il suffit de les expliquer. « L'Angleterre compte parmi ses philanthropes bon nombre de don Quichottes, âmes désintéressées et hautes, l'honneur de leur patrie. Elle en compte d'autres qui sont accusés par les esprits tout d'une pièce d'être don Quichotte et Sancho, sans que jamais l'un l'emporte sur l'autre. Don Quichotte expédie de grosses caisses de Bibles aux pauvres sauvages; Sancho les emballe dans de la cotonnade de Manchester et glisse des bouteilles d'eau-de-vie dans

les vides. Don Quichotte traque les négriers avec une ardeur qui lui vaut des louanges grandes et méritées ; Sancho pense à part soi que ce sont là de grands frais; que l'esclavage, cette chose terrible, est parfois bien commode, et qu'il n'est pas défendu, après tout, de faire tourner une bonne action à son avantage. »

Mme Arvède Barine relève cette fine raillerie par une pointe de réalisme. Elle aime les histoires de pouilleux et de loqueteux, elle explique par des exemples d'une étonnante précision toutes les variétés de vermine que portent les juifs polonais et les paysans italiens. Alors même qu'elle fait des biographies de princesses, elle quitte volontiers les salons pour nous initier aux mystères de la cuisine ou aux misères qui se cachent sous la pompe des costumes. Et non contente de mettre la saleté en une série de petites épopées, elle pose les principes d'une esthétique réaliste. Ainsi, la canaille protestante ne lui inspire guère, paraît-il, que de la répugnance, mais l'auteur professe un goût très vif pour le pittoresque de la canaille catholique. Gardons-nous de discuter ces principes.

On se demande comment Mme Barine s'y prend pour savoir tant de choses divertissantes; il semble qu'elle ait un œil ouvert sur chaque pays du monde. Elle nous décrit le pays de sainte Thérèse, comme si elle en revenait; puis c'est le tour de la Chine, du Japon, du Zanzibar; l'Angleterre lui est très familière, et elle connaît l'Allemagne d'autrefois tout comme celle d'aujourd'hui. Chacun de ces pays lui fournit un contingent de récits très intéressants. Au dire de Voltaire, le pauvre grand Corneille avait tout près de lui un petit lutin qui lui dictait les plus beaux passages de ses tragédies. Mme Arvède Barine a sans doute quelque génie malin qui court le monde pour lui cueillir des historiettes, et les lui rapporte fidèlement; elle n'a plus qu'à les tresser en couronnes.

Tous ces récits n'ont pas, tant s'en faut, la même valeur historique; l'auteur se joue presque constamment sur les confins de la fantaisie et de l'histoire, et il ne peut s'empêcher de donner libre cours à son imagination créatrice.

Cependant Arvède Barine cite souvent ses autorités, et puis, quand bien même elle broderait un peu, nous trouverions de bonnes raisons de l'excuser. Ses broderies sont si riches et de si bon goût !

La question devient plus délicate s'il s'agit d'histoire proprement dite. Mme Arvède Barine esquisse un tableau de la vie religieuse dans un couvent italien du XVIe siècle. Il serait à souhaiter, je crois, qu'elle eût renoncé à faire son tableau d'histoire; mais où, décidément, on ne peut tolérer ses dires, c'est lorsqu'elle prétend défendre ainsi l'Eglise. Elle ajoute à son récit toutes sortes d'explications plus ou moins plausibles pour nous convaincre de ses bonnes intentions. « Ce n'est pas assurément médire de l'Eglise catholique, c'est plutôt rendre hommage aux progrès dont elle a été, en définitive, l'instrument, que de rappeler les variations et les défaillances qu'a subies, dans le cours des siècles, l'idée monastique. Le couvent de Saint-André, nous l'avons déjà dit, ne faisait que suivre le courant général de son époque, et la conduite qu'on y tenait n'était ni plus ni moins scandaleuse que la conduite de tel monastère de filles nobles, en France ou ailleurs. Lisez et ne vous scandalisez pas. »

Or il s'agit ici de religieuses qui vivent comme les bergères de l'Astrée, ou les précieuses de l'hôtel de Rambouillet. Supposons que les faits soient authentiques, encore faudrait-il ne pas les conter sur ce ton d'agréable persiflage. Un auteur qui, dans la sincérité de son âme, voudrait servir l'Eglise, hésiterait à rappeler de tels souvenirs, et si pour des raisons politiques ou scientifiques il était obligé d'aborder le sujet, il s'y prendrait de tout autre façon. Il condamnerait sœur Séraphine, la religieuse romanesque, au lieu de la menacer gentiment du doigt ; il déplorerait les fautes commises, il rattacherait l'heureuse mais impuissante tentative du cardinal d'Urbin à l'immense réforme que provoqua l'initiative du concile de Trente. Cette attitude pouvait ne pas convenir à l'auteur; mais il aurait dû à tout le moins procéder avec plus de simplicité, et dire franchement : « Je connais une histoire

un peu risquée, mais piquante; je ne puis résister au désir de la conter par le détail; j'ai tort, mais je demande l'indulgence du lecteur. » Au contraire, il se livre tout le long du chapitre à toutes sortes de plaisanteries méchantes, puis, arrivé à la fin, il se flatte, avec un sérieux qui étonne, d'avoir bien mérité de l'Eglise. Pour cette fois, Arvède Barine a dépassé la mesure.

Sa méthode historique m'inspire un autre genre de défiance; elle a une tendance marquée à l'exagération; Mme Barine s'attache à un seul côté des personnes ou des choses, et ramène tout à un petit nombre d'idées sur lesquelles elle exécute avec une impeccable virtuosité d'admirables variations. Je me demande si la réalité vraie n'offre pas en général une complexité plus grande. Voulez-vous savoir quel portrait on nous fait de cette Marie Mancini qui fut un des trois modèles de la suave Bérénice?

« Dans le second convoi de neveux et de nièces que Mazarin manda d'Italie, celui de 1653, se trouvait une créature de treize à quatorze ans qui parut à la cour un prodige de laideur. Elle était noire et jaune, dégingandée et décharnée. Elle avait un cou et des bras qui n'en finissaient plus. Sa bouche était grande et plate; ses yeux noirs étaient durs, et il n'y avait nul charme ni espoir de charme dans toute sa personne. L'esprit était à l'avenant. Elle l'avait hardi, écrit Mme de Lafayette, résolu, emporté, libertin et éloigné de toute sorte de civilité et de politesse. Au milieu de ses sœurs et de ses cousines, elle semblait une bête sauvage, efflanquée, hérissée, prête à mordre. Ce laideron était Marie Mancini. »

Plus loin, l'auteur nous parle longuement des maladresses de Marie Mancini, et partout il explique ses étonnants, ses prodigieux succès par la seule violence de la passion. L'explication paraîtra insuffisante à beaucoup de lecteurs. Marie Mancini a donné au contraire des preuves d'une persévérance et d'une souplesse extraordinaires. N'a-t-elle pas trompé à plusieurs reprises l'un des hommes les plus fins et les plus fourbes qui aient jamais été? Oui, Mazarin s'est laissé berner par sa nièce. La rancune tenace de Louis XIV

pourrait bien n'avoir pas d'autre cause : il comprit, mais trop tard, que dans son idylle avec cette Italienne dépourvue de sens moral, il avait joué le rôle de dupe. La violence n'exclut pas l'habileté, surtout chez les Italiens, et de ce que la jeune Mancini commit quelques maladresses il ne s'ensuit pas qu'elle fût incapable de diplomatie.

D'ailleurs, l'histoire, dans la pensée d'Arvède Barine, n'a probablement qu'une importance relative; en réalité, elle sert de prétexte à la morale. Cela est si vrai qu'elle n'hésite jamais à couper les récits les plus intéressants par des considérations psychologiques (1). Chaque article aboutit à une conclusion de morale sociale nettement formulée. Ainsi M[me] Barine aime à se faire l'avocat et aussi la conseillère de son sexe.

D'ordinaire, les écrivains portent aux nues les grands hommes, ils s'inquiètent de tous les détails qui concernent leur manière de vivre, mais ils négligent les dévouements féminins qui ont tant contribué à leur gloire. M[me] Barine tâche de combler cette lacune, et elle le fait avec un tact, une délicatesse et une bonne humeur admirables. Elle ne déclame jamais ; son sourire, gai ou triste, illumine tous ses récits. On ne peut rien imaginer de plus touchant que la biographie de M[me] Carlyle ou celle de M[me] Gœthe. Quel mélange d'énergie et de grâce chez la femme de Carlyle ! que d'héroïsme discret et tendre ! La petite alouette chante son chant exquis à côté du sombre penseur qui est resté toujours paysan et qui est devenu un insupportable maniaque. Je connais peu d'ouvrages qui laissent une impression aussi forte de découragement, mais cette impression est salutaire en ce sens qu'elle n'a rien de commun avec la désespérance et qu'elle est inséparable de certains souvenirs bienfaisants.

(1) Un exemple : Frédéric était alors tout enfant. Il était craintif et apprenait difficilement. Son père l'aurait dégoûté du travail, sans la princesse Wilhelmine.

De toutes les variétés de l'amitié, la plus exquise est l'amitié entre sœur et frère. Elle naît d'ordinaire dans la jeunesse, à l'âge des affections chevaleresques et des dévouements désintéressés. Elle a la liberté qui ne peut jamais exister dans l'amour maternel et filial jointe à la solidité que créent les liens du sang.

Toutes les femmes qui auront lu ce livre apprécieront mieux les avantages d'une condition modeste, car l'amitié d'un grand homme n'est pas toujours un bienfait des dieux.

Mme Carlyle avait eu la joie de vivre son rêve de jeune fille : elle était devenue la femme du plus grand historien de l'Angleterre contemporaine, et, en pleine gloire, voici ce qu'elle écrivait :

« Oh ! oh ! quelle journée cruelle ! O ma mère, à présent, quand je souffre, personne ne le voit, et j'ai appris à souffrir à moi toute seule. De l'état de fille unique à celui-ci la route est longue et dure :

Oh ! ma mère ne se doutait guère,
Le jour où elle me mit dans un berceau,
Des pays où je voyagerais,
De la mort dont j'aurais à mourir. »

La mère de Gœthe passe à peu près par les mêmes vicissitudes, mais elle réussit à conserver sa gaîté jusqu'à la fin d'une longue vie. La leçon morale qui se dégage de sa biographie, comme de celle de Mme Carlyle, n'est point à l'honneur des hommes. Gœthe a plus de tenue que Carlyle, mais sa conduite envers sa mère témoigne d'un épouvantable égoïsme et d'une étonnante faiblesse du sens moral. Il est heureux que le dévouement des femmes compense un peu les misères des grands hommes. Je regrette, toutefois, que Mme Arvède Barine n'ait pas jugé à propos d'éclaircir une question qu'elle avait posée implicitement. Elle nous dit qu'aux jours heureux Mme Carlyle n'avait point la foi, et elle appuie sur ce fait. Quand viennent les temps d'épreuves, nous nous demandons avec inquiétude : où donc Mme Carlyle puisera-t-elle les forces morales qui lui sont nécessaires, puisque, n'ayant plus la foi, elle se moque de la philosophie ? Mme Barine insinue avec mystère un grand mot : l'amour. Mais voilà que nous lisons dans le journal de Mme Carlyle, à la date du 26 mars 1856, la prière suivante :

« Aie pitié de moi, ô mon Dieu ! car je suis faible. O Dieu, guéris-moi, car mes os sont tourmentés. Mon âme



aussi est terriblement tourmentée ; mais toi, ô Dieu, quand viendras-tu ? Reviens, ô Seigneur, délivrer mon âme : sauve-moi pour l'amour de ta miséricorde. »

Ces lignes traduisent exactement un psaume célèbre, et révèlent des sentiments d'humilité et de résignation chrétiennes. La douleur avait donc ramené Mme Carlyle au christianisme, ce dont Mme Barine néglige de nous avertir, après avoir soigneusement noté le scepticisme des jeunes années. Est-ce distraction ? est-ce habileté ?

A quelques femmes d'élite Mme Barine oppose un certain nombre de détraquées ou de perverties : la reine Christine, une princesse arabe, Mary Wollstonecraft Godwin. Toutes ces dames, fort peu estimables et fort peu sympathiques, ont traversé des aventures pittoresques qu'on n'abrège pas assez. L'auteur a voulu sans doute compter une ressemblance de plus avec Mme de Sévigné, laquelle ne reculait pas, comme on sait, devant les histoires un tantinet scabreuses. Mais comme il n'oublie jamais ses fonctions de moraliste, il a soin de compléter ses récits par des considérations où il veut peut-être faire entrer trop de choses à la fois. Mme Arvède Barine raille toujours la correction chez les autres, et, par une contradiction heureuse, elle la cultive précieusement dans ses épilogues. Vous voyez d'ici son embarras : elle s'applique à défendre les principes de la morale féminine, mais en même temps elle se montre clémente aux révoltées, et elle tire de leurs fautes des leçons subtiles :

« Mary Wollstonecraft valait mieux que cela : tête folle et cœur ardent, elle fit le mal en cherchant le bien... C'est une chose terrible que de naître la cervelle à l'envers, d'avoir un tempérament Wollstonecraft et pas l'ombre de raison pour le dompter et le conduire. Au lieu de rire de ses travers et de s'indigner de ses chutes, la justice exige que l'on dise : Hélas ! pauvre Mary ! pauvre fille qui voulus régénérer ton sexe et qui crus au capitaine Imlay ! Puisque le parti des droits des femmes, qui n'existerait peut-être pas sans toi, te méconnaît, réclame du moins l'hommage d'un bataillon dont les rangs s'épaississent chaque

jour : saluez Mary Wollstonecraft, Mesdames les détraquées. »

J'avoue ne pas comprendre cette morale alambiquée.

Les mêmes bizarreries gâtent les chapitres qui ont pour objet des biographies d'hommes. Voici un troupier anglais qui a pris part à presque toutes les grandes batailles livrées contre Napoléon Ier, il s'est battu très convenablement, il n'a volé ou maraudé que par intervalles. Ne lui demandez pas l'enthousiasme de nos petits pioupious français; ce héros de sens rassis se vend pour 2 guinées, et durant toute l'épopée impériale, à laquelle il est mêlé inconsciemment, il n'a d'autre souci que le boire et le manger. L'histoire est intéressante; elle a, je le veux bien, une grande valeur documentaire. Mais Mme Arvède Barine n'entend pas nous laisser sur cette impression. « Mon héros, dit-elle, a droit à mieux qu'une indulgence dédaigneuse et une compassion humiliante; étant ce que nous avons vu et la vie étant ce qu'elle est, il a droit à notre admiration, pour ne s'en être pas tiré plus mal. »

Il est permis de supposer que cette admiration ne ressemble pas à celle que nous éprouvons en lisant une tragédie de Corneille.

Dans un autre chapitre, notre distingué historiographe raconte la vie fort curieuse d'un juif polonais. Salomon Maimon a été un gueux, un ivrogne, un être crapuleux et immonde, mais il s'est révélé penseur profond, il aurait pu devenir un rival de Kant; il a écrit un *Essai de philosophie transcendante* qui, paraît-il, est un ouvrage de haute valeur. Sur son lit de mort, ce savant s'écrie : Ah! quel imbécile j'ai été! le plus imbécile de tous les imbéciles! Cette explosion a quelque chose de tragique. Mme Barine aurait dû citer sans commentaires les dernières paroles de son philosophe; ses explications ne manquent pas de justesse, mais elles sont un peu faibles.

D'où vient cette habitude de moraliser? Mme Arvède Barine n'aime pas les sermonneurs en général et les sermonneurs juifs ou protestants en particulier. On dirait qu'elle a à se venger. Enfant, elle a subi, peut-être, dans quelque

temple ou dans quelque synagogue des homélies interminables sur la correction, l'austérité et la nécessité de s'éloigner des pécheurs. Aujourd'hui elle prône, avec naturel il est vrai, mais enfin elle prône systématiquement la tolérance, l'indulgence, la sympathie pour les égarés, l'estime des petites vertus mondaines. La matière du sermon a changé, la forme reste à peu près la même, en sorte que nous souffrons des inconvénients du genre sans en avoir les avantages.

Non contente de prêcher, Mme Arvède Barine dogmatise. Elle tourne assez volontiers autour des questions religieuses et elle se donne parfois le plaisir d'y entrer pleinement. Les lecteurs ont déjà deviné dans quel esprit elle aborde ces redoutables sujets. Mme Arvède Barine est renaniste. Je crois même qu'en fait de scepticisme elle rendrait des points à M. Renan. L'élève a dépassé le maître. Celui-ci d'ailleurs n'était peut-être pas aussi sceptique que le raconte la légende. Il se prononçait sans doute pour la négative sur tous les points essentiels de la théologie, mais il le faisait d'après des procédés qui n'ont rien de commun avec le scepticisme. Au contraire, Mme Arvède Barine raffine si naturellement, elle subtilise avec tant d'aisance, et cela, en se moquant presque toujours, qu'elle semble frappée d'une impuissance radicale à affirmer ou à croire. Elle pourrait rivaliser avec Montaigne, à moins que... car, à mon tour, j'ose me permettre quelques doutes sur la profondeur de cet universel scepticisme. Une extrême délicatesse de la sensibilité se concilie mal avec ce nihilisme intellectuel.

Un tel état d'âme ne semble pas dénoter une vocation d'hagiographe. Cependant Mme Arvède Barine a voulu étudier la vie de sainte Thérèse, non dans un but d'édification, mais « pour chercher le rien, la petite étincelle qui rendait le monde plus pittoresque et la vie plus intéressante ». C'était son droit, d'autant qu'elle a su dire sur sainte Thérèse des choses piquantes et justes. Il est seulement fâcheux que le fond de l'ouvrage réponde si peu aux promesses du titre : en 80 petites pages on ne peut pas expliquer la psy-

chologie d'une sainte et surtout d'une sainte Thérèse. Mais il faut rendre cette justice à Mme Arvède Barine, elle a montré avec beaucoup d'art ce que j'appellerais le côté sympathique et humain de la fondatrice du Carmel.

Malheureusement, Mme Arvède Barine a voulu toucher aux principes. Elle a renoncé à son attitude d'élégante narratrice pour formuler des sentences théologiques. « Pour des raisons qu'il est aisé d'entendre, nous laisserons en dehors de cette étude tout ce qui touche de près ou de loin aux miracles. Nous n'y ferons même aucune allusion. Ce sont là des matières où l'Eglise romaine est seule juge et, nous osons le dire, seule intéressée. Elle est d'ailleurs elle-même encore divisée sur une partie au moins des points que nous nous interdisons de toucher. » Comment peut-on avancer avec cette assurance des choses aussi étranges? Mme Arvède Baride a grandement tort de se désintéresser à ce point de la question du miracle. S'il est vrai, comme nous le croyons tous, au sein de l'Eglise, s'il est vrai que Dieu a opéré des miracles par l'intermédiaire de sainte Thérèse, le dilettantisme de Mme Barine laisse beaucoup à désirer du côté de l'orthodoxie. J'entends bien qu'elle se résignerait assez facilement à accepter ce reproche. Mais, même si on se place au point de vue purement historique et moral, a-t-elle bien le droit de parler ainsi de l'Eglise romaine? Pour tenir comme non avenues les décisions solennelles de la plus haute puissance morale qui soit au monde, il faut être bien sûr du fait qu'on affirme. Or, Mme Arvède Barine peut ne pas croire à l'authenticité des miracles attribués à sainte Thérèse, mais elle n'est certainement pas sûre que ces miracles n'ont pas eu lieu. Il n'est pas malaisé de railler les querelles théologiques, mais à ces querelles tous, même les plus mécréants, sont intéressés, car il y va de tout le catholicisme et Mme Barine voudra bien convenir que le catholicisme constitue, à tout le moins, la partie la plus considérable du christianisme. Nous voilà dans les grands mots, mais c'est notre théologienne qui les a provoqués.

Elle a fait pis d'ailleurs, elle a raconté, toujours en souriant, une histoire désolante, ou plutôt — il m'importe peu

d'être taxé d'exagération — l'histoire la plus désolante que nous connaissions. Il s'agit d'un homme médiocre, c'est-à-dire d'un homme en tout semblable à des milliers d'autres hommes qui vivent assez misérablement sur la surface de notre planète. Mark Rutherford (c'est son nom) perd progressivement la foi dans une longue crise durant laquelle des préoccupations d'argent et toutes sortes d'ennuis se mêlent d'une manière horrible à des troubles de conscience et à des anxiétés intellectuelles. En sa qualité de ministre anglican, il avait d'abord prêché des sermons à peu près orthodoxes; il en arrive peu à peu à une incrédulité radicale.

« Les effets de ce qu'on a appelé la maladie du siècle avaient été étudiés chez les caractères et les esprits d'élite, l'histoire de Mark Rutherford nous montre ce qu'ils sont chez les êtres ordinaires, c'est-à-dire, chez la masse. Elle nous montre l'effarement et l'affaissement de la médiocrité, qui n'a pas la vigueur de cerveau nécessaire pour se créer une foi... Les Rutherford ne possèdent pas l'indifférence ou la haute raison qui permettent d'attendre avec calme que le temps et le travail commun des générations apportent de nouvelles conclusions sur l'univers.

« Il n'en est pas moins triste de songer qu'aujourd'hui tant d'êtres pensants naissent, vivent et meurent avec ces mots pour tout *credo :* Y a-t-il ou n'y a-t-il pas un Dieu et une âme? La morale existe-t-elle en dehors de l'intérêt de la société? La patrie n'est-elle qu'un préjugé, le beau et le vrai que des mots? Je n'en sais rien, et cela m'est égal. Nous allons, s'il vous plaît, causer de ces questions en prenant le thé, tranquillement, sans passion; après quoi nous parlerons d'autre chose. Il est inutile de nous tracasser à propos de ce qui ne nous regarde pas.

« Mark Rutherford bondissait quand il entendait parler ainsi. Mais c'était tout. »

Cette boutade, qui occupe la place d'une conclusion sérieuse, produit sur nous comme une impression de malaise. Le thé que vous offrez aux Rutherford, Madame, ils n'en voudront pas. Vous leur dites : contentez-vous des plaisirs que procure la haute spéculation, ayez la patience

d'attendre que le temps et le travail commun des générations apportent de nouvelles conclusions sur l'Univers. Précisément, les Rutherford manquent d'indifférence et de haute raison. D'ailleurs Mme Arvède Barine a trop de finesse pour prendre au sérieux les consolations philosophiques qu'elle emprunte à M. Renan. Mais, alors, une seule morale se dégage de l'histoire de ses amis les Rutherford. Mme Barine ne peut leur dire que ceci : Le plus simple est encore de vous appliquer à recouvrer la foi perdue. Pour les moyens pratiques à adopter, rapportez-vous-en à Pascal, qui ne faisait pas partie des médiocres mais qui les aimait et souffrait pour eux. En agissant ainsi vous ne reculerez pas, vous progresserez, car la foi vous fournira des règles de conduite et des motifs de résignation qui sont hors de prix. Les rhéteurs ou les savants qui attendent mieux que la morale chrétienne peuvent manier supérieurement la plaisanterie, mais, n'en doutez pas, pour dissimuler leur pauvreté intellectuelle, ils n'ont d'autre ressource que de se moquer de vous. Enfin, si vous ne pouvez pas recouvrer la foi de vos aïeux, il dépend de vous d'épargner à d'autres les angoisses dont vous souffrez. N'oubliez pas qu'au-dessous des médiocres comme vous se trouvent les enfants, presque toutes les femmes, les ignorants, les malheureux, ils ont besoin de prière et d'espérance.

Mme Arvède Barine n'a pas voulu ou n'a pas osé dégager cette moralité de son récit. Je le regrette pour elle.

Outre ses œuvres de fantaisie, Mme Arvède Barine a publié deux volumes de critiques : *Bernardin de Saint-Pierre* et *Alfred de Musset*. Je ne les ai pas lus, et j'avoue en toute sincérité que je n'ose pas en prendre connaissance, craignant une déception. Une fée devenue grammairien, cela se conçoit difficilement.

Il est dans la biographie de Mme Gœthe, le chef-d'œuvre de Mme Arvède Barine, un récit exquis entre tous : « Mme Gœthe s'installait sur la fameuse chaise verte surnommée dans la famille la chaise aux contes, et elle improvisait aux enfants des histoires qui se passaient dans les étoiles. Pendant des soirées entières, un flot d'absurdités

poétiques coulait de ses lèvres souriantes, et allait remplir de visions merveilleuses la cervelle de ses petits auditeurs, haletants de curiosité et d'émotion. Wolfang s'envolait dans le pays du bleu, où les belles princesses dont il venait d'entendre les aventures s'avançaient avec bonté au-devant de lui et lui disaient la suite de leurs épreuves. »

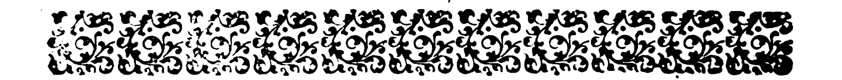
Avec un peu de condescendance, Mme Arvède Barine pourrait devenir, elle aussi, la rapsode à la chaise verte, non pas seulement pour deux enfants mais pour toute la jeunesse française. Les préoccupations d'avenir et l'esprit positif pénètrent même dans les cervelles enfantines, ils compriment l'imagination et faussent la sensibilité. Qui nous ramènera la douce crédulité d'antan ? Les bébés fin de siècle ne croient pas aux récits de leurs grand'mères, Bob, l'insipide Bob, ne s'intéresse à rien. Quant aux jeunes gens, ils se piquent de ne lire que ce qui est scientifique ou ultra-moderne. Mme Arvède Barine pourrait leur faire du bien. Si seulement elle voulait supprimer quelques passages par trop réalistes, si elle consentait à faire disparaître les chapitres où il est question de théologie ou de philosophie, ses œuvres pourraient pénétrer dans toutes les maisons, et elles feraient des heureux et elles ouvriraient aux jeunes imaginations de jolies échappées sur l'idéal. Je connais peu de missions plus agréables et plus enviables. Malheureusement Mme Arvède Barine a trop écouté les professeurs avec lesquels elle a appris la philosophie. Ah ! que son amie Mme Aïa était mieux inspirée ! Elle écrivait à son fils :

« Cette foire-ci a été riche en professeurs. Comme une partie de ta gloire et de ta réputation retombe sur moi et que les gens se figurent que j'ai contribué à ton grand talent, ils viennent me contempler. Je leur affirme que si tu es un grand homme et un grand poète, je n'y suis absolument pour rien. Mon don que Dieu m'a donné est de représenter d'une manière vivante toutes les choses à ma portée, grandes et petites, vraies ou inventées, de manière que, lorsque j'entre dans une réunion, c'est une gaîté et une joie générales tout le temps que je raconte. J'ai raconté

à ces professeurs — et ils sont partis contents — voilà tout le mystère. »

Le joli mystère! Mme Arvède Barine en connaît toutes les profondeurs, mais peut-être ne l'apprécie-t-elle pas à sa valeur véritable. Des professeurs viennent sans doute la complimenter sur ses articles de philosophie ou de théologie, ils se trompent certainement. Le don qu'elle a reçu du ciel est de conter : qu'elle conte donc aux professeurs et aussi à leurs élèves.

Abbé DELFOUR.



LES MÉTÈQUES

OU

ÉTRANGERS DOMICILIÉS A ATHÈNES

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT (1)

Les métèques étaient des étrangers domiciliés à Athènes, qui jouissaient de certains droits, étaient astreints à certaines charges, et tenaient, selon l'expression d'un ancien, le milieu entre les étrangers et les citoyens, en se rapprochant davantage des premiers. Il ne faut pas les confondre avec d'autres étrangers qui ne tenaient par aucun lien à la cité athénienne. Voyageurs de fantaisie, ils venaient admirer les curiosités artistiques, prenaient quelque teinture de la vie élégante et mondaine, faisaient œuvre de touristes, pour employer une expression toute moderne. Ou bien attirés par la réputation des rhéteurs et des philosophes, ils fréquentaient les écoles, se formaient à l'éloquence et à la philosophie, puis revenaient dans leur patrie, riches d'une culture intellectuelle acquise avec tant de labeur. Tels n'étaient point les métèques. Regardés comme partie intégrante de la cité, ils vivaient sous la protection des lois,

(1) *Les Métèques athéniens*, par Michel Clerc, ancien membre de l'école française d'Athènes, maître de conférences à la faculté d'Aix, grand in-12, 476 p., Paris, Thorin et fils éditeurs.



pouvaient jouer un rôle politique, et quelques-uns même, comme Lysias et Polémarque, arrivèrent à une grande situation. Un livre très savant, plein de recherches, bien composé, vient de paraître sur cette question intéressante. Nous voudrions, à l'occasion de ce livre, étudier cette situation si curieuse des métèques, et laissant de côté les points trop arides et purement techniques, la mettre suffisamment en lumière pour intéresser les lecteurs. Ce sera, croyons-nous, un moyen de faire connaître au public un livre de grande valeur, et d'inspirer le désir de connaître plus à fond l'ingénieux mécanisme de la constitution des Athéniens.

I

Une première difficulté se présente, c'est de bien définir le métèque et d'en donner une notion exacte et précise. Les anciens sont loin de s'entendre. Ce n'est pas que les renseignements fassent défaut. Au contraire ils sont assez nombreux. Les auteurs parlent souvent des métèques, et leur souvenir revient sans cesse dans les inscriptions. Mais, ou bien ces renseignements sont vagues et manquent de précision, ou bien ils se contredisent. Les uns nous disent que le métèque est un étranger qui passe d'une cité dans une autre, et non pour y faire un court séjour, en simple étranger. C'est la définition de Suidas. Mais elle est incomplète, et il ne suffisait pas à un étranger, pour devenir métèque, de se fixer longtemps dans une ville. D'autres, avec le grammairien Aristophane de Bysance, exigent en outre qu'il ait élu domicile d'une manière définitive, qu'il soit dans la ville depuis un temps déterminé, et qu'il contribue à certaines charges publiques. Il est enfin une définition qui, pour être vague, offre un détail très intéressant. C'est celle d'Ammonius. Le métèque, dit-il, est celui qui a quitté sa ville pour une autre, et qui, tout en ayant davantage de l'étranger, a quelque chose du citoyen. Nous laissons de côté beaucoup de passages tirés des poètes et des

scoliastes où ce mot n'a guère que le sens d'étranger, d'émigrant, et même de vagabond comme dans cette locution homérique ἀτίμητον μετανάστην. Sophocle, dans son *Œdipe à Colone* (1), ne lui donne guère que le sens d'habitant de la ville, dans cette menace que Thésée adresse à Créon :

εἰ μὴ μέτοικος τῆσδε τῆς χώρας θέλεις
εἶναι βίᾳ τε κοὐχ ἑκών.

« Si tu ne veux pas habiter cette terre par force et à contre-cœur ». Voici donc l'idée qu'on peut se faire d'un métèque en réunissant ces divers témoignages. Il fallait d'abord l'élection d'un domicile définitif; ensuite ce n'était qu'après un séjour de quelque temps qu'on jouissait de cette faveur. Elle entraînait après elle des charges diverses, et rapprochait l'étranger du citoyen, sans toutefois l'égaler à celui-ci. Le métèque cessait donc d'être un étranger pour la cité. Elle le regardait comme un de ses enfants, lui accordait certains privilèges, le soumettait à des obligations de différente nature. Il n'y a rien là d'une précision parfaite. Quelles étaient ces charges? Quelles étaient ces obligations? C'est ce que les auteurs n'expliquent qu'imparfaitement. Nous essayerons de le faire dans la mesure du possible, mais, auparavant, indiquons les formalités à remplir pour passer dans la condition des métèques.

II

La cité athénienne formait un organisme très compact et puissamment ordonné. A la base se trouvait la race γένος, puis venait la phratrie, et au-dessus était placée la tribu. On comptait quatre tribus, douze phratries et trente γένη par phratrie, soit 360 γένη en tout. Cette organisation ne s'est faite que lentement, elle est le fruit d'une élaboration séculaire. Quelques-uns nient qu'elle ait jamais

(1) Soph. *Œdip. Col.* 934.

existé avec cette rigueur inflexible dont parlent les auteurs, et ils n'y voient qu'un système inventé après coup et purement artificiel. Mais les textes d'Aristote sont trop précis pour laisser planer le moindre doute, et l'on ne peut nier qu'elle ait au moins un fondement sérieux. A partir de Clisthène, la constitution athénienne fut soumise à une transformation radicale. Les quatre tribus ioniennes furent remplacées par les dix tribus attiques, et celles-ci furent à leur tour divisées en dix dèmes, ce qui fit en tout cent dèmes. Dès lors la division en 100 dèmes et en 10 tribus fut définitivement adoptée, et elle devint officielle. Toutefois le système des phratries et des genê subsiste dans les relations civiles et se combine avec l'organisation de Clisthène.

Pour se rattacher à la cité, il fallait appartenir à un dème. Chaque dème avait un registre appelé ληξιαρχικόν où l'on inscrivait les membres, et c'était cette inscription qui introduisait le nouveau venu dans la cité et lui conférait tous les droits du citoyen. Elle avait lieu à l'âge de 18 ans. Le père de famille, et à son défaut le tuteur, avait mission de présenter le jeune homme. Dès qu'il était inscrit sur le registre, il devenait citoyen et en acquérait tous les droits, tels que parler au peuple dans les assemblées, plaider devant les tribunaux, contribuer à l'élection des magistrats, être capable d'aspirer aux fonctions publiques.

Quel était le rapport du métèque avec le dème? Etait-il en dehors de ce groupe fondamental? ou bien s'y rattachait-il par des liens étroits, et de quelle nature étaient ces liens? Les scoliastes affirment qu'il y avait une liste officielle des métèques. C'était là une mesure de toute nécessité; car il y avait des taxes à payer; ils devaient fournir leur contingent pour l'armée de terre et de mer, participer aux cultes de la cité. Comment obtenir ces résultats sans une liste très exacte et très authentique? Jusque-là il n'y a ni incertitude ni difficulté.

Mais quel était le caractère de ce catalogue? était-ce un catalogue général unique, déposé dans les archives de l'Etat? ou bien chaque dème avait-il la nomenclature des

métèques qui habitaient sur son territoire? Ici, M. Clerc a une petite étude très solide et en même temps très ingénieuse que nous reproduisons en abrégé.

Dans les inscriptions, les métèques sont désignés en général par leur habitation dans un dème. Ainsi on dit d'un certain Teucer, Τεῦκρος ἐν Κυδαθηναίῳ οἰκῶν, Teucer habitant à Cydathénée (un dème). Οἰκῶν ἐν habitant dans tel dème est la formule invariable, comme pour les citoyens l'indication du dème sous forme de génitif, d'adjectif ou d'adverbe. Ainsi ἐκ Κολώνου de Colone, Θορίκιος le Thoricien, Ἀγρυλῆθεν d'Agrylé. L'indication du domicile pour les métèques équivalait donc à la mention du dème pour les citoyens. C'était en quelque sorte leur démotique. On ne peut admettre qu'ils fussent obligés de rester dans le même dème. Comme ils ne possédaient pas de biens-fonds, ils étaient exposés à changer d'habitation et par conséquent de dème. Il faut donc admettre qu'il y avait pour eux un domicile légal qui ne variait pas, et un domicile de fait qui était soumis à de nombreuses variations. Le domicile légal est celui qu'ils acquéraient par leur inscription sur le registre du dème, il était acquis pour toujours, et c'est par là qu'ils se font connaître dans les inscriptions.

Disons un mot de la procédure à suivre dans l'inscription du métèque sur la liste du dème. Il fallait toujours un intermédiaire entre la cité et celui qui aspirait à en faire partie. Quand il s'agissait d'un enfant du pays, l'intermédiaire était le père et à son défaut le tuteur. Quand il s'agissait d'un étranger, un citoyen honorable était appelé à exercer cette sorte de paternité. Il les prenait sous sa tutelle, se montrait garant de leur honorabilité, et donnait toutes les attestations nécessaires sur le lieu de leur naissance, sur leur famille, etc. On le désignait sous le nom de prostate, προστάτης. Le prostate était nécessaire pour l'introduction de l'étranger dans le dème. Des peines rigoureuses pouvaient atteindre ceux qui négligeaient cette formalité. On leur intentait une action en aprostasie, c'est-à-dire, pour défaut de prostate. Mais là se bornait son intervention. L'inscription une fois faite, ses fonctions cessent immédia-

tement, et le métèque se trouve mis en possession de tous ses droits, et n'a plus besoin d'intermédiaire.

On a prétendu, il est vrai, qu'il devait assiter le métèque dans tous les actes de la vie civile et même recevoir l'impôt imposé par la ville, le μετοίκιον, et on l'a assimilé au patron de l'ancienne Rome vis-à-vis de son client. Quelques textes semblent donner raison à cette manière de voir. Aristote, dans *la Politique*, III, 7, déclare que les métèques ne jouissent pas complètement des droits qu'on leur a conférés, et qu'un prostate leur est nécessaire. Hypéride parle d'une loi qui obligeait tout métèque à employer l'intervention d'un prostate. Isocrate, dans son discours sur la paix, déclare qu'on juge les métèques par les patrons qu'ils se sont choisis. Mais il y a là une méprise. Les faits sont absolument contraires à cette hypothèse. En parcourant les actes civils des métèques, il n'en est aucun où l'assistance du prostate soit requise.

III

Le métèque a été inscrit sur la liste officielle du dème. Il a reçu cette initiation qui l'engage dans la famille athénienne. Qu'a-t-il acquis, et quels sont ses droits et ses avantages ? Ce n'était pas un vain titre, ni une distinction purement honorifique. Quels sont aussi ses devoirs et les charges au prix desquelles il a acheté cet honneur? C'est là une question très étendue. Nous toucherons seulement aux points principaux, et nous choisirons tout ce qui peut mettre dans un jour suffisant la situation du métèque.

Il avait d'abord le droit de prendre part aux cultes de la cité. C'était là une faveur de premier ordre. Toute la cité antique, ainsi que l'a si bien démontré M. de Coulange, reposait sur la religion. Le culte a été le noyau primitif d'où elle est sortie avec toutes ses ramifications. Toutes les fois que plusieurs familles se sont réunies pour mettre en commun leurs intérêts et leurs charges, elles ont com-

mencé par bâtir un temple, établir un sacerdoce, offrir des sacrifices au nom de la communauté.

Cette participation aux cultes de la cité était le signe le moins équivoque de la qualité de citoyen. « Si l'on veut définir le citoyen, dit M. Fustel de Coulange, il faut dire que c'est l'homme qui possède la religion de la cité. C'est celui qui honore les mêmes dieux qu'elle.... Etre admis parmi les citoyens, cela s'exprime en grec par les mots μετεῖναι τῶν ἱερῶν, entrer en partage des choses sacrées. L'étranger au contraire est celui qui n'a pas accès au culte, celui que les dieux de la cité ne protègent pas, et qui n'a pas le droit de les invoquer (1). »

Mais il importe de bien délimiter cette participation aux cultes de la cité. Car il est bien entendu qu'en se mêlant aux cérémonies religieuses, et en jouissant des privilèges qui en étaient la suite, ils restaient toujours dans une infériorité notable. D'abord la prérogative la plus enviée des Athéniens leur était refusée. Ils ne pouvaient prétendre aux honneurs du sacerdoce et offrir le sacrifice. Ensuite il est un ordre de cérémonies auquel ils étaient rarement admis. Nous avons un décret relatif aux Panathénées qui date probablement de l'administration de l'orateur Lycurgue. Ce décret énumère les personnes qui ont droit à la distribution des chairs des victimes, et indique la part de chacun. Il mentionne successivement les prytanes, les archontes, les trésoriers de la déesse, les hiéropes, les stratèges, les taxiarques, tous ceux des Athéniens qui prennent part à la procession, et les canéphores ; le reste sera distribué aux Athéniens. Il n'est pas question des métèques. Les citoyens seuls avaient droit à ce privilège. Ce qui est vrai des Panathénées devait l'être aussi des fêtes d'origine vraiment ancienne. Il est probable que ces vieux cultes traditionnels étaient l'apanage exclusif des citoyens. En troisième lieu, la part qui revenait aux métèques était beaucoup moins considérable, au moins dans certaines fêtes. Une inscription nous donne le règlement

(1) Fustel de Coulange, *la Cité Antique*.

de la fête des Héphæstia. Il y est dit qu'on donnera aux métèques trois bœufs, et que les hiéropes leur distribueront les chairs crues. Les premières lignes de l'inscription nous font connaître la part distribuée aux citoyens. Elles sont malheureusement mutilées. Mais il semble résulter d'une restitution autorisée, que ces derniers recevaient plus de 100 bœufs.

Mais la distribution des viandes n'était qu'un des nombreux privilèges qu'entraînait la participation aux cultes de la cité Il en est d'autres qui ne provoquaient pas moins de légitimes ambitions. Il y avait d'abord l'admission aux pompes et aux processions. Les métèques y prenaient part quoique à un rang subordonné. Nous avons des témoignages formels pour les grandes Panathénées et les fêtes des Bendidées. Leur présence aux Panathénées relevait surtout leur situation. Athéné était la déesse protectrice d'Athènes. Figurer dans cette solennité, c'était se reconnaître comme les serviteurs et les protégés de la déesse. Ils se trouvaient en compagnie des citoyens, des clérouques, des alliés. Tous, quoique séparés de condition, se réunissaient dans des sentiments communs. Si tous ne faisaient pas partie de la πολιτεία, tous faisaient partie de la πόλις Ἀθηναίων.

Les Grecs aimaient à rehausser l'éclat des fêtes religieuses par des manifestations extérieures; à la prière et au sacrifice s'ajoutent des jeux publics, des concours et représentations scéniques. Les métèques y avaient-ils leur place marquée, et pouvaient-ils concourir, soit entre eux, soit avec les Athéniens? On peut l'affirmer, au moins pour certaines fêtes et certains concours. On voit en effet figurer parmi les vainqueurs un grand nombre d'étrangers. Comme ces concours exigeaient une préparation spéciale, et un entraînement provoqué par le voisinage des lieux, il est difficile d'admettre que beaucoup d'entre eux ne se recrutassent pas parmi les métèques. Il y a au moins plusieurs concours et plusieurs prix où le doute n'est pas possible. Au nombre des prix décernés on nomme les prix d'εὐανδρία, d'εὐοπλία et d'εὐταξία. C'étaient des prix collectifs décer-

nés à la tribu qui avait présenté le groupe composé des hommes les plus beaux, les mieux faits et les mieux armés. On ne s'explique guère la présence d'étrangers proprement dits parmi les vainqueurs. Il fallait être familiarisé avec les exercices militaires propres aux Athéniens. Et puis des étrangers auraient-ils pu recruter, former et préparer à la lutte tous ces bataillons? Les étrangers qui ont remporté le prix ne peuvent être que des hommes initiés aux mœurs athéniennes, et vivant au milieu des Athéniens.

Outre les concours, il y avait encore les représentations scéniques. Un citoyen était chargé d'en faire les frais. Il devait fournir à toutes les dépenses des chœurs, et on l'appelait chorège. La chorégie, qui pesait sur les citoyens riches et opulents, imposait des charges, mais elle mettait en relief, attirait la considération, ouvrait la voie aux honneurs. Aussi rivalisait-on de zèle et d'empressement pour s'acquitter avec honneur de cette charge, et organiser le chœur dans toute sa perfection. Les métèques pouvaient devenir chorèges. Les textes qui parlent de la chorégie, sont aussi nets que possible, et ne laissent place à aucun doute. Par là, ils prenaient part aux cultes officiels de la cité, et pendant toute la durée de leur fonction, ils se trouvaient revêtus d'un caractère religieux, ils étaient les personnages les plus en vue de la cité. Le scoliaste d'Aristophane (1) nous dit que les métèques pouvaient être chorèges μέτοικοι ἐχορήγουν. C'est aussi l'expression dont se sert Ulpien dans son commentaire au discours de Démosthène contre Leptine (2). Lysias parle des nombreuses chorégies dont il s'est acquitté, de même que son père et ses frères.

Mais ici encore la cité tenait à faire sentir aux métèques que leur situation était inférieure. Leur chorégie ne s'étendait pas aux trois fêtes dionysiaques. Elle se bornait aux fêtes lénéennes qui se célébraient en hiver, et qui par conséquent n'attiraient pas les étrangers. Elles n'égalaient pas

(1) Scol. Aristoph. *Plut.* 953.
(2) 462, 13.

en splendeur les Dionysies de la ville, qui avaient lieu au printemps. Le texte du scoliaste d'Aristophane nous fournit à cet égard un renseignement précieux. « Il n'était pas permis à un étranger d'être choreute dans les Dionysies de la ville... mais cela était permis aux Lénéennes, car les métèques étaient alors chorèges. » Les métèques se livraient au commerce, et arrivaient souvent à une fortune considérable. La chorégie, réduite à une seule fête, ne revenait pas très fréquemment. Sa charge par conséquent ne devait pas être bien lourde, et l'honneur qui en revenait ajoutait beaucoup à leur crédit. Ils étaient de niveau pour quelque temps avec les premiers personnages d'Athènes, et leur titre d'étranger s'effaçait de plus en plus.

IV

Nous venons d'énumérer les avantages que la religion offrait aux métèques. L'administration de la justice n'était pas moins généreuse à leur égard. Là aussi ils étaient l'objet des prédilections de l'Etat. Ils pouvaient s'abriter sous la tutelle des lois, et, sans être aussi favorisés que les citoyens, ils avaient entre les mains des armes redoutables pour défendre leurs droits et sauvegarder leurs intérêts. Leur fortune et leur famille étaient environnées comme d'un mur de défense.

Un magistrat spécial était chargé de recevoir les causes civiles des métèques. C'était l'archonte polémarque. L'histoire de ce magistrat mérite de nous arrêter quelques instants. On sait qu'à l'origine le roi réunissait en sa personne le pouvoir religieux, le pouvoir judiciaire et le pouvoir militaire. Peu à peu il fut dépouillé de ses prérogatives, jusqu'à ce qu'enfin la royauté elle-même fût supprimée. La première diminution de l'autorité royale lui enleva le commandement des armées. On créa un chef militaire appelé polémarque. Le polémarque, peu à peu, se transforma en magistrat purement civil, et, à partir du ve siècle avant

J.-C., il avait mission de juger les causes des métèques. « Le polémarque, dit Aristote, instruit... les envois en possession de successions et de filles épiclères en faveur des métèques; et généralement toutes les actions qui relèveraient de l'archonte s'il s'agissait de citoyens, compètent au polémarque, lorsqu'il s'agit de métèques » (1).

Ces actions qui relèvent de l'archonte, et qu'Aristote ne fait qu'indiquer, touchent au droit familial, et ont pour but la conservation des familles et de leurs biens. On voit par ce texte quelle était la situation des métèques. Ils étaient pour ainsi dire incorporés dans la cité athénienne, reconnus et protégés par la législation. Pour tout ce qui était purement civil, ils étaient assimilés aux citoyens, sauf deux restrictions.

Ces restrictions étaient d'une haute importance. D'abord les métèques n'avaient pas le droit de posséder des immeubles, terres ou maisons. La possession des maisons et des terres, l'ἔγκτησις γῆς καὶ οἰκίας, était la marque distinctive du citoyen et l'étranger ne pouvait l'acquérir que par un décret spécial du peuple. Il lui était interdit en second lieu d'épouser une citoyenne d'Athènes. Une loi sévère lui refusait ce qu'on appelait en terme de droit attique l'épigamie, ἐπιγαμία. S'il la violait, il encourait les peines les plus graves, la confiscation des biens, et l'esclavage.

Vis-à-vis du droit criminel, la situation du métèque était différente. Il ne relevait plus du polémarque, mais restait soumis aux magistrats ordinaires. Il trouvait sous la sauvegarde des lois une sécurité suffisante et n'avait à redouter aucun péril. Toutefois il semble que les Athéniens aient estimé à un prix beaucoup plus haut la vie des citoyens. On distinguait deux sortes de meurtres, le meurtre prémédité ἐκ προνοίας et le meurtre involontaire ἀκούσιος φόνος. Le meurtre prémédité ressortissait au tribunal de l'aréopage, et la peine de mort était la sanction ordinaire de ces sortes de procès. Le meurtre involontaire était déféré au Palladion qui ne pouvait condamner à mort, et prononçait

(1) Arist. *De la Constitution des Athén.*, 58.

tout au plus l'exil temporaire sans la confiscation des biens. Le meurtre fait sur la personne d'un métèque était assimilé au meurtre involontaire, et, de ce fait, il relevait de la compétence du Palladion, ce qui éloignait la peine de mort. La loi ne le jugeait donc pas avec la même sévérité que le meurtre commis sur un citoyen, et la vie d'un métèque ne lui paraissait pas avoir la même importance pour l'Etat.

V

Tels étaient les privilèges auxquels pouvaient prétendre tous les étrangers qui fixaient leur domicile à Athènes. Mais quand ils avaient rendu des services, qu'ils méritaient la bienveillance de l'Etat, ou bien que, par l'éclat de leur talent ou l'héroïsme de leurs actions, ils attiraient les regards, la cité reconnaissante leur accordait d'autres faveurs, telles que le droit d'acquérir des immeubles, l'épigamie, l'isotélie, la proxénie et le droit de cité. Nous avons déjà expliqué les deux premières, nous n'y reviendrons plus. Nous nous arrêterons seulement sur les trois autres.

L'*isotélie* ainsi que l'indique son nom mettait en quelque sorte le métèque sur le pied d'égalité avec le citoyen. Elle signifie l'égalité des droits. Mais il ne faut pas l'entendre avec rigueur, et cette égalité en somme était assez restreinte. Elle ne comprenait ni le droit d'acquérir des immeubles, ni le droit d'épouser une Athénienne. Elle consistait surtout à diminuer les charges financières, à supprimer l'impôt appelé μετοίκιον, les taxes de commerce, à mettre le métèque sur le même pied que le citoyen dans la question des liturgies. Elle le relevait surtout dans la considération publique, et c'était une distinction dont ils étaient fiers, et qu'ils n'oubliaient jamais de faire valoir dans les actes publics. Ainsi Théodotos, qui dans l'affaire de Chrysippos contre Phormion avait servi d'arbitre privé, est désigné comme isotèle. On le mentionnait toujours dans les listes officielles. Sosibios figure comme isotèle au nombre des

contribuables qui ont fait une offrande lors de la guerre de Chrémonide.

La *proxénie* jouait un rôle important. Les proxènes étaient chargés de recevoir à l'étranger les envoyés d'Athènes, ou même les simples citoyens en voyage. C'étaient donc en quelque sorte des consuls, et les Athéniens les prenaient pour intermédiaires auprès des cités étrangères, et pour défenseurs de leurs intérêts. Cette fonction, dans le principe, était dévolue à des hommes qui résidaient dans une ville et qui ne venaient à Athènes que par occasion. Mais peu à peu elle dévia de son caractère primitif, et elle finit par être un titre honorifique décerné aux habitants d'Athènes. Ce fut alors qu'elle devint accessible aux métèques. La ville y trouva un moyen de les honorer et de récompenser leurs services. Nous avons trois décrets bien authentiques par lesquels la proxénie est accordée aux métèques. Deux sont du IVe siècle avant J.-C., un du IIIe. On joint à la proxénie, l'épigamie et le droit complet de propriété.

Enfin, comme dernière faveur, les métèques pouvaient obtenir le droit de cité. C'était la distinction la plus enviée, et comme le couronnement de toutes les autres. Aussi ne l'accordait-on que rarement et après avoir épuisé la série de toutes les autres récompenses. En deux circonstances pourtant on l'accorda par mesure générale. Ce fut d'abord dans les dernières années de la guerre du Péloponèse. La situation était alors désespérée. Il ne restait plus qu'une flotte peu considérable et bloquée dans le port de Mitylène. On manquait d'hommes pour combler les vides faits par la guerre. Athènes eut recours à une décision extrême. Elle décréta que les cavaliers monteraient à bord de la flotte de secours, et qu'on enrôlerait en masse les esclaves et les métèques, en promettant la liberté aux premiers et le droit de cité aux seconds. La seconde fois ce fut après le désastre de Chéronée. Le péril était peut-être plus critique encore. Athènes craignait de tomber sous les armes de Philippe, et de perdre son autonomie. Hypéride eut recours aux grands moyens. Il ordonna de transporter au Pirée les ob-

jets sacrés, de donner la liberté aux esclaves et le droit de cité aux métèques.

En dehors de ces deux occasions, où le droit de cité a été accordé à un ensemble d'hommes, les exemples sont fort rares. Nous n'avons guère qu'un décret parfaitement authentique relaté dans les inscriptions. Il s'agit du médecin Evénor qui est incorporé dans la cité à cause de la bienveillance qu'il a témoignée au peuple, et des soins qu'il a prodigués aux citoyens avec mention d'un talent qu'il a dépensé. Les auteurs nous fournissent quelques exemples, mais en fort petit nombre. Signalons les célèbres banquiers Pasion et Phormion devenus citoyens d'Athènes. Ils avaient sans doute rendu d'éminents services, sous forme d'épidoseis, dons volontaires, et aussi probablement sous forme de prêts avantageux à la cité. Vers l'an 325, le droit de cité est encore accordé, à l'instigation de Démosthène, au fameux marchand de salaisons Chæréphilos et à ses trois fils Pheidon, Pamphilos et Pheidippos. Les comiques plaisantèrent beaucoup à cette occasion, ils tournèrent en ridicule le goût des Athéniens pour les salaisons, et prétendirent que le peuple en élevant Chæréphilos au rang de citoyen, avait cédé à ses instincts de gloutonnerie. Le vrai dans tout cela c'est que ce marchand s'imposa des sacrifices, qu'il fit d'abondantes distributions de salaisons, et peut-être aussi de céréales. Chæréphilos faisait un grand commerce avec le Pont, et les céréales ainsi que les salaisons venaient de cette contrée.

VI

On peut se rendre compte maintenant de la condition des métèques. Ils avaient une liberté à peu près égale à celle des citoyens, et, dès lors qu'ils respectaient les lois, toute facilité leur était laissée pour vivre dans l'aisance, et jouir des commodités d'un séjour qui offrait beaucoup d'agréments. Ils ne possédaient ni terres ni maisons, il est

vrai. Mais ils se tournèrent vers l'industrie, et la plus grande partie du commerce se trouvait entre leurs mains. Plusieurs arrivèrent à une haute fortune. On vit parmi eux de riches commerçants de blé, des banquiers habiles, des industriels avisés et heureux. Examinons maintenanr quelles charges la cité leur imposait en retour, et si elle leur faisait payer bien cher l'honneur de se dire étranger domicilié à Athènes.

Elle exigeait d'abord une légère redevance appelée le μετοίκιον. Cet impôt n'était pas considérable, mais il leur rappelait qu'ils n'entraient dans la ville que par la libre concession des Athéniens, et que leur admission était une faveur. Tout métèque majeur payait douze drachmes par an. Les femmes n'en payaient que six, et encore étaient-elles dispensées, quand elles avaient un mari ou un fils unique. Cet impôt, comme on le voit, ne gênait pas beaucoup les intéressés et ne leur imposait pas une charge très lourde. Mais il avait son importance en ce qu'il établissait une ligne de démarcation entre le citoyen et le métèque. Le premier, en effet, était affranchi de tout impôt personnel. Les biens seuls et non la personne étaient soumis à l'action du fisc. Décréter une taxe personnelle, c'était rappeler aux métèques leur état d'infériorité, et leur prouver par les faits qu'ils n'avaient pas qualité de citoyen.

A Athènes, deux sortes d'impôts pesaient sur les citoyens, les impôts ordinaires et les impôts extraordinaires. Ces deux sortes d'impôts s'ajoutaient au μετοίκιον, et les métèques les payaient, mais avec certaines différences en ce qui touche les impôts extraordinaires. Ils se ramenaient à deux grandes classes l'εἰσφορά et l'ἐπίδοσις.

L'eisphora était un impòt direct sur le capital, qui à l'origine ne portait que sur la propriété foncière. Solon et Pisistrate y avaient eu recours. Mais c'est en 428, à l'occasion du siège de Mitylène, qu'il est mentionné d'une manière formelle. Ce n'était pas un impòt permanent. L'Etat ne le prélevait qu'à titre d'exception, et en cas d'insuffisance du budget ordinaire.

Jusqu'en 378, cet impôt fut perçu directement par les

agents de l'Etat. Une commission de répartiteurs, ἐπίγραφεῖς, les assistait. En 378, sous l'archontat de Nausidicos, on appliqua à l'eisphora le système des symmories. Tous les contribuables furent répartis en un certain nombre de groupes (συμμορίαι) dont chacun représentait à peu près la même portion de la fortune publique. Peu de temps après, on cessa de percevoir directement cet impôt, et on créa à cet effet une liturgie nouvelle, la προεισφορά, c'est-à-dire qu'un groupe de citoyens faisait l'avance de la contribution exigée, et se dédommageait ensuite sur les autres membres de la symmorie. Le système d'impôt était donc assez compliqué, et il a varié avec les époques.

Pour revenir aux métèques, ils entrèrent dans toutes ces diverses combinaisons, payèrent d'abord l'eisphora individuellement, puis furent introduits dans les symmories, participèrent même à la proeisphora. Mais il y eut entre eux et les citoyens une différence notable. Chez les citoyens, la base de cet impôt était les terres et les maisons. Comme les métèques n'avaient ni terres ni maisons, il portait sur les biens meubles.

Outre l'eisphora, il y avait aussi l'épidosis, ἐπίδοσις. Comme l'indique le nom, c'était une largesse que l'on faisait à l'Etat. Ce don était plus ou moins volontaire. Dans les circonstances pressantes, la cité faisait appel à la générosité de ses enfants. Une guerre allait éclater, et le trésor n'offrait pas les ressources nécessaires; il fallait construire une flotte, élever un temple, et les fonds manquaient: alors les citoyens devaient prouver leur zèle pour la gloire du pays, et s'imposer de rudes sacrifices. Les Athéniens, en général, se prêtaient volontiers à ces actes de dévouement. Mais dans la plupart des cas cette largesse s'imposait comme une obligation rigoureuse, et on n'aurait pu s'y soustraire sans inconvénient. On pouvait s'acquitter en nature et en espèce.

Les métèques contribuèrent souvent à ces sortes d'offrandes. Les auteurs et surtout les inscriptions nous en fournissent de nombreux exemples. Dans le plaidoyer de Chrysippe contre Phormion placé sous le nom de Démos-

thène, le demandeur qui est métèque rappelle qu'en trois circonstances il s'est montré généreux ainsi que son frère à l'égard de la cité. Ils ont donné un talent d'argent lors du soulèvement d'Athènes et de Thèbes contre Alexandre. Plus tard, ils ont dépensé un talent pour acheter du blé, et enfin, une autre fois, ils ont cédé plus de dix mille médimnes de grains au prix de cinq drachmes le médimne, alors qu'il en valait seize. Les exemples d'épidoseis se rencontrent surtout dans les inscriptions. Pour les épidoseis en nature, elles mentionnent le médecin Phidias de Rhodes, qui donna ses soins gratuitement et reçut en récompense des éloges et une couronne de feuillage, le banquier Pasion, qui donna à l'Etat mille boucliers sortis de sa fabrique et cinq trirèmes tout équipées, Euxénidès de Phasélis, qui fournit volontairement douze matelots et des cordes pour les catapultes. Pour les épidoseis en argent, citons le décret rendu en 330/329 sur la proposition de l'orateur Lycurgue en l'honneur d'Eudémos de Platée; et le décret en l'honneur d'Héracleidès de Salamine rendu en 325/4. Le premier est loué pour avoir fourni quatre mille drachmes pour la guerre, et le prix de mille attelages. Le second, une année de disette, avait consenti à livrer trois mille médimnes de blé à cinq drachmes, et une autre fois trois mille drachmes pour acheter du blé.

VII

Il nous reste pour compléter notre étude à remonter jusqu'à la première origine des métèques, et à suivre leur développement à travers les siècles. Nous terminerons par un tableau succinct des diverses situations qu'ils ont occupées, et du grand mouvement qu'ils ont imprimé à l'industrie.

L'Attique a toujours eu pour les étrangers une force d'attraction presque invincible. Entourée de deux côtés par la mer, elle s'ouvrait facilement aux communications du

dehors. La beauté d'un ciel toujours pur et sans nuages, la douceur de la température, en faisaient un séjour plein de charmes. Le sol, quoique maigre et pierreux, se prêtait à une assez grande variété de culture. La vigne aux environs d'Icare y portait d'excellents raisins. Les figues d'Attique étaient renommées. Le miel du mont Hymette est devenu légendaire. D'un autre côté, elle avait besoin de faire appel à l'étranger pour nourrir ses habitants. Elle ne produisait pas de blé en quantité suffisante. L'élevage des troupeaux non plus n'était pas développé. La Béotie alimentait son marché avec les poissons du lac Copaïs, et les salaisons lui venaient des pays lointains. Pour toutes ces raisons, l'habitant de l'Attique vit avec plaisir l'étranger lui apporter ses produits et lui demander le droit d'asile.

Dès l'origine, il y eut donc dans cet heureux pays une population hétérogène. Mais ce ne fut que bien tard, sous Solon et sous Clisthène, qu'elle commença à entrer dans l'Etat. Jusqu'alors il y avait entre eux et les citoyens une séparation complète. L'organisation de la cité, ainsi que nous l'avons dit plus haut, était fermée à tout ce qui venait du dehors. La religion et la famille, qui étaient la base de l'édifice et qui en cimentaient les parties, leur opposaient une barrière infranchissable. Il est probable qu'ils avaient besoin d'un intermédiaire pour tous les actes de la vie civile. C'est à cette époque qu'on doit rapporter les textes des écrivains relatifs à la nécessité absolue du prostate.

Avec Solon apparaissent quelques traces d'organisation. Ce grand homme, qui joignait à une grande largeur de vues une souplesse et une pénétration d'esprit tout ionienne, vit d'un coup d'œil que l'avenir d'Athènes était dans le commerce et dans l'industrie. Les étrangers accoururent en foule sous son administration, et il sentit la nécessité de faire quelque chose pour les métèques. Alla-t-il, comme le dit Plutarque, jusqu'à leur conférer le droit de cité? ce n'est pas probable, et il faut réserver ce progrès pour l'époque de Clisthène. Mais il est certain qu'il les favorisa de tout son pouvoir, qu'il leur témoigna une bienveillance très effective. Il prit une série de mesures qui avaient pour

but, les unes d'assurer leur sécurité, les autres de leur rendre le séjour d'Athènes très agréable et très fructueux.

Mais le grand organisateur de la situation des métèques fut Clisthène. Il est assez difficile de marquer en détail le caractère de son œuvre. Voici plusieurs points toutefois qui paraissent acquis à la science. Il donna à beaucoup d'entre eux le doit de cité. C'est ce que dit Aristote dans la *Politique*. Κλεισθένης μετὰ τὴν τυράννων ἐκβολήν..... πολλοὺς ἐφυλέτευσε ξένους καὶ δουλοὺς μετοίκους (1). Clisthène, après l'expulsion des tyrans, fit entrer dans les tribus beaucoup d'étrangers et d'esclaves métèques. Quant à ceux qui n'obtinrent pas ce privilège, il leur donna une situation régulière et légale. D'abord, il les délivra de la clientèle personnelle. Le prostate ne leur fut plus nécessaire pour les actes de la vie civile. Ils purent agir par eux-mêmes comme citoyens. Mais le service le plus important fut de les inscrire sur le registre du dème et de les faire entrer dans les nouvelles divisions administratives. Ce fut pour les métèques le point de départ d'un développement prodigieux. Dès lors les métèques, sans être de niveau avec les citoyens, furent incorporés à l'Etat. Ils conquirent, pour ainsi parler, une nouvelle patrie; cette patrie, ils l'aimèrent d'un amour sincère, et lui prouvèrent cet amour par des services multipliés et un dévouement qui s'éleva parfois jusqu'à l'héroïsme.

Tous les hommes d'état du cinquième siècle suivirent la politique de Clisthène. Thémistocle poursuivit deux objets dans sa politique. Il voulut faire d'Athènes une grande puissance maritime et financière. Pour avoir de l'argent, il exploita les mines de Laurium, et créa une flotte considérable. Pour atteindre ce but, le concours d'une population aussi industrieuse que les métèques lui était indispensable. Il le comprit et leur concéda des avantages tout particuliers. S'il faut en croire Diodore, il proposa même l'atélie, c'est-à-dire l'exemption des charges. C'était là en tout cas, une mesure temporaire qui avait

(1) Arist. *Pol.* III, 1, 10.

pour but de fixer une population ouvrière, et d'exploiter son activité pour l'agrandissement du Pirée, qui était l'œuvre capitale du grand politique.

Aristide, sans prendre à leur égard aucune mesure particulière, exerça sur eux une influence puissante. C'est à lui qu'on doit la création de la ligue maritime athénienne et l'organisation de cette ligue. Les alliés devinrent les véritables sujets d'Athènes, et les métèques gagnèrent en importance tout ce que perdirent les alliés.

Sous Périclès, la prospérité alla en s'augmentant. Jamais l'Attique ne fut plus ouverte aux étrangers. On connaît ses liaisons d'amitié avec Anaxagore de Clazomène, Protagoras d'Abdère, Zénon d'Elée, Kephalos, père de Lysias, qui sur ses instances quitta Syracuse. Une foule de savants et d'artistes séduits par le génie et les dispositions bienveillantes de l'homme d'Etat vinrent s'établir à Athènes, et dès lors elle commença à prendre l'aspect d'une ville cosmopolite. Ils trouvèrent une matière abondante pour exercer leur talent et leur industrie. Pendant les quinze années que dura son administration, Périclès ne cessa de couvrir la ville de monuments somptueux et de multiplier les chefs-d'œuvre de l'art. Métèques et citoyens rivalisèrent d'ardeur pour faire d'Athènes la capitale intellectuelle de la Grèce, et le centre de la civilisation. La bonne entente et cette communauté de travail resserrèrent de plus en plus les liens qui unissaient les deux parties de la population athénienne. Périclès travailla constamment à cette union. Nous avons un document plein d'intérêt de sa sollicitude à l'égard des métèques. C'est l'acte additionnel de la convention imposée à Chalcis après la révolte et la soumission de l'Eubée en 446/5. Il y était stipulé que tous les citoyens et *métèques* athéniens qui iraient s'établir à Chalcis y garderaient leur statut personnel, en continuant à payer l'impôt, s'ils le voulaient, à Athènes; quant à ceux qui voudraient le payer à Chalcis, ils devraient le payer au même taux que les citoyens, c'est-à-dire être élevés à la condition d'isotèles. Ainsi Périclès étendait sa vigilance sur les métèques, même lorsqu'ils n'étaient plus à Athènes. Aussi pouvait-il comp-

ter sur eux dans les occasions difficiles, et il ne craignait pas de le proclamer hautement dans un discours qu'il prononça au début de la guerre du Péloponèse. « En admettant, dit-il, que Sparte débauche, grâce aux trésors d'Olympie et de Delphes, les matelots étrangers qui seront sur nos navires, les citoyens et les métèques suffiront pour tenir tête à l'ennemi » (1).

Le développement des métèques subit une éclipse momentanée lors de la tyrannie des trente tyrans. Les richesses de cette classe opulente tentèrent leur cupidité. Beaucoup virent leurs biens confisqués ou périrent de mort violente. Un plus grand nombre se dérobèrent par la fuite à la rapacité de leurs oppresseurs, et mirent leurs biens en sûreté. Aussi quand Thrasybule conçut le projet de délivrer sa patrie, il n'eut pas d'auxiliaires plus dévoués et plus utiles. Les exilés rentrèrent à Athènes sous la protection du libérateur de la patrie, et ceux qui étaient restés dans la ville aidèrent au rétablissement de l'autorité.

Dans le quatrième siècle, les hommes vraiment politiques se montrèrent d'accord avec ceux du cinquième. Xénophon, dans son traité sur les revenus d'Athènes, recommande, comme moyen de relever les finances, la reconstitution de la classe des métèques. Eubule, dont il était l'organe dans cette brochure, suivit une politique analogue et travailla de tout son pouvoir à la réintégrer dans son antique prospérité. Démosthène, l'ardent adversaire d'Eubule, avait sur ce point les mêmes vues. Il veut qu'on protège les étrangers, et qu'on institue tout un système de distribution d'honneurs et de récompenses, parce que la cité a besoin d'eux pour son commerce. Ses ennemis lui firent un crime de cette complaisance, et l'accusèrent de céder en cela à un sentiment de vénalité. Mais le grand orateur donnait ainsi la mesure de sa clairvoyance et comprenait où étaient les véritables intérêts de l'Etat. Animé de ces dispositions, il encouragea les métèques et les protégea de son influence.

(1) Thuc., I, 143, 1.

Ce fut aussi la politique de Lycurgue. Orateur puissant, homme d'Etat habile, il fut chargé pendant douze ans d'administrer les finances, ce qui à cette époque équivalait au gouvernement de la cité tout entière. Il releva le commerce, trouva des ressources pour exécuter de grands travaux. Deux décrets qu'il porta en faveur des étrangers sont un témoignage de sa bienveillance pour eux et de son esprit politique. Dans l'un, il accorde aux marchands de Kition l'autorisation de construire au Pirée un temple en l'honneur de leur déesse, et d'y célébrer régulièrement son culte. Dans l'autre, il propose, en faveur d'Eudémos de Platée, une récompense pour avoir contribué autrefois aux frais de la guerre, et plus récemment aux frais de la construction du théâtre et du stade panathénaïque. On voit par ces deux décrets avec quel zèle il travaillait à retenir les étrangers dans la ville, et avec quelle générosité il savait au besoin récompenser leurs services.

Quelle était l'origine première de ces étrangers domiciliés à Athènes ? D'où venaient-ils et quelle était la physionomie de toute cette population si variée d'habitudes, de mœurs et de professions ? Xénophon avance, dans le livre des *Revenus*, que beaucoup d'entre eux étaient barbares, et qu'ils venaient de Lydie, de Phrygie et de Syrie. Il ne faudrait pas prendre ce renseignement au pied de la lettre et dans toute sa rigueur. Il y a là une pointe d'exagération qui s'explique par l'intention de l'auteur. Il prétend qu'il n'est pas honorable à un citoyen de servir à côté de barbares. C'est ainsi qu'il désigne les métèques. Il a donc intérêt à grossir le nombre de ceux qui venaient des contrées non helléniques.

Les Inscriptions lui donnent un démenti. Toutes les épitaphes funéraires d'étrangers dans le premier volume du corps attique sont des épitaphes de Grecs, et dans le second volume les barbares ne forment qu'une faible minorité. Sur 699 inscriptions, on en compte 78 qui appartiennent aux barbares, les autres se rapportent toutes aux Grecs. Sans vouloir tirer de ces documents, relativement en petit nombre, une conclusion tout à fait rigoureuse, on

peut au moins affirmer que les Hellènes étaient plus nombreux que les étrangers, et que le passage de Xénophon est empreint d'une certaine exagération. Nous avons d'ailleurs une autre raison qui vient corroborer cette manière de voir. Si la plupart de ces métèques étaient des barbares, on s'expliquerait avec peine que les Athéniens eussent été si empressés à les associer à leurs droits et à leurs cultes nationaux.

Quelles professions exerçaient les métèques? Ils venaient à Athènes avec l'ambition de faire fortune. Une partie ne reculait devant aucun moyen pour y arriver par des voies rapides, et élever bien haut l'édifice de leur grandeur. Dans ces bas-fonds pullulaient les sycophantes. Le Phrynondas dont parle Aristophane dans son *Amphiaraüs*, et délateur de son métier, sortait du rang des métèques. Il en était de même de l'acteur Néoptolème, que Démosthène accuse d'avoir servi d'espion à Philippe. On rencontrait aussi des loueurs de joueuses de flûte, et autres métiers peu honorables. Quant aux femmes, elles s'engageaient pour la plupart comme courtisanes. Quelques-unes arrivèrent à une sorte de célébrité, et leurs noms nous ont été transmis par les poètes, Démétria, Sanno, Zobia qu'Aristophon avait traînée devant le tribunal des Polètes, enfin la fameuse Phryné originaire de Thespies.

Une autre partie, et c'était la plus considérable, avait jeté son dévolu sur des professions plus élevées. Nous avons d'abord les industriels. Les diverses industries des bâtiments formaient comme une espèce de monopole entre les mains des métèques. Dans les divers comptes rendus de constructions qui datent du cinquième et du quatrième siècle avant J.-C., sur un total de 130 entrepreneurs ou simples ouvriers figurent seulement 50 citoyens pour 80 métèques. Les industries métallurgiques sont à peu près dans le même cas. Un fondeur en or χρυσοχόος fut employé à orner l'Erechthéion. Deux fondeurs en cuivre, et un fondeur en plomb et en argent, Atotas de Paphlagonie, sont cités dans les inscriptions. Avec les fondeurs viennent les fabricants. Nous possédons un décret en l'honneur de

Stéphanos, fabricant de cuirasses. Dans les comptes des épistates des monuments d'Eleusis sont consignés les noms de deux fabricants de clous et de deux fabricants d'autres objets en fer. Képhalos, père de Lysias, possédait une fabrique d'armes. Les céramistes, les peintres de vases se recrutaient parmi les métèques.

Ils affrontèrent aussi les périlleux hasards du négoce. Parmi les Phéniciens de Cypre ou de Syrie qui vivaient au Pirée, la plupart avaient organisé un service régulier d'échanges entre leur pays et l'Attique. Négociant est synonyme de métèque dans Hésychius. Parmi ces négociants, les uns vendaient au détail, c'étaient proprement des revendeurs κάπηλοι. Des deux côtés du Céramique s'élevaient des portiques où s'abritaient les marchands athéniens et étrangers. On y étalait des articles de toute sorte, épicerie, mercerie, comestibles et poissons. D'autres faisaient le commerce en grand et par importation. On les appelait ἔμποροι, négociants qui exportaient et importaient. Le commerce maritime, et notamment celui des céréales, était en grande partie entre leurs mains. Ce commerce mettait en rapport le Pirée avec la Sicile, l'Egypte, la Chersonèse, le Pont-Euxin. Les plaidoyers civils de Démosthène et de Lysias nous fournissent une liste assez longue de ces négociants : Protos, Chrysippos, Artémon, Androclès, Antipatros de Sicile, Apollodore, Darios, Pamphilos et une foule d'autres étrangers.

Les banquiers et les capitalistes constituaient aussi parmi eux un groupe important. C'est au Pirée qu'ils avaient établi le centre de leurs opérations. Placé sur le bord de la mer, fortifié par deux ports très vastes, il ouvrait un accès facile aux étrangers de toutes les nations. Peu à peu il se produisit un mouvement commercial d'une immense étendue. Pour que le commerce soit possible, et amène des résultats fructueux, il faut que l'argent circule avec facilité, et qu'on puisse se procurer des capitaux. De bonne heure cette nécessité se fit sentir et donna lieu à la création des banques.

M. Perrot (1), dans un article très étudié sur le commerce de l'argent à Athènes, a retracé l'histoire d'une de ces banques, celle de Pasion et de Phormion. Il y donne, à la fin, la liste des banquiers à Athènes. Parmi les dix-sept noms qu'il cite, trois, Kittos, Satyros, Timodémos sont d'origine servile comme Pasion et Phormion. Il est probable que les autres le sont aussi. L'habitude en effet était de transmettre la banque à un affranchi employé dans les affaires de la maison. Or ces esclaves prenaient le titre de métèques, et en possédaient tous les avantages. Il faut ajouter à ces noms ceux d'Epigénès et de Conon, à qui, au rapport de Dinarque, on conféra le droit de cité, et celui d'Euvathès, pour lequel Isée composa un de ses plaidoyers dont le début nous a été conservé.

Les métèques se tournèrent aussi vers les professions libérales, et y obtinrent de véritables succès. Depuis les plus inférieures jusqu'aux plus hautes, ils envahirent la plupart des positions et se mirent en relief. Il y eut d'abord des scribes au service des bureaux et des greffiers qui prenaient rang parmi les magistrats. Quelques-uns parcoururent avec distinction tous les degrés de la hiérarchie. Lysias dit de Nicomaque : « d'esclave il est devenu citoyen, de pauvre il est devenu riche, et de greffier législateur » (2). Les Inscriptions mentionnent aussi Evénor, originaire d'Argos en Acarnanie, qui fut élevé à la dignité de proxène, puis fait citoyen, Phidias de Rhodes qui avait exercé la profession de médecin public sans appointements, et à qui l'on décerna des éloges et une couronne de feuillage.

Les savants et les littérateurs illustrèrent aussi la corporation des métèques. Le célèbre astronome Phaeinos était métèque. La plupart des philosophes étaient d'origine étrangère, Anaxagore de Clazomène, Zénon de Kition, Métrodore de Lampsaque, et quantité d'autres.

Ils obtinrent aussi dans l'art oratoire des triomphes glo-

(1) G. Perrot, *Le commerce de l'argent et le crédit à Athènes au IVe siècle avant notre ère*. (Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire, 337 et suiv.)
(2) Lys. xxx, 27.

rieux. L'accès de la tribune aux harangues leur était interdit. Ils cultivèrent alors l'éloquence judiciaire, et composèrent des discours pour les autres. C'est ce qu'on appela exercer la profession de logographe. Les rhéteurs ont relevé beaucoup de noms d'étrangers parmi les logographes, Isocrate d'Apollonie ou d'Héraclée, Théodecte de Phasélis, Philiscos de Milet. Trois surtout devinrent célèbres et méritèrent de prendre place dans le canon attique, Isée, Lysias, Dinarque.

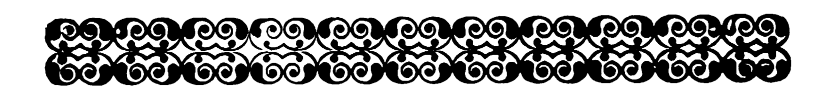
Nous arrêtons ici notre étude. Si incomplète qu'elle soit, il nous semble qu'elle met suffisamment en lumière la bienveillance des Athéniens et la largeur de leurs vues. Cette bienveillance etait hautement reconnue dans l'antiquité. Les Athéniens s'en faisaient gloire, et leurs poètes n'étaient que l'écho de l'opinion publique quand ils la célébraient en vers magnifiques. Sophocle pouvait dire avec assurance et sans crainte d'être désavoué : « Athènes est la plus pieuse des cités, et la seule capable de sauver l'étranger maltraité, la seule en état de lui porter secours. (1) » Euripide parlait en Athénien sincère, quand il s'écriait par la bouche du chœur des Héraclides. « C'est une chose impie pour une cité que de repousser la prière suppliante des étrangers. (2) »

Ce sentiment convenait bien à la nature généreuse et expansive des Athéniens. Il y avait aussi un calcul d'intérêt bien entendu. Les étrangers ont apporté à Athènes une activité infatigable, une grande variété d'aptitudes et une merveilleuse industrie. Ils ont eu leur part dans ces monuments magnifiques, véritables chefs-d'œuvre de l'art. Ils ont contribué à la prospérité de la ville par le développement de la richesse, et l'ont même sauvée dans des moments de crise. Si Athènes s'est montrée généreuse, elle a été amplement dédommagée de ses sacrifices, et les métèques ont été pour elle de puissants auxiliaires pour l'accomplissement de ses hautes destinées.

(1) SOPHOCLE, *Œdip. Col.*, v. 107.
(2) EURIP. *Héracl.*, v. 107.

Ce rôle des métèques a été admirablement exposé dans l'ouvrage de M. Clerc. C'est à cette source que nous avons puisé nos renseignements. Plusieurs fois déjà les savants ont abordé cette question. Sans parler des travaux déjà anciens de Walckenaer, de Guillem de Sainte-Croix, d'Auguste Bœck, nous avons eu depuis une quinzaine d'années des études fort remarquables. Dans une dissertation intéressante, M. H. Schenkl traite de la condition juridique des métèques. Les charges financières ont été l'objet d'un travail de M. V. Thunser, et M. C. Welsing a examiné quelle était leur situation devant les tribunaux. Enfin M. Ulrich de Wilamowitz-Mœllendorf, à l'aide des inscriptions, a dégagé avec beaucoup de sagacité les principes juridiques qui ont présidé à la conception du droit des métèques et marqué leur véritable place dans la cité. M. Clerc a profité habilement des découvertes de ses devanciers. Il les a fondues dans une savante harmonie. Pour la première fois nous avons un travail d'ensemble bien complet sur cette difficile question. Il y a même une partie assez neuve, c'est l'histoire de la formation et du développement de cette classe. En somme ce livre marque un progrès. Il renferme beaucoup de matériaux bien ordonnés, bien étudiés, bien discutés. Peut-être y a-t-il quelque abus dans la discussion. Si l'auteur avait écarté quelques détails d'argumentation peu utiles, s'il s'était réduit en certains endroits, l'ouvrage n'aurait rien perdu de sa valeur et la lecture en serait plus agréable. Mais cette légère critique ne peut atteindre la valeur du livre qui est incontestable.

Ph. Gonnet.



REVUE THÉOLOGIQUE

1. CHOLLET, Theologica lucis theoria. 2. SCHMITZ, De effectibus sacramenti extremæ unctionis. 3. SCHNEIDER, L'hypnotisme. 4. R. P. ORTOLAN, Astronomie et théologie. 5. R. P. WEISS, Apologie du christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation. 6. R. P. BADET, Jésus et les femmes de l'Évangile. 7. R. P. CORNE, le Mystère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 8. GONDAL, du Spiritualisme au christianisme. La Religion. 9. LEDAY, Doit-on croire? 10. Mgr FREPPEL, Cours d'instruction religieuse. 11. R. P. SCHOBER, Cæremoniæ missarum. — Autres ouvrages reçus.

I. En lisant le titre (1) de la thèse que M. le professeur Chollet a soutenue devant la faculté de Lille, on se demande d'abord quelle est la lumière dont il a voulu présenter la théorie théologique. Est-ce la lumière matérielle qui frappe nos yeux? Est-ce la lumière intellectuelle de l'esprit? Est-ce la lumière surnaturelle de la foi ou de la vision? On ne tarde pas à apprendre que ce n'est aucune d'elles exclusivement; car l'auteur nous annonce qu'il nous les fera suivre toutes trois, dans les diverses phases qu'elles parcourent depuis leur origine. Tel est en effet son plan. Or, M. Chollet compte trois phases par lesquelles passe cette triple lumière. La première phase est l'habitation de cette lumière au sein de Dieu, source où elle

(1) *Theologica lucis theoria*, dissertatio inauguralis quam... Joannes Arthurus CHOLLET, sacerdos Virdunensis, sacræ theologiæ licentiatus et in facultate theologica Insulensi philosophiæ scholasticæ lectionibus deputatus, ad doctoratus lauream consequendam Insulis publice propugnabit, anno 1893, die 15 novembris; in-8 de 344 pages. Lille, Bergès.

réside substantiellement. Sa seconde phase est son effusion de Dieu sur les créatures. Sa troisième phase est son retour des créatures vers Dieu, par la connaissance qui, de degré en degré, élève les intelligences finies jusqu'au grand jour de la vision intuitive. Ainsi comprise, la théorie de la lumière se transforme en une vaste synthèse ; elle embrasse presque toutes les données de la théologie dogmatique, en y englobant une partie de la philosophie et de la théologie mystique.

Le chapitre consacré à la lumière substantielle de Dieu met en œuvre les matériaux des traités de Dieu unique et de la Trinité ; car il explique la science divine et la génération du Verbe, l'éternelle splendeur du Père. Le chapitre relatif à l'effusion de la lumière naturelle étudie la création, la connaissance humaine et la connaissance angélique. Celui qui traite de l'effusion de la lumière surnaturelle ouvre sur une foule de questions des aperçus neufs et profonds.

Les mystères surnaturels, y lisons-nous, sont trop éclatants pour être perçus en eux-mêmes, par l'esprit de l'homme. Pour nous les manifester, il faut donc ou bien que Dieu les revête comme d'un voile pour en tempérer l'éclat, ou bien qu'il étende la capacité de notre intelligence, ou bien qu'il mette ces deux moyens en œuvre. Or c'est précisément cette dernière conduite qu'il tient. En effet, lorsque Dieu nous révèle les secrets de sa nature ou ses desseins, il s'enveloppe lui-même comme d'une nuée ; car, au lieu de se montrer, il se raconte, il se rend témoignage, et il se raconte dans un langage créé et humain. Néanmoins il se manifeste véritablement sous ces ombres, puisqu'il nous enseigne des mystères inaccessibles à notre raison naturelle. Cette révélation, qui tamise pour ainsi dire la lumière divine, nous a été donnée progressivement par les théophanies du Verbe incarné : d'abord par les théophanies figuratives et préparatoires de l'Ancien Testament, ensuite par la théophanie principale de l'Incarnation, enfin par la théophanie complémentaire de l'Eglise, qui est l'organe du Christ et continue son œuvre. Dans ces théophanies, la

chair et la parole humaine ont fourni les voiles qui tempéraient l'éclat de la vérité, tandis que les miracles et les affirmations divines étaient la lumière qui la manifestait. Les ombres étaient plus épaisses dans l'Ancien Testament; elles se transformeront en pleine lumière dans la vision béatifique du ciel; car Dieu n'aura plus besoin de s'y cacher à nos regards, parce que notre intelligence sera fortifiée subjectivement par la lumière de gloire. Ici-bas nous sommes déjà éclairés par une autre lumière surnaturelle subjective. Cette lumière nous a été méritée par la rédemption du Christ, elle est mise, entretenue et développée en nos âmes par le baptême, les sacrements et les autres moyens de sanctification confiés à l'Eglise; c'est la lumière de la foi. Malgré sa faiblesse, elle nous fait pénétrer au delà du voile de la chair du Christ et de ses discours humains; car elle nous fait croire ses enseignements divers.

Ce beau chapitre se continue par une étude sur la sainte Vierge, qui, en nous donnant Jésus-Christ, est devenue la source secondaire de la lumière objective de la révélation et de la lumière subjective de la foi. Il se termine par un résumé où apparaît Dieu le Père, qui glorifie son fils par toutes ces effusions de la lumière éternelle sur les créatures.

Les deux chapitres consacrés au retour de la lumière vers Dieu, ne sont pas moins riches en développements remarquables. Ce retour s'effectue par la manifestation de Dieu; car cette manifestation résulte de toute la lumière et de tous les dons répandus sur les créatures. Les corps, considérés en général, font connaître Dieu par le langage naturel de leur existence et de leurs opérations propres, par le langage préternaturel des miracles, enfin par le langage surnaturel et parfois préternaturel des sacrements. La lumière matérielle à son tour honore le Créateur, grâce en particulier aux usages symboliques qu'en fait la sainte liturgie. Mais c'est surtout par les créatures intelligentes que Dieu est glorifié. Elles avancent de clarté en clarté dans la connaissance de la vérité; elles vont des objets inférieurs aux supérieurs, de la conception obscure à la vision sans

ombre, des hésitations et des doutes à la certitude. Elles parcourent ces étapes et marchent ainsi vers Dieu, en suivant le chemin de la raison naturelle ; plusieurs suivent en même temps les routes surnaturelles de la foi et de la théologie; quelques-unes suivent même la voie mystique des révélations divines.

Le vaste exposé que nous venons de résumer est complété par un chapitre qui en montre la conformité avec la doctrine de l'Aréopagite.

Jusqu'à la dernière ligne, l'auteur se meut avec aisance au milieu de ce labyrinthe de questions : c'est qu'il domine son sujet, qu'il sait en ramener tous les détails à des vues d'ensemble, et qu'il possède l'art d'exposer les théories les plus complexes avec une frappante sûreté de doctrine et une grande exactitude d'expression. La solidité et les proportions de cette construction originale auraient gagné peut-être au sacrifice de certaines parties ; mais l'abus d'une facilité naturelle et une surabondance de sève ne déplaisent pas dans une thèse inaugurale. Dieu a répandu beaucoup de lumière sur l'intelligence du jeune docteur. Cette lumière débordante et un peu éblouissante saura s'adoucir et se tempérer, pour mieux remonter vers Dieu dans de nombreuses et belles œuvres.

II. Une autre thèse de doctorat en théologie nous est adressée de Tubingue. Elle traite des effets du sacrement de l'extrême-onction (1). C'est un sujet fort circonscrit ; mais l'auteur, M. le docteur Schmitz, l'a fouillé dans tous les sens. Après en avoir déroulé l'histoire avec méthode et érudition, il a soumis les opinions émises à un examen théologique rigoureux.

La question des effets de l'extrême-onction a passé par trois phases successives : une phase d'incubation qui dure jusqu'au douzième siècle, une phase de discussion qui

(1) *De effectibus sacramenti extremæ unctionis.* Dissertatio historico-dogmatica quam conscripsit Ignatius SCHMITZ, s. theologiæ doctor, notarius apostolicus, reverendissimi episcopi Paderbornensis a secretis. — In-8° de 86 pp. Fribourg-en-Brisgau, Herder. Prix : 1 fr. 90.

commence au treizième siècle et continue jusqu'au concile de Trente, enfin une phase de précision théologique qui se poursuit dans l'époque postérieure.

Durant la première phase, l'extrême-onction n'attira point l'attention. La première controverse que ce sacrement souleva se produisit au douzième siècle; la discussion portait d'ailleurs non sur ses effets, mais sur sa réitération (Migne, *P. L.*, CLVII, 87, 88, et CLXXXIX, 393). Aussi, pour se renseigner sur les effets attribués à ce sacrement dans l'antiquité chrétienne, est-il nécessaire de recourir aux liturgies. Celles-ci mentionnent trois effets de l'extrême-onction : la guérison du corps, la rémission des péchés, et l'augmentation des forces de l'âme en vue de la dernière lutte contre le péché. Quelques anciens auteurs distinguent aussi ces trois effets, mais sans les coordonner. Cependant ils accordent plus d'importance à la rémission des péchés qu'à la guérison corporelle. Au temps de Paschase Radbert (Migne, *P. L.*, CXX, 1547), on n'était pas loin de penser que l'extrême-onction est inutile à ceux qui ne sont point en état de péché. Hugues de Saint-Victor (Migne, *P. L.*, CLXXVI, 577) et Pierre Lombard (IV *Sent.*, dist. 23, c. 2) se contentent de dire que la rémission des péchés est l'effet principal du sacrement. Ils en donnent cette raison, que cet effet se produit toujours, tandis que la guérison corporelle se voit assez rarement.

La question de la nature et du rapport des divers effets de l'extrême-onction fut nettement posée au treizième siècle; mais elle reçut différentes solutions. Suivant l'école franciscaine, représentée par saint Bonaventure et surtout par Duns Scot, l'effet principal serait de remettre les péchés véniels pour le moment de la mort. Suivant l'école dominicaine, représentée par Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, l'effet principal serait de remédier aux restes du péché; ces restes consisteraient dans la faiblesse qui survit dans la volonté à la rémission du péché. Les autres effets étaient présentés comme secondaires, en particulier la guérison corporelle, qui n'est accordée qu'autant qu'elle est convenable pour l'âme.

Une nouvelle phase s'ouvre avec le concile de Trente, car il aida à déterminer plus clairement l'effet principal de l'extrême-onction et à mieux expliquer comment les effets secondaires dérivent de cet effet principal. La doctrine la plus conforme aux déclarations de ce concile et aux réponses du catéchisme romain se résume, d'après le docteur Schmitz, en cette proposition : *Le sacrement d'extrême-onction a pour effet principal de fortifier l'âme; il produit par suite trois effets secondaires : la rémission des péchés* (véniels et même mortels), *la délivrance des restes du péché et parfois la guérison du corps.*

Ici le savant auteur abandonne la marche purement historique, pour prendre parti dans les controverses qui ont divisé les écoles jusqu'aujourd'hui. Il justifie comme il suit la proposition que nous venons de lui entendre formuler.

L'effet principal de l'extrême-onction consiste à fortifier l'âme pour le moment de la mort : cet effet se produit d'une façon plutôt positive que négative, par des secours qui arment le moribond pour la dernière lutte, ainsi que l'ont expliqué Suarez et Becan. Cela ressort des déclarations du concile de Trente, du texte de saint Jacques : « *et alleviabit eum Dominus,* » et aussi de la signification de l'onction, car les athlètes oignaient leur corps afin de le fortifier avant le combat. La plupart des thomistes interprètent en ce sens les enseignements du Docteur angélique. Maldonat, Sainte-Beuve et Tournely ont cherché, il est vrai, à faire prévaloir dans les écoles le sentiment scotiste qui met la fin principale de l'extrême-onction dans la rémission des péchés; mais, avec ce sentiment, il n'y aurait pas de différence entre la fin principale du sacrement de l'extrême-onction et celle du sacrement de pénitence.

Le premier effet secondaire de l'extrême-onction est la rémission des péchés. Gonet regardait cet effet comme simplement accidentel, mais à tort, car c'est un effet propre au sacrement. Les anciens scotistes soutenaient de leur côté que les péchés véniels sont seuls effacés par l'extrême-onction; mais en réalité son efficacité s'étend à tous les péchés,

même aux péchés mortels. C'est Vasquez et Suarez qui ont le mieux expliqué la manière dont cette rémission a lieu et les dispositions qu'elle requiert. Le docteur Schmitz adopte leurs explications.

Le second effet secondaire consiste dans la disparition des restes du péché. On a beaucoup discuté sur le sens de cette expression. SaintBonaventure, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin entendaient par là non pas un reste de culpabilité ou un reste de peines à expier, mais la langueur pour le bien que laissent après eux les péchés même pardonnés et expiés. Telle semble être aussi la pensée du concile de Trente. Mais le catéchisme de ce saint concile et les théologiens modernes ont étendu ce sens; ils comptent parmi les restes du péché, non seulement la faiblesse spirituelle de l'âme, mais encore les peines encourues par le péché, peines dont la tradition attribue d'ailleurs la rémission au sacrement d'extrême-onction. Le D[r] Schmitz se range à ce sentiment.

Le troisième effet secondaire est la guérison corporelle. Elle s'effectue, dit le concile de Trente, lorsque cela est expédient pour le salut de l'âme. Soto a cru que le sacrement exerce sa vertu curative sur le corps dans une mesure identique chaque fois qu'on le reçoit, mais que cette mesure est ordinairement trop faible pour surmonter le mal, parce qu'on ne donne guère l'extrême-onction qu'en cas de maladie grave. Il s'est évidemment trompé. Estius ne regarde pas la guérison corporelle comme un effet *ex opere operato* du sacrement lui-même; il attribue cette guérison à un sacramental qui serait joint au sacrement. Oswald a repris cette opinion de nos jours. Le D[r] Schmitz y est assez favorable. Quoi qu'il en soit, fait-il observer, cette guérison est accordée à la manière des grâces obtenues par la prière, et non à la façon des miracles. Quand Dieu se détermine à rendre la santé aux moribonds qui reçoivent l'extrême-onction, il ne considère donc point uniquement les besoins de leur âme, il tient également compte des règles suivies d'ordinaire par sa Providence. La guérison de ces malades sera par conséquent d'autant moins probable, que leur

état physique sera plus désespéré et qu'on aura attendu plus longtemps pour leur conférer le sacrement.

III. C'est devant une faculté des lettres que M. l'abbé Schneider aurait soutenu sa thèse de doctorat sur l'hypnotisme (1), si une mort imprévue ne l'avait malheureusement frappé au moment où il y mettait la dernière main. Il l'a écrite pourtant dans un esprit apologétique et avec l'intention manifeste de défendre non seulement le spiritualisme, mais encore le surnaturel. Cette thèse est donc un plaidoyer destiné à des juges compétents sans doute, mais peu favorables à la cause défendue. Aussi garde-t-elle une physionomie originale, au milieu de tant de livres écrits sur la matière. C'est néanmoins un ouvrage de vulgarisation, en même temps qu'une œuvre personnelle; car l'auteur a cru nécessaire de donner à sa démonstration une base très étendue, et pour cela d'étudier, au moins sommairement, tous les états et tous les faits qu'on a rapprochés à tort ou à raison de l'hypnotisme.

M. l'abbé Schneider consacre un premier livre à la description et au triage des phénomènes hypnotiques. Il admet comme avérées des suggestions de toutes sortes; mais il conteste l'authenticité des suggestions ou des médications à distance et des prédictions par l'hypnotisme. Il étudie, dans un second livre, les états analogues à l'hypnotisme : la veille suggestible, le sommeil et les rêves, le somnambulisme naturel, l'hystérie, l'aliénation mentale et les ivresses. Le troisième livre est un essai d'explication de l'hypnotisme. M. Schneider fait porter cette explication sur les phénomènes avérés qu'il a attribués à l'hypnotisme au premier livre et sur les phénomènes analogues qu'il a décrits au second. « Nous ne nous rendons pas compte, dit-il, de la cause qui produit l'état où se manifestent ces phénomènes. Mais nous comprenons assez facilement comment ces phénomènes se réalisent naturellement, une

(1) Abbé J. P. F. Schneider, directeur de l'école Saint-Sigisbert, à Nancy, *l'Hypnotisme*, in-12 de VIII-391 pages. Paris, Delhomme et Briguet. Prix, 3 fr. 50.

fois que l'homme est hypnotisé. Tous ces phénomènes sont, en effet, d'ordre psychologique, et ils sont soumis aux lois de la psychologie expérimentale. » Une de ces lois, poursuit-il, c'est que toute représentation mentale tend à s'objectiver et revêt les apparences d'une perception réelle, si elle n'est pas contredite par des perceptions présentes ou des souvenirs avérés ou des témoignages certains. Or l'hypnotisme est comme un écran qui, en dehors d'une catégorie d'images suggérées, empêche toute idée et toute sensation de se faire jour dans la conscience; il réduit donc nos perceptions et nos souvenirs à un seul groupe; il nous met ainsi en présence d'une représentation mentale unique. qui se déroule suivant les suggestions de l'hypnotiseur. Tout semble donc naturel dans les hallucinations de toutes sortes, auxquelles ce dernier livre à son gré l'hypnotisé. Conclusion importante qu'il paraît difficile de rejeter, si l'on exclut de l'hypnotisme les faits que l'auteur a imputés précédemment à la crédulité ou à la magie, et si l'on pose la question dans les termes auxquels il l'a circonscrite.

Le quatrième livre traite des applications et des rapports de l'hypnotisme. L'auteur y réfute les reproches et les objections adressés à l'Eglise par les docteurs de l'hypnotisme, au sujet des procès de sorcellerie, des miracles de Jésus-Christ et des saints, des stigmates de saint François d'Assise et des merveilles de Lourdes. Il suit pas à pas les libres penseurs; il montre qu'ils sont aveuglés par leur parti pris vis-à-vis du surnaturel, et que, dans cet aveuglement, ils confondent des faits qui, suivant leurs propres principes, sont d'ordres absolument différents. M. Schneider ne pouvait éviter de se prononcer sur la licéité de l'hypnotisme. Il ne le croit pas intrinsèquement mauvais; mais il est loin de le tenir pour inoffensif. « La pratique de l'hypnotisme, dit-il, n'a rien, je crois, d'illicite, quand elle apparaît comme le seul et le meilleur moyen de guérir une maladie grave, qu'on s'entoure de toutes les garanties requises, et que l'intention et les procédés ne sont pas mauvais. » Telle est la règle qui résume sa manière de voir.

IV. L'ouvrage que le R. P. Ortolan a intitulé *Astrono-*

mie et théologie, est aussi destiné à défendre la doctrine catholique contre les attaques de la fausse science. Parmi les vulgarisateurs qui ont pris à tâche de faire de toutes les découvertes modernes une machine de guerre contre l'Eglise, il s'en est rencontré naturellement pour exploiter l'astronomie à cette fin. Jugeant que, pour discuter à fond les problèmes tranchés par eux à la légère, il fallait des connaissances scientifiques et une science de la théologie qui se trouvent rarement réunies en une même personne, l'Institut catholique de Paris avait mis au concours la question des rapports de l'astronomie et de la théologie. C'est au mémoire publié aujourd'hui par le R. P. Ortolan que le prix a été décerné (1).

Une excellente introduction rappelle à grands traits l'histoire de la théologie catholique et celle de l'astronomie. Il en ressort, d'une part, que les dogmes chrétiens qui ont quelque relation avec les systèmes astronomiques ont été consignés dans les saintes Ecritures, puis définis par l'Eglise, en dehors de toute préoccupation née de ces systèmes ; d'autre part, que les étonnantes découvertes faites depuis la Renaissance dans le monde des astres n'ont pu infirmer en quoi que ce soit les enseignements traditionnels de l'ancienne théologie. La démonstration détaillée de ces deux conclusions fait l'objet des deux parties de l'ouvrage.

Jusqu'au XVI[e] siècle, on pensait communément que la terre est le centre du monde. Quelle influence ce préjugé a-t-il exercée sur la façon d'entendre les dogmes chrétiens, notamment la rédemption par le Christ et l'ensemble des croyances eschatologiques ? Telle est la question qui est examinée dans la première partie. Le R. P. Ortolan y étudie les interprétations données à l'Ecriture, l'enseignement des

(1) *Astronomie et théologie* ou l'erreur géocentrique, la pluralité des mondes habités et le dogme de l'incarnation, par le R. P. Th. Ortolan, des Oblats de Marie Immaculée, docteur en théologie et en droit canon, professeur de théologie, lauréat de l'Institut catholique de Paris dans le concours d'apologétique de 1893 (prix Hugues); in-8 de XII-434 pp. Paris, Delhomme et Briguet, 1894. Prix : 5 fr.

saints Pères, la doctrine des théologiens du moyen âge et les conceptions de divers poètes. Voici les conclusions auxquelles il est arrivé :

Les systèmes cosmologiques de chaque époque ont influé sur certaines vues accessoires, qui, sans être formellement révélées, paraissent néanmoins logiquement liées au dogme. Ainsi, la cosmologie géocentrique enfanta plusieurs fausses interprétations du texte sacré au sujet soit de la position de la terre, soit de la nature de la voûte céleste, soit de l'origine de notre globe, du soleil et des étoiles. — Les Pères de l'Eglise, au moins la plupart d'entre eux, n'ont point rangé l'immobilité de la terre parmi les vérités absolument prouvées par la révélation ; ils l'ont pourtant supposée plus conforme à des passages de l'Ecriture qu'ils entendaient d'après le système de Ptolémée. Cette persuasion en amena plusieurs à se prononcer sur les rapports de la rédemption avec l'univers entier et sur certaines circonstances des fins dernières, autrement que nous ne ferions aujourd'hui. — Les théologiens du moyen âge adoptèrent les opinions des Pères. Ils montrèrent même moins d'indépendance qu'eux vis-à-vis des hypothèses de Ptolémée, surtout à partir du XIII[e] siècle. — Les poètes : Dante, le Tasse, Milton, Klopstock, Chateaubriand, ont fait œuvre d'imagination plus que les théologiens. Ils se sont donc inspirés visiblement des idées courantes de leur temps, lorsqu'ils ont décrit l'enfer, le purgatoire, le ciel et leurs habitants.

Dans la seconde partie de son bel ouvrage, le R. P. Ortolan démontre facilement que la conception moderne de l'univers ne contredit aucun de nos dogmes. Il établit même que les progrès de l'astronomie ne nous ont point apporté la solution des questions théologiques que se posaient les Pères et les scolastiques, et que ses progrès ont confirmé plusieurs opinions émises par ces vénérables auteurs. Les découvertes modernes ne nous ont point appris, par exemple, la situation du ciel, ni de l'enfer, non plus que l'époque de la fin du monde. « Avec beaucoup d'autres très recommandables, dit le savant professeur, nous

pensons qu'il serait inutile et téméraire de chercher où sont situés le séjour des éternels supplices et le lieu de la bienheureuse immortalité. Nous n'aurions pu que risquer des hypothèses gratuites sans fondement d'aucune sorte... Nous avons également gardé le silence touchant l'époque à laquelle la fin du monde arrivera. Sur ce point, les auteurs se divisent en deux classes bien tranchées : les optimistes et les pessimistes. Ceux-ci croient déjà réalisés pour la plupart les signes avant-coureurs de la fin des temps... Les optimistes sont d'avis, au contraire, que l'humanité doit encore vivre pendant une longue période sur la terre.... Ces deux opinions étant aussi incertaines l'une que l'autre, nous n'avons fait aucun choix. »

La question de la pluralité des mondes habités est peut-être celle que le R. P. Ortolan a discutée avec le plus d'attention. Or, dans cette question encore, les découvertes modernes ne nous apprennent rien qui contredise les opinions des anciens. Voici en effet les conclusions de notre consciencieux auteur. D'une part, la science ne fournit aucune preuve que les astres soient habités. Tous les corps célestes au sujet desquels elle nous permet de nous prononcer, se trouvent au contraire incapables de porter des êtres vivants semblables à ceux que nous voyons sur la terre. D'autre part, la théologie n'avance rien qui soit inconciliable avec l'hypothèse de l'habitation des astres. Un assez grand nombre de saints Pères et de docteurs scolastiques s'y sont même montrés favorables ; quelques-uns ont pensé que le ciel est peuplé d'une multitude de créatures inconnues; d'autres ont enseigné que les astres eux-mêmes sont des êtres animés. Ils ne songeaient donc guère à condamner, au nom du dogme, cette hypothèse de la pluralité des mondes habités, qu'on voudrait maintenant leur opposer au nom de la science.

Le R. P. Ortolan s'arrête aussi au problème difficile des relations qui existent entre l'univers visible tel que l'astronomie nous le révèle, et les fins dernières de la race humaine telles que la foi nous les annonce. Il réfute d'abord les romans, prétendus scientifiques, élaborés en opposition

avec les croyances chrétiennes par MM. Jean Reynaud, Louis Figuier et C. Flammarion. Il écarte également les explications proposées par quelques auteurs catholiques, le P. Gratry, l'abbé Chabauty et M. Delestre. Il expose à son tour la manière de voir qu'il estime la plus vraisemblable.

Partant de ce fait certain que la terre n'est qu'un atome dans l'immensité et que sa disparition resterait inaperçue dans la marche générale de l'univers, comme la chute d'une feuille au milieu d'une vaste forêt, il adopte cette doctrine généralement enseignée, que la fin du monde annoncée par l'Ecriture, ne sera que la fin de notre globe; ou plutôt il pense qu'elle consistera dans l'ensemble des catastrophes qui doivent précéder et préparer la transformation de notre planète. Considérant, en outre, que si quelques astres sont peut-être actuellement peuplés, c'est de beaucoup le plus petit nombre, il se demande à quel titre les globes dépourvus d'habitants sont entrés dans le plan divin. A son avis, c'est au même titre qu'aurait pu y entrer notre terre à ses diverses périodes géologiques, si elle n'avait point été destinée à porter la race humaine. Les divers astres seraient donc créés, suivant lui, pour représenter dans une perfection plus ou moins complète, les uns le règne minéral, les autres le règne végétal, les autres enfin le règne animal. L'ingénieux auteur fait ressortir les beautés dont chaque règne est susceptible; il célèbre, avec un enthousiasme bien justifié, l'ordre incomparable de ces légions de mondes en mouvement et les rythmes harmonieux des flots de cet océan d'éther qui les porte. Il décrit les propriétés merveilleuses des corps ressuscités et montre les élus glorifiant Dieu à ce spectacle incomparable.

Quoi qu'il en soit des hypothèses émises dans ce dernier chapitre, il est certain que l'astronomie ne détruit point les thèses de l'ancienne théologie. En nous ouvrant des horizons nouveaux, elle nous permet même d'admirer davantage la grandeur et la magnificence du plan divin.

Le livre du R. P. Ortolan est, on le voit, une œuvre de valeur. Sans doute, il se contente parfois de vues un peu

générales, et il reste des travaux à achever sur la route qu'il a tracée. Mais il ne pouvait en être autrement, car le vaillant professeur est le premier pionnier qui ait pénétré dans les profondeurs de cette forêt vierge, qu'on n'avait pas encore sérieusement élaguée. Comme le remarquait Mgr d'Hulst dans son rapport sur le concours apologétique, « on s'instruit en le lisant et l'on n'a pas cette impression qu'on s'instruirait encore davantage en parcourant les manuels où il a puisé, car il est manifeste qu'il n'a pas puisé dans les manuels ». Disons plus, il n'a puisé dans aucun devancier. Si le prix Hugues faisait naître périodiquement des œuvres de cette importance, ce serait une des plus fécondes institutions de notre temps.

V. Voici une apologie du christianisme faite à un point de vue bien différent, celui des mœurs et de la civilisation (1). Elle a valu à son auteur, le R. P. Weiss, dominicain allemand, une juste notoriété dans sa patrie.

Le R. P. Weiss nous expose lui-même, dans son style pittoresque, pourquoi il s'est placé à ce point de vue. « La science, jadis si aristocratique, s'est popularisée; elle est même, dit-il, en bonne voie pour se prolétariser. Si nous voulons être de notre époque, il faut nous attendre à ce que, d'une boutique de tailleur ou d'une table à thé, le socialiste ou le bas-bleu nous provoque dans la lice. Bien plus, en règle générale, nous devons être prêts à discuter, dans l'espace d'un quart d'heure, sur toutes les sciences que les hommes ont cultivées et cultiveront, depuis la période glaciaire jusqu'à l'époque future de la conflagration universelle. Tout est mis en doute; tout s'en va à la dérive; tout est remué pêle-mêle. C'est l'insondable bouillie du protoplasme. Cet état de choses rend la tâche de l'apologiste excessivement difficile. Nous n'avons plus d'ennemi bien

(1) R. P. Albert Marie Weiss, des Frères prêcheurs, *Apologie du christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation*, traduite de l'allemand sur la deuxième édition, par l'abbé Lazare Collin, professeur à l'école Saint-François de Sales de Dijon. *L'Homme complet.* 2 vol. in-8° de IV-530 et 401 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet. Prix : 12 fr.

déterminé, ni de champ de bataille bien limité. Notre situation est celle de ces Européens primitifs qui, dans leurs migrations, n'avançaient que pas à pas et le glaive à la main. A la crainte des hommes et des animaux se joignait encore l'appréhension continuelle de faire quelque faux pas mortel sur le terrain fangeux et mouvant qui les portait. Aussi, dans les sphères des gens bien intentionnés, on est arrivé à n'avoir plus grande foi au succès d'une action apologétique; car comme jadis, lors de la construction de la tour de Babel, personne ne se comprend plus. Chacun a son langage propre, et, comme si la confusion n'était pas suffisante, chacun change chaque jour la signification de ses paroles.

« Cependant une pensée fondamentale bien déterminée pénètre partout les créations des prétendus esprits modernes et en fait un ensemble formidable d'une seule coulée : c'est l'idolâtrie de l'homme détaché de Dieu et bâtissant sur lui seul : c'est la soi-disant humanité libre. Dans ce mot nous avons le résumé des idées modernes.... Si démesuré que soit ce culte de l'humanité, il nous est cependant précieux... Si le médecin découvre dans un moribond une seule étincelle de vie, il ne perd pas tout espoir de le sauver. Il sait que, s'il réussit à le ranimer, la vie renaîtra. Voulant revendiquer pour notre époque les droits de l'antique vérité chrétienne, nous ferons donc reposer nos essais sur l'idée d'homme et d'humanité. »

L'apologétique ainsi comprise a été divisée par le P. Weiss en cinq traités. Le premier considère l'homme dans sa nature et sa destinée ; le second l'étudie dans son développement en dehors du christianisme; le troisième le montre sous l'influence du christianisme ; le quatrième expose comment la société bénéficie de cette influence, aussi bien que les individus ; enfin le cinquième nous présente l'homme qui aspire et travaille à l'acquisition de la perfection surnaturelle.

Le premier traité vient d'être traduit en un français clair et facile par M. l'abbé Lazare Collin, professeur à l'école Saint-François de Sales de Dijon. Il est intitulé : *L'homme*

complet. Ce titre semble un peu énigmatique à première vue ; mais il exprime bien l'idée mère que le R. P. Weiss a fécondée, en faisant tour à tour appel aux données de la psychologie, de la morale, de la science sociale, de la littérature et de l'histoire.

Cette idée mère inspirée par une saine théologie, c'est que la nature humaine, blessée par le péché originel, prend son développement normal et complet dans le christianisme. Remarquons bien qu'il ne s'agit pas encore de son développement surnaturel ; il en sera question aux traités suivants ; le premier traité s'en tient à la nature de l'homme, telle que Dieu la voulait par la création. Cette nature humaine que le protestantisme, le jansénisme et le traditionalisme ont déclarée mauvaise et impuissante, le R. P. Weiss la proclame au contraire excellente et propre à donner les plus beaux fruits, mais à la condition qu'on ne l'empêchera point de s'épanouir suivant la loi que Dieu lui a assignée. Or, ajoute-t-il, cette loi ne se trouve que dans la religion chrétienne.

Voici en effet la thèse de l'éloquent dominicain. En dehors du christianisme, le genre humain n'a produit que des hommes incomplets, que des tiers ou des moitiés d'hommes. Les héros les plus admirés du paganisme poussaient certaines vertus aux extrêmes ; mais ils se sont ainsi privés d'une partie de la vie morale. Les chrétiens qui cherchent leur voie en dehors des lois de l'évangile, se montrent bien inférieurs encore aux grands hommes de l'antiquité. Seule l'Eglise catholique a formé des hommes complets, des hommes dont toutes les facultés, toutes les vertus et toutes les ressources se sont développées dans une harmonie parfaite, et néanmoins avec une étonnante variété.

Tel est le thème général qui se déroule dans trois parties, où sont étudiées d'abord les forces de l'homme complet, ensuite sa fin et la voie qui l'y mène, enfin sa marche vers cette fin. Ecoutons le savant apologiste.

L'homme complet met en œuvre trois forces : la raison qui lui sert de guide, la volonté qui suit courageusement

la voie tracée par la raison, le cœur qui ne se laisse ni affaisser par une sentimentalité artificielle, ni entraîner par la violence des appétits déréglés, mais qui trouve élan et force dans des sentiments vrais et des passions dirigées par la raison et la volonté. L'homme est incomplet, s'il laisse de côté l'une ou l'autre de ces forces. Tel Français est enthousiaste et n'écoute que son cœur ; un Berlinois traite l'enthousiasme de folie, il ne veut régler sa conduite que sur les conclusions de la critique et de la raison; un Turc méprise également l'enthousiasme et la raison, il ne connaît que la fatalité, il n'obéit qu'au devoir aveugle. Voilà assurément de bons côtés ; mais voilà aussi de profondes lacunes. Ces personnages se trompent donc étrangement, quand ils se prennent pour des hommes parfaits. Or, si l'on excepte le catholicisme, c'est de cette manière que toutes les philosophies, toutes les religions et toutes les civilisations ont placé l'idéal de la perfection humaine dans le développement exagéré de l'un des éléments de notre nature. Ainsi, par exemple, le stoïcien antique devait être inhumain et sans entrailles ; et c'est encore à l'idéal stoïque que voudrait nous ramener la philosophie contemporaine. L'Eglise catholique au contraire ne sacrifie rien de l'homme ; elle ne lui atrophie ni la raison, ni la volonté, ni le cœur; elle le laisse, ou plutôt elle le rend complet.

La fin de l'homme n'est ni en lui-même, ni dans d'autres hommes; elle est en un être supérieur à lui et meilleur que lui, en un être dont il ne peut se rapprocher sans devenir plus parfait et en qui il trouve satisfaction et repos ; elle est en Dieu. Les anciens concevaient autrement la fin pour laquelle vivent ici-bas tous ceux qui participent à la nature humaine. De là, parmi eux, le mépris de l'homme, le dégoût de la vie, l'esclavage et l'immoralité au sein de la famille, le sacrifice de l'individu à l'Etat, l'estime exagérée de la force et l'ostentation de la dureté. En mettant sous les yeux de tous les hommes leur véritable destinée, le christianisme a rendu la paix à l'individu ; il a rétabli l'amour et le respect au foyer ; il a produit la dignité des caractères, la liberté de l'obéissance, la vie intérieure, l'ordre

et la juste proportion dans l'accomplissement du devoir ; il a élevé la charité envers tous, la chasteté du cœur, l'humilité et la patience, au rang des vertus ; il a adouci et transformé l'énergie virile, ennobli la grâce de la femme et fortifié sa faiblesse ; il nous a appris à tous à devenir des hommes complets ; il nous a offert des modèles de cette perfection naturelle dans les saints qu'il a formés, et surtout en Jésus-Christ, l'homme accompli : *Ecce homo*.

Quelle marche suivre pour réaliser cet idéal ? La troisième partie du traité l'explique, en traçant d'une manière originale les règles à observer pour prendre une décision, pour échapper à la médiocrité, pour se faire violence, pour acquérir, conserver, fortifier et développer toutes les vertus, pour respecter l'ordre dans toute sa conduite, pour arriver à la véritable grandeur par l'attention aux moindres choses.

« Chercher la justice, conclut l'auteur, l'aimer, la pratiquer dans ses œuvres, et, ce qui est tout, la développer en soi, jusqu'à l'heure dernière, au milieu des sacrifices et des luttes, des douleurs et de la purification morale, au milieu de l'éternelle alternative des chutes et des relèvements, voilà ce qui fait un homme complet. C'est dans les larmes que nous semons cette magnifique semence, et c'est dans les sueurs et dans les douleurs que nous la faisons grandir. Mais lorsqu'une fois elle est parvenue à sa maturité, nous récoltons, dans la joie la plus grande, ses fruits qui sont une moisson de paix. »

Ce magnifique cadre, dont nous avons à peine reproduit les grandes lignes, est rempli avec une science et une érudition parfois exubérantes, mais qui ne fatiguent jamais. On se plaît à suivre ces analyses profondes du cœur humain, à entendre ces grandes leçons de morale qui élèvent l'âme et excitent à l'esprit de sacrifice et à la pratique du bien. Mais l'apologiste trouve un plus puissant intérêt encore dans ces pages vivantes, qui semblent le manifeste d'une sorte de révolution. Elles rompent en effet résolument avec la vieille méthode de Pascal et de Lamennais, qui dépréciait la nature pour démontrer la nécessité du surnaturel. Le front de bataille est complètement changé.

L'excellence de l'homme était jusqu'ici l'arme favorite des déistes du XVIIIe siècle, des rationalistes du XIXe, des positivistes et des évolutionnistes de notre temps ; et voilà que le vaillant dominicain leur arrache cette arme des mains et qu'il la retourne contre eux de son bras vigoureux. Les apologistes catholiques le laisseront-ils seul et isolé sur le nouveau terrain où il est allé porter la lutte, ou bien un esprit nouveau groupera-t-il autour de lui les jeunes recrues qui se lèvent pour la défense de l'Eglise ? L'avenir le dira.

VI. Le R. P. Weiss insiste dans son *Apologie* sur la transformation de la femme par le christianisme. Le secret de cette transformation nous serait révélé au besoin par les méditations que le R. P. Badet a réunies sous le titre de *Jésus et les femmes dans l'Evangile* (1). Nous sommes introduits dans le sujet par une étude sur la création d'Eve, création qui donne à l'homme une compagne d'un dévouement sans réserve et met sous ses yeux un modèle séduisant de piété envers Dieu. Une série de tableaux nous représente ensuite les femmes pardonnées, louées, reprises, bénies dans leurs joies, consolées dans leur douleur par Jésus-Christ, et aussi les femmes qui lui ont été dévouées, particulièrement sa divine mère. Cet intéressant volume se termine par une peinture de la femme chrétienne, née de l'Evangile. Aux couleurs éclatantes qui distinguent le pinceau du P. Weiss, le P. Badet préfère des teintes plus douces et plus délicates. Ses lectrices ne lui en sauront point mauvais gré.

VII. Le R. P. Badet n'a considéré qu'un aspect de la vie et de l'œuvre du Sauveur. C'est Jésus-Christ tout entier que le R. P. Corne s'est proposé d'étudier dans l'ouvrage considérable dont il commence la publication (2). Cet ouvrage rappelle par son objet les *Elévations sur les mystères* de Bossuet. Le R. P. Corne a repris en effet presque tous

(1) *Jésus et les femmes dans l'Evangile*, par le R. P. BADET, prêtre de l'Oratoire. In-12 de 318 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet. Prix : 3 fr.

(2) *Le Mystère de N.-S. Jésus-Christ*, par le R. P. J. CORNE, Oblat de Marie-Immaculée, supérieur du Grand Séminaire de Fréjus; 2 vol. in-8 de 436 et 466 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet.

les mystères traités par l'évêque de Meaux : Dieu, la Trinité, la création des anges et des hommes, la chute, la préparation de l'incarnation, l'incarnation, la Vierge Marie, la naissance, l'enfance et la vie cachée du Sauveur. Seulement, au lieu de séparer ces sujets, à l'exemple de son illustre devancier, le vénérable supérieur s'est appliqué au contraire à les grouper autour d'un mystère unique, celui de l'incarnation. Le premier volume étudie en effet le Verbe de Dieu vivant dans la Trinité, puis prenant part à la création de l'univers, à notre élévation surnaturelle et à la préparation de sa propre venue sur la terre : heureuse conception qui, pour avoir été négligée par Bossuet, n'en est pas moins solide, puisqu'elle repose sur les enseignements du premier chapitre de S. Jean et des épîtres de S. Paul. Le second volume est consacré à l'incarnation et à la vie cachée du Sauveur. Les divers mystères s'y déroulent dans l'ordre des temps où ils se sont accomplis. Le même plan a été adopté pour les trois volumes suivants qui n'ont pas encore paru.

En comparant le R. P. Corne à Bossuet, nous n'avons pas prétendu l'égaler au grand orateur. Il ne lui est peut-être pas inférieur en piété et en exactitude théologique. Mais le savant religieux est loin de posséder la puissante imagination de son modèle; ses expositions doctrinales auraient même besoin d'un peu plus de trait, de couleur et de perspective. Cependant son style s'échauffe et son enthousiasme devient communicatif, lorsque l'histoire biblique vient lui fournir un thème plus vivant et plus fortement dessiné. Il faudrait être insensible pour lire sans émotion le majestueux chapitre où il décrit la longue préparation de l'incarnation par le Verbe.

L'ouvrage du R. P. Corne offrira aux prêtres de pieuses, abondantes et solides considérations, qu'ils pourront méditer pour eux-mêmes et présenter aux méditations des fidèles.

VIII. M. Gondal, professeur de théologie et d'histoire au séminaire Saint-Sulpice, a formé le dessein de donner au public une nouvelle démonstration de la foi catho-

lique (1). L'œuvre qu'il prépare comprendra trois séries d'études apologétiques déjà groupées dans sa pensée sous les titres suivants : 1° du scepticisme au spiritualisme; 2° du spiritualisme au christianisme; 3° en plein christianisme ou le christianisme intégral. C'est par la première étude de la seconde série que le savant auteur commence aujourd'hui sa publication. Les études suivantes auront pour objet : le surnaturel, les prophéties, l'Evangile, le Christianisme. Celle-ci traite de la *Religion*. Elle répond, dans cinq livres distincts, aux cinq questions que voici : 1° Que faut-il entendre exactement par religion ? 2° La religion ainsi entendue est-elle nécessaire à l'homme ? 3° Faut-il ou non ranger la prière parmi les actes essentiels de la religion? 4° La religion est-elle moins indispensable à la société qu'à l'individu? 5° Peuples et individus ont-ils le droit de rendre à Dieu un culte de leur choix, ou sont-il tenus d'accepter docilement les prescriptions d'un culte déterminé, seul vrai, seul obligatoire ?

Comme ce traité s'adresse à des lecteurs qu'on suppose sortis déjà de la région obscure du scepticisme, du matérialisme et de l'athéisme, ce ne sont pas les positivistes contemporains que M. Gondal y prend à partie. Il s'attaque plutôt aux déistes et aux rationalistes, dont les principaux porte-étendards ont été Jean-Jacques Rousseau et Jules Simon. Qu'on ne croie pas néanmoins que le docte professeur se contente de rééditer les vues du cardinal de la Luzerne ou celles de son savant prédécesseur, l'abbé Brugère. Non; M. Gondal est de son temps. Son livre nous offre un vin ancien dans des outres vraiment nouvelles. Signalons en preuve tout le quatrième livre, où l'on fait une part si large au côté social de la question de la nécessité d'une religion. Signalons encore de savantes notes du premier livre, où l'on explique, par des raisons philologiques, pourquoi nos divers sentiments religieux n'ont

(1) Etudes apologétiques. Du spiritualisme au christianisme. *La Religion*, par J.-L. GONDAL, S. S., professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique au séminaire Saint-Sulpice; in-12 de XI, 323 pp. Paris, Roger et Chernoviz. — Prix : 2 fr.

pas été formulés tous par les écrivains sacrés et par les saints pères.

M. Gondal a mêlé à ses propres développements de nombreuses et intéressantes citations. Malgré leur étendue, elles se fondent bien dans son texte. Son livre est ainsi devenu un répertoire choisi et un ouvrage de lecture attrayante, sans cesser d'être un excellent traité.

IX. Sous ce titre : *Doit-on croire ?* (1), M. Leday a groupé des réponses brèves et alertes à une quarantaine d'objections courantes contre la religion. Ce petit volume n'a point la prétention de traiter les sujets à fond ; il est fait pour dessiller les yeux des hommes aveuglés par l'ignorance ou les préjugés.

X. De 1853 à 1855, Mgr Freppel avait fait à Paris, dans l'église Sainte-Geneviève, un cours d'instruction religieuse sur l'Ancienne Loi, Jésus-Christ, l'Eglise et la morale chrétienne. Il en détacha treize conférences, qu'il publia en 1864. Les autres restèrent manuscrites jusqu'à sa mort. Elles ont été retrouvées presque toutes dans ses papiers, et elles viennent de paraître (2). Si Mgr Freppel ne les a pas publiées lui-même, c'est sans doute parce qu'il aurait voulu les compléter avant de les livrer à l'impression. Ce cours avait en effet été interrompu brusquement au milieu des instructions sur les sacrements. Depuis quarante ans, d'ailleurs, bien des questions négligées alors, ont été mises à l'ordre du jour, par exemple celles des origines de l'homme et celles de l'infaillibilité de l'Eglise et du Pape. Cependant les instructions données à Sainte-Geneviève par le futur évêque d'Angers, forment un ensemble bien suivi ; nous croyons même que, sauf quelques passages sur les mythes des fausses religions et sur le mystère de la sainte Trinité, on n'y trouvera rien de vieilli. Cela tient aux cir-

(1) *Doit-on croire ?* Examen de quelques difficultés, par J. LEDAY. In-12 de 170 pp., Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1894. — Prix : 1 fr. 50.

(2) Mgr FREPPEL, évêque d'Angers, *Cours d'instruction religieuse :* Conférences de Sainte-Geneviève prêchées devant la jeunesse des écoles. Œuvre posthume. 2 vol. in-8 de 466 et 424 pp. Paris, Roger et Chernoviz ; 1894. — Prix : 12 fr.

constances dans lesquelles elles furent prononcées et aussi à l'esprit distingué du conférencier.

Le commencement du second empire fut une époque de calme religieux. L'école éclectique célébrait les beautés du christianisme qu'elle mettait au-dessus de toutes les philosophies; les fausses théories bibliques agitaient déjà l'Allemagne, mais elles n'avaient pas encore été vulgarisées en France par Renan. C'est à ce moment que Mgr Freppel écrivit ses conférences pour la jeunesse du quartier latin. Il comprit qu'il ne fallait point s'attacher aux questions actuelles, ni aux questions de science ou d'érudition, mais qu'il valait mieux faire connaître la religion à ces jeunes gens dans les grandes lignes de son histoire. Il le fit dans un exposé très simple, mais qui n'a rien de banal. Ses conférences offrent au contraire une véritable originalité, grâce aux vues générales qui les dominent et à l'art discret de l'orateur. Cet ouvrage posthume du grand évêque n'est donc pas indigne de prendre place parmi ceux qui ont illustré son nom.

XI. On nous a adressé de Ratisbonne une explication liturgique (1) des messes solennelles, des messes pontificales et de quelques autres fonctions ecclésiastiques, comme l'aspersion de l'eau bénite, l'exposition du S. Sacrement et les vêpres. Cette explication a pour auteur un savant rédemptoriste, le R. P. Georges Schober, et elle est destinée, dans sa pensée, à faire suite à l'opuscule consacré par S. Liguori aux cérémonies de la messe basse. Nous remarquons que, tout en maintenant la force préceptive des rubriques *intra missam*, l'auteur reconnaît très largement un caractère directif à celles qui s'observent *extra missam*. Nous ne savons pourquoi nos manuels de séminaire accentuent, à chaque édition nouvelle, leur sévérité sur ce point. A ce traité liturgique était joint un petit missel fort coquet et fort nettement imprimé (2), qu'il suffira d'indiquer à nos lecteurs.

(1) *Cæremoniæ missarum solemnium* et pontificalium, aliæque functiones ecclesiasticæ, illustratæ opera Georgii Schober, Congregationis SS. Redemptoris sacerdotis; in-12 de XII, 424 p.; Ratisbonne, Pustet; 1894. Prix : 3 fr. 60.

(2) *Missale Romanum*, editio octava juxta edionem typicam ; cum

Nous avons également reçu plusieurs ouvrages théologiques que l'espace dont nous disposons, ne nous permet pas d'étudier dans cet article. Nous espérons y revenir bientôt; mais en attendant il ne sera pas inutile d'en donner la liste. La voici donc dans l'ordre où nous comptons en parler : Dr Knie, *Die russisch-schismatische Kirche* (Graz, librairie Styria); R. P. Michel, *L'Orient et Rome : Etude sur l'union* (Paris, Vic et Amat); abbé Delisle, *L'Anglicanisme et les sectes dissidentes* (Paris, Retaux); Werner, *Dogmengeschichtliche Tabellen* (Gotha, Perthes); David, *Theologia dogmatica specialis*, 2 vol. (Lyon, Vitte), 3e édition; De Egger, *Enchiridion theologiæ dogmaticæ specialis;* (Brixen, Weger); P. Godfried, *Institutiones theologiæ dogmaticæ specialis*, t. II (Inspruck, librairie de l'association catholique); Gasparri, *Tractatus canonicus de sacra ordinatione ;* 2 vol. (Paris et Lyon, Delhomme et Briguet); Craisson, *Manuale totius juris canonici;* 8e édition, 4 vol. (Paris, Roger et Chernoviz); chanoine Allègre, *Le code civil commenté*, nouvelle édition; 2 vol. (Paris, Roger et Chernoviz); Dr Zschokke, *Die theologischen Studien und Anstalten der katholischen Kirche in Oesterreich* (Vienne et Leipzig, Braumuller).

approbatione S. Rit. congr. In-18 de CXVI, 716 et [292] pp. Ratisbonne, Pustet; 1894. Prix : 6 fr.

VACANT,
Professeur au Grand Séminaire de Nancy.



REVUE HISTORIQUE

I. Henri Welschinger. *Aventures du baron de Cormatin* (1794-1812); Paris, Plon, 1894, in-18, 293 p.

II. *Mémoires du général baron* Thiébault, *publiés d'après le manuscrit original*, par Fernand Calmettes, t. II (1795-1799), portrait en héliogravure; Paris, Plon, 1894, in-8, 563 p.

III. *De 1800 à 1812. Un aide de camp de Napoléon. Mémoires du général comte* de Ségur, *de l'Académie française*, éd. nouv. publiée par les soins de son petit-fils le comte Louis de Ségur, t. I, portrait; Paris, Firmin-Didot, 1894, in-12, xxiii-454 p.

IV. Frédéric Masson, *Napoléon chez lui. La journée de l'empereur aux Tuileries*, illustrations par F. de Myrbach; Paris, Dentu, 1894, in-8, 11e éd., xxix-355 p.

V. Georges Firmin-Didot, secrétaire d'ambassade, *La captivité de Sainte-Helène d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu, commissaire du gouvernement du roi Louis XVIII dans l'ile*, huit gravures hors texte; Paris, Firmin-Didot, 1894, in-8, 331 p.

VI. Gabriel Monod, *Les maitres de l'histoire* : *Renan*, *Taine*, *Michelet;* Paris, Calmann-Lévy, 1894, in-8, xiv-313 p.

I. Les lecteurs de M. Welschinger ont l'habitude d'être servis à souhait. Il connaît comme pas un la période si mouvementée, si curieuse, de la Révolution et du premier Empire, et toutes les fois qu'il publie un volume, que ce soit *Ney*, *D'Enghien*, *Dumouriez*, *Le divorce de Napoléon*, ou seulement un de ces articles dont s'enrichit le journal *Le Monde*, il instruit et il intéresse.

Son nouveau livre retrace les *Aventures du baron de Cormatin*. Le titre semble annoncer un roman et, de fait, elle est singulièrement romanesque l'histoire de ce personnage.

Nous ne parlerons ni de la naissance (23 novembre 1753) et des débuts de Cormatin, ni de la part qu'il prit à la

guerre d'Amérique, ni de son emprisonnement et de l'intrigue qu'il noua avec la marquise de Feu-Ardent, ni de ses dernières années, tristes et médiocres, et de sa mort (juillet 1812). Les dates principales de sa vie gravitent autour de 1795; il est mêlé aux luttes de la chouannerie à l'heure de la pacification. Le rôle qu'il y joua mérite un examen attentif.

Il arriva en Bretagne en octobre 1794. Puisaye, major général de l'armée royale catholique de Bretagne, était sur le point d'aller à Londres avec l'espoir de ramener de l'or, de la poudre, des navires et des troupes. Il confia, pendant son absence, à Cormatin la conduite des affaires et le commandement des royalistes bretons. Presque en même temps, Hoche avait été mis à la tête de l'armée républicaine. Blancs et bleus étaient las de guerroyer; les esprits s'ouvraient aux idées conciliatrices. Les chefs des deux partis eurent des entrevues qui aboutirent, en dépit d'obstacles de tout genre, aux fameuses pacifications de la Jaunaie et de la Mabilais. Mûs par l'amour du vrai Français pour son pays, encouragés par le renversement de la domination néfaste qui avait pesé sur la France, les Vendéens et les Bretons s'engageaient à éteindre de leur mieux les discordes civiles, et promettaient de ne plus se soulever contre la république. En retour, celle-ci leur assurait le libre exercice du culte, l'amnistie pour le passé et le recouvrement de leurs biens.

La situation n'est pas sans analogie avec celle qui se déroule sous nos yeux; l'acte conciliateur de Cormatin ressemble à l'intervention de Léon XIII dans la politique française.

Or, les ennemis de Cormatin, révolutionnaires soupçonneux et royalistes irréductibles, ont tiré parti de cette double tentative de paix pour charger sa mémoire : ils en ont fait un fou ou un vil intrigant, un traître ou un comédien détestable. M. Welschinger — tout en ne dissimulant aucune des taches, aucune des petitesses du major général — détruit la légende.

Sans peine il renverse l'échafaudage d'arguties entassées

par les révolutionnaires pour établir la mauvaise foi de Cormatin. D'autre part, les royalistes sont mal venus à l'accuser de traîtrise puisque l'homme du monde qui devait lui être le moins indulgent, Puisaye, a écrit : « Quelque graves qu'aient été ses fautes et quelque funestes qu'en aient été les suites, je ne crains pas d'affirmer qu'elles ont eu pour principe le sentiment de ses devoirs et la persuasion qu'il agissait pour l'intérêt du souverain et en conformité de ses ordres ».

En réalité, Cormatin agit avec beaucoup d'intelligence. Ses essais d'apaisement, couronnés d'un succès partiel, ne sauraient lui être imputés à crime ; ils témoignent plutôt d'une admirable justesse de coup d'œil et d'un amour sincère de la patrie.

Pourquoi vouloir continuer une lutte inutile, inévitablement vouée à un piteux échec ?

Les Bourbons se refusaient à payer de leur personne. Le comte d'Artois, « qui s'était attribué le domaine de la gloire et de la chevalerie » (1), se tenait à distance du péril. Il écrivait des lettres magnifiques, il prononçait des paroles enflammées, il envoyait à Charette un sabre où étaient gravés ces quatre mots : « Je ne cède jamais »; mais là s'arrêtait sa bravoure. Il avouait ingénument qu'il « ne savait pas chouanner ».

Pour déposer les armes, les blancs avaient un second et meilleur motif.

Une vérité déjà connue, mais pas assez, et que le livre de M. Welschinger met dans un relief nouveau, c'est que la révolte de la Bretagne, de la Vendée, et de la Normandie, tint surtout à l'explosion des sentiments religieux; la politique était reléguée au second plan. Si la Révolution avait respecté la foi chrétienne, nul n'aurait songé à se soulever contre elle. On ne se battait pour Dieu et pour le roi que parce que le roi était, aux yeux du peuple, en face de la Révolution athée et oppressive, l'incarnation des droits de Dieu.

(1) Albert Sorel, *Lectures historiques*, 1894, p. 11.

Et voilà que des temps se levaient qui semblaient promettre le respect des consciences. Ce jeune général, qui ne fut certes pas irréprochable, mais qui l'emportait de si haut sur ses compagnons, Hoche, comprit bien vite le besoin d'accorder aux chouans la paix religieuse. Dès sa première entrevue avec Cormatin, celui-ci réclama pour les paysans la faculté de revoir leurs prêtres et de suivre librement leur culte. « Maintenez, dit-il, cette loi dans son intégrité, et il n'existe plus de parti entre nous ». Hoche accueillit favorablement cette demande. Peu après il écrivait au général Voisin : « Il est de la morale et de la politique d'accorder la liberté de conscience à tout être pensant », et au général Leblanc : « Que la religion ne t'arrête pas ! Fais dire la messe et assistes-y si c'est nécessaire ». Le 13 prairial an III (1er juin 1795), il disait : « Je déclare aux habitants des campagnes, de quelque religion qu'ils soient, que l'armée que j'ai l'honneur de commander protégera de tout son pouvoir la liberté des cultes et la tranquillité de ses ministres ». Il disait encore, le 24 frimaire an IV (5 décembre 1795) : « Il eût été à désirer qu'on ne criât pas sans cesse après les prêtres. La masse des campagnes les veut. Les ôter tous, c'est éterniser la guerre ». L'année suivante (mars 1796) il mandait à ses généraux « d'employer, dans leurs rapports avec les paysans, la douceur et la franchise, d'engager sous main quelques officiers et soldats à assister à leurs cérémonies religieuses, et de s'arranger à ne jamais les troubler... Parlez de Dieu avec révérence. Dites enfin tout ce que l'amour de la patrie vous suggérera. La guerre des chouans doit toucher à son terme ». Et enfin il écrivait au Directoire : « Si l'on n'admet la tolérance religieuse, il faut renoncer à l'espoir de la paix dans ces contrées ». Ce langage tranchait avec ce qu'on avait entendu depuis de longs jours. Un esprit nouveau soufflait sur les provinces de l'ouest. Les antiques haines s'affaiblissaient, la méfiance tombait peu à peu.

Ajoutez que les chouans étaient de bons et loyaux Français. Ils souffraient d'avoir à soutenir des luttes fratricides. Leurs regards se tournaient vers la frontière; c'est là qu'ils

auraient voulu multiplier leurs prouesses, frapper leurs rudes coups. Aussi Cormatin pouvait-il manifester à Hoche la joie que lui causaient nos victoires au nord, sur les Pyrénées et sur le Rhin, sans que le général de la République suspectât son patriotisme. Hoche ne doutait pas davantage de celui des chouans, car il songea à former d'eux une ou plusieurs légions d'avant-garde contre l'ennemi, et, transmettant ce projet au comité du salut public, il disait : « La haine qu'ils portent aux puissances coalisées prémunirait contre leur désertion ».

Il sera permis de conclure que les pacifications de la Jannaie et de la Mabilais ne méritent pas les sévérités de l'histoire. Elles sont, au contraire, à l'honneur de Hoche et de Cormatin. Malheureusement celui-ci gâta son œuvre par les allures hautaines qu'il affecta dans la suite et par l'infatuation qui s'empara de lui, Hoche ne demeura pas égal à lui-même, et les hommes de la Révolution furent très inférieurs à Hoche.

II. Un moment, dans l'ouvrage de M. Welschinger, apparaît Napoléon. Le 27 décembre 1799, il aurait dit des Bourbons au général d'Andigné : « Que n'étaient-ils en Vendée? — Leur cœur les y a toujours appelés, aurait répondu le général ; la politique des puissances étrangères les en a toujours éloignés. — Il fallait se jeter dans un bateau de pêche, reprit Napoléon ; s'ils eussent été dans la Vendée j'aurai travaillé pour eux ».

On retrouve Napoléon dans les *Mémoires* du général Thiébault. Ce n'est pas pour les Bourbons, c'est pour lui-même qu'il *travaille*.

Le second volume de Thiébault a pour cadre les guerres d'Italie, de 1795 à 1799 : il raconte non point toutes ces guerres et tous les événements qui les composent, mais ceux-là seuls auxquels Thiébault a été mêlé.

Dès le début nous voyons Bonaparte nommé général en chef de l'armée de l'intérieur et de la garde nationale de Paris, à la place de Barras devenu l'un des directeurs de la République. Thiébault se trouvait, peu de jours après, au

bureau de l'état-major quand arriva le nouveau général en chef, avec « son petit chapeau, surmonté d'un panache de hasard assez mal attaché, sa ceinture tricolore plus que négligemment nouée, son habit fait à la diable, et un sabre qui, en vérité, ne paraissait pas l'arme qui dût faire sa fortune ». Il interrogea, la plume en main, le vieux général Krieg sur une foule de faits ayant rapport au service et à la discipline. « Parmi les questions qu'il fit, quelques-unes attestaient une si complète ignorance des choses les plus ordinaires que plusieurs de mes camarades sourirent ». Quant à Thiébault, il fut frappé du nombre, de l'ordre, de la rapidité des questions, de la manière dont les réponses étaient saisies. Bonaparte grandit de cent coudées à ses yeux. Il devait bientôt grandir davantage encore.

Ce n'est pas que Thiébault se montre l'admirateur fanatique, aveugle, de Napoléon. A certains traits on s'aperçoit qu'il a cru voir des petits côtés dans « cet homme immense ».

Ainsi il taxe Napoléon de jalousie mesquine. C'était se recommander auprès de lui « que de calomnier le général Masséna » et de le rapetisser misérablement. Il est vrai que ce travers lui était commun avec beaucoup de ses compagnons de guerre. A l'armée d'Italie, « on voulait de la gloire sans partage, un chef sans rival, et le monopole des faveurs et des grâces »; les succès du général Hoche avaient fait des envieux, on l'avait considéré « comme une sorte d'usurpateur », et, quand une mort précoce l'enleva à la France, les vieux généraux ne consentirent qu'avec mauvaise humeur à honorer vaille que vaille sa mémoire.

Les talents militaires de Napoléon eux-mêmes sont diminués par Thiébault.

A vingt-six ans Bonaparte reçut le commandement de l'armée d'Italie. « Ce choix parut inexplicable et ne fut pas sans donner quelque alarme ». On sait que les inquiétudes ne furent point justifiées. Thiébault est d'avis que le commandement d'une autre armée, telle que l'armée du Rhin, eût été funeste : le jeune général connaissait peu son métier. Il était étranger à la discipline — qu'on se rappelle

la leçon prise auprès du général Krieg —, et tacticien trop novice — de là vient qu'il manqua « perdre la bataille de Marengo gagnée par Kellermann » —. Rien ne l'avait préparé « à la conduite d'une grande bataille, livrée en plaine, d'une de ces batailles rangées, où il faut aborder son ennemi de front, où des mouvements excentriques sont le plus souvent impraticables, et où sans cesse on est contraint de substituer la tactique à la stratégie ». Dans la Haute Italie ces lacunes n'offraient pas d'inconvénient fâcheux. Les montagnes qui l'enveloppent, les dix rivières qui coupent la vallée du Pô, en font un terrain où les qualités du stratégiste peuvent suffire. Sur un sol accidenté une surprise est facile, la cohésion des troupes a moins de prix, des soldats braves, quoique disciplinés imparfaitement, concourent à la victoire qu'assure un calcul exact du temps, une pensée brillante du chef. Du coup l'occasion favorisait le génie de Bonaparte.

Puisque nous nous sommes arrêté aux pages où Thiébault amoindrit, si peu que ce soit, le rôle de Napoléon, n'oublions pas de recueillir les renseignements que renferment les *Mémoires* sur la bataille d'Arcole. L'épopée napoléonienne est assez riche d'actions d'éclat authentiques pour que la renommée du grand homme n'en pâlisse point.

« Il n'est aucun étranger instruit, aucun Français soucieux des fastes de son pays, qui ne place au nombre de nos plus glorieux souvenirs le passage de vive force du pont d'Arcole, ce passage consacré par la mort de tant de braves, qui fit recevoir tant de profitables blessures, qui signala l'impétuosité d'Augereau, l'intrépidité de Lannes, le dévouement de Muiron, l'audace triomphante du général en chef Bonaparte, et que cinquante gravures, le magnifique tableau de Gros, et dix mille mentions et relations ont consacré d'après les rapports et bulletins officiels ». La pâtisserie elle-même a voulu le célébrer à sa manière. A l'un des dîners de Napoléon, on admira « un passage du pont d'Arcole, en sucre filé, biscuit, pastillage et nougat, qui était d'un artiste », de Lebeau, « le restaurateur de la

pâtisserie française » (1). Eh bien! malgré toutes les garanties, « il ne manque à ce fait d'armes éclatant qu'une chose : la vérité ».

Voici, d'après Thiébault, ce qui eu lieu.

La bataille dura trois jours (25, 26, et 27 brumaire an V, 15, 16, 17 novembre 1796). Le 15, la division Augereau marcha sur Arcole. A ce moment, le passage du pont pouvait être forcé; il fut manqué. Un nouvel essai échoua. Bonaparte se lança sur le pont, un drapeau à la main, suivi d'Augereau, de nombreux officiers et de soldats vaillants. L'ennemi s'était fortifié; il tua un millier de Français. Le succès n'était pas possible : Bonaparte, renonçant à la lutte, se jeta dans le marais voisin, où il s'embourba et faillit être fait prisonnier. Pendant cette attaque, la division Masséna était restée à Ronco; dans la nuit du 15 au 16, une de ses brigades, commandée par le général Guieux, passa l'Adige au-dessous de l'embouchure de l'Alpon, « se porta brusquement par la gauche de cette rivière sur Arcole qu'elle enleva, et, par suite d'une faute qui jamais n'a été relevée parce qu'elle venait de trop haut peut-être, ou d'un malentendu qui n'a pas été expliqué, ou d'une désobéissance que l'on n'a pas voulu punir, mais enfin par ce fait qu'on ne se trouva pas en mesure de soutenir cette brigade, elle dut, devant une contre-attaque, évacuer Arcole et revint à Ronco, en traversant en retraite le fameux pont dont l'ennemi reprit possession ». Enfin, et seulement dans la nuit du 16 au 17, Bonaparte réussit à faire passer, près de l'embouchure, l'Alpon à la division Augereau et la dirigea sur Arcole par la gauche de la rivière, tandis que la division Masséna attaquait par la droite, c'est-à-dire par le pont. Cette fois réussite complète. Arcole fut prise.

Ainsi tombe la légende du passage triomphant du pont d'Arcole par Bonaparte et Augereau. Sous l'Empire, peu de personnes eussent été d'humeur à la démolir; la tentative eût été périlleuse; si le silence était d'or, la parole n'était

(1) Frédéric Masson, *Napoléon chez lui. La journée de l'empereur aux Tuileries*, p. 139.

pas d'argent. Thiers — dont l'histoire est d'ailleurs sévèrement appréciée par Thiébault — l'avait ébranlée : Thiébault lui porte le dernier coup.

En d'autres circonstances encore Thiébault contredit les documents officiels, ces documents, dit-il, qui, pour divers motifs, « ne relatent que des vérités approximatives, ne fournissent que des preuves insuffisantes, et perdent de leur valeur aux yeux des témoins qui ont été bien placés pour voir et pour savoir ; à ce titre, des *Mémoires* sincères vaudront cent fois plus que toutes les archives d'un ministère ».

Cet éloge convient-il à ses *Mémoires* à lui ? La question est délicate. Sa sincérité est manifeste. Mais il est sûr que lui aussi voit les choses sous un certain angle, qu'il a de chaudes sympathies et des antipathies non moins vives, et qu'elles influent sur son jugement. Par exemple, il exalte Championnet et il rabaisse Macdonald. Nous n'oserions prétendre qu'il a toujours tort. Nous ne voudrions pas non plus accepter chacun de ses dires sans contrôle. C'était une nature impressionnable, avec quelque chose de généreux et d'un peu fou : l'impartialité a dû lui être difficile.

Il n'en demeure pas moins que les *Mémoires* de Thiébault sont précieux. Ceux qui étudieront les guerres d'Italie devront y recourir. Pour la première fois la campagne de Naples, si habilement dirigée par Championnet, et trop laissée dans l'ombre jusqu'ici, est mise en pleine lumière.

Au surplus, Thiébault raconte bien. A défaut de grand style, il présente un récit entraînant, varié, alerte, qui ne languit pas une minute.

Les anecdotes le cèdent en valeur et en nombre à celles du premier volume, sauf, hélas ! les anecdotes scabreuses qui continuent à gâter cette utile publication.

III. Si instructifs que soient les *Mémoires* de Thiébault, on leur préférera ceux de Ségur.

Publiés en 1873, peu après la mort de l'auteur, au plus haut période de la réaction antinapoléonienne, ces derniers

avaient obtenu un succès moindre que leur mérite. Ç'a donc été une pensée heureuse, aujourd'hui que la mode est revenue aux souvenirs du Consulat et de l'Empire, de réimprimer l'œuvre de Ségur, une des mieux faites — avec celle de Marbot — pour donner une idée exacte de ces temps prestigieux. Dans sa forme primitive elle se composait de huit volumes. L'édition nouvelle n'en aura que trois; seule la partie autobiographique sera reproduite. Ce n'est pas que le reste de l'ouvrage soit insignifiant; Ségur est un historien consciencieux qu'il est toujours bon de consulter. Mais le récit des faits dont il fut le témoin, et souvent le héros, l'emporte sur celui des événements qu'il n'a connus que par ouï-dire; cela justifie la préférence que l'éditeur lui a accordée.

Issu d'une famille qui tenait par de fortes attaches à l'ancien régime, Philippe de Ségur fut d'abord fidèle au passé. Il arborait « puérilement » dans les rues le collet noir vendéen, et non moins puérilement appelait le héros de l'Italie « monsieur Buonaparte ». Le 18 brumaire, sa curiosité le poussa vers les Tuileries, au moment même où Napoléon haranguait les troupes pour s'assurer d'elles contre le Directoire. Par les grilles du jardin sortit, marchant vers Saint-Cloud, un régiment de dragons, « les manteaux roulés, le casque en tête, le sabre en main, et dans cette exaltation guerrière, avec cet air fier et déterminé qu'ont les soldats lorsqu'ils vont à l'ennemi, décidés à vaincre ou à périr ». A cette vue le sang de Ségur bouillonna dans ses veines : sa vocation venait de se décider. Soldat de l'armée de la Révolution, Ségur conservait ses sentiments royalistes. Dans la candeur de ses vingt ans, il nourrissait un projet sublime et chimérique : faire la propagande en faveur de la monarchie traditionnelle, rendre l'armée au roi et, par l'armée, le roi à la France. Mais, en moins d'un an, lui-même était devenu républicain. Napoléon le gagna pour toujours à sa cause.

Il faut voir, dans les *Mémoires* de Ségur, l'habileté de Napoléon à susciter des attachements vivaces. Un mot, un signe de lui, suffisaient à électriser les âmes. L'homme

de fer avec des attentions exquises, des câlineries de mère. Ses rudes traits s'imprégnaient de bienveillance, sa voix dure trouvait des accents « doux comme une caresse ». Avait-il fait de la peine à quelqu'un par des paroles de colère, en le brusquant ? Il réparait son tort avec une amabilité ensorcelante. Ségur raconte qu'à Ulm, sur le champ de bataille, Napoléon aperçut un artilleur à qui un boulet avait emporté la cuisse; il s'approcha de lui, et, détachant son étoile d'honneur, il la lui mit dans la main : « Prends-la, dit-il, elle t'appartient, ainsi que l'hôtel des Invalides, et, console-toi, tu pourras y vivre heureux encore. — Non, non, répondit le brave soldat, la saignée a été trop forte. Mais c'est égal, vive l'empereur » ! Ce trait peint l'ascendant de Napoléon sur les soldats que si longtemps il mena à la victoire; les approches même de la mort ne les changeaient pas, et, parce que c'était pour lui, ils mouraient contents.

En ce qui regarde Ségur, voici comment il le conquit. Le jeune homme avait été prévenu que le premier consul voulait l'agréger à son état-major particulier. Dans sa jactance « à la fois royaliste et républicaine », Ségur s'était promis de ne pas obéir. Mais le lendemain, à Saint-Cloud, au milieu d'une foule de sénateurs, de tribuns et de généraux, Napoléon lui dit à haute voix : « Votre devoir sera de commander la garde montante qui veille auprès de moi. Vous voyez la confiance que je mets en vous : vos mérites et vos talents vous promettent un avancement rapide ». Il accompagna ces mots d'un de ces sourires « dont la grâce était indéfinissable ». Ségur était pris. Le charme ne devait jamais se rompre. Les *Mémoires* attestent sa puissance et sa durée.

Non que les fautes de Napoléon échappent à Ségur. Le blâme est discret, mais il sait blâmer. Pour nous en tenir à cet exemple, il qualifie de « crime politique » l'assassinat du duc d'Enghien.

Thiébault nous a appris à nous défier des documents officiels; Ségur vient à la rescousse. Il ne cache pas que l'empereur, au besoin, tirait les faits à lui, et que tel de ses

bulletins en prend à l'aise avec la réalité historique. Ainsi, pendant que Napoléon avait triomphé à Iéna des troupes prussiennes, Davoust les avait écrasées à Auerstaedt. Bien que simultanées, ces deux batailles avaient été livrées à part l'une de l'autre. Huit et dix heures même après celle d'Iéna, l'empereur ignorait ce qui s'était passé à Auerstaedt. De plus, à Auerstaedt Davoust avait anéanti l'élite des forces ennemies trois fois plus nombreuses que les siennes, commandée par ses princes et son roi : à Iéna l'empereur n'avait vaincu, à nombre égal, que deux lieutenants. « La gloire était trop disproportionnée pour qu'il en convînt aux yeux des peuples, lui qui vivait surtout de gloire ». Dans son bulletin il confondit les deux combats en une seule action, dont il s'attribuait le succès comme de juste.

Ces petitesses étaient rares. Ségur ne s'y arrête pas plus que de raison. Il s'attarde davantage aux coups d'épée magnifiques de Napoléon, — quelle admirable petite épopée que l'Austerlitz de l'historien ! — à ses traits de génie, à ses plans grandioses, merveilleusement conçus, exécutés superbement. Comme l'a observé M. Albert Vandal, s'il ne dissimule pas les ruses et les dessous, Ségur « ne cherche pas à en scruter la profondeur et à y découvrir de sinistres abîmes. Il aime mieux prendre et suivre cette histoire par le dehors, par le côté de vie extérieure, exubérante et militante, sur un ton qui rappelle le brillant narrateur des combats et des héroïsmes romains. Napoléon a trouvé récemment son Tacite ; Ségur est son Tite-Live (1) ».

IV. Un napoléonisant convaincu c'est M. Frédéric Masson. L'enthousiasme de Ségur n'est que froideur auprès du sien. Il est à genoux devant « l'image souveraine de Celui (la majuscule est de M. Masson) qui fut entre les hommes le plus près de ce qu'on nommait un Dieu ». Un brave curé corse, nous a-t-on assuré, enseignait, à son catéchisme, que Napoléon occupe dans le ciel la troisième place, la première appartenant à Dieu et la seconde à la sainte Vierge.

(1) *Journal des Débats*, édition rose, n° du 15 mai 1894.

M. Masson a dû suivre le catéchisme du curé corse. Quelles colères contre les contempteurs du géant, contre ceux qui ont formulé sur lui des réserves! Taine, pour le portrait chargé en couleur, et qui ne flatte pas, de Napoléon, est traité de « professeur de rhétorique », et on devine que, dans la pensée de M. Masson, il n'existe pas de pire injure. M. de Rémusat — ou plutôt M. Rémusat, comme écrit M. Masson — et sa femme reçoivent de terribles coups de boutoir.

On a le droit d'admirer l'empereur sans aller aussi loin que M. Masson. Ce n'est pas un motif pour ne pas reconnaître que ce nouveau volume, le premier d'une série qui promet d'être longue, est bien curieux.

Vaut-il la peine de narrer ces menus faits, de recueillir ces détails imperceptibles de l'histoire? On a prétendu que non. Qu'importe de savoir que Napoléon, en se levant, usait de pantoufles rouges ou vertes qu'il portait jusqu'à usure complète, que ses chemises en toile demi-hollande lui coûtaient d'abord soixante puis quarante francs pièce, que son costume de chambre se composait en été d'un pantalon à pieds et d'une longue redingote en basin blanc piqué, en hiver d'un pantalon à pieds en futaine et d'une robe de chambre en molleton blanc, qu'il avait une sorte de passion pour le bain chaud, qu'il se faisait frictionner avec une brosse de crin imbibée d'eau de Cologne, en disant à son valet de chambre : « Plus fort, plus fort, comme sur un âne » ? Eh! sans doute ces infiniment petits pourraient être ignorés sans que le dam fût grave. Encore convient-il d'avouer que de la part d'un homme comme Napoléon rien n'est indifférent; la vie privée jette des lueurs sur la vie publique.

Puis il n'y a pas que des riens dans les dix chapitres que M. Masson intitule : *L'étiquette, les appartements et la surveillance, la toilette, le lever, le déjeuner, le cabinet de travail, le travail, le dîner, la soirée, le dimanche.* Comment connaître Napoléon si l'on n'est pas au courant, par exemple, de ses habitudes de travail, de la méthode, de la ténacité qu'il y apportait, et de quel secours les pages de M. Masson

ne sont-elles pas pour saisir le mécanisme de l'administration impériale!

Un des meilleurs chapitres est celui qui regarde l'étiquette.

Napoléon vit, avec l'habituelle lucidité de son génie, ce qui lui manquait d'autorité. Dans l'ancien régime le roi était comme établi par Dieu. La noblesse lui était obstinément fidèle. Surtout il avait pour lui « ce recul dans les temps et dans l'espace qui du souverain, devenu comme un être d'imagination et de rêve, faisait le maître nécessaire, indiscuté, irresponsable, presque impersonnel de son peuple ». Ce prestige, le chef actuel de la France ne le possédait pas. Il tenait son pouvoir de la nation, et par là même la nation était au-dessus de lui. Autant que l'autorisait l'esprit des temps modernes et que lui-même était susceptible de s'y accommoder, il devait donc relever le principe d'autorité, procurer à son trône une sorte d'origine surnaturelle, une cour dont le dévouement lui fût acquis, une décoration qui, aux yeux de la foule, le mît au même rang que les rois disparus.

Fondateur de dynastie, Napoléon devait demander aux fondateurs de dynasties un modèle. Son choix ne fut pas lent. Il s'arrêta sur Charlemagne, qui avait été lui aussi l'élu de la nation armée. Comme Charlemagne, Napoléon voulut recevoir du pape et du pape seul l'investiture. Ainsi reliait-il à la deuxième la quatrième dynastie. Continuellement il se réclamait de Charlemagne; il lui dédiait le monument gigantesque projeté sur la place Vendôme, il lui érigeait une statue à Aix-la-Chapelle, et à Aix-la-Chapelle, dès qu'il fut empereur, il vint vénérer ses reliques. Lorsque Napoléon dit : « Je suis Charlemagne parce que, comme Charlemagne, je réunis ma couronne de France à celle des Lombards et que mon empire touche à l'Orient », il ouvrait le fond de sa pensée.

M. Masson relève une multitude de points où l'imitation de Charlemagne se trahit. Ce qui n'est pas le moins piquant, c'est que Napoléon emprunta, sinon à Charlemagne lui-même, du moins au Saint-Empire romain de

Charlemagne, la plupart des titres dont il para ses grands dignitaires, ceux d'archichancelier, d'architrésorier, de connétable, de grand électeur, etc. De même, pour la création de la noblesse d'empire, à l'instar de Charlemagne Napoléon eut ses ducs et ses comtes ; il songea à instituer des margraves. Il admit des barons et des chevaliers parce que ces titres avaient été en usage sous le Saint-Empire. Avant même son mariage avec Marie-Louise, il attribue au fils qu'il espère le nom et les honneurs de roi des Romains, car, en Allemagne, ce nom était donné au fils de l'empereur, à l'empereur non couronné, et, dans l'exposé des motifs du sénatus-consulte qui règle cette question (17 février 1810), il fait dire par ses orateurs : « Napoléon s'abstint, aux premiers jours de sa gloire, d'entrer à Rome en vainqueur. Il se réserve d'y paraître en père. Il veut y faire, une seconde fois, placer sur sa tête la couronne de Charlemagne ».

Pour les lois de l'étiquette, telles qu'elles sortirent du cerveau de l'empereur, le mieux est de renvoyer au livre de M. Masson. C'est assez de constater que, si l'on s'ennuyait ferme à la cour de Louis XIV, la cour de Napoléon non plus n'échappait à l'ennui, à cet ennui inexorable

Qui dans un bâillement avalerait le monde.

« Il avait une cour, dit M. Masson, et, en la sienne, comme en toute autre, plus que lui-même l'ennui régnait ». Le jeu de mots est médiocre, le fait est révélateur.

Il ne semble pas que Napoléon ait connu beaucoup la joie de l'âme. Une nuit, après avoir remué des chiffres, de huit heures du soir à trois heures du matin, avec son ministre des finances, Decrès, il lui disait : « Au lit ! Et combien de gens croient que nous passons notre vie à nous divertir, et, comme disent les Orientaux, à manger des confitures » ! A l'époque du premier Consulat, Rœderer lui ayant dit de ses appartements : « Ceci est triste, général. — Oui, avait-il répondu, triste comme la grandeur ».

Le néant des grandeurs lui était-il apparu avec une force particulière ce jour où, au conseil d'Etat, pendant le chassé-

croisé des discussions, il écrivit, dix fois de suite, sur un bout de papier : « Mon Dieu ! que je vous aime »! Il y a telle parole qui, dite avec un certain accent, arrache à Dieu des trésors de miséricorde. Serait-ce se tromper de croire que celle-là en est une? On serait porté à croire que non quand on songe à Sainte-Hélène.

V. La captivité de Sainte-Hélène était connue par les récits de témoins attachés à la personne de Napoléon : Las Cases, Montholon, O'Moara, Antommarchi. M. Georges Firmin-Didot puise à une source nouvelle.

Lorsque l'Angleterre relégua le vaincu de Waterloo dans l'île de Sainte-Hélène et voulut s'arroger le droit exclusif de le surveiller, l'Autriche, la Russie et la Prusse eurent soin de stipuler, par un article du traité du 2 août 1815, qu'elles nommeraient des commissaires « qui se rendraient au lieu de séjour fixé par Sa Majesté Britannique à Napoléon Bonaparte, et y resteraient pour s'assurer de la présence du susdit Bonaparte, sans être toutefois responsables de la façon dont le prisonnier serait gardé ». Il importait plus encore au roi de France que le prisonnier ne s'évadât point. Sur la proposition de son ministre, le duc de Richelieu, Louis XVIII envoya à Sainte-Hélène le marquis de Montchenu. Sa mission consistait à voir ce qui se passerait dans l'île, à recueillir ce qui se disait autour de Napoléon. M. de Montchenu la remplit avec fidélité. Les rapports que, de 1816 à 1821, il adressa à son gouvernement ont attiré l'attention de M. Georges Firmin-Didot. Grâce à eux l'histoire des années d'exil s'enrichit de renseignements utiles, qui aident à contrôler les affirmations suspectes du *Mémorial de Sainte-Hélène* et des fidèles de l'empereur.

Quel fut, au juste, le sort de Napoléon à Sainte-Héléne? Peu de jours avant sa mort, il adressait au docteur Antommarchi ces paroles fameuses : « Vous direz que le grand Napoléon est expiré dans l'état le plus déplorable, manquant de tout, abandonné à lui-même et à sa gloire ; vous direz qu'en expirant il lègue à toutes les familles régnantes l'horreur et l'opprobre de ses derniers moments ».

En réalité, Napoléon ne manqua pas de tout. Il avait auprès de lui une petite cour; quarante domestiques étaient attachés à son service, il possédait douze chevaux et deux voitures. Une note des articles fournis à sa maison pendant le seul mois de juin 1826 porte 180 bouteilles de bière ou de cidre et 1130 bouteilles de vin, parmi lesquelles 240 de vin de Bordeaux, 15 de Champagne et 60 de Graves. Le régime n'est pas celui d'un prisonnier au sens strict du mot.

Pourtant les sujets de plainte furent nombreux.

Le séjour était loin d'être agréable. Montchenu fut péniblement impressionné en débarquant : « Toutes les descriptions que j'avais lues avant d'arriver ne m'avaient donné qu'une idée bien imparfaite de cette île, et de là je conclus qu'il n'est pas possible d'écrire sans embellir. C'est l'endroit du monde le plus isolé, le plus inabordable, le plus difficile à attaquer, le plus pauvre, le plus insociable et le plus cher. L'aspect en est effrayant. Je désirerais que les peintres de l'Opéra vinssent prendre une vue exacte de Sainte-Hélène quand ils voudront donner une représentation de l'Averne ». Napoléon l'appelait « l'île des brouillards »; ce climat humide le rendait malade.

Puis Napoléon avait pour gardien, sinon pour « geôlier », un homme étroit, brutal, tracassier, aux instincts de garde-chiourme, Hudson Lowe. « Il est hideux, avait dit de lui Napoléon ; c'est une face patibulaire » (1). Le témoignage de Montchenu concorde avec le sien. Il n'est pas d'avanies, pas de petitesses, que l'empereur n'ait eues à subir de sa part. Lui si accoutumé à une déférence qui était presque de l'adoration, lui qui, voyant à Sainte-Hélène l'amiral Clockburn s'asseoir pendant que lui-même était debout, s'écriait : « Qu'on m'enchaîne si l'on veut, mais qu'on ait pour moi les égards qui me sont dus », bouillonnait à chaque mauvais procédé du rustre.

Un de ceux qui affectèrent beaucoup Napoléon consista,

(1) Las Cases, *Souvenirs de Napoléon. Extraits du Mémorial de Sainte-Hélène*, Hachette, 1894, 6e éd., p. 286.



conformément à la consigne venue d'Angleterre, à ne lui donner d'autre titre que celui de général. C'était rayer quinze années de sa vie, et quelles années! Napoléon ne s'y résigna point. « Qu'ils m'appellent comme ils voudront; ils ne m'empêcheront pas d'être *moi* » (1), s'écria-t-il, dans un moment d'humeur. La blessure ne se ferma jamais.

Minutieuses étaient les mesures prises par Hudson Lowe pour rendre son évasion impossible. « Quand on a vu passer un chien quelque part, écrivait Montchenu, on y met au moins une sentinelle ». Au début, Napoléon sortait fréquemment. Lowe ordonna que, s'il dirigeait sa promenade au delà d'un certain périmètre, il fût suivi d'un officier anglais. Exaspéré, l'empereur s'enferma chez lui et résolut de ne plus sortir. Aussitôt il tomba malade; il avait besoin de grand air et de mouvement. Les médecins s'accordaient à dire que, s'il montait à cheval, il serait guéri dans trois semaines. Lui-même en convenait. Mais il ne put se faire à l'idée de subir l'escorte odieuse. Alors le gouverneur autorisa des allées et venues sans escorte dans un espace de douze milles. Napoléon n'accepta pas davantage : il lui fallait « toute l'île ou rien ». Lowe promit de supprimer l'officier pourvu que, la veille de ses courses, Napoléon fît connaître l'itinéraire projeté et qu'il fût toujours rentré au coup de canon qui se tirait au coucher du soleil. L'exilé trouva cette proposition plus humiliante encore que l'autre. Il demeura confiné dans sa chambre, et certainement la privation d'exercice hâta sa mort.

Le cercle qui entourait l'empereur lui fournit des occasions de tristesse. Las Cases lui fut enlevé par l'Angleterre pour tentatives de conspiration. Montholon et Gourgaud se jalousèrent : celui-ci provoqua Montholon en duel, l'empereur dut lui signifier son congé. D'après Montchenu, Gourgaud aurait dit à Napoléon : « Si vous revenez en France, j'irai au-devant de vous, mais avec un fusil à deux coups pour vous brûler la cervelle », et l'adieu de Napoléon aurait été le suivant : « Allez où vous voudrez, vous êtes

(1) *Ibid.*, p. 45.

né canaille et canaille vous mourrez ». A son tour, Montholon était prêt à quitter Sainte-Hélène quand Napoléon mourut.

Il y eut jusqu'à des enfants pour mortifier le grand homme. Une fillette avait grandi rapidement; Napoléon l'expliqua en disant que « mauvaise herbe grandit toujours ». Or, Napoléon n'avait pas fait sa barbe. La petite, piquée, repartit « qu'il fallait être bien grossier pour recevoir des femmes avec une barbe aussi longue ». C'était la même enfant qui, dans une autre circonstance, se précipita sur Napoléon, une épée à la main. « Vous vouliez donc le tuer? lui demanda Montchenu. — Non, mais le percer un peu pour m'amuser », — qui, une autre fois, comme Napoléon l'avait prise par l'oreille et la pinçait très fort, lui lança « un fameux soufflet ».

Quel état et quel état! Où sont les gloires, les splendeurs sans pareilles de jadis? L'aigle est devenu la victime d'Hudson Lowe, cette chenille, et de la petite Betzi, ce moucheron !

Et nunc, reges, intelligite. Les rapports de M. de Montchenu ne nous apprennent pas si Napoléon comprit, s'il mourut chrétiennement.

VI. Des études qui composent le livre de M. Monod, la première, consacrée à Renan, est hâtive et superficielle. La seconde est plus approfondie ; elle contient du nouveau, elle aide à saisir la personnalité de Taine, mal connue parce qu'elle fut toujours soucieuse de se dérober. Michelet occupe la moitié du volume; c'est la partie que l'auteur a le mieux soignée, celle où il a mis de son âme.

Les esquisses de M. Monod ne visent pas à l'exactitude complète. Elles sont trop embellies. Le peintre n'a voulu voir que les nobles et purs linéaments des figures qu'il se proposait de portraire; de propos délibéré, il n'a pas tenu compte des plis disgracieux, des traits qui gâtent l'harmonieuse expression du visage. Ou plutôt il en a marqué un certain nombre, mais avec tant de discrétion, avec une touche si délicate, d'une main si rapide, que la ressemblance fait défaut.

Si nous voulions caractériser les trois historiens que M. Monod appelle « les maîtres », il nous semble que la formule suivante exprimerait l'essentiel : Renan écrit l'histoire avec son imagination, Taine avec son cerveau, Michelet avec ses nerfs. Par ces mots leurs mérites sont suffisamment indiqués, et aussi les lacunes de leur œuvre.

Le rôle de l'imagination est immense : elle reconstitue les événements passés, elle devine ce qui fut, elle lui donne une vie nouvelle, sans elle l'histoire est décolorée et morte. Le mal c'est que Renan lui lâche les brides; n'étant pas refrénée, elle devient de la fantaisie, du caprice. Avec une incomparable désinvolture elle se joue de la vérité, elle dédaigne les faits acquis, elle ne songe qu'à surprendre et à éblouir. Les hypothèses arbitraires, contradictoires, lui agréent. Bref, nous tombons en plein roman, ingénieux parfois, souvent écrit avec finesse, à peu près toujours vide et faux. M. Monod déclare « haïssable » le *renanisme ;* or, quoi qu'on en dise, le *renanisme* procède en droite ligne de Renan. Ces poses de dilettante raffiné qui se moque de tout, de sceptique « pervers » qui se rit des doctrines des autres et des siennes, d'amateur du paradoxe qui affecte de prendre perpétuellement le contrepied des idées reçues, étaient habituelles à l'auteur de la *Vie de Jésus* et des *Dialogues philosophiques*. L'école est « haïssable »; le maître l'est-il moins ?

Taine ne manie pas la langue française avec la même perfection que Renan. Son style solide, nourri, coloré, est dur et sec : « J'éprouve une sensation pénible avec cet écrivain, a dit Amiel dans une page que cite M. Monod, comme un grincement de poulies, un cliquettement de machine, une odeur de laboratoire ». Mais il est supérieur à Renan par l'extraordinaire vigueur de son esprit. Il n'a point d'égal pour construire un système, pour en coordonner les éléments, pour grouper les faits qui s'y rattachent. C'est un cerveau puissant, un formidable logicien. Là est le secret de sa grandeur et de sa faiblesse, ainsi que le remarque M. Monod. « Tout se ramène pour lui à un problème de dynamique, l'univers sensible comme le moi

humain, une œuvre d'art comme un événement historique. Chacun de ces problèmes est réduit aux termes les plus simples. Au risque même de mutiler la réalité, la solution est poursuivie avec la rigueur inflexible d'un mathématicien démontrant un théorème, d'un logicien posant un syllogisme.... Tout ce qui ne rentrera pas dans le cadre de cette démonstration sera éliminé ». Mutiler, éliminer de la sorte est une entreprise grosse de périls. Une fois le point de départ admis, Taine va droit et ferme son chemin. Pourquoi faut-il que le point de départ soit fréquemment contestable ou inadmissible?

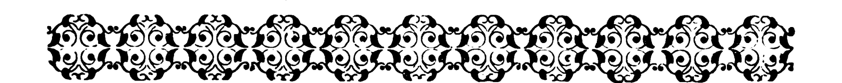
En Michelet M. Monod pense que ce qui prédomine c'est le cœur ; ce sont plutôt les nerfs, c'est avec ses nerfs que Michelet écrit l'histoire. De là l'intensité de vie qu'il y répand ; de là cet entrain, cette verve, ce je ne sais quoi de passionné qui est vite contagieux. Pas un des personnages du passé qui soit indifférent à l'historien ; il est avec eux, il prend fait et cause pour ou contre eux, il participe à leurs sympathies, il épouse leurs haines. L'histoire ne remue pas des cendres refroidies, des ossements arides et desséchés, elle est « une résurrection ». Mais de là aussi d'inqualifiables injustices. Michelet est d'une nervosité maladive, proche de l'épilepsie ; « très large, visant au grand et y atteignant sans peine, tout à coup mesquin et puéril, grand penseur par intuition, et soudain d'une infirmité de raisonnement et de logique qui étonne, candide comme un poète et sophiste comme un sectaire » (1). Il passe par les impressions les plus étranges. Aujourd'hui il brûle ce qu'hier il adorait. « Après avoir fait de la France du moyen âge un tableau merveilleux de poésie et de vérité, après avoir, pendant six volumes, fait aimer et comprendre les mœurs et les sentiments de ces siècles à demi barbares, tout à coup, arrivant à la Renaissance, il fut saisi, malgré lui, du même esprit de réaction violente qui animait contre le moyen âge les hommes du XVIe siècle ; il

(1) Emile FAGUET, *Etudes littéraires sur le XIXe siècle*, 1887, 3e éd., p. 361.

voulut rétracter, effacer les pages émues et sympathiques qui resteront, malgré lui, dit justement M. Monod, son plus beau titre de gloire ». L'homme qui avait parlé si bien de la piété du roi Robert et de saint Louis, des bienfaits de l'Eglise, « cette mère du monde moderne », exalta Danton et propagea « ce culte aveugle de la Révolution française dont nous avons si longtemps souffert », écrit M. Monod, — dont nous souffrons toujours, pouvons-nous ajouter. Comme l'avoue encore M. Monod, on ne saurait abandonner à Michelet « la direction de son jugement et de son intelligence ».

Renan, Taine, Michelet, ont des parties de l'historien; aucun d'eux n'est l'historien complet. Et c'est excessif de les appeler « les maîtres de l'histoire ».

Félix VERNET.



BIBLIOGRAPHIE

Lourdes depuis 1858 jusqu'à nos jours, par le docteur Boissarie. 1894. 1 vol. in-12 de VIII-516 pp. Paris, Sanard et Derangeon.

Nous sommes heureux de recommander le livre où le Dr Boissarie raconte l'histoire des prodiges opérés à Lourdes depuis 1858. Après les merveilleux récits de M. H. Lasserre, après le mystère composé avec tant d'art par M. E. Pouvillon, il nous plaît d'entendre un savant discuter et affirmer, avec sa compétence bien connue, le caractère miraculeux des faits qui ont illustré la petite ville du Béarn. M. Boissarie est un croyant, et il parle en croyant, et il ne nous en plaît que davantage. Il n'affecte pas cette indépendance d'esprit, cette indifférence que la libre pensée revendique pour elle seule, comme si un homme de foi ne pouvait avoir ni la lucidité de l'esprit ni l'amour de la vérité! L'amour de la vérité! Il est des hommes qui en donnent des marques singulières, et l'histoire de tel docteur est là pour montrer que l'on peut être dégagé de tout « préjugé religieux », en se laissant aveugler par d'indéniables préjugés antireligieux. Telle page du livre dont nous parlons est bien instructive à cet égard.

Donc, le Dr Boissarie s'est proposé de défendre le miracle dans les événements qui se sont passés à Lourdes depuis bientôt quarante ans. On a dit que Bernadette était hallucinée : il montre qu'elle ne l'était pas. L'hallucination a lieu chez les personnes exaltées, atteintes de névrose : les médecins qui ont vu Bernadette à tous les moments de sa vie, ont constaté en elle une nature tranquille, pacifique, rebelle à l'enthousiasme. *L'hallucination n'est que le souvenir d'une sensation déjà perçue;*

elle ne crée ni n'invente rien; elle n'existe pas pour l'aveugle-né ou le sourd de naissance. Rien dans le passé de Bernadette n'était de nature à lui suggérer cette vision merveilleuse qui lui est apparue tant de fois et devant des témoins si dignes de foi. D'ailleurs, une hallucinée se contredit dans ses récits : Bernadette ne l'a jamais fait, bien qu'elle ait été interrogée de toutes les manières, et par des milliers de personnes, jusqu'à son entrée en religion. Et puis, il y a ce point important à remarquer : c'est que toutes les prophéties de l'enfant se sont réalisées. Il ne faut pas non plus oublier ce prodige constaté par le Dr Dozous pendant le cours d'une apparition : c'est que, pendant un quart d'heure, un cierge brûla entre les doigts de Bernadette sans les endommager. « C'est un cas d'anesthésie, tel qu'on en constate parfois chez les hallucinés », dit le Dr Diday. Non pas! L'anesthésie n'empêche pas la lésion des tissus dans ces cas d'hallucination : les mains de l'enfant n'ont pu être préservées que par un miracle.

L'auteur discute ensuite les prodiges qui ont suivi l'apparition de Notre-Dame de Lourdes. Pour montrer à quel point de vue il se place, nous ne pouvons mieux faire que de lui donner la parole. « Il ne s'agit pas, dit-il, de prouver que quelques observations relevées dans le groupe si nombreux des guérisons de Lourdes peuvent s'accommoder d'une explication scientifique. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Il s'agit d'établir si, parmi ces guérisons, il en est un certain nombre, cent, vingt ou dix, peu importe, si même il en est une seule, qui présente des preuves irrécusables d'une action surnaturelle. Il s'agit de savoir si nous pouvons arriver à la démonstration scientifique du miracle. Ce n'est pas une question de nombre, mais une question de principe. »

Même avec un pareil point de départ, le Dr Boissarie a rempli son livre de récits miraculeux, tant la puissance de Notre-Dame de Lourdes s'est manifestée de fois et d'une manière irrécusable. Il s'est contenté d'abord de résumer les prodiges rapportés par Henri Lasserre, pour montrer qu'une explication naturelle ne peut en rendre compte. Puis il a choisi dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes*, fondées en 1858, les guérisons les plus avérées et les plus surprenantes. Il a produit les preuves qui attestaient d'abord la gravité du mal, et ensuite la guérison instantanée et durable. Parmi les prodiges qu'il raconte, on remarquera surtout ce qui est arrivé à Pierre de

Rudde, dont la jambe, huit ans après avoir été broyée, a été guérie dans l'espace de quelques minutes. Mais la partie du livre qui nous a le plus frappé, est celle qui a pour titre la *Clinique de Lourdes.* L'auteur y raconte « comment on constate un miracle », et la prudence avec laquelle il opère, lui et ses collègues, pour ne pas encourir le reproche de légèreté ou de précipitation. Il nous rapporte en même temps les principales guérisons dont il a été le témoin, et dont quelques-unes datent d'hier.

Il est facile de comprendre tout l'intérêt que présente ce livre. Pour les âmes simples et pieuses, les livres de Henri Lasserre sont suffisants : c'est même la nourriture qu'elles goûteront toujours le mieux. Mais à ceux qui veulent se rendre compte des objections élevées contre les miracles de Lourdes, le livre du Dr Boissarie rendra de grands services. Il dissipera les doutes qui auraient pu s'élever dans leur esprit : il leur fournira des arguments pour répondre victorieusement à nos adversaires.

A. Lepitre.

Choix de discours et allocutions de circonstance des plus célèbres orateurs contemporains, par M. l'abbé J. Guillermin, membre de l'Académie des Arcades. 1894. 2 vol. in-8 écu de IX-429 et 398 pp. Paris, Bloud et Barral.

C'était un pieux usage, au moyen âge, d'inviter les prédicateurs à exhorter le peuple dans tous les actes ordinaires de la vie, soit religieuse, soit civile. L'orateur, avant d'appeler les bénédictions de Dieu sur ceux qui l'écoutaient, leur donnait des conseils appropriés à la circonstance. Ainsi, avant une foire ou un marché, il engageait tout le monde, les vendeurs et les acheteurs, à garder dans leurs contrats la loyauté et l'esprit de justice qui conviennent à des chrétiens. Ces sortes de discours semblent avoir été beaucoup plus rares à l'époque du XVIIe siècle. Sauf les sermons de vêture, on les trouve très rarement dans les recueils où les œuvres de nos grands orateurs ont été conservées : ils sont d'ailleurs presque toujours sans valeur. Il semble qu'en ces temps-là, les grands prédicateurs eussent cru déroger en adaptant à des circonstances spéciales les enseignements de la chaire.

Mais, au XIXe siècle, la tradition s'est établie peu à peu de



prier le clergé aux grandes fêtes publiques, où naturellement il adressait aux assistants une allocution ou un discours conforme à la circonstance. Cet usage s'est perdu pour les cérémonies civiles, où des considérations politiques ont fait refuser aux évêques et aux prêtres la place qu'ils avaient si dignement occupée. Mais cet état de choses ne durera pas toujours, et parfois des municipalités sagement inspirées ou des magistrats pleins de foi sont heureux de revenir aux grandes traditions des temps passés. Dans ces occasions, le recueil de M. Guillermin pourra être très utile. Car il renferme des sermons pour les cérémonies les plus variées : par exemple, pour l'installation d'une cour d'appel, pour la bénédiction d'un navire, d'un pont, d'un canal ou d'un chemin de fer. D'ailleurs, l'Eglise serait-elle condamnée à ne jamais paraître sur les places publiques et à instruire ses enfants dans le silence de ses sanctuaires, combien de circonstances encore où les prédicateurs sont appelés à porter la parole en public, et obligés, pour un sujet particulier, de trouver des idées toutes spéciales ! Il s'agit de poser la première pierre d'une église, ou de consacrer celle-ci quand elle est achevée, de bénir un cimetière, d'inaugurer un orgue ou d'ériger un chemin de croix, ou bien il faut fêter la première messe d'un jeune prêtre, les noces d'or d'un vénérable curé ou d'un ménage patriarcal. C'est un pasteur qui adresse à ses nouveaux paroissiens une parole de bienvenue ou qui leur fait ses adieux sur le point de les quitter. Pour tous ces cas, et pour une foule d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer, M. Guillermin nous donne un, souvent plusieurs discours, empruntés le plus souvent aux maîtres dans l'art de bien penser et de parler éloquemment. Ces discours sont des modèles très utiles, propres à suggérer ce qu'il faut dire dans ces circonstances. Nous comprendrions difficilement qu'ils fussent appris par cœur et reproduits servilement. Ils doivent varier avec les lieux, les occasions et les individus. Du moins le prédicateur y trouvera un fond d'idées qui, suffisamment méditées et convenablement développées, seront certainement goûtées de l'auditoire.

Il y a d'ailleurs, à notre époque, un ensemble d'institutions qui obligent à prononcer très souvent ces discours de circonstance. Il s'agit de ce que l'on appelle communément *les Œuvres*. Le moyen âge ne les a pas connues, du moins sous la forme qu'elles revêtent aujourd'hui : c'était une époque de foi, où les convictions n'avaient pas besoin, autant qu'aujourd'hui,

d'être étayées et consolidées. Le XVIIe siècle les a ignorées aussi : alors l'exemple de la piété et des pratiques religieuses partait de haut, et les foules s'y conformaient volontiers. Aujourd'hui il n'en est plus de même : pour conserver la foi que nos ennemis s'efforcent d'ébranler, la vie chrétienne que les puissants du jour n'oseraient publiquement pratiquer, il faut certaines industries pieuses : il faut des œuvres, et, dans ces œuvres, il faut parler : parler à ceux qui les protègent, parler à ceux qui les dirigent, à ceux qui en reçoivent les bienfaits. Les discours qu'il faut prononcer, M. Guillermin en donne d'admirables modèles, tout remplis d'une foi vive et d'une ardente charité. Nous avons lu avec émotion ceux de M. Millault, le vénérable curé de Saint-Roch, à Paris. Il s'excuse de parler. Il débute par ces paroles : « Je m'exécuterai, je prendrai mon amour-propre, je le coucherai tout de son long aux pieds de Notre-Seigneur. » Et après cela, tout naturellement et sans paraître s'en douter, il nous donne un discours admirable sur *les Devoirs actuels d'un homme de foi.*

Il y a encore beaucoup d'autres sujets qui sont traités dans ce recueil et que nous ne pouvons songer à énumérer. Cette collection oratoire, formée par M. Guillermin, est aussi variée que la vie d'un apôtre, avec toutes les occasions où il peut être amené à parler. En l'utilisant comme il convient, il sera facile d'éviter ces discours qui ne contiennent que des compliments aux assistants ou des allusions à des circonstances fugitives, et qui sont vides de doctrine. Nous avons déjà loué dans M. Guillermin, à l'occasion de publications antérieures, les qualités qui le distinguent : l'amour des recherches, la patience au travail, l'art de choisir ce qu'il y a de meilleur. Nous sommes heureux de confirmer ces éloges à propos de son nouveau recueil, et nous souhaitons qu'il nous en donne encore d'autres à l'avenir, pour la plus grande gloire de l'Eglise et pour l'utilité de tous ceux qui annoncent la parole sacrée.

A. Lepitre.



CHRONIQUE

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Le chant liturgique. — II. La musique sacrée.

I. Les Pontifes romains se sont toujours fait un devoir d'assurer d'une façon excellente et complète l'accomplissement des enseignements qu'à plusieurs reprises saint Augustin et les autres Pères ont donnés relativement à la beauté et à l'utilité du chant ecclésiastique, afin que, grâce au plaisir des oreilles, l'âme encore faible croisse dans les sentiments de la piété. (*Confess.* L. X. C. XXIII, 3.) Aussi Grégoire le Grand a-t-il consacré tant de soins et tant de travaux à cette partie de la liturgie catholique que les chants sacrés ont tiré de lui leur nom même.

Dans la suite des temps, les autres Pontifes, n'ignorant pas l'importance de ce point en ce qui concerne l'éclat du culte divin, et marchant sur les traces de leur immortel prédécesseur, travaillèrent sans cesse, non seulement à maintenir le chant grégorien dans le mode d'exécution le plus excellent mais encore à faire composer les exemplaires de la façon la plus exacte et la meilleure. Surtout après les vœux et les décrets du concile de Trente, et lorsque eut été accomplie, par l'ordre et l'autorité de Pie V, la revision du Missel romain qui fut faite avec beauconp de soin, on vit, en ce qui concerne la promotion du chant liturgique, briller le zèle sans cesse croissant de Grégoire XIII, de Paul V et des autres Pontifes, qui, pour conserver tout l'éclat de la liturgie, n'eurent rien plus à cœur que de faire concorder partout, avec l'uniformité des rites, l'uniformité des chants sacrés. Sur ce point, le Saint-Siège rencontra un concours particulièrement précieux. Il prit soin de confier à Jean-Pierre-Louis de Palestrina, pour que celui-ci l'enrichît et

le perfectionnât, le Graduel soigneusement revu et ramené à des modes plus simples. Palestrina accomplit habilement cette mission, comme il convenait à un homme très zélé pour remplir son devoir: le travail de l'illustre maître obtint ce résultat qu'une réforme du chant liturgique fut accomplie suivant des règles très sages, et en conservant les caractères propres de ce chant.

De célèbres disciples de Pierre-Louis de Palestrina, suivant sa remarquable direction et ses enseignements, entreprirent, d'après la volonté des Souverains Pontifes, de faire paraître à Rome, à l'imprimerie Médicis, cette œuvre importante.

C'est seulement à notre époque qu'il a été donné enfin de mener à terme les essais et les efforts accomplis dans ce sens. Pie IX, de sainte mémoire, désirant, en effet, très vivement établir l'unité du chant liturgique, institua à Rome une commission spéciale composée d'hommes experts dans le chant grégorien, qui devait être nommée par la Sacrée Congrégation des Rites, placée sous la direction et les auspices de cette congrégation. Le souverain Pontife soumit à l'examen de la commission une édition qui devait remettre au jour le Graduel romain, publié autrefois à l'imprimerie Médicis et approuvé par lettres apostoliques de Paul V.

Cette édition, achevée dans des conditions excellentes, dans laquelle on introduisit des corrections utiles, et qui fut revue avec soin suivant les règles établies par la commission, Pie IX l'approuva pleinement, ainsi qu'il en témoigna plusieurs fois. Il n'hésita pas à la déclarer authentique par son bref du 30 mai 1873, où l'on lisait ce qui suit :

« Nous recommandons grandement cette édition du graduel romain aux Révérendissimes ordinaires, et à tous ceux qui s'intéressent à la musique sacrée, et cela d'autant plus que Nous souhaitons vivement de voir, pour le chant comme pour tout ce qui concerne la liturgie sacrée, suivre dans tous les pays et dans tous les diocèses une seule et même pratique, celle que suit l'Eglise romaine. »

Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII jugea opportun de confirmer et d'étendre par décret l'approbation de son prédécesseur. Par sa Lettre apostolique du 15 novembre 1878, il enrichit d'une approbation spéciale une nouvelle édition de la première partie de l'Antiphonaire qui comprend les heures diurnes. Cette édition avait été revue par les mêmes hommes qu'avait délégués la Sacrée Congrégation des Rites, et avec le soin

et l'intelligence qui convenait à des musiciens expérimentés. Sa Sainteté adressait ces sages paroles aux évêques et à tous ceux qui cultivent la musique religieuse :

« Aussi Nous approuvons et Nous déclarons authentique l'édition susdite revue par des hommes très versés dans le chant ecclésiastique, et délégués à cet effet par la Sacrée-Congrégation des Rites.

« Nous la recommandons vivement anx Révérendissimes Ordinaires, et à tous les hommes qui ont à cœur la musique religieuse, et Nous avons surtout pour but de voir, pour le chant comme en tout ce qui concerne la liturgie sacrée, suivre dans tous les pays et dans tous les diocèses une seule et même pratique : celle que suit l'Eglise romaine. »

Mais déjà, après le bref pontifical de Pie IX concernant le graduel, des controverses s'étaient produites à plusieurs reprises, et des obstacles avaient été soulevés, tendant à mettre en doute l'approbation même dont l'édition avait été l'objet. Aussi la Sacrée Congrégation des Rites jugea qu'il était de son devoir d'affirmer l'authenticité de l'édition, et de l'appuyer complètement de son approbation, ce qu'elle fit à la date du 14 avril 1877. De même, après la Lettre apostolique de Léon XIII, au lieu de mettre fin à leurs discussions, quelques-uns crurent avoir encore le droit de négliger les conseils et les décisions relatifs à l'institution du chant ecclésiastique approuvé par les règles et la pratique constante de la liturgie romaine.

Bien plus, lorsque eurent paru les livres de chœur de l'Eglise, et lorsque cette affaire eut été menée à bien, les discussions s'accrurent plus vastes. Lors de l'assemblée des partisans du chant ecclésiastique tenue à Arezzo en 1882, des critiques violentes vinrent affliger ceux qui pensent à juste titre qu'on doit uniquement obéir au Saint-Siège, en ce qui concerne l'uniformité du chant ecclésiastique.

Ceux qui avaient soulevé des contestations sur ce point à Arezzo ne répandirent pas seulement parmi le peuple certains vœux et *postulata* relatifs à ce sujet. Ils réduisirent ces réclamations en formules et les présentèrent à notre très saint Père Léon XIII. Le Souverain Pontife, frappé de la gravité de la question, et afin de pourvoir à l'unité et à l'éclat de la musique sacrée, et surtout du chant grégorien, soumit ces vœux et ces réclamations à l'examen d'une assemblée spéciale qui fut choisie par lui et composée de certains cardinaux membres de la congré-

gation des Rites. Ceux-ci, après avoir mûrement étudié toutes les faces de la question, et demandé en outre l'avis d'hommes éminents, jugèrent qu'ils pouvaient, sans aucune hésitation, prendre la décision suivante :

« Les vœux ou *postulata* émis l'année dernière par l'assemblée d'Arezzo, et présentés par elle au Siège apostolique en vue de ramener le chant liturgique grégorien à l'ancienne tradition, ne peuvent, pris tels qu'ils sont formulés, ni être acceptés ni être approuvés. Sans doute, ceux qui s'intéressent au chant ecclésiastique peuvent et pourront, en toute liberté, dans un intérêt d'érudition, rechercher quelle a été l'antique forme du chant ecclésiastique, et par quelles phases il a passé, de même que des hommes très savants et dignes d'approbation, se sont appliqués à discuter et à faire des études concernant les anciens Rites de l'Eglise et les autres parties de la liturgie. Néanmoins on doit seulement regarder aujourd'hui comme authentique et légitime cette seule forme du chant grégorien qui a été ratifiée et confirmée, suivant les décisions du concile de Trente par Paul V, par Pie IX de sainte mémoire, par notre très saint Père le pape Léon XIII et par la sacrée congrégation des Rites et qui se trouve dans l'édition récemment publiée. C'est la seule forme en effet qui soit conforme à la pratique de l'Eglise romaine. Ainsi, en ce qui concerne cette authenticité et cette légitimité, ceux qui sont sincèrement soumis à l'autorité du Siège apostolique n'ont plus à hésiter, ni à faire, ni à discuter.

Dans ces dernières années cependant et pour diverses raisons, on a vu les anciennes difficultés renaître et même de nouvelles discussions s'élever ayant pour but soit d'infirmer, soit de contester l'authenticité de cette édition ou du chant qu'elle renferme.

D'autre part, de ce que les souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII avaient recommandé grandement l'uniformité du chant ecclésiastique, certains ont conclu que tous les autres chants usités depuis longtemps déjà dans les églises particulières, étaient complètement interdits.

Afin d'éclaircir d'une façon satisfaisante ces points douteux et de dissiper pour l'avenir toutes les ambiguités, Sa Sainteté résolut de déférer le jugement de cette question à la congrégation ordinaire de tous les cardinaux préposés aux Rites Sacrés.

Ceux-ci, dans les réunions tenues les 7 et 12 juin de cette année, après avoir mûrement examiné tout ce qui concerne la

question ainsi que ce qui s'est récemment produit, y ont rendu la décision suivante prise à l'unanimité :

« On doit observer les dispositions de Pie IX de sainte mémoire, contenues dans le bref *Qui choricis* du 30 mai 1873, celles de notre Saint Père le Pape Léon XIII dans le bref *Sacrorum Concentuum* du 12 novembre 1878, et celles de la Sacrée Congrégation des Rites, dans le décret du 26 avril 1883.

En ce qui concerne la liberté d'après laquelle les églises particulières puissent conserver un chant qui y a été régulièrement introduit et qui y est encore employé, cette même congrégation a résolu de renouveler, et d'inculquer le décret par lequel, dans son assemblée du 10 avril 1883, elle exhortait vivement tous les évêques et tous ceux qui cultivent le chant religieux, à adopter, dans la sainte liturgie, l'édition susdite afin d'obtenir l'uniformité, sans toutefois l'imposer à chacune des églises, suivant la très prudente conduite du Siège Apostolique ».

Une fidèle relation de tous ces faits ayant été communiquée à notre Saint Père Léon XIII, par le soussigné préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Sa Sainteté a ratifié et confirmé le décret de la Sacrée Congrégation, et a ordonné, le 7 juillet 1894, qu'il devienne de droit commun.

CAJETAN, cardinal ALOÏSI-MASELLA,
Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites. L. † S.
† LOUIS TRIPEPI,
Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.

II. La Congrégation des Rites, dans ses réunions ordinaires des 7 et 12 juin 1894, après une sérieuse discussion, a approuvé le règlement suivant touchant la musique sacrée (1) :

PREMIÈRE PARTIE

Règles générales pour l'emploi de la musique dans les fonctions sacrées :

Article premier. — Toute composition musicale qui se conforme à l'esprit des cérémonies sacrées et s'adapte parfaitement au sens et aux paroles de la liturgie est capable d'inspirer de la dévotion et partant elle est digne de la maison de Dieu.

Art. II. — Tel est le chant grégorien que l'Eglise regarde comme sien, et le seul qu'elle adopte dans ses livres liturgiques.

Art. III. — Le chant polyphone ainsi que le chant chroma-

(1) Cette pièce a été écrite en italien et envoyée aux seuls évêques d'Italie.

tique, pourvu qu'ils aient le cachet religieux, peuvent aussi être employés dans les cérémonies sacrées.

Art. IV. — Dans le genre de chants polyphones, la musique de Peter Luigi de Palestrina et de ceux qui l'ont imité est digne de la maison de Dieu; comme aussi on reconnaît digne du culte divin la musique chromatique qui a été cultivée jusqu'à nos jours par des maîtres respectables des différentes écoles italiennes et étrangères, et en particulier par les maîtres de chapelle romains, dont les compositions ont été plusieurs fois reconnues par l'autorité compétente comme vraiment religieuses.

Art. V. — Comme une composition du chant polyphone, quelque parfaite qu'elle soit, peut devenir inconvenante par suite d'une mauvaise exécution, si l'on n'est pas sûr de l'exécuter d'une manière édifiante, il faut la remplacer dans la liturgie par le chant grégorien.

Art. VI. — La musique figurée pour orgue doit se conformer à la nature de cet instrument et avoir une marche liée et grave. L'accompagnement doit soutenir et non pas couvrir le chant. Dans les entrées et dans les intermèdes, les orgues, aussi bien que les autres instruments, doivent conserver le caractère sacré conforme à l'esprit de la cérémonie.

Art. VII. — La langue qui doit être employée dans les cantiques pendant les fonctions liturgiques, doit être la langue propre du rite, et les morceaux *ad libitum* doivent être tirés de l'Ecriture Sainte, du Bréviaire et des hymnes et prières approuvées par l'Eglise.

Art. VIII. — Dans les cérémonies qui ne sont pas précisément liturgiques, on pourrra faire usage de la langue vulgaire en choisissant des compositions approuvées.

Art. IX. — Est absolument prohibée dans l'Eglise toute musique profane, surtout si elle s'inspire des motifs et des réminiscences de théâtre.

Art. X. — Pour procurer le respect dû aux paroles liturgiques et pour empêcher que les fonctions ne deviennent trop longues, on interdit un chant où l'on omet la moindre parole appartenant à la liturgie, où l'on transpose le texte et où l'on fait d'indiscrètes répétitions.

Art. XI. — Il est défendu de partager en morceaux complètement détachés les versets qui sont nécessairement liés entre eux.

Art. XII. — Il est défendu d'imprimer des morceaux de fantaisies sur les orgues à quiconque ne sait le faire convenablement, afin que non seulement l'on respecte les règles de l'art,

mais aussi qu'on sauvegarde le recueillement et la piété des fidèles.

DEUXIÈME PARTIE

Instruction pour encourager l'étude de la musique sacrée et pour en empêcher les abus.

1° Puisque la musique sacrée fait partie de la liturgie, on recommande aux évêques d'en avoir un soin spécial et de faire prendre des mesures opportunes, surtout dans les synodes diocésains et provinciaux. On peut admettre le concours des laïques, sous la surveillance et dépendance des évêques. On ne peut pas former de comités ni tenir un congrès sans le consentement de l'autorité ecclésiastique. Il est défendu de publier des revues de musique sacrée sans l'*imprimatur* de l'Ordinaire. On défend aussi toute discussion sur les articles du présent règlement; il y a liberté de discussion en matière de musique sacrée, pourvu que l'on observe les règles de la charité et que personne ne s'érige en maître et juge des autres.

2° Les évêques obligeront leurs clercs à l'étude du plain-chant tel qu'on le trouve dans les livres approuvés par le Saint-Siège. Quant à l'étude des autres genres de musique et de l'orgue, ils n'en feront pas une obligation aux clercs, pour ne pas les détourner des études plus sérieuses auxquelles ils doivent se dédier. Si cependant il s'en trouvait parmi eux déjà versés dans ce genre d'étude ou montrant des dispositions particulières, les évêques pourront leur permettre de s'y perfectionner.

3° Que les évêques surveillent grandement les curés et recteurs d'églises, afin qu'on ne permette pas d'exécutions musicales contraires aux instructions du présent règlement, recourant, au besoin, aux peines canoniques contre les désobéissants.

4° Par la publication du présent règlement et sa communication aux évêques d'Italie est abrogé tout autre décret précédent sur cette matière.

Sa Sainteté Léon XIII, à la suite du compte rendu fait par le cardinal soussigné, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, a daigné approuver le présent règlement et en a ordonné la publication le 6 juillet 1894.

CAJETAN,

L. ✝ S. cardinal ALOISI-MASELLA, *préfet.*

LUIGI TRIPEPI, *secrétaire.*

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.



SAINT BERNARDIN DE SIENNE

INTIME (1)

Dans un de ces apologues qu'il aimait, saint Bernardin de Sienne raconte de la sorte les causes de la lutte non interrompue entre Dieu et Satan. L'esprit infernal demanda

(1) Principales sources.

1° Manuscrit : Santi Buoncuore, frère mineur contemporain du saint : *Vita di s. Bernadino da Siena* (Rome, bibliothèque Corsini, ms. 788, coté 39, E. 9, de 65 folios);

2° Imprimés :

S. Bernardini Senensis ordinis Minorum opera omnia opere et labore R. P. Johannis de la Haye parisini, ejusdem ordinis; Paris, 1635, 5 vol. in-folio;

Prediche volgari di S. Bernardino da Siena; Sienne, 1853, in-12;

Acta sanctorum Bolland., Maii t. V, 1866, p. 87-148; Octob. t. X, 1869, p. 318-21 (on y trouve diverses biographies dues à des contemporains);

Vespasiano di Bisticci, *Vite degl' uomini illustri*, ap. Maii *Spicileg. roman.*, t. I, 1839, p. 244-53.

Roberti Caracioli de Licio ord. Minor. opus de laudibus sanctorum, Venise, 1489, in-4 (on y lit, tout à fait à la fin, un intéressant panégyrique de saint Bernardin);

Annales Minorum auctore Luca Wadingo; Rome, 2e édit., t. X, 1734, *passim.*

P. Amadio Maria da Venezia, M. O., *Vita di S. Bernardino da Siena propagatore della osservanza nell'ordine de' Minori;* Rome, 2e édit., 1826, in-8.

Comme il serait trop long de spécifier chaque fois la source où nous puisons, nous nous contenterons de le faire quand nous citerons les paroles même de l'écrivain mis à profit.

à Dieu de lui faire sa part de la création; à ce prix, il cesserait le combat. Dieu lui offrit la terre. Satan répondit : « Elle est pour moi sans valeur, je ne veux pas rouler le globe terrestre ». Dieu promit les eaux : « Je ne veux pas gouverner des navires ». L'air : « Que m'importe d'envoyer l'air çà et là »? Le feu : « Je ne veux pas l'empire du feu; vivre toujours dans le feu est un ennui ». Dieu lui dit alors : « Veux-tu le ciel étoilé et les astres errants »? Le démon refusa : « Ce serait une grande et inutile fatigue de mouvoir sans trêve le soleil et la lune. — Eh bien! je te donne le ciel cristallin : prends-le et sois pacifique. — Je n'accepte pas, reprit le démon, car je serais près de vous. — Que veux-tu donc? interrogea le Seigneur. — Je ne veux autre chose que les âmes. — Les âmes! Non, je ne te céderai pas les âmes qui portent notre ressemblance ». Et ainsi continua la discorde (1).

L'âme est, en effet, le chef-d'œuvre du divin Artiste. Le Créateur y a répandu tout un monde de grâces et de splendeurs. Il existe ici-bas peu de plaisirs qui vaillent celui de lire dans une âme, de déchiffrer un à un les caractères que le doigt de Dieu y a gravés. Rien qui ne pâlisse devant les magnificences d'une âme de saint, qui conserve fraîche et intacte l'empreinte du Ciel. En dépit de notre grossièreté, si obtus que soit le sens intérieur, nous éprouvons, à l'étudier, un charme qui est à peine de la terre.

Un saint admirable de cette cité siennoise qu'on appelait « l'antichambre du paradis », une des gloires de l'Eglise du moyen âge, fut Bernardin. Sa vie est une des plus extraordinaires que nous connaissions. Parmi les âmes qui ont brillé au firmament de la sainteté, son âme est une des plus radieuses. Toutefois ce n'est pas l'éblouissement de l'éclat qu'elle projette que nous nous proposons d'admirer, mais plutôt le je ne sais quoi de paisible et de suave qui émane d'elle; nous voudrions fixer notre regard sur *saint Bernardin de Sienne intime*.

(1) *S. Bernardini oper.*, t. III, p. 272-3.

I

LES PREMIÈRES ANNÉES

Le petit Bernard, *Bernardino*, qui devait si bien reproduire l'image de son grand aîné du XIII[e] siècle, Bernard de Clairvaux, naquit à Sienne (1), l'année même de la mort de sainte Catherine (1380). Ainsi le temps, cet infatigable coureur, transmettait d'une génération à l'autre le flambeau de la vertu vivificatrice :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Que sera le nouveau-né ?

Un de nos évêques, Mgr Berthaud, engageait ses prêtres à rechercher les enfants appelés au sacerdoce : « Les mères, disait-il, vous offriront leurs fils pour que vous lisiez sur leurs fronts les beaux horoscopes. Si les abeilles n'ont pas voltigé sur les lèvres de ces enfants, si l'aile des colombes n'a pas rasé les boucles de leurs cheveux, les signes ne vous manqueront pas néanmoins pour discerner les jeunes élus. A la limpidité de leur œil, à la pureté de leurs traits, devant une piété enfantine et le goût des saintes cérémonies, s'ils sont doux et affables envers tout le monde, si leur âme, ouverte sans effort à la compassion, s'attendrit au récit des infortunes, au seul aspect des malheureux, si leur intelligence neuve, avide d'apprendre, se déploie brillante et vive, pouvez-vous douter un instant » ? Il aurait pu ajouter — car, entre les indices divers, c'est un des plus sûrs — : « s'ils aiment la sainte Vierge ».

Vers le crépuscule du XIV[e] siècle, à Sienne, en considérant le jeune Bernardin, nul ne pouvait douter ; ces « beaux horoscopes » il les portait sur son front d'enfant.

(1) C'est du moins ce qu'affirme le pape Pie II (*Europ.*, c. 64) ; d'autres écrivains le font naître à Massa di Siena. Cf. P. Amadio da Venezia, *Vita di s. Bernardino*, p. 297-9.

« Il avait reçu en partage, écrit un de ses biographes, une âme bonne, un parfait caractère, et comme une bonté innée de nature qui le portait de lui-même au bien. Par sa conduite, par son amour des lettres, il donna lieu à ses compatriotes d'augurer que de cette petite fleur de probité et d'esprit sortiraient un jour des fruits merveilleux » (1).

Comme tous ceux qui furent prédestinés à « gravir l'autel du Dieu qui réjouit leur jeunesse », Bernardin se plut, de bonne heure, à construire de minuscules autels. Il les ornait avec soin et s'appliquait à imiter les cérémonies de l'Eglise. Une de ses joies était d'assister aux prédications. De retour chez lui, il réunissait en hâte les enfants du voisinage, et gravement leur prêchait ce qu'il avait retenu.

Son âme avait la blancheur du lis, la délicatesse de l'hermine. Entendait-il une parole légère? Sa joue se colorait d'une rougeur subite, comme s'il avait reçu un soufflet. Si candide était son front, si pur son regard, sa physionomie si virginale, qu'il inspirait le respect à ses compagnons. Parfois quelques-uns d'entre eux, dissolus ou étourdis, tenaient des discours d'où la pudeur était absente. A la vue du jeune homme ils s'arrêtaient : « Silence ! disaient-ils ; Bernardin arrive, parlons d'autre chose ».

Bernardin était, un jour, sur une des places de la ville, près de la fontaine Branda. Un chevalier lui tint des propos déshonnêtes. Saintement indigné, l'adolescent répondit par un coup de poing tel que le bruit résonna dans toute la place. Le chevalier honteux s'empressa de fuir, au milieu des quolibets des assistants. Longues années après, sur cette même place, prêchait Bernardin. Parmi l'auditoire se trouvait le chevalier qui, rempli d'amertume au souvenir de sa faute, écoutait avidement le prédicateur, et, par ses soupirs, par ses larmes, donnait des signes d'une vive componction.

Non moins sévère fut le châtiment infligé à un triste personnage qui harcelait le chaste jeune homme de mots malséants. N'ayant pu réussir à se débarrasser de lui, Ber-

(1) P. Amadio da Venezia, *op. cit.*, p. 5.

nardin groupa ses amis les plus sûrs. Quand parut l'homme détesté, la petite troupe fondit sur lui, et le poursuivit à coups de pierres à travers les rues, jusqu'à ce qu'il se dérobât à ses atteintes. La leçon fut profitable; Bernardin n'eut plus à souffrir de ses importunités.

Les âmes pures sont aimantes. Le froid égoïsme ne trouve pas chez elles de refuge; elles donnent entrée à tous les sentiments nobles, délicats et généreux, elles épanchent comme de leur trop plein des flots de bonté attendrie. Ainsi la source répand son eau limpide, ainsi l'arbre donne ses fruits et la fleur ses parfums.

Le vertueux jeune homme s'inclinait affectueusement vers les misères humaines.

Il était très aumônier. Entre voir un pauvre et le soulager il ne mettait pas d'intervalle. « Le mien et le tien, dit un docteur de l'Eglise, mot glacial! *Meum et tuum, frigidum illud verbum* ». Bernardin, qui devait plus tard s'élever avec tant de vigueur contre ceux qui ont continuellement ce mot à la bouche — *sempre dicono : « mio, mio, mio »* (1), — ne regardait pas comme sien ce qui pouvait être utile aux miséreux. Qu'elle est belle l'histoire de ce mendiant qui vint demander l'aumône! Ce jour-là, il y avait dans la maison juste assez de pain pour l'usage de la famille. Le mendiant fut renvoyé les mains vides. Instruit de ce refus, Bernardin ne put s'y résigner. Gracieusement il supplia sa tante Diana — elle lui tenait lieu de mère — de donner au pauvre la part qui lui revenait à lui-même, l'assurant qu'il consentait de bon cœur à se priver de nourriture pour secourir cet indigent.

Donner sa fortune n'est pas trop malaisé. Ce qui est plus coûteux, c'est de donner son temps, ses forces, c'est de se donner soi-même. Bernardin se dépensait avec une profusion de prodigue au service d'autrui.

En 1400, le pape Boniface IX avait promulgué le jubilé. Des foules de pèlerins se rendirent à Rome. A l'aller et au retour, beaucoup passèrent par Sienne et prirent gîte à

(1) *Prediche di s. Bernardino*, p. 206.

l'hôpital de Santa-Maria della Scala. Malheureusement la peste vint sévir dans leurs rangs. Les victimes furent nombreuses. A les soigner le danger était grave, et, d'ailleurs, il fallait une force d'âme peu commune pour vivre dans cette atmosphère empoisonnée, où la poitrine se soulevait de dégoût. Aussi n'y eut-il qu'une poignée de personnes généreuses pour affronter le péril. Bernardin fut le premier de tous. Il était dans la fleur de ses vingt ans; à cet âge l'existence n'a que promesses et sourires, et on ne s'expose pas volontiers à mourir. Le noble siennois ne tint nul compte des conseils d'une prudence terrestre : joyeux et vaillant, il offrit son dévouement au recteur de l'hôpital. Pendant quelques semaines il remplit avec un saint zèle son charitable emploi. Mais qu'était-ce que ces rares infirmiers pour cette multitude de malades ? Bernardin trouva des ressources qui permirent de mieux les assister. Il réunit douze de ses compagnons et les conjura de s'adjoindre à lui. « Servir les pauvres du Christ, leur dit-il, c'est servir le Christ lui-même; mourir dans ce ministère c'est mourir pour le Christ. Qu'y a-t-il de plus désirable qu'une telle mort » ? Ces paroles et d'autres semblables allèrent au cœur de ces bons jeunes gens : préparés par une exacte et douloureuse confession de leurs fautes, munis d'une communion fervente, ils se mirent aux ordres de Bernardin. L'élan était donné; de nouvelles recrues survinrent. Chacun rivalisait de zèle et de ferveur. Bernardin distribuait le travail. Il s'en réservait à lui-même la grosse part, et vous l'auriez vu, de jour et de nuit, au chevet des moribonds, actif, ingénieux à les soulager, ne reculant pas devant les offices les plus vils, n'hésitant pas en face d'occupations répugnantes, toujours gai et si empressé qu'on eût dit qu'il soignait son père, ses frères, ou ses enfants. « Il ne faut pas s'en étonner, observe un de ses biographes, puisque, en travaillant au service des infirmes, il travaillait au service du Christ, qui nous est plus que père, plus que frère, plus que fils » (1). Malgré les murmures de ses pro-

(1) P. Amadio da Venezia, *op. cit.*, p. 18.

ches, Bernardin demeura au poste qu'il s'était assigné, tant que se prolongea le fléau, pendant quatre mois.

L'hôpital de la Scala était sous le vocable de la sainte Vierge. Cette circonstance avait contribué à lui rendre cher son rôle d'infirmier volontaire. La dévotion à Marie fut, de longue date, en honneur à Sienne, la cité de la Vierge — *Sena vetus civitas Virginis;* — elle embauma l'âme de Bernardin.

Après ses deux tantes, Diana et Pia, endormies dans le Seigneur, sa cousine Tobia lui servit de mère. La vertueuse femme se réjouissait des vertus de son pupille. Elle eut pourtant quelques inquiétudes. Bernardin lui dit plus d'une fois, en souriant, quand il s'éloignait d'elle, qu'il allait rendre visite à celle qu'il aimait; il ajoutait qu'elle était vraiment la meilleure et la plus belle des Siennoises, qu'il ne consentirait pas à goûter le repos de la nuit sans l'avoir auparavant saluée. Tobia crut d'abord à une plaisanterie. Elle demanda au jeune homme quelle était la mystérieuse inconnue, où elle habitait. Celui-ci répondit qu'elle demeurait hors de la porte Camollia; quant à son nom, il le taisait, mais c'était pour renforcer son panégyrique. La bonne Tobia n'y comprenait rien. Son enfant menait une vie toute d'édification et qui se conciliait mal avec le soupçon le plus ténu. D'autre part, son langage était étrange. Elle résolut d'avoir le mot de l'énigme. A la tombée du jour, elle se glissa dans l'église de Santa-Maria Novella, et en fit un lieu d'observation. Bernardin ne tarda guère à paraître. Elle le vit franchir la porte, et là se mettre à deux genoux et prier devant une image de l'Assomption de la Vierge, puis s'en retourner droit à sa demeure. Une deuxième, une troisième fois, ce fut la même chose. Tobia fut tranquille : la Vierge bénie était la dame des pensées, l'unique aimée de Bernardin. Heureuse, elle confessa à Bernardin qu'elle avait pénétré son secret. L'adolescent lui dit que, dès l'âge le plus tendre, il avait eu pour sa mère du ciel une vive affection, qu'en elle il avait déposé ses espérances, qu'il désirait très fort la voir. Ne pouvant obtenir cette faveur en ce monde, il avait décidé de vénérer son image de la

porte Camollia. Nombre de représentations de la Vierge ornaient les rues. On sait que, aujourd'hui encore, elles sont multipliées en Italie. A Rome on en compte des centaines. Si Bernardin avait choisi la Madone de la porte Camollia, c'est que le sens artistique, précocement éveillé en lui, avait été attiré par la peinture la plus achevée, la moins indigne de la « mère du bel amour ». Aussi longtemps qu'il demeura dans le siècle, Bernardin continua son filial pèlerinage.

Cet abandon des premières années ne connut jamais de décroissance. Dans sa vieillesse, toutes les fois qu'il revenait à Sienne, le saint religieux n'oubliait point d'aller s'agenouiller devant la douce image. Ses prédications étaient remplies des louanges de la Vierge Marie. Quand il parlait d'elle, sa figure s'enflammait en telle sorte qu'on l'aurait pris pour un séraphin. « Si l'on peut, dit le biographe que nous avons déjà cité, affirmer, sans faire injure à personne, qu'il dépassa par ses discours ordinaires ses contemporains, on a le droit d'ajouter que, dans ses discours sur la sainte Vierge, il se surpassa lui-même » (1). Sa piété ingénue lui faisait considérer comme la grande date de son existence la fête de la Nativité de la Vierge; n'était-ce pas en ce jour qu'il était né, en ce jour qu'il avait embrassé la vie religieuse, en ce jour encore qu'il avait célébré sa première messe et prêché son premier sermon ?

Telles furent les prémices de Bernardin. Quand l'aube est si pure, si gracieuse et si fraîche, il est permis de s'attendre à une journée ensoleillée et féconde; elle le fut.

II

LES VERTUS FRANCISCAINES

Un roi, dit saint Bernardin, eut deux filles, l'une très belle, l'autre très laide. Celle-là recevait tous les hommages, celle-ci nul ne la regardait. Elle en pleurait de tristesse.

(1) P. Amadio da Venezia, *op. cit.*, p. 127.

Son père la consola : « Ne pleure point, ma fille ; celui qui épousera ta sœur nerecevra rien, celui qui t'épousera aura mon royaume ». Et le saint donne la clef de la parabole. La fille du roi dont la beauté séduit les mortels, c'est la vie du siècle, pleine de gloire, de richesses, de délices. Celle qui est laide c'est la pauvreté volontaire; elle n'a que tourments et mépris. Et cependant c'est à celui qui la prendra en mariage que Dieu a promis son royaume : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum* (1).

Le choix de Bernardin n'avait pas été douteux. Son âme n'était pas de celles qui se contentent des mesquineries terestres; c'était une âme royale : il lui fallait une couronne. A l'instar de « ce petit homme — *homuncio* — qui mérita de porter les stigmates du Christ et laissa au monde la norme de son humilité et de sa pauvreté »(2) — nous avons nommé François d'Assise — il mit au doigt de dame Pauvreté l'anneau des fiançailles, et c'est précisément dans l'ordre établi par saint François qu'il voulut la servir.

Jamais union ne fut plus intime. C'était une épouse de sang ; Bernardin le dira plus tard : « La pauvreté volontaire est un genre de martyre. *Voluntaria paupertas quoddam genus martyrii est* ». Et il notera combien, dans sa fresque immortelle d'Assise, Giotto a eu raison de représenter la pauvreté au milieu d'une haie de buissons, les vêtements déchirés par les épines (3). Mais, loin de l'effrayer, cette perspective l'avait enchanté irrésistiblement.

Grâce à la pauvreté, assurait-il, la vie présente est une ébauche de la future ; le pauvre en esprit ressemble au bienheureux. Il a les mêmes propriétés que lui : impassibilité, agilité, subtilité et richesse. L'impassibilité, car la perte des biens temporels ne l'affecte point; l'agilité, car il n'a pas de peine à suivre le Christ ; la subtilité, car il entre aisément au paradis ; la richesse, car il a de quoi acheter le ciel (4). A ce compte Bernardin fut très riche, impassible,

(1) *S. Bernardini oper.*, t. III, p. 28.
(2) *S. Bernardini oper.*, t. III, p. 479.
(3) *S. Bernardini oper.*, t. III, p. 74.
(4) *S. Bernardini oper.*, t. III, p. 33.

agile et subtil, car il fut, dans la force du terme, un vrai pauvre en esprit; il prêcha bien la pauvreté, il la pratiqua mieux encore.

Le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, homme matériel — *animalis homo* — qui croyait les autres pétris à son image, le mit à l'épreuve. Sous prétexte de dévotion, il envoya au frère mineur cinq cents ducats d'or, qu'il le laissait libre d'utiliser selon son bon vouloir. Si Bernardin acceptait, on aurait beau jeu pour démolir sa réputation de vertu ; quel divertissement de triompher du contraste entre les paroles du prédicateur et sa conduite! Bernardin ne voulut pas même regarder l'offrande du duc; il donna ordre au messager de la remporter au plus vite, et de dire à Philippe qu'il n'avait aucun besoin. Celui-ci ne se tint pas pour battu. Une seconde fois il fit porter l'or à Bernardin, en le priant, puisque l'austère religieux ne voulait pas en user pour lui-même, de l'affecter à l'usage des couvents de son ordre. Nouveau refus, et troisième envoi du duc, qui défend au porteur de rentrer avec les cinq cents ducats. Devant cette insistance, Bernardin dit à l'envoyé : « Suivez-moi ». Il s'achemine vers les cachots où se trouvaient les prisonniers pour dettes. « Combien devez-vous »? demande-t-il. Et, avec l'or du duc, il les délivre tous, sauf deux pour lesquels la somme dont il dispose ne suffit pas. Ces infortunés le conjurent avec larmes d'obtenir leur délivrance. Bernardin, apitoyé, promet d'y travailler de son mieux : « Plutôt, dit-il, que de vous laisser en prison, je viendrai prendre votre place ». Avertis du fait, quelques Milanais donnent l'argent nécessaire à leur mise en liberté. Le duc, bon gré mal gré, dépouille ses préventions hostiles.

Pauvre comme François d'Assise, Bernardin fut humble comme lui.

A l'imitation de saint François, qui par humilité ne voulut pas gravir les hauteurs du sacerdoce et resta diacre toute sa vie, il s'estimait indigne de la cléricature et des ordres majeurs ; seule la loi de l'obéissance monastique put le contraindre à les recevoir. Il ne se croyait bon à prêcher qu'aux rudes et incultes habitants des campagnes. Il refusa

les évêchés de Sienne, de Ferrare, d'Urbin, et d'autres encore.

Sa popularité était immense. A l'entrée des villes, les foules accouraient à sa rencontre, les enfants portaient des palmes, le peuple lui faisait fête; ceux-là étaient heureux qui pouvaient toucher la frange de sa tunique. Cet enthousiasme n'avait pas l'air de le chagriner; au contraire, il s'en montrait joyeux. En réalité, fixé dans l'intime conviction de son néant, il renvoyait à Dieu la gloire. « Plaise à Dieu, disait-il, qu'on me regarde comme un saint! Mes prédications seront mieux suivies et le profit augmentera pour les âmes ». Quittait-il la ville après l'avoir évangélisée? L'admiration avait grandi; son départ était triomphal. Cette fois les hommages de la multitude lui pesaient, car il n'en attendait plus de secours pour le bien. Et il s'en allait la tête basse, si mélancolique et si triste qu'on aurait dit qu'il marchait au supplice.

Si Bernardin connut la privation des vaines jouissances de l'orgueil et la pauvreté des biens de la terre, il posséda la richesse de l'amour.

Il aima celui qu'il appelle « notre amoureux le Christ Jésus, *Jesum Christum amorosum nostrum* » (1), avec des profondeurs de tendresse qui n'existent que dans les âmes qui savent goûter, autant qu'elle le mérite, « la saveur de la dilection » (2). Jeune encore, il avait appris le droit canonique. Cette science était trop froide; il regarda comme perdus les trois ans qu'il lui avait consacrés, et il se livra à l'étude qui seule pouvait apaiser son ardeur de savoir, son besoin d'aimer : l'étude de la science de Dieu, de la théologie.

« Dieu, disait-il, demande notre cœur, comme lui-même nous a donné son cœur » (3). Quel cœur appartint à Dieu plus que le sien? Il disait encore que le Christ a souffert pour fondre la glace de nos sentiments, *ut affectum nostrum*

(1) *S. Bernardini oper.*, t. II, p. 802.
(2) *S. Bernardini oper.*, t. II, p. 857.
(3) *S. Bernardini oper.*, t. II, p. 426.

gelidum inflammaret (1), et il s'écriait : « Plût au ciel que de l'abondance des faveurs, de la volupté de gloire des élus, une seule fois une unique étincelle descendît parmi mes aridités, pour que je pense à Jésus, pour que je le savoure, pour que je le chérisse » (2) ! Il jubilait à l'idée de l'ineffable « déluge d'amour où sont engloutis les bienheureux » (3). Il enviait le sort de saint Joseph, qui eut le privilège de mêler sa vie à la vie de Jésus : « Combien l'âme du saint vieillard a dû s'épanouir, quelle joie de voir l'Enfant-Dieu de ses yeux de chair, puisque nos cœurs, durs comme le rocher, défaillent presque en songeant à lui, à la suavité des condescendances divines ! Ah ! la douceur est plus pénétrante à se rappeler que le Très-Haut a voulu s'incliner vers notre petitesse, reposer dans une crèche, pour relever notre infirmité, et pleurer de ses yeux bénis notre misère, qu'à songer à l'éclat de son pouvoir quand il ressuscitait des morts » (4).

Très dévot à la Passion de Jésus, il la méditait continuellement ; « en elle il s'enflamma du zèle des âmes comme un effréné imitateur du Sauveur bénin » (5). La croix lui était « savoureuse » (6) ; de là des mortifications « terribles » (7).

Bref, notre saint ressemble au chevalier dont il a si bien raconté l'histoire. C'etait « un homme joyeux, doux, aimable et fervent ». Il alla en Terre sainte. Un à un il visita, avec quels transports ! quelles effusions de larmes ! les lieux auxquels se rattachaient les souvenirs du passage du Maître. Il arrêta sa course à la montagne de l'Ascension. « Maintenant, dit-il, Seigneur, ne souffrez pas que je survive à tant d'émotions pieuses. C'est d'ici que vous vous êtes élevé au ciel ; prenez-moi avec vous ». Et Dieu

(1) *S. Bernardini oper.*, t. II, p. 449.
(2) *S. Bernardini oper.*, t. II, p. 810.
(3) *S. Bernardini oper.*, t. II, p. 454.
(4) *S. Bernardini oper.*, t. IV, p. 300.
(5) « Della passion di Jesù meditatore continuo tanto che in quella fo acexo alo zele de lanime », Santi Buoncuore, cap. 3, fol. 8.
(6) « Crucis dulcedo varie sapit », *S. Bernardini oper.*, t. II, p. 905.
(7) « Teribel penitentia », Santi Buoncuore, cap. 6, fol. 11.

le prit. On ouvrit son cœur, et on y lut ces mots : « Jésus mon amour. *Amor meus Jesus* » (1). Ces mots l'œil des anges les apercevait dans le cœur de Bernardin.

A côté de l'amour de Dieu, lui donnant la main, chemine toujours son compagnon céleste, l'amour des hommes. Nous avons vu que, dès son adolescence, Bernardin leur fut dévoué, et nous dirons, une autre fois, que les sauver fut l'objectif de toute sa vie. Il lui appartenait, pour l'avoir connue et pratiquée, de glorifier cette charité « domestique, féconde, simple, douce et perspicace, gracieuse et gémissante », dont il voyait le symbole dans la colombe (2). C'était, pour employer le langage de saint François de Sales, « une âme colombine » que la sienne.

Enfant, on l'avait vu continuellement affable, courtois, allègre. Ses camarades se plaisaient avec lui. Sa conversation était empreinte de grâce enjouée. Où se trouvait Bernardin, il n'y avait pas de place pour la mélancolie.

La bonne humeur dont il ne se départait point fit de lui comme le pinson du noviciat.

Devenu le saint religieux, le prédicateur admirable que l'Italie acclamait, il pratiquait à merveille ce que les théologiens nomment la vertu d'eutrapélie. Il prêchait l'excellence de « l'amour joyeux » (3). Dans ses sermons, il ne craignait pas de dérider l'auditoire, de descendre jusqu'aux jeux de mots. Ses ennemis lui en faisaient un grief; il ne s'en émouvait pas, sachant que, une fois que l'auditeur a ri, son attention est éveillée, et qu'alors les grosses vérités ne risquent point de passer inaperçues (4). — D'autant plus sage était la précaution, que tel de ses discours ne durait pas moins de trois ou quatre heures. — A table, il aimait les entretiens saupoudrés d'esprit et d'abandon. Un soir il arriva à Rieti; le gouverneur et les magistrats, suivis d'un grand concours de peuple, vinrent

(1) *S. Bernardini oper.*, t. IV, p. 23.
(2) *S. Bernardini oper.*, t. IV, p. 143.
(3) « De amore gaudioso », c'est le titre d'un de ses sermons, t. III, p. 239-41.
(4) *S. Bernardini oper.*, p. 437

au-devant de lui et lui firent cortège jusqu'au monastère de San-Francesco, où ils partagèrent son repas. Le saint goûta à peine aux mets qui étaient servis ; un morceau de pain trempé dans un verre d'eau lui fut un meilleur régal. Pendant ce temps la verve ne tarissait pas, l'âme du frère mineur s'épanchait agréablement, et, plus tard, les convives avouaient qu'ils n'avaient jamais assisté à un repas assaisonné d'autant d'allégresse.

Bernardin avait le secret de ces mots heureux qui donnent à la vertu ce qu'elle doit toujours avoir, le charme. Quelle ingénieuse manière de recommander la mortification ! « Ne dormez pas, disait-il, sur des lits de plume. Je ne vous conseille pas de dormir sur des bancs ou sur le sol ; mais dormez donc sur la paille. Croyez-en mon expérience, rien n'est bon comme de dormir sur la paille ; elle est fraîche en été, chaude en hiver ; on n'y contracte point de maladies, et, du même coup, la chair est domptée » (1).

Les Siennois l'avaient voulu pour évêque. De pressantes et longues instances n'avaient pu lui arracher son consentement. Comme on ne désarmait pas : « Mais, dit-il, on me fait injure en m'offrant un évêché. Voyez, partout où je passe, je suis reçu et traité comme un prélat. Mieux vaut rester l'évêque de toutes les villes d'Italie, que devenir l'évêque d'une seule ville ».

Le choix du peuple de Sienne donna lieu à un amusant colloque entre Bernardin et un frère lai dont la simplicité faisait ses délices. Un jour, comme il voulait prendre un peu d'honnête récréation, il appela fra Angelo — c'était son nom — : « J'ai, dit-il, une excellente nouvelle à t'annoncer. — Quoi donc, père ? — Les Siennois, d'un consentement unanime, m'ont élu évêque. Ne voilà-t-il pas un motif de se réjouir ? — Père, répondit fra Angelo, refusez ; vous ne voudriez pas en une minute perdre le fruit de vos fatigues, vous ne voudriez pas le sacrifier à un bien de si petite portée. — Et que serait-ce, reprit Bernardin,

(1) *S. Bernardini oper.*, t. III, p. 466.

si les Milanais me désignaient pour archevêque? Me conseillerais-tu encore un refus? — Oui, père, vous devriez refuser, sous peine de vous couvrir d'infamie vous-même et tous ceux qui prêcheront après vous ». Bernardin insista: « Et si le pape me nommait patriarche, me persuaderais-tu de décliner l'offre? — Hélas! père, répondit le candide Angelo, contristé par ces paroles, je vois que votre âme est inclinée vers les vanités du monde; pour elles vous perdrez l'amour des peuples que vous vous êtes procuré par tant d'efforts et par la grâce de Dieu. — Et si j'étais créé cardinal »? Fra Angelo ne pouvait en croire ses oreilles: « Cardinal! oh! père, pas un instant de retard; on ne saurait dire non quand il s'agit d'une dignité aussi élevée, soyez cardinal ». Bernardin arrêta net la plaisanterie; il expliqua au frère que plus sublimes sont les honneurs, plus il importe de les fuir comme plus périlleux, que l'épiscopat, le patriarcat, le cardinalat, et le souverain pontificat lui-même, le cédaient, à ses yeux, en richesses et en félicités, à la pauvre vie de disciple de François d'Assise.

Cette douceur de rapports, cette aménité de caractère frappaient les contemporains. L'un d'eux, Santi Buoncuore, caractérise d'un mot l'homme de Dieu: « C'était, dit-il maintes fois, un agneau, un agnelet, un très humble agnelet, *un humilissimo agnello* » (1).

III

L'AMITIÉ

Le chrétien doit aimer tous les hommes; il ne lui est pas défendu, s'il rencontre dans le monde des âmes une âme qui ait avec la sienne de secrètes harmonies, de lui vouer

(1) Santi Buoncuore, cap. 5, fol. 10; cap. 7, fol. 12; cap. 8, fol. 13 et 15; cap. 9, fol. 16.

une tendresse de prédilection. L'amitié est une fleur délicieuse qui ne s'épanouit jamais avec autant de grâce qu'aux rayons du soleil de la vraie foi.

Ici, comme en toutes choses, le divin Maître a donné l'exemple. Lui qui environna le genre humain entier d'un amour inénarrable se choisit des disciples; parmi ces élus douze furent préférés, ce sont les apôtres, et, dans le collège apostolique, il en est un qui eut le droit de s'appeler entre tous « celui que Jésus aimait » : ce fut saint Jean.

A l'instar de leur Chef et Modèle, les saints ont eu un cœur « large comme les rives de la mer ». Pas une noble affection qui n'y ait trouvé place. Vibrants aux douleurs, aux besoins, aux sympathies de l'universalité de leurs frères, ils ont toutefois réservé la meilleure part d'eux-mêmes aux exigences de l'amitié. Le beau livre qu'il y aurait à faire sur l'amitié monastique, sur l'amitié des saints!

Bernardin de Sienne fournirait un chapitre à ce livre, et ce ne serait pas le moins ravissant. Le frère mineur apporta à la pratique de la vertu céleste d'amitié des raffinements de délicatesse et de don de soi qui ne sont pas communs.

Il était cher aux religieux de son ordre qu'il payait d'un affectueux retour. En particulier, il se lia avec saint Jean de Capistran et le bienheureux Jacques de la Marche.

Jean de Capistran fut à la fois son disciple et son ami. Durant une année entière, il suivit pas à pas Bernardin au cours de ses pérégrinations apostoliques, afin d'apprendre de lui à prêcher. Dans la suite, Jean et Bernardin furent à tour de rôle, de trois ans en trois ans, supérieurs l'un de l'autre; leur liaison en devint plus étroite.

Jacques de la Marche eut aussi la faveur d'accompagner Bernardin à travers l'Italie. A ce contact, l'amitié germa. C'était une fête pour eux d'être réunis, de ramasser ensemble du bois ou de mendier du pain. Dans les processions publiques, Bernardin voulait avoir Jacques auprès de lui, afin qu'une commune prière s'exhalât de leurs lèvres et montât vers le Très-Haut. Jacques, en religieux austère, s'abstenait de la viande; Bernardin, qui était l'amabilité

même — *tutto piacevolezza* (1) —, lui conseillait et parfois lui ordonnait de s'en nourrir, de peur qu'il ne fût trop faible pour exercer le ministère de la prédication.

« Mieux vaut, selon un écrivain, avoir un ami que des amis ». Bernardin eut des amis et un ami : l'ami ce fut frère Vincent de Sienne.

Il ne quitta pas Bernardin pendant vingt-deux ans. Bernardin pouvait vaquer à ses études; Vincent écartait les importuns et le dégageait des soucis matériels. Si Bernardin se décourageait, il le confortait; malade, il le soignait; imprévoyant et oublieux, il prévoyait et se souvenait pour lui. Dans le travail c'était un excitateur, un aide fidèle, un précieux conseiller. Bernardin ne craignit pas de l'appeler le bâton de sa faiblesse, la lumière de ses yeux, sa main droite, une main infatigable, un œil simple, son maître, son docteur, son guide, un autre lui-même. Il lui attribuait le peu qu'il avait de mérites. « De lui, dira-t-il, je dépendais tout entier, car il m'était tout. Mon âme avait adhéré à son âme, et des deux l'amour avait fait une âme unique. Il était mien, tout à fait mien ».

« Les amis, écrivait Fénelon, devraient bien s'arranger pour mourir ensemble ». Bernardin eut la douleur de survivre à son ami. Vincent tomba malade. On comprit que le mal était de ceux qui ne pardonnent pas. Les bons religieux de Capriola — c'était un monastère voisin de Sienne, que Bernardin avait fondé et qu'il aimait beaucoup — ne furent pas médiocrement surpris quand ils virent Vincent pleurer, car, en ce temps, les frères avaient coutume de mourir avec joie. Comme les pleurs ne discontinuaient point, on demanda à Vincent quelle en était la cause. « Ce qui m'arrache des sanglots, dit-il, c'est de mourir avant Bernardin; je prévois que, pour ce motif, les vertus et les grâces merveilleuses qui enrichissent son âme demeureront inconnues. Si j'avais vécu après lui, j'aurais été délié de l'obligation de garder le silence, et j'aurais manifesté des choses telles qu'on eût été plein d'admiration et de stupeur ».

(1) P. Amadio da Venezia, *op. cit.* p. 132.

Aux funérailles de Vincent Bernardin fondit en larmes. « J'essayais, dit-il, de les retenir; mais plus l'effort était énergique, plus elles jaillissaient impétueuses ». Beaucoup s'étonnèrent de ce qui paraissait un excès de douleur. « Ah! leur répondra-t-il, une moitié de moi-même, la meilleure, m'a été enlevée et vous me dites : « Ne pleurez pas » ! Mes entrailles m'ont été arrachées, et vous me dites: « Ne sentez pas »! Je sens, je sens vous dis-je. C'est plus fort que moi, car je n'ai pas la dureté de la pierre, et ma chair n'est pas d'airain. Je sens et je souffre. Oui, je l'avoue, je ne suis pas insensible. Mon Vincent, celui qui m'était fils par la profession religieuse, père par la sollicitude, mère par l'amour, mon Vincent s'est retiré de moi. Pardonnez, mes frères et mes fils; je souffre beaucoup, car j'aimais beaucoup ». — Oh! larmes d'un saint, larmes qui nous rappelez celles de Jésus sur Lazare, larmes d'un saint, que vous êtes précieuses et belles! Vous enseignez qu'il est légitime de pleurer nos chers morts; vous montrez que la religion ne dessèche pas le cœur, mais lui donne une vivacité de tendresse inconnue de « ceux qui n'ont pas l'espérance ».

La plaie était ouverte à la poitrine de Bernardin; elle ne devait jamais se fermer. Le saint voulut contenir ses larmes: « Mais, dit-il, plus je me roidis contre la douleur, plus elle est âpre. Il faut qu'elle sorte; je le confesse, je suis vaincu ».

Elle sortit par les sanglots et par la plume. *Exeat necesse est foras quod intus patior. Exeat sane per calamum.*

Bernardin écrivait en ce moment ses sermons. Arrivé à la troisième béatitude, au suave et caressant *Beati qui lugent*, il interrompit son exposé didactique pour épancher sa tristesse. Il consacra au souvenir de « son très fidèle et très aimé compagnon frère Vincent » des pages qui sont un des chefs-d'œuvre de l'histoire littéraire de l'Italie et de toutes les littératures.

« Frères très chers, disait le saint, vous qui savez ce que j'ai perdu, pleurez avec moi. Comment m'as-tu été enlevé, ô mon Vincent? Nous nous aimions pendant la vie: comment avons-nous été séparés par la mort? Très amère

séparation, que seule la mort pouvait accomplir; car il n'y avait que la mort, cette ennemie de toute douceur, pour rompre le lien si doux de notre amour. O Vincent, je suis mort plus que toi-même. Ce n'est point ta destinée, c'est la mienne qui est à plaindre. Toi, je l'espère, tu es au ciel; moi, pauvre vieillard, d'où me viendrait la consolation, maintenant que tu n'es plus là, ô mon seul consolateur? Oh! que je voudrais savoir les sentiments que tu me gardes! Car ton affection n'a pas été diminuée, mais changée, et parce que tu vois Dieu tu ne m'oublies point. Ne m'oublie jamais. Tu n'ignores pas où je suis, où tu m'as laissé. Vois, il n'y a personne qui me tende les mains. Quoi qu'il arrive, je regarde frère Vincent, selon l'habitude, et il n'est plus là. Tu m'as été ravi, et avec toi toutes choses, ô mes délices et ma joie » (1).

Il faut lire dans l'original ce morceau parfait, dont nous n'avons cité que des fragments et que la traduction décolore.

Bernardin n'eut pas seulement des amis; il eut des ennemis, acharnés, implacables, qui le mordirent avec rage: *O Deus immortalis, quis fuit morsus eorum*, écrit un de ses biographes (2)! Il supporta leurs procédés haineux avec une angélique patience.

A ceux qui lui demandaient comment il demeurait calme et doux parmi les attaques dirigées contre lui, il répondait: « Laissez faire Dieu. C'est Dieu qui aura soin de me défendre ». Ou bien: « Les persécutions me sont utiles; sans elles, sans l'humilité qui en résulte, je courrais risque de perdre mon âme ».

On s'émerveillait de ce que, en dépit des injures, il vaquait à ses études, dans la parfaite possession de lui-même, sans inquiétude et sans trouble. Son explication fut la suivante: « Quand je gagne ma cellule, les fausses accusations et les reproches injustes restent à la porte; il n'y a pas la moindre parcelle d'eux qui ait la hardiesse d'entrer. Comment en serais-je molesté » ?

(1) *S. Bernardini oper.*, t. III, p. 43-5.
(2) Barnabo da Siena, ap. *Acta sanctor. Bolland.*, Maii t. V, p. 112.

Accusé d'hérésie pour avoir propagé la dévotion au nom de Jésus, il dut comparaître devant le pape Martin V (1). Un frère le pressa de se venger de ses ennemis : « Je ne sais pas comment on se venge de ses ennemis, répliqua-t-il, car j'avoue n'avoir jamais eu d'ennemi depuis le jour de ma naissance ». Belle parole, digne de la tradition franciscaine. Elle rappelle un trait de la vie de Bernard de Quintavalle, le premier compagnon de François d'Assise, que notre saint raconte dans un de ses sermons. Sur le point de mourir, Bernard dit aux religieux qui l'entouraient : « Je ne puis croire que j'ai été un vrai frère mineur, si ce n'est en un point. — Lequel? demanda-t-on. — C'est que nul ne m'a offensé, sans qu'à l'instant même j'aie ressenti dans mon cœur un spécial amour, pour l'affectionner davantage » (2).

IV

LA MORT

Pendant quarante-deux ans, sans interruption aucune, Bernardin avait prêché l'Evangile à travers l'Italie. Jamais il n'avait voulu goûter un peu de repos. Dans sa vieillesse, épuisé de fatigue, ayant — c'est ainsi que le représentent de nombreuses peintures contemporaines — juste assez de corps pour tenir l'âme captive et l'empêcher de prendre son vol, victime de trois maladies dont chacune, dit énergiquement Santi Buoncuore, « aurait consumé un roc », il continua à sillonner la terre italique, « semeur intrépide du divin vouloir » (3).

(1) Cf. *L'Université catholique*, nº du 15 août 1890, p. 563-94.
(2) *S. Bernardini oper.*, t. II, p. 816.
(3) « Perche... patesse per anni desenove laspero fluxo di sangue de coriatione de vesica, rinelle, et dibelita stomachale, che una sola di queste pene consumarebe uno saxo », Santi Buoncuore, cap. 6, fol. 12. — « Andoe .... seminando el divino volere », cap. 5, fol. 11.

Sa dernière prédication eut lieu à Cività Ducale, dans les Abruzzes. Il entendait, au fond de son cœur, la voix du Bien-Aimé qui l'invitait à partir; aussi les paroles suprêmes qu'il prononça furent-elles particulièremen touchantes et comme déjà du ciel.

De Cività Ducale il fit route vers Aquila. A Antrodoco, voyant une grande foule réunie sur la place, il désira prêcher; mais, cette fois, la faiblesse était telle qu'il ne put satisfaire son désir. Malgré l'abattement qu'il éprouvait, il observa le jeûne du vendredi prescrit par sa règle.

Le samedi, au moment de se mettre en chemin, on lui demanda s'il se proposait d'aller à pieds. « Non, dit-il, j'irai à cheval ». — Le cheval était un petit âne qui, depuis quelque temps, suivait le vieillard. — Et toujours gai, au milieu même de ses souffrances, il ajouta joyeusement : « Quand je vais à pieds, on ne m'accorde qu'un degré d'honneur; quand je suis à cheval, on m'en accorde dix. C'est donc à cette bête que je dois le surplus. Vous voyez si elle possède une dignité excellente ».

On atteignit Aquila le dimanche. La maladie empirait sans relâche. Le frère mineur « la chérissait comme un trésor, et en éprouvait un surcroît d'amour pour Notre-Seigneur messire Jésus-Christ qui donne tout bien » (1).

(1) Les détails qui suivent sont empruntés à la *Vita di s. Bernardino* de frère Santi Buoncuore, œuvre charmante où survit quelque chose de la grâce des *Fioretti*. Comme les pages de Santi Buoncuore sont inédites, nous en publions ici des fragments que nous avons traduits dans notre texte.

« Soportava, nella vegieza, la febbre che lagravava, et laspera vegieza, et continuo fluxo el qual si como tesoro avea portato cum amor accesso per rispecto del Signor nostro miser Yhū Cristo datore dogni bene », cap. 7, fol. 12.

« Conducendose allacto per communicarse, tuto stemperato, in amor somerso, ad quel gran tisoro levandol core, al pecto percotendo cum le mani, nel spirito multiplicando li sospiri, li castissimi ochii somerzeva cum accesi pianti, si che la pena per dolceza, mirando questi passi, languisce fra le mei mani. Non fo muto el beato vechiarello, ma.... fece uno sermone di lacrime pieno, dicendo : « O summo, excelso Dio, ... tu sei il pastore dogni criatura e medicina di nostri cori e deli nostri errori, tu vero Dio e homo ..... O agnello mansueto et Salvator viseral, io ti confesso ti esser mio

Le mercredi, il demanda les derniers sacrements. Au moment de communier, dit Santi Buoncuore, « il

Signore et in ti solo posser trovar paxe el cor mio. Non son digno vederte, non son digno sazare le toe dolzeze, ne che tu intri in questo misero corpo ..... De! non te sdegnare descender nel mio corpo ad cio che, solo per tua gratia, io ascenda per lo unitivo amore in te, o dolze, benigno et humano signore mio. Tu sey pastore : de! non sdegnare la pecorsella. Tu sey il Signore : ecco el toi benchè desutel servo. E tu por sey padre grazioso : or visita col tuo amore questo fiol indigno. De! illumina el mió spirito. De! scalda il mio volere. Et de! fortiffica questo lascio infirmo. Ben so che non azo digno habitacolo per si grand Signore .... Ma por lamor me scuse ella sete chio azo di te .... Io sono peccatore, ma tu zustificare lanima mia; questo e lo tuo officio secorre ali besognosi, saciare li famelluci ... De! ti piaza purgare ogni tenebra mia et stendere il mio affecto che alquanto assazi dela tua grandeza, et suscitare el corpo mio ala tua vera et gratiosa vita, o dolce, o benigno, o gratioso Signor mio », cap. 8, fol. 13-5.

« Ma quello che amolla e indulcisse la mia mente si e volzer li ochii ali affliti compagni, che dentorno stava, li quali in lagrime stanchavano li ochii loro. Et quello umano magistro e padre benigno, guardando li gravi sospiri che intorno si volzeva, comenzò cum pietose parolle dandolli la benedictione si dolzemente che, abrazandoli cum seraphici basii, como feze lo antiquo Jacob ali soi fioli, como Francisco seraphico ali soi compagni, anchè si como imitatore di Jesù quando abraziò li suoy disipoli andando al cielo, exercitò el benigno Bernardino. O! quanto mi pare dolze contemplare quelle dolcissime piozze di lagreme del padre et filioli scaldarse in tanto amore ricomandandoli le tre sacre donne che aveano prese per spose, che a Dio erano tante agrate, obedientia ciò, povertà, et castità zentille », cap. 9, fol. 15-15 bis.

« Onde za, conosendo lo extremo passo, fecesse poner in terra, avendo dal prelato la sua beneditione et rendute le gratie anchò del habito che avia portato et usato et acceptatelo per imprestedo, comenziò a chiamare dicendo : « O padre benigno, o dolzo Signor mio, stende le tuo brazia. De! ti prego, pietosamente ora secori al mio spirito che ti chiama. De! fa che intenda quella suavissima risposta che, pendendo in croce, al ladro dicesti : *Hodie eris mecum in paradiso*. Non dimando senon el tuo zentil, humano e gratioso aspecto. Solo ad te venire assetta el famelico spirito mio. El quale ricomandomo et ogni ora, o dolcissimo Signore, o benigno padre, o pastor mansueto et o summa speranza del cor mio ». Non bixogna narare el iocundo viso che quasi transformato feze dimostrando sentire lacorso anzellico chel glie apparve per menarlo ad quello superno regno, ma lassando ad te contemplare, che use intellecto, et poy contempla como el zentil agnello, al cello levando le mani, aspirando, como da dolcissimo somno absorto, rendete lanima al Factore », cap. 9, fol. 15 bis-6.

était hors de lui-même, plongé dans l'amour; il élevait son cœur vers l'hostie sainte, il se frappait la poitrine, poussait des soupirs profonds, et ses très chastes yeux se mouillaient de tant de larmes que la plume, à le raconter, languit entre mes mains. O Dieu, s'écria-t-il, pasteur de toute créature et médecine de nos erreurs, vrai Dieu et vrai homme, agneau de mansuétude et sauveur compatissant, je confesse que vous êtes mon maître et qu'en vous seul je puis trouver la paix du cœur. Je ne suis pas digne de vous voir, pas digne de me rassasier de vos douceurs, pas digne de vous recevoir dans mon corps misérable. Oh ! ne dédaignez pas de venir en moi afin que, moyennant votre seule grâce, je monte par l'amour unitif jusqu'à vous. Vous êtes le berger : oh ! ne dédaignez pas la petite brebis. Vous êtes le père gracieux : oh ! visitez votre chétif enfant. Illuminez mon esprit, échauffez mon vouloir, fortifiez mon infirmité. Je sais que je suis indigne ; mais l'amour m'excuse, et la soif que j'ai de vous. Je suis pécheur; mais c'est votre office de justifier les pécheurs, de secourir les besogneux, de rassasier les faméliques. Oh ! qu'il vous plaise de dissiper mes ténèbres et d'agrandir mes sentiments pour me ressusciter à votre vraie et gracieuse vie, ô doux, ô bénin, ô aimable Sauveur ».

Bernardin ne s'y trompait pas; l'heure de son passage au ciel approchait. « Ce qui amollit et attendrit mon âme, continue Santi Buoncuore, c'est de tourner les regards vers ses compagnons affligés qui se tenaient autour de lui, fatiguant leurs yeux de larmes. Et ce maître affable et père bénin, à la vue de leurs profonds gémissements, leur adressa de touchantes paroles, les bénit avec douceur et les couvrit de baisers séraphiques : comme Jacob envers ses fils, comme François d'Assise envers ses compagnons, et aussi comme Jésus quand il embrassa ses disciples avant d'aller au ciel, ainsi se comporta envers eux le père bénin. Oh ! qu'il me paraît doux de contempler cette très douce pluie de larmes du père et des enfants, les ardeurs d'amour quand il leur recommanda ces trois dames qu'ils avaient prises pour épouses et qui plaisent tant à Dieu : l'obéissance, la pauvreté et la chasteté gentille » !

Il les embrassa un à un; puis, tout à Dieu, il leva au ciel son visage, invoqua le nom de Jésus, pria la Vierge et les saints, spécialement saint François.

L'agonie commençait. « Bernardin se fit déposer sur la terre nue. « O père bénin, s'écria-t-il, ô mon doux Seigneur, ô mon Sauveur, étendez vos bras. Oh! je vous en prie, secourez miséricordieusement mon esprit qui vous implore. Oh! faites que j'entende cette très suave réponse que, du haut de la croix, vous adressâtes au larron : « Aujourd'hui, tu seras avec moi en paradis ». Je ne demande rien, sinon la gentille, aimable et gracieuse vue de votre face. Mon esprit n'a soif et faim que de venir à vous. Je me recommande à vous, ô très doux Seigneur, ô père bénin, ô pasteur rempli de mansuétude et souveraine espérance de mon cœur ». Son visage, inondé de joie et transfiguré, semblait sourire aux anges descendus pour le prendre. Le gentil agnelet regarda le ciel et, comme absorbé par un très doux sommeil, rendit son âme à Dieu ».

Ceux qui auront lu les pages que nous venons d'emprunter à Santi Buoncuore, ceux qui admireront à Rome, dans l'église Santa-Maria d'Ara-Cœli, la fresque suave où l'exquis Pinturicchio nous fait assister au trépas de Bernardin de Sienne, sauront comment meurent les saints.

Félix VERNET.



ESSAI HISTORIQUE

SUR LE

LYCÉE DE LYON

Suite (1)

§ IV. — Les études. Organisation des classes. Efforts et difficultés des premières années scolaires 1803-1804 et 1804-1805.

Un règlement général en date du 22 prairial an XI (11 juin 1803) avait rétabli l'ancien usage des collèges de l'université et de ceux des jésuites et des oratoriens de terminer l'année classique non seulement par une distribution de prix, mais par un exercice public qui devait durer 15 jours, du 1er au 14 août. On avait même renchéri sur cet usage, qui paraît aujourd'hui bien suranné et avantageusement remplacé par la préparation aux examens du baccalauréat et des écoles, on avait établi un examen semestriel suivi aussi d'une distribution de prix. Ces deux exercices avaient lieu au lycée de Lyon dans la salle des Actes. Chaque classe à son tour, à 4 heures de l'après-midi, était présentée par son professeur à l'examen soigneusement préparé. Le temps employé à cette préparation n'était certes pas perdu, et quel

(1) Voir le numéro de septembre.

stimulant pour le maître que cette exhibition publique de sa classe! quelle hardiesse, quel aplomb ne donnait-elle pas à l'élève ! Nous avons aux archives départementales le procès-verbal des exercices de l'an XII. C'est un des rares monuments que nous ayons pu nous procurer de cette époque lointaine. Il nous plaît de rappeler les noms des élèves de mathématiques transcendantes qui leur donnèrent le plus sérieux intérêt, les noms de MM. Lescœur, Frémion Félix, Perisse Antoine et Chambaud. Si le lycée a jamais son livre d'or (la liste des prix d'honneur est insuffisante), on y devra voir à la première page ceux de MM. Lescœur et Chambaud, à qui la préparation de cet exercice n'avait pas nui pour l'examen de l'Ecole polytechnique, puisqu'ils avaient satisfait le jury. Le compte rendu de cet examen nous est donné par le *Bulletin de Lyon*, à la date du 4 vendémiaire an XIII (24 septembre 1804), on jugera de l'importance qu'on y attachait. « L'examen des jeunes gens qui se destinent à l'Ecole polytechnique a commencé hier sous la direction de M. Biot. M. le préfet assistait au concours. MM. les présidents des cours et tribunaux, les généraux, les membres des autorités constituées, le proviseur et les professeurs du lycée, les membres des sociétés savantes ont été invités à assister à cet examen, qui paraît devoir durer plusieurs jours, en raison du nombre des candidats » (1).

Le discours du proviseur Coster, dont l'*Almanach* de l'an XII donne le résumé, s'inspirait du rapport de la commission. Nommée par arrêté du gouvernement en date du 27 frimaire an XI pour le choix des livres classiques, cette commission composée, pour les lettres, de Fontanes, Champagne et Domairon, pour les sciences, de Laplace, Monge et Lacroix, avait fort sagement, sous l'influence de Fon-

(1) Au nombre des 4 élèves qui ont mérité les éloges du jury, je note un nommé Jarre, élève de l'école secondaire de Mme Gors. Mme Gors depuis la mort de son mari tenait cette école assez importante pour avoir le titre de secondaire. Son fils figure en 1815 parmi les professeurs de mathématiques du lycée avec le titre de professeur agrégé.



tanes, atténué encore le parallélisme des deux enseignements des sciences et des lettres.

Dans la 6ᵉ et la 5ᵉ de latin on se contentait d'apprendre « le chiffre » et les 4 règles. La 6ᵉ de mathématiques ne commençait qu'à la 4ᵉ de latin. Le rapport faisait ressortir une réforme empruntée, disait-on, à la récente Université (on entendait par là celle de Rollin), réforme adoptée par les oratoriens, mais que les jésuites s'étaient obstinés et s'obstinèrent longtemps à ne pas admettre, l'introduction du français dans les classes. « On voit que les écoles modernes ne mériteront plus le reproche fait quelquefois aux anciennes universités. On ne dira plus que l'étude du français est sacrifiée à celle du latin. Les chefs-d'œuvre français dans ce nouveau plan se trouvent à chaque instant rapprochés des chefs-d'œuvre antiques, et l'honneur de la langue maternelle est bien vengé. » Pour rompre en apparence un peu plus avec les anciens errements, on affectait de ne nommer que par des périphrases le thème et la version latine. La satisfaction, je devrais dire l'orgueil de nos réformateurs se trahissait surtout dans l'emphase avec laquelle on annonçait ce qu'allait être la rhétorique, à moitié déguisée sous le nom pompeux de belles-lettres : « La classe de belles-lettres doit achever, doit embellir l'ouvrage de toutes les autres. En conséquence, on a voulu y réunir tous les genres d'attraits et d'instruction. C'est dans cette classe que le talent des élèves doit briller de tout son éclat. Les narrations, les vers latins et même français, les compositions oratoires, tout sera mis en usage pour former le style ». Nous qui avons vécu, qui nous sommes nourris à ce régime, nous ne pouvons nous empêcher de sourire à cette perspective ouverte au talent qui s'apprête « à briller de tout son éclat » dans la classe de rhétorique. Cependant, il faut bien le reconnaître, ce système présenté sous des couleurs si avantageuses, avec un sérieux presque ridicule, a favorisé l'éclosion dans ce siècle des esprits les plus distingués. Tel personnage illustre, tel homme d'Etat considérable, tel auteur à réputation européenne, a débuté par un prix de narration, de vers latins, de discours. Nous assistons à une réaction.

Former le style, ce n'est plus qu'une vieillerie démodée. L'Allemagne, avant de nous imposer des milliards de frais de guerre, nous avait imposé ses méthodes scolaires. Nos écoliers valent-ils mieux que les lycéens de 1803? Le rapport de la commission dicté par le classique amour des lettres n'assignait pas, nous avons vu, de place spéciale à la philosophie, elle était réduite à la part qui pouvait lui être gratuitement faite dans la classe supérieure des belles-lettres. Laromiguière qui avait fait pendant plusieurs années à Louis-le-Grand un cours si brillant, si suivi, n'avait pas été appelé dans les nouveaux conseils de l'instruction publique, non par esprit de défiance (Condillac régnait encore en maître), mais parce qu'il représentait ce régime des leçons publiques qui avait stérilisé les écoles centrales. De Gérando, un Lyonnais, disciple de Condillac ainsi que Laromiguière, chargé en 1804, par M. de Champagny des fonctions de secrétaire général au ministère de l'intérieur, ne devait pas rester indifférent au sort de la philosophie. Elle rentra en effet avec honneur dans le programme, quand l'Université impériale fut définitivement constituée en 1809.

Le grec ne trouvait pas non plus de place dans le programme de 1803; mais ce n'était pas sans qu'on en eût témoigné le regret : « Puisse le zèle des professeurs, disait-on à ce sujet, suppléer au silence du gouvernement ! Puisse au moins cette belle langue être enseignée dans les villes où l'on étudie la médecine et les sciences, qui ont tiré du grec leurs principaux termes et souvent même leur nomenclature ! » Ce n'était pas envisager de haut la question du grec, mais c'était déjà quelque chose qu'on y eût songé. Le vœu du législateur se réalisa-t-il à Lyon? Les rares palmarès appartenant à la première époque du lycée que nous avons trouvés aux archives départementales, car la bibliothèque de la ville n'en possède pas un seul, ne portent pas trace du grec, mais il figure dans un exercice littéraire, ce qui semble indiquer que les professeurs ne s'enfermaient pas rigoureusement dans le programme officiel et que l'étude du grec était au moins facultative.

M. Coster, dans son article de l'*Almanach*, n'entrait pas dans ces détails; il se tenait dans les généralités, célébrant le retour aux bonnes traditions, les généreuses intentions du gouvernement, le génie organisateur du premier consul. Il insistait particulièrement sur la religion, qui serait désormais la base de l'éducation dans les lycées, et terminait en demandant la confiance. Il fallait regagner les suffrages de ceux qui, rangés si longtemps parmi les suspects, se refusaient à croire à la sincérité des avances qui leur étaient faites.

Ce ne fut pas l'affaire d'un jour, ni même d'une année que de dissiper ces préventions qu'entretenaient encore les partisans de l'Ecole centrale. M. Coster y mit du moins tout son zèle. La notice insérée dans l'*Almanach* de l'an XIII expliquait, cette fois en détail, le système imaginé pour les études. Au fond, c'était le retour à l'ancien régime, il n'y avait de changé que la dénomination des classes, et la répartition du travail entre les professeurs, dont le nombre était, par économie, réduit au nécessaire, et qui n'étaient secondés par aucun professeur spécial. Le professeur de rhétorique devait faire en même temps les humanités, intitulées aussi 1er cours de belles-lettres. On se demande où MM. les inspecteurs généraux avaient pu découvrir les professeurs courageux qui inaugurèrent dans ces conditions la rhétorique au lycée de Lyon. M. Sanchanan comme son prédécesseur M. Daburon, ne fit que passer. C'en fut assez pour donner une idée sinon de son talent professoral au moins de son dévouement au nouvel ordre de choses. La rentrée des classes se faisait solennellement. Elle avait eu lieu, cette année-là, le lundi 16 vendémiaire (8 octobre) à 10 heures du matin, dans la salle des Actes, en présence du bureau d'administration; mais il y fallait plus d'appareil. Le vendredi suivant, 20 vendémiaire an XIII, c'est-à-dire le 12 octobre 1804 (on disait lundi, vendredi, on ne comptait plus par décades), une cérémonie plus imposante, commençant par une messe du Saint-Esprit, réunissait les autorités dans la chapelle du lycée. A l'issue de la messe M. Sanchanan lut un discours dont voici le sujet, un peu

trop transcendant, ce semble, et peu approprié à la circonstance : Sur les causes de la crise politique du XVIIIe siècle et sur les vérités d'ordre social dont cette grande crise atteste l'évidence et l'utilité. Le *Bulletin de Lyon* n'a pas reproduit textuellement ce discours, mais sous la forme obscure et entortillée du titre, on voit assez clairement que c'était la justification du régime qui succédait à la Révolution. Tout à ce moment convergeait à ce point central, la consolidation du pouvoir réparateur qui présidait aux destinées de la France. On était à la veille du jour où le front de l'Empereur allait briser le masque étroit du Ier consul. Déjà l'on s'apprêtait à recevoir à son passage le pape Pie VII se rendant à Paris pour le sacre de l'empereur.

L'année mémorable de 1805 ne dut pas être une année d'études : toute la population, la jeunesse surtout, éblouie par les premiers rayons que jetait l'empire, était toute à la confiance et à la joie. Le ciel était sans nuages, ce fut un instant unique. Le séjour de l'empereur et de Joséphine à Lyon, du 10 au 16 avril, fut l'occasion de fêtes splendides où les lycéens eurent une place d'honneur. Le récit enthousiaste des événements occupe la moitié de l'*Almanach* de 1806 : « En deçà de l'arc de triomphe près la porte Saint-Clair étaient placés les vétérans et vis-à-vis d'eux les élèves du lycée, en sorte que le premier coup d'œil embrassait les anciens défenseurs de la patrie, et ceux qui doivent un jour combattre pour elle. 50 musiciens amateurs précédaient les élèves du lycée ». Et cependant ceux-ci eurent une déception, ils espéraient la visite, je devrais dire l'inspection de l'empereur. L'empereur ne vint pas. Ils durent singulièrement le regretter quand ils eurent lu dans le *Journal de l'Ain* ce détail intéressant du court séjour à Bourg des augustes voyageurs : « Leurs Majestés Impériales et Royales sont arrivées à Bourg le mardi 19 à 4 heures et ont quitté notre cité le lendemain à 4 heures du matin. Sa Majesté a comblé notre ville de bienfaits. Elle a bien bien voulu mettre pied à terre au collège, et satisfaite des réponses et des progrès des élèves, elle les a gratifiés de 60 pièces de 20 francs destinés à plusieurs ban-

quets. Il a été expédié au directeur du collège un brevet de 600 francs de pension annuelle. » On sait que l'empereur ne comptait pas et que les libéralités étaient un des moyens de sa politique. Je m'imagine d'ailleurs que ce cadeau en espèces sonnantes, d'un caractère familial et paternel, n'était pas simplement une manière de se reconnaître de l'hospitalité que la ville lui avait offerte dans le bâtiment du collège, mais une galanterie à l'adresse de l'astronome Lalande, collègue de l'empereur à l'Institut, et qui lui faisait les honneurs de sa ville natale.

A cette déception des lycéens faut-il en ajouter une autre qui fut peut-être plus sensible au proviseur qu'aux élèves? Le lendemain du départ de Leurs Majestés, Pie VII repassait par Lyon. Il n'avait pas tenu à les y rencontrer; on sait que l'attitude de Napoléon à son couronnement l'avait blessé et l'inquiétait déjà pour l'avenir. Il se tint donc sur la réserve. L'institution de l'abbé Caille, si connu par sa fidélité à l'Eglise, attira seule son attention bienveillante. Dans le récit que le *Bulletin de Lyon* donna des événements les plus remarquables du séjour du Pape à Lyon, ne manque pas d'être relaté le succès des élèves de l'abbé Caille : « L'un d'eux, pénétré de la plus vive émotion, qui s'était jeté aux pieds du Saint-Père et s'efforçait de le complimenter au nom de ses condisciples, laissa échapper à travers de douces larmes quelques expressions d'amour filial. Cher enfant, relevez-vous, lui dit le Pape avec bonté, et il lui prodigua aussitôt les plus affectueuses caresses. » Pour une cité aussi catholique que Lyon, une manifestation de sympathie pour le lycée de la part du Pape eût été des plus opportunes, car il s'en fallait que les affaires fussent brillantes. Il y avait entre la Ville et l'Etat des tiraillements au sujet de la propriété des bâtiments et de la jouissance du revenu des locations; l'Etat croyait avoir assez fait en assurant le paiement de la pension des boursiers (1). C'étaient

(1) On ne doit pas oublier que, par suite d'arrangements léonins, Lyon avait été taxé pour le service des bourses d'une somme d'environ 50,000 fr.

eux qui alimentaient la caisse. Il résulte d'un rapport que nous pouvons lire aux archives départementales que le nombre total des élèves du lycée en l'an XIII ne dépassait guère 200, se décomposant ainsi : 50 externes, 58 pensionnaires payants, 100 pensionnaires boursiers. La commission chargée de ce recensement le constate avec tristesse et déclare que « l'opinion publique est travaillée contre le régime actuel des pensionnats ». Nous nous en doutions un peu, et nous l'expliquerons dans un instant.

Cependant les autorités faisaient bonne contenance ; on avait foi en l'avenir. A la distribution des prix du 29 thermidor an XIII (samedi 17 août 1805) il y eut trois discours, l'un de M. Coster, qui fut reproduit intégralement dans le *Bulletin ;* le second de M. Defarge, conseiller de préfecture, remplaçant le préfet Bureau de Puzy, qui venait d'être désigné pour le poste important de Milan ; le troisième, de beaucoup le plus intéressant, de M. Lalande. Le célèbre astronome rappela qu'il avait fait ses études chez les oratoriens (1) sous le P. Dumas, à la fois professeur d'hébreu et d'astronomie. « C'est aujourd'hui, ajouta-t-il, le règne du mérite et de la science. Napoléon a créé la Légion d'honneur non seulement pour les guerriers mais pour les savants, et il préfère à tous ses titres celui de membre de l'Institut. » Rien de plus vrai. On sait que Bonaparte et plus tard Napoléon prenait ce titre tellement au sérieux qu'il ne manquait guère les séances auxquelles il pouvait assister, qu'il en touchait régulièrement le modique traitement et qu'on put voir en 1814 dans ses livres de comptes, à l'article des recettes, 1,200 fr. en tête de la liste où figurait ensuite : Liste civile de France, 25,000,000 ; d'Italie, 4,000,000, etc., etc. La veille de cette distribution des prix, dans la soirée du 16, M. Lalande avait voulu suppléer M. Mollet à son cours public d'astronomie élémentaire. C'était un hommage gracieusement rendu à son ancien maître de l'Oratoire. Nos savants ont peut-être aujourd'hui

(1) Il oublia de dire qu'il les avait commencées chez les jésuites et qu'il avait travaillé à l'Observatoire avec le P. Béraud.

plus de morgue et maintiendraient mieux les distances. Les plus anciens élèves du lycée de Lyon qui subsistent encore se souviennent d'avoir vu le grand Ampère, quand il faisait sa tournée d'inspecteur général, prendre la craie et le torchon dans la classe de M. Clerc, son ancien collègue et son successeur, et borner son inspection à une admirable mais un peu transcendante leçon.

Lalande, si aimable et si reconnaissant envers ses anciens maîtres, n'en était pas moins un libre penseur et même un athée, franc-maçon, cela va sans dire. Les loges de Lyon lui firent une réception magnifique en sa qualité de « grand orateur du Grand Orient de France ». Et je ferai remarquer à ce propos, comme un signe caractéristique du temps, qu'à cette fête maçonnique furent invitées indifféremment toutes les autorités, lesquelles s'y rendirent au sortir de la cathédrale, où l'on avait chanté un *Te Deum*, non seulement sans scrupule, mais bien convaincus de la parfaite compatibilité de l'esprit maçonnique avec les principes de restauration religieuse qu'elles étaient chargées d'appliquer. Telle était encore la confusion des idées ! confusion vraiment singulière, qui permettait, qui obligeait quelquefois de remettre le soin de détruire l'œuvre de la révolution à ceux qui l'avaient faite, ou du moins aux hommes d'administration, aux hommes de science et de talent qui en avaient partagé les principes. Sans doute, le bon sens et la vue du désordre et des excès commis avaient suffi pour ramener à la modération un bon nombre de ceux qui occupaient de hautes places sous le Directoire, et pour les faire applaudir aux changements qu'entraînait la constitution de l'an VIII, mais la meilleure part dans cette conversion revient au premier consul. Les masses avaient demandé le relèvement des autels ; mais il fallut au premier consul plus que de l'habileté, il lui fallut user presque de violence pour faire accepter le catholicisme, pourtant si mitigé, du Concordat de ceux qui restaient révolutionnaires de cœur et qu'il ne voulait pas s'aliéner. Et il y en eut qui, tout en conservant dans son gouvernement des postes de confiance, tout en subissant son ascendant, ne lui pardonnèrent

jamais le rôle hypocrite auquel ils s'étaient résignés. Nous n'avons pas à observer et à signaler sur le terrain politique les conséquences qui pouvaient résulter de ces situations fausses, mais en nous maintenant sur le terrain de l'instruction publique ne pouvons-nous pas dire que c'est peut-être à la défiance que les gens plus éclairés ou plus indépendants devaient nourrir contre certaines personnalités notoirement impies, qui affichaient pour la circonstance des opinions religieuses, qu'on devrait surtout attribuer la froideur avec laquelle était accueillie la nouvelle institution des lycées ?

§ V. — Provisorat de M. Nompère de Champagny. — (26 aout 1805-3 février 1809) (1). Difficultés et tatonnements des premiers essais de l'université impériale.

Le hasard avait fait que la date de l'ère républicaine coïncidait avec celle de la rentrée des classes. Il en résultait que l'almanach républicain, imprimé en septembre, pouvait être en retard sur les changements survenus dans l'instruction publique. Si l'*Almanach* de 1806 nous donne cette fois dans la Revue une partie des événements de l'année scolaire 1805-1806, c'est que, le calendrier républicain étant enfin supprimé, l'année civile, pour la première fois depuis 12 ans, recommença traditionnellement au 1er janvier, ce qui permit d'y comprendre les derniers mois de l'année scolaire. Nous apprenons donc en son temps la

(1) M. Nompère de Champagny, nommé recteur le 24 août 1809, continua de remplir les fonctions de proviseur jusqu'à l'arrivée de M. Chambry le 3 février 1810. M. Mercier de Roanne, avocat, a consacré au duc de Cadore et à sa famille une remarquable monographis. Il est assez étrange qu'il se soit borné à une courte et insignifiante note sur l'abbé Nompère de Champagny proviseur du lycée, puis recteur de l'académie de Lyon, frère du duc de Cadore. Le fils de celui-ci est l'auteur de la remarquable *Histoire des Césars*. La parenté illustre d'un ministre de Napoléon et d'un écrivain de talent a fait tort à la mémoire du recteur.

nomination comme proviseur (24 août 1805) de M. Nompère de Champagny. Ce nom qui n'était pas étranger dans la région lyonnaise appartient à l'histoire de l'instruction publique à Lyon, comme celui de son frère à l'histoire de la politique napoléonienne. Nommé quelques années après recteur de l'Académie lors de l'institution définitive de l'Université, c'était l'image en petit de l'important ministre.

L'*Almanach* se borne naturellement à le mettre en tête du personnel, où il n'y avait d'ailleurs d'autre changement que le remplacement d'Ampère par M. Clerc. Mais quelques détails consignés dans le *Bulletin* de 1805 nous permettent de mieux voir les dessous de la nomination de M. Nompère de Champagny. M. Coster se retire, est-ce de son plein gré? Il ne peut certainement être fier de son lycée, mais quel proviseur eût été fier du sien? L'institution tant applaudie partout ne prenait nulle part facilement son essor. Nous savons qu'on ne faisait pas ses frais. Ainsi il avait été stipulé, je ne sais pourquoi, c'était à contresens, que les lycées, dans les premières années, paieraient les livres de prix sur leurs bénéfices. Or nous avons une délibération du conseil municipal de pluviôse an XIII (février 1805), qui témoigne par une allocation de 2.000 fr. que la Ville dut venir en aide au lycée et prendre désormais les livres de prix à sa charge (1). Mais il n'y avait rien là d'extraordinaire. Est-ce au bout de deux ans, dans la période difficile de tout début, que M. Coster devait se décourager. Il était vieux, mais son grand âge, qui ne l'avait pas empêché d'accepter la lourde charge d'un établissement à fonder, lui permettait de la garder quand elle allait s'alléger. Avait-on jugé en haut lieu qu'il y avait un meilleur parti à tirer de la bonne ville de Lyon, et, par exemple, que le caractère ecclésiastique de M. Nompère de Champagny et son expérience déjà longue de l'enseignement (il avait dirigé avec succès une maison importante d'instruction à Fontainebleau) seraient une garantie pour

(1) Nous verrons plus tard que la Ville, en donnant les prix, pensait faire acte de propriété; les lycéens étaient les enfants de la Ville.

les familles? Il y avait un peu de tout cela, mais il y avait surtout les convenances du nouveau ministre de l'intérieur. C'était un de ces petits arrangements comme il y en a toujours eu et comme il y en aura toujours, jusque dans les hautes régions du pouvoir. Napoléon songeait aussi à bien placer ses frères. En un mot, est-il bien sûr que M. Coster ait demandé sa retraite? Ce qui est sûr c'est que l'administration locale qui venait d'adresser au nouveau ministre une lettre de félicitations, croyant faire un rêve et se rapprocher un peu du soleil, ne fit aucun effort pour retenir M. Coster. Ce n'était qu'un érudit, un savant académicien, c'est un organisateur qu'il fallait, un homme initié aux secrètes pensées du gouvernement. Il faut dire aussi qu'à Paris on fit grandement les choses à la façon napoléonienne. Une lettre du ministre en date du 18 fructidor (5 septembre), au beau milieu des vacances, annonça à M. Coster qu'il lui était accordé avec sa retraite une pension de 1.000 écus. Cela, paraît-il, ne souffrait pas plus de difficultés que sous Louis XIV; et c'était dit dans les termes les plus flatteurs : « Je souhaite que cette pension vous procure une honnête aisance, qui sera embellie d'ailleurs par le souvenir du bien que vous avez fait pendant tant d'années consacrées utilement au service de votre patrie (1). Par un sentiment de pudeur fort explicable, le ministre n'annonçait pas lui-même à M. Coster quel serait son successeur. Il en chargeait M. Fourcroy, qui, renchérissant encore sur l'amabilité des termes qu'avait employés son chef, certifiait à M. Coster « que l'état de sa santé et le besoin qu'il avait maintenant d'un repos continuel avaient été l'unique motif de la décision prise à son égard. Le ministre, disait-il en terminant, m'a même invité à vous térémoigner une estime toute particulière pour votre personne. » Eau bénite de cour! Ce qui semble indiquer qu'on exécutait ce pauvre M. Coster, c'est qu'on ne le priait pas

(1) On pouvait à la rigueur lui tenir compte des services qu'il avait rendus comme premier commis des finances. Mais on y mit surtout de la bonne volonté. M. Coster est mort à Nancy en 1813.

de faire l'intérim, comme si l'on fût pressé de s'en débarrasser; c'est qu'on l'invitait, si son successeur n'était pas arrivé, a remettre l'administration du lycée entre les mains du censeur, M. Appert. Celui-ci, qui permutait avec le censeur de Rennes, M. Vitar, devait attendre, avant d'aller prendre possession de son nouveau poste, l'arrivée de M. Nompère de Champagny et de M. Vitar. D'ailleurs, afin que l'entente fût immanquable sur la gestion financière, qui avait, paraît-il, soulevé des difficultés, le nouveau proviseur fut chargé en même temps des fonctions de procureur gérant, c'est-à-dire d'économe.

Au milieu de ces changements du personnel administratif, le personnel enseignant restait à peu près le même. C'est au début de cette année scolaire 1806 que M. Roux (l'abbé Roux) (1), professeur de mathématiques transcendantes fit le tour de force de remplacer, tout en continuant son cours, M. Sanchanon dans le cours de belles-lettres. Ampère, appelé à Paris dans le courant de l'année 1805, ne tenait plus à Lyon que par ses souvenirs de famille et ses relations d'amitié avec le fidèle M. Bredin, ou encore par de savants mémoires dont il honorait l'Académie. M. Clerc qui lui succédait dans sa modeste chaire d'arithmétique, ne prétendait pas le remplacer. Il était lui-même trop savant (2) pour n'avoir pas conscience de son infériorité. Tous ceux de ma génération se souviennent de l'avoir vu avec ses rares cheveux blancs flottant au vent, lutter, avec peu de succès, il faut l'avouer, contre les gamineries de ses élèves. Depuis quelque temps déjà il était voué dans le lycée aux cours accessoires, et bornait son travail assidu à l'observatoire où il faisait paisiblement ses calculs, n'étant plus troublé que par les cris perçants de ses voisins des tours, les tiercelets. Il nous menaçait toute l'année de

(1) Il est remarquable qu'à cette époque, dans les actes officiels, aucune qualification ne distingue les laïques des ecclésiastiques.

(2) Nous avons, dans les comptes rendus de l'Académie de Lyon, des témoignages de l'estime qu'il avait conquise auprès des juges les plus compétents par de savants et intéressants mémoires. Nous verrons qu'il était aussi lettré.

l'inspection de son collègue et ami Ampère. C'était en 1836, Ampère ne vint pas, la mort l'avait surpris à Marseille. Mais nous ne craignions pas sa visite; nous savions par la tradition que quand il venait dans la classe de M. Clerc, *du père Clerc*, ce n'était pas une exécution terrible, mais une séance de l'Institut dont le vieux professeur était malheureusement seul capable de profiter.

Les hommes de mérite ne manquaient donc pas au lycée de Lyon. Si le succès ne répondit pas au mérite et aux efforts, c'est qu'en vérité tout y était à faire. Mais il n'en était pas ,moins, dans l'opinion, le plus considérable lycée de province, et désigné dans les vues du gouvernement pour le plus brillant avenir. Je suis frappé de la nomination comme simple maître d'études d'un sieur Thouret ex-sous-directeur du Prytanée de Saint-Cyr. C'était évidemment une faveur que d'entrer au lycée de Lyon à un titre quelconque. Ce fut pour M. Thouret un marchepied pour s'élever plus haut; nous le verrons l'année suivante, remplacer le professeur de latinité M. Besson.

On commençait à s'apercevoir de la difficulté pour les écoliers d'un talent et d'une application ordinaires de faire marcher de front les lettres et les sciences de manière qu'à la fin de la 3e année, c'est-à-dire à la fin de notre troisième actuelle, ils eussent terminé leur cours de latinité, (nous dirions aujourd'hui de grammaire), et pussent entrer dans le cours de belles-lettres qui comprenait humanités, rhétorique et cours supérieur de belles-lettres. Il n'y avait qu'un remède, trancher dans le vif, en reculant l'étude des sciences. On se contenta d'un palliatif. Une notice sur le lycée insérée dans l'*Almanach*, rédigée peut-être par le proviseur sortant, M. Coster, expliquait que dorénavant, d'après les instructions de la commission des lycées, il y aurait deux examens chaque année, l'un à la rentrée, l'autre à la fin du premier semestre, deux examens de passage, d'après lesquels ceux des élèves qui ne seraient pas reconnus assez forts ne monteraient pas dans la classe suivante (1).

(1) Le besoin de faire du nouveau bouleversa bien inutilement les

Les cours de science étaient maintenus avec leur importance, mais distribués d'une façon plus rationnelle, presque identique à ce qui se fait aujourd'hui. On débutait par des notions d'histoire naturelle, l'arithmétique venait ensuite et le reste des sciences, comme encore aujourd'hui, jusqu'à la cosmographie. Pour l'histoire c'était l'ordre traditionnel, c'est-à-dire l'ordre chronologique comprenant l'histoire sainte, les histoires ancienne, moderne et de France. L'idée ne vint pas de donner, dès le début, aux enfants une teinture au moins de l'histoire de leur pays. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. S'il est naturel qu'un enfant sache d'abord comment s'est formé ce milieu où il vit et où est établie sa famille, où tout l'intéresse, où tout l'oblige, les usages, les lois, les impôts, la dette du sang, quelles furent les destinées, les gloires ou les épreuves de sa province, de sa ville natale, il est certain aussi que cette histoire, où l'on se heurte à chaque pas à des questions délicates, passionnantes, controversées, où la politique et la religion sont en cause, n'est pas la plus propre à former le jugement, que l'antiquité a cet avantage qu'on peut y étudier toutes les questions générales, ce sont toujours les mêmes et les seules importantes, avec impartialité, avec une certaine indifférence, et qu'enfin pour être bien comprise, l'histoire moderne, l'histoire de France elle-même doit être dérivée de l'histoire ancienne, que l'Europe tout entière, enfin, est sortie du monde romain.

Mais on ne fit pas ces réflexions, on fit comme on avait toujours fait. Le programme s'accordait si bien avec les études grecques et latines. Quant à l'histoire contemporaine, cette brillante billevesée de nos programmes, elle s'enseignait assez toute seule, sans sortir de la famille; elle n'avait pas été écrite mais vécue, elle s'était gravée depuis 1789 en traits inoubliables. Depuis quelques années, on

anciennes dénominations des classes. Mais il suffit, pour s'y reconnaître, de savoir que le cycle de six ans se terminait au cours supérieur de belles-lettres correspondant à notre année de philosophie. La 6e année, d'autres auraient dit la 1re, correspondait à notre 5e.

était à l'espérance et à la joie. On n'avait qu'à ouvrir les yeux, à écouter les bruits de fanfares qui venaient de la capitale et des quatre coins du monde.

Durant les premiers mois de l'année 1806, Lyon, comme le reste de la France, ne fut guère occupé que du succès de nos armes. On envoyait à Paris, à Vienne des adresses de félicitations, des députations enthousiastes. On n'avait pas attendu la victoire d'Austerlitz pour demander un sénatus-consulte, consacrant par la loi l'hérédité dans la dynastie; on suppliait l'empereur d'accepter l'hommage d'un palais impérial qui serait placé dans la presqu'île de Perrache, que la ville venait d'acquérir.

Que devenaient les études dans ce tumulte de la gloire ? Les bulletins de la Grande armée ne pouvaient pas ne pas faire quelque tort à l'histoire de Tite-Live, aux commentaires de César, aux philippiques de Cicéron. Les grands lycéens, déjà exercés au maniement du fusil, ne devaient-ils pas jeter un œil d'envie sur ces jeunes volontaires qui avaient fait une garde d'honneur à leurs Majestés à leur passage à Lyon, et que le frère du proviseur, ministre de l'intérieur, par une lettre au préfet du Rhône, à l'époque même de la rentrée, avait encouragés « à poursuivre ce service sur les champs de bataille » ? Plus d'un brûlait, sans doute, de combler les vides qui se faisaient dans cette garde d'honneur. Ils devaient se contenter, mais ils en étaient fiers, de figurer au premier rang dans la procession du 15 août, ordonnée par décret du 19 février pour la fête de l'empereur, et que le nouveau préfet d'Herbouville, dans une ardente proclamation, recommanda de célébrer avec une pompe extraordinaire. L'administration prenait soin d'exalter elle-même à toute occasion l'ardeur de la jeunesse. Le 16 avril, conformément à la loi sur l'organisation de l'instruction publique, avait lieu la distribution solennelle des prix du premier semestre, en présence du bureau d'administration, du proviseur, du censeur, des professeurs et des parents des élèves. « Une réunion imposante de notables de la ville et de savants distingués, lisons-nous dans le *Bulletin*, annonçait aux élèves l'intérêt

qu'inspirent les premiers succès d'une jeunesse sage et laborieuse ». Le discours du proviseur, le premier qu'il prononça en public, recommandait la persistance dans le travail par des allusions enflammées au nom qui était dans tous les cœurs. « Une victoire seule ne fait pas dans le monde un conquérant, un héros. Ce n'est qu'en entraînant à son char cette déesse inconstante, en renversant avec force des obstacles sans cesse renaissants, qu'on peut consacrer son nom à l'admiration des siècles présents et futurs, etc. »

Nous aimons à croire que M. Nompère de Champagny s'abandonnait sans arrière-pensée à cet élan d'enthousiasme. Et cependant il est probable qu'une fois rentré dans son cabinet, il ne voyait pas avec une pleine satisfaction le succès de tant d'efforts, de si puissants encouragements. En effet, c'est à ce moment précis de la plus grande gloire impériale, au moins de la plus grande confiance dans le génie, non pas seulement militaire mais politique, de Napoléon, et quand l'un des ministres les plus influents et les plus aimés mettait à la tête du lycée un autre lui-même, c'est à ce moment, qui le croirait? que nous remarquons dans l'administration de ce lycée de premier ordre, de ce lycée modèle, une sorte de malaise presque inexplicable. On se croit positivement obligé de faire des économies. Le cumul de la charge d'économe avec celle de proviseur était au moins coloré du prétexte d'une entente plus parfaite. Mais on avait fait l'économie d'un professeur spécial de belles-lettres. On fit bientôt celle d'un censeur. Le même M. Thouret, qui est évidemment un homme de confiance, est chargé, tout en faisant la classe, de la surveillance générale dans l'intérieur du lycée. C'étaient des économies pour le trésor, et il n'y a point de petites économies. La Ville, qui avait dû faire un emprunt, un emprunt très onéreux, et qui ne trouvait pas dans le bénéfice du pensionnat de quoi se rassurer sur le succès de cet emprunt, se montrait peu empressée de mettre le bâtiment en état. On s'en fait une idée par la médiocrité des sommes qui figurent au budget. Il y avait d'ailleurs des tiraillements,

des contestations entre la Ville et l'Etat. La question de régler à qui incombe telle dépense, jette visiblement un peu de froid dans l'enthousiasme officiel.

La combinaison qui, en imposant aux villes certains sacrifices, outre les frais de premier établissement, permit d'ouvrir à la fois 32 lycées, 43 en comptant ceux des provinces annexées, avait cela d'heureux qu'elle intéressait les villes, d'une façon en quelque sorte plus effective, au succès de l'établissement; mais elle entraînait des lenteurs et quelquefois des difficultés; elle en entraîna particulièrement à Lyon (1). De fait il n'y eut rien ou presque rien de transformé au Grand Collège que le nom. Le lycée actuel, indigne d'une ville comme Lyon, doit peut-être à ce concours de circonstances et à ce défaut d'entente parfaite, dès l'origine, entre la préfecture et l'hôtel de ville, d'être resté et d'être condamné à rester cet affreux ou, si l'on veut, ce vénérable monument d'un autre âge, le vieux Collège de la Trinité (2).

On ne s'en demande pas moins pourquoi le conseil municipal, choisi par le préfet dans la liste des notables, ne seconde pas plus chaleureusement l'essor du lycée. De difficultés véritablement sérieuses avec l'Etat, il n'y en avait point, c'était plutôt un malentendu; la raison d'économie, après tout, dans une affaire de cette importance, était misérable; on peut chercher d'autres raisons, et nous pensons qu'un état nominatif des lycéens, dans cette année à jamais mémorable de 1805-1806, commencerait par jeter quelque lumière sur la question. Tous ces fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, tous ces membres du

(1) Il faut une compétence spéciale pour bien saisir en quoi la caisse municipale était intéressée au succès d'un collège qui n'était pas un collège communal.

(2) Ce vieux bâtiment n'eut vraiment qu'une période heureuse, celle des Jésuites sous Henri IV, avant la construction de la partie sud et de la façade du quai. La cour des petits et peut-être la grande cour des classes avaient vue alors sur le Rhône et sur les Alpes. L'église n'était pas enfouie et comme écrasée sous le corps immense de la bibliothèque. On apercevait le dôme, que personne aujourd'hui ne soupçonne.

conseil municipal, du conseil général, du haut commerce, tous ces notables si dévoués au nouvel ordre de choses, si enthousiastes de l'Empire, qui l'avaient demandé à cor et à cris, qui demandaient à ce moment une loi d'hérédité dans la famille Bonaparte, à qui confiaient-ils eux-mêmes l'éducation de leurs enfants ? Passons condamnation sur les répugnances de la noblesse, d'ailleurs peu nombreuses dans la région lyonnaise. Mais ces deux ou trois mille Lyonnais, magistrats, bourgeois aisés, plus qu'aisés, qui avaient été si heureux de voir l'ordre et la prospérité renaître et les autels se relever, ne devaient-ils pas soutenir une des pensées les plus chères à l'empereur, ne pas borner leur sympathie à de vains applaudissements, donner l'exemple de la confiance? Eh bien ! il ressort des chiffres misérables du budget municipal, à défaut d'états nominatifs des élèves, que les enfants des bonnes familles lyonnaises étaient élevés partout ailleurs qu'au lycée, soit à la maison paternelle avec des maîtres particuliers, soit dans les pensionnats de la ville ou de la banlieue, soit à l'étranger, en Italie, en Suisse, où il y avait encore des maisons religieuses. M. Thiers, heureux de rejeter en partie sur le clergé les fautes commises, lui reproche d'avoir toujours fait, même dans les meilleurs temps, une sourde opposition à l'empire. Cette opposition, moins vive à coup sûr que celle que Napoléon a rencontrée sous un autre drapeau dans le tribunat et dans le corps législatif, n'alla jamais jusqu'à la résistance. Le clergé lyonnais fut soumis, respectueux, sinon empressé. Rien de ses secrets sentiments ne transpira jamais dans les feuilles publiques ; pas un mot n'y a trait dans les délibérations du conseil municipal, il prenait le bon qu'on lui offrait : la liberté du culte catholique, l'établissement des Frères des écoles chrétiennes et des Sœurs Saint-Charles, la réparation des églises et des presbytères. Pour le reste, il se tenait sur la réserve et en défiance, c'était naturel. Les Articles organiques avaient un peu gâté la joie du Concordat. Le pape, en repassant à Lyon, n'avait pas déguisé son mécontentement et ses inquiétudes. Quant au cardinal Fesch, on sait qu'il n'avait

de napoléonien que l'orgueil de sa parenté, et que, par une singulière disposition de son esprit, il aimait à contrarier son neveu. Il faisait par ordre et toutefois avec satisfaction ce Catéchisme de l'Empire français qui dépassait le *droit divin* de Louis XIV. Puis, comme pour mettre l'empereur dans son tort, il affectait de publier un jour la détresse de ses petits séminaires et sollicitait des subsides de la piété des fidèles, tandis qu'il aurait pu user de son influence auprès de celui qui disposait si libéralement des deniers de l'Etat pour peupler les lycées de ses *élèves nationaux*. Il est certain d'ailleurs que le clergé répondait froidement aux avances qui lui étaient faites, qu'il n'honorait guère de sa présence les fêtes lycéennes. Nous ne voyons pas une seule fois le cardinal présider la distribution des prix. Les écoles centrales avaient complètement négligé le côté religieux, l'esprit en était même matérialiste et athée. Mais parce qu'elles laissaient aux familles le soin de la religion, elles n'étaient pas accusées de s'ingérer dans les affaires de conscience. C'est sans doute ce qui était sous-entendu dans cette réprobation du nouveau régime du pensionnat que les partisans des écoles centrales joignaient à leurs regrets. Le pensionnat, c'était le collège où le prêtre étranger n'entre pas ; il fallut un décret daté de Varsovie, le 16 janvier 1807, pour autoriser les évêques à faire, *par intervalles*, « des visites pastorales dans les lycées et collèges, et cela pour s'assurer si tout ce qui a rapport au culte est conforme aux règles établies, et si on a soin d'instruire les élèves dans les principes de la religion et de leur enseigner le catéchisme publié dans le diocèse ». Il y avait, il est vrai, un aumônier dans le lycée. Mais quel était-il ? est-il bien sûr qu'il dépendît de l'ordinaire ? Pourquoi son nom ne figurait-il pas dans l'annuaire avant 1810 ? Ce catéchisme impérial du cardinal Fesch était plus d'un politique que d'un théologien. Les principes que l'on était tenu d'enseigner étaient ceux de l'Eglise gallicane, laquelle n'avait pour partisans que les anciens prêtres constitutionnels. La tristesse de Pie VII, dont le clergé lyonnais avait été frappé, provenait de l'insistance que Napoléon avait mise à

imposer ces principes comme une condition de la paix religieuse.

Il y avait donc, malgré certaines apparences d'une harmonie parfaite, une véritable gêne dans les relations avec le clergé. Et l'on peut expliquer par là cette « opinion montée contre le lycée » dont il est question à mots couverts dans quelques-uns des rapports officiels que nous avons vus. Mais on peut trouver d'autres causes de cette langueur du lycée à ses débuts, des causes moins générales, moins profondes, plutôt locales et de circonstances, et tenant au caractère lyonnais.

J'ai été frappé, par exemple, en parcourant le registre des délibérations du conseil municipal, de voir qu'on ne vote avec entrain pour l'instruction publique que dans les circonstances où l'amour-propre est en jeu, et la responsabilité de la cité comme engagée. Le lycée lui même en ressentit les effets. Ainsi, quand l'astronome Delambre et le botaniste Villar avaient été envoyés à Lyon pour préparer l'organisation des lycées, ce qui nous reporte au 27 nivôse an XI (17 janvier 1803), on n'avait pas hésité à voter 25.000 francs pour mettre en état l'appartement que ces deux savants devaient occuper au lycée. La somme, qui peut nous paraître énorme, est justifiée par ce considérant « qu'il est instant de fournir au maire du midi le moyen de recevoir dignement ces hauts représentants de l'autorité consulaire ». Dans la séance du 3 prairial an XII (25 mai 1804), on avait voté, on peut dire avec enthousiasme, la subvention annuelle de 32.050 fr. pour les écoles primaires. Quand il s'était agi de l'Ecole secondaire des Jacobins et de celle de Mlle Cossway, nous avons vu le zèle, on pourrait dire la précipitation, du conseil municipal. On ne lésine jamais pour ce qui est ou paraît être dans les traditions lyonnaises, pour les cours de chimie, de physique, d'histoire naturelle, de théorie du tissage de la soie, de toutes les sciences appliquées à l'industrie. Le 22 ventôse an XIII (12 mai 1804), sur la proposition de M. Mayeuvre, on n'hésite pas à voter pour le palais Saint-Pierre, qui venait d'être cédé à la ville, un ensemble de pro-

positions en vue de cours à établir, ou plutôt à rétablir, de dessin sous toutes les formes. L'administration des lycées, tout entière aux mains des hauts fonctionnaires, l'archevêque excepté, et où il n'y avait plus de placer comme jadis aux principaux notables, aux anciens échevins, avait l'inconvénient de bouleverser les us et coutumes. Le lycée avait beau ressembler par le dehors à l'ancien collège des oratoriens et même des jésuites; les rouages intérieurs étaient tout différents, la dépense et la recette, la nomination et le traitement du personnel, tout cela partait du ministre et retournait au ministre par l'intermédiaire du préfet. On peut pardonner à une bonne ville comme Lyon, d'être un peu routinière.

Mais tout cela expliquât-il la froideur du public, n'explique pas pourquoi l'idée d'un but à poursuivre, d'un succès à hâter, d'un succès promis, publié sur les toits, ne talonne guère plus le pouvoir que la ville elle-même. On dirait qu'il y a une sorte d'hésitation sur le principe même de l'instruction publique. Et c'est ici qu'il faut remarquer les degrés par lesquels l'Empire est arrivé à réaliser la formule de l'Etat enseignant. En 1802, l'Etat se déclare prêt à protéger, même en dehors de lui, tout ce qui peut contribuer à répandre l'instruction ; il ne considère pas si l'établissement idéal qu'il a rêvé, le lycée, souffrira de cette concurrence, mais il se réserve d'adopter ce qui peut lui porter ombrage, il l'attire, il se l'attache par des faveurs. Que demande-t-il en retour? la surveillance de l'autorité préfectorale, dans les villes où il y a un lycée, d'y envoyer les élèves suivre les cours du lycée. Ce régime mixte et de demi-liberté qui ne fut pas goûté, ce semble, des établissements libres, et qui n'amena pas des externes au lycée, n'était que transitoire. Le 6 mai 1806, Napoléon faisait poser par Fourcroy les bases de son fameux projet d'université. Ce n'était pas encore une loi, on se réservait de la convertir en loi après trois ou quatre ans d'expérience. C'était un avertissement, c'était une menace pour quelques-uns, mais pour beaucoup, même dans le corps enseignant des lycées, ce fut une période d'incertitude qui continua le

laisser faire, de sorte que l'on peut dire que l'expérience fut mal faite ou plutôt qu'elle ne fut pas faite, et qu'en cela comme en tant d'autres choses, si l'on en juge par le lycée de Lyon, la volonté de l'empereur éclata brusquement, avant que l'on sût où allait l'engagement que la loi demanderait, en quoi consisteraient les privilèges de ceux qui allaient composer la nouvelle université.

On ne peut s'expliquer autrement que par l'obscurité qui avait enveloppé les projets de l'empereur, et qui les enveloppait encore après la déclaration du 6 mai, le partage de l'opinion lyonnaise entre l'enseignement libre et l'enseignement du lycée, et l'attitude indifférente, pour ne pas dire équivoque, du pouvoir et des corps constitués. S'agit-il d'une distribution de prix, rien de plus solennel. Ce n'est plus assez de la salle des Actes, celle qui a servi aux exercices du 1er semestre; tout ce que la ville a de plus considérable est convoqué avec les parents des élèves dans la grande salle de la bibliothèque, pour l'entretien de laquelle M. Delandine déploie une incessante activité. Le *Bulletin de Lyon* reproduit intégralement avec les plus grands éloges les discours de M. Nompère de Champagny et de M. d'Herbouville. L'*Almanach* de 1807 dans le mémorial des événements de l'année écoulée, déclare que le discours du proviseur était « plein de vues justes et utiles, dignes d'attirer à son auteur l'estime publique, s'il ne la possédait déjà, et (voici la note vraie, la réclame) dignes d'amener au lycée un grand nombre d'élèves, heureux d'être dirigés par un tel chef ». Le discours du préfet, « court et énergique, bien propre à exciter l'émulation », compliment banal, ne trahit pas la moindre inquiétude. C'est la consigne. Tout ce qui se fait est bien, tout ce qu'on médite de faire sera mieux encore. En attendant, tout doit marcher dans l'ordre accoutumé. Nous savons d'ailleurs, par le *Bulletin* que le Palmarès de 1806 contenait en outre des deux discours et des noms des lauréats « des extraits de différentes pièces de prose et de vers composées par les élèves du cours de belles-lettres ». C'était le discours de Charlemagne rétablissant les lettres par l'élève Bathieu. L'excellent jeune

homme ne manqua pas sans doute aux justes allusions que fournissait un tel sujet ; mais pouvait-il marquer en quoi différait essentiellement du Charlemagne de l'an 800 le Charlemagne de 1802 ? C'était une imitation en vers français d'un épisode des Métamorphoses, le plus touchant et le plus moral des épisodes, par l'élève Chapot, la mort de Céyx et d'Alcyone, enfin une élégie en vers latins sur la mort de Turenne, sujet militaire et patriotique où pouvaient bien se mêler d'intéressantes allusions (s'il y avait un Charlemagne, les Turennes ne manquaient pas) par l'élève Louet.

Où trouvons-nous tous ces détails, avec des réflexions flatteuses pour le lycée ? Dans l'*Almanach*, naturellement, et dans le *Bulletin de Lyon*, véritable feuille officielle dont les principaux rédacteurs sont le plus sympathiques au nouvel ordre de choses : c'est Ballanche, c'est Delandine ; leur ami Bérenger, le coryphée de l'académie, figure dans toutes les fêtes officielles, même dans celles du lycée. Mais ce qui semble peu naturel, c'est que ce même *Almanach* qui préconise le lycée, qui a inséré les notices louangeuses que nous connaissons et raconté les succès des élèves, annonçait aussi pour le 2 janvier 1806 l'ouverture d'une école de littérature, montée des Carmélites, rue Tourette, 56, par ce même Bérenger, avec cette attrayante et pompeuse réclame : « M. Bérenger, ancien proviseur du lycée de Lyon, professeur émérite d'éloquence au ci-devant collège d'Orléans (1), membre de plusieurs académies et correspondant de l'Institut national, donne chez lui, de midi à 2 heures, des leçons de littérature et d'analyse oratoire ; il explique à ses disciples la manière de lire avec fruit les auteurs classiques. Les élèves jouissent d'une salle superbe, etc. » L'hostilité se trahissait dans les qualités spéciales dont on gratifiait l'école de M. Bérenger : « Cette forme d'enseignement rappelle les nobles institutions dont s'honorait jadis

(1) M. Bérenger avait professé vingt-cinq ans les belles-lettres chez les Oratoriens. Il nous raconte lui-même dans un article amphigourique du *Journal de Lyon* de 1813 les brillants succès de l'Oratoire à Lyon.



notre ville (on ne peut entendre par là rien moins que le célèbre Atheneum du Lyon gallo-romain) et celles du Collège de France. » Et tout ce pathos était pour arriver au panégyrique de l'Ecole centrale : « On a vu combien le public en goûtait les simples essais, lorsque M. Bérenger osa les hasarder à l'Ecole centrale. On sait qu'à cette époque les écoles de physique, de botanique et de littérature furent fréquentées avec affluence par l'élite des citoyens, et que plusieurs mères de famille, plusieurs maîtresses de pension en suivirent les divers cours avec autant de plaisir que d'assiduité. » Si M. Bérenger n'avait dessein que de combler une lacune de l'instruction publique, en fondant une sorte d'enseignement supérieur, on ne pouvait que lui reprocher d'avoir pris les devants avec une certaine ostentation, et de n'avoir pas cherché à s'entendre soit avec l'Etat, soit avec la Ville. Mais quand il ajoutait « qu'il ne prenait point de pensionnaires et n'admettait point d'auditeurs au-dessous de 15 ans », on ne pouvait voir là qu'une critique insidieuse des lycées et l'écho de cette « opinion publique travaillée à Lyon contre le régime des pensionnats », à laquelle le rapporteur de l'instruction publique en l'an XIII attribuait le peu d'affluence au lycée des élèves *payants*.

Mais quand ce décri du lycée serait excusable chez un vieux professeur dépité qui avait rompu momentanément avec le corps enseignant, pouvait-il l'être chez un professeur actuel du lycée. Que voyons-nous pourtant? M. Mollet fait annoncer dans le *Bulletin* qu'il se propose d'ouvrir chez lui et *par souscription*, ce qui prouve bien que c'est à son profit, un cours complet de physique expérimentale. « Ce cours, dit-il, est de nature à admettre des auditeurs des deux sexes et de tout âge. » Jusque là on peut n'y voir qu'un cours de physique amusante qui ne portera pas ombrage au lycée. Mais pour qu'on ne se méprenne pas sur l'esprit de cette réclame, il ajoute, assez peu modestement. « On se rappelle l'empressement avec lequel était suivi autrefois (c'est-à-dire du temps de l'école centrale), le cours public qui se faisait au collège après Pâques; le nombre des auditeurs s'élevait souvent au delà de deux cents. » Or,

la totalité des élèves du lycée, boursiers compris, ne dépassait guère ce chiffre.

Aujourd'hui que la part du pouvoir et celle de la liberté sont déterminées, trop déterminées, en matière d'éducation et d'instruction publique, ce n'est pas nous qui n'applaudirions pas, bien loin de les chicaner, aux moindres velléités de concurrence à l'Etat. Mais à l'époque dont il s'agit ici, où tout était à rétablir ou à créer, l'Etat, qui s'en était chargé, avait d'autres droits. Il pouvait tenir compte de la répugnance pour le régime du pensionnat et chercher à y remédier, mais il ne devait pas, ce semble, laisser avec tant d'indifférence des personnages presque publics, d'anciens fonctionnaires, prenant encore le titre de leurs fonctions, des fonctionnaires enfin, discréditer l'institution des lycées dans la partie la plus sensible, celle qui les distinguait des écoles centrales.

Mais ce n'était pas seulement le pensionnat qui prêtait à la critique, le plan lui-même des études en subit les atteintes. Il est possible qu'en effet l'enseignement des sciences, depuis qu'on les avait réduites à la portion congrue, ne tînt pas toutes les promesses du programme. Mais fallait-il pour les remplir, recourir au système exceptionnel de ces écoles spéciales, de ces cours supérieurs que la loi de floréal projetait d'instituer près des lycées. Ce qu'on appelait mathématiques transcendantes n'allait donc pas au delà de ce qu'on comprend aujourd'hui dans les mathématiques élémentaires. A la rentrée de 1805-1806, M. Clerc « ouvre chez lui, le 4 novembre, un cours de mathématiques en faveur des jeunes gens qui se destinent à la marine ou à l'école polytechnique ; les élèves seront distribués en deux classes », c'est-à-dire qu'il y aura deux années. C'est fort bien pour les élèves qu'ils fussent ou non lycéens. Je constate même avec plaisir que les quatre élèves reçus cette année sont lycéens : Janin dit Lescure, Perisse et Million, externes, Dombey pensionnaire et qu'ils avaient fait, sauf Million, une 2[me] année. C'est fort bien aussi pour le professeur. Mais cela se fait-il, oui ou non, au compte du lycée ? La façon dont le cours est annoncé paraît en enle-

ver au lycée sinon tout l'avantage au moins tout l'honneur (1).

Encore une fois, nous ne sommes pas de ceux qui ne comprennent pas les difficultés et les tâtonnements d'une phase de transformation, encore moins de ceux qui s'inclinent dévotement devant le régime pointilleux et oppresif de la centralisation et qui méconnaissent le prix d'une certaine liberté laissée à l'initiative individuelle. Nous croyons même volontiers que le nouveau proviseur, en autorisant M. Clerc, ne faisait qu'exécuter par avance un plan encore indécis dont il avait à peu près le secret. Nous sommes prêts aussi à absoudre MM. Bérenger et Mollet. Si nous avons insisté sur leurs agissements un peu frondeurs, sur la tolérance du pouvoir que ne comporterait pas ce que nous entendons aujourd'hui par une bonne administration, c'est pour donner une idée exacte de cet état de transition des années 1805, 1806, 1807, de cette situation flottante encore entre deux systèmes, celui de la subordination à une loi absolue, celui de la liberté et du laisser-faire en matière d'instruction publique. Je voudrais savoir s'il en fut ainsi dans les autres villes; mais à Lyon cette période de transition était inévitable. Il fallait faire des concessions à ceux qui regrettaient le passé du Directoire, aussi bien qu'à ceux qui regrettaient l'ancien régime. Il fallait subir l'ingérence dans toutes les affaires de la cité de certaines personnalités, par exemple de M. Gilibert, de M. Delandini, de M. Mollet, de M. Bérenger, personnalités qui se donnaient une importance au-dessus de leur mérite réel, personnalités encombrantes qui s'imposaient aux autorités à force peut-être de les importuner. Les fonctionnaires du lycée eux-mêmes ne se considéraient pas comme si étroite-

(1) En fouillant dans les archives départementales, on trouverait peut-être les feuilles d'émargement pour le personnel du lycée. Nous savons à un centime près les dépenses municipales. La comptabilité du trésor ne doit pas être anéantie. Au surplus, rien de plus fantaisiste que le système des traitements. Voir un singulier décret, à la date du 22 août 1807, qui dans les lycées peu importants où les mathématiques transcendantes ont été supprimées, élève à une classe supérieure le traitement de tous les professeurs de sciences.

ment liés. C'était comme une sorte d'engagement provisoire comme plusieurs d'entre eux avaient fait à l'Oratoire, et ce qui le prouve c'est qu'en 1808, lors de la constitution définitive de l'Université ils durent répondre par oui ou par non s'ils acceptaient les conditions exigées pour faire partie du corps enseignant.

On comprend maintenant que le découragement ait pu s'emparer du vieux proviseur Coster et que le besoin d'une main plus habile et plus vigoureuse se soit fait sentir. M. Nompère de Champagny, aidé de son nom et en outre de son expérience, puisant ses instructions à la bonne source, a-t-il plus obtenu que son prédécesseur? Le bruit courut pendant les vacances qu'il quittait le lycée de Lyon. Ce bruit fut démenti. S'il en eut l'idée, on dut lui conseiller d'attendre patiemment que le lycée fût entré dans les mœurs, qu'il fallait ménager cette bonne ville de Lyon, si dévouée à Sa Majesté, et ne pas se heurter contre certaines préventions. M. Nompère de Champagny connaissait trop l'esprit lyonnais pour négliger le point essentiel. Or, ce qui pouvait le mieux rassurer les familles, c'était une extrême attention aux choses de la religion. Il n'avait qu'à suivre l'impulsion qui venait d'en haut, sans attendre le décret du 16 janvier 1807, rendu à Varsovie, qui était une invitation à se mettre en relation avec l'épiscopat. M. Nompère de Champagny obtint de M. Courbon, vicaire général, de célébrer la messe de rentrée de 1806-1807. Cette cérémonie eut lieu le 18 octobre, dans la chapelle du lycée, qui servait encore d'église pour la paroisse de Saint-Bonaventure (1). Le *Bulletin* en donna ce compte rendu, commandé pour la circonstance: « Un grand vicaire, connu dans tout le diocèse par ses rares qualités, a célébré la messe du Saint-Esprit. Les principales autorités étaient présentes. Une musique noble

(1) L'église de Saint-Bonaventure, celle des églises de Lyon qui avait le plus souffert du vandalisme révolutionnaire, ne fut rendue au culte que le 1er mars 1807. A l'issue des vêpres on alla chercher processionnellement le Saint Sacrement, les reliques de Saint-Bonaventure et la statue de la sainte Vierge, qui étaient dans la chapelle du lycée.



et parfaitement exécutée se mêlait aux chants de l'Eglise. Après la messe, M. Besson, professeur, a prononcé un discours *sur le travail.* Enfin, ajoutait-on, le public voit cet établissement dirigé selon ses vœux : la religion a consacré les prémices des études. » Suivait un éloge pompeux du proviseur, et l'on terminait par cette observation : « Il dirige seul toute l'administration, et ne rencontrera ni contradiction, ni obstacle. Déjà la confiance qu'il inspire a conduit au lycée de nouveaux pensionnaires. » Le succès ainsi énoncé paraît bien plus que modeste, il serait difficile de l'établir en l'absence d'états officiels. Le chiffre que donne le *Bulletin* de 130 élèves du lycée « augmentant la pompe de la procession de la Fête-Dieu de Saint-Nizier, dont 50 sous les armes, accompagnaient le Saint Sacrement », sans nous fixer exactement, est pourtant l'indice d'un état persistant de stagnation du pensionnat.

Mais il y a dans l'article du *Bulletin* une énigme que nous serions encore plus curieux de résoudre. De quelles contradictions, de quels obstacles s'agissait-il précisément ? Les traditions du sans-gêne qui faisait de chaque école centrale une cour du roi Pétaud, s'étaient-elles implantées au début dans les lycées, tout au moins dans le lycée de Lyon ? c'est fort probable. M. Nompère de Champagny déploya pour les déraciner toute son énergie. Il donnait à ses collaborateurs l'exemple du zèle, mais il exigeait beaucoup d'eux. « Les parents des élèves externes sont prévenus qu'ils recevront tous les mois un bulletin détaillé. A cette preuve de zèle MM. les professeurs en joignent une autre : ils désirent que les parents de leurs élèves se concertent quelquefois avec eux. » C'était certainement un peu plus que n'en demandaient les professeurs, et peut-être même plus qu'il ne convenait à une bonne administration, dont l'unité de vues est le caractère essentiel. Mais enfin le dévouement sous toutes ses formes, c'était le mot d'ordre.

Il ne fallut pas moins d'énergie, mais il fallut plus de tact, pour faire cesser certains abus qui résultaient de l'affreux chaos des années terribles de la Convention, je veux dire de l'enchevêtrement dans le collège et dans le pensionnat

de logements épars, occupés par les maîtres et même par des personnes étrangères, et je ne puis attribuer au pur hasard que le *Bulletin de Lyon* ait publié à la même date, sans que le besoin s'en fît sentir, une circulaire du ministre de l'intérieur, M. de Champagny, rappelant que, vu l'art. IV du règlement général des lycées, en date du 22 prairial, an XI (1) :

Art. I. Il est expressément défendu aux femmes des proviseurs, censeurs, professeurs et employés quelconques des lycées, d'habiter dans l'intérieur de ces établissements.

Art. II. Nulle femme ne pourra même loger dans les bâtiments attenants au lycée, qu'autant que ces bâtiments auront des sorties et entrées particulières, qui n'auront aucune communication avec l'intérieur.

Art. III. Ces logements ne pourront même être habités par des femmes, qu'autant que les fenêtres ou jours quelconques donnant sur l'intérieur du lycée seront entièrement murés.

Le vieux bâtiment du Grand-Collège, qui n'avait pas exigé dans le principe ce luxe de précautions, et qui s'était prêté, pendant la Révolution, à la plus étrange variété de services, dut subir alors de nouveaux remaniements, qui ne furent pas les derniers, mais auxquels on doit peut-être ces escaliers et couloirs sans nombre qui en font à l'intérieur une sorte de labyrinthe.

Rien d'ailleurs n'autorise à supposer que les abus dont nous avons parlé atteignissent au delà de la discipline matérielle et de la régularité des mouvements. Il semble au contraire que le gouvernement ne fit que dans l'intérêt du lycée cette sorte de campagne contre le désordre qui pouvait se glisser dans les maisons d'éducation. Une circulaire du préfet (juin 1807) avertissait le public qu'il y avait, sous le rapport des mœurs, nombre d'instituteurs et d'institutions indignes de sa confiance. C'était manifestement pour faire

(1) Ce n'était pas sans contestation que la loi de floréal avait en quelque sorte éliminé de l'administration des lycées l'élément ecclésiastique. Ce règlement sévère était destiné à tranquilliser les adversaires de l'administration laïque.

ressortir la supériorité du lycée, si bien dirigé et si bien tenu. Dans tous les cas, il faut avouer que si la confiance tardait à venir, ce n'était pas la faute des maîtres, ni celle des élèves, pourrions-nous ajouter. D'ailleurs il est difficile de juger du travail et du talent des uns comme des autres, en parfaite connaissance de cause, n'ayant d'autres documents que de bienveillants rapports. Nous voudrions avoir pu examiner le programme des exercices littéraires qui commencèrent le vendredi 7 août, dans la salle des Actes. Nous n'avons pas même le palmarès de la distribution des prix, qui eut lieu, le 20 du même mois, dans la grande salle de la bibliothèque. Mais le compte rendu de la cérémonie que donne le *Bulletin,* témoigne suffisamment que l'on ne s'endormait pas dans la classe de belles-lettres. Ceux des amis du lycée qui auront la bonne fortune de trouver le palmarès de 1807 y liront sans doute avec intérêt les fragments d'un éloge de l'art oratoire par l'élève Félix-Joseph Varenard, une ode française sur la bataille de Friedland, par Jean Chicou, dont l'imagination était assez souple pour changer de ton à volonté et moduler mélancoliquement des Regrets sur la fin de l'Automne, un éloge de l'empereur, extrait d'une pièce de vers français, dont le titre seul, Achille ressuscité, devait intriguer, enfin une pièce de vers latins, plus reposants, dans le genre d'Ovide, *Ceres ereptam sibi Proserpinam dolet*, par César Casati. Quelques-uns de ces noms, auxquels on peut ajouter ceux de deux élèves reçus cette même année à l'école polytechnique, Ennemond Mermier et Antoine Montmartin, sont bien portés encore aujourd'hui par de bonnes familles lyonnaises.

Le palmarès de 1807 reproduisait *in extenso* les discours du proviseur et du préfet. Celui du proviseur devait être une apologie de la politique de l'empereur, qu'il représentait s'appuyant sur la nation et, dans la paix comme dans la guerre, uniquement appliqué à réaliser ses vœux ; ce n'était déjà plus vrai qu'à moitié. « L'orateur a montré, disait le *Bulletin*, les talents d'un écrivain exercé et l'âme d'un bon Français. » On n'était bon Français qu'en identifiant sa pensée avec la pensée impériale.

Le discours du préfet avait pour sujet l'Honneur. On conçoit tout ce que l'enthousiasme pouvait placer sous ce mot. Honneur et patrie, cette belle devise n'était pas encore banale. M. d'Herbouville n'eut pas de peine à montrer dans le sentiment de l'honneur la source du succès des élèves, il salua avec transport « les présages de cette journée qui allaient confirmer les espérances de la patrie ». Faisant un retour sur le passé, il s'écria en terminant : « L'infortune aura été le partage de vos pères, la gloire sera le vôtre. Jouissez de votre destinée, et que vos succès effacent le souvenir de nos maux ! » On peut trouver que l'enthousiasme touche ici au délire, on peut sourire de cet avenir de gloire qui pour beaucoup ne devait jamais luire. Mais l'émotion était sincère, et quelle époque que celle où il était permis à un personnage officiel de tenir à des jeunes gens, à des enfants, ce langage extraordinaire, qui n'était pas un langage de commande, mais le cri du cœur !

(*A suivre*). A. BONNEL.



LE “ LOURDES ”

DE M. ZOLA

C'est un principe reçu dans le monde de la critique littéraire que pour être à même d'apprécier un écrivain, il faut avoir lu toutes ou presque toutes ses œuvres. Au risque de scandaliser les hommes du métier et quelques autres, je dois avouer que je ne remplis nullement cette condition en ce qui concerne M. Zola. De ses livres je ne connais rien, sinon quelques pages du *Rêve*. De bonnes âmes sont persuadées que ce roman est imprégné d'idéalisme; sur leur recommandation j'entrepris, un jour, la lecture de cette œuvre réputée mystique; elle me parut grossièrement médicale et ennuyeuse; je ne pus aller jusqu'à la fin du volume.

Les chrétiens ne peuvent pas se désintéresser aussi facilement de *Lourdes*. M. Zola soulève ici toutes sortes de graves questions; il met en cause des êtres qui nous sont chers ou des personnes qui portent un costume religieux. Il faut bien que quelques-uns étudient ce livre étrange pour renseigner le plus grand nombre et le dispenser d'une lecture peu nécessaire.

Le *Lourdes* de M. Zola est un volume compact où il a fait entrer les éléments les plus disparates. On y trouve une thèse philosophique, un cours de médecine assez détaillé, un essai historique, un roman, une vaste satire qui se présente souvent sous forme de vaudeville, quelques

fragments épiques, des aperçus sur le mouvement néo-mystique, un recueil d'insupportables commérages. Çà et là s'offrent quelques tableaux exquis; ailleurs on rencontre des pages abominables, d'un cynisme inconscient et tranquille. Car M. Zola paraît n'avoir de parti pris que sur un certain nombre de points; il s'applique à tout voir, puis à tout dire. Malheureusement il ne comprend rien, absolument rien à l'essentiel de son sujet; son livre est un monument d'inintelligence. Un mathématicien demandait un jour ce que prouve *Athalie*. M. Zola a entrepris son trop fameux pèlerinage et fait son enquête avec des dispositions analogues. Sa méthode est encore pire : il l'a empruntée aux sciences expérimentales. L'auteur du *Ventre de Paris*, devant la Grotte, produit un effet des plus étranges; on dirait Gargantua devant une toile de Fra Angelico.

Il y a seulement quinze ans, personne parmi les incrédules n'eût songé à établir une thèse contre Lourdes, le dédain suffisait. Aujourd'hui les esprits forts sentent le besoin de prouver aux autres et de se prouver à eux-mêmes la non-authenticité des miracles, soit que les faits aient pris plus d'importance dans l'opinion générale, soit que la science ait appris à parler sur un ton plus modeste. Par son nouveau roman, M. Zola atteste cet état de choses avec éclat; il était bon de le constater.

La thèse qu'il soutient peut se réduire à ceci : tous les faits dits miraculeux qui se passent à Lourdes s'expliquent naturellement, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'intervention directe de la puissance divine. En effet, M. Zola résume l'histoire des principaux miracles que tout le monde connaît, mais il se donne le tort de parler en juge d'instruction; il coupe son récit de remarques dans le but évident de faire ressortir ou les illusions ou la mauvaise foi des miraculés. Ecoutez la petite Sophie Couteau, dont le cas est parfaitement authentique, car sous le nom de Sophie Couteau M. Zola désigne Mlle Clémentine Trouvé :

« Alors, comme ça, mon pied était perdu, je ne pouvais seulement plus me rendre à l'église, et il fallait toujours l'envelopper dans du linge, parce qu'il coulait des choses

qui n'étaient guère propres... Monsieur Rivoire, le médecin, qui avait fait une coupure pour voir dedans, disait qu'il serait forcé d'enlever un morceau de l'os, ce qui m'aurait sûrement rendue boiteuse... Et alors, après avoir bien prié la sainte Vierge, je suis allée tremper mon pied dans l'eau, avec une si bonne envie de guérir, que je n'ai pas même pris le temps d'enlever le linge... Et alors, tout est resté dans l'eau, mon pied n'avait plus rien du tout quand je l'ai sorti... A Vivonne, quand Monsieur Rivoire a revu mon pied, il a dit : « Que ce soit le bon Dieu ou le « diable qui ait guéri cette enfant, ça m'est égal ; mais, la « vérité est qu'elle est guérie. » Cette fois des rires éclatèrent. Elle récitait trop, ayant tant de fois répété son histoire qu'elle la savait par cœur. Le mot du médecin était d'un effet sûr, elle en riait elle-même d'avance, certaine qu'on allait rire. »

Le procédé de M. Zola est aussi d'un effet sûr, mais il se laisse trop voir. On comprend tout de suite que l'écrivain veut détourner l'attention du lecteur sur le talent de mimique et la bonne grâce de Sophie Couteau. Toutefois, ne se sentant qu'à demi rassuré, il ne craint pas d'entrer lui-même en scène et d'interpréter à sa manière le cas de la jeune Sophie.

« Elle ne mentait pas décidément, il soupçonnait seulement en elle une simple déformation de la vérité, un embellissement bien explicable, dans sa joie d'avoir été soulagée et d'être devenue une petite personne d'importance. Qui savait, maintenant, si la prétendue cicatrisation instantanée, complète en quelques secondes, n'avait pas mis des jours à se produire ? Où étaient les témoins ? »

Ceci n'est plus de l'histoire, c'est un commentaire à tendances regrettables et peu flatteur du reste pour une certaine catégorie de lecteurs. Est-ce que les hommes de science pour lesquels M. Zola écrit, ont besoin de ces sortes d'explications ?

Parmi les miracles, le pèlerin du réalisme en choisit un qu'il croit topique et il en fait la base de son argumentation. Marie de Guersaint, l'héroïne du récit, souffre depuis

sept ans d'un mal mystérieux qui la réduit à vivre dans un appareil. « Deux des médecins qui avaient soigné la malade anciennement, l'un croyant à une rupture des ligaments larges, l'autre diagnostiquant une paralysie due à une lésion de la moelle, avaient fini par tomber d'accord sur cette paralysie; tous les symptômes y étaient; le cas leur semblait si évident qu'ils n'avaient point hésité à signer des certificats presque conformes, d'une affirmation décisive. Un troisième médecin, le jeune Beauclair, après avoir longuement considéré Marie, s'était inquiété de ses ascendants... Il s'était écrié qu'il fallait la mener à Lourdes, qu'elle y serait certainement guérie, si elle était certaine de l'être. Même il annonçait comment se produirait le miracle, en coup de foudre, dans un réveil, une exaltation de tout l'être, tandis que le mal, ce mauvais poids diabolique qui étouffait la jeune fille, remonterait une dernière fois et s'échapperait, comme s'il lui sortait par la bouche. »

La prédiction du jeune Beauclair se réalise de point en point. Marie de Guersaint se croit guérie miraculeusement; en réalité elle confirme une fois de plus les théories scientifiques de M. Charcot. Ainsi tout s'explique naturellement aux yeux de M. Zola.

J'ignore ce que vaut la consultation du jeune médecin; mais elle n'exige pas de ceux qui l'acceptent un acte de foi moindre que le plus étonnant des miracles. Elle rappelle le classique diagnostic du médecin de Molière. Le Beauclair de M. Zola ne dit pas : Et voilà pourquoi votre fille est muette; mais il trouve une formule qui doit être très jolie, car on nous la répète à satiété : « Un poids énorme lui remontait du ventre à la gorge. Seulement, cette fois il ne s'arrêta pas, il jaillit de sa bouche ouverte. » Pourrait-on imaginer un plus puissant procédé de simplification? Le mal est dans les entrailles, il va sortir par la bouche ouverte, il sort, il est sorti. Et dire que par milliers les lecteurs de M. Zola se contenteront de cette formule! Ils se persuaderont qu'ils comprennent tout, puis ils prendront en pitié les esprits faibles qui préfèrent recourir au surnaturel.

En fait, la thèse de M. Zola ne tient pas debout; mais quelques arguments qu'il laisse échapper prouveraient plutôt en faveur de Lourdes. Je m'étonne qu'il ne s'en soit pas aperçu, lui qui fait preuve par ailleurs d'une incontestable habileté. Ce qu'il dit du cas d'Elise Rouquet mérite d'être lu avec attention :

« C'était un lupus qui avait envahi le nez et la bouche, peu à peu grandi là, une ulcération lente s'étalant sans cesse sous les croûtes dévorant les muqueuses. La tête allongée en museau de chien, avec ses cheveux rudes et ses gros yeux ronds, était devenue affreuse. Maintenant, les cartilages du nez se trouvaient presque mangés, la bouche s'était rétractée, tirée à gauche par l'enflure de la lèvre supérieure pareille à une fente oblique, immonde et sans forme. Une sueur de sang, mêlée à du pus, coulait de l'énorme plaie livide. »

Elise Rouquet s'en revint de Lourdes, guérie : l'horrible lupus avait disparu. Le fait est prodigieux, et M. Zola ne paraît pas le moins du monde mettre en doute son authenticité; mais aussi l'explication scientifique qu'il en donne est ridiculement insignifiante : ce monstrueux lupus résulterait d'une maladie des nerfs de la peau, ce qui est possible après tout. Seulement je voudrais bien savoir quel sens M. Zola attache ici à ce mot magique : nerfs. Croit-il donc avoir dit quelque chose? Mais non, il a simplement constaté un fait très étonnant qu'il ne comprend pas. Pourquoi ne pas l'avouer? En lisant ce très curieux récit, un incrédule non prévenu et tant soit peu attentif ne manquera pas de se dire : Décidément cette grotte de Lourdes a quelque chose de bien extraordinaire; Zola, qui se proposait de détruire son prestige, pourrait bien l'avoir fortifié. Je ne croyais pas qu'elle fût le théâtre d'aussi merveilleuses guérisons; Zola explique l'inexplicable; il aurait dû se montrer plus habile.

Cependant, sur cette question des miracles, M. Zola semble s'être rapproché un moment de la vérité vraie. Il a eu la sincérité d'établir une distinction entre les enthousiastes prompts aux illusions faciles, qui voient partout

des miracles, et les esprits calmes qui tâchent de discerner ce qu'il y a d'authentique, d'incontestable, de définitivement prouvé dans les récits de guérisons. Son docteur Chassaigne, dans lequel on peut reconnaître quelques traits du docteur de Saint-Maclou, soutient avec assez de vigueur la thèse des catholiques qui appliquent à Lourdes la célèbre maxime : *fides quaerens intellectum.*

« Vous demandez des certitudes, ce n'est sûrement pas la médecine qui vous les donnera. Ecoutez un instant ces Messieurs, et vous serez édifié. N'est-ce pas beau, une si parfaite confusion où tous les avis se heurtent ? Certes, il est des maladies que l'on connaît admirablement jusque dans les plus petites phases de leur évolution, il est des remèdes dont on a étudié les effets avec le soin le plus scrupuleux ; mais ce qu'on ne sait pas, ce qu'on ne peut savoir, c'est la relation du remède au malade, car autant de malades, autant de cas, et chaque fois l'expérience recommence. Et alors comprenez donc que les gens qui viennent discuter ici me font rire quand ils parlent au nom des lois absolues de la science. Où sont-elles, ces lois, en médecine ? Qu'on me les montre... Sans doute les choses sont fort mal organisées ici. Ces certificats de médecins qu'on ne connaît pas n'ont aucune valeur sérieuse. Il faudrait un contrôle des documents très sévère. Mais admettez une rigueur scientifique absolue, vous êtes bien naïf, mon cher enfant, si vous croyez que la conviction se ferait éclatante pour tous. »

Mais M. Zola a peur d'avoir fait trop de concessions aux croyants, et bien vite, par l'intermédiaire de son triste abbé Pierre, il développe l'antithèse rationaliste. Seulement il émet une opinion qui me paraît grosse de conséquences : « Et de tout cela sortait, évidente, l'impossibilité de prouver que le miracle était ou n'était pas. » Ainsi donc, les rationalistes se déclarent impuissants à prouver la non-existence du miracle. Mais c'est très grave cela ! Ces hommes qui ont confiance en leur raison, qui croient à la science, qui basent toutes leurs certitudes sur l'observation physique et l'expérience, qui vantent les progrès de

la chirurgie et d'une certaine école de médecine, qui ont toute permission pour vérifier les dires des pèlerins, ces hommes se reconnaissent incapables de prouver que le miracle n'est pas. Ils sont même si peu sûrs de leur étrange opinion, qu'ils se réservent une porte de sortie : ils opposent une réfutation générale et anticipée à tous les cas étonnants qui pourraient se produire : « Dès ce moment, ajoute M. Zola, le miracle ne devenait-il pas une réalité pour le plus grand nombre, pour tous ceux qui souffraient et qui avaient besoin d'espoir ? »

Mais alors où gît, je vous prie, la supériorité de la science, ou plutôt de votre science, sur la foi ? Ceux qui croient ont, d'après vous, autant de chances d'être dans le vrai que le plus rigoureux positiviste, et ils gardent une fenêtre ouverte sur l'infini ; ils trouvent dans la prière une consolation et une force, ils font acte de très sage humilité, ils communient avec les humbles à l'amour divin... et ils peuvent bénéficier d'un miracle.

Afin de donner plus de piquant à ses récits, M. Zola a choisi pour héros un prêtre qui n'a pas la foi, l'abbé Pierre Froment. Il nous donne cet ecclésiastique comme un intellectuel. Mais à en juger par ce portrait, il ne semble pas que M. Zola se fasse une idée très nette de l'intellectuel. M. Pierre Froment ne doute pas seulement des miracles de Lourdes, il ne croit à rien, il est radicalement rationaliste. Or, il va à Lourdes chercher des preuves de la divinité de la religion. Cette conception a quelque chose d'enfantin. M. Zola est persuadé que la plus grande preuve que les chrétiens aient à faire valoir en faveur de la divinité de la religion réside dans l'histoire miraculeuse de Lourdes. Certes, cette histoire a son importance, mais elle n'est pas encore entrée dans l'apologétique classique. M. Zola confond deux choses d'une très inégale importance, le doute partiel sur Lourdes et le doute général qui englobe toutes les vérités religieuses. Si son abbé Pierre Froment n'était pas un ignorant et un penseur médiocre, jamais il ne ferait dépendre sa foi de la constatation d'un miracle. Quand un prêtre instruit « voit ces difficultés auxquelles succombent

les esprits forts », il a ,recours pour se prémunir contre le doute aux Prophètes, aux Evangiles, à saint Paul, à saint Augustin, à Bossuet ou à d'autres grands maîtres, puis il prie humblement ce Dieu de vérité qu'invoquait Mabillon sur son lit de mort. Cette méthode est plus sûre, plus facile, plus scientifique qu'une enquête médicale sur Lourdes. Du reste, le prêtre dont nous parlons ne se privera pas de faire un pélerinage à la grotte, mais il aura d'autres pensées et d'autres sentiments que l'abbé de M. Zola. Voir un miracle bien authentique est chose enviable assurément, mais un prêtre s'appliquera de préférence à se mettre à l'unisson de toutes les belles et nobles âmes qui viennent de tous les points du monde chercher au pied de Marie Immaculée la lumière, la paix, la force qui est nécessaire pour les luttes obscures et douloureuses de la vie chrétienne.

On peut demander enfin à M. Zola s'il connaît bien le clergé. Il juge les ecclésiastiques à leur taille, à leur état de santé, à leur extérieur ; il en a vu de grands et de petits, de gras et de maigres ; quelques-uns portaient un costume négligé ; d'autres se faisaient remarquer par leur élégance. Voilà qui nous renseigne exactement sur la valeur du clergé contemporain. D'autrepart, si nous résumons les indications psychologiques fournies par M. Zola, nous n'avons pas à lui témoigner une bien grande reconnaissance. Chez quelques-uns de ses types ecclésiastiques, l'égoïsme le dispute à l'imbécillité; d'autres, comme l'abbé des Hermoises, représentent le dernier degré de l'abjection ; les curés de campagne qui viennent à Lourdes par piété sont à peine indiqués à côté des prêtres qui, d'après M. Zola, font leur pèlerinage par pure politique ; les religieux ont à se partager quelques éloges d'un goût douteux et une quantité considérable d'injures. Seuls, les prêtres incrédules donnent l'exemple de toutes les vertus.

Qu'a donc fait le clergé de France à M. Zola ? Les journaux nous ont assez dit l'accueil sympathique, trop sympathique qu'il reçut à Lourdes. L'auteur des Rougon-Macquart a répondu à ces procédés par une galerie de portraits

digne du fameux Courbet. Jamais peut-être l'Eglise de France n'a été attaquée avec autant de perfidie. M. Zola s'est introduit dans le sanctuaire avec un air bénin, bénin, il a marché, dit-on, derrière le saint Sacrement, à côté des brancardiers, aux yeux des dévotes qui le croyaient converti, et tout cela pour prendre les croquis qui ont servi à ses horribles caricatures.

Une telle conduite n'est pas d'un homme scrupuleux, et elle contraste avec les airs d'impartialité que se donne M. Zola.

Le seul prêtre vraiment digne de sympathie qui s'offre à nous a quelque chose d'effacé. Le frère Isidore, qui a contracté en Afrique une maladie incurable vient expirer devant la grotte. Croyez-vous que M. Zola cherche à scruter la profondeur de son dévouement, à pénétrer dans ses rêves mystiques, à nous décrire ses luttes, ses regrets, ses alternatives d'espoir et de découragement ? Il n'a garde. De cet héroïque et jeune missionnaire il ne voit guère que le teint jaunâtre, le regard fixe, les traits grossiers un instant illuminés par la foi. Le tableau n'est pas à dédaigner, nous en verrons tout à l'heure le beau côté, mais nous avions le droit de demander davantage. En revanche, la prétendue science de l'abbé Pierre Froment, son amour, ses mérites occupent un très grand nombre de pages. L'âme du prêtre tombé au doute est fouillée dans tous les sens, étalée, embellie. La psychologie du jeune martyr victime volontaire de sa foi et aussi de son patriotisme, ne l'oublions pas, M. Zola — c'est peut-être son excuse — l'ignore profondément. D'ailleurs le portrait de l'abbé Pierre Froment, même au point de vue rationaliste, laisse beaucoup à désirer. J'imagine que si M. Renan vivait encore, il ne manquerait pas de railler M. Zola ; il lui dirait : Vous faites de votre héros une sorte de sacristain automate; vous lui prêtez des arguments théologiques empruntés au répertoire des commis-voyageurs et vous n'établissez pas nettement sa situation. Sans doute il refuse tout avancement, mais cette détermination, vous l'expliquez par des motifs d'un ordre peu élevé. Vous auriez dû tout au moins prêter à l'abbé Pierre un profond sentiment religieux,

en faire un conseiller, un directeur d'âmes, cherchant la vérité morale sous le symbole. Je ne vois dans votre livre qu'un spectateur passif, indifférent à tout ce qui est suprasensible.

Un roman se mêle, non sans quelque embarras, à la thèse médicale qui constitue le fond de *Lourdes*. L'abbé Pierre Froment, le sceptique, aime d'un amour idéal, mais tourmenté et parfois inquiétant la pieuse et pure miraculée Marie de Guersaint. M. Zola a touché de ses grosses mains de matérialiste un fait psychologique bien délicat. Nous avons tous lu avec édification l'histoire de sainte Chantal et de saint François de Sales ; nous en conservons un souvenir attendri. Cet abbé Pierre Froment qui pense comme M. Zola, qui ne croit qu'aux forces physiques, fait dans cet essai très malheureux de roman idéaliste une étrange figure : il nous révolte... Mais il n'est pas possible d'insister.

Avec un luxe de détails plus ou moins historiques et une quantité considérable de documents empruntés aux cours de Charcot, M. Zola tâche d'élucider le « cas de Bernadette ». Il appelle la voyante une irrégulière de l'hystérie. « N'est-il pas acquis aujourd'hui, que certaines dégénérées, les enfantines frappées d'un rêve, d'une hallucination, d'une imagination quelconque, ne peuvent s'en dégager, surtout lorsqu'elles sont maintenues dans le milieu où le phénomène s'est produit? Bernadette cloîtrée, Bernadette ne vivant qu'avec son idée fixe, s'y entêtait naturellement. »

On dit qu'avant d'écrire son *Lourdes*, M. Zola a lu beaucoup de livres de médecine, ce qui est assez vraisemblable. Toutefois si sa compétence en médecine égale l'exactitude de ses renseignements historiques, nous ferons sagement de nous défier. Il raconte sur le village de Bartrès, où s'est écoulée l'enfance de Bernadette, toutes sortes d'histoires assez curieuses. D'après lui, Bernadette passait les longues soirées d'hiver à écouter dans l'église des conversations édifiantes et elle avait l'habitude de contempler les peintures pieuses de l'autel. Or, le conseil municipal de Bartrès vient

d'opposer un démenti catégorique à cette double affirmation de M. Zola. Jamais les réunions dont il parle n'ont eu lieu ; quant aux belles images de l'autel, elles n'ont existé que dans son imagination de romancier. Joignez que les faits cités par M. Zola, même s'ils étaient authentiques, ne prouveraient que faiblement ses dires. En tout cas, puisqu'il prétendait fournir un exemple très curieux d'autosuggestion, il ne devait pas négliger dans son enquête ce qu'il y avait de plus important. Pas un instant M. Zola n'a pensé à étudier les caractères intrinsèques d'authenticité que peuvent offrir les faits en eux-mêmes ou les paroles que Bernadette attribue à l'Immaculée Conception. Prenons, par exemple, le costume de la sainte Vierge. D'après les théories de M. Zola, ce costume devait reproduire les lignes et les couleurs des tableaux qu'on voyait dans les églises de la région, à Bartrès, à Betharram, à Lourdes même. Or, rien n'est plus différent. La robe blanche, le voile, la ceinture bleue, le chapelet d'or, les roses éclatantes forment un ensemble délicieux qui ne fait nullement penser aux ornementations lourdes et à demi-espagnoles des églises de la contrée. Il fallait être très fort en esthétique pour imaginer ce costume.

De même les paroles de la sainte Vierge dépassent de beaucoup l'esprit d'une pastourelle; M. Zola n'a pas remarqué leur beauté, ni leur intonation céleste. Pesez tous les mots; ils sont inattaquables, ils sont nécessaires, ils constituent un tout merveilleux. Une enfant hallucinée n'était pas capable de les trouver d'abord, puis, de se borner ainsi ; elle eût développé, embelli, gâté les simples et grandes et théologiques déclarations de Marie Immaculée. Les silences et les sourires de l'Apparition commentent merveilleusement ses paroles et ajoutent à leur caractère d'authenticité. Quand Bernadette pose des questions par trop naïves, l'Immaculée ne répond pas. Il y a plus : si Bernadette n'eût pas été inspirée du ciel, elle aurait eu pour ainsi dire un don de seconde vue, un don de prophétie vraiment prodigieux. Elle demandait une église; sur le rocher de Massabielle se dresse une basilique éclatante de

blancheur; elle voulait des pèlerinages, chacun sait comment son vœu a été exaucé; elle découvrit une source à laquelle sont venus se laver les représentants de toutes les nations. Quel génie politique avait donc Bernadette ou même, comme le prétendent les aigrefins, l'inspirateur de Bernadette? Elle a demandé ou prédit tout ce qui est arrivé, mais elle n'a demandé ou prédit que ce qui est arrivé, et tout cela contre les règles les plus élémentaires de la vraisemblance. Dernière particularité dont M. Zola est ému plus qu'il ne veut le paraître : la sainte Vierge emploie la formule la plus abstraite qui puisse se trouver : « Je suis, dit-elle, l'Immaculée Conception ». Je regrette de n'avoir pas étudié la question de savoir si le mot Immaculée Conception, au sens abstrait du mot, au sens où l'employait Bernadette, était usité, à cette époque, dans la chrétienté et particulièrement dans les paroisses pyrénéennes. *A priori*, le fait paraît peu propable. Lorsqu'un orateur chrétien s'efforce d'expliquer et de vulgariser un dogme, il n'emploie pas d'ordinaire les mots abstraits. Mais enfin, admettons que Bernadette ait entendu plusieurs fois une formule théologique équivalente à la parole célèbre : « Je suis l'Immaculée Conception ». Il n'est pas du tout naturel que son esprit se soit attaché de préférence à une expression qu'elle ne comprenait pas intégralement, difficile à retenir, plus difficile encore à intercaler à propos dans son miraculeux récit. Une enfant ne sachant pas lire aurait évité ce mot.

Reste la fâcheuse et dernière hypothèse devant laquelle recule M. Zola, non sans avoir préalablement hésité, l'hypothèse d'un prêtre soufflant un rôle à une inconsciente. Mais ce prêtre n'était pas M. Peyramale, puisqu'il ne connaissait pas Bernadette. M. Zola n'ose pas attribuer explicitement à M. l'abbé Ader ce rôle de magnétiseur à distance, mais il en a un grand désir. Est-ce que l'abbé Ader aurait eu la maladresse d'insinuer à une ignorante qu'il n'allait plus revoir, des mots savants dans l'explication desquels elle courait risque de s'embrouiller? Non, il n'est pas admissible que Bernadette ait fait d'elle-même un choix

parmi les paroles des prêtres, il l'est encore moins qu'elle ait récité une leçon apprise.

Désireux de tout savoir et soucieux de donner à son œuvre toutes sortes d'agréments, M. Zola n'a pas craint de colliger tous les commérages qui courent les rues et les boutiques de Lourdes. Il a consulté les cochers, il a interrogé les coiffeurs, il a fait jaser les sous-sacristains. Je ne crois pas qu'un homme ait jamais manqué aussi gravement de tact. La grotte est-elle, oui ou non, un centre de rénovation religieuse, une source d'émotions saintes et pures? M. Zola ne peut pas ne pas dire oui. Dès lors il devait avoir la délicatesse de taire ou d'indiquer d'un trait rapide les petites et, s'il y en a, les grosses misères inhérentes à toute agglomération humaine. Qu'importe aux pèlerins, qu'importe à tous les hommes assoiffés de prière et de surnaturel, qu'importe même aux intellectuels, aux sceptiques, aux incrédules militants, que des hôteliers fassent fortune à Lourdes? M. Zola est auto-suggestionné par la question des gros sous. Au fond, c'est ce qui l'intéresse le plus à Lourdes. Ce malheureux reporter n'a pas compris qu'en laissant voir ainsi sa pensée intime, il compromettait irrémédiablement son autorité aux yeux de tous les lecteurs compétents. On le voit dans un même chapitre calculer le rendement d'un paquet de bougies, sans oublier le port ni l'emballage, puis analyser les exaltations saintes d'une vierge chrétienne. Et comme il applique au sentiment religieux sa méthode d'observation physiologique, il achève de soulever chez les moins délicats un mouvement de répugnance.

Une fois engagé dans cette voie déplorable, M. Zola ne s'arrête plus, et naturellement il dépasse toutes les limites. Comme il ne conçoit pas d'autre mobile aux actions humaines que l'argent, il pose des questions indiscrètes et il les résout d'une manière peu correcte. Combien gagne un tel? — Un tel, Monsieur, ne gagne rien du tout, mais il paie ses frais d'hôtel. M. Zola secoue la tête d'un air profond. Et cependant, il sait que des pèlerins, par milliers, par centaines de mille, s'imposent des sacrifices, souvent très lourds,

pour venir goûter aux joies pures de la grotte. Au milieu de cette foule immense de désintéressés il ne veut voir que quelques commerçants avides de lucre. M. Zola nous fait penser à un touriste revenant des hautes cimes qui, au lieu de nous décrire les lacs, les cascades, les glaciers, se contenterait de nous dire la rapacité des guides ou des maîtres d'hôtel. C'est de la monomanie qu'il serait intéressant d'étudier d'après la méthode de Charcot. L'auteur de *l'Argent* auto-suggestionné, voilà un joli sujet de canevas pour roman réaliste.

M. Zola s'attaque aux Pères de la grotte avec un véritable acharnement. Serait-ce parce qu'ils ne l'ont pas suffisamment traité en grand homme ? Auraient-ils quelque intérêt profond à flatter l'Académie? M. Zola les accuse de simonie — tout simplement — et il leur reproche de négliger le culte de Bernadette. Sans entrer dans cette double discussion, on peut cependant se permettre quelques timides observations. Les Pères ont dépensé des millions autour de la grotte ; encore fallait-il les trouver. Tous les visiteurs reconnaissent que les constructions récentes ne sont pas de très bon goût; plusieurs regrettent qu'on ait trop modifié l'aspect primitif de la grotte. Mais ces critiques faciles ne vont pas sans quelque injustice. Un million de pèlerins défilent chaque année devant la grotte; ils désirent avoir de la place pour s'agenouiller ; ils tiennent à boire de l'eau miraculeuse. De là toutes ces transformations. Le pittoresque du paysage et le charme des vieux souvenirs ont été un peu sacrifiés. Mais on se figure sans peine le mécontentement de M. Zola, si des accidents se fussent produits par suite d'un mauvais aménagement des environs de la grotte.

Les Pères pouvaient avoir des craintes analogues en ce qui concerne la chambre de Bernadette. Les penseurs libres ont l'habitude de crier facilement à la superstition.

La chambre de la voyante transformée en chapelle et attirant les foules scandaliserait les amis de M. Zola. « Eh quoi ! diraient-ils, les pèlerins oublient la Vierge pour Bernadette, qui semble avoir été choisie comme instrument de l'intervention divine, à cause même de son insi-

gnifiance; ils oublient les paroles de l'Evangile : Qui donc êtes-vous venus voir? Un roseau agité par le vent. A la Vierge annoncée par les prophètes et glorifiée par les docteurs, ils préfèrent la petite bergère de Bartrès. » Non, il n'est pas facile de contenter M. Zola et ses amis.

On touche ici du doigt les très graves inconvénients de la méthode employée par l'auteur. Elle l'entraîne à mettre tout sur le même plan, à attacher plus d'importance aux diatribes d'un coiffeur aubergiste qu'aux paroles de la sainte Vierge. Car, dans ce livre étrange on nous parle de tout, sauf de Marie-Immaculée, de cette Vierge pure et toute belle, pour laquelle les saint Augustin, les saint Bernard, les Bossuet ont brûlé d'une si chaste et si vive tendresse.

Après cela, il ne m'en coûte pas d'avouer que *Lourdes* renferme quelques belles pages. Il n'est peut-être pas aussi sûr qu'on le pense dans certains milieux, que les 116 pages consacrées au fameux train blanc aient une allure d'épopée. Il y a dans ce curieux prologue de l'animation, un intérêt soutenu, de la vie et du bruit, un peu comme dans les batailles homériques. Les roues tournent — on nous le dit sans exagération plus de vingt fois — les wagons gémissent, les locomotives font entendre des coups de sifflet stridents, les bagages s'agitent dans les filets à chaque secousse. Que de coups de lacet! que de roulis! quel bruit de ferraille! Quand on arrive au bout de ces 116 pages, on éprouve une sorte d'accablement, comme un voyageur qui a subi 22 heures d'express, par une chaleur torride. C'est, à n'en pas douter de la fatigue; je me demande jusqu'à quel point ces descriptions appartiennent au grand art. On dirait plutôt une sorte d'harmonie imitative renouvelée de Delille et adaptée au goût réaliste.

Les processions n'ont pas, ce semble, très bien inspiré M. Zola. Il a vu des bougies innombrables, il a entendu les refrains des cantiques, il a noté quelques extravagances; le sentiment des pèlerins lui échappe. Il se figure que tous les croyants viennent demander la santé à Notre-Dame de Lourdes. Il n'a pas même, l'idée qu'ils puissent solliciter, par exemple, des lumières plus grandes, des conversions,

ou la force d'accomplir des sacrifices héroïques. A côté de lui cependant priaient ou pleuraient des mères de soldats, des jeunes filles qui se préparaient à prendre la cornette, de jeunes marins qui confiaient leur avenir à la sainte Vierge, des polytechniciens reconnaissants, de pauvres ouvrières. M. Zola n'a perçu qu'une masse humaine pitoyable examinée d'un peu près, produisant de loin des effets d'harmonie et de lumière. Cette description manque d'âme.

Quelques épisodes intéressants se détachent avec vigueur sur l'ensemble de l'œuvre extraordinairement massive, et reposent l'esprit. Je connais peu de récits aussi touchants que celui de la mort du jeune missionnaire, le frère Isidore. (Pourquoi frère ?) Il est incomplet et ne fait pas assez contrepoids à la triste et trop longue histoire de l'abbé Pierre, mais il pourrait figurer avec honneur dans les morceaux choisis qu'on met entre les mains des enfants :

« C'était en effet un spectacle lamentable. Mme Sabathier avait le cœur retourné à voir le frère Isidore si jaune, si terreux, glacé d'une sueur d'agonie. Il ne montrait toujours hors du drap que ses mains jointes et son visage encadré de cheveux rares ; mais si les mains de cire semblaient mortes, si la longue face douloureuse n'avait plus un trait qui remuât, les yeux vivaient encore, des yeux d'amour inextinguible, dont la flamme suffisait à éclairer tout son visage expirant de Christ en croix. Et jamais le contraste ne s'était accusé si nettement, entre le front bas, l'air borné, bestial du paysan, et la splendeur divine qui sortait de ce pauvre masque humain dévasté, sanctifié par la souffrance devenu sublime à l'heure dernière dans le flamboiement passionné de la foi. La chair s'était comme fondue, il n'était plus même un souffle. Il n'était qu'un regard, une lumière.

« Depuis qu'on l'avait déposé là, le frère Isidore ne quittait pas des yeux la statue de la Vierge. Rien d'autre n'existait autour de lui. Il ne voyait pas la foule énorme, il n'entendait même pas les cris éperdus des prêtres, les cris incessants qui secouaient cette foule frémissante. Ses yeux seuls lui restaient, ses yeux brûlant d'une infinie tendresse,

et ils s'étaient fixés, sur la Vierge, pour ne jamais plus s'en détourner; ils la buvaient jusqu'à la mort, dans une volonté dernière de disparaître, de s'éteindre en elle. Un instant la bouche s'entr'ouvrit, une expression de béatitude céleste détendit le visage. Puis, rien ne bougea plus, les yeux demeuraient grands ouverts, obstinément fixés sur la statue blanche.

« Quelques secondes s'écoulèrent.... Il venait de passer, sans un râle, sans un souffle, comme si la vie s'en fût allée dans son regard, par ses grands yeux d'amour, dévorants de passion. Il avait expiré en regardant la Vierge, et rien n'était d'une douceur comparable, et il continuait à la regarder de ses yeux morts, avec d'ineffables délices..... Tâchez de lui fermer les yeux, murmura Mme Sabathier. Nous saurons bien.

« Marthe s'était levée ; et se penchant pour qu'on ne la vît pas, elle s'efforça de fermer les yeux, d'un doigt qui tremblait. Mais chaque fois les yeux se rouvraient, regardaient de nouveau la Vierge obstinément. Il était mort et elle dut les laisser grands ouverts noyés dans une extase sans fin... Et Gérard alors, écrasé contre la grille, entendit deux paysannes que le défilé charriait, s'exclamer sur le spectacle des malades gisant devant elles. L'une d'elles venait d'être frappée par la face si pâle du frère Isidore, avec ses grands yeux, demesurément ouverts, fixés sur la statue de la Vierge. Elle se signa, elle murmura, envahie d'une admiration dévote : Oh! vois donc celui-là, comme il prie de tout son cœur, et comme il regarde Notre-Dame de Lourdes!

« L'autre paysanne répondit :

« Bien sûr qu'elle va le guérir, il est trop beau!

« Dans l'acte d'amour et de foi qu'il continuait du fond de son néant, le mort, avec la fixité infinie de son regard, touchait tous les cœurs, faisait l'édification profonde de tout ce peuple dont le défilé ne cessait pas. »

Je ne puis résister au désir de citer encore la page où Marie de Guersaint, la miraculée, laisse éclater les sentiments de sa joie reconnaissante.

« *Magnificat anima mea Dominum.....*

« C'était le cantique de gratitude déjà chanté à la grotte qui de nouveau sortait des cœurs.

« *Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.* Et cette montée rayonnante, cette ascension par les rampes colossales vers la basilique de lumière, Marie la faisait avec un débordement de croissante allégresse. A mesure qu'elle s'élevait, il lui semblait qu'elle devenait plus forte, plus solide sur ses jambes ressuscitées, mortes si longtemps. Ce chariot qu'elle traînait victorieusement, c'était comme la dépouille de son mal, l'enfer d'où la sainte Vierge l'avait tirée ; et bien que le timon lui en meurtrît les mains, elle voulait le mener là-haut avec elle, pour le jeter aux pieds de Dieu. Aucun obstacle ne l'arrêtait, elle riait au milieu de grosses larmes, la poitrine haute, l'allure guerrière. Dans sa course une de ses pantoufles s'était détachée, tandis que la dentelle avait glissé de ses cheveux sur ses épaules. Mais elle marchait quand même, elle allait toujours, casquée de son admirable chevelure blonde, la face éclatante, dans un tel réveil de volonté et de force qu'on entendait derrière elle, le lourd chariot bondir en gravissant la pente rude des dalles, ainsi qu'un chariot d'enfant. »

Mais si le *Lourdes* de M. Zola compte un certain nombre de beaux passages, il n'en mérite pas moins toutes nos défiances. Quiconque veut en prendre connaissance doit se condamner à lire des choses écœurantes. Ainsi tout ce qui a trait à l'abbé des Hermoises, ainsi encore certaines dissertations physiologiques, ainsi le tableau de la ville de Lourdes. Mais le plus fâcheux, c'est ce que dit M. Zola de la douce et pure Bernadette pour laquelle il professe une bruyante sympathie. Il cherche, en effet, dans Lourdes un type de jeune fille qui lui rappelle Bernadette, et il le trouve... M. Zola, malgré toutes ses protestations, traite Bernadette à peu près comme Voltaire traitait la Pucelle. Dans un poème délicieux publié par la *Revue des Deux Mondes*, un jeune écrivain, M. Emile Pouvillon, nous représentait naguère Bernadette gardant son troupeau dans

la vallée de Bartrès. Au milieu des brebis blanches, une brebis noire, donneuse de mauvais conseils, apporte comme un souffle d'enfer. Le Mauvais habite dans sa peau : il s'efforce d'induire Bernadette en tentation de paresse, de vol, de gourmandise et d'orgueil. De même, M. Zola dans la pure atmosphère de la prière a apporté un souffle malsain ; pendant que retentissent les *Ave Maria*, il songe aux bénéfices de quelques marchands ; au pays des âmes, il relève des scènes de goinfrerie ou d'immoralité. Evidemment dans le bercail de la douce et pieuse pastoure s'est glissée une brebis noire : elle sent le roussi à plein nez, comme dirait le saint Bernard de M. Pouvillon.

Malgré tout, nous pardonnons sans peine à M. Zola : il a fait parler de la grotte, et il est si facile à ceux qui la connaissent de le compléter et de le corriger ! Ainsi, son abbé Pierre quitte à un moment donné les splendeurs et les joies de la basilique pour descendre dans la crypte. « Une forêt obscure de piliers s'entrecroisait, il régnait là une mystique terreur, dans les demi-ténèbres où frissonnait le mystère. Les murs restaient nus, c'était la pierre même du tombeau au fond duquel tout homme doit dormir son dernier sommeil. » C'est là que l'abbé Pierre pleure et blasphème, épaississant autour de son âme l'ombre de la mort. Cela prouve que M. Zola n'a pas compris Lourdes ; on passe dans la crypte pour y laisser ses erreurs, ses fautes, son doute ou son désespoir ; on ne s'y arrête pas. Pour saisir le symbolisme de la colline sainte sur laquelle s'étagent les sanctuaires formant une moderne échelle de Jacob, il faut se placer à un autre point de vue.

Il m'a été donné cette année de suivre à Lourdes les offices de l'Assomption. A l'heure des vêpres, des groupes compacts de pèlerins priaient devant la grotte, une foule énorme remplissait la grande église du Rosaire ; les représentants de toutes les classes de la société et de tous les pays, une famille royale dépossédée chantaient sur un ton très suppliant, d'une douceur singulière, l'hymne virginale qui depuis des siècles berce les douleurs et les joies des chrétiens :

Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Puis, toujours à l'unisson, les rois vaincus et le peuple fier de sa force disaient le verset du *Magnificat :* « Le Seigneur a renversé les puissants et exalté les humbles. » Au même instant, dans la basilique Mgr Keane, ancien évêque de Richmond, recteur de l'Université catholique de Washington, prononçait devant une centaine de pèlerins américains un discours à la fois très moderne et très théologique. Il montrait comment le culte de l'Immaculée Conception répond à tous les besoins intellectuels et moraux du siècle. La cérémonie se termina par le cantique anglo-saxon qu'au congrès de Chicago 4.000 représentants de la chrétienté chantèrent en chœur.

Nearer, My God, to thee
Plus près de toi, ô mon Dieu, toujours plus près de toi.

Tel est le vrai symbolisme de Lourdes. Pauvres et riches, savants et ignorants, faibles et forts, ceux qui incarnent le passé et ceux qui représentent l'avenir, tous à Lourdes se sentent plus près de Dieu. L'humanité voit s'ouvrir devant elle un chemin qui monte jusqu'au ciel.

There let the way appear steps unto heaven (1).

(1) Nous apprenons, au dernier moment, après la mise en pages de cet article, que la S. Congrégation de l'Index vient de condamner le *Lourdes* de M. Zola.

Abbé DELFOUR.



TRAVAUX RÉCENTS SUR QUELQUES APOCRYPHES

DU

NOUVEAU TESTAMENT

Nous avons signalé déjà à nos lecteurs les découvertes d'apocryphes, qui ont été faites en ces dernières années et les travaux publiés à leur sujet. Nous aurons aujourd'hui à revenir sur l'*Evangile de saint Pierre*, dont nous avons déjà parlé, et nous compléterons cette étude sur la littérature apocryphe, qui porte le nom de Pierre, par un exposé des travaux sur l'*Apocalypse de Pierre* et sur la *Prédication de Pierre*. Nous résumerons ensuite ce qui vient d'être dit de nouveau sur la correspondance apocryphe entre saint Paul et les Corinthiens. Nous nous efforcerons dans cet exposé de ne présenter que les faits certains ou probables sans entrer dans aucune discussion critique; nous faisons œuvre de vulgarisateur et nous voulons simplement tenir le lecteur au courant de ces questions. Ces travaux sont, en réalité, pour la connaissance approfondie des saintes Ecritures plus importants qu'ils ne le paraissent. Ils nous aident à comprendre comment se sont formés les divers livres du Nouveau Testament; ils nous apprennent quelle était l'état d'esprit des contemporains, quelles étaient les idées alors reçues; surtout ils nous fournissent des armes contre le rationalisme, en montrant nettement la différence profonde qui existe entre les écrits canoniques et ceux qui n'ont pas été reçus comme divins par l'Eglise chrétienne.

I

Nous avons parlé déjà assez en détail de l'Evangile de saint Pierre; nous ne reviendrons, par conséquent, à propos des nouveaux travaux faits sur cet apocryphe, sur aucune des questions traitées, et nous nous contenterons d'indiquer les positions prises par les auteurs, et les points de vue nouveaux qui ont été signalés. Nous nous en tiendrons d'ailleurs à deux publications : L'*Evangile selon saint Pierre* par l'auteur de « *la Religion surnaturelle* » et la *Composition de l'Evangile selon saint Pierre* par le D[r] von Schubert.

Un auteur anonyme publia, il y a plus de vingt ans, un ouvrage intitulé « *la Religion surnaturelle* ». C'était un essai d'acclimatation du rationalisme allemand en Angleterre. Le livre eut du succès, puisque, en moins de dix ans, il en fut publié sept éditions. Il semble bien cependant que ce succès est épuisé, car l'auteur a, depuis quinze ans, à peu près gardé le silence.

Il reprend aujourd'hui la parole pour renforcer une de ses thèses favorites, à savoir que nous ne possédons pas les Evangiles originaux, mais des livres remaniés, revisés (1).

Voici comment l'Evangile de saint Pierre sera une preuve nouvelle de sa théorie. Cet Evangile, dit-il, est une production analogue aux Evangiles canoniques; il date de la même époque que ceux-ci et, si l'on y rencontre des faits nouveaux ou en opposition à ceux qui sont déjà connus, c'est qu'il est issu d'une tradition différente, quoique relatant à peu près les mêmes faits. Si l'on y signale des faits légendaires, des incohérences, des signes de faiblesse, c'est que l'Evangile de saint Pierre n'a pas eu, comme les Evan-

(1) *The Gospel according to Peter;* a study by the Author of « *Supernatural Religion* »; in-8 de 139 pages. Londres, Longmans, Green, 1894. 6 fr. 25.

giles canoniques, la bonne fortune d'être retravaillé, corrigé, dégagé de toute incohérence ou contradiction ; c'est un produit primitif et moins cristallisé de la tradition chrétienne. Pour démontrer cette théorie il fallait surtout prouver l'ancienneté de cet Evangile. L'auteur anonyme établit donc qu'il a été utilisé dans l'Epître de Barnabé, qu'il a été connu de saint Justin, qu'il a été une des sources du Diatessaron ; que la phraséologie de ce document ne suppose pas un développement de la langue chrétienne, plus récent que celui des documents canoniques; qu'enfin, la gnose prophétique n'y est pas plus souvent employée que dans les autres écrits du Nouveau Testament. Tout cela, afin de prouver que la tradition chrétienne sur les faits évangéliques a été primitivement divergente et que c'est sous l'action du temps et par le fait des divers rédacteurs de nos Evangiles, qu'elle a été tant bien que mal ramenée à l'unité.

Pour arriver à cette conclusion, l'auteur anglais a dû faire violence aux textes et méconnaître l'état des choses. En réalité, l'Evangile de Pierre ne peut être un produit primitif de la tradition chrétienne; les termes employés, les doctrines insinuées indiquent une date postérieure aux documents canoniques. Quelle preuve est apportée des remaniements successifs, subis par les Evangiles ? Aucune, sinon une allusion au codex de Bèze, où l'on trouve de nombreuses variantes. Mais, pour l'ensemble des faits ou des doctrines, ces variantes n'ont aucune importance. Et s'il fallait ici discuter à fond cette hypothèse, nous en montrerions la faiblesse, au moyen même de ce manuscrit, des autres manuscrits plus anciens et des versions du Nouveau Testament. De la comparaison des divers textes, il en ressortirait que, dès le commencement, les écrits canoniques ont été, à peu de choses près, tels que nous les possédons maintenant.

Il y aurait aussi plus d'une observation à présenter sur l'emploi que, d'après l'auteur anonyme, les premiers écrivains ecclésiastiques auraient fait de ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui la gnose prophétique. Nous en par-

lerons plus longuement, lorsque l'occasion s'en présentera. Il suffira de remarquer aujourd'hui que, poussée dans le détail, cette gnose prophétique suppose chez les auteurs canoniques une connaissance extraordinaire de l'Ancien Testament et une ingéniosité d'esprit qu'on ne s'attendait pas à trouver chez eux. Il faut vraiment être habitué à toutes les subtilités de l'exégèse pour découvrir en chaque passage du Nouveau Testament la transformation en faits ou en paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ de textes souvent inaperçus de l'Ancien Testament.

Mais c'en est assez sur un travail qui ne nous paraît pas appelé à produire grande sensation. L'anonyme anglais pratique décidément une exégèse par trop fantaisiste. Un seul exemple suffira pour l'édification du lecteur. Il faut démontrer que l'Evangile de saint Pierre représente une autre tradition que les Evangiles canoniques, et en même temps offrir un exemple de l'application de la gnose prophétique. Voici le procédé. Au livre des Psaumes, XII, 9, nous lisons : « Même l'homme de ma paix, en qui j'avais confiance, a levé le talon contre moi. » Jésus-Christ, ayant réalisé toutes les prophéties, a dû être trahi par l'un des siens. De ce raisonnement est née tardivement la tradition de la trahison de Judas; car, d'après l'auteur anonyme, elle n'était pas connue des premiers chrétiens. L'Evangile de Pierre non seulement n'en parle pas, mais encore l'exclut, lorsque saint Pierre, parlant de l'attitude des Apôtres, après la mort de Jésus, dit : « Mais nous, les douze disciples du Seigneur, nous pleurions. » Donc, le dernier jour des azymes, c'est-à-dire le 21 nisan, sept jours après le crucifiement, Judas était encore avec Pierre et ses compagnons. Et cependant, pour un lecteur sans idée préconçue, cette expression : *les douze disciples*, *les douze*, comme dit l'apôtre saint Paul, (I *Cor.*, XV, 5, texte grec), désigne simplement le collège apostolique, l'ensemble des apôtres, qu'on avait l'habitude de nommer ainsi, sans se préoccuper du nombre réel. La preuve qu'il en est ainsi, c'est que saint Paul, lorsqu'il parle de l'apparition de Jésus-Christ aux douze, aurait dû dire que Jésus apparut à dix apôtres,

puisque à ce moment-là Thomas était absent. On avouera, en tout cas, que c'est renverser bien facilement, et pour une expression courante qu'on peut tout au plus qualifier d'inexacte, une tradition adoptée par toute l'Eglise chrétienne.

Le travail que le Dr von Schubert nous offre sur l'Evangile de Pierre est d'une tout autre valeur scientifique (1). Le savant allemand étudie la composition de cet apocryphe, la manière ou le procédé d'après lequel il a été écrit. Le résultat est que cet Evangile, loin d'être primitif, est tout au moins de troisième formation. Il a été fait, en partie d'après les documents canoniques, en partie d'après les apocryphes, et le tout a été remanié pour le mettre en accord avec certaines tendances de l'auteur. Pour établir sa thèse, l'auteur étudie minutieusement et dans le plus grand détail l'Evangile, divisé en douze sections, et, comme preuve oculaire, il établit une comparaison, verset par verset, entre l'Evangile de Pierre et les quatre Evangiles canoniques.

Voici, en résumé, le résultat de cette vaste enquête. Les matériaux, employés dans la composition de l'Evangile de Pierre sont les mêmes, à quelques-uns près, que ceux qui ont été employés par les quatre Evangiles, et ils sont disposés à peu près de la même façon. Il ne peut être douteux que l'auteur ait connu saint Matthieu et saint Marc; il est très vraisemblable qu'il a connu aussi saint Jean. Pour saint Luc, il a connu les parties qui sont communes à cet Evangile et aux deux autres synoptiques, mais aussi la tradition spéciale, qu'il représente. Enfin l'Evangile de Pierre a utilisé les Evangiles, non dans leur forme orale, mais il les a combinés, lorsqu'ils étaient déjà à l'état de documents écrits.

On ne peut nier cependant qu'il n'y ait entre l'apocryphe et les écrits canoniques de profondes divergences. Le

(1) *Die Composition des Pseudopetrinischen Evangelienfragments* von Dr H. von Schubert; in-8° de XIII-96 pages. Berlin, Reuther et Reichard, 1893. 5 fr. 60.

Dr von Schubert les reconnaît, et les attribue aux tendances spéciales de l'auteur, qu'il détermine de la manière suivante. Et d'abord, une tendance dogmatique (semi-docétisme); une tendance chronologique (fixation du jour de la Pâque au vendredi soir); une tendance nationale (hostile aux Juifs et favorable aux Romains); enfin une tendance apologétique (accomplissement des prophéties). C'est aux Actes de Pilate qu'il faut remonter pour trouver l'origine de ces tendances. A l'auteur de l'Evangile de saint Pierre il reste seulement, lui appartenant en propre, une disposition à croire les légendes et les faits extraordinaires. Cet Evangile a été écrit vers le milieu du IIe siècle, en Syrie. Nous n'insisterons pas davantage sur ce travail; car déjà, en septembre dernier, nous avions présenté et développé ces conclusions. Constatons seulement qu'on pourra, à propos de cet Evangile de saint Pierre, soutenir de nouveaux points de vue, mais on devra tenir compte de la minutieuse analyse du Dr von Schubert.

II

A la suite de l'Evangile de saint Pierre, le manuscrit d'Akhmîm contenait un long fragment d'Apocalypse, que M. Bouriant, en le publiant, a identifié avec l'Apocalypse de Pierre, souvent nommée dans les anciens auteurs ecclésiastiques, mais dont nous ne possédions que quelques courts passages (1). D'après le canon de Muratori, l'Apocalypse de Pierre était reçue par l'Eglise de Rome; quelques-uns

(1) Il n'a pas été publié de nombreux travaux sur l'*Apocalypse de Pierre*. Nous avons utilisé surtout: l'*Evangile et l'Apocalypse de Pierre* par Ad. Lods; in-12 de 119 pages. Paris, E. Leroux, 1893 — *The Gospel according to Peter and the Revelation of Peter*, by Armitage Robinson and M. Rhodes James; in-12 de 96 pages. Londres, Clay, 1892. 3 fr. 10 — *Bruchstücke des Evangeliums und der Apokalypse des Petrus* von Ad. Harnack; in-8 de VII, 98 pages. Leipzig, Hinrichs, 1893.

cependant protestaient : « Apocalapse etiam iohannis et petri tantum recipumus quam quidam ex nostris legi in ecclesia nolunt. » Le D[r] Zahn suppose qu'il s'agit ici de l'épître de Pierre, et corrige le texte en y intercalant une ligne tout entière ; c'est très ingénieux mais trop conjectural. Avec ce procédé il serait facile de faire dire aux textes tout ce qu'on voudrait.

D'après Eusèbe, *Hist. eccl.* VI, 14, 1, Clément d'Alexandrie, dans son ouvrage actuellement perdu, *les Hypotyposes*, avait commenté les saintes Ecritures en entier et n'avait pas omis les Ecritures contestées, telles que l'épître de Jude.... et l'Apocalypse dite de Pierre. Dans ses *Eclogæ ex Scripturis propheticis*, il en cite trois fragments. Saint Méthode d'Olympe (Lycie) donne un long passage presque identique à un des fragments de Clément et le dit emprunté aux écrits divinement inspirés. Eusèbe de Césarée n'accepte pas l'Apocalypse de Pierre parmi les écritures catholiques (*Hist. eccl.* III, 3, 2); c'est un livre non authentique, un antilégomène, mais non un écrit hérétique.

Macarius Magnès, dans ses *Apocritica*, cite deux fragments de l'Apocalypse. Sozomène nous dit que, de son temps (v[e] siècle), elle était encore lue dans quelques églises de Palestine, le jour de la Parascève. Rufin, Jérôme et Nicéphore la nomment aussi. Enfin, nous la trouvons mentionnée dans les listes des saintes Ecritures parmi les apocryphes : liste de Nicéphore, du Codex Claromontanus, des soixante Livres.

De tous ces témoignages nous pouvons conclure que l'Apocalypse de Pierre était connue, dès le second siècle, à Rome ; qu'elle l'était aussi en Lycie, en Egypte et en Palestine. Les hommes éclairés ne paraissent pas l'avoir estimée beaucoup, mais elle était en faveur chez le peuple.

D'après les listes citées plus haut, l'Apocalypse de Pierre devait avoir de 270 à 300 lignes, à peu près la longueur de la Didachè. Il nous en reste à peu près 140, dont voici la traduction aussi littérale que possible.

*
* *

Jésus parle à ses disciples :

1. « Beaucoup d'entre eux seront de faux prophètes, et enseigneront diverses voies et doctrines de perdition. 2. Mais ceux-là deviendront des fils de perdition, 3. Et alors Dieu viendra vers mes fidèles, ceux qui ont faim et soif, qui souffrent et qui dans cette vie éprouvent leurs âmes; et il jugera les fils d'iniquité. » 4. Et continuant, le Seigneur dit : « Allons sur la montagne, prions. »

5. Et nous, les douze disciples, nous en étant allés avec lui, lui demandâmes de nous montrer un d'entre nos frères justes, sortis de ce monde, afin que nous vissions comment ils sont quant à la forme, et qu'ayant (de là) pris courage, nous pussions encourager aussi les hommes, qui nous écouteraient. 6. Et pendant que nous priions, tout à coup apparaissent deux hommes, qui se tiennent debout devant le Seigneur, du côté de l'(est), et que nous ne pouvions regarder, 7. car il sortait de leur visage un rayonnement pareil à celui du soleil et leur vêtement était lumineux, comme jamail œil de l'homme n'en a vu. Car la bouche ne peut raconter, ni le cœur concevoir la gloire, dont ils étaient revêtus, et la beauté de leur visage.

8. En les voyant, nous fûmes stupéfaits. Car leur corps était plus blanc que toute neige et plus rouge que toute rose. 9. Et le rouge se mêlait en eux au blanc; en un mot je ne peux décrire leur beauté. 10. Car leur chevelure était frisée et fleurie, seyante à leur visage et à leurs épaules, comme une couronne d'épis de nard et de fleurs variées ou comme l'arc-en-ciel dans l'air; tel était leur charme. 11. Voyant donc leur beauté, nous étions stupéfaits devant eux, parce qu'ils avaient paru tout à coup. 12. Et m'approchant du Seigneur, je dis : « Qui sont ceux-ci ? » 13. Il me dit : « Ce sont vos frères, les justes dont vous vouliez voir la forme. » 14. Et je lui dis : « Et où sont tous les justes et quel est le monde, dans lequel se trouvent ceux qui possèdent cette gloire. » 15. Et le Seigneur me

montra une vaste région, en dehors de ce monde, resplendissante de lumière, et l'air de ce lieu était illuminé par les rayons du soleil et la terre elle-même était fleurie de fleurs, qui ne se fanent point, et remplie de parfums et de plantes aux belles fleurs, qui ne se flétrissent pas et qui portent des fruits bénis. 16. Et tel était le parfum que, de là, il était porté jusqu'à nous. 17. Quant aux habitants de ce lieu, ils étaient revêtus du vêtement des anges lumineux et leur vêtement ressemblait à leur séjour. 18. Des anges circulaient là autour d'eux; 19. La gloire des habitants de ce lieu était égale et d'une seule voix ils louaient le Seigneur Dieu, remplis de joie en ce lieu. 20. Le Seigneur nous dit : « C'est ici le séjour de vos chefs (1) les hommes justes. »

21. Mais je vis en face de celui-ci un autre lieu ténébreux et c'était le lieu du châtiment et ceux qui étaient punis et les anges qui les châtiaient avaient un vêtement sombre comme l'air de ce lieu. 22. Et quelques-uns étaient là, pendus par la langue; c'étaient ceux qui avaient blasphémé la voie de la justice et sous eux était placé un feu brûlant qui les châtiait. 23. Et il y avait un grand étang, rempli de boue enflammée, dans lequel étaient les hommes qui ont faussé la justice et près d'eux se tenaient les anges tourmenteurs.

24. Il y en avait encore d'autres : des femmes suspendues par leurs tresses au-dessus de cette fange bouillante; c'étaient celles qui s'étaient parées pour l'adultère. Ceux qui ont contracté avec elles la souillure de l'adultère étaient suspendus par les pieds et avaient la tête dans ce bourbier et disaient : « Je ne pensais pas venir en ce lieu. »

25. Et je vis les meurtriers et leurs complices, jetés dans un lieu resserré et rempli de reptiles malfaisants, blessés par ces animaux, et ainsi se retournant là dans cette torture; des vers, comme des nuages sombres, s'acharnaient sur eux. Et les âmes des assassinés étaient là et regardant le supplice de ces meurtriers, disaient : « O Dieu, ton jugement est juste. »

(1) D'après une autre lecture il faudrait traduire « *de vos devanciers.* »



26. Près de ce lieu-là, je vis un autre endroit resserré, dans lequel le pus fétide des suppliciés s'écoulait et y formait comme un étang, et là étaient assises des femmes, ayant du pus jusqu'au cou. Et, en face d'elles, beaucoup d'enfants, qu'elles avaient mis au monde avant terme, étaient assis, pleurant. Et d'eux sortaient des rayons de feu qui frappaient les femmes aux yeux. C'étaient celles, qui, ayant conçu sans le vouloir, s'étaient fait avorter.

27. Et d'autres, hommes et femmes, étaient brûlés jusqu'à mi-corps et, jetés dans un lieu ténébreux, étaient flagellés par des esprits mauvais et dévorés aux entrailles par des vers, qui ne meurent pas : c'étaient ceux qui avaient persécuté les justes et les avaient trahis.

28. Et, près de ceux-ci, encore des femmes et des hommes qui se rongeaient les lèvres et qui étaient châtiés, recevant du fer enflammé dans les yeux : c'étaient ceux qui avaient blasphémé et calomnié la voie de la justice.

29. Et en face de ceux-ci, encore d'autres femmes, qui se dévoraient la langue et avaient du feu brûlant dans la bouche : c'étaient les faux témoins.

30. Et dans un autre endroit il y avait des cailloux plus aigus que des épées ou qu'aucune pique et tout embrasés. Et des femmes et des hommes, vêtus de haillons sordides, se roulaient dessus pour leur châtiment : c'étaient les riches qui s'étaient confiés dans leurs richesses et n'avaient pas eu pitié des orphelins et des veuves, mais avaient négligé le précepte de Dieu.

31. Et dans un autre grand étang, rempli de pus, de sang et de fange bouillante, se tenaient des hommes et des femmes jusqu'aux genoux : c'étaient les prêteurs et ceux qui exigent les intérêts des intérêts.

32. D'autres hommes et d'autres femmes, précipités du haut d'un escarpement élevé, arrivaient en bas et étaient forcés par les surveillants (les tortionnaires) à remonter de nouveau, en haut de l'escarpement, et de là ils étaient précipités en bas : et ils n'avaient aucun relâche de ce supplice : *Ii erant qui corpus suum modo femineo inquinaverant ; feminæ autem, quæ cum eis versabantur, ex*

erant quæ inter se, ut masculus cum femina, concubuerant.

33. Et, près de cet escarpement, il y avait un lieu, rempli de feu, où se tenaient les hommes qui, de leurs mains, s'étaient fait des statues en place de Dieu ; 34. Et près de ceux-là, d'autres hommes et d'autres femmes, ayant des verges, et se châtiant mutuellement, sans jamais interrompre ce supplice. 35. Et d'autres encore, près de ceux-ci, des hommes et des femmes, brûlant et se roulant et rôtissant : c'étaient ceux qui avaient abandonné la voie de Dieu.

*
* *

Que ce fragment ait fait partie de l'Apocalypse de Pierre, on n'en saurait douter. Il est attribué à l'un des douze disciples, comme dans l'Evangile de Pierre, où saint Pierre se nomme ; l'écrivain est le porte-parole des autres. Une des citations, que fait Clément d'Alexandrie de l'Apocalypse de Pierre, se retrouve dans notre fragment : « C'est pourquoi Pierre dit aussi dans l'Apocalypse : et un éclair de feu jaillissant de ces enfants et frappant les yeux des femmes. » Voir verset 26. Les autres fragments, que nous ont transmis Clément d'Alexandrie et Macarius Magnès, ne sont pas dans notre Apocalypse, quoiqu'ils traitent de sujets tout semblables. Faut-il supposer, ce qui n'est pas impossible, qu'il y avait des copies de l'Apocalypse plus développées les unes que les autres ? Ou bien, ces passages sont-ils extraits des parties perdues ? Enfin, si nous n'avons pas là l'Apocalypse de Pierre, nous ne savons avec quel autre ouvrage connu nous pourrions l'identifier (1).

(1) Ce n'est pas l'Apocalypse de Pierre, qui a été publiée, l'année dernière, d'après des textes arabe et éthiopien, dans la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, par le Dr Bratke, qui peut être regardée comme un représentant de l'Apocalypse de Pierre, dont nous ont parlé Clément d'Alexandrie, Macarius, Eusèbe et d'autres. De l'étude précitée, il ressort qu'elle a été écrite en arabe, au VIIIe siècle, en Egypte, et qu'elle a été ensuite traduite en éthiopien. Elle n'a donc pour nous qu'un intérêt restreint. Le sujet traité est d'ailleurs tout différent de celui de l'Apocalypse grecque.

Cette Apocalypse se divise naturellement en trois parties : 1° Un discours eschatologique de N. S. Jésus-Christ; 2° une vision du Paradis; 3° une vision de l'Enfer. Elle a du être composée avant la fin du second siècle, probablement en Egypte. Comme caractéristique générale, remarquons l'emploi de termes, se rapprochant de ceux qu'employait la première littérature chrétienne : les justes, la justice, la voie de la justice, la voie de la perdition, les fils de l'iniquité. Il serait facile de retrouver de nombreux passages, rappelant ceux de la Didachè. Les ressemblances avec d'autres écrits, la IIe épître de saint Pierre, et surtout la Passion de Perpétue et de Félicité et l'Apocalypse de Paul ont aussi été relevées. Nous n'entrerons pas dans ces détails, qui nous entraîneraient trop loin. Remarquons seulement l'influence que l'Apocalypse de Pierre a exercée sur les croyances populaires, relatives au paradis et surtout à l'enfer. C'est à elle que nous devons ces sombres peintures de l'enfer et surtout cette appropriation, cette équivalence des supplices avec les péchés commis. Cette idée vient de la mythologie grecque ; les saintes Ecritures ne connaissent rien de pareil.

III

Les anciens auteurs ecclésiastiques connaissaient encore d'autres écrits, attribués à l'apôtre Pierre; un des plus remarquables est celui qui avait pour titre la Prédication de Pierre, Κήρυγμα Πέτρου. Eusèbe le mentionne à la suite de l'Evangile de Pierre. Clément d'Alexandrie en a cité de nombreux passages. Origène nous en parle aussi. Plusieurs fois déjà on a rassemblé les fragments qui nous restent de cette Prédication de Pierre. Tout récemment, elle a été étudiée par le Dr Hilgenfeld dans la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie* (1894, II, p. 518), par le Dr Zahn dans son *Histoire du canon du Nouveau Testament*,

II, p. 820-832, et par Ern. von Dobschütz dans le 1er fascicule du XIe volume des *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*. Nous nous occuperons de ce dernier seulement (1). Nous ne voulons d'ailleurs entrer dans aucune discussion critique, mais seulement faire connaître au lecteur, en résumé, ce qui nous reste de cet apocryphe. Après des considérations préliminaires sur les écrits, que la tradition chrétienne a attribués à saint Pierre, von Dobschütz cite les textes d'après Clément d'Alexandrie, les traduit et les explique, puis recherche les traces que la Prédication de Pierre a laissées dans les écrits des Pères Grecs.

Voici une analyse sommaire de ces fragments. Saint Pierre appelle le Seigneur « Loi et Parole, νόμος καὶ λόγος ». Il enseigne l'existence d'un seul Dieu invisible, créateur du monde par sa parole toute-puissante, éternel. Ce Dieu ne doit pas être adoré à la manière des païens ou des Juifs. Les chrétiens adorent Dieu comme Jésus-Christ l'a enseigné. Jésus donne ses instructions à ses apôtres après sa résurrection et son ascension. Nous ne savons rien que par l'écriture.

Il est assez difficile d'extraire de ces morceaux détachés une doctrine suivie ou des indications sur l'âge ou l'auteur de la Prédication de Pierre. Il est probable qu'elle a dû être écrite entre 80 et 140 après Jésus-Christ, dans le premier quart du IIe siècle. Sa théologie paraît assez rudimentaire. A la base est Dieu un, révélé par Jésus-Christ, le Logos, à ses apôtres, qu'il a envoyés pour prêcher son Evangile, qui est une nouvelle alliance. La gnose est la base du salut.

Le travail de M. von Dobschütz est complet, intéressant, bien fait, mais nous sommes obligé de constater qu'il n'a apporté à la solution de la question aucun élément nouveau. Nous ne saurions lui en faire un reproche, puisqu'il n'y avait rien.

(1) *Das Kerygma Petri*, kritisch untersucht von Ernst von Dobschütz; in-8 de VI, 162 pages. Leipzig, Hinrichs, 1893, 6 fr. 25.

IV

La correspondance apocryphe de l'apôtre saint Paul et des Corinthiens est connue depuis longtemps. Le texte s'en trouve dans presque tous les exemplaires manuscrits de la Bible arménienne et saint Ephrem en a donné un commentaire, dont nous possédons seulement le texte arménien : deux faits qui prouvent que ces lettres ont été admises comme canoniques par l'Eglise arménienne et que, jusqu'au ve siècle du moins, l'Eglise syrienne les a acceptées aussi. C'est en 1644 qu'il est fait mention en Occident par l'archevêque Usher de cette correspondance. Une édition latine en fut donnée par Frédéric Masson (1714). L'année suivante, en 1715, David Wilkins en présenta la première édition arménienne avec une version latine qui fut revisée ou plutôt refaite en 1716 par La Croze. Ces deux traductions de Wilkins et de la Croze, réimprimées par Fabricius dans la troisième partie de son *Codex apocryphus Novi Testamenti*, forment certainement le texte le plus répandu de notre apocryphe, et de nos jours encore, en 1856, l'auteur du *Dictionnaire des apocryhes* de la collection Migne a cru satisfaire au besoin de ses lecteurs en mettant en français le latin de la version de Wilkins, la plus imparfaite des deux. Il n'existe pas à notre connaissance, d'autre traduction en langue française. Le texte publié était incomplet. Depuis lors, il fut édité d'après de meilleurs manuscrits par la Croze (1727) par Wilhelm et Georg Whiston, avec traduction latine et grecque (1736 et 1776) par le père mékhithariste Zohrab (1805). Cette édition est la plus correcte. Elle a été reproduite par le P. Pascal Aucher (1819 et 1832). Lord Byron en a donné une traduction anglaise, qu'il écrivit avec l'aide du P. Aucher. Ce fut également à l'obligeance et à la science du R. P. Aucher que Rinck dut de pouvoir écrire en 1823 le plus important travail dont la correspondance de Paul avec

les Corinthiens eût encore été l'objet, avec une traduction bien supérieure à toutes celles qui avaient déjà été faites.

Jusqu'à ces dernières années on ne connaissait que le texte arménien, lorsque presque simultanément on en a retrouvé deux traductions latines; la première, provenant de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, a été publiée en 1891 par M. Samuel Berger (1) et la seconde, trouvée à Laon, a été éditée dans la *Theologische Literaturzeitung* (1892, n° 24) par le Dr Bratke. Ces diverses découvertes et publications ont ramené l'attention des spécialistes sur cette correspondance et tout récemment le Dr Vetter a étudié la question sous ses divers aspects dans un travail excellent que nous n'oserons cependant qualifier de définitif (2). Après l'indication des diverses éditions et commentaires, qui ont été donnés de cette correspondance, il discute les questions d'origine, de langue et d'usage de ces lettres ; il donne la version arménienne ; les deux versions latines, le commentaire de saint Ephrem et celui de Johannès Kachik Orothuethsi.

Cette correspondance se compose d'une lettre des Corinthiens à saint Paul et de la réponse de l'apôtre. Entre les deux se trouve un texte explicatif de la situation historique.

Stéphanus et les anciens de l'Eglise de Corinthe écrivent à l'apôtre Paul pour l'avertir que deux hommes, venus récemment à Corinthe, enseignent des doctrines dont il ne leur avait jamais parlé. Il ne faut pas, disent-ils, recevoir les prophètes; Dieu n'est pas tout-puissant ; il n'y a pas de résurrection de la chair; l'homme n'a été nullement créé par Dieu; Jésus-Christ n'est pas né en chair de la vierge Marie; ils ne regardent point ce monde comme ayant été créé par Dieu, mais par un certain ange.

Cette lettre fut portée à l'apôtre Paul, alors dans les

(1) *La correspondance apocryphe de saint Paul et des Corinthiens ;* ancienne version latine et traduction du texte arménien par A. Carrière et S Berger ; in-8° de 23 pages. Paris, Fischbacher, 1891.

(2) *Der apokryphe dritte Korintherbrief* von Dr P. Vetter ; in-4° de 100 pages. Wien, Mechikaristen-Buchdruckerei 1894.



chaînes, à cause de Stratonice, femme d'Apollophane. Ces nouvelles le remplirent de douleur. Voici en résumé sa réponse : « Le Seigneur Jésus va hâter sa venue, parce qu'on change ses commandements. Jésus-Christ est né de la Vierge Marie, selon les promesses de l'Esprit-Saint, envoyé en elle par le Père. L'homme n'avait point été abandonné dans la perdition ; mais Dieu lui avait d'abord envoyé les prophètes pour annoncer la naissance du Christ. A la fin des temps, il envoya le Saint-Esprit dans la Vierge, laquelle, ayant cru de tout son cœur, devint digne de concevoir et d'enfanter notre Seigneur Jésus-Christ, afin que, par cette même chair dont se glorifiait orgueilleusement le Malin, il fût repris lui-même et convaincu de n'être pas Dieu. Car c'est en sa chair que Jésus-Christ a appelé et sauvé la chair périssable, et l'a amenée à la vie éternelle par la foi, afin de préparer pour les temps futurs un saint temple de justice en son corps, par la foi auquel nous aussi avons été délivrés. Sachez encore que ces hommes sont des enfants de colère, car ils éloignent d'eux-mêmes la miséricorde de Dieu, en disant que le ciel, la terre et toutes les créatures ne sont point l'œuvre du Père de toutes choses.

Ceux qui disent : « Il n'y a point de résurrection de la chair », ceux-là ne ressusciteront point pour la vie éternelle, mais pour la condamnation ; car les incrédules ressusciteront en chair pour le jugement. Car pour ceux qui disent de la chair : « Il n'y a point de résurrection », pour ceux-là il n'y aura pas de résurrection, parce qu'ils ont ainsi renié la résurrection.

Suivent diverses preuves de la résurrection. Et vous tous, ajoute-t-il, qui avez reçu la loi par les bienheureux prophètes et le saint Evangile, tenez ferme ; vous recevrez la récompense à la résurrection des morts, vous hériterez la vie éternelle. Mais s'il se trouve quelque homme de petite foi qui transgresse ces enseignements, il prépare sa propre condamnation et sera châtié avec ceux qui soutiennent les desseins de ces hommes d'erreur.

Personne, après la lecture de cette correspondance, ne

doutera qu'elle ne soit apocryphe. Mais quelle en est l'origine, l'auteur, l'époque? Il est difficile de présenter des réponses indiscutables à ces questions. Voici celles qui ont été faites par les spécialistes. D'après Vetter, tous les textes, jusqu'à présent connus de cette correspondance, ont été traduits du syriaque; ce qui ne prouve pas cependant qu'elle ait été écrite primitivement dans cette langue. M. Carrière n'est pas de cet avis. Le texte latin, dit-il, a été traduit du grec, cela est certain. Or il recouvre en maint endroit si exactement l'arménien, que l'on doit admettre que les deux versions proviennent d'une même source; tout au plus pourrait-on supposer une version syriaque, absolument littérale, dont découlerait l'arménien; mais un originel syriaque n'est en aucune manière admissible. Il n'y a du reste, dans le texte arménien, aucune trace de provenance syriaque.

De plus, une comparaison attentive entre la traduction latine et le texte suivi par le commentaire d'Ephrem nous amène à conclure que les deux textes appartiennent à une même recension contenue dans les manuscrits bibliques arméniens. Celle-ci, en effet, offre une certaine quantité de gloses introduites dans le texte, et même un verset en double rédaction (cf. *Epître* de Paul, v, 24 et 25).

La question de la langue originale de cette correspondance, grecque ou syriaque, reste non résolue; c'est l'opinion de M. Harnack. (*Th. Literaturzeitung*, 1, 1892.) Quant à son origine, elle est aussi très indécise. M. Vetter croit qu'elle a été écrite pour combattre les erreurs de Bardesane ou de ses adhérents, vers la fin du second siècle. Zahn pense que ces deux lettres ont fait partie primitivement de ces *Acta Pauli*, dont nous trouvons la mention dans quelques anciens catalogues de livres canoniques. S'il en était ainsi, comment n'en trouverions-nous aucune mention dans les écrivains ecclésiastiques grecs? Et, cependant, ces lettres n'étaient pas connues seulement des Syriens et des Arméniens, puisque nous en avons maintenant deux traductions latines. Il nous faudra, encore

une fois, attendre de nouvelles découvertes pour résoudre les questions d'origine et de date.

Quelques mots, en terminant, sur treize apocryphes récemment publiés par M. Rhodes James dans les *Texts and Studies* (1). En voici les titres : *la Vision de Paul* (texte latin) ; *Actes de Xantippe et de Polyxène* (grec) ; *Histoire de Zozime* (grec) ; *l'Apocalypse de la Vierge Marie* (grec) ; *l'Apocalypse de Sedrach* (grec); *l'Apocalypse d'Adam* (grec); un fragment latin du *Livre d'Enoch;* un fragment latin d'apocalypse; supplément aux *Actes de Philippe* (grec); quatre fragements d'apocalypse en latin : *la prière de Moïse*, *la Vision de Kenaz*, *la Lamentation de Seila, fille de Jephté*, *le chant de David.*

Tous ces apocryphes sont ici publiés pour la première fois, et l'auteur les a édités d'après les meilleures méthodes critiques ; mais comme il ne les accompagne d'aucun commentaire, qu'il ne nous dit rien sur la date, l'origine, les auteurs de ces écrits, nous n'aurons pas à dire ce qu'il en pense. Ces apocryphes sont d'importance très inégale, et nous ne croyons pas que, vu leur date assez tardive, ils soient d'un grand secours pour l'étude des écrits du Nouveau Testament. Nous devons cependant remercier M. Rh. James de les avoir publiés, car ils seront très intéressants pour le théologien et le folkloriste; ils nous apprennent quelle fut la croyance populaire au commencement du moyen âge sur le paradis et l'enfer. Nous retrouvons en particulier dans la *Vision de Paul* cette description des supplices infernaux appropriés à chaque espèce de péché, telle que nous l'avons lue dans l'*Apocalypse* de Pierre. Il est probable que la *Vision de Paul* n'est que le développement de celle-là. Ce sera un nouvel anneau de cette chaîne qui, à travers le moyen âge, aboutit à la *Divine Comédie* de Dante. La vision du paradis et de l'enfer a été en ces temps un des thèmes favoris des récits populaires.

E. JACQUIER.

(1) Texts and Studies contributing to biblical and patristic Literature, edited by M. ROBINSON, vol. II, 3. — *Apocrypha anecdota*, by M. RHODES JAMES, in-8, x-202 pages. Cambridge, at the University Press, J. Clay, 1894 : 7 fr. 50.



LA QUESTION

DE LA

LÉGITIMITÉ DU PRÊT

A INTÉRÊT (1)

Il s'agit de savoir s'il est licite et conforme aux règles de la conscience de percevoir un intérêt pour prêt d'argent, sans que les termes génériques de la question distinguent entre l'emprunt de consommation et l'emprunt de production. On ne conteste nullement au capitaliste la faculté de stipuler qu'il recevra une fraction aliquote du produit que l'emploi de son capital aura rendu plus abondant : on lui conteste seulement la faculté de remplacer la clause d'une participation aux bénéfices par la clause d'un forfait ou pourcentage mesuré sur le montant du capital.

(1) Une plume autorisée rendra compte prochainement, dans cette *Revue*, de l'important ouvrage que M. Joseph Rambaud, professeur à la Faculté catholique de droit, publie ces jours-ci sous le titre d'*Eléments d'économie politique*. En attendant, nos lecteurs nous sauront gré, espérons-nous, de leur en offrir quelques pages, empruntées au chapitre sur l'intérêt du capital. Il nous a semblé que cette discussion, ne fût-ce qu'en raison de l'importance historique et apologétique de la question et lors même qu'on ne partagerait pas toutes les idées du savant économiste, méritait une attention particulière, et qu'au surplus elle témoignait hautement de la solide érudition comme de la claire et nerveuse logique qui ont présidé à la composition du livre. N. D. L. R.

La question n'est pas d'hier. Aristote a fourni la formule de la condamnation du prêt à intérêt; les Pères de l'Eglise et la théologie du moyen âge se sont associés à cette condamnation ; enfin des lois positives, tantôt civiles et ecclésiastiques, tantôt ecclésiastiques seulement, l'ont reproduite jusqu'à une règle nouvelle qui, pour l'Eglise, n'est pas antérieure à 1830.

Avant d'entrer dans l'étude historique de la solution, il faut bien observer : 1° que le contrat de prêt d'argent est un de ceux où il est le plus facile à l'une des parties d'abuser des besoins de l'autre; 2° que dans les sociétés où l'industrie est peu active, où il faut avant tout constituer du capital fixe et conquérir le sol à la culture par le travail, l'emprunt de consommation est infiniment plus fréquent que l'emprunt de production; enfin, 3° que l'abus de l'intérêt — autrement dit l'usure — a agité presque continuellement l'histoire ancienne et causé, à Rome surtout, des soulèvements et des crises qui ont ensanglanté longtemps les annales du monde. Ces funestes conséquences se produisaient alors d'autant mieux que l'emprunt — qui d'ordinaire, disions-nous, était un emprunt de consommation — ne fournissait pas par lui-même au paiement de ses intérêts, et d'autant mieux aussi que les législations anciennes étaient plus barbares à l'égard des débiteurs malheureux. Elles permettaient de les saisir, non seulement dans leurs biens, mais aussi dans leurs personnes en les réduisant à l'esclavage ; la vraie loi romaine n'organisait la procédure de la vente des biens — *venditio bonorum* — que comme une suite de la saisie corporelle ; et l'on a même discuté si les XII Tables ne permettaient pas la mise à mort du débiteur et le partage effectif de ses membres entre ses créanciers.

On comprend donc assez bien, à première vue, que l'abus, en matière de prêt à intérêt, ait fait condamner l'usage, ainsi qu'il arrive à peu près en tout ordre de choses ; et l'on ne comprend guère moins bien que l'attention des moralistes, concentrée sur ces tristes conséquences de l'emprunt de consommation contracté par des familles à la

misère, ne se soit pas portée davantage sur l'emprunt de production.

Cependant, quelque utiles que soient ces remarques, elles ne donnent pas l'explication du problème de l'interdiction du prêt à intérêt ; car les principes les plus absolus furent formulés, l'intérêt le plus minime fut interdit comme l'usure la plus révoltante, et l'emprunt de production, lorsqu'il fut envisagé directement, n'encourut pas de moindres anathèmes que l'emprunt de consommation.

Aristote, dans sa *Politique*, libella la sentence. Elle est impitoyable et sans distinction. Je ne sais pas même si ce n'est pas l'emprunt de production qui est dénoncé le premier : « L'acquisition commerciale, est-il dit, est dédaignée justement comme n'étant pas naturelle et ne résultant que du colportage des objets. On a surtout raison d'exécrer l'usure, parce qu'elle est un mode d'acquisition né de l'argent lui-même et ne lui donnant pas la destination pour laquelle on l'avait créé. L'intérêt est de l'argent issu de l'argent (1), et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contraire à la nature (2). »

Au fond, et de quelque manière qu'ont ait prétendu rajeunir l'argument d'Aristote, il se résout toujours en ceci : que la terre et les animaux rapportent par eux-mêmes, tandis que l'argent ne rapporte rien ; il faut l'action de l'homme pour faire rendre à l'argent quelque chose ; donc il faut que le produit reste tout entier à celui des contractants qui seul a été producteur.

J'avoue humblement n'avoir jamais pu comprendre le fameux argument d'Aristote (3).

(1) Jeu de mots intraduisible, le grec τόκος signifiant tout à la fois *accouchement* et *intérêt*.

(2) Aristote, *Politique*, l. I, ch. III, § 23.

(3) C'est le cas de citer le jugement de M. Troplong.

Domat avait fait une dissertation, conduite avec toute la vigueur logique d'un mathématicien et d'un janséniste qui raisonnent faux, pour prouver que l'intérêt de l'argent est une abominable extorsion. « D'Aguesseau, rapporte M. Troplong, disait de cette dissertation : « Je savais bien que l'usure était contraire au droit divin et aux or-« donnances, mais je ne pensais pas qu'elle fût contraire au droit

S'il s'agit, en effet, de considérer la valeur monétaire à l'état de capital circulant et par conséquent comme objet d'un emprunt de production, on ne peut pas sérieusement nier que l'emploi de cet argent ait rendu la production beaucoup plus abondante, et je dis qu'il faut ou bien croire à la productivité de ce capital-monnaie ou bien nier la productivité de tout capital quelconque et particulièrement du capital-machine avec lequel il est aisément convertible (1).

S'agit-il au contraire de l'argent considéré dans le pouvoir de consommer qu'il donne et non dans le pouvoir de produire qu'il possède? s'agit-il, autrement dit, d'un emprunt de consommation? Alors je ne trouve, je l'avoue, aucune trace de productivité; mais je constate aussi que je n'en trouve point dans les autres objets de consommation, et que je n'en trouve point, par exemple, dans les maisons que l'on habite, bien que la légitimité de la perception d'un loyer d'habitation n'ait jamais offensé ni philosophes, ni moralistes.

En tout cas, n'équivoquons pas sur les questions de taux plus ou moins élevé.

Le τόκος grec embrasse tout, et il en est de même de l'*usura* et du *fœnus* latins, dont le premier appartient davantage à la langue des jurisconsultes, le second, à celle des historiens et des littérateurs,

La prohibition d'Aristote eut l'assentiment de Caton et de Sénèque, puis un peu après de Plutarque. Aristote avait parlé en logicien, les autres après lui condamnèrent en moralistes.

« naturel. » J'en demande pardon à d'Aguesseau, reprend M. Troplong, mais quand une conscience honnête et un jugement supérieur ont besoin de tant d'artifices de raisonnement pour apprendre qu'une chose est mauvaise, je me défie de la démonstration. Le droit naturel est comme la vérité, dont Cicéron a dit : *Veritas micat ipsa per se.* » (Troplong, préface à son *Commentaire du prêt*, p. CLIX).

(1) A signaler en ce dernier sens tout un chapitre des *Principes d'économie politique* du P. Liberatore, première partie, ch. II. art. VI : « Le capital ne doit pas, en principe, être mis au nombre des producteurs de la richesse. »

Pendant ce temps-là, que faisait le droit civil ? La vieille République romaine avait vu maintes séditions des malheureux débiteurs, plébéiens ou clients exploités et spoliés par le patriciat; et maintes fois aussi la crise s'était dénouée par l'interdiction de tout intérêt, voire même par l'abolition des dettes en capital. Mais ce sont là les convulsions de la société plutôt que des règles inscrites dans les traditions ou dans les lois. Depuis les temps de la conquête définitive du Latium, c'est-à-dire à peu près pendant les trois siècles et demi qui précédèrent l'ère chrétienne et pendant tous ceux qui suivirent, l'intérêt du prêt d'argent fut permis sans aucune interruption. L'intérêt fut souvent limité par des lois impuissantes à refréner l'usure : mais la limitation était large, puisque l'*unciarium fœnus* des temps anciens équivalait assez vraisemblablement à 8 1/3 ou 10 % par an (1), et la *centesima usura* des périodes plus récentes, à 1 % par mois, soit 12 % par an. Seulement la loi était souvent éludée ou violée.

Sur un point, le droit romain a été souvent mal compris. Beaucoup d'adversaires de l'intérêt ont parlé de la gratuité essentielle du *mutuum*, pour trouver dans le droit romain un aveu de l'hommage que la conscience universelle rend selon eux à la doctrine de la gratuité essentielle du crédit. Il y a ici un malentendu à dissiper, et nous demandons qu'on nous permette une rapide digression.

Oui, en droit romain, le *mutuum* ou prêt d'argent est gratuit, et aucun intérêt ne peut être demandé en vertu du *mutuum*. Mais pourquoi ? Est-ce parce que la clause d'intérêt est illégale ? Nullement. La raison est que le *mutuum*, étant un contrat qui se forme *re*, c'est-à-dire par la livraison d'une chose, ne peut avoir de force obligatoire que dans la mesure de ce qui a fait l'objet de la livraison, c'est-à-dire l'objet du contrat. Autrement dit, dans tous les contrats *re* le fait d'avoir reçu est l'unique cause génératrice de l'obligation de rendre. Donc, celui qui a reçu seulement le capital ne peut pas être tenu par

(1) Selon qu'on calcule avec l'année de dix ou de douze mois.

mutuum à rendre des intérêts qu'il n'a pas reçus. Tout cela est formaliste, tout cela est romain, tout cela, si l'on veut, est même quiritaire ; mais rien de tout cela ne prouve que la clause d'intérêt soit prohibée.

Aussi, cette clause, on l'exprimera en dehors du *mutuum*, non pas pour tourner une loi prohibitive, mais tout simplement pour satisfaire à une exigence de forme. Ce qui prouve bien qu'il en est ainsi, c'est que d'autres contrats *re* (bien que les autres soient de bonne foi, tandis que le *mutuum* est de droit strict) présentent les mêmes particularités. Au lieu d'un prêt avec restitution en équivalent, c'est-à-dire au lieu du *mutuum*, prenons un prêt avec restitution en identique, c'est-à-dire le commodat. Imaginons, par exemple, le prêt d'un cheval. Pouvons-nous y introduire une clause de loyer pour la privation de jouissance et pour l'usure du cheval ? Pas le moins du monde. Il est de l'essence du commodat d'être gratuit, parce qu'il est de son essence de se former *re*, c'est-à-dire de mesurer, lui aussi, l'obligation de rendre par le fait d'avoir reçu. Alors il faudra que nous tournions la difficulté. Nous recourrons au contrat de louage — *locatio conductio* — qui se forme *consensu*, et nous y mettrons toutes les clauses de loyer qu'il nous conviendra.

Il en est de même de la clause d'intérêt au cas de prêt d'argent. Le *mutuum* ne la comporte pas. Eh bien ! nous la mettrons à côté de lui dans un contrat *verbis*, c'est-à-dire dans une stipulation, de la même manière que, ne pouvant pas faire entrer la clause d'indemnité pour privation de jouissance dans le commodat qui se forme *re*, nous avions dû recourir à un contrat *consensu* par lequel nous l'avions remplacé. Toute la différence, c'est que la gratuité essentielle du commodat considéré comme contrat *re* oblige à recourir à un contrat *consensu* qu'on lui substitue, tandis que la gratuité essentielle du *mutuum* considéré comme contrat *re* oblige à recourir à un contrat *verbis* qu'on lui adjoint. Notons enfin que le *mutuum*, comme du reste la stipulation, est *stricti juris* par opposition aux contrats *bonæ fidei*, selon une distinction quelque peu arbi-

traire du droit romain, aujourd'hui complètement effacée.

Tout cela paraîtra subtil à ceux qui ignorent le droit romain : tout cela est profondément vrai, et au-dessus de toute tentative de discussion.

Mais les abus impitoyables de l'usure ne pouvaient laisser les moralistes indifférents. Dans les pays que l'alcoolisme ravage, on le combat par les sociétés de tempérance et par l'abstention la plus absolue de tout spiritueux : alors, devant la cupidité des prêteurs, devant les exigences abusives des taux d'intérêt et devant les saisies impitoyables de tant de débiteurs pressurés et spoliés, le sentiment public chrétien demanda la prohibition absolue de l'intérêt dans les prêts d'argent et de choses fongibles. Les peintures de ces maux abondent dans les Pères de l'Eglise des IV[e] et V[e] siècles : saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome et surtout saint Basile parmi les Pères de l'Eglise grecque; saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme parmi ceux de l'Eglise latine. Le concile provincial d'Elvire, en Espagne, tenu en 305, avait défendu l'usure même aux laïques; le concile général de Nicée, en 325, la défendit au moins aux clercs.

Un seul doute reste encore permis. S'agit-il seulement de l'emprunt de consommation ou bien aussi de l'emprunt de production ? La vérité, c'est que ce dernier cas n'est nulle part envisagé directement, et que les hypothèses que font les Pères de l'Eglise, ou les spectacles qu'ils décrivent, nous montrent toujours des débiteurs qui avaient emprunté pour vivre. Donc si la doctrine catholique n'avait pas d'autres textes, on pourrait encore équivoquer, quoique d'une manière assez peu sincère.

Mais il n'en est plus de même avec la théologie scolastique du moyen âge. Là, l'emprunt de production est visé expressément, et il l'est pour que tout intérêt y soit condamné, si minime que cet intérêt puisse être et quelque usage que le capital ait reçu ou dû recevoir.

Saint Thomas d'Aquin, qui résume toute la science théologique du moyen âge et qui en est resté sans conteste

le plus brillant interprète, va si loin qu'il ne permet pas même que la vente au comptant ait lieu meilleur marché que la vente à terme (1). C'est, du reste, parfaitement logique (2). Quant au motif de l'anathème, c'est bien Aristote qui le donne : *Philosophus dicit quod usuraria acquisitio pecuniarum est maxime præter naturam* (3).

La doctrine théologique a ses échos les plus autorisés dans les papes Grégoire XIII, à la fin du xvi[e] siècle, Innocent XI, à la fin du xvii[e], et surtout Benoît XIV, au milieu du xviii[e] (4). L'Encyclique *Vix pervenit* de Benoît XIV, promulguée en 1745, restera comme le monument le plus précis et le plus autorisé de cette doctrine, qu'elle résume et qu'elle formule précisément à la veille du jour où les exceptions admises vont tuer la règle sous les coups de la tolérance universelle qui va nécessairement découler de leur admission.

On peut résumer comme suit l'Encyclique de Benoît XIV:

1° Le prêt d'argent ou de choses fongibles — le *mutuum*

(1) « Si quis carius velit vendere res suas quam sit justum pretium, ut de pecunia solvenda emptorem exspectet, manifeste usura committitur, quia hujusmodi exspectatio pretii solvendi habet rationem mutui. Unde quidquid ultra justum pretium pro hujusmodi exspectatione exigitur, est quasi pretium mutui, quod pertinet ad rationem usuræ. Similiter etiam si quis emptor velit rem emere vilius quam sit justum pretium, eo quod pecuniam ante solvit quam possit ei res tradi, est peccatum usuræ, quia etiam ista anticipatio solutionis pecuniæ habet mutui rationem » (*Somme théologique, De justitia*, quæst. LXXVIII, art. II, *ad septimum*).

(2) Les constitutions du monastère de Cîteaux défendaient aussi de vendre plus cher à terme : « Mercatores ordinis nostri non vendant carius res nostras pro termino prolongando. Quod si fecerint, non communicent, donec confiteantur, etc. » (Cité par Troplong, *Préface*, p. CXXXI).

De même le pape Alexandre III, consulté par les Gênois sur le point de savoir si le paiement à terme autorise une majoration de prix, ne le permet que pour un cas : le vendeur ne voulait pas vendre, il avait l'intention de garder pour profiter d'une hausse de prix, et il a consenti à la vente immédiate parce qu'il a trouvé, avec paiement différé, le prix plus élevé qu'une vente elle-même différée lui aurait permis vraisemblablement d'obtenir.

(3) *Somme théologique, loc. cit., ad tertium.*

(4) Pour tous ces textes, voir *Dissertation sur le prêt à intérêt*, par l'abbé Pagès, Lyon, 1838.

du droit romain — est essentiellement gratuit, en ce sens qu'on ne peut ni demander ni recevoir des intérêts qui n'auraient pas d'autre cause déterminante que le contrat de prêt, encore qu'on les ait renfermés dans une stipulation spéciale, comme le droit romain l'aurait voulu ;

2° Il n'y a nullement à distinguer entre l'emprunt de consommation et l'emprunt de production (1). Ainsi se trouve condamnée une distinction que Calvin avait faite (2), que le fameux jurisconsulte Dumoulin avait adoptée, et dans laquelle nombre d'économistes catholiques contemporains croient trouver un terrain de conciliation entre les anciennes prohibitions de l'Eglise et ses tolérances contemporaines ;

3° L'intérêt peut être justifié par des titres extrinsèques, qui se rencontrent ou ne se rencontrent pas avec le prêt, mais qui ont besoin d'être constatés en fait pour chaque espèce à apprécier. Benoît XIV ne s'explique pas sur ce que ces titres extrinsèques peuvent être : il s'en réfère par conséquent à l'enseignement courant de la théologie ;

Enfin : 4° il existe des contrats analogues aux prêts, qui, basés sur la mise d'un capital à disposition, donnent très licitement au bailleur de fonds des gains périodiques, *proventus annui.*

Ces deux dernières propositions — les titres extrinsèques et les contrats similaires — demandent quelques développements.

On a admis ou proposé quatre titres extrinsèques :

1° Une indemnité pour la perte que le prêt ferait subir au prêteur. C'est le *damnum emergens* de la théologie. Les scolastiques déjà l'admettaient (3). Ce titre était très sou-

(1) « Nullum arcessiri præsidium potest ex eo quod... is a quo id lucrum solius causa mutui deposcitur... ad fortunas suas amplificandas vel novis coemendis prædiis, vel quæstuosis agitandis negotiis, utilissime sit impensurus » (Benoît XIV, *op. cit.*).

(2) Calvin, *ad Ezechiel*, ch. XVIII. — Voir *Journal des Economistes*, janvier et février 1879.

(3) Saint Thomas : « Potest absque peccato in pactum deducere recompensationem damni per quod sibi subtrahitur aliquid quod debet habere » *(De justitia*, quæst. LXXVIII, art. II, *ad primum).*



vent invoqué par les anciens usuriers, qui feignaient d'être obligés de se défaire à perte d'objets leur appartenant, afin de se procurer les sommes qu'on leur demandait à emprunter. Les comédies de Molière en fournissent des exemples passés pour ainsi dire en proverbe (1);

2° Une indemnité pour le gain que le prêt va faire manquer. C'est le *lucrum cessans* des théologiens. Les mêmes considérations militent en faveur de ces deux premiers titres. On demande bien au prêteur de ne pas s'enrichir en prêtant, mais on ne lui demande pas de s'appauvrir. Cependant saint Thomas paraît ne pas admettre le *lucrum cessans*, parce que, disait-il, aucun gain espéré n'est exempt d'incertitude (2);

3° Une prime d'assurance pour le risque du capital. C'est le *periculum sortis* des théologiens. Dans cette hypothèse, un des éléments pour ainsi dire accidentels de l'intérêt prendrait la place de l'intérêt lui-même. Car nous avons vu que la prime d'assurance est rationnellement en dehors de l'intérêt *net*. En outre, on peut objecter : 1° que tout prêt implique un certain risque, et que l'admission du *periculum sortis* aurait dû logiquement conduire en tout temps à la tolérance générale de l'intérêt; 2° que ce risque était certainement plus considérable au moyen âge, alors que le crédit était moins facilement assuré qu'il ne l'est maintenant, et alors que les titres exécutoires se heurtaient à des difficultés de fait que nous ne connaissons plus; 3° que ce risque est plus considérable avec les emprunts de consommation qu'avec les emprunts de production et qu'il doit même y être considéré comme inhérent, tellement il y est habituel. Pour ces deux derniers motifs, la thèse du *periculum sortis* aurait dû aboutir à légitimer l'intérêt d'une manière générale précisément dans les temps et pour les emprunts où cet intérêt a été le plus sévèrement prohibé;

(1) Molière, l'*Avare*, acte II, sc. 1.

(2) « Recompensationem vero damni quod consideratur in hoc quod de pecunia non lucratur, non potest in pactum deducere, quia non debet vendere id quod nondum habet et potest impediri multipliciter ab habendo » (loc. cit., *ad primum*).

Enfin, 4° la permission donnée par la loi civile. C'est le *titulus legis* des théologiens. Il était rejeté par saint Thomas (1), et il mérite de l'être. Historiquement, en effet, des défenses formelles de l'Eglise ont coïncidé avec des temps où le droit civil permettait l'intérêt sans aucune hésitation. Ainsi en fut-il pour les docteurs des IVe et Ve siècles, alors que l'intérêt était permis par les lois sans interruption depuis sept à huit cents ans; ainsi en fut-il encore pour des décisions prohibitives de la pénitencerie romaine de 1798 et 1818, données en réponse à des consultants placés sous le régime de notre législation française où l'intérêt était enfin permis (2).

Passons aux contrats qui, analogues au prêt, justifient des gains périodiques pour un emploi de capital.

On peut en citer trois :

1° La commandite, dans laquelle le bailleur de fonds se réserve un pourcentage des gains réalisés avec le capital, mais non pas un pourcentage d'après le capital et indépendamment du montant effectif des gains réalisés. Le bailleur de fonds est dit rester propriétaire de son capital : c'est l'explication qu'on donne (3) ;

2° Le change, parce que la différence entre la somme reçue dans un endroit et la somme à payer dans un autre s'explique, entre autres causes, par les questions de transport de place à place ou par les correspondances et les courtages entre banquiers ;

3° La *rente*. Le contrat de rente, très usité dans l'ancien droit, était double. On distinguait : *A* le contrat de rente

(1) *De justitia*, quæst. LXXVIII, art. I, *ad tertium*.

(2) Voir ces documents en appendice à la *Dissertation* de l'abbé Pagès.

(3) Saint Thomas : « Ille qui committit pecuniam suam vel mercatori vel artifici per modum societatis cujusdam, *non transfert dominium* pecuniæ suæ in illum, sed remanet ejus » (*Op. cit.*, art. II, *ad quintum*). — La commandite, appelée *commenda* (et à Venise *collegantia*), était usitée en Italie dès le Xe siècle, pour le commerce maritime. Chose curieuse, c'était considéré comme un bon placement pour les biens de mineurs : en 1206, le pape Innocent III le recommanda pour les douaires des veuves (voir Ashley, *An introduction to english economic history and theory*, t. II, 1893).

foncière, dans lequel la remise d'un capital foncier (terre par exemple) faisait naître pour le bailleur à rente le droit de percevoir du détenteur quelconque du fonds, des arrérages périodiques perpétuels, sans que ce bailleur pût jamais redemander ni être contraint de reprendre le capital foncier qu'il avait cédé (1); *B* le contrat de rente *constituée* ou *perpétuelle*, dans lequel la remise d'un capital mobilier faisait naître pour le bailleur le droit de percevoir de son cocontractant ou des héritiers de celui-ci, des arrérages périodiques perpétuels, avec ce caractère essentiel que le capital mobilier fourni était remboursable par le débiteur sans être exigible par le créancier. Il faut noter que la rente foncière donnait un droit *réel*, tandis que la rente constituée ou perpétuelle n'engendre qu'un droit *personnel*.

C'est la rente constituée ou perpétuelle qui, seule, était un succédané du prêt à intérêt. Au fond, elle ne diffère du prêt à intérêt que par un seul caractère, celui de ne pas admettre l'exigibilité du capital. Pour le placement des capitaux mobiliers et le développement des entreprises agricoles, elle rendait des services analogues, quoique infiniment moindres. On la voit pratiquée dès le XIIIe siècle. Elle était le mode usuel des placements de fonds pour l'ancienne bourgeoisie et les anciennes communautés religieuses ou corporations quelconques. Les Etats y recouraient pour leurs emprunts ; d'ailleurs l'introduction du prêt à intérêt dans nos lois civiles ne les empêche pas encore d'y recourir de préférence toutes les fois qu'ils veulent réunir des sommes très considérables.

Etait-il logique que la rente constituée fût permise quand le prêt à intérêt était défendu ? Il faut distinguer.

C'était parfaitement absurde, si l'interdiction du prêt à intérêt était basée sur le fameux argument d'Aristote et sur l'improductivité essentielle de l'argent. Comment, en effet, si Aristote avait eu raison, le crédi-rentier n'était-il pas le dernier des voleurs, lorsque, après avoir reconstitué en dix,

(1) Ce contrat n'est plus reconnu avec son ancien caractère de réalité et de perpétuité (Code civil, art. 530).

quinze ou vingt ans un capital fourni au denier 10, au denier 15 ou au denier 20, il continuait indéfiniment à percevoir ses arrérages? Comment n'était-il pas le dernier des voleurs, lorsque, après un siècle ou deux de cette pratique, il ne consentait à renoncer à ce revenu perpétuel que si on lui restituait le capital primitif dans toute son intégrité? Henri de Gand (1) et ses disciples étaient donc conséquents avec l'argumentation aristotélicienne et scolastique en étendant au contrat de rente et même à la rente viagère les anathèmes dont le prêt à intérêt était frappé de leur temps (2). Mais le contrat, étant nouveau, ne pouvait être frappé d'aucune prohibition ancienne, et son utilité pratique le défendit contre celles dont il aurait été menacé. Les opinions d'Henri de Gand provoquèrent des murmures. Finalement elles furent rejetées par des décisions pontificales du xv[e] siècle, l'une du pape Martin V, en 1423, adressée aux populations de Breslau et de la Silésie (3), l'autre du pape Calixte III, en 1455, adressée aux clergés de Magdebourg, de Nuremberg et de l'Italie.

Dans la prohibition ecclésiastique du prêt à intérêt, il y avait donc autre chose que l'argument mille fois ressassé du vieil Aristote sur l'improductivité de l'argent et la malhonnêteté du commerce. Il faut admettre que pour la prohibition du prêt à intérêt nous sommes en présence d'une loi positive ecclésiastique et que cette loi a été motivée par les différences des deux contrats de rente et de prêt, et par les conséquences inoffensives de l'un et dangereuses de l'autre.

Ces différences existent. Le prêt implique essentiellement une exigibilité du capital, et par elle le débiteur est toujours sous le coup d'une menace de spoliation : or, rien de semblable avec la rente. De plus, la rente ne pourra jamais être

(1) Mort en 1293.

(2) Aussi, est-il très naturel, encore aujourd'hui, que les adversaires du prêt à intérêt fassent cause commune avec les adversaires du contrat de rente.

(3) Cependant Martin V exigeait que le capital circulant fourni servît à l'amélioration des cultures, *bona stabilia et frugifera*, que les rentes fussent rachetables et que le taux ne dépassât pas 10 %.



utilisée comme crédit à la consommation; elle implique un crédit à la production, de telle sorte que la thèse de l'improductivité prétendue de l'argent lui serait inapplicable, encore que les conditions sociales du moyen âge y eussent fait l'argent improductif dans bon nombre des cas de prêts. Enfin, comme la rente exclut toute échéance et toute exigibilité de remboursement, comme à ce titre beaucoup de capitaux ne pourront pas ou ne voudront pas en subir les lois, il n'y a pas à craindre que sa licéité enlève tous les capitaux à ces emprunts de consommation qui ont besoin d'être fréquents et faciles, et que l'Eglise à tout prix veut maintenir gratuits.

Outre cela, la casuistique chercha à tourner la prohibition du prêt à intérêt par l'invention du *trinus contractus*.

« Cette manière de faire un prêt à intérêt défendu, en contractant en apparence trois obligations permises, prit naissance en Orient, à l'époque où les canons défendirent les usures aux clercs. Elle ne tarda pas à y être dénoncée et condamnée. De l'Orient elle passa en Occident, et y fit grand bruit pendant le XV[e] et le XVI[e] siècle (1). »

Voici l'idée de ce curieux amalgame.

On nous défend le prêt à intérêt, même pour une entreprise de production. Eh bien, soit. Pour cette entreprise, capitaliste et metteur en œuvre, nous faisons une société: premier contrat. Après cela, moi, bailleur de fonds, je renonce à ma part éventuelle dans les gains moyennant un forfait dont nous proportionnons le montant au capital que j'ai fourni : deuxième contrat. Enfin — troisième contrat — nous faisons une assurance par laquelle l'entrepreneur me garantit sur sa fortune propre que l'entreprise ne me frustrera ni de mon capital ni du forfait que nous avons

(1) Troplong, préface du *Prêt*, p. CXXVII. — Il est donc bien clair que les Jésuites ne peuvent avoir inventé le *trinus contractus*, comme il a été dit parfois (de Metz-Noblat, *Lois économiques*, 2[e] édition, p. 285). Ce que Pascal, dans ses *Provinciales*, leur a reproché, ce n'est pas d'avoir permis le *trinus contractus*, mais bien le *mohatra* (vente au comptant et rachat à terme), que nous appellerions aujourd'hui le contrat de report.

substitué à la rémunération variable et aléatoire de ce capital. De là le nom de *trinus contractus*.

Le *trinus contractus* fut condamné, et notamment par le pape Sixte-Quint en 1586. Il devait l'être. Il réalisait exactement l'hypothèse du prêt ; il n'était qu'un procédé pour tourner une loi absolue ; bien plus, il avait le bon sens contre lui, car il est par trop clair que des trois contrats superposés, seuls les deux derniers survivent et qu'ils ont effacé entièrement le premier. Celui qui aurait fait une vente et qui, dans l'acte même aurait rayé l'obligation d'en payer le prix, aurait-il donc fait deux contrats ? et ne serait-il pas vrai de dire qu'il n'en a fait qu'un seul — une donation et non pas une vente ?

Mais le commerce et l'industrie, gênés dans leurs entreprises par l'accord des lois ecclésiastiques et des lois civiles pour prohiber l'intérêt, faisaient entendre depuis longtemps de vives protestations. On approchait du temps où la barrière allait céder sous la pression des faits économiques nouveaux. La tolérance fut préparée par des solutions de la Cour de Rome en 1822 ; elle fut acquise lorsque Pie VIII, le 18 août 1830, eut sanctionné un décret de la Congrégation de la pénitencerie répondant le fameux *non esse inquietandos* à ceux qui la consultaient sur la règle de conscience à suivre. Depuis lors il n'a plus été répondu aux consultations nouvelles, et la pratique universelle et paisible du prêt à intérêt a confirmé la solution qui venait de prévaloir.

Bien des questions peuvent encore se poser, et nous devons notamment nous demander : 1° si la prohibition ancienne a rendu jadis des services économiques ; 2° si la tolérance ou la permission est actuellement plus avantageuse ; enfin, 3° si l'on peut concilier les deux doctrines successives que le Saint-Siège a enseignées ou fait enseigner.

Malgré l'avis de Montesquieu (1), nous ne pensons point que la prohibition ancienne ait été nuisible, tout au contraire.

(1) *Esprit des lois*, l. XXI, ch. xx.

On est trop enclin à juger toujours des exigences d'autrefois par les conditions de maintenant. Jadis, il pouvait être sage et utile d'empêcher l'usure et l'oppression des pauvres gens, dans un temps où le capital circulant était peu considérable et où les emprunts de consommation étaient à peu près seuls à le solliciter.

Enfin, étant donné le régime du petit commerce et de la petite industrie (régime qui alors était seul possible à cause de la difficulté des communications et de l'absence des très grandes forces motrices), étant donnée également l'incertitude plus grande des opérations par suite de l'insécurité politique, on peut affirmer que l'association, la commandite et le contrat de rente suffisaient alors dans l'immense généralité des cas.

Au reste, nous ne contestons nullement que des gênes aient été souffertes, soit dans les milieux commerciaux qui se développèrent de plus en plus dans la fin du moyen âge et surtout après la Renaissance, soit dans la dernière période de transition, particulièrement au XVIII[e] siècle, alors que des besoins nouveaux étaient heurtés fréquemment par des prohibitions anciennes.

Aujourd'hui la transformation est complète.

C'est pour la production et non plus pour la consommation que les capitaux sont demandés, si nous exceptons les demandes des Etats (lesquels, d'ailleurs, sont généralement restés fidèles à l'ancien contrat de rente). Puis la grande industrie est née avec les applications contemporaines d'une science toute moderne, et les anciennes formes de l'association ne lui suffisent plus. Enfin les opérations de banque ont pris un développement inattendu.

Il y a là une rénovation providentielle de la société économique, rénovation qu'aucune puissance législative n'avait le droit ni le moyen d'empêcher. Ceux qui ont rêvé de trouver dans un retour aux prohibitions anciennes le secret de désarmer le socialisme et de lui arracher le prétexte de ses revendications, montrent une ignorance profonde des conditions d'être de leur temps. Ce serait le moyen de couper court à l'épargne chez un grand nombre de personnes;

ce serait le moyen de tarir une des sources de la capitalisation et une source d'autant plus puissante que le capital a revêtu davantage la forme mobilière et s'est disséminé davantage; ce serait enfin un procédé pour aggraver la condition générale des travailleurs et probablement pour attiser l'envie, vrai et dernier fondement du socialisme (1). Il n'y a donc, pour tout observateur sérieux, aucun doute sur la seconde question : la licéité actuelle de l'intérêt est infiniment préférable, eu égard aux conditions industrielles et économiques du présent.

Nous sommes bien près de trouver une réponse à la dernière question : la prétendue inconciliabilité des deux doctrines successives de l'Eglise. Y a-t-il eu même, comme on le prétend, deux doctrines successives? Il est permis d'en douter jusqu'à nouveaux faits, puisque, à la prohibition comminatoire et solennelle de Benoît XIV, a succédé seulement la règle du fameux *non esse inquietandos*. Il serait difficile de croire qu'un changement eût été possible au fond, si l'ancienne prohibition avait été bien réellement justifiée par une règle essentielle et fondamentale de droit naturel, comme Aristote l'avait voulu. On peut dire avec bien plus de raison que la doctrine a toujours porté en germe la cause qui devait l'empêcher plus tard d'être applicable, par ce seul fait qu'elle admettait elle-même des exceptions susceptibles de se généraliser un jour ou l'autre et susceptibles par conséquent de tuer la règle ce jour-là.

Voilà, selon nous, ce qui est arrivé. La vulgarisation du *lucrum cessans* a été le changement externe, et c'est à tort que l'immense généralité des économistes y a vu un changement interne de la doctrine ecclésiastique.

Mais en quoi donc bien précisément a consisté ce changement externe? Ici de nouveau les avis ont été partagés.

Est-ce dans la multiplicité toute nouvelle des emprunts de production? Telle est l'opinion commune (2). Cepen-

(1) Cl. Jannet, *le Capital, la spéculation et la finance au* XIXe *siècle*, p. 84.

(2) De Metz-Noblat, *les Lois économiques*, 2e édition, p. 292; — Claudio Jannet en note, *ad hunc locum; Capital, spéculation et finance*,

dant cette opinion soulève de graves objections. Vainement fait-on observer que les prohibitions des Pères de l'Eglise n'ont mis sous nos regards que des hypothèses d'emprunts de consommation. On répond par le texte clair et formel de Benoît XIV, défendant sans pitié tout intérêt *solius causa mutui* lors même que l'emprunteur devrait réaliser avec les fonds empruntés la plus fructueuse de toutes les entreprises, *quod quæstuosis agitandis negotiis utilissime sit impensurus* (1). La multiplicité et la facilité actuelles des emprunts de production ne résolvent donc rien, à moins qu'on ne dise que la possibilité matérielle de commettre avec un individu un acte défendu *in specie* donne la licéité morale de le commettre avec un autre et même de le commettre *in genere* avec tout le monde. Serait-ce assez absurde ?

Autre est la solution. Pour démontrer le *lucrum cessans* généralisé, on n'a pas besoin de parler des emprunts de production que l'on pourrait consentir, mais qui ne porteraient en eux-mêmes aucune justification et qui auraient précisément besoin d'en trouver une en dehors d'eux. Ce serait transporter la difficulté et non pas la résoudre. Mais, en dehors des prêts, mille faits nouveaux ont donné des occasions de gain aux détenteurs de capitaux, si faibles que ces capitaux puissent être. L'industrie a multiplié ses parts sociales, sous le nom d'actions. Elle a créé cette autre forme de titre social qu'on appelle l'obligation ; et celui-ci ne pouvait tomber sous le coup des défenses canoniques, puisque, si le revenu paraît fixe, la créance n'en est pas moins associée à toutes les chances de l'entreprise et ne peut entraîner en aucun cas nulle exigibilité et nulle voie de contrainte contre des personnes quelconques débitrices à titre d'emprunt. Enfin — et ceci a été peu remarqué — les rentes d'Etat sont devenues mobilières, d'immobilières qu'elles étaient; les coupures en ont été faites de toutes

p. 80; — Béchaux, *les Revendications ouvrières*, 1894, p. 141 ; — P. Forbes, *Etudes religieuses*, etc.

(1) Cité plus haut.

sommes, même fort minimes, et leur transmission n'exige plus, comme autrefois, le ministère d'un notaire et les formalités aussi longues que dispendieuses de la purge ou de la constitution du titre nouvel. Si considérables que fussent en France les emprunts d'Etat aux deux derniers siècles, ce sont là de très graves réformes, qui mettent désormais un *lucrum cessans* à la portée de tout détenteur du plus petit capital. Admettons au besoin que ces causes, un certain moment, aient été plus intenses en France qu'ailleurs; mais n'oublions pas que les dernières consultations de la Cour romaine regardaient la France et que ces mêmes causes ont ensuite généralisé partout les mêmes applications de doctrines. Pourquoi donc, désormais, vérifier le manque-à-gagner dans chaque espèce soumise à l'examen, si l'on possède *a priori* une certitude vraiment indiscutable qu'il existe?

Comme l'a dit un de nos jurisconsultes les plus éminents, dont l'autorité sera peut-être d'autant plus acceptée qu'il n'ambitionna pas d'être pris pour un économiste : « A côté des principes immuables sur lesquels repose l'Eglise, il y a des règles passagères que sa sagesse a toujours su varier selon les besoins des peuples, et dans l'application desquelles elle a fait admirer cet esprit large qui ne repousse aucun progrès et qui doit être souple parce qu'il est universel (1). »

(1) Troplong, préface du *Prêt*, p. CLXXIV.

J. RAMBAUD.



REVUE THÉOLOGIQUE

1. Zschokke, Les études et les instituts théologiques de l'Eglise catholique en Autriche. 2. Dechevrens, Les Universités catholiques autrefois et aujourd'hui. 3. Gasparri, Tractatus canonicus de sacra ordinatione. 4. Craisson, Manuale totius juris canonici, editio octava. 5. Allègre, Code civil commenté à l'usage du clergé, nouvelle édition. 6. Werner, Tableaux de l'histoire du dogme.

I. Mgr Hermann Zschokke, connu pour ses savants ouvrages sur les langues orientales et sur la Bible, vient de consacrer un volume du plus haut intérêt, ou, pour mieux dire, il a élevé un véritable monument aux études et aux instituts théologiques de l'Eglise catholique en Autriche (1). Il s'abstient de toute appréciation personnelle et laisse parler les chiffres et les documents, qu'il a recueillis aux archives de Vienne ou qui lui ont été adressés par des collaborateurs choisis. Il s'occupe d'abord des universités et des facultés de théologie, ensuite des établissements et des séminaires diocésains, enfin des cours faits dans les couvents. Chacune de ces trois parties s'ouvre par une introduction, par des vues d'ensemble et se termine par une riche série de monographies. On y trouvera l'histoire détaillée de toutes les institutions où les sciences sacrées ont été cultivées sur le territoire autrichien. Indiquons rapidement ce qui se fait aujourd'hui.

(1) *Die theologischen Studien und Anstalten* der katholischen Kirche in Œsterreich, von Dr Hermann Zschokke, k. k. Hofrath. inful. prælat und Domcamtor am metropolitan-Kapitel zu St. Stephan in Wien, emer. Universaets professor. — In-8 de x-1235 pp. Vienne et Leipzig, Wilhelm Braumuller. 1894. Prix, 37 fr. 50.



L'Autriche compte six universités qui ont une faculté de théologie. Ce sont les universités de Vienne, de Prague, de Gratz, d'Inspruck, de Cracovie et de Lemberg. Deux de ses instituts diocésains, ceux d'Olmutz et de Salzbourg, sont érigés en facultés. Les quatorze villes épiscopales de Brixen, Brunn, Budweis, Klagenfurt, Kœniggratz, Laibach, Lavant, Leitmeritz, Linz, Przemysl (1), Saint-Hippolyte, Stanislawow, Tarnow et Trente ont chacune leur séminaire ou école diocésaine de théologie. Il y a en outre deux séminaires centraux où se forme le clergé de plusieurs diocèses : celui de Zara, pour les diocèses de Zara, Cattaro, Pharo, Raguse, Sebenico et Spalatro en Dalmatie, et celui de Gœrz pour les diocèses de Gœrz, Parenzo, Triest et Veglia.

Presque toutes les ressources de ces diverses institutions sont fournies par le gouvernement. Il n'a pas seulement à sa charge le traitement des professeurs et des directeurs; il fournit encore des bourses de cinq cents francs ou plus, à la grande majorité des aspirants au sacerdoce. Ces bourses sont prises sur un fond appelé fond de religion. Elles sont réparties entre les diocèses suivant le nombre des postes à pourvoir, et de telle façon qu'on puisse ordonner chaque année quatre prêtres pour cent postes. On augmente le nombre de ces bourses dans les régions relativement nombreuses, où néanmoins il n'y a pas assez d'ecclésiastiques pour desservir les paroisses.

Si le gouvernement fournit les pensions, il en réglemente l'emploi d'une manière minutieuse. Il a porté des prescriptions sur la nourriture des séminaristes et déterminé la quantité et la qualité des viandes qui doivent leur être données tous les jours. C'est lui qui nomme les professeurs de théologie dans les universités, avec l'assentiment des

(1) Il y a même à Lemberg et Przemysl en Galicie, deux séminaires théologiques, l'un pour le clergé latin, l'autre pour le clergé ruthène. Le clergé ruthène n'avait qu'un séminaire central à Lemberg jusqu'en 1893. Depuis lors on a établi des séminaires distincts dans les trois diocèses ruthènes de Lemberg, de Przemysl et de Stanislawow.

évêques. Les professeurs des établissements diocésains sont nommés par les évêques après concours; mais ils doivent être agréés par le gouvernement. En dehors des cours ouverts dans des monastères, une seule école de théologie est aux mains d'un ordre religieux. C'est la célèbre faculté d'Inspruck, dont tous les professeurs appartiennent à la compagnie de Jésus.

Jusqu'au concordat signé avec le Saint Siège en 1855, le gouvernement se mêlait également du programme des études. Ainsi une ordonnance de 1814, renouvelée en 1850, avait prescrit que les cours de théologie dureraient au moins quatre ans, dans tous les pays allemands. Mais l'article 17 du concordat de 1855 stipula que les évêques seraient libres dans la formation de leur clergé.

En conséquence, les évêques autrichiens se réunirent à Vienne en 1856 pour s'entendre et prendre des mesures uniformes. Ils se prononcèrent pour le maintien du cours de quatre années; d'autres règles générales furent également adoptées dans cette assemblée, au sujet des études théologiques. Les voici telles que Mgr Zschokke les rapporte :

« 1. On n'admettra aux études théologiques que les jeunes gens qui auront suivi avec succès les cours des écoles primaires et secondaires.

2. Le cours de théologie durera quatre ans et sera enseigné par six, ou au moins par quatre professeurs.

3. Dans toutes les écoles théologiques, on étudiera le dogme, la morale et la pastorale, l'histoire de l'Eglise, le droit canon, les livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament et la langue hébraïque. Cependant l'évêque pourra dispenser des élèves de l'étude de l'hébreu, quand il le jugera convenable.

4. Autant que les circonstances le permettront, on fera d'autres cours sur les matières utiles à un ministre de l'Eglise et principalement sur la patrologie.

5. Les évêques organiseront les cours de leurs séminaires en conformité avec le programme suivant : *1re année :* Dogmatique générale. Introduction à l'Ecriture sainte. Expli-

cation de l'Ancien Testament d'après la Vulgate. Langue hébraïque. — *2e année :* Dogmatique spéciale. Explication du Nouveau Testament d'après la Vulgate, avec des aperçus sur les fondements de la foi. Explication du texte original. — *3e année :* Histoire de l'Eglise, principalement au point de vue de l'histoire du dogme et des institutions. Théologie morale, principalement au point de vue du ministère de la confession. — *4e année :* Théologie pastorale proprement dite. Liturgie. Eloquence sacrée. Catéchétique. Pédagogie. Droit canon.

6. Le latin sera la langue ordinaire de l'enseignement théologique. On ne fera d'exception que pour quelques branches et en raison de motifs graves. »

Ce plan d'étude fut introduit, depuis lors, partout où il n'existait pas encore. Il en résulta une complète uniformité de méthode dans l'étude de la théologie. Les séminaires ont le même programme que les facultés, avec cette différence que les chaires y sont en plus petit nombre. Il n'est d'ailleurs aucun séminaire où quelques cours secondaires n'aient été ajoutés aux cours obligatoires. Dans les diocèses où l'on dut se contenter de six, ou même de quatre professeurs, on partagea les chaires entre eux d'après les principes suivants, posés précédemment dans une instruction impériale adressée aux évêques, le 8 février 1811 : le professeur de dogme n'est chargé d'aucun autre enseignement; le même professeur explique l'Ancien et le Nouveau Testament ; le professeur de morale fait aussi le cours de pastorale ; le droit canon est joint à l'histoire ecclésiastique.

Nous n'avons remarqué que le scholasticat des pères Lazaristes, à Gratz, où l'on ait adopté la méthode habituelle en France, qui consiste à faire assister les élèves de diverses années au même cours de dogme, de morale, d'Ecriture sainte ou d'histoire ecclésiastique. Partout ailleurs, croyons-nous, les élèves d'une même année suivent des cours qui leur sont particuliers. Le programme assigne, en effet, aux diverses années, un enseignement qui suppose les connaissances acquises les années précédentes. L'histoire du dogme

et des institutions, placée à la troisième année, suppose la connaissance de la dogmatique spéciale qui est étudiée la seconde année. Il convient aussi que la dogmatique spéciale soit précédée par la dogmatique générale, à laquelle on consacre la première année. Une autre différence notable entre le programme français et le programme autrichien, c'est que ce dernier ne mentionne pas la philosophie scolastique, à laquelle nous donnons une ou deux années. Il est facile de comprendre ce silence. D'après l'article premier des règles posées à Vienne en 1856, on n'admet aux études théologiques, en Autriche, que les jeunes gens qui ont terminé leurs études secondaires. Or ces études sont régulièrement couronnées par un examen dit de maturité, qui correspond à peu près à notre baccalauréat ès lettres. Tous ces jeunes gens ont donc fini leur cours de philosophie. Malheureusement, ce cours qui répond au programme de l'examen de maturité, ne les a point familiarisés avec la scolastique. Depuis l'élaboration du plan d'étude des écoles de théologie, en 1856, et en particulier depuis l'encyclique *Æterni Patris* de Léon XIII, on a compris qu'il y avait là une lacune très regrettable. Aussi a-t-on établi, dans un grand nombre de diocèses, des cours supplémentaires de philosophie scolastique, qui se font pendant la première et la seconde année de théologie.

Il n'en existe pas moins une profonde différence entre les points de vue auxquels on étudie la théologie en Autriche et en France. En France, dans les diocèses mêmes où la scolastique est négligée, c'est l'aspect spéculatif et philosophique des questions qui est mis en lumière, pendant que leur aspect historique et positif est à peu près sacrifié. En Autriche, l'attention converge, au contraire, vers l'histoire du dogme, qui absorbe une notable partie de la troisième année et forme le couronnement de la dogmatique.

On n'a pas été non plus sans s'apercevoir que le programme autrichien consacre deux années pleines au dogme et deux autres à la morale et à la pastorale, tandis que

nos programmes font marcher ces deux parties de la théologie de pair, depuis la première année jusqu'à la dernière.

Les institutions cléricales de l'Autriche diffèrent peut-être encore plus des nôtres au point de vue de la direction morale qu'au point de vue des études. Chez nous, à peu près tous les prêtres placés à la tête d'un même séminaire sont chargés en même temps, bien que dans des proportions diverses, de la direction et de l'enseignement. En Autriche, les attributions sont en général séparées. Les professeurs enseignent ; les recteurs ou supérieurs gouvernent au for externe et veillent à la discipline ; un père spirituel est chargé des confessions et de la direction des consciences ; un économe, qui parfois est laïque, s'occupe du temporel. Aussi les séminaires établis près des facultés de théologie ont-ils la même organisation que ceux à l'intérieur desquels se font les cours.

Le précieux ouvrage de Mgr Zschokke n'entre guère dans le détail de cette organisation. C'est sans doute parce qu'elle est très connue de ses lecteurs, étant partout à peu près la même. Il donne pourtant un extrait du règlement du séminaire de Prague (1), dont les élèves suivent les

(1) Ce règlement est en vigueur au séminaire de Prague depuis 1855. Les vicissitudes par lesquelles les événements politiques ont fait passer ce séminaire ne sont pas sans intérêt. La révolution de 1848 soumit les vocations des élèves à une épreuve dont beaucoup ne surent pas triompher. Leur nombre descendit de 170 à 60. On espéra combler les vides, en acceptant des jeunes gens qui n'avaient pas subi leur examen de maturité ; mais on ne tarda pas à regretter cette décision, car plusieurs jeunes gens capables et bien disposés s'abstenaient de passer cet examen, devenu inutile ; d'autres conquéraient leur diplôme, mais n'entraient pas au séminaire parce qu'ils y auraient été réunis à des étudiants qui leur étaient inférieurs en science. Le nombre des séminaristes ne se releva donc point. Aussi, à partir de 1859, ne voulut-on plus recevoir que des élèves pourvus du fameux diplôme. Dès lors, les demandes d'entrée se multiplièrent à tel point que les directeurs du séminaire se virent dans la nécessité de faire un choix parmi ceux qui se présentaient. Il est vrai que, dans l'intervalle, le cardinal de Schwarzenberg avait pris une mesure plus efficace encore pour susciter des vocations, en établissant, à Prague, un convict pour la formation des aspirants au sacerdoce qui foni leurs études secondaires.

Le mouvement national et séparatiste, qui s'accentua à partir de

cours d'une université. Nous reproduisons ici cet extrait qui regarde l'emploi du temps.

« A cinq heures du matin, la cloche sonne le lever. A 5 h. 1/2, tous les élèves se réunissent à l'Oratoire pour réciter la prière et faire l'oraison sous la direction du père spirituel. A 6 h., ils vont assister à la sainte messe dans la chapelle du séminaire. A 6 h. 1/2, ils prennent un léger déjeuner, après lequel ils vont, vers 7 h., dans les salles d'étude appelées *musées*, et y travaillent jusqu'à l'heure des cours de la faculté. Après les cours, ils ont une demi-heure de récréation. Ils rentrent ensuite dans les salles d'étude pour y travailler jusqu'à midi, si les cours n'ont pas absorbé le temps de la matinée. A midi, dîner en commun, pendant lequel un élève lit un livre choisi par le directeur. (Au séminaire de Vienne, les élèves des trois dernières années de théologie prononcent à tour de rôle un sermon pendant le repas.) Les surveillants mangent au réfectoire avec les élèves. Après le dîner, on a trois quarts d'heure de récréation. On va ensuite dans les salles d'étude se préparer aux cours. Après les cours, on a vers quatre heures une demi-heure de liberté. Le temps qui suit, jusqu'à sept heures et quart, est employé à l'étude, quand aucune classe particulière n'est faite à ce moment. A 7 h. 1/4 a lieu le souper, qui régulièrement ne doit pas durer plus d'une demi-heure. Ensuite temps libre, qui doit être employé à des conversations édifiantes ou à des entretiens sur des matières scientifiques ou autres semblables. A neuf heures, on fait en commun la prière du soir et l'examen de conscience à l'Oratoire, sous la présidence du père spirituel. Après le chant d'une hymne, les élèves sortent de l'Oratoire et se rendent en silence au dortoir pour se reposer et reprendre des forces pour le travail du lendemain. Les dimanches et jours de fête, on ne s'éloignera de ce programme, que pour employer

1867, fit passer le séminaire de Prague par une autre crise. Pour empêcher les altercations entre les séminaristes allemands et les séminaristes bohémiens, il fallut les placer dans des salles d'étude séparées. On ne les laissa ensemble qu'au réfectoire et au dortoir. Le séminaire de Prague est aujourd'hui très florissant.



le temps des cours au culte public (messe chantée et vêpres), à la lecture, en particulier à celle de l'Ecriture Sainte, à des études particulières et à une promenade en commun (après vêpres). Le mardi et le jeudi après midi, si les cours n'y mettent pas obstacle, les élèves feront aussi une promenade en commun, sous la direction d'un surveillant. Les sorties particulières ne seront permises que par le directeur, ou, à son défaut, par un sous-directeur, et seulement pour des motifs graves et sous la condition qu'on indiquera exactement le lieu où l'on va. »

Ce règlement accorde, on le voit, une moins large part aux exercices spirituels que les règlements des séminaires de France. On a pu remarquer aussi que les séminaristes de Prague travaillent dans des salles d'étude et prennent leurs repas dans des dortoirs communs. Ils n'ont point par conséquent chacun leur cellule, comme la plupart de nos séminaristes. Ils est cependant des séminaires autrichiens qui ressemblent sous ce rapport aux nôtres. Citons celui de Brixen, où beaucoup ont leur chambre et où ceux qui ne jouissent pas de cet avantage ne sont que deux ou trois dans une même cellule. Par contre, certains autres séminaires sont si exigus que, même avec le système des dortoirs, ils ne peuvent recevoir tous les étudiants de théologie; les élèves de première et de seconde année y sont donc nécessairement externes. Ce n'est pourtant là qu'une exception à la règle ; car dès 1825, un décret impérial prescrivait d'agrandir les séminaires et de supprimer l'externat.

Les monographies réunies par Mgr Zschokke ne nous apprennent pas seulement l'histoire et l'organisation des institutions théologiques de l'Autriche ; elles nous donnent encore beaucoup d'autres renseignements précieux. Plusieurs parlent, par exemple, de bibliothèques considérables. Celle de la faculté de Salzbourg renferme 63.000 volumes, celle du séminaire de la même ville en renferme 22.000. Le séminaire de Saint-Hippolyte possède 20.000 volumes ; celui de Linz, 15.000 ; celui de Brixen, 35.000 ; celui de Goerz, 24.000.

Ces monographies se terminent par la liste des évêques,

des prêtres marquants et des écrivains qui sont sortis de chaque séminaire. On a même presque toujours ajouté l'indication des principales publications de ces hommes distingués. L'ouvrage de Mgr Zschokke est ainsi devenu comme le livre d'or du clergé autrichien.

Parmi toutes les institutions qu'il fait connaître, la plus féconde a été celle de Saint-Augustin à Vienne. Elle fut fondée en 1816 par l'empereur François, pour former des professeurs capables de bien enseigner les sciences sacrées. On y appelle de jeunes prêtres qui ont terminé leurs études ordinaires de théologie avec distinction et qui ont moins de trente ans. Ils suivent les cours de la faculté de Vienne, et trois ans leur sont accordés pour parvenir au doctorat. Ils s'exercent aussi à la pratique du saint ministère et à la prédication, et s'entretiennent dans la piété par des retraites, des méditations et des conférences spirituelles faites en commun. Depuis sa fondation jusqu'en 1891, cette maison a reçu 814 prêtres, qui ont exercé ensuite la plus heureuse influence et occupé les postes les plus importants.

Nous mentionnerons aussi, à cause de sa singularité, une institution particulière au clergé grec catholique de Galicie. On sait que les ecclésiastiques grecs unis ne sauraient plus se marier après être entrés dans les ordres sacrés, mais qu'il leur est permis de garder la femme qu'ils ont épousée avant de les avoir reçus. Presque tous les prêtres ruthènes usent de cette permission. Au lieu de demander les ordres à la fin de leurs études théologiques, ils retournent donc dans le monde pour s'y marier. Ils reviennent solliciter la consécration sacerdotale trois mois après leur mariage. Ce n'est pas dans les séminaires qu'ils rentrent alors, mais dans des maisons spéciales qu'on appelle presbytérales, et où ils se préparent pendant quelques semaines à leurs ordinations. Des bourses de 125 fr. y sont données par le gouvernement aux candidats pauvres (c'est la très grande majorité) qui n'ont pas mis plus d'une année à revenir.

Voici, d'après la statistique officielle, quel était le nombre des professeurs et des étudiants en théologie, dans les

universités et les écoles diocésaines d'Autriche en l'année 1889-90 :

Dans les universités, on comptait 70 professeurs et 1351 étudiants, dont 227 à Vienne, 120 à Gratz, 284 (dont plus de la moitié étrangers) à Inspruck, 224 à Prague, 354 à Lemberg, 82 à Cracovie (et 60 à la faculté grecque orientale de Czernowitz). On a reçu 115 docteurs, sur 117 candidats qui ont subi toutes les épreuves.

Dans les 41 autres établissements destinés au clergé latin (savoir les deux facultés de théologie d'Olmutz et de Salzbourg, 15 écoles épiscopales et 24 écoles monacales) et les établissements destinés au clergé grec et arménien en dehors de l'université de Lemberg, on comptait 242 professeurs ou suppléants et 2.384 étudiants (dont 330 dans les facultés d'Olmutz et de Salzbourg, 1697 dans les écoles épiscopales et 269 dans les écoles monacales de rit latin). De ce nombre, 2.343 persévérèrent jusqu'à la fin de l'année, parmi lesquels 2.085 internes et 258 externes. Sur ces 2.343 élèves, 1.919 avaient leur diplôme de maturité.

Le chiffre total des étudiants en théologie était donc, à la fin de l'année, de 3694 (1).

II. Désirez-vous des renseignements clairs et fidèles sur l'organisation des anciennes universités, sur leur enseignement, leur rôle, la nature de leurs grades et les épreuves par lesquelles on y arrivait ? Lisez l'ouvrage que le R. P. Dechevrens a intitulé les *Universités catholiques autrefois et aujourd'hui* (2). Il vous montrera en particulier que les facultés de théologie étaient l'âme et le centre de ces grandes institutions, et qu'elles sont restées, jusqu'à la

(1) D'après le P. Werner, *Orbis terrarum catholicus*, 1890, l'Autriche (sans la Hongrie, dont il n'est pas question dans le livre de Mgr Zschokke) compte 21.483.998 catholiques, 16.139 prêtres séculiers et 3.844 prêtres religieux. Elle est divisée en 34 archidiocèses et diocèses, dont 3 (latin, ruthène et arménien) à Lemberg et 2 (latin et ruthène) à Przemysl. Il y a donc moins d'un prêtre pour 1.000 catholiques, et plus de 18 étudiants en théologie pour 100 prêtres.

(2) *Les Universités catholiques* autrefois et aujourd'hui, par A. Dechevrens, s. J. in-12 de xxvii, 396 pp. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet.

Révolution française, comme un rouage nécessaire de la société chrétienne. Mais, malgré les promesses de la seconde partie de son titre, il ne vous instruira guère de l'état actuel de nos universités catholiques. Il se contente en effet d'exposer un plan d'étude, qui, d'après sa conception des universités, est l'idéal qu'on doit poursuivre dans toutes. Cet idéal est beau assurément; mais pourquoi l'excellent auteur n'a-t-il pas au moins essayé de déterminer ce qui pourrait se réaliser dans les conditions où nous vivons? Les théories sont utiles sans doute; mais les vues pratiques sont nécessaires. Le R. P. Dechevrens pense cependant qu'il ne serait pas impossible d'adopter l'organisation qu'il propose pour la faculté de théologie. Voici cette organisation. On ne serait admis sur les bancs de cette faculté, qu'après avoir consacré trois années à la philosophie. Le cours préparatoire au baccalauréat en théologie serait commun à tous les élèves et durerait au moins quatre années. On y étudierait la théologie scolastique tout entière, avec les notions d'Ecriture sainte, d'histoire ecclésiastique et de droit canon, qui sont nécessaires à tout prêtre instruit. Une fois bachelier, on cultiverait une branche spéciale de la science sacrée et on arriverait ainsi, en deux ans, à la licence, qui serait multiple, pour favoriser les études spéciales. Les branches dans lesquelles on pourrait la prendre seraient au nombre de quatre, savoir : la dogmatique (qu'on n'étudierait plus d'une manière scolastique comme au cours de baccalauréat, mais au point de vue historique, au point de vue apologétique, ou à un autre point de vue semblable), les Saintes Lettres, l'histoire ecclésiastique et le droit canon. Le titre de docteur serait conféré par la faculté, après trois nouvelles années d'épreuve, aux licenciés qui s'en montreraient dignes par leurs travaux comme professeurs, comme écrivains ou comme prédicateurs.

III. Plusieurs des questions relatives au sacrement de l'ordre mériteraient d'être appelées le tourment des professeurs, tant elles offrent de difficultés. Ces difficultés tiennent à la diversité des rits de l'ordination dans les

liturgies orientales et occidentales, aux additions qui ont été faites à ces rits en Occident, à l'opposition des opinions qui ont tour à tour prévalu dans l'Ecole, et aussi, il faut le reconnaître, au défaut d'ouvrages approfondis et récents, qui répondent aux exigences du dogme, de l'histoire et du droit canon. Nous sommes donc heureux de présenter à nos lecteurs l'important et remarquable traité de l'ordre de Mgr Gasparri, professeur à l'Institut Catholique de Paris (1). Comme son titre l'annonce, le droit canonique y tient la première place, avec l'histoire qui est l'œil du droit canon. Cependant la théologie dogmatique n'en a pas été exclue. Si d'ordinaire elle ne se montre qu'au second plan, elle y est parfois éclairée d'un jour nouveau. L'ouvrage de Mgr Gasparri est donc désormais indispensable pour étudier sérieusement la matière. Il sera même a peu près inutile de recourir à d'autres volumes, pour résoudre les questions pratiques relatives aux irrégularités, au sujet, au ministre ou aux cérémonies des ordinations; car l'auteur les a traitées avec toute l'ampleur, toute la science et toute l'exactitude des grands canonistes; il n'ignore d'ailleurs aucune des décisions du Saint-Siège et il les explique et les concilie en maître consommé.

Mgr Gasparri a partagé son ouvrage en six chapitres, dont il expose ainsi le sujet et le plan dans sa préface : « Après un premier chapitre consacré à des notions générales, le chapitre II traite du temps et du lieu de l'ordination. Dans le chapitre III qui est plus étendu, on détermine quel est le sujet de l'ordination, c'est-à-dire quelles personnes peuvent et doivent être admises dans l'état clérical, d'après le droit divin et le droit ecclésiastique. On y examine aussi quelle intention ces personnes doivent avoir pour que leur ordination soit valide et licite... On explique

(1) Tractatus canonicus de *sacra ordinatione*, auctore Petro GASPARRI, sacerdote, SS. D. N. Leonis PP. XIII cubiculario intimo, in Instituto Catholico Parisiensi textus canonici professore, olim Romæ professore institutionum canonicarum in Collegio Urbano de Propaganda Fide, et sacræ theologiæ sacramentariæ iu scholis Pontificii Seminarii Romani ad S. Apollinarem. 2 vol. in-8° de IX, 444 et 399 pp. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet. 1893. Prix : 13 fr.



au chapitre IV tout ce que les règles canoniques prescrivent de faire avant l'ordination. Vient ensuite le chapitre V, où il est question des choses essentielles pour l'ordination, c'est-à-dire du ministre et de son intention, de la matière et de la forme. Le chapitre VI étudie les effets de l'ordination, et surtout le pouvoir d'ordre considéré soit en général, soit dans chaque degré particulier. Enfin on a placé à la fin du volume divers documents dont les uns aideront à résoudre les questions pratiques et dont les autres (anciens *ordines* et *sacramentaires* romains) servent d'appui aux sentiments soutenus dans l'ouvrage. »

Cette dernière phrase laisse entrevoir les tendances dogmatiques de l'auteur. Il se prononce d'ordinaire en faveur des opinions admises par les érudits depuis le dix-septième siècle et abandonne les opinions opposées qui régnaient au moyen âge. C'est dire qu'il ne reconnaît pas le caractère de sacrement aux ordres mineurs, ni au sous-diaconat, qu'il met la partie essentielle de l'ordination des diacres et des prêtres, dans l'imposition des mains qui précède la porrection des instruments, et qu'il considère l'épiscopat comme un ordre distinct du simple presbytérat.

On voit que Mgr Gasparri n'a pas rempli sa tâche en simple vulgarisateur qui expose les doctrines des autres. Il a ses doctrines et ses vues à lui. Il a même élaboré des conceptions absolument originales, et n'a pas craint d'ouvrir des routes nouvelles. C'est naturellement sur ces innovations que doit porter de préférence notre attention. Si ce ne sont point toujours les parties les plus solides du traité, ce sont celles qui présentent le plus d'intérêt; ce sont également celles qui offrent le plus de prise à la critique. On ne s'étonnera donc point de nous voir discuter certaines assertions de l'ouvrage dont nous venons de faire un éloge très sincère.

Il est certain qu'on ne saurait être évêque, sans être aussi prêtre. Presque tous les théologiens en concluent que l'épiscopat est une extension du presbytérat, et en outre que la consécration épiscopale ne saurait être conférée validement qu'aux sujets qui ont déjà reçu l'ordina-

tion presbytérale. La pratique de l'Eglise est d'ailleurs conforme à cette doctrine, car lorsqu'un diacre est élevé à l'épiscopat, on l'ordonne toujours prêtre avant de le consacrer évêque. Cette pratique remonte-t-elle à l'âge apostolique? Quelques savants l'ont contesté, parce que les Actes des Apôtres ne parlent que de consécrations épiscopales, mais non d'ordination presbytérale. Ils ont même pensé que jusqu'au neuvième siècle, on se contentait de consacrer évêques les diacres élevés à l'épiscopat. Le *Liber pontificalis* raconte en effet la consécration épiscopale de plusieurs diacres qui furent promus au souverain pontificat, comme Etienne I, Paul I, Etienne V, Valentin, Nicolas I. Or il ne laisse pas entendre qu'on se soit inquiété de leur conférer au préalable le sacerdoce. Il rapporte même comment l'antipape Constantin (816), qui était laïque, reçut successivement la cléricature, le sous-diaconat, le diaconat et l'épiscopat, sans mentionner le presbytérat. Thomassin et d'autres érudits ont conclu de ces récits que la consécration épiscopale possède par elle-même toute l'efficacité de l'ordination presbytérale, et qu'elle peut être conférée validement à des diacres et même à de simples chrétiens. Cette opinion, à laquelle la plupart des théologiens ne reconnaissent aucune valeur, est qualifiée de probable par Mgr Gasparri. Aussi avons-nous été surpris qu'outre les récits dont nous venons de parler, il n'invoquât pas en sa faveur les *ordines* romains du IXe siècle reproduits dans ses appendices; car ces *ordines* rapportent les cérémonies de la consécration des diacres et des prêtres élevés au souverain pontificat, sans faire aucune différence entre eux; et le silence de ces documents liturgiques mériterait, à notre avis, plus d'attention que le silence du *Liber pontificalis*. Mais toutes ces preuves réunies ne semblent pas capables d'établir l'opinion de Thomassin; car, comment admettre qu'un changement aussi important et aussi pratique que l'introduction de l'ordination presbytérale, se soit produit au neuvième siècle, c'est-à-dire en un temps d'études et de discussions liturgiques, sans que personne l'ait signalé? Mgr Gasparri semble penser avec Thomassin que l'opinion

commune résulte de la conception particulière que les Scolastiques se sont faite de l'épiscopat. C'est ce que nous ne voyons pas; car, le sentiment des scolastiques qui regardaient l'épiscopat et le presbytérat comme un seul et même ordre, se serait harmonisé parfaitement avec l'usage de se contenter de la consécration épiscopale; ce n'est donc pas ce sentiment théologique qui aurait pu faire disparaître cet usage, s'il avait existé. En somme toute la question se ramène, semble-t-il, à savoir si le pouvoir de consacrer le corps de Jésus-Christ et d'absoudre les péchés, est conféré par la consécration épiscopale aussi bien que par l'ordination presbytérale.

La matière des irrégularités est traitée d'une façon tout à fait nouvelle par le savant professeur de l'Institut catholique de Paris. Au lieu de suivre la méthode habituelle, et de réunir sous le nom d'irrégularités, tous les empêchements canoniques qui mettent obstacle à la réception ou à l'exercice des ordres, il réserve ce nom aux seuls empêchements perpétuels, attachés à un défaut ou à une faute, en raison desquels par respect pour le saint ministère, le droit canon a défendu de conférer aucune ordination et par conséquent aussi d'en recevoir aucune ou d'exercer les ordres qu'on a reçus. Suivant sa conception, toutes les irrégularités proprement dites sont donc perpétuelles, totales, toutes émanent d'une loi universelle. Il regarde les autres irrégularités admises par les canonistes, comme des irrégularités improprement dites, et les partage en censures et en simples empêchements. Il range parmi ces simples empêchements, la non réception du sacrement de confirmation, le commerce des honoraires de messes, le défaut d'âge, la non réception des ordinations inférieures ou l'absence des interstices, le lien matrimonial, la condition militaire ou servile, les charges qui obligent à rendre des comptes, le défaut de science, le défaut de sainteté, le nombre suffisant des clercs d'un diocèse, le défaut de titre canonique pour les ordres sacrés et aussi les diverses conditions qu'un évêque pourra imposer à ceux qui demandent à être ordonnés par lui. Mgr Gasparri s'applique à démon-

trer que sa distinction entre les irrégularités proprement dites et les simples empêchements est conforme aux textes du droit. C'est un point que nous laissons à l'examen des canonistes; mais à coup sûr cette distinction introduit une bien plus grande clarté dans ce chapitre du traité de l'ordre.

Le vénéré prélat est moins heureux dans une autre innovation qu'il a tentée. Tous les théologiens et les canonistes enseignent qu'un adulte ne saurait recevoir validement l'ordination, s'il a l'intention formelle de ne pas la recevoir. Bien plus, quoique Cajetan et quelques anciens aient avancé qu'un adulte qui n'aurait aucune intention serait ordonné validement, la masse des auteurs soutient que cette complète indifférence ne suffirait pas, que la validité de l'ordination exige à tout le moins, dans l'adulte ordonné, l'intention appelée *habituelle*, c'est-à-dire celle qu'on a eue et qu'on n'a pas rétractée. L'enseignement des théologiens est le même au sujet du baptême. Or, d'après ces principes, il est clair qu'un homme qui aurait la volonté formelle de ne pas recevoir l'ordination ou le baptême, ne serait point ordonné, ni baptisé, alors même qu'il donnerait des signes extérieurs d'assentiment pendant qu'on lui administrerait le sacrement. Tous les auteurs sans exception sont d'accord sur ce point; car, nous le répétons, tous déclarent expressément qu'on ne saurait être ordonné, ni baptisé, si on a la volonté contraire.

Mgr Gasparri reconnaît que tel est bien l'enseignement commun. Mais cela ne l'empêche pas de soutenir contre tout le monde, que le baptême et l'ordination seraient valides, au cas où quelqu'un aurait intérieurement l'intention de ne pas les recevoir, pourvu qu'extérieurement il parût consentir à leur réception. Il prétend, en effet (et c'est son seul argument) que cette manière de voir a été approuvée par Innocent III, dans une décrétale insérée au *Corpus Juris* (cap. *Majores, de baptismo*), où il est question de ceux qui sont baptisés pendant leur sommeil ou par contrainte. Dans la réalité, à l'endroit qu'il invoque (1),

(1) Voici ce passage : « Id est religioni christianæ contrarium, ut



cette décrétale distingue seulement entre ceux qui cédant à la contrainte se laissent baptiser et consentent par conséquent, bien qu'à regret, et ceux qui refusent constamment le baptême. Elle déclare que les derniers n'ont pas reçu le sacrement, tandis que les premiers (de même que ceux qui s'approchent du baptême avec *fiction*) ont reçu le caractère du baptême et doivent être traités comme de véritables chrétiens, parce qu'ils ont eu la volonté réelle, bien que non absolue, d'être baptisés. Innocent III appelle ce volontaire *conditionnel :* c'est le même que les théologiens nomment *secundum quid* et qu'ils estiment suffisant pour qu'un acte soit humain. La décrétale d'Innocent III n'approuve donc point le sentiment émis par Mgr Gasparri. Elle le désapprouve au contraire, puisqu'elle exige une volonté réelle dans le sujet, pour la validité du baptême et de l'ordination.

Elle a été comprise dans le sens que nous venons d'indiquer par tous les canonistes, et en particulier par Benoît XIV, dans sa bulle *Postremo mense* du 28 février 1747 sur le baptême des juifs (N. 49). C'est donc encore à tort que Mgr Gasparri croit pouvoir s'appuyer sur les explications que cette bulle donne de la décrétale *Majores* et qu'il impute à Benoît XIV d'y avoir abandonné le sentiment commun que ce pape avait enseigné dans son *de Sacrificio missæ*.

semper invitus et penitus contradicens ad recipiendam et servandam Christianitatem aliquis compellatur. Propter quod inter invitum et invitum, coactum et coactum, alii non absurde distinguunt, quod is, qui terroribus atque suppliciis violenter attrahitur, et ne detrimentum incurrat, Baptismi suscipit sacramentum, talis (sicut et is qui ficte ad Baptismum accedit) characterem suscipit Christianitatis impressum, et ipse tanquam conditionaliter volens, licet absolute non velit, cogendus est ad observantiam fidei christianæ...... Ille vero qui nunquam consentit, sed penitus contradicit, nec rem, nec characterem suscipit sacramenti; quia plus est expresse contradicere, quam minime consentire (Cajetan invoquait ce membre de phrase en faveur de son opinion; mais il faut évidemment l'interpréter d'après ce qui précède. En tout cas cette phrase est aussi opposée que toutes les autres à l'opinion de Mgr Gasparri); sicut nec ille notam alicujus reatus incurrit qui contradicens penitus et reclamans thurificare idolis cogitur violenter.

Mais, nous demandera-t-on, d'où peut venir cette erreur chez le savant et consciencieux professeur? Il nous sera permis de le dire avec tout le respect que nous devons à sa science et à sa personne, cette erreur vient uniquement de ce qu'il n'a point compris une expression qui est pourtant courante en théologie. Cette expression employée par la décrétale *Majores* et reproduite par Benoît XIV est celle de *fiction*, *fictio*, *ficta susceptio*. En parlant de celui qui cède à la violence et se laisse baptiser, la décrétale dit qu'il reçoit le caractère baptismal comme celui qui s'approcherait du baptême avec *fiction :* « Talis (sicut et qui *ficte* ad baptismum accedit) characterem suscipit christianitatis impressum. » Et elle explique que ceux qui s'approchent ainsi avec *fiction* du baptême, sont en opposition avec ce baptême, non pas de bouche mais de cœur, *ficti, qui quamvis non ore, corde tamen dissentiunt.* Or, Mgr Gasparri, ne prenant pas garde à la signification qu'on donne à cette expression technique dans les écoles, l'interprète dans le sens qu'elle pourrait avoir dans une phrase de Cicéron. Il s'est persuadé que ceux qui reçoivent le baptême avec *fiction*, qui par le fait de cette fiction se trouvent en opposition avec le baptême, de cœur sinon de bouche, sont les hommes qui extérieurement se montrent disposés à recevoir le baptême, bien qu'intérieurement ils aient la volonté contraire. Comme Innocent III, et à sa suite Benoît XIV, disent que ces hommes *ficti* reçoivent le caractère du baptême, Mgr Gasparri attribue à ces deux papes, l'opinion qu'il a émise et suivant laquelle on recevrait validement le baptême et l'ordre, alors même qu'on aurait la volonté contraire, pourvu qu'on manifestât extérieurement le désir de les recevoir. Voilà comment le vénéré prélat a été amené à défendre un sentiment qu'il savait contraire à l'enseignement commun. Il n'aurait jamais soutenu ce sentiment, s'il avait remarqué que les expressions *fictio*, *ficta susceptio*, *ficti* avaient dans la bouche d'Innocent III et dans celle de Benoît XIV, une signification toute différente de celle qu'il leur attribue. Or, il est facile d'établir que dans les documents en question, ces deux pontifes entendaient par

fiction, non pas comme Mgr Gasparri le pense, une intention feinte, mais bien des dispositions feintes, c'est-à-dire soit une attache secrète au péché mortel, soit tout autre obstacle qui sans empêcher la validité du baptême et de l'ordination, en rendent néanmoins les fruits impossibles. C'est là, en effet, un sens courant et connu que les termes *fictio, ficta susceptio* ont aujourd'hui dans le langage théologique, et qu'ils avaient déjà au temps de Benoît XIV, au temps d'Innocent III et au temps de saint Augustin. On ne s'étonnera pas que nous en donnions brièvement la preuve; car la question est importante.

Quatre témoignages choisis aux époques que nous avons indiqués suffiront d'ailleurs, nous l'espérons, pour établir ce que nous venons d'avancer. Nous demanderons le sens du terme technique *fictio* au R. P. de Augustinis, l'auteur du savant ouvrage *de re sacramentaria*, pour notre temps, à Billuart pour le temps de Benoît XIV, à saint Thomas d'Aquin pour le siècle d'Innocent III, et à saint Augustin lui-même pour l'époque où il écrivait.

Le R. P. de Augustinis intitule un de ses articles « des sacrements reçus avec *fiction*, *de sacrementis ficte sasceptis* ». A la suite de ce titre, il en donne l'explication que voici : « Par le terme de *fiction*, on n'entend pas ici une réception simulée, car une telle réception rendrait le sacrement invalide; mais on entend une disposition simulée, qui a lieu lorsque l'âme est occupée par le péché mortel qui est un obstacle à la grâce. Chaque fois donc que le sacrement est reçu d'une manière valide mais infructueuse, on dit qu'il est reçu avec fiction, comme si le sujet feignait qu'il est disposé à recevoir les fruits du sacrement, et cela sans avoir ces dispositions (1). »

(1) Tractatus I, *de Sacramentis in genere*, pars III, art. v. *De sacramentis ficte susceptis*. Nomine fictionis hic non venit simulata susceptio, quippe quæ invalidum redderet sacramentum ; sed simulata dispositio intelligitur, quæ tunc habetur cum in anima mortale peccatum adest, quod est obex gratiæ. Quoties ergo sacramentum valide quidem, sed infructuose suscipitur, dicitur ficte, seu cum fictione suscipi, quasi suscipiens fingat se ad sacramenti fructum dispositum esse et non sit (*De re sacramentaria*, 2a editio, t. I, p. 299).

Billuart emploie couramment le terme *fiction* dans le même sens. Renvoyons simplement à la question qu'il formule en ces termes dans son traité du baptême (1) : « Est-ce que les fruits du baptême qui a été reçu avec fiction revivent, lorsque la fiction cesse ? *Utrum baptismus ficte susceptus, recedente fictione reviviscat?* »

Cette question elle-même a été inspirée dans ses termes comme dans son fond par saint Thomas d'Aquin, que Billuart commente. L'Ange de l'Ecole se sert en effet des mêmes formules dans deux articles (2) de sa somme théologique, qui sont ainsi intitulés : « Est-ce que la fiction empêche l'effet du baptême ? *Utrum fictio impediat effectum baptismi?* Est-ce que le baptême produit son effet, lorsque la fiction cesse ? *Utrum fictione recedente baptismus suum effectum consequatur?* » Le saint docteur qui avait enseigné précédemment (3) que l'intention de recevoir le baptême est nécessaire dans le sujet pour la validité du sacrement, indique dans ces deux articles quatre sens reçus du mot *fiction* (4). Nous n'y voyons pas le sens d'intention feinte admis par Mgr Gasparri. Le sens principal indiqué par l'Ange de l'Ecole, est celui de mauvaises dispositions, et par conséquent de dispositions contraires à celles que suppose la démarche de recevoir le baptême (5). Aussi le saint docteur expose-t-il que si la *fiction* n'empêche pas la validité du baptême, elle empêche toujours la production de la grâce baptismale.

Déjà saint Augustin avait employé les mots *fictus* et *fictio*

(1) Dissert. IV, art, 2.
(2) 3 p. q. 69, a. 9 et 10.
(3) *Ibid.* q. 68, a. 7, cfr. a. 4.
(4) q. 69, a. 9.
(5) *Ibid.* ad. 3. Fictus dicitur aliquis ex eo quod demonstrat se aliquid velle quod non vult. Quicumque autem accedit ad baptismum, ex hoc ipso ostendit se rectam fidem habere, et sacramentum venerari, et velle se Ecclesiæ conformare, et velle a peccato recedere. Unde cuicumque peccato vult homo inhærere, si ad baptismum accedit, fictus accedit, quod est indevote accedere. Sed hoc intelligendum est de peccato mortali, quod gratiæ contrariatur, non autem de peccato veniali. Unde fictio hic quodammodo includit omne peccatum. Cfr. a. 10.

dans son traité du baptême (1), comme des termes courants et parfaitement compris des Donatistes qu'il combattait aussi bien que des Catholiques. Or il appelle *fictus* celui qui reçoit le baptême avec des attaches au péché. Le grand évêque soutient que le baptême ainsi reçu n'efface pas le péché, mais qu'il est valide et ne doit pas être réitéré.

Ainsi, depuis le temps de saint Augustin jusqu'à nos jours, l'expression *fictio* a été consacrée à désigner les dispositions de ceux qui s'approchent mal des sacrements, en particulier du baptême. Si nous ne nous trompons, il est manifeste qu'Innocent III l'entendait en ce sens dans la décrétale *Majores*, et nous ne voyons pas quelles raisons Mgr Gasparri pourrait invoquer pour maintenir son interprétation.

Un simple prêtre peut recevoir du souverain Pontife le pouvoir de conférer la tonsure, les ordres mineurs et même le sous-diaconat. On s'est demandé s'il pourrait recevoir également celui de conférer le diaconat. Vasquez, Dom Martène et d'autres auteurs se sont prononcés pour l'affirmative. Ils s'appuyaient sur une bulle d'Innocent VIII (1489) qui, suivant eux, aurait accordé ce privilège aux abbés de Cîteaux. Mais la plupart des théologiens et des canonistes ont rejeté cette opinion ; beaucoup d'entre eux ont même soutenu que la bulle en question n'a jamais existé. Cependant, de nos jours, le chanoine de Angelis et le P. de Augustinis ont admis l'authenticité de cette bulle et adopté le sentiment de Vasquez. Mgr Gasparri a voulu mettre un

(1) *De baptismo*, contra Donatistas, lib. I, c. 12. Migne. P. L. XLIII, 119. Cette manière de parler semble avoir été suggérée par ce texte de la Sagesse (I, 5) que saint Augustin invoque : « In malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis. Spiritus enim Sanctus disciplinæ effugiet *fictum.* » A la fin du même traité (lib. VII, c. 53 ; *ibid.*, col. 242, 243), saint Augustin parle de ceux qui recevraient le baptême par simple curiosité ou par jeu, c'est-à-dire sans l'intention de le recevoir. Il ne se prononce pas d'une manière absolue sur la validité de ce baptême, parce que, dit-il, la question n'a été tranchée encore par aucun concile, ni aucune autorité plénière. Il ne se sert point d'ailleurs du terme *fictio* au sujet de ce baptême ; il dit qu'il a été reçu *cum simulatione* et *fallaciter*.

terme à ces discussions. Des recherches ont été faites pour lui aux archives du Vatican : la bulle s'y trouve ; mais elle donne le privilège de conférer le sous-diaconat, et non le diaconat. Cela tranche la controverse.

Nous avons déjà dit que le savant professeur a pris la peine de reproduire les anciens rituels romains de l'ordination. Il a eu encore l'heureuse pensée d'y ajouter le rituel de l'ordination des Grecs d'après Goar. Aussi regrettons-nous, pour la perfection de son bel ouvrage, qu'il n'ait pas donné en outre le résumé du rituel des Arméniens. Ce rituel offre en effet un intérêt non moins considérable que le rituel grec et l'ancien rituel latin. Il aurait d'ailleurs pour les théologiens une importance capitale, quand ils ne s'en serviraient que pour bien interpréter le fameux décret donné aux Arméniens par Eugène IV, en 1439, à la fin du concile de Florence. Ainsi qu'il résulte des déclarations qui y sont consignées, ce décret fut promulgué à la suite d'une entente entre des savants envoyés d'Arménie et les docteurs désignés par le pape. Or on sait qu'il place la matière de chaque ordination dans la porrection des instruments.

Il y a donc là une déclaration pontificale qui ne peut guère être bien comprise pour qui ne connaît pas le rituel des Arméniens auxquels le décret s'adressait ; et cette déclaration offre une objection très difficile à résoudre pour les théologiens qui, comme Mgr Gasparri, mettent la matière des ordinations supérieures dans l'imposition des mains. Ils disent à peu près tous que le décret de Florence n'a point parlé de cette imposition, parce qu'il s'est contenté de signaler ce qui distingue les ordinations de l'Eglise romaine des ordinations des orientaux. Mgr Gasparri répète la même chose, à cette différence près (nous ne savons si elle est intentionnelle) qu'il nomme les Grecs au lieu des Orientaux : « Le décret, répond-il (N° 1.007), décrit les rits particuliers à l'Eglise romaine et spécialement la porrection des instruments que les Grecs n'avaient pas. » Si nous ne nous trompons, cette réponse laisse la difficulté en son entier. Il n'y avait pas lieu de s'occuper

des rits grecs dans le décret au Arméniens, puisque les Grecs étaient partis de Florence lorsqu'il fut porté et qu'il ne s'adressait aucunement à eux. Eugène IV, en le rédigeant, a donc surtout tenu compte des rits latins et des rits arméniens. Or il y a, et il y avait dès lors, une parenté frappante entre les rits des ordinations des deux Eglises. Les Arméniens ont, en effet, les mêmes ordinations que les latins, celles du tonsuré, du portier, du lecteur, de l'exorciste, de l'acolyte, du sous-diacre, du diacre, du prêtre. Ils ont comme nous une imposition des mains à l'ordination du prêtre et du diacre (1).

A chaque ordination, l'évêque arménien présente aussi à l'ordinand à peu près les mêmes instruments que l'évêque latin : au portier la clef de l'église, au lecteur un livre des apôtres ou des prophètes, à l'exorciste le rituel, à l'acolyte un chandelier avec un cierge allumé et ensuite une burette vide, au sous-diacre le calice vide et le patène, au diacre l'Evangile puis l'encensoir, au prêtre la calice et la patène avec le pain et le vin consacrés ou non consacrés. Ces rits, qui sont généralement trop peu connus, ont été publiés de nos jours par Denzinger (2). Ils avaient été édités pour la première fois en latin, au XVII[e] siècle, à l'imprimerie de la Propagande, par le missionnaire Clément Galan (3). Ce dernier les avait traduits d'un très ancien rituel, qui servait aux ordinations des Arméniens dans leur église patriarchale de Constantinople (4). Les rits que nous venons d'indiquer étaient donc en usage dans l'Eglise arménienne bien avant le concile de Florence, comme Galan le fait remarquer lui-

(1) Ils en ont aussi une à l'ordination du sous-diacre.

(2) *Ritus orientalium*, Vurtzbourg, Stahl ; 1874, 2 vol. in-8, t. II, p. 274.

(3) *Conciliationis Ecclesiæ Armenæ cum Romana*, pars I et II, auctore Clemente GALANO surrentino et S. Sedis Apostolicæ ad Armenos missionario, Rome, 1690, 1658 et 1661 ; 3 vol. in-folio. La date inscrite au titre du premier volume de notre exemplaire est MDCLXXXX, mais les approbations qui suivent sont datées de 1648. Le premier volume est-il une réédition ou a-t-il été imprimé après les deux derniers ? Nous ne le savons pas.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 110.

même (1). Or, étant donnée leur ressemblance presque complète avec les rits latins, comment admettre que le décret aux Arméniens a gardé le silence sur l'imposition des mains parce qu'elle était commune aux deux rits, et qu'il a parlé de la porrection des instruments parce qu'elle était particulière aux latins ? Cette explication est contraire aux faits ; elle ne semble donc pas soutenable.

IV. Nous possédons de nombreux manuels de droit canon. Celui de Craisson est un des meilleurs. S'il n'a pas les allures scientifiques de plusieurs autres, il ne le cède à aucun en exactitude et en sûreté de doctrine. Il est surtout précieux pour tous les prêtres qui ont besoin de trouver rapidement des solutions pratiques ; car il est aussi complet que sobre. Grâce d'ailleurs à son excellente table et à l'heureuse disposition des paragraphes, on y découvre en un instant les renseignements canoniques, liturgiques ou théologiques que l'on désire.

L'auteur avait, jusqu'à sa mort, tenu son manuel au courant de toutes les décisions nouvelles qui se produisaient. Mais, pour que cet excellent ouvrage lui survécût, il était indispensable qu'une main sûre et discrète continuât ces retouches. Un savant canoniste, dont le public regrettera d'ignorer le nom, a rempli cette tâche dans une huitième édition qui vient de paraître (2). Faut-il le féliciter de n'avoir presque point touché au texte primitif et d'avoir rejeté toutes ses additions dans des appendices ? On est heureux de retrouver les enseignements de Craisson dans leur intégrité ; mais on n'aurait pas été fâché de rencontrer dans le corps de l'ouvrage les compléments et surtout les corrections que des décisions récentes ont nécessités.

V. Le *Code civil commenté à l'usage du clergé*, de M. le chanoine Allègre, a eu en cinq ans trois éditions, qui en prouvent suffisamment la valeur et l'utilité. Une qua-

(1) *Ibid.*, t. III, p. 655.

(2) *Manuale totius juris canonici*, auctore D. CRAISSON, quondam vicario generali diœcesis Valentinensis. *Editio octava* novis curis aucta et emendata. 4 vol. in-12 de xv-720, 715, 815 et 776 pp. Paris, Roger et Chernoviz. 1894. Prix : 18 fr.

trième édition vient de paraître (1). Elle est moins volumineuse et d'un prix plus modique, sans que pourtant rien d'important en ait été retranché. L'auteur y a même fait des additions, motivées par la récente législation sur les fabriques et sur le droit d'accroissement. Un formulaire d'actes civils et ecclésiastiques, une étude sur la question ouvrière, un aperçu des principales divergences du code belge et du code français, et une table alphabétique des matières ont aussi été ajoutés à l'ouvrage.

VI. Nous signalerons, non en raison du fond qui n'offre rien d'original et qui n'est pas orthodoxe, mais en raison de la méthode, les *Tableaux synoptiques de l'histoire du dogme* du D[r] Jean Werner (2). Ils présentent en quelques pages les idées courantes des protestants allemands sur la marche et la lutte des théories relatives au Verbe et à l'Incarnation, depuis les temps apostoliques jusqu'au troisième concile de Constantinople en 680.

(1) *Le Code civil commenté à l'usage du clergé*, dans ses rapports avec la théologie morale et les questions sociales, par le chanoine Allègre, ancien avocat, docteur en théologie et en droit canon. *Nouvelle édition* mise au courant des lois recentes, et en particulier des lois sur les fabriques et le droit d'accroissement. 2 vol. in-12 de xix-695, v et 603-xxxiii pp. Paris, Roger et Chernoviz. 1894. Prix : 9 fr.

(2) *Dogmengeschichtliche Tabellen*, zum monarchianischen, trinitanischen und christologischen Streite, von lic. dr. Johannes Werner. In-4° de 11 pp. Gotha, Perthes, 1893. Prix : 75 centimes.

Vacant,

professeur au grand Séminaire de Nancy.



MÉLANGES

UN NOUVEAU COMMENTAIRE SUR SAINT THOMAS (1)

Continuant à suivre la voie indiquée aux théologiens par Sa Sainteté Léon XIII, le R. P. Billot, professeur à l'université Grégorienne, nous donne sur les sacrements un volume où, comme dans ceux qui l'ont précédé sur l'Incarnation et la Trinité, il commente saint Thomas. Sa fidélité à reproduire les enseignements du maître n'enchaîne le commentateur à aucune école en particulier; appréciant avec liberté les opinions de toutes les écoles, c'est au maître lui-même, c'est aux écrits de saint Thomas qu'il demande le sentiment qui doit le fixer. Le R. P. Billot professe l'horreur des systèmes : ils sont, nous citons ses paroles, ils sont la ruine de la théologie dont ils compromettent, par des inventions de l'esprit humain, la dignité de science supérieure à toute science humaine. Le vrai théologien, en exposant le dogme, n'avance rien qui n'ait un fondement divin dans la révélation.

(1) De Eclesiæ sacramentis commentarius in tertiam partem S. Thomæ, auctore Ludovico Billot S. J., in Pontificia universitate Gregoriana theologiæ professore. Tomus prior complectens quæstiones de sacramentis in communi, de baptismo, confirmatione et eucharistia, 1 vol. in-8, 604 pages. Romæ, ex Typographia Polyglotta S. C. de Propaganda Fide, 1894.



I

Les sacrements de la loi nouvelle produisent ce qu'ils signifient, ils sont de véritables causes et non de simples conditions. Quelle est la nature et quel est l'effet immédiat de leur causalité? Question difficile et controversée dont l'auteur étudie la solution après avoir défini les sacrements, expliqué leur composition, prouvé leur nécessité.

Les sacrements produisent la grâce *ex opere operato*, mais leur causalité n'est ni morale ni physique, dit le R. P. Billot, elle est *intentionnelle*. Elle n'est point morale, au sens actuellement reçu, parce que la causalité morale, telle que l'entendent les théologiens modernes, placerait les sacrements dans la classe des causes finales, alors qu'ils appartiennent certainement à celle des causes efficientes. Elle n'est point non plus physique, car les sacrements sont des signes. Or le mode d'opérer propre aux signes est d'ordre non physique, mais *intentionnel*, l'action des signes consistant à imprimer dans les sens l'image de la chose même qui sert de signe pour faire naître dans l'esprit l'idée, la forme *intentionnelle* de la chose signifiée. Assurément les paroles par lesquelles un législateur, un roi, un pontife, en intimant leurs ordres, en notifiant leurs décisions, imposent des obligations, confèrent des titres, des dignités, députent à certains emplois, ont, comme signes, une causalité réelle, bien qu'elles ne produisent aucun changement physique dans les sujets qu'atteint cette causalité. On doit en dire autant des paroles et des rites qui composent les sacrements institués par Jésus-Christ. Ils agissent véritablement, quoique d'une manière purement *intentionnelle*, car ils tiennent de leur institution même une signification efficace.

De là il résulte que le premier effet des sacrements n'est pas la grâce, chose physique, mais un titre qui exige celle-ci et en amène nécessairement la réception dans tous les cas où nul empêchement n'existe. Cet effet ne peut manquer quand le sacrement a sa validité, et il explique pourquoi et

comment les sacrements à la fois valides et informes revivent, c'est-à-dire produisent, tout obstacle étant levé, la grâce et la sanctification. D'après saint Thomas, comme le montre très bien le R. P. Billot par plusieurs passages des commentaires sur les Sentences, l'action sacramentelle n'atteint la grâce que d'une façon dispositive, au moyen du titre dont nous venons de parler, et non immédiatement dans son entité. Nous ne faisons ici qu'indiquer ce sentiment, les bornes étroites d'un compte rendu ne nous permettent pas d'en rapporter les raisons, solidement et amplement exposées par l'auteur.

Nous ne dirons rien non plus des parties de l'ouvrage concernant le Baptême et la Confirmation, pour pouvoir nous étendre sur la transsubstantiation, matière importante que le R. P. Billot a remarquablement traitée dans l'Eucharistie.

II

Selon saint Thomas et les anciens docteurs la transsubstantiation est la raison de la présence de Notre-Seigneur sous les espèces eucharistiques, et il y a entre ces deux dogmes un rapport si étroit, que la négation du premier entraîne logiquement celle du second. Selon les théologiens modernes, au contraire, ce rapport n'existe pas, et loin de rendre raison de la présence réelle, la transsubstantiation, à ne considérer que la nature des choses, est un pur accident qui accompagne cette présence.

Afin de pouvoir dégager le vrai concept de la transsubstantiation des obscurités produites par les explications qui se combattent, le R. P. Billot précise, touchant le mystère objet de ce concept l'enseignement de l'Eglise, puis il expose les sentiments opposés des auteurs catholiques.

L'idée de la transsubstantiation dans les théologiens modernes implique : 1° la destruction, bien qu'ils refusent de lui donner ce nom et se défendent d'admettre la chose, la destruction de la substance du pain et du vin ; 2° en tant que liée d'une certaine manière à la destruction de cette

substance, l'action par laquelle le corps de Notre-Seigneur est rendu présent dans l'Eucharistie ; 3° la permanence d'un élément commun, les espèces ou accidents du pain et du vin.

D'accord sur la première de ces notes constitutives, les modernes sont très partagés au sujet de l'action par laquelle le corps de Notre-Seigneur est rendu présent sous les espèces sacramentelles (1). Les uns veulent qu'elle soit productive, les autres *adductive* ou quasi *adductive*. Quant au lien entre cette action et la destruction de la substance du pain, ils l'expliquent diversement, et ne lui assignent pas tous une même origine, mais tous conviennent ou doivent convenir que dans leur système ce lien est extrinsèque et non fondé sur la nature des choses unies. Pourquoi, en effet, la production ou *l'adduction* du corps de Notre-Seigneur serait-elle une suite naturelle de la destruction du pain, et, réciproquement, pourquoi entraînerait-elle par nature la cessation de l'existence du pain ?

Bien différent de celui des théologiens modernes est le sentiment de saint Thomas et des anciens scolastiques, tels que saint Bonaventure, Albert le Grand, Ægidius. Ces docteurs sont unanimes à nier que la substance du pain soit détruite, c'est par voie de changement et non d'anéantissement qu'elle cesse d'exister. Ils nient de même toute action dont le corps de Notre-Seigneur serait le terme immédiat, conséquemment toute production ou *adduction* de ce corps, et enseignent que la substance du pain est changée en celle du corps de Jésus-Christ, sans qu'il se fasse dans cette dernière aucun changement. Ainsi, pour saint Thomas et les anciens la transsubstantiation n'est point, comme pour les modernes, la double opération anéantissant une substance et produisant ou amenant une autre substance à la place de celle qui vient d'être détruite, elle est l'action simple, unique par laquelle Dieu dont la puissance s'étend à l'être tout entier change immédiatement en

(1) Ils ne sont pas moins partagés au sujet de la troisième note, mais nous ne pouvons pas entrer dans l'examen des opinions qui les divisent.

la réalité substantielle du corps de Notre-Seigneur la réalité substantielle du pain, les accidents de celui-ci restant seuls.

Insistons sur une différence radicale entre cette théorie de la transsubstantiation et la précédente. Si on adopte la théorie des modernes, il faut admettre que le corps de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie subit un changement, et à chaque consécration qui se fait en ce monde, et toutes les fois que les espèces sacramentelles sont corrompues. Car il est produit ou amené dans le premier cas, et dans le second, il est détruit ou éloigné, soustrait, retiré. Au contraire, si on s'en tient à l'explication des anciens, on doit dire que le corps de Jésus-Christ n'acquiert et ne perd rien dans l'Eucharistie, et qu'il en est de sa présence sous les espèces sacramentelles comme de la présence divine dans les créatures, laquelle commence ou cesse sans apporter de changement au Créateur.

De quelque côté que se tourne la raison, observe le R. P. Billot, elle rencontre le mystère dans le sentiment des théologiens modernes comme dans celui des anciens. Le changement total d'une substance en une autre préexistante ne changeant point, est inouï sans doute et incompréhensible, mais qu'un corps nouvellement produit soit identique à un corps déjà existant, ou selon l'opinion qui explique la présence de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie par *l'adduction*, que le corps du Sauveur soit amené dans le lieu des espèces sacramentelles sans quitter le lieu qu'il occupe au ciel, ni être séparé de lui-même par les espaces intermédiaires, ce ne sont pas là des mystères moindres. Or évidemment, en présence de mystères qui tous ne sont point révélés puisqu'ils s'excluent ici mutuellement, le bon sens, la logique demande que nous cherchions le mystère vraiment divin auquel seul, à l'exclusion de tout autre d'invention humaine, nous devons l'assentiment de notre foi. L'auteur fait cette recherche, et il aboutit aux conclusions suivantes :

1° Vu la déclaration des conciles touchant la transsubstantiation, l'exposition de ce mystère par les théologiens



modernes n'est pas satisfaisante, soit lorsqu'ils enseignent réellement, quoique non en termes exprès, la destruction de la substance du pain et du vin dans l'Eucharistie, soit lorsqu'ils font consister le mystère dont il s'agit dans une action qui s'exercerait directement sur le corps de Jésus-Christ.

2° Vu la règle de la foi, l'exposition doctrinale des mêmes théologiens ne saurait satisfaire, soit parce qu'elle ne conserve pas sa propriété au mot de transsubstantiation, soit parce que relativement à ce qu'il importe d'enseigner aux fidèles sur l'Eucharistie elle fait de la transsubstantiation elle-même une question oiseuse et purement scolastique.

De la fausseté du sentiment moderne le P. Billot infère la vérité de la doctrine contradictoirement opposée à ce sentiment, doctrine enseignée par tous les princes de l'Ecole; et pour achever de mettre en lumière la transsubstantiation, il étudie, d'après le concile de Trente et les principes d'une saine philosophie, les caractères qui distinguent des changements naturels ce changement admirable et singulier. Ceux qu'intéressent les spéculations d'une science à la fois profonde et élevée liront avec plaisir dans l'ouvrage lui-même cette étude, comme aussi les solutions données par l'auteur sur des points difficiles où l'exposition et la défense du dogme rendent nécessaire l'emploi de la métaphysique. Un de ces points, le seul que nous mentionnons, concerne les accidents du pain et du vin dans l'Eucharistie après la consécration, et en particulier le principal d'entre eux, celui dans lequel les autres subsistent, la quantité. Qu'est-ce que la quantité matérielle? C'est la propriété qui donne aux corps des parties intégrantes, la substance corporelle étant d'elle-même simple et indivisible. « L'être des parties intégrantes dit le R. P. Billot préexiste à la quantité, il est l'être lui-même de la substance, lequel, de soi, un et indivisible, devient, par la quantité, divisible et composé » (p. 403...) « Ainsi, il y a deux choses à considérer dans les parties intégrantes des corps, à savoir leur substantialité et leur raison formelle de parties placées en dehors les unes des autres. Elles tien-

nent celle-là du sujet qn'elles affectent, c'est-à-dire de la substance, celle-ci de la quantité (p. 428). » Certains esprits éprouveront peut-être de la peine à concilier cette explication du savant professeur avec ce que lui-même et la théologie, sinon la foi, enseignent sur la distinction et la séparabilité de la substance et de la quantité. Suivant la doctrine commune des théologiens que reste-t-il, dans l'Eucharistie, séparé de tout sujet et miraculeusement conservé, après la consécration ? Est-ce une force seulement ? Est-ce la résistance qu'opposaient à l'action des agents extérieurs les particules de la substance du pain et du vin ? Non, il reste, avec les qualités sensibles qu'elles supportent, les parties intégrantes qui sont l'effet formel de la quantité, et qui donnent à la substance ses dimensions, il reste les dimensions du pain et du vin. Cela supposé, voici la difficulté que nous soumettons à l'auteur. Comment les parties intégrantes, les dimensions du pain et du vin, peuvent-elles exister miraculeusement sans la substance, s'il est vrai, comme nous venons de le lire, que leur réalité soit la réalité, l'être même de la substance rendue divisible et composée? Ce qui n'est pas distinct de la substance en est-il séparable ?

Un compte rendu est toujours incomplet, et laisse subsister bien des doutes et des points d'interrogation, soit parce qu'il passe sous silence bien des questions, soit parce qu'il ne fait qu'effleurer celles qu'il aborde. Tel est notre cas présentement. Puisse cependant, malgré ses omissions et ses lacunes, le résumé que nous leur présentons, inspirer aux professeurs et aux étudiants de nos facultés catholiques le désir de connaître à fond l'ouvrage dont nous nous sommes efforcé de leur donner une idée. En livrant à l'impression ses leçons orales, le R. P. Billot étend à tous dans le clergé, l'enseignement qu'il distribue à la jeunesse d'élite qui fréquente l'université Grégorienne, et il propage, selon le vœu de Léon XIII, la doctrine de saint Thomas; nous souhaitons, dans l'intérêt de la science sacrée, à son livre beaucoup de lecteurs studieux et capables de l'apprécier.

J. Pra, S. J.



BIBLIOGRAPHIE

Grammaire raisonnée de la langue française, par Léon Clédat, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, avec préface de Gaston Paris, membre de l'Institut; 2e éd., in-12, xvi-236 pages; Paris, Le Soudier, 1894.

A ne s'en tenir qu'au titre de cet ouvrage, on pourrait croire que nous avons affaire ici à une de ces grammaires classiques, comme il y en a tant déjà, fondées sur l'histoire de la langue et construites sur le plan généralement adopté dans l'enseignement. Tous ceux qui ont suivi les beaux travaux de M. Clédat sur la langue française savent assez que, s'il avait voulu rédiger un manuel à l'usage des cours supérieurs, il était homme à faire, même après tant d'autres, une œuvre vraiment originale et de haute valeur. Sa *Grammaire raisonnée* a bien ce double mérite, mais malgré son titre elle n'est pas un livre de classe, au sens ordinaire du mot. Sans doute, elle peut rendre de précieux services aux maîtres et aux élèves, elle peut même servir de complément aux meilleurs manuels — et c'est fort à souhaiter; — mais elle ne vise à en remplacer aucun. Quelle est donc sa véritable destination?

On sait qu'il y a en France, et depuis plus de trois siècles, une grosse question grammaticale, la question de l'orthographe. On sait aussi que depuis une dizaine d'années, par un contre-coup des préoccupations pédagogiques qui se sont emparées si vivement de la pensée contemporaine, cette question a soulevé d'ardentes discussions. Du Lyonnais Meigret à Ambroise-Firmin Didot, elle n'avait guère réussi à sortir du domaine de la spéculation, et même de la spéculation isolée; les récriminations contre les bizarreries et les incohérences de l'orthographe passaient pour des hérésies grammaticales, et les systèmes ima-

ginés pour la mettre d'accord avec la prononciation n'obtenaient même pas toujours un succès de curiosité. Les choses ont bien changé. L'Académie, qui a le dépôt de la tradition orthographique, s'est trouvée cette fois en face de protestations assez générales et assez imposantes pour forcer son attention ; elle a dû accueillir, avec plus ou moins de bonne grâce, une pétition pour la réforme de l'orthographe signée des noms les plus autorisés de l'enseignement et de la littérature ; elle a même fini par mettre à son ordre du jour le rapport de M. Gréard. Or, dans cette sorte de croisade entreprise contre l'orthographe traditionnelle, M. Clédat s'est placé parmi les chefs, prêchant de parole et d'exemple. Il a écrit pour la réforme, il a composé un *Précis d'orthographe et de grammaire phonétique pour l'enseignement du français à l'étranger*, bien mieux, il a pris dans la *Revue de philologie française et provençale* qu'il dirige, l'initiative de quelques réformes très logiques et très sages.

C'est à cet ordre d'idées que se rattache essentiellement sa *Grammaire raisonnée*. Après avoir indiqué sommairement, mais avec une parfaite netteté, les principales causes qui ont produit les inconséquences sans nombre de notre orthographe officielle : l'étymologisme, l'archaïsme et le puéril souci de différencier les homonymes, M. Clédat soumet tout notre système orthographique à une rigoureuse critique. Dans la première partie, la *phonétique*, c'est l'orthographe d'usage qui est passée au crible avec ses lettres muettes ou parasites, ses graphies à double emploi — telles que *c* figurant à la fois *k* et *s*, — et ses graphies redondantes — par exemple *eu*, *ue*, *œ*, *œu*, quatre signes pour la voyelle *eu*, ou encore, *c*, *k*, *qu*, *q*, *ch*, cinq pour le *c* dur ; — dans la seconde, sous le titre collectif de *flexions et syntaxe*, il passe en revue, non pas toute l'orthographe de règle, — son livre alors serait une grammaire complète, — mais celle qui ne repose que sur des règles arbitraires. De la sorte, son livre se présente d'abord comme un vrai réquisitoire contre l'orthographe imposée par l'Académie. Je n'ai pas besoin de dire que ce réquisitoire, toujours calme et modéré, parfois égayé d'une spirituelle ironie, est rigoureusement fondé en logique.

De cette enquête minutieuse il résulte donc jusqu'à l'évidence que notre système orthographique réclame une réforme ; il n'a que trop duré déjà au grand détriment de notre enseignement primaire et de la propagation de notre langue à l'étranger. Mais dans quelle mesure convient-il de réformer ? Là commencent

les difficultés, et elles sont d'une gravité telle que l'on conçoit fort bien les hésitations de l'Académie. Il faut une réforme, soit ; mais il ne faut pas qu'elle violente nos habitudes et méconnaisse les exigences d'une langue qui a un tel passé littéraire. M. Clédat a trop le sentiment de ces nécessités pratiques pour être partisan d'une réforme radicale et violente. Son réquisitoire est entrecoupé, article par article, d'un programme de réformes ; ce programme est en somme assez modéré et se borne souvent à réclamer une simple tolérance. Avec son système, on n'aboutirait pas à une orthographe strictement phonétique, ce qui serait un remède cent fois pire que le mal, mais à une orthographe qui, en se rapprochant davantage de la prononciation, garderait ses attaches essentielles avec la plus saine tradition de l'ancienne langue, très sensible encore chez nos grands écrivains du XVII[e] siècle. Surtout, nos écoliers, pour ne parler que des victimes les plus intéressantes du système actuel, seraient délivrés de tant de règles absurdes, fondées sur des subtilités byzantines et qui ne semblent créées que pour leur tourment. Comme le dit M. G. Paris, dans la préface si remarquable et si élogieuse dont il a honoré le livre de M. Clédat, il faudrait « que l'enseignement du français, qui, pour beaucoup de raisons, est devenu aujourd'hui plus nécessaire qu'il ne l'était autrefois, sortît de ces marécages, qu'il fût un peu plus fructueux pour l'esprit et un peu moins dangereux pour le bon sens ». Souhaitons, avec le maître éminent, que le livre de M. Clédat « prépare peu à peu l'opinion publique à accueillir une législation nouvelle, dont elle ne voit, pour le moment, que les périls et les difficultés, sans en bien comprendre les bienfaits ».

Je me reproche presque d'avoir tant insisté sur la place qui est faite à la question orthographique dans la *Grammaire raisonnée ;* je ne voudrais pas qu'on en conclût qu'elle ne constitue en somme qu'un programme de réformes. Elle est cela et bien autre chose : un livre d'une érudition très sûre, habilement mise à la portée même de l'enseignement primaire, et où les plus intéressantes questions de la grammaire française, notamment l'emploi de l'article, des pronoms, des temps du subjonctif, sont traitées d'une manière délicate et neuve. Ce qui caractérise la seconde partie de ce livre, c'est une remarquable finesse d'analyse jointe à une grande justesse de pensée; il est très rare d'y rencontrer une discussion qui laisse place à une

objection un peu sérieuse. On ne saurait donc trop recommander le nouvel ouvrage de M. Clédat et aux maîtres chargés d'enseigner le français et aux candidats à la licence ou à l'agrégation.

Voici, pour finir, quelques observations de détail, des chicanes plus que des critiques, qui témoigneront au moins de l'intérêt que j'ai pris à cette lecture. P. 41, M. Clédat attribue à *monsieur* la prononciation de *mesieu,* et p. 54, à *abasourdi* celle de *abassourdi;* je crois qu'on prononce plus souvent *mosieu* et assez souvent *abazourdi.* P. 68, il suppose que les composés tels que *portefaix* renferment le verbe à l'indicatif présent; c'est une théorie qui lui est chère, mais je persiste à croire que A. Darmesteter a eu raison d'y voir, au moins à l'origine, un impératif. P. 178, le radical *moul* du verbe *moudre* est expliqué par un ancien *mould-re.* Mais l'*u* de *moudre* n'est autre chose que le résultat de *l* vocalisée; l'infinitif ancien était *molre*, *moldre*. En réalité, le radical *moul* est le radical atone (*moul-ais=molebam*) étendu analogiquement aux formes toniques, sans quoi *molis* aurait donné, comme *moves*, *tu meus*. A. Devaux.

Mes Notes. — *Les Aveugles dans l'école, les Aveugles dans la vie, les Aveugles et leurs amis*, par Maurice de la Sizeranne; 1 vol. in-12, 560 pp. Paris, Paul Delarue, 1893.

Il est rare en tout temps, même en ce siècle qui se pique d'impartialité, de voir des hommes étudier une question à fond et sans parti pris. Il est plus rare encore de voir l'équilibre conservé entre le côté positif d'une telle question et son côté idéal, de façon à ce que l'un n'empiète pas sur l'autre et que chacun soit maintenu à sa place : le corps occupant plus d'espace proprement dit, et l'esprit ayant la primauté en tant que guide, souffle inspirateur de la matière.

Or, j'ai eu le plaisir d'observer la présence et l'union de ces qualités dans le livre de M. de la Sizeranne, *Mes Notes*. Voilà un homme passionné (noble passion de philanthrope) pour l'amélioration du sort des aveugles. Ils sont ses frères dans l'infortune, il s'est juré de les aider, de les soutenir, de les pousser dans leur légitime revendication d'une place au soleil. Car ce soleil qu'ils ne peuvent voir, ils ne l'ignorent pas; ils ressentent son action et sa chaleur et tous les besoins de la vie ne sont pas supprimés en eux comme nous sommes portés à nous le figurer naïvement. Non, il faut qu'ils vivent, il faut les aider à vivre :

voilà ce que pense l'auteur et on sent bien que toute son existence à lui est consacrée à la manifestation de cette pensée. Il est de ceux qui portent en eux la force d'une idée maîtresse, d'un point d'unité vers lequel tout converge : actes, lectures, observations. C'est l'axe engendrant le mouvement et le rayonnant autour de lui. Il vous en donne la preuve par la publication de ces *Notes*, qui sont le fruit de ses incessantes compilations. Il a puisé ici et là, ne laissant rien dans l'ombre, n'ayant pas de partialité pour telle ou telle école, montrant les défauts où ils sont, les bienfaits où on les voit manifestes. Esprit d'économiste, calculant les gains et les pertes, cherchant sans relâche le moyen d'obtenir les 25, 30, 80 centimes qui doivent parfaire la journée de l'ouvrier aveugle et lui procurer le pain du lendemain ; esprit de penseur qui connaît l'art délicat d'élever les enfants pour en faire des hommes, et, une fois hommes, de les conduire et de les influencer ; esprit de poète, dirai-je même : malgré la sécheresse forcée de l'ensemble du livre, il y passe de temps en temps un souffle de poésie comme ces vents tièdes égarés dans certaines journées d'hiver. Seulement, j'ajouterai que cet esprit si personnel ne se livre guère, et qu'en donnant le mot de tous il ne donne pas assez le sien. Il nous montre toutes les faces d'un problème et ne nous donne pas toujours sa solution ; il nous laisse devant le nœud gordien sans le trancher. Peut-être, au fait, ce défaut est-il en nous plus qu'en lui, en notre besoin de tout comprendre et de tout résoudre, qui la plupart du temps n'aboutit qu'à l'illusion d'avoir résolu.

Quoi qu'il en soit, ce livre est à lire pour tous ceux qui s'inquiètent et se préoccupent du sort de leurs semblables, qui ne ferment pas volontairement les yeux devant les déshérités de ce monde pour éviter de souffrir en les regardant. Et on pourra le terminer sans avoir cette sensation de déchirement de cœur que produit la vue du mal irrémédiable auquel personne ne peut rien et ne fait rien. Non, en voyant une cause si bien étudiée et un homme si dévoué à son œuvre, on ira avec confiance lui donner son concours et son obole, sachant bien que l'un et l'autre fructifieront, qu'ils sont une petite pierre dans l'édifice qu'on élève pratiquement et courageusement : l'abri moral qu'une charité intelligente offre à tous les aveugles pour les aider à surmonter la terrible entrave de leur infirmité.

M. M. B.



CHRONIQUE

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Lettre circulaire de la S. C. des Evêques et Réguliers sur la prédication.— II. Livres à l'index. — III. Les mardis de saint Antoine de Padoue. — IV. Revalidations diverses.

I. — Lettre circulaire relative à la prédication sacrée adressée, sur l'ordre de Sa Sainteté le pape Léon XIII, par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers à tous les ordinaires d'Italie et aux supérieurs des ordres et congrégations religieuses.

Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, qui a si vivement à cœur le ministère apostolique de la prédication, comme étant très nécessaire, surtout à l'époque actuelle pour la bonne formation du peuple chrétien, est venu à savoir, non sans en éprouver une profonde douleur, que, dans la façon d'enseigner la parole divine, il s'est introduit depuis quelque temps certains abus graves, qui rendent souvent la prédication d'aujourd'hui ou méprisable, ou au moins stérile et infructueuse. Pour cette raison, suivant les traces de ses prédécesseurs (1), il a donné l'ordre à cette Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers de s'adresser aux ordinaires d'Italie et aux supérieurs généraux des ordres réguliers, afin d'éveiller leur vigilance, et d'exciter leur zèle à porter remède, autant qu'il leur est possible, à ces désordres et à les faire disparaître entièrement.

(1) Entre autres, Clément X, Innocent XI, Innocent XII, Benoît XIII, tantôt par actes pontificaux, tantôt par le moyen de la Sacrée Congrégation du Concile, ou de celle des Evêques et Réguliers, édictèrent, selon les besoins des temps, de sages prescriptions concernant la prédication sacrée.



Suivant avec fidélité les augustes commandements du Saint-Père, cette Sacrée Congrégation met sous les yeux des Rmes ordinaires, des supérieurs d'ordres réguliers et des chefs de pieux instituts ecclésiastiqnes les règles suivantes, afin qu'ils en procurent l'observance avec empressement :

I. — En premier lieu, pour ce qui concerne la qualité du prédicateur sacré, qu'ils aient soin de ne jamais confier un si saint ministère à celui qui ne serait pas animé de la vraie piété chrétienne et pénétré d'un grand amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, sans quoi il ne serait autre chose « qu'un airain sonnant ou une cymbale retentissante » (première épître de saint Paul aux Corinthiens, chap. XIII, § 1er), et il ne pourrait jamais avoir cette véritable ardeur de la gloire de Dieu et du salut des âmes, qui doit être le seul mobile et la seule fin de la prédication évangélique. Et cette piété chrétienne, si nécessaire aux orateurs sacrés, il faut qu'elle éclate aussi dans leur conduite extérieure, qui ne doit jamais être en contradiction avec leurs enseignements, ni avoir rien de séculier et de mondain, mais être toujours telle qu'elle les montre vraiment « comme ministres du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu (première épître de saint Paul aux Corinthiens, chap. IV, § 1er) ; autrement, ainsi que le fait observer le Docteur angélique, saint Thomas, « si la doctrine enseignée est saine et si le prédicateur est pervers, lui-même devient une cause de blasphème de la loi de Dieu. » (Commentaires sur saint Mathieu V).

La science doit être jointe à la piété et à la vertu chrétienne, car il est clair et démontré par une constante expérience que l'on attendrait vainement une prédication solide, ordonnée et fructueuse, de la part de ceux qui ne sont pas nourris de bonnes etudes, principalement d'études sacrées, et qui, confiants dans une certaine facilité naturelle de parole, montent témérairement en chaire, avec peu ou pas du tout de préparation. Ces prédicateurs ne font autre chose que battre l'air et attirer sur la parole divine, sans s'en apercevoir, le mépris et la dérision ; c'est pourquoi il leur est dit justement : « Parce que vous avez repoussé la science, moi je vous repousserai pour que vous n'accomplissiez pas mon sacerdoce. » (Osée, chap. IV, § 6.)

II. — Après donc, et non avant, que le prêtre aura acquis toutes les qualités que nous venons d'énumérer, alors seulement les RRmes évêques et les chefs des ordres réguliers pour-

ront lui confier le grand ministère de la parole divine; mais en veillant, toutefois, à ce qu'il s'en tienne fidèlement aux matières qui sont vraiment propres à la prédication sacrée. Or, ces matières sont indiquées par le divin Rédempteur là où il dit : « Prêchez l'évangile ». (Ev. de saint Marc, XVI, 15)..... « Apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé moi-même ». (Saint Mathieu, XXVIII, 20.)

Conformément à ces paroles, le docteur angélique a écrit : « Les prédicateurs doivent éclairer sur ce qu'il faut croire, diriger sur ce qu'il faut faire, faire connaître ce qu'il faut éviter, et tantôt en menaçant, tantôt en exhortant, prêcher aux hommes la loi divine » (saint Thomas d'Aquin). Et le saint Concile de Trente : « Indiquez-leur les vices qu'il faut éviter et les vertus qu'il faut pratiquer pour échapper aux peines éternelles et obtenir la céleste félicité ». (Sess. V. C. 2 *de Reform.*)

C'est ce que le souverain pontife Pie IX, de sainte mémoire, a expliqué plus amplement encore par les paroles suivantes : « Que les prédicateurs enseignant non leurs doctrines, mais celle de Jésus-Christ crucifié, annoncent avec clarté et ouvertement les très saints dogmes et préceptes de notre religion suivant la doctrine de l'Eglise catholique et celle des Pères, dans un langage noble et grave ; qu'ils expliquent avec soin les devoirs particuliers de chacun; qu'ils détournent les fidèles de la débauche et qu'ils les poussent à la piété, de sorte que, réconfortés par la parole de Dieu, ceux-ci évitent tous les vices, pratiquent toutes les vertus, afin d'échapper aux peines éternelles et d'obtenir la céleste félicité ».

D'où il résulte clairement que le symbole et le décalogue, les commandements de l'Eglise et les sacrements, les vertus et les vices, les devoirs propres des diverses classes de la société, les fins dernières de l'homme et autres vérités éternelles semblables doivent former la matière ordinaire de la prédication sacrée.

III. — Mais ces très graves sujets sont aujourd'hui indignement négligés par beaucoup de prédicateurs qui, « recherchant leur propre intérêt, non celui de Jésus-Christ » (saint Paul aux Corinthiens, épître première, chap. XIII, § 5), et sachant bien que ce ne sont pas ces matières qui sont les plus propres à leur conquérir cette faveur de popularité qu'ils ambitionnent, les laissent entièrement de côté, principalement dans les sermons de carême et dans d'autres occasions solennelles; et, en même temps, le nom changeant avec la chose, ils substituent aux an-

ciens *sermons* un genre mal compris de *conférences*, tendant à séduire l'esprit et l'imagination, et non plus à agir sur la volonté et à réformer les mœurs.

Ils ne réfléchissent pas que si les prédications morales sont utiles à tous, les conférences sont d'ordinaire pour un petit nombre; et ces derniers même, s'ils eussent été l'objet de plus de soin au point de vue des mœurs, c'est-à-dire si on les eût mieux aidés à être plus chastes, plus humbles, plus obéissants à l'autorité de l'Eglise, auraient eu, par cela seul, l'esprit délivré de mille préjugés contre la foi et plus disposé à recevoir la lumière de la vérité; par la raison que les erreurs religieuses, surtout chez les populations catholiques, ont généralement leur racine dans les passions du cœur plus que dans les erreurs de l'esprit, selon ce qui est écrit : « du cœur viennent les mauvaises pensées et les blasphèmes » (Saint Mathieu). C'est pourquoi sur cette parole du Psalmiste : « L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a pas de Dieu » (Ps. XIII, § 1er), saint Augustin fait cette très juste remarque : « il l'a dit dans son cœur mais non pas dans son esprit ».

IV. — En parlant ainsi, nous ne voulons pas condamner d'une façon absolue l'usage des conférences, qui, lorsqu'elles sont bien faites, peuvent être, elles aussi, en certains cas, très utiles et nécessaires, au milieu de tant d'erreurs répandues contre la religion. Mais on doit bannir absolument de la chaire ces pompeuses dissertations qui traitent des sujets plus spéculatifs que pratiques, plus profanes que religieux, plus faits pour l'apparat que pour produire des fruits, et qui seraient peut-être à leur place dans l'arène de la presse et dans les enceintes académiques, mais qui certainement ne conviennent pas au lieu saint.

Quant aux conférences qui visent à défendre la religion des attaques de ses ennemis, elles sont quelquefois nécessaires, mais c'est une charge qui n'est pas faite pour toutes les épaules; elle est réservée seulement aux plus robustes. Et encore, ces puissants orateurs doivent, en cette matière, user d'une grande prudence; il convient de ne faire ces discours apologétiques que lorsque, d'après les lieux, les temps et les auditoires, il en est véritablement besoin, et qu'on doit en espérer un grand profit, ce dont les juges les plus compétents ne peuvent être évidemment que les Ordinaires; il convient de les faire de manière que la démonstration ait ses profondes assises dans la

doctrine sacrée beaucoup plus que dans les arguments humains et naturels; il convient enfin de les faire avec tant de solidité et de clarté, que l'on évite le danger de laisser certains esprits plus impressionnés par les erreurs que par les vérités qu'on y a opposées, plus atteints par les objections que par les réponses.

On doit par-dessus tout veiller à ce que l'usage excessif des conférences ne fasse pas tomber en discrédit et en désuétude les prédications morales, comme si ces dernières étaient de second ordre et moins importantes que les prédications apologétiques, et devaient pour cette raison être laissées au commun des prédicateurs et des auditeurs. La vérité est au contraire que la prédication morale est la plus nécessaire à l'universalité des fidèles, qu'elle n'est pas moins noble que l'apologétique et que, par suite, les oratenrs, même les plus distingués et les plus célèbres, parlant devant des auditoires aussi choisis et aussi nombreux que l'on voudra, devront, au moins de temps en temps, la pratiquer avec beaucoup de zèle. Si cela ne se fait pas, ces grands auditoires seront condamnés à entendre toujours parler d'erreurs qui souvent n'existent pas chez la plupart des personnes qui les composent, et jamais de vices et de fautes qui d'habitude se trouvent davantage parmi les assemblées de ce genre que dans d'autres de moindre éclat.

Mais si de nombreux abus se remarquent en ce qui concerne le choix des sujets, d'autres non moins graves sont à déplorer quant à la manière de les traiter. Sur ce point, saint Thomas d'Aquin enseigne excellemment que, pour être vraiment « la lumière du monde, celui qui prêche la parole divine doit posséder trois qualités : d'abord la solidité, afin de ne pas s'éloigner de la vérité; secondement la clarté, afin que son enseignement ne soit pas obsur; en troisième lieu le désir d'être utile afin qu'il recherche la gloire de Dieu et non la sienne propre ». *(Loc. cit.)*

Malheureusement, par leur forme, un grand nombre des sermons actuels, non seulement s'écartent de cette clarté et de cette simplicité évangéliques qui devraient les caractériser, mais ils se perdent dans un amas d'obscurités et dans des sujets abstraits qui sont au-dessus de l'intelligence commune du peuple, et ils amènent sur les lèvres cette plainte : « Les petits enfants ont demandé du pain et il n'y avait personne pour leur en rompre ». (Lamentations de Jérémie, IV, 4.)

Un mal plus grave, c'est que ces sermons manquent souvent

de cette empreinte sacrée, de ce souffle de piété chrétienne et de cette onction de l'Esprit-Saint, grâce auxquels le prédicateur évangélique devrait toujours pouvoir dire :

« Mon discours et ma prédication ont été non dans les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la vertu ». (I. Cor., II, 4.)

Les hommes dont il s'agit, au contraire, s'appuient presque uniquement « sur les paroles persuasives de l'humaine sagesse ». Ils ne se soucient que peu ou pas du tout de la *parole divine*, de la Sainte Ecriture, qui doit pourtant être la principale source de l'éloquence sacrée, comme l'enseignait récemment le Souverain Pontife, Léon XIII, heureusement régnant, en ces graves paroles que nous croyons opportun de rappeler :

« Cette vertu spéciale et singulière des Ecritures, provenant de l'inspiration divine de l'Esprit-Saint, c'est elle qui donne à l'orateur sacré l'autorité, lui fournit une liberté de parole tout apostolique, lui commmunique une éloquence énergique et victorieuse. Quiconque, en effet, porte dans son discours l'esprit et la force de la divine parole, celui-là ne parle pas seulement avec des mots, mais avec des miracles, avec l'Esprit-Saint et une grande plénitude de ses dons. (I, Thessal., I, 5.)

« Aussi on doit regarder comme agissant d'une façon maladroite et inconsidérée ceux qui parlent de religion et énoncent les préceptes divins, en employant presque uniquement les paroles de la science et de la sagesse humaines, s'appuyant davantage sur leurs propres arguments que sur les arguments divins.

« Leur langage, en effet, quelque brillant qu'il soit, est nécessairement languissant et froid, en tant qu'il manque du feu de la parole de Dieu, et est ainsi bien éloigné de la vertu dont cette parole divine est si riche : *Car elle est vivante, efficace, et plus pénétrante que tout glaive à deux tranchants : elle atteint jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit.* (Hebr. IV, 12.)

« D'ailleurs, les savants eux-mêmes doivent reconnaître qu'il existe dans les saintes Lettres une éloquence admirablement variée et féconde, et digne des plus grands sujets : c'est ce qu'Augustin a vu clairement et éloquemment prouvé, et ce que confirme l'expérience elle-même des plus éminents parmi les orateurs sacrés. Ceux-ci ont affirmé, en rendant grâces à Dieu, qu'ils ont dû surtout leur réputation à l'étude assidue et à la pieuse méditation de la Bible ».

Ce saint livre est donc la source principale de l'éloquence sacrée. Mais ces prédicateurs modernisés, au lieu de puiser leur éloquence à la *source d'eau vive*, s'adressent, par un intolérable abus, aux *citernes corrompues* de la *sagesse humaine :* au lieu d'invoquer les textes divinement inspirés, ou ceux des Saints Pères et des conciles, ils citent à satiété des auteurs profanes, des écrivains modernes et même vivants, auteurs et paroles qui prêtent bien fréquemment à des interprétations très équivoques et très dangereuses.

« C'est encore un grand abus de l'éloquence sacrée que de traiter les sujets religieux uniquement dans l'intérêt de cette vie, et de ne pas parler de la vie future ; d'énumérer les avantages apportés à la société par la religion chrétienne et de passer sous silence les devoirs qu'elle impose, de dépeindre le divin Rédempteur comme tout charité et de ne pas faire mention de sa justice : de là vient le peu de fruit de ces prédications d'où un homme du monde sort persuadé que, sans avoir à changer ses mœurs, il n'a qu'à dire : Je crois en Jésus-Christ, pour être un bon chrétien ». (*Card. Bausa, arciv. di Firenze al su giovine clero.*)

Mais qu'importent les résultats aux prédicateurs dont nous parlons ? Ce n'est pas là ce qu'ils cherchent principalement, ils s'appliquent à plaire aux auditeurs « éprouvant une vive démangeaison aux oreilles » (II Tim., IV, 3.) et pourvu qu'ils voient les églises pleines, ils ne s'inquiètent pas que les âmes s'en retournent vides. Dans ce but, ils ne parlent jamais du péché, jamais des fins dernières, jamais des autres vérités très graves qui pourraient sauver les auditeurs en les inquiétant ; ils ont seulement « des mots qui charment » (Isaïe, XXX, 10) ; ils emploient une éloquence qui appartient davantage à la tribune qu'à la chaire, qui est plus profane que sacrée, et qui leur attire des applaudissements déjà condamnés par saint Jérôme quand il écrivait :

« Lorsque tu enseignes dans l'église, que l'on entende s'élever non les acclamations du peuple, mais ses gémissements : que les larmes des auditeurs soient tes louanges. »

Il en résulte que toute leur prédication apparaît comme entourée, tant dans l'église qu'au dehors, d'une certaine atmosphère théâtrale, qui lui enlève tout caractère sacré et toute efficacité surnaturelle. Il en résulte encore dans le peuple et, disons-le, dans une partie même du clergé, la dépravation du

goût de la parole divine, le scandale de tous les gens de bien et peu ou point de profit pour les égarés ou les pervers. Ceux-ci, bien que parfois ils accourent en foule entendre ces « paroles qui plaisent », surtout s'ils sont attirés par les mots sonores de *progrès*, de *patrie*, de *science moderne*, après avoir vigoureusement applaudi l'orateur *qui connaît la bonne manière de prêcher*, sortent de l'église tels qu'ils y étaient entrés : « Ils admiraient, mais ils ne se convertissaient pas ». (De saint Aug., sur saint Math., XIX, 25).

Cette Sacrée Congrégation qui désire, en accomplissant les ordres de Sa Sainteté, porter remède à de si nombreux et si détestables abus, s'adresse à tous les RRmes évêques et supérieurs généraux des Ordres religieux et pieux Instituts ecclésiastiques, afin qu'ils s'élèvent contre ces maux avec une apostolique fermeté et qu'ils fassent tous leurs efforts pour en amener l'extirpation.

Se souvenant donc que, selon la prescription du Concile de Trente, « ils sont tenus de choisir des hommes propres à cette mission de prédication », ils doivent user en cette affaire de la plus grande prudence. S'il s'agit de prêtres de leur diocèse, qu'ils ne se laissent pas aller à leur confier un ministère si auguste sans les avoir d'abord éprouvés, ou par voie d'examen, ou par tout autre moyen opportun, à moins qu'ils n'aient fait auparavant leurs preuves en ce qui concerne la vie, la science et les mœurs.

S'il s'agit de prêtres d'autres diocèses, il ne leur faut en autoriser aucun à prêcher dans le leur, surtout en des occasions solennelles, si ces prêtres ne présentent des lettres de leur propre évêque ou de leur propre supérieur régulier, donnant bon témoignage de leurs mœurs et de leur capacité.

Les supérieurs des religieux, de quelque ordre, société ou congrégation que ce soit, ne permettront à aucun de leurs sujets de prêcher, et encore moins le présenteront-ils aux Ordinaires avec des lettres testimoniales, avant de s'être parfaitement assurés et de la régularité de sa conduite et de la rectitude de sa méthode dans la prédication de la parole divine.

Que si les Ordinaires, après avoir accepté un prédicateur sur les bonnes recommandations qu'il a présentées, le voyaient ensuite, dans l'exercice de son ministère, dévier des règles et des enseignements donnés dans cette Lettre, ils auraient à le rappeler promptement au devoir par une réprimande opportune.

Si celle-ci ne suffisait pas, qu'ils lui retirent la mission qui lui était confiée et qu'ils usent même des peines canoniques, quand la nature du cas le demande.

Au reste, cette Sacrée Congrégation sait qu'elle peut sûrement compter sur la diligence et sur le zèle des R^mes Ordinaires et des Chefs d'ordres religieux ; elle a donc confiance que, surtout grâce à eux, on verra promptement réformée cette manière moderne d'annoncer ou plutôt d'altérer la parole divine ; elle espère que la prédication sacrée, débarrassée des séductions mondaines, retrouvera sa gravité et sa majesté natives, et avec elles son efficacité surnaturelle pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'avantage universel de l'Eglise et du monde.

Rome, de la Secrétairerie de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, le 31 juillet 1894.

Isidore, cardinal Verga, *préfet.*
Louis Trombetta, *pro-secrétaire.*

II. — L'*Osservatore romano* publie le décret suivant que vient de rendre la Sacrée Congrégation de l'Index :

Mirzan abbé Octave, prêtre de la basilique de Saint-Jean-l'Evangéliste de Smyrne. *Vie de saint Polycarpe. — L'Ange de l'Eglise de Smyrne et l'Apôtre des Gaules.* — Poitiers, imprimerie Blais, Roy et Cie. 1893.

Zola Emile. — Les trois villes. *Lourdes.* 8e mille. Paris ; bibliothèque Charpentier. G. Charpentier et Fasquelle, éditeurs, 11, rue de Grenelle. 1894.

Frigeri Antonio. *Il Progetto del Ministro Bonacci. Lettera aperta agli onerevoli signori senatori e deputati.* — Palermo, Giovanni Villa, editore. 1894. Ouvrage déjà condamné par décret du Saint-Office, feria IV, 16 août 1894.

L'auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Au delà de la Vie. Fragments philosophico-théologiques sur les mystères d'outre-tombe*, par l'abbé L. A. Pierraccini, d'Ajaccio, condamné par décret du 8 juin 1894, s'est soumis et à réprouvé son ouvrage.

L'auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Résumé du système de la Rénovation*, par le chanoine E. A. Chabauty, à Mirabeau du Poitou (Vienne), prohibé par décret du 8 juin 1894, s'est soumis d'une manière digne d'éloge, et a réprouvé son ouvrage.

III. — Léon XIII, par décret du 3 septembre 1894, a auto-

risé un salut solennel du Très-Saint-Sacrement, tous les mardis de l'année, en l'honneur de saint Antoine de Padoue, dans les églises de l'ordre des Frères mineurs, et y attaché une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, si, après la confession requise, on a fait la communion le matin.

IV. — Nous avons annoncé que toutes les confréries du Saint-Rosaire, dont l'érection était entachée de nullité, avaient été revalidées, à la date du 28 septembre 1893.

Le R. P. Louis de Parme, ministre général des Frères mineurs de l'Observance, vient d'obtenir du Souverain Pontife, le 7 avril 1894, la même faveur pour tous les chemins de croix du monde entier, dont l'érection aurait pu être nulle,de quelque manière que ce soit.

Enfin, le 20 juin dernier, le R. P. vicaire général des Carmes déchaussés a obtenu du Saint-Père une revalidation semblable pour toutes les réceptions dans la confrérie du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui seraient nulles pour un motif quelconque.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.



DE L'ÉTUDE

DU

NOUVEAU TESTAMENT (1)

Monsieur le Recteur, Messieurs.

Il ne suffit pas d'aimer une science, ni même d'y avoir consacré de longues années, pour oser sans crainte passer de l'étude isolée à l'enseignement public de cette science, quand, d'un côté, par son importance, de l'autre, par ses difficultés, elle est faite pour inquiéter la responsabilité du professeur et pour intimider son inexpérience de l'enseignement. Ce n'est donc pas sans appréhension que je viens aujourd'hui commencer devant vous des conférences sur le Nouveau Testament. Je sens trop ce que la tâche exige et ce qui me manque, pour trouver en moi la confiance dont j'ai besoin. Voilà un aveu que vous devait bien ma sincérité ; heureusement, il en est un autre que vous doit ma reconnaissance. C'est que, à côté des craintes trop justifiées que m'inspire mon inexpérience, les encouragements ne me font pas défaut.

Je les trouve dans le bienveillant intérêt que me témoi-

(1) Leçon d'ouverture prononcée, le 24 octobre 1894, à la Faculté catholique de Théologie.



gne une Faculté, qui, après avoir accueilli mes modestes débuts avec une indulgence dont je garde un reconnaissant souvenir, veut bien m'associer aujourd'hui à ses travaux. Je les trouve dans les précieux conseils que m'ont donnés déjà et que me donneront encore : Monsieur le Recteur, avec son sentiment si vif et si profond des nécessités de l'Apologétique contemporaine, l'éminent doyen, le R. P. Dumas avec sa grande expérience de l'enseignement universitaire, M. le chanoine Lémann, avec cette compétence spéciale, qui fait de lui un guide si sûr, comme sa bonté, un guide si aimé. Je les trouve aussi — ai-je besoin de le dire — dans l'approbation que Mgr le Chancelier et Mgr l'évêque de Grenoble ont daigné accorder à la nomination dont M. le Recteur m'a honoré. Enfin, Messieurs, vous permettrez bien au nouveau conférencier de déclarer ici qu'il se sent particulièrement soutenu par la certitude de trouver chez vous cette bienveillance, cette attention, cet amour du travail qui constituent pour un professeur la plus indispensable des collaborations, son soutien et sa force.

Les études bibliques sont vastes et ardues ; aussi pour les approfondir et pour résoudre les difficultés, qui s'y pressent à chaque pas, faisons-nous appel aux sciences les plus diverses : archéologie, histoire sacrée et profane, critique, philologie, sciences physiques et naturelles. Au milieu de ce vaste ensemble nous pourrions craindre de nous égarer, si nous ne possédions dans la tradition de l'Eglise catholique un guide sûr, qui jamais n'a fait défaut. Plus que jamais, la direction des études bibliques est fixée maintenant par l'Encyclique *Providentissimus Deus*. La voie nous est très nettement tracée par le souverain Pontife et nous n'aurons qu'à la suivre dans notre enseignement ; l'Encyclique sera notre grande Charte, le recueil des lois et des règles, qui nous dirigeront dans la critique et l'exégèse des Livres saints.

Pendant le cours de deux ans nous étudierons en particulier chacune des sciences scripturaires : histoire du Canon du Nouveau Testament, critique textuelle, philologie, cri-

tique littéraire et historique, exégèse; toutes sciences qui concourent à l'explication et à l'éclaircissement des Livres du Nouveau Testament. Mais, avant d'entrer dans le détail, il est bon de jeter un coup d'œil rapide sur chacune de ces sciences, d'en dire l'objet, le but, de signaler les questions principales qu'elles soulèvent, et de montrer comment chacune d'elles apporte à l'ensemble sa part de lumière. Ce sera la matière de cette première conférence.

De cet exposé sommaire se dégagera nettement, je l'espère, l'esprit et la méthode de l'enseignement que je suis appelé à vous donner. Et maintenant, s'il est, dans le cours de mon exposé, des propositions qui, de prime abord, vous étonnent, je vous prie, avant de porter votre jugement, d'attendre les explications que je vous donnerai, quand le moment sera venu de développer ces idées. Je n'affirme rien dont je ne croie pouvoir fournir les preuves.

I

L'Eglise nous met entre les mains une collection de livres, qu'elle déclare inspirés. Cette collection est actuellement fixée immuablement; on ne peut ni l'augmenter ni la diminuer. Mais on comprend qu'il n'a pas dû en être toujours ainsi, que cette collection s'est formée peu à peu, qu'elle a dû subir des oscillations, être, ici ou là, moins complète ou plus considérable ; en un mot, que cette collection a une histoire. Ce sont les fluctuations de ce recueil que nous aurons à rechercher dans le détail, en suivant, pas à pas, l'histoire de cette collection, ou du canon des saintes Ecritures, comme l'on dit ordinairement, en employant ce mot *canon*, au sens passif de *liste de livres inspirés* et non au sens actif de *règle de la foi*. Le terme de livres canoniques peut en effet signifier : ou livres régulateurs de la foi, ou livres déclarés inspirés.

Nous nous en tenons ici au canon du Nouveau Testament.



Ce canon a une longue histoire, et nous devrons en relater les étapes depuis l'époque, où furent écrits les livres du Nouveau Testament jusqu'au concile de Trente, où le canon fut déterminé et clos définitivement. Ce qui ne veut pas dire que l'Eglise avait attendu jusqu'au XVIe siècle pour déclarer officiellement quels étaient les livres, qu'elle reconnaissait comme inspirés, mais la définition dogmatique de Trente mit fin à toutes les incertitudes et à toutes les controverses entre écrivains catholiques.

Nous aurons à marquer nettement les diverses époques de cette histoire du canon : période de formation, période de concentration, période de discussion, puis de pleine possession. Nous nous arrêterons surtout aux questions d'origine, car ce sont les plus difficiles et les moins souvent traitées. Il faudra constater d'abord que, primitivement, cette collection, qui paraît déjà formée dans ses grandes lignes dès le commencement du IIe siècle, ne reçut pas à cette époque de consécration officielle, en ce sens que l'Eglise n'intervint pas pour déclarer inspirés tels ou tels livres. C'est par l'usage, par la lecture publique dans les Eglises, que s'établit peu à peu l'autorité de ces livres. C'est à la tradition qu'en appellent les premiers écrivains chrétiens, Irénée, Tertullien, lorsqu'ils défendent les Livres saints contre les hérétiques. Et qu'on ne soutienne pas, comme l'ont fait les rationalistes, qu'aux premiers siècles chrétiens, livres déclarés plus tard inspirés et livres apocryphes ont joui de la même autorité, les faits bien précisés contredisent cette théorie. Dès l'origine, les chrétiens n'acceptèrent comme livres inspirés, que ceux qui avaient les apôtres pour auteurs ou pour garants, qui avaient toujours été lus dans les Eglises apostoliques, et dont le contenu, tant historique que dogmatique, était en accord avec la tradition apostolique. S'il y eut quelques livres, actuellement en dehors du canon, tels que les épîtres de Clément, d'Ignace d'Antioche, le Pasteur d'Hermas, la Doctrine des douze apôtres, ou des livres apocryphes, tels que l'Evangile et l'Apocalypse de Pierre, qui furent lus dans certaines Eglises, qui même furent déclarés Ecri-

tures divines, écrits inspirés, par quelques écrivains, ce furent des faits isolés ; jamais ces livres n'ont été reconnus universellement, et bientôt ils furent plus nettement séparés des Ecritures canoniques, parce qu'ils n'en possédaient pas les caractérisques indispensables.

C'est au IIIe siècle surtout que se fit ce triage et qu'émergèrent définitivement de la masse, restée flottante, quelques écrits sur l'inspiration desquels on avait été hésitant dans certaines Eglises. Des livres canoniques, tels que les épîtres de Jacques, la 2e de Pierre, les deux petites de Jean, celle de Jude, dont, vu leur brièveté, on ne trouve pas de traces dans toutes les Eglises, finissent par être adoptées partout, ou plutôt nous les retrouvons partout ; car on ne doit jamais conclure qu'une chose n'a pas existé, parce qu'on n'en retrouve pas de traces. On a trop peu écrit aux premiers siècles chrétiens, siècles tout de tradition orale ; de plus, nous avons perdu un trop grand nombre des écrits de cette époque, pour que l'argument négatif ait aucune valeur probante. L'expérience journalière doit, sur ce point, nous enseigner la prudence.

Après cette période de concentration vint une période de discussion. L'inspiration ou l'authenticité de certains Livres, tels que l'Epître aux Hébreux, l'Apocalypse de Jean furent mises en doute en certaines Eglises ; bientôt cependant ils entrèrent dans le canon pour n'en plus sortir.

Arrivés à ce point de notre exposé, nous aurons à poser diverses questions très intéressantes. Comment a pu naître l'idée de regarder comme divinement inspirés des livres écrits par des hommes ; en d'autres termes, quelle est la source de l'idée d'inspiration ? Jésus-Christ n'avait rien écrit ; il avait ordonné à ses Apôtres d'aller enseigner toutes les nations et non d'écrire. Comment donc les premiers chrétiens ont-ils pu croire divins ou inspirés les Livres du Nouveau Testament ? Voici, en quelques mots, la réponse que nous développerons plus tard. Les premiers chrétiens connaissaient déjà des Livres inspirés, puisqu'ils acceptaient l'Ancien Testament comme la parole de Dieu. N'était-il pas naturel qu'ils tinssent aussi pour inspirés les écrits

apostoliques? Et cela d'autant plus que les Livres du Nouveau Testament n'étaient autre chose que les enseignements de Jésus-Christ et des Apôtres; or, ces enseignements étaient tenus pour divins. Il allait, par conséquent, de soi que les Livres reconnus comme contenant authentiquement ces enseignements divins, fussent eux-mêmes déclarés inspirés. Ce n'est qu'un passage de la pratique à la théorie.

Cette autorité divine des livres du Nouveau Testament ressort des textes les plus anciens; saint Ignace nous dit qu'ils sont inspirés, πνευματοφόροι. Et, fait qui pourra nous étonner aujourd'hui, l'inspiration était, en général, à cette époque, regardée comme verbale.

Vous remarquerez que, si nous affirmons que la collection ou le canon des Livres du Nouveau Testament était formé dès le commencement du IIIe siècle, nous n'ajoutons pas qu'il l'était par une décision solennelle de l'autorité compétente. Nous possédons des listes privées dès la fin du IIe siècle : le canon de l'Eglise romaine, connu sous le nom de Fragment de Muratori; des listes du IIIe siècle : le canon du Codex Claromontanus, mais il faut aller jusqu'au concile de Laodicée, en 363, aux conciles d'Hippone, 393, et de Carthage, 397, au canon envoyé par Innocent Ier, en 405, à saint Exupère, évêque de Toulouse, pour relever des canons officiels. A partir de cette époque, ils se multiplient. Au IVe siècle, toutes les Eglises d'Occident avaient le canon, tel que nous possédons actuellement; en Orient, il ne fut admis définitivement qu'au Ve siècle, avec de légères divergences en certaines Eglises.

Depuis ce temps, les écrits du Nouveau Testament étaient acceptés par toute l'Eglise comme inspirés, lorsqu'au XVIe siècle les protestants émirent des doutes sur l'inspiration des Livres deutérocaniques du Nouveau Testament. Par une définition très catégorique le concile de Trente a clos toute discussion. Cette définition est très importante, et nous aurons à voir quelle en est la vraie signification et l'étendue ; il faudra remarquer que son but a été surtout de définir la canonicité des Livres du Nouveau Testament; leur authenticité n'était pas en cause.

II

Tout en continuant à étudier les Livres du Nouveau Testament par le dehors, c'est-à-dire, sans nous préoccuper du sens du contenu, nous pouvons les examiner de plus près, pour en établir le texte original. De l'histoire de la collection nous passons naturellement à l'histoire du texte lui-même, à la recherche et à la discussion des matériaux qui servent à restituer ce texte et à la méthode à suivre pour employer scientifiquement ces matériaux.

Qu'un texte, ayant dix-huit cents ans d'existence, ait une histoire, c'est là un fait que tout le monde admettra, et cette histoire serait à coup sûr très intéressante, si on pouvait la suivre dans le monde chrétien tout entier; mais, nous le verrons, les matériaux font presque entièrement défaut pour reconstituer les diverses phases, par où a passé le texte grec du Nouveau Testament; tout au plus, peut-on constater les points d'arrivée et de là conjecturer la route qu'ont suivie les diverses recensions du texte, leur patrie d'origine ou d'adoption. Ce qui est vrai du texte grec l'est aussi du texte latin de la Vulgate; nous devrons également en faire l'histoire et même remonter jusqu'à l'*Itala*, s'il est vrai que, pour le Nouveau Testament, saint Jérôme a, tout au plus, revisé le texte latin ancien et encore, pas celui de tous les livres. Et ici encore, que d'incertitudes, si l'on ne peut déterminer à quelle époque précise a été faite la première version latine et si nous ne savons combien il y en a eu, ni si les divers textes, que nous en possédons, sont des originaux distincts ou des recensions d'un original unique. Nous ne serons pas plus favorisés pour les versions syriaques, dont il faudra parler aussi en détail, à cause de leur importance pour l'établissement du texte; car, des deux versions syriaques les plus anciennes, la Peshito et la Curetonienne, nous ne savons quelle est la première en date ni à quelle époque exacte elles remontent.

Je ne voudrais pas cependant vous laisser croire que tout est incertitude dans l'histoire du texte du Nouveau Testament; tout à fait à l'origine, nous le suivons avec peine, mais, dès les premiers écrivains, nous avons des jalons pour nous guider. Nous ne possédons plus, il est vrai, les textes autographes des Livres du Nouveau Testament, tels qu'ils sont sortis des mains des Apôtres; ils étaient déjà perdus, et peut-être depuis longtemps, au milieu du IIe siècle, puisque saint Irénée, dans ses discussions avec les hérétiques, renvoyait déjà ses adversaires aux nombreuses copies du texte, et non à l'original lui-même. Mais nous possédons encore beaucoup de ces copies et c'est en les étudiant que l'on peut faire l'histoire du texte, en distinguer les diverses recensions, et l'établir à peu près tel qu'il fut à l'origine. Outre les manuscrits qui contiennent les textes originaux, nous avons les versions, dont quelques-unes sont plus anciennes que les plus anciens manuscrits. Enfin, nous avons les citations, qu'ont faites des écrits apostoliques les Pères de l'Eglise. Il est vrai qu'au point de vue critique ces citations, soit à cause de leur non littéralité, au moins chez les premiers écrivains, soit à cause des corrections qu'elles ont subies, n'ont pas toute la valeur qu'on pourrait désirer.

Nons sommes donc très riches en matériaux de travail. Il n'est aucun livre de l'antiquité, qui en possède d'aussi abondants pour la reconstitution de son texte. A dire vrai, nous sommes presque trop riches, et il est encore beaucoup de ces matériaux, qui n'ont pas été utilisés.

Nous avons les manuscrits grecs au nombre de 3.791; nous avons les versions latines, Itala et Vulgate, dont nous possédons de nombreux codex, 38 pour la première, plus de 8.000 pour la seconde; nous avons les versions syriaques, égyptiennes ou coptes, arméniennes, éthiopiennes, arabes, etc., dont le texte nous a été conservé par les manuscrits; enfin nous avons les écrits des Pères grecs et latins, et vous savez si leurs œuvres sont nombreuses.

Mais, tous ces matériaux, il faut les étudier de près pour les cataloguer, les ranger sous divers chefs, en étudier

les leçons, afin d'arriver à préciser la valeur de leur témoignage. Le but à atteindre c'est, puisque nous n'avons plus les originaux, de reconstituer ce texte original. Et vous devez bien comprendre qu'un texte qui a été si souvent copié doit nous être parvenu avec de très nombreuses variantes. Des collations les plus récentes il résulte que plus de 200.000 variantes ont été relevées dans le texte fourni par les manuscrits. Ne vous effrayez pas de ce chiffre formidable, la très grande majorité de ces variantes est de menu détail; c'est tout au plus s'il en reste une centaine qui mérite d'être discutée, et une vingtaine qui soit vraiment importante. Dans la dernière édition de son *Introduction to the criticism of the New Testament*, Scrivener en étudie cinquante-cinq seulement. En fait, le texte original nous est parvenu intact; il n'est aucun précepte de foi ou de morale qui ait été changé ou qui se soit perdu.

Il nous faudra donc, après avoir étudié nos matériaux, chercher à établir l'origine des variantes; nous en trouverons qui sont intentionnelles, de bonne ou de mauvaise foi, et beaucoup aussi qui sont dues à l'incurie ou à l'ignorance des copistes. Cela fait, comment, au milieu de ces nombreuses variantes, déterminer la bonne leçon? Il faudra pour cela fixer les principes directeurs de critique interne, déterminer la valeur des témoignages, manuscrits, versions, citations des Pères, et chercher quelle est la meilleure méthode à suivre pour utiliser ces témoignages. Ici, nous nous trouverons en face de méthodes diverses et d'opinions très controversées. Voici en quelques mots l'état de la question.

Chaque variante a pour elle le témoignage d'un nombre plus ou moins grand de manuscrits. Pour adopter ou rejeter cette variante, compterons-nous simplement ces témoignages? Ce serait de la critique enfantine, car c'est bien ici que l'adage est vrai : *non sunt numerandi sed ponderandi*. Un bon manuscrit doit évidemment avoir plus d'autorité que cent ou même deux ou trois cents manuscrits moins bons ou mauvais. Est-ce l'ancienneté d'un manuscrit qui le fera préférer à d'autres plus récents que

lui ? Ordinairement, oui; toujours, non, car le manuscrit récent peut quelquefois représenter un texte plus ancien que celui d'un manuscrit ancien. Ce qu'il faut donc rechercher d'abord, c'est la valeur intrinsèque d'un manuscrit, et comme ces manuscrits se ressemblent plus ou moins, il faut les disposer en groupes, dont on apprécie la valeur. Mais c'est ici que nous allons nous trouver en présence des difficultés qui séparent en deux camps les critiques modernes.

Longtemps on a accepté le texte grec du Nouveau Testament, tel que l'avaient établi les premiers éditeurs, Erasme, Robert Estienne, les Elzevirs, quoique l'on en eût depuis longtemps reconnu les défauts. En ce siècle, les études de critique textuelle se sont beaucoup développées et, des recherches critiques et des nombreuses recensions nouvelles du texte du Nouveau Testament qu'ont faites les Lachmann, les Trégelles, les Tischendorf, les Wescott-Hort, il est sorti plusieurs éditions du texte, basées sur des méthodes différentes. D'une manière générale, on s'est accordé à distinguer trois groupes de manuscrits : l'occidental, le byzantin ou syrien, et l'alexandrin. Westcott-Hort y ajoute un type neutre. Le groupe, dit à tort occidental, est reconnu comme le moins bon. Mais les deux autres groupes ont chacun leurs tenants, qui se servent des manuscrits de ce groupe pour établir leurs éditions du Nouveau Testament. Il y en a même qui, tout en accordant la préférence à un groupe, pratiquent une sorte d'éclectisme critique.

Actuellement, nous nous trouvons en présence de quatre textes, établis d'après des principes différents : ceux de Trégelles, de Tischendorf, de Westcott-Hort, et celui de Scrivener. Nous aurons à choisir entre ces quatre éditions, ou, mieux, nous n'en adopterons aucune exclusivement. Nous tâcherons, sur les variantes les plus importantes, de nous faire une opinion personnelle. Nos principes de critique seront larges. Avant tout, nous nous guiderons par l'évidence externe, c'est-à-dire par le témoignage des manuscrits, des versions et des citations patristiques,

après en avoir déterminé la valeur, puis, en cas de divergence entre ces autorités, nous ferons appel à l'évidence interne, c'est-à-dire à l'étude des caractères du texte lui-même. Nous tiendrons le plus grand compte des textes qui ont reçu une consécration officielle, et la Vulgate aura, pour déterminer notre choix, un poids prépondérant. Le concile de Trente nous donne une règle de critique que nous devons suivre; il ordonne de recevoir comme canoniques : *ipsos libros integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia legi consueverunt et in veteri Vulgata latina editione habentur.*

Vous vous étonnez peut-être que nous refusions de marcher à la suite des critiques les plus écoutés de notre époque. Cela peut paraître imprudent et présomptueux. Voici nos raisons. Et d'abord, leur parti-pris de ne tenir à peu près aucun compte de la tradition ecclésiastique dans une matière, où elle doit tout d'abord être interrogée, nous met en défiance. En outre, le tort de Tischendorf et de Westcott-Hort a été de vouloir baser toute une édition critique du Nouveau Testament sur un ou deux manuscrits ; c'est bien hasardeux, car le temps n'est peut-être pas loin, où il sera démontré pour tous — il l'est déjà pour quelques-uns — que ces manuscrits, qu'ils estimaient si bons, sont en réalité de médiocre valeur, et qu'ils représentent tout au plus une recension, particulière à une époque ou à une région. En tout cas, ce sont des manuscrits revisés; les incorrections ont été corrigées, les angles arrondis, les tournures modifiées. Cette constatation nous apprendra que, si nous ne devons pas, de parti pris, être rebelle aux travaux de la critique moderne, il ne faut cependant les accepter toujours, que sous bénéfice d'inventaire. Même ceux qui paraissent le mieux appuyés sont sujets à caution. Qui donc, il y a dix ans seulement, n'aurait pas été traité d'ignorant, s'il ne s'était pas servi du texte établi par Tischendorf? Or, actuellement, l'autorité de ce texte est tellement ébranlée, qu'on ne l'accepte plus qu'après discussion préalable. Et si vous ne vouliez pas m'en croire sur parole, je vous citerais ce jugement d'un critique allemand, M. Buresch, que vous pour-

rez lire dans le *Rheinisches Museum* de 1891 : « Nos éditions du Nouveau Testament sont tout à fait insuffisantes au point de vue purement philologique, celle de Lachmann, faute d'une documentation assez riche et celles de Tischendorf et de Westcott-Hort faute de critique. » Je peux donc affirmer que ce qui restera des travaux de l'érudit allemand, ce sont les nombreux matériaux qu'il a rassemblés. On les utilisera, mais l'éditeur ne sera plus un oracle indiscuté.

Je pourrais généraliser cette observation et l'appliquer à tous les travaux de la critique rationaliste, dont on accepte trop souvent les verdicts, les yeux fermés. Il s'est formé ainsi un ensemble de propositions, que l'on dit démontrées scientifiquement et qui ne sont tout au plus que les opinions de quelques savants en renom. C'est une nouvelle tradition qu'on voudrait nous imposer; pour nous, nous préférons la tradition de l'Eglise. Et s'il faut dire toute ma pensée sur la critique rationaliste, telle qu'elle est pratiquée, en Allemagne surtout, je reconnaîtrai volontiers que, pour amasser des matériaux et en discuter la valeur, les travailleurs allemands sont sans rivaux, mais je refuse d'accepter sans un examen sévère leurs hypothèses, trop souvent follement conjecturales. Nous pourrons quelquefois étudier les systèmes rationalistes mais rarement, et seulement quand nous pourrons espérer y trouver quelques parcelles de vérité, car vous pouvez en croire une expérience déjà vieille, cette étude nous causera presque toujours des déceptions. La critique rationaliste promet plus qu'elle ne tient; elle a déjà beaucoup détruit et bien peu construit qui ait été durable. Mais revenons à notre sujet.

A un certain point de vue, ces discussions de critique textuelle n'ont pour nous, catholiques, qu'un intérêt théorique. Que les critiques, Tischendorf, Westcott-Hort ou d'autres rejettent des passages entiers du Nouveau Testament, tels que celui de la femme adultère ou les derniers versets de saint Marc, ou des versets détachés, comme ceux de la sueur de sang et ceux des trois témoins, cela ne peut nous empêcher de regarder ces passages ou ces versets comme inspirés, puisqu'ils sont contenus dans la Vulgate

et que celle-ci a été déclarée inspirée dans toutes ses parties.

Toutefois, ces études seront pour nous d'une très grande importance, parce qu'elles nous permettront d'établir sur des bases scientifiques le texte de nos saints Livres, et par conséquent de les défendre avec succès contre les rationalistes, qui, dans la discusion, n'acceptent que les arguments critiques.

Il se fait, en ce moment, dans la critique rationaliste une évolution, qui ne pourra être combattue avec succès qu'à l'aide de la critique textuelle. Il n'y a pas longtemps encore, on rejetait en bloc certains Livres du Nouveau Testament, comme n'étant pas authentiques, ou bien on les remaniait de fond en comble; cette tactique est à peu près abandonnée maintenant, car aucun savant sérieux ne peut plus défendre de telles hypothèses. Mais on s'attaque au détail. On reconnaît que les Evangiles, par exemple, recèlent un fonds de tradition historique, que le texte en est exact dans les grandes lignes, mais on veut que nous ne les possédions pas, tels qu'ils sont sortis des mains de leurs auteurs. Ils ont été corrigés, expurgés, remaniés à plusieurs reprises. On en a retranché les incohérences trop visibles; à différentes époques, on les a mis au point de la tradition contemporaine, telle que, par le développement de la conception chrétienne, elle se formait peu à peu, pour se fixer enfin immuablement dans la deuxième moitié du second siècle. Les Evangiles auraient donc ainsi subi toutes les fluctuations de la conscience chrétienne.

Quelle preuve donnera-t-on de cette hypothèse de corrections, de remaniements successifs, en face des manuscrits, des versions, des écrits des Pères de l'Eglise, nous présentant, dès la fin du premier siècle, un texte à peu près toujours identique à lui-même? Il faudrait supposer aussi que les exemplaires anciens ont tous disparu sans exception et qu'il ne nous reste plus que des copies expurgées. C'est bien difficile à croire, car il faudrait prétendre aussi que ces exemplaires anciens ont immédiatement disparu de la circulation, puisque, déjà au deuxième siècle, nous avons des

témoins qui citent nos Livres du Nouveau Testament, tels que nous les possédons maintenant. Il y a bien toute une catégorie de manuscrits, représentée par le fameux codex de Bèze, qui nous offre des variantes très anormales. On prétend que c'est là le texte primitif, qui a été corrigé. Nous démontrerons que c'est le contraire qui est vrai. C'est un texte altéré, probablement même intentionnellement interpolé.

Vous voyez quel est l'intérêt de ces études de critique textuelle, très arides au premier abord, mais en réalité très passionnantes. J'ajouterai même qu'actuellement elles sont en grande faveur parmi les savants. Nous les verrons très suivies en Allemagne, mais surtout en Angleterre. Et, symptôme très heureux, elles sont pratiquées en dehors de toute préoccupation confessionnelle ou de parti pris d'école.

III

Nous voilà en possession d'un texte, établi d'après les meilleures méthodes critiques ; il faut maintenant l'étudier de plus près, pénétrer le sens exact des mots et des propositions. C'est donc l'étude de la langue elle-même du Nouveau Testament, que nous devrons ensuite aborder. Cette langue étant le grec, vous serez peut-être étonnés que je vous convie à l'étude d'une langue que vous avez apprise sur les bancs de l'école, et que vous connaissez d'une manière plus ou moins approfondie.

Oui, Messieurs, vous connaissez le grec, mais c'est le grec classique, qui n'est pas du tout le même que le grec biblique. Le premier vous sera certainement d'un très grand secours pour la pleine intelligence du second, mais il ne peut suffire, et le grec du Nouveau Testament mérite une étude spéciale, tout au moins pour en préciser les nombreuses particularités. Avant d'étudier celles-ci, nous aurons à en rechercher les causes, et nous les trouverons dans ce

fait que le grec du Nouveau Testament a été parlé à une époque bien postérieure à celle où fleurissait le grec des Sophocle et des Démosthène, et par un peuple dont le tempérament intellectuel n'avait rien de commun avec celui d'un Grec d'Athènes ou des côtes asiatiques. Nous montrerons ce que la différence des temps a apporté de locutions nouvelles, de changements de signification dans les mots, et nous constaterons surtout que la différence de race a été un puissant facteur de ces modifications.

Et ne croyez pas que j'exagère quand je parle de différences profondes entre le grec classique et le grec du Nouveau Testament. La morphologie elle-même, c'est-à-dire les formes de déclinaison et de conjugaison, qui sont pourtant la base de la langue, n'ont pas été conservées intactes. Quant à la syntaxe, c'est encore bien autre chose. Tous, vous avez admiré la structure savante de la phrase grecque, ce chef-d'œuvre de l'art de parler. L'idée directrice s'y dégage nettement des autres idées subordonnées, qui viennent se ranger autour d'elle dans leur ordre naturel, au moyen des nombreuses particules dont dispose la langue grecque. Ouvrez un Nouveau Testament, et vous trouverez des phrases courtes, sans développement ni enchevêtrement de propositions. Les particules sont copulatives, rarement conjonctives. Ce n'est plus une phrase grecque, mais une phrase hébraïque sous un vêtement grec.

Peut-être cependant que, pensant aux Lettres de saint Paul, vous croirez que l'on trouve, tout au moins, chez lui les procédés du grec classique. Détrompez-vous ; dans plusieurs de ses écrits, il est vrai, nous rencontrons des phrases très longues, qui semblent coulées dans le moule grec. Les propositions y sont unies par des conjonctions, mais ces conjonctives les rassemblent plus qu'elles ne les relient solidement. Ce ne sont pourtant pas de simples copulatives et, néanmoins, elles n'enchaînent pas fortement les idées, comme elles le feraient si l'auteur mettait en usage les procédés de la rhétorique grecque. Mais vraiment se figure-t-on l'apôtre des nations, se préoccupant de l'or-

donnance régulière de ses phrases ? La langue est pour lui un pur instrument ; les mots, il les détourne de leur sens ordinaire pour leur faire exprimer des idées nouvelles ; les formes syntactiques il les plie, il les modifie et souvent il les brise. Et pourtant, malgré ces incorrections, ses lettres atteignent quelquefois à la plus haute éloquence et nous ne voyons pas dans toute la littérature grecque de page à mettre en parallèle avec quelques-unes de saint Paul. Que de belles pages aussi nous lirons dans nos Evangiles ! Nous admirerons la noble simplicité, la dignité et l'élévation de style de ces paroles du Seigneur, qui portent en elles un caractère divin indéniable. Nous admirerons aussi dans l'Epître aux Hébreux, celle dont la langue se rapproche le plus du grec classique, la splendide page du commencement et celle où l'écrivain célèbre les actes héroïques qu'a engendrés la foi (Hébr., XI, 1 à XII, 4).

Où les différences entre le grec classique et celui du Nouveau Testament, s'accentuent encore davantage, c'est dans la signification des mots. Outre que celui-ci a des termes que le grec classique n'a pas connus, il en a surtout un très grand nombre dont le sens a été profondément modifié. Nous irons même plus loin, et nous ajouterons qu'il est des mots dont le sens n'est pas le même chez les divers écrivains du Nouveau Testament. Pénétrant donc plus à fond dans l'étude du grec du Nouveau Testament, nous remonterons à ses origines, c'est-à-dire jusqu'à l'hébreu. Quand je dis l'hébreu, je devrais dire l'araméen, puisque, au temps de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'hébreu était une langue morte, et que la langue parlée par Notre-Seigneur et ses Apôtres était l'araméen de Palestine ; mais il y a tant d'analogie entre l'hébreu et l'araméen que le premier, dont nous possédons de nombreux monuments et que nous connaissons mieux, peut très bien suppléer l'autre. D'ailleurs, c'est bien l'hébreu de l'Ancien Testament qui a fourni aux écrivains du Nouveau les formes et les tournures particulières qu'ils ont employées. Ils étaient, pour ainsi dire, pénétrés des Ecritures sacrées, et ils pensaient avec les idées et les expressions qu'elles leur four-

nissaient. Nous aurons donc à relever beaucoup de mots et d'expressions purement hébraïques. Nous constaterons que ce qu'on a appelé des hébraïsmes, est en réalité la forme ordinaire de la langue du Nouveau Testament, et que l'on ne peut pas espérer connaître celle-ci à fond, si l'on n'est déjà maître de l'hébreu. Celui-ci est la clef de celle-là.

Il n'en pouvait d'ailleurs être autrement, puisque, à l'exception de saint Luc, tous les écrivains du Nouveau Testament sont juifs. Et encore, quoique le disciple de saint Paul ait très bien connu sa langue natale, le grec, ainsi que le prouvent les premiers versets de son Evangile et quelques parties des Actes des Apôtres, ses écrits sont tout autant, sinon plus, imprégnés d'hébraïsmes que les autres Evangiles, car il a textuellement reproduit ses sources, qui étaient d'origine juive.

Les mêmes observations pourront être faites, dans une certaine mesure, à propos du latin de la Vulgate. Ici encore nous trouverons un latin très différent du latin classique, soit dans la syntaxe, soit dans la signification des mots. Et cela ne doit pas nous étonner, car à des idées nouvelles, il fallait ou des mots nouveaux ou des mots recevant des significations nouvelles.

Cependant nous ne pourrons entrer bien avant dans ces études philologiques, car elles nous entraîneraient trop loin; dans ces questions d'ailleurs, ce qui importe, c'est de poser les principes et d'indiquer la marche à suivre.

IV

Après ces études d'un ordre général, nous aborderons enfin l'étude de chaque livre du Nouveau Testament en particulier. Nous aurons d'abord à en déterminer l'époque, l'auteur, le but et ensuite à l'expliquer dans le détail; en un mot, à en faire la critique et l'exégèse.

Pour les recherches de cet ordre, l'important, avant tout, est de bien connaître le milieu historique, dans lequel se sont produits ces livres. C'est ainsi que, tout au moins, nous donnerons à ces écrits une date certaine. Pour en déterminer l'auteur, il faudra pénétrer plus avant, étudier la grammaire, le lexique, le style, c'est-à-dire les procédés littéraires de chaque écrivain, résumer ses doctrines, enfin, et surtout, interroger la tradition ecclésiastique à son sujet. Ces études de détail jetteront d'ailleurs une très vive lumière sur nos textes et nous aideront puissamment à les comprendre.

Replacer un livre dans son milieu historique, c'est se demander quelles ont été, au temps où il fut écrit, les idées religieuses et philosophiques, quels furent les événements contemporains ; enfin, c'est reconstituer, autant que possible, l'état social, et faire revivre les mœurs et les institutions de l'époque.

C'est à l'étude des idées religieuses, dominant à l'époque de Jésus-Christ, que nous devrons surtout nous attacher ; elles seront la clef indispensable pour l'intelligence approfondie des enseignements de Jésus-Christ et de ses apôtres, et elles nous permettront de porter un jugement motivé sur les hypothèses des rationalistes. Si nous en croyions ces derniers, la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres n'aurait rien eu d'original ; elle serait le résultat d'un mélange, où seraient entrées, à dose inégale, suivant les auteurs, des idées empruntées à l'Ancien Testament, aux écrits des prophètes en particulier, des doctrines populaires ou rabbiniques de l'époque, et aussi certaines idées, issues de la philosophie greco-alexandrine.

S'il est un système dangereux, c'est bien celui-là, car il est édifié sur quelques faits exacts, mais dénaturés et surtout amplifiés. Nous aurons à reconnaître que les enseignements de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres ont, en effet, leurs attaches profondes dans les écrits prophétiques ou sapientiaux de l'Ancien Testament, qu'ils avaient déjà, jusqu'à un certain degré, pénétré dans la masse populaire ou qu'ils étaient connus, dans une mesure à déter-

miner, des savants de l'époque; Notre-Seigneur lui-même affirme qu'il n'était pas venu pour détruire la Loi et les Prophètes, mais pour accomplir. Toutefois, nous montrerons que les enseignements de Jésus-Christ ne sont pas un simple épanouissement des doctrines de l'Ancien Testament; c'en est plutôt une transformation, qui cependant n'en changeait pas le fond premier. Quant aux croyances du peuple et même des savants, Jésus a dû les ramener à leur vraie signification. En réalité, il y a un fossé profond entre ses enseignements et les croyances contemporaines. Jamais l'évolution naturelle des idées n'aurait produit une transformation semblable. Qu'on se rappelle, par exemple, ce qu'était l'idée messianique, ou le jour du Seigneur, ou le royaume de Dieu, ou l'amour du prochain dans l'Ancien Testament ou chez les rabbins du temps, et ce qu'ils sont devenus dans la bouche de Jésus-Christ. Içi surtout, ce n'est pas seulement une transformation, c'est une véritable création; des anciens matériaux il ne reste que l'idée initiale. Ce sont des questions délicates sur lesquelles cependant nous devrons insister, car elles nous feront pénétrer très avant dans l'esprit même des enseignements du Seigneur.

Les sources de cette étude ne nous feront pas défaut; nous avons d'abord, et principalement, les Livres de l'Ancien Testament. Notre-Seigneur à chaque instant les cite, et très souvent, c'est par un passage des écrits prophétiques ou sapientiaux, que s'éclairent d'une vive lumière les paroles de Jésus-Christ. Je ne crains pas de le dire : vous ne comprendrez les écrits du Nouveau Testament qu'à la condition de connaître à fond, dans leur esprit propre et leur signification précise, les Livres de l'Ancien Testament.

Pour les croyances contemporaines, nous les rechercherons dans les apocryphes du temps, les Psaumes de Salomon, le Livre d'Enoch, le Livre des Jubilés, l'Assomption de Moïse, dans les écrits des rabbins, dans le Talmud, et enfin, dans l'historien Josèphe. Mais ces études devront être menées avec une grande prudence; le terrain n'est pas sûr. C'est pour avoir accordé une trop grande confiance à ces écrits, que certains auteurs en sont arrivés à conclure

que les enseignements de Jésus-Christ et de ses apôtres n'étaient pas originaux, et qu'ils dérivaient des écrits précités.

Pour les apocryphes, d'abord, il faudra soigneusement en fixer l'époque, et ne pas croire, sur la foi d'une inscription mensongère, que cet écrit a vu le jour avant l'ère chrétienne, quand, au contraire, il lui est postérieur. Il y a toujours lieu aussi de soupçonner des interpolations dans ces apocryphes, quand on y relève des idées trop spécifiquement chrétiennes. N'oublions pas qu'à cette époque la probité littéraire n'existait pas. Chacun, à son gré, de bonne ou de mauvaise foi, corrigeait, remaniait ou amplifiait les livres qu'il possédait. Quoi de plus naturel d'ailleurs ? Un lecteur chrétien trouvait dans le Livre d'Enoch, par exemple, une idée qui se rapprochait d'un enseignement chrétien ; pour la rendre plus claire il y ajoutait une glose chrétienne, qui la développait. Bientôt, par les copies successives, la glose passait dans le texte et voilà le Livre d'Enoch qui nous parvient avec une idée spécifiquement chrétienne. Faudra-t-il donc, parce que ce livre est, dans son ensemble, antérieur à l'ère chrétienne, en conclure que Jésus-Christ lui a emprunté cette doctrine? Vous voyez bien que non.

Pour les Talmuds et les autres écrits juifs, nous aurons encore davantage à nous tenir en garde. Les Juifs des temps avoisinant le Christianisme ont été, à bonne intention le plus souvent, les plus grands faussaires qui aient jamais existé. Pour donner de l'autorité à une doctrine ou à une institution, ils n'ont jamais hésité à les reporter le plus avant possible dans l'antiquité, et à leur donner des patrons célèbres. Ce n'est donc pas à eux que nous devons demander des renseignements sûrs, de première valeur ; ils ne pourront que nous fournir des explications ou des preuves à l'appui.

Pour l'historien Josèphe, nous aurons aussi des réserves à faire, il a trop voulu plaire aux Romains, pour avoir jamais été impartial. Ses écrits historiques sont une thèse, destinée à glorifier le peuple juif ou à le justifier des accu-

sations que les contemporains portaient déjà contre ces ennemis du genre humain.

C'est Josèphe cependant qui nous fournira sur l'histoire contemporaine de son pays les renseignements les plus abondants et les plus précis. Pour reconstituer l'état social, il nous sera très précieux aussi. Car, si nous voulons comprendre les écrits du Nouveau Testament et principalement les Evangiles et les Actes des Apôtres, il faudra connaître les institutions du temps, tant publiques que privées, religieuses que civiles. Nous aurons à étudier la vie juive, sous toutes ses formes et dans tous ses détails. Et si pour ces recherches, nous trouvons dans le Nouveau Testament des renseignements sûrs et abondants, nous en recueillerons beaucoup aussi, en ne nous y fiant pas trop, dans les Talmuds et les autres écrits juifs.

Après toutes ces études qui nous éclaireront sur l'époque contemporaine des Livres du Nouveau Testament, nous permettront d'en fixer exactement la date, et seront aussi d'un grand secours pour l'intelligence approfondie de ces écrits, il faudra pénétrer plus avant afin de déterminer quels en sont les auteurs. Pour nous catholiques, nous avons dans la tradition de l'Eglise un guide infaillible. Dès l'origine, on a su quels étaient les écrivains de chacun des Livres saints du Nouveau Testament, et les Pères de l'Eglise nous en ont transmis les noms; nous n'avons donc qu'à interroger la tradition. Dans ces questions, l'évidence externe est pour nous prépondérante.

Nous ne pouvons cependant négliger la critique interne, car si les rationalistes, que nous avons à combattre, accordent actuellement une certaine valeur à l'argument traditionnel, c'est surtout à l'évidence interne, qu'ils en appellent pour déterminer l'époque et l'auteur d'un livre.

Il faut donc, pour chacun des écrivains du Nouveau Testament, nous former une idée exacte de ses procédés littéraires et de ses doctrines, afin de prouver que tel ou tel livre, où se retrouvent ses procédés, lui appartient bien et n'est pas un écrit supposé. Nous devrons, par exemple, à propos des écrivains Synoptiques, de saint Jean, de saint

Paul, étudier dans le détail leur grammaire particulière, leur lexique, leur style et surtout leurs doctrines. Ne croyez pas que dans la manière de présenter leurs idées, ils ne diffèrent pas entre eux, même grammaticalement; chacun a ses préférences pour telle manière d'introduire la phrase, pour telle tournure, pour l'emploi de la proposition infinitive ou de telle proposition indirecte. Les différences s'accentuent, quand on dresse leur vocabulaire. S'il y a des mots communs à tous, il en est aussi qui sont particuliers à quelques-uns, qui même ont été employés par un seul seulement; en un mot, chaque écrivain a son vocabulaire et, ajoutons-le, a surtout son style. Ceci n'a pas besoin de démonstration. Personne ne confondra le style des écrivains synoptiques avec celui de saint Jean, ou le style de saint Paul avec celui de saint Pierre ou de saint Jacques.

Il en est de même pour les doctrines enseignées. Si, dans l'ensemble, les Apôtres ont reproduit une même doctrine, qui était celle de leur maître, s'ils ont un fond commun d'enseignement, il n'en est pas moins vrai que chacun d'eux s'est formé un domaine distinct, que chacun s'est attaché à un ordre spécial de l'enseignement divin. Que l'on compare entre eux, encore une fois, les Synoptiques, saint Jean et les épîtres de saint Paul et l'on sera convaincu de ce fait.

A l'aide de ces recherches comparatives, on se formera ainsi un portrait très net de chaque écrivain et l'on pourra, presque à coup sûr, lui attribuer les écrits qui lui appartiennent. Toutefois, malgré l'excellence de cette méthode, il faudra, encore ici, être très prudent; les rationalistes ont trop abusé de cette méthode critique. Sous prétexte qu'un écrivain doit être toujours identique à lui-même, ils ont rejeté comme des interpolations des passages entiers; ils ont même déclaré non authentiques des ouvrages, qui ne répondaient pas au portrait conventionnel qu'ils avaient retracé d'un écrivain. On s'est attaqué même aux épîtres de saint Paul, ne tenant aucun compte d'une tradition dix-huit fois séculaire et d'une unité de style et de doctrine qui frappait les yeux, même les moins exercés.

On a essayé de démontrer qu'entre les quatre grandes

épîtres, aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, d'une part et les épîtres aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, et les épîtres pastorales, d'autre part, il y avait des différences profondes de lexique, de style et même de doctrine, ou bien qu'on y relevait des ressemblances, qui s'expliqueraient par ce fait qu'un faussaire aurait copié les épîtres authentiques, pour forger une lettre pseudo-paulinienne. On en a conclu que, seules, les grandes épîtres étaient authentiques. En ces dernières années, on est allé plus loin, on les a rejetées aussi. Ces critiques intempérants ont abusé de méthodes excellentes en soi, et ont surtout exagéré des différences ou des ressemblances, que nous ne nierons pas complètement, mais que nous expliquerons d'une manière toute naturelle. A ce compte-là d'ailleurs, Paul n'aurait pu écrire qu'une seule épître; s'il en avait écrit une seconde, ou elle aurait eu des anologies avec la première, et alors c'était une imitation, ou elle aurait présenté des différences, et alors il y aurait contradiction : dans tous les cas, cette seconde lettre serait déclarée l'œuvre d'un faussaire.

Un des sophismes les plus fréquents dans cette école critique, c'est de retracer un tableau tout systématique des doctrines, connues et enseignées à une époque, et de rejeter comme postérieur tout écrit dont les enseignements ne rentrent pas dans ce cadre conventionnel. C'est tout simplement un cercle vicieux; car on ne tient compte, pour former cet ensemble de doctrines, que des ouvrages, que l'on prétend appartenir à cette époque, sans étudier ceux qui sont tout aussi bien datés. Quand il s'agit de déterminer les doctrines, connues ou non, à telle ou à telle époque, il faut rester dans une grande réserve, car les documents sont trop rares pour que l'on puisse utilement mettre en avant l'argument négatif. Nous ne savons pas ce que nous réservent les découvertes futures.

V

Nous avons maintenant examiné nos Livres du Nouveau Testament sous leurs diverses faces, nous en connaissons l'époque, les auteurs, le but; nous devrons aussi rechercher l'occasion qui les a fait naître, leur mode de formation, et, pour quelques-uns, les sources, puis, il nous restera à les étudier en eux-mêmes, à en examiner les faits et à en approfondir les docirines; en d'autres termes il faudra les interpréter et les expliquer. C'est le rôle de l'exégèse, dont l'herméneutique nous donnera les règles. Par celle-ci nous apprendrons quels sont les divers sens du texte sacré et par quelle méthode on les détermine exactement.

Passant ensuite à la pratique, nous prendrons nos Livres du Nouveau Testament, nous en scruterons les termes, pour en dégager la signification précise et faire ressortir les enseignements qu'ils contiennent. Dans ces recherches nous ferons effort pour pratiquer une exégèse tout à la fois traditionnelle et scientifique. Nous ne nous attacherons d'ailleurs à aucune école particulière. L'exégèse, en effet, n'a pas toujours été traitée de la même façon; déjà avant Notre-Seigneur et de son temps, on pouvait distinguer l'exégèse d'Alexandrie de celle de Jérusalem. Plus tard, aux siècles chrétiens, il y eut aussi à Alexandrie, à Antioche, des écoles d'exégèse qui offraient des caractères très divers. Le moyen âge a eu aussi son exégèse. Enfin, notre école moderne d'exégèse a aussi ses méthodes particulières. Je parle bien entendu de la science catholique, car nous n'avons pas aujourd'hui à caractériser l'école rationaliste, dont les principes se résument en un mot : rejet de tout élément divin, et par conséquent explication naturelle des faits.

L'exégète catholique doit se préoccuper avant tout des explications qui ont été données par les Pères de l'Eglise ; sur quelques textes il s'est établi une tradition catholique.

En outre, il faut tenir compte des exégètes, nos devanciers, dont les travaux ont été loués, à si juste titre, par le Saint-Père, dans son Encyclique. Enfin, nous ferons appel, pour nous éclairer, à toutes les sciences dont nous venons de parler.

Appuyés sur la tradition de l'Eglise catholique, nous userons des méthodes critiques les plus autorisées. Nous n'adopterons pas cette méthode d'exégèse qui consiste à entrer dans tous les détails et à expliquer chaque mot en particulier. Nous procéderons par des ensembles. A propos de chaque livre, nous en établirons les divisions naturelles, dont nous donnerons une traduction aussi littérale que possible, en relevant les particularités philologiques les plus importantes. Nous expliquerons ensuite chacune de ces parties, en ne nous arrêtant aux mots en particulier qu'autant que cela sera nécessaire pour l'intelligence de l'ensemble. Nous éviterons autant que possible les conjectures hasardées, tout en admettant les hypothèses qui cadrent bien avec les faits, mais en ne leur donnant pas plus de certitude que ne le comporte leur nature. Pour faire naître en nous la certitude nous voulons des faits bien prouvés, des doctrines bien documentées par les textes authentiques. Nous préférons avouer notre ignorance, plutôt que de la déguiser sous des mots. Nous ne pratiquons pas l'acrobatie exégétique et nous rejetons ces explications qui n'expliquent rien. Et, si nous rencontrons des difficultés insolubles, nous renverrons à nos successeurs, mieux fournis de documents, le soin de les résoudre. Ce sont là questions de bonne foi, et nos adversaires seraient mal venus de rejeter un ensemble certain, bien appuyé sur des preuves historiques, sous prétexte de difficultés de détail.

En un mot, et c'est par cette réflexion que je terminerai cet exposé déjà long, nous analyserons nos Livres saints avec le plus grand soin, nous en expliquerons chaque passage en particulier, mais nous n'en resterons pas là, nous reconstituerons ces Livres dans leur ensemble, et chacun d'eux concourra à former cet immense tableau,

où revivront, sous nos yeux, Jésus-Christ et ses premiers disciples. Car, nous ne devons pas l'oublier, le Nouveau Testament, avant d'avoir été fixé dans ses lignes immobiles, a été un livre vécu. Il nous redit la vie et les enseignements de Jésus-Christ et de ses apôtres. On en a vécu aussi, puisque, depuis dix-huit siècles, l'Eglise chrétienne y trouve la source de sa vie et de ses doctrines. En un mot, ce livre n'est pas un corps mort, dont nous étudions l'anatomie, mais bien un livre qui vit sous nos yeux, qui parle à nos cœurs, et à qui nous demanderons les principes de notre croyance et la règle de notre conduite.

E. JACQUIER.



LES PRÉDICATIONS

DE

SAINT BERNARDIN DE SIENNE

L'orateur emporte avec lui le meilleur de lui-même au tombeau. Ce que furent un Démosthène, un Cicéron, un saint Bernard, un Lacordaire, nous ne le saurons jamais; leur parole imprimée aide à l'entrevoir, mais l'idée qu'elle en donne est pâle et misérable. Est-ce que la lave de Pompéi reproduit à nos yeux l'éruption du Vésuve? L'éloquence parlée c'est un torrent de flammes : confiée à un livre, elle n'est que de la lave refroidie. Aussi, pour affirmer qu'un homme fut éloquent, le critérium qui ne trompe point, c'est le témoignage de ceux qui l'entendirent. Le témoignage des écrits ne vient qu'en second lieu.

C'est vrai surtout des prédicateurs du moyen âge. Ils se servaient de la langue de leur pays, et leur œuvre oratoire ne nous est parvenue qu'enfermée dans le sépulcre du latin, cette langue morte. Lisez les sermons de saint Vincent Ferrier, vous aurez peine à comprendre l'enthousiasme qu'il suscita. Etudiez les cinq in-folios de Bernardin de Sienne; les perles n'y manquent pas, vous y rencontrerez de beaux mots, des pensées profondes, d'admirables fragments, et pourtant il vous paraîtra qu'il y a disproportion entre les mérites du frère mineur et sa renommée. Ne nous en étonnons point : la condition de l'éloquence c'est la vie,

et la vie, qui ne palpite pas sur le papier, frémit moins encore dans une langue dont l'usage ne s'est pas maintenu.

Heureusement, en ce qui regarde saint Bernardin, nous sommes favorisés d'une manière exceptionnelle. Outre les sermons latins, qu'il écrivit pour atteindre les âmes qu'il n'avait pu instruire de vive voix (1), nous possédons le texte complet et authentique de la station qu'il prêcha à Sienne, de la mi-août à la fin de septembre 1426 (2). Un brave siennois qui n'avait d'autres richesses qu'une nombreuse famille et beaucoup de vertus, Benedetto di Bartolomeo, auditeur empressé et fervent, sténographiait les discours de son illustre compatriote sur des tablettes de cire (3). En rentrant chez lui il les transcrivait, sans omettre la plus petite parole sortie de cette bouche sainte. *Stando alla predica iscriveva in tavole di cera collo stile; e, detta la predica, tornava alla sua buttiga, e scriveva in foglio tutto quello che aveva scritto nelle predette tavole di cera..... non lassando una minima paroluzza di quelle che uscivano di quella santa bocca, che lui non scrivesse.* Travail considérable, qui semble au préfacier du manuscrit des sermons tenir du prodige : *La qual cosa chi bene notarà trovarrà essere stata cosi cosa miracolosa come umana* (4).

Grâce à Benedetto di Bartolomeo, nous pouvons saisir

(1) Ils ont été publiés par le P. Jean de la Haye, et forment presque la totalité des *Sancti Bernardini Senensis ordinis Minorum opera omnia*, imprimés à Paris, chez Denys Moreau, en 1635, 5 vol. in-folio.

(2) La station se compose de quarante-cinq sermons. Les dix meilleurs ont été publiés à Sienne, en 1853, sous le titre de *Prediche volgari di S. Bernardino da Siena*, in-12, XVI-347 p., par les soins, croyons-nous, de M. Gaetano Milanesi. Plus récemment, M. Luciano Banchi a édité, en trois volumes, le texte complet du recueil de Benedetto di Bartolomeo : *Le prediche volgari di S. Bernardino;* Sienne, t. I, 1880, XXXVIII-392 p.; t. II, 1884, IV-464 p.; t. III, 1888, III-508 p. Nos citations se réfèrent à l'édition de 1853.

(3) Cf. Luigi de Angelis, *Osservazioni critiche sopra un codice del secolo* XV *scritto per la prima volta in cera, acquistato recentemente dalla magistratura civica di Siena per la publica biblioteca, e sull' arte antichissima di scrivere in cera con pari prestezza del parlare;* Colle, 1820.

(4) *Prediche*, p. 3.

sur le vif la prédication de Bernardin de Sienne. Nous allons essayer de le faire. Le principal secours viendra du texte dû à la sténographie; nous nous aiderons aussi de l'édition latine.

I

La première moitié du xv[e] siècle, où vécut saint Bernardin, fut lamentable.

Le frère mineur lui-même révèle la nature et l'étendue du mal dans des pages qui constituent un drame grandiose. Nous les abrégeons à regret.

Satan, dit-il, voyant les âmes tomber de jour en jour en plus grand nombre dans l'enfer, pensa que le temps de l'Antechrist était proche. Il convoqua les démons dispersés par le monde et leur tint ce discours :

« Fils de l'orgueil et de la damnation éternelle, compagnons d'armes de mes forfaits, vous savez ce que Dieu, notre ennemi, a fait contre nous. » Et, dans une synthèse superbe, il groupe les principaux traits de la lutte entre Dieu et lui, ses efforts pour arracher l'homme à Dieu, les inventions de Dieu pour conserver ou reconquérir l'homme. « Quand je considère que jamais le genre humain ne fut corrompu comme aujourd'hui — *considerans quod homines nunquam fuerunt ita corrupti in mundo* —, qu'il n'y a personne qui fasse le bien, je crois que l'heure est arrivée où je recouvrerai l'empire du monde. Pour mieux y réussir, je vous demande d'exposer vos vues. Si, comme je l'espère de la sagacité de votre malice, je deviens le maître de l'univers, je vous donnerai votre part des âmes, et, lâchant les rênes à votre perfidie, je vous permettrai de faire à votre gré tous les maux. »

Asmodée, l'un des chefs des démons, se leva et dit : « O terrible, immense roi des damnés, et vous, mes associés dans l'art de la tentation, écoutez, parce que je vous annonce la meilleure nouvelle que vous ayez entendue depuis le

temps du Christ. J'ai parcouru la terre, et je l'ai trouvée plus ingrate envers Dieu qu'elle ne le fut jamais. *Circuivi universum orbem terrarum, et reperi mundum nunquam fuisse ita ingratum versus Deum sicut nunc.* Les hommes n'admettent d'autre Dieu que leurs vices, les sacrements sont vilipendés, il n'y a plus de foi, l'espérance est morte, le mal règne, et celui-là est réputé probe et meilleur que les autres qui blasphème davantage Dieu et les saints, celui-là gagne le renom de sagesse qui l'emporte en trahisons. O roi, si tu le veux, j'irai auprès de Dieu et j'obtiendrai de lui qu'il te concède la liberté de sortir des ténèbres, d'insulter le monde et de le gouverner. »

Satan répondit : « C'est bien. Envoyons l'affable orateur — *hunc affabilem oratorem nostrum* — en ambassade auprès de Dieu. » L'assemblée consentit.

Après le départ d'Asmodée, Satan reprit la parole : « Vraiment cet Asmodée m'a procuré une journée excellente. Mais, pendant son absence, ne demeurons pas oisifs. Avez-vous quelque chose de bon à dire ? »

Le démon fétide de la luxure, Amon, propose de multiplier les pièges dont il est coutumier, avec le concours du démon des jeux et des plaisirs mondains.

Puis, le démon de l'extermination promet de semer la zizanie entre le mari et l'épouse, entre le père et les enfants, entre les frères et les frères, entre les villes et les villes, entre les citoyens et les citoyens, entre les princes et les rois. « Je diviserai mon armée en deux partis : les guelfes et les gibelins. Ils combattront les uns contre les autres ; l'acharnement sera implacable. O roi de presque toutes les âmes, depuis cinquante ans ne t'ai-je pas donné une infinité d'âmes ? A moi seul, je me charge de préparer la voie à l'Antechrist et de tout réduire sous ta domination. »

« Moi, dit Béelzebuth, je disséminerai les superstitions, le schisme et l'hérésie. »

Ce fut le tour de Mammon. « Moi, ô empereur tenace de l'avarice, je multiplierai l'usure, la fraude : la passion de l'argent envahira le monde avec son cortège de maux. »

Après avoir entendu ces discours : « En vérité, dit Satan

Lucifer, je n'ai pas souvenir d'avoir ressenti autant de joie infernale qu'en ce moment. »

Or, Asmodée accomplissait son message. « Seigneur, je demande justice. — O ennemi de la justice, répondit le Très-Haut, que signifie ce langage ? » Asmodée poursuivit : « Le genre humain est perverti comme avant le déluge. Permettez à Lucifer, notre roi, de quitter sa prison et d'aller par le monde, car le temps approche de la venue de l'Antechrist. — Non, dit le Très-Haut, le temps n'est pas arrivé. — Il arrive, car tous les signes que vous avez indiqués à vos apôtres se réalisent. Puisque vous êtes juste, faites-nous justice. » Alors Dieu, considérant que c'était exact : « Va donc, dit-il, et déchaîne tous les démons, excepté Lucifer, car son jour n'apparaîtra que plus tard. »

Et les quatre esprits infernaux, le démon de la luxure, le démon de l'extermination, le démon de l'hérésie et le démon de l'avarice, avec leur suite, se dispersèrent dans l'univers entier.

Et, terminait Bernardin, « ce que je dis, c'est la vérité même, comme le démontrent les crimes qui se commettent chaque jour. *Et quod hoc sit verum opera facinorum et malorum quæ quotidie videmus in universo mundo fieri demonstrant aperte.* (1) »

Non, le tableau n'était pas fantaisiste. Il y a dans les écrits du temps, dans les biographies du frère mineur, dans ses sermons, des renseignements qui épouvantent. Le mépris des choses sacrées était extrême, l'amour des plaisirs effréné, la débauche universelle ; le gouffre de l'usure s'élargissait, la bonne foi était bannie des rapports mutuels, et les discordes civiles, à l'état permanent, engendraient d'indicibles horreurs. « On a vu, s'écrie Bernardin, des hommes vendre la chair de leurs ennemis à la boucherie comme une chair d'animal, on les a vus leur arracher le cœur et le manger tout cru, on les a vus les faire rotir et les dévorer. » Suit une liste d'autres abominations : « Et ce que j'ai dit ce n'est quasi rien en présence de la réalité. La pensée du mal

(1) *Oper.*, t. III, p. 478-81.

qui se perpètre aujourd'hui est capable de donner la mort. (1) »

A cette pauvre société tombée si bas et qui courait à sa

(1) Voici, pris entre mille, quelques textes qui jettent un jour effrayant sur l'état social du xve siècle.

« Quasi ogni virtù de cristiano vivere era sbandita... Li sacramenti erano quasi lasati... Dispresiate erano le prediche et quasi per tuto lo humano vivere era lassato lonor divino. Et non era molti che de Dio se volesse audire... Tuto el mondo quasi paria uno Egipto... Quellglii prelati che erano ala cura dele anime cum grandissima faticha posseva dir una parolla, temendo la plebe che era smarita per varie sceleritade et abominatione », Santi Buoncuore, *Vita di S. Bernardino da Siena* (manuscrit 788, coté 39. E. 9, de la bibliothèque des Lincei, antérieurement bibliothèque Corsini, à Rome), chap. 2, fol. 8.

« Illuminò tutto il mondo che, in questo tempo, era acciecato ed ottenebrato, e massime l'Italia, ch'era piena di queste tenebre, ed aveva lasciata ogni norma di buoni costumi, e non era più chi conoscesse Iddio, tanto erano sommersi e sepulti ne' maladetti ed abominevoli vizi nefandi !... In tanto eccesso era venuto ogni cosa, che gli scellerati ed enormi vizi non era più chi gli stimasse, per lo maledetto uso che n'avevano fatto. Era ne' sua tempi, che in una città d'Italia era in modo moltiplicato ogni vizio, che andavo infino al cielo, e massime il maladetto ed abominando e detestando peccato della sodomia... Purgò non solo quella terra, ma tutta Italia da ogni iniquità : che n'era tutta piena », Vespasiano di Bisticci, *Vite*, ap. *Prediche volgari di S. Bernardino*, p. IX-X. Cf. *Prediche*, p. 268, et *Oper.*, t. II, sermon XV, p. 526 et sq.

Le P. Amadio Maria da Venezia cite une inscription commémorative d'une apparition de la Vierge à saint Bernardin, dans laquelle on lit : « In questo tempo li eran cosi acciecati dal demonio che pochi si confessavano, e quasi nulla si comunicava, e non vi era observantia, pochi osservava li comandamenti, regnava la partialitade e grandi peccati », *Vita di S.Bernardino*, Rome, nouv. éd., 1826, p. 80.

« Egli è si intrarotto ogni buono costumo, che non ci si fa quasi nullo altro che con peccato », *Prediche*, p. 279.

« Tu debbi fare la tua mercanzia sia pura e buona, e debbi dire il vero, la qual cosa si fa di rado o non mai », *Ibid.*, p. 132.

« Chi è colui che non sia usurajo o non favoreggi l'usurajo ? Io non ce ne so uno », *Ibid.*, p. 228.

« Quanti mali sono proceduti da queste parti !... Venduta la carne dell' inimico suo alla beccheria come l'altra carne ; tratto lo' il cuore dal corpo e mangiatolo crudo crudo ; quanti mortagghiadi e poi sotterati nella feccia ; egli ne so' stati arrostiti e poi mangiati ; egli ne so' stati gittati giù delle torri... Questo ch'io ho detto non è quasi nulla. Oimè che cosa è questa a pensare, che è una cosa da morire, pure a considerare i mali che oggi si fanno nel mondo », *Ibid.*, p. 20-1.

ruine il fallait le Christ Jésus. C'est lui le Sauveur, lui dont ni les peuples ni les individus ne se passent impunément, lui qui arrache à leur perte, si voisine soit-elle, ceux qui invoquent son nom.

Hélas! ils étaient rares, bien rares, ceux qui prêchaient le Christ. *Rari sunt, rariores qui prædicent Christum* (1). Le besoin s'imposait d'un apôtre à la parole de feu, « fort comme le diamant et tendre comme une mère », qui réapprît aux masses leurs devoirs envers Celui qui règne au ciel, et jetât les infortunés prodigues dans ses bras aimants. Cet apôtre fut Bernardin.

Quarante-deux années durant, il sema à travers l'Italie la bonne parole du Sauveur. Presque toutes les villes eurent la joie de le posséder et de l'ouïr. Il ne cessa de prêcher qu'en cessant de vivre (2). Huit jours avant sa mort, broyé déjà par la maladie qui allait l'emporter, il enflammait des ardeurs de son éloquence les habitants de Cività Ducale. Il mourut à Aquila, où l'avait attiré le désir d'évangéliser les âmes; vaillant soldat du Christ — *bonus miles Christi* — il tombait sur le champ de bataille.

Par la pensée devenons un Siennois ou un Milanais du XVe siècle, mêlons-nous aux foules que le nom seul de Bernardin soulève.

(1) *Oper.*, t. II, p. 493. Santi Buoncuore dit de Bernardin : « Come novo Helya et Moyse resusitato, et uno novello Baptista, et uno altro Paulo tutto ardente, principiò suscitare el deifico officio de la predica che stava quasi sumerso per lo spirito refreddato in la cristianitade », *op. cit.*, chap. 3, fol. 8-9.

(2) Vespasiano di Bisticci dit : « Predicò santo Bernardino anni quaranta dua per tutta Italia, che non ci fu nè terra nè castello dove egli non predicasse », *loc. cit.*, p. x ; cf. p. xv. — De même l'auteur de la courte préface du recueil des sermons de Sienne écrit : « Negli quali anni pochissimi tempi fu che egli non predicasse », *Prediche*, p. 2.

II

Notre saint, en effet, est très populaire. Il lui a suffi de paraître, et les admirations sont allées à lui, comme l'abeille à la fleur, presque irrésistiblement.

Aussi la nouvelle de son arrivée a-t-elle été accueillie avec des transports d'allégresse. On s'est précipité à sa rencontre. Ses préférés, les petits enfants, agitaient des palmes et entonnaient de pieux cantiques. C'était une fête générale. On a escorté le frère mineur jusqu'au monastère où il réside, et l'on s'est donné rendez-vous à son premier sermon.

Voici que Bernardin va prêcher.

Nous sommes dans une église, ou plus souvent sur la grande place de la ville, car les églises sont impuissantes à contenir la multitude des auditeurs. Peut-être la pluie interrompra le sermon : tranquillisez-vous, l'arriéré se retrouvera, et le maudit Cappellucio — ainsi Bernardin, dans son langage pittoresque, appelle le démon — n'aura pas gagné au retard (1).

L'heure varie. Nul, comme le prédicateur, ne s'accommode aimablement aux circonstances de temps et de lieux. A l'occasion, il parlera de nuit, quatre heures avant l'aurore, comme il l'a fait à Crême, à l'époque des vendanges (2). Toutefois, son attrait personnel l'invite à prêcher à l'issue de la messe qu'il a célébrée lui-même : quel moment plus propice que celui où son cœur brûle au contact du cœur divin, où ses lèvres sont teintes du sang du Christ?

Dans le choix du sujet, Bernardin, qui ne vise qu'à être utile, s'inspire des besoins de l'auditoire. *Io vi predico di quello che vi bisogna e parmi che si debbi fare cosi* (3).

(1) Cf. *Prediche*, p. 50, 85, 140, 179.
(2) *Ibid.*, p. 56.
(3) *Ibid.*, p. 67.

Il commence, et déjà son air de sainteté impressionne. Sa voix est « douce, claire, sonore, distincte, étendue, forte, pénétrante, pleine. » Voyez son geste : il est « si beau que le comédien le plus habile pourrait l'envier. (1) »

Bientôt nous ne songerons plus à la perfection du geste ni au charme de la voix; nous serons suspendus aux lèvres de l'orateur, tout entiers à ce qu'il dit. Un moment peut-être nous aurons éprouvé une légère inquiétude ; son plan nous aura paru bien vaste, bien subtil, déduit non sans effort d'un texte qui ne semblait pas le contenir. Un coup d'œil jeté autour de nous a suffi pour nous convaincre que l'auditoire ne partageait par notre surprise, et nous-mêmes nous l'avons oubliée rapidement.

Bernardin, qui s'adresse à un peuple très mobile (2), a le secret de fixer ces esprits capricieux, à l'humeur changeante, que le moindre souffle emporte.

Son langage est d'une vivacité de tours qui ne permet pas à l'attention de languir un instant. Ecoutons-le :

« L'avare ne se rassasie pas. Plus il a de richesses, plus il en veut. Voulez-vous voir si je dis vrai? — Oui, prouve-le. — Eh bien ! avare, que voudrais-tu? — Je voudrais dix mille florins. Si j'avais dix mille florins, je me croirais heureux. — Les voilà! Les as-tu? — Oui. — Continuons. Qu'en as-tu fait? — Je les ai dépensés. J'en veux encore. — Soit. Combien t'en faut-il? — J'en voudrais au moins quinze mille. — Voyez-vous comme son ambition a grandi? En voilà quinze mille ! Qu'en feras-tu ? Y as-tu songé ? — Oui, j'ai près de chez moi une maison qui m'arrangerait à merveille. Puis, il y a une propriété qui se trouve entre deux de mes propriétés; si je l'avais, nul ne pourrait me nuire; mes biens seraient ensemble. — Et de suite, ici ou là, il dépense les florins, et s'ingénie à en avoir

(1) Ce sont les expressions de Maffeo Veggio, son biographe, qui avait souvent assisté à ses prédications. Ap. *Acta sanctorum Bolland.*, Maii t. V, p. 122, 123.

(2) Io vi cognosco di questa condizione che tosto vi partite e tosto ritornate da una cosa medesima... La condizione vostra è che voi siete molto mobili », *Prediche*, p. 225.



de nouveau. — Je voudrais de l'argent. — Oh! quel besoin en as-tu? — Si j'en avais un peu plus, je crois que je serais pleinement satisfait. — Allons! Quelle est la somme que tu désires? — Au moins vingt-cinq mille florins. — Vingt-cinq mille! Qu'est-ce que tu vas en faire? — Il y a une forteresse qui m'agréerait. De chaque côté de la forteresse, je désirerais un domaine. — Et il désirerait d'autres choses encore. Eût-il cent mille florins, il ne serait pas en repos. L'avare n'est jamais content de ce qu'il possède. Parmi vous, y a-t-il quelqu'un à qui sa fortune suffise? S'il y a quelqu'un, qu'il lève le doigt. Oh! personne ne lève le doigt. C'est un signe que vous êtes tous avares; vous aussi, femmes... Savez-vous ce que vous faites quand vous voulez trouver le fond de l'avarice? C'est comme si vous cherchiez la fin du cercle. Parcourez cette place — Bernardin prêchait sur la grande place du Campo, qui est ellipsoïde —, vous trouverez le commencement, c'est le point du départ; mais tournez, tournez, vous ne trouverez pas la fin, il n'y en a pas. On trouve le commencement, on ne trouve pas la fin de l'avarice. (1) »

Les comparaisons abondent qui mettent l'idée en saillie d'heureuse façon.

Par exemple, le prédicateur veut apprendre la fragilité de l'amitié qui n'a aucune base, sinon le profit qu'elle procure. « Sais-tu ce qu'elle vaut? Considère l'amitié de l'hôte avec le voyageur. Le voyageur arrive : « Dieu vous soit en « aide! dit l'hôte, soyez le bienvenu. — Avez-vous quelque « chose à manger? — Oui. — Préparez-moi une soupe de « choux et deux œufs. » Et le voyageur mange, paye et s'en va. A peine est-il parti, avant même que les œufs soient digérés, l'amitié n'existe plus. Cette amitié n'a pas de fortes attaches. C'est comme quand tu passes près d'un poirier : tu secoues l'arbre et les poires tombent; il manque une attache solide. (2) »

Et combien d'autres comparaisons, d'une simplicité

(1) *Ibid.*, p. 286-8.
(2) *Ibid.*, p. 148-9.

extrême, empruntées aux menus faits de chaque jour, aux coutumes de la vie de famille, aux occupations d'un chacun! Aux magistrats Bernardin recommande d'imiter, vis-à-vis de ceux qu'ils dirigent, la mère qui emmaillotte son enfant, qui le lave, qui l'endort, qui l'allèche par des jouets, et le fait venir à elle en lui montrant une cerise (1) ; aux femmes vous l'entendez parler de leur ménage, de la marmite qui bout (2), à l'orfèvre de ses outils (3).

L'orateur ne se guinde pas, il ne monte pas sur des échasses ; au contraire, il est très accessible, très simple, très familier. Il cause avec l'assistance, il l'interpelle.

« Femmes, quand vous venez au sermon, apportez du fil, et, autant de fois qu'un avis s'adresse à vous, faites un nœud au fil, puis emportez-le chez vous et dites : « Ici le « frère m'a dit telle chose. (4) » Et encore : « O femmes, quel vacarme vous faites pendant la messe ! L'une dit : « Eh ! Jeanne. » L'autre crie : « Catherine. » Une troisième : « Françoise. » Oh ! la belle dévotion que vous apportez au saint Sacrifice ! Vient dame Paresseuse — — *Madonna Pigara* — et elle veut s'asseoir à côté de dame Empressée — *Madonna Sollecita* —. Ne faites pas ainsi. Placez-vous dans l'ordre où vous arrivez. (5) »

Puis, c'est le tour des enfants. « Enfants, écoutez. Hélas ! ce matin, ils ne sont pas venus comme d'habitude, et je regrette de ne pas avoir pressé de les amener ; et vous, femmes, vous les avez laissés au lit, et vous auriez mieux fait de les conduire avec vous... Il serait bon que le père eût son enfant à son côté, et que, de temps à autre, il le touchât et lui dît : « Ne perds pas un mot de ce que prêche le frère. » Oh ! qu'il leur serait utile plus tard d'en retrouver le souvenir ! (6) » Bernardin reprend ensuite : « Enfants, enfants, qu'est-ce qui séjourne dans l'eau et ne se salit pas

(1) *Ibid.*, p. 242.
(2) *Ibid.*, p. 59.
(3) *Ibid.*, p. 69.
(4) *Ibid.*, p. 119.
(5) *Ibid.*, p. 166-7.
(6) *Ibid.*, p. 59.

au contact de la fange? Vous ne le savez pas? C'est le soleil. Comme lui, ne vous souillez pas au milieu des boues terrestres. (1) »

Chemin faisant, le prédicateur se laisse entraîner à des digressions. Pourquoi pas, si elles fournissent le moyen de glisser quelques bonnes vérités? La seule règle de l'éloquence sacrée n'est-elle pas l'utilité des âmes (2)?

Quand la digression est finie, il revient au sujet, ou plutôt, comme il s'exprime, à sa maison. *A casa, a casa!* Car, dit-il, par allusion à une loi qui punissait d'une amende ceux qui étaient hors de chez eux après le coup de cloche d'une heure du matin, « je m'expose à être condamné à cinq sous d'amende, et j'aurais du mal à les payer : je ne les ai pas. (3) »

Un des triomphes du frère mineur ce sont les histoires dont il émaille ses discours. Quel art de raconter! quelle finesse! quelle verve! quel brio!

L'excellente comédie, par exemple, que le récit de la malechance de cet usurier de Rimini! Prévoyant la disette, il a acheté autant de blé qu'il a pu, et l'a soigneusement enfermé dans ses greniers. Une mesure de froment s'est bientôt vendue quarante sous. L'usurier a décidé d'attendre, pour céder le sien, qu'elle en vaille cinquante. Afin d'échapper aux importunités des solliciteurs, il s'en va à la campagne, très loin. Là, il s'informe chaque jour du prix du blé. Ses rêves se réalisent; la mesure monte à cinquante sous. Il se met en route vers Rimini, débordant d'allégresse à la pensée de ses futurs bénéfices. Le voyage est long. Dans l'intervalle, deux marchands de l'Apulie qui ont eu vent de cette disette, ont touché à Rimini avec un grand navire plein de froment, et, mûs par un sentiment de charité, ont cédé la mesure pour trois sous et demi. De la ville, des environs, on a couru au port. Des bandes de campagnards

(1) *Ibid.*, p. 158.
(2) « Propter digressum, non puto verbum, si incidit congruum, omittendum, quia verborum ordini debet utilitas anteponi », *Oper.*, t. III, p. 30.
(3) *Prediche*, p. 108 et 197.

s'en retournent chargées de sacs de grain, l'âme épanouie, au chant du *Gloria in excelsis Deo*. L'usurier rencontre l'une d'elles : « Que portez-vous là, dit-il ? Et est-ce vrai que le froment se vend aussi cher qu'on me l'a dit ? — Bon monsieur, répondent les paysans, nous succombions au désespoir. Mais la grâce de Dieu nous est apparue. Hier, deux marchands, deux anges plutôt, ont pénétré au port avec de l'excellent froment qu'ils nous ont livré pour trois sous et demi la mesure, et ils nous ont promis d'en apporter encore. — Trois sous et demi ! Ah ! malheur à moi », s'écrie l'usurier, et il continue sa route en murmurant : « Trois sous et demi ! » Une personne de sa connaissance l'aborde : « Comment allez-vous ? — Trois sous et demi », répond-il. A l'entrée de la ville, le gardien de la porte lui demande de ses nouvelles ; il répond de nouveau : « Trois sous et demi ! » Ses voisins lui souhaitent la bienvenue : « Trois sous et demi ! » Arrivé chez lui, sa femme accourt : « Trois sous et demi ! » Elle l'engage à descendre de cheval, il ne sait plus, il ne sait que dire : « Trois sous et demi. » On le descend, on l'invite à boire : « Trois sous et demi », à manger : « Trois sous et demi ! » Le médecin, appelé en hâte, l'interroge : « Qu'avez-vous ? — Trois sous et demi ! » Le prêtre l'exhorte à se confesser : « Trois sous et demi, trois sous et demi ! » et, en proférant ces mots une dernière fois, de douleur il expire. — Bernardin emploie une expression plus énergique : *præ dolore crepavit*. — Et le diable emporte son âme en enfer (1).

L'orateur possède une ample récolte de traits qui ne sont ni moins saisissants ni moins spirituels que celui-ci. Volontiers il les présente sous la forme de l'apologue : c'est le meilleur moyen de captiver les enfants, et ce grand enfant, le peuple.

De jolis détails parsèment les fables du mulet et de sa généalogie, du savetier et du financier, du geai paré des plumes du paon (2), pour nous en tenir à celles qui se

(1) *Oper.*, t. III, p. 295-6.
(2) *Oper.*, t. II, p. 567 ; t. III. p. 29 ; *Prediche*, p. 251.



retrouvent dans La Fontaine. La confession des animaux est charmante.

Le lion apprit que les frères mineurs avaient tenu chapitre et fait leur coulpe. Puisque les frères avouent leurs fautes à leur chef, songea-t-il, je ne veux pas être de condition inférieure, moi, le roi des animaux. Et, convoquant tous les animaux, il leur ordonna de confesser leurs méfaits. L'âne se présenta le premier. Se mettant à genoux : « Messire, clame-t-il, miséricorde ! — Qu'as-tu fait? qu'as-tu fait? dit le lion. — Messire, je suis l'âne d'un paysan. Parfois il me charge de paille et, pour la vendre, me mène à la ville. Et, çà et là, pendant que mon maître ne me regardait point, j'ai pris une grosse bouchée de paille. — « Voleur ! voleur ! traître ! malfaiteur ! » s'écrie le lion, et il lui fait administrer une bastonnade. Paraît ensuite la chèvre. « Quel est ton péché? — Sire, je suis allée dans les jardins, surtout dans celui d'une veuve ; j'ai dévoré les herbes, j'ai cueilli les cimes des arbustes, et souvent je n'ai rien laissé de vert. — Voilà, dit le lion, deux consciences qui ne se ressemblent pas : celle de ce brigand de baudet est trop grossière, celle-ci est trop subtile. Eh ! quel mal as-tu fait de manger cette verdure ? C'est l'habitude des chèvres. Tu es excusée, puisque tu te sens inclinée à agir de la sorte. Va, va, je t'absous. N'y pense plus. » Le renard avoue de nombreux massacres de poules. « Est-ce que tu t'en chagrines? dit le lion. N'est-il pas naturel au renard de tuer les poules ? Ne t'inquiète que de celles qui restent à croquer. Je ne t'impose pas de pénitence. Tu t'es bien comporté. » Voici le loup. « J'ai égorgé, dit-il, beaucoup de brebis. — Oh ! derechef nous avons affaire à une conscience subtile. Tu as fait une parfaite besogne. Courage ! Continue. » Tête basse et bêlant s'approche la brebis. « Quels sont tes crimes, hypocrite ? — Messire, raconte-t-elle, il m'est arrivé de brouter la pointe des épis, le long des chemins. — Oh ! l'affreuse larronnesse, oh ! brebis de malédiction ! Tu vas disant toujours *bè bè*, et tu voles sur la grande route. Rouez-la de coups ; veillez à ce que de trois jours elle n'ait rien à manger. »

« Ceci s'adresse à vous, poursuit Bernardin, à vous, gouverneurs de la ville. Prenez garde de sévir impitoyablement contre les brebis, contre les pauvres, les veuves et les orphelins, et de justifier les loups et les renards. (1) »

C'est que la leçon arrive toujours. Le prédicateur ne vise pas au stérile plaisir d'enfiler des mots. Maintenant qu'il a pris possession de son auditoire, qu'il s'en est rendu absolument maître, le voilà qui marche droit et frappe fort. *O tu che predichi, va dritto, non ti torciare mai* (2). En commençant, il a offert du sirop ; c'est l'heure d'une énergique médecine (3). On saura s'il parle clair, s'il réussit à se faire comprendre : *Io parlo chiaro, e fommi molto bene intendare* (4).

Personne qui ne comprenne, en effet.

Ils le comprennent ces loups que Bernardin désignait à l'instant même à la vindicte des lois, ces carnivores rapaces qui s'engraissent de la chair des malheureux (5), ces bourdons continuellement en course qui susurrent partout leurs maudits *us*, *us* (6), ces hommes épris « de la douceur des deniers », ces martyrs de l'argent (7), que ronge, selon le mot de Bossuet, « l'avidité insatiable de tout tirer à soi », les usuriers ; et, même à la mi-janvier, ils en répandent d'énormes gouttes de sueur (8).

Elles le comprennent ces femmes dont le luxe insolent et les modes impudiques remplissent Bernardin d'hor-

(1) *Prediche*, p. 188-91. — Bernardin, qui parle admirablement l'admirable langue italienne, a, dans cet apologue, d'heureuses trouvailles de style. Qu'y a-t-il de gracieux comme la confession de la brebis ? « Missere, io so' talvolta passata per le vie, al lato dove so' seminate le biade, e so' talvolta salita alla macchia, e vedendo quell' erbuccine verdi e tenaruccie, io n'ho tolti cotali bocconcelli : non l'ho già cavate, ma holle svettatate di sopra sopra quello tenarume. »

(2) *Ibid.*, p. 219.

(3) *Ibid.*, p. 6.

(4) *Ibid.*, p. 226, 291.

(5) *Oper.*, t. II, p. 761.

(6) « Illi musconi qui vadunt susurrando et faciendo *us* », *Ibid.*, t. III, p. 285.

(7) *Ibid.*, p. 294.

(8) *Prediche*, p. 193.

reur (1), et elles tremblent quand il les menace de frère Bâton, qui aura plus de force que lui, et qui prêchera, non par des paroles, mais par des actes (2), et elles frissonnent quand il leur jette ce cri indigné : « Souvent, le plus souvent, vos habits somptueux sont faits de vol, d'usure, de la sueur des paysans et du sang des veuves. Qui prendrait une de vos robes, et la tordrait, en verrait sortir le sang des créatures. (3) »

Elles le comprennent ces âmes de boue comparées à deux campagnards qui tombèrent en pâmoison pour avoir respiré des aromates ; l'odeur du fumier leur rendit la connaissance (4).

Ils comprennent les fauteurs des discordes civiles, ces guelfes et ces gibelins toujours en lutte les uns contre les autres, que le prédicateur accable de ses coups et qu'il terrasse de ce mot final : « Sur mille guelfes ou gibelins il ne s'en sauve pas un seul. Il est autant permis de prier pour l'âme de celui d'entre eux qui est mort sans repentir que pour l'âme de Mahomet. (5) »

Tout à l'heure Bernardin était simple, familier, enjoué, pétillant de verve et de finesse ; il est devenu vif, pressant, terrible. Ses paroles, c'est une flamme qui gagne de proche en proche (6) : elle vous enveloppe et vous embrase. Cet homme s'est emparé de vous, et, quand il termine, vous avez du mal à vous ressaisir.

(1) *Ibid.*, p. 269.
(2) *Ibid.*, p. 264-265.
(3) *Ibid.*, p. 255.
(4) *Oper.*, t. IV, p. 176.
(5) *Prediche*, p. 115, 116.
(6) « La fiama dele soi paroli », dit Santi Buoncuore, *op. cit.* chap. IV, fol. 9 ; « Le sue infocate e ardenti predicazioni », lisons-nous dans la préface du recueil de Benedetto di Bartolomeo, *Prediche*, p. 2.

III

Bernardin a « cette clef qui ouvre et qui ferme les cœurs », a dit de lui son implacable adversaire, fra André de Cascia (1).

On s'en aperçoit au frisson d'enthousiasme qui circule à travers l'auditoire, aux larmes qui coulent des yeux, et, quand son discours s'achève, quand le saint a montré — il le fait toujours — l'étendard sur lequel sont inscrites les trois lettres initiales du nom de Jésus, IHS (2), aux cris multipliés qui témoignent d'un amour généreux envers le Sauveur, d'une profonde admiration pour son ministre.

La foule va, vient, court, empressée. Les uns apportent des fagots de bois, d'autres ces échiquiers, ces jeux de cartes, ces jeux de dés que le prédicateur a signalés comme une source de désordres, ces formules magiques, ces philtres superstitieux qu'il a condamnés, tandis que les femmes entassent leurs habits peu décents, leurs faux cheveux, et le vain attirail d'une toilette tapageuse, et que guelfes et gibelins offrent les insignes de leurs partis. Un bûcher immense s'élève, le feu dévore tout joyeusement (3). Ce qui vaut mieux, les cœurs veulent redevenir purs. L'argent mal acquis est restitué ou ostensiblement ou, si on ne l'ose, en cachette (4) ; les haines sont apaisées : il n'y a plus ni guelfes ni gibelins, mais un peuple de frères.

(1) Dans *L'Université catholique*, nº du 15 août 1890, p. 563-94, nous avons essayé d'écrire, grâce au mémoire inédit d'André de Cascia contre Bernardin, « un chapitre de l'histoire des discussions religieuse au xvᵉ siècle » ; l'hommage d'André à l'éloquence de Bernardin s'y lit, p. 580, note 1.

(2) Cf. Santi Buoncuore, *op. cit.*, chap. IV, fol. 9-10.

(3) Il y a, au musée de Pérouse, une belle peinture du maître Buonfigli, qui représente Bernardin préparant avec la foule un de ces bûchers. On sait que, plus tard, Savonarole les multiplia à Florence.

(4) Cf. *Oper.*, t. III, p. 343.

A Crême, Bernardin réussit, comme à Bergame, à Brescia, à Vicence, à Pérouse, comme partout, dans son œuvre de pacification. Des citoyens avaient été envoyés en exil. Apprenant que les portes de sa patrie lui étaient rouvertes, l'un deux ne pouvait, par suite de son allégresse, ni boire, ni manger, ni dormir. « Il vint à moi, dit Bernardin, et l'intensité de sa joie l'empêchait de proférer une parole. Quand il rentra chez lui, il trouva sur la place son ennemi d'autrefois, qui à sa vue, courut à lui, se jeta à son cou, et le soir voulut l'avoir à sa table. Oh ! que Dieu dut être content. (1) » Cet exilé symbolise à merveille l'Italie, victime des discordes, bannie du bonheur, et rendue par Bernardin à la paix antique, à la tranquille possession des félicités disparues (2).

On comprend que le départ de l'homme de Dieu, après des semaines de prédication, mette en branle la cité entière. Quand il va de Todi à Viterbe, par exemple, dix-huit cents personnes, sans compter les enfants et les femmes, l'accompagnent processionnellement (3). A Padoue, à peine clos le cycle de ses discours, on le presse de demeurer quelque temps encore. Bernardin refuse : ailleurs l'attendent des âmes à sauver. Les gens de Padoue veulent au moins le voir une dernière fois. Dans la pensée que le prédicateur se dirigera vers Venise, ils vont l'attendre sur la route qui mène à cette ville. Mais Bernardin sort à la dérobée, comme un larron qui a de sérieux motifs pour s'esquiver à la sourdine, par la porte Savonarole, d'où il se propose de gagner Vicence. La nouvelle s'ébruite malgré lui. En un clin d'œil accourent cinq cents personnes qui le suivent. Près de l'église de Santa-Maria Nuova, il leur adresse quelques mots, les prie

(1) *Prediche*, p. 57.

(2) Entre beaucoup de textes sur le rôle pacificateur de Bernardin, nous choisissons ces lignes de Vespasiano di Bisticci : « Di molte nimicizie e di morte d'uomini fece fare pace, e levare odii mortali; a infiniti principi che avevano nimicizie capitali santo Bernardino si mise di mezzo, e tutte le compose ; e pacificò molte città ; e molti popoli avendo differenza insieme santo Bernardino gli uni ed accordògli », *loc. cit.*, p. XI.

(3) Cf. fra André de Cascia, *loc. cit.*, p. 580.

de s'en retourner, et les bénit paternellement. On l'entoure, on baise ses mains, on pleure; Bernardin ne peut quasi marcher. On ne sait se détacher de son ombre; *nescientes ab ejus umbra recedere*. Pour le délivrer de cet empressement dont il souffre, deux frères mineurs prennent les devants, et demandent au gardien du pont de la Brentella de ne pas autoriser le passage. Une partie du groupe a déjà franchi le pont; le reste s'arrête à contre-cœur, et triste revient sur ses pas. A mi-chemin, entre Padoue et Vicence, des paysans, avertis que l'homme de Dieu est là, débouchent par tous les sentiers, heureux de l'entourer de leur sympathie naïve, de jouir de lui. Ils apportent qui du pain, qui du vin, qui d'autres provisions de bouche. Le frère mineur et sa suite s'assoient à terre et prennent allégrement ce repas champêtre. Puis Bernardin s'achemine vers Vicence, où il trouve l'accueil accoutumé, où il accomplit quels prodiges de salut et zèle ?

Celui-là seul le sait qui sait combien d'épis
Recèlent en janvier les sillons assoupis (1).

Quel fut le secret des triomphes oratoires de saint Bernardin de Sienne? C'est lui-même qui nous l'apprendra. *In prædicatione oportet ut in eum (prædicatorem) veniat præparatio talis ut ardeat in charitate Dei et proximi, ad hoc ut efficaciter exprimantur verba Dei, et etiam audientes afferant fructum* (2). Il faut brûler de l'amour de Dieu et du prochain, tout est là. Qui aimera comme Bernardin prêchera comme lui.

(1) Cf. *Oper.*, t. III, p. 489.
(2) *Ibid.*, p. 395; cf. p. 483.

Félix VERNET.



M. DE VOGÜÉ

Parlant de M. de Mouy, ancien ambassadeur de France en Grèce et auteur de *Lettres athéniennes*, M. de Vogüé se plaignait un jour de la difficulté qu'on éprouve à mettre d'accord la diplomatie et la littérature. « C'est une brouille de toutes les minutes, tant que la plus forte des deux n'a pas réclamé le divorce à son profit... Le diplomate si bien placé pour tout voir et tout entendre, amasse des trésors d'observations ; l'écrivain affriandé par ces choses délectables est condamné à n'y jamais toucher. » M. de Vogüé a fait partie, lui aussi, du corps diplomatique, et il est de l'Académie française ; nous connaissons de lui de très intéressantes notes de voyage ; il parle dans certaines circonstances à la jeunesse, en patriote éclairé et en ami ; il fait parfois des incursions sur le domaine de la théologie ou de l'histoire ; bref, il apparaît à ses contemporains sous des aspects très divers, et il s'acquitte à merveille de tant de fonctions à la fois si délicates et si dissemblables. Son cas offre beaucoup plus d'intérêt et de complexité que celui de M. de Mouy.

Il n'est pas douteux que le *Roman russe* n'ait déjà fait date dans l'histoire littéraire du XIXe siècle. A-t-il provoqué l'immense transformation intellectuelle que nous voyons s'accomplir depuis quelques années ou bien l'a-t-il simplement favorisée ? Peu importe : quand les critiques de l'avenir devront chercher les promoteurs de l'évolution contemporaine qui s'est affirmée par le discrédit des doctrines

réalistes et par un retour, encore difficile à apprécier, vers la morale chrétienne, ils n'hésiteront pas à mettre au premier rang de M. Vogüé. Toutefois, des dissentiments ne manqueront pas de se produire, dès qu'il s'agira d'établir le bilan définitif du tolstoïsme et des littératures septentrionales. Le tolstoïsme passera, affirment les sceptiques. Assurément, il passera, mais comme a passé le romantisme, c'est-à-dire, qu'il se débarrassera de tout ce qu'il renferme de caduc, de tout ce qu'il doit à la mode et à un engouement passager. Personne ne songe aujourd'hui à imiter les attitudes chères aux hommes de 1830, mais tous nous savons bien que le romantisme a profondément modifié l'âme moderne. Seulement, il semble difficile d'admettre que le tolstoïsme ait, à beaucoup près, la même importance. Le contact de l'esprit français avec les littératures anglaise et allemande fit naître, au commencement de ce siècle, un grand nombre de chefs-d'œuvre de tout premier ordre. Nous cherchons encore les poètes, les romanciers, voire même les sociologues qu'on puisse mettre en parallèle avec les Chateaubriand, les Victor Hugo, les de Vigny, les Lamartine.

Certains admirateurs de M. de Vogüé font remarquer — et c'est leur droit — que son influence s'exerce non pas précisément sur les genres littéraires mais sur les idées. « Si, dit M. Henry Béranger, autant que les grandes époques du passé, notre époque a droit à l'existence personnelle, si même elle doit atteindre un jour son expressive et totale grandeur, c'est qu'elle porte en elle quelque puissant principe d'efflorescence, où elle puisera son unité de vie. Le cartésianisme accompagna le XVII[e] siècle, et la Révolution ne peut être séparée de l'Encyclopédie et du Contrat social. Une telle idée créatrice existe-t-elle de nos jours ? M. de Vogüé l'affirme, et ce sera sans doute son plus haut titre de gloire de l'avoir indiquée et mise dans une si évidente clarté.

« Cette idée la voici :

« Les infiniment petits sont les maîtres et les organisateurs de l'univers ; la vie, simultanément détruite et refaite

par eux, est le prix des batailles formidables que se livrent ces armées invisibles. L'homme a repris à pied d'œuvre l'explication de l'univers, il s'est aperçu que l'existence, les grandeurs et les maux de cet univers provenaient du labeur incessant des infiniment petits. Tandis que les institutions remettaient le gouvernement des Etats à la multitude, les sciences rapportaient le gouvernement du monde aux atomes.

N'en déplaise à M. Béranger, cette idée ne date pas d'hier; elle remonte au moins à la fin du dix-huitième siècle, M. de Vogüé, qui l'a formulée avec beaucoup de bonheur, n'entretient, à coup sûr, aucune illusion sur ce point. Pareillement, à entendre M. Béranger, on croirait presque que M. de Vogüé a découvert la démocratie. La vérité est plus simple: M. de Vogüé a écrit sur les progrès de la démocratie des considérations à la fois neuves et justes, et il nous a renseignés sur l'état d'esprit des cours européennes. Même dans ces milieux aristocratiques, on s'attend au triomphe universel, inéluctable et prochain de la démocratie. Les Français éclairés s'en doutaient un peu, mais ils sont très reconnaissants à M. le vicomte de Vogüé de les avoir édifiés sur un sujet qui leur tient à cœur.

Il a rendu à son pays un service plus grand encore; il a contribué, pour une très large part, aux progrès de ce qu'on pourrait appeler la vulgarisation diplomatique. Qu'on se rassure; je ne parlerai ni de l'hymne russe, ni de Cronstadt, mais en vérité, quand il est question du relèvement de la France, on ne saurait trop signaler certaines améliorations. Depuis le second empire, mais surtout durant les quinze années qui ont suivi nos malheurs, l'opinion française n'a cessé de flotter entre deux sortes d'exagérations contraires mais également déraisonnables. Après avoir cru pendant un demi-siècle que le monde entier nous admirait et nous aimait, nous nous appliquions tout à coup à voir partout des ennemis : de l'excès de confiance nous avions passé à un absolu désespoir. Enfin, un homme est venu de Saint-Pétersbourg, qui a dit au grand public ce que l'Europe pensait de la France. Quelle joie pour tous ceux que

fatiguaient les tirades vagues et inutiles, sinon dangereuses, de la presse quotidienne ! M. de Vogüé, parlait tout naturellement de la diplomatie vouée jusque-là aux périphrases, il traduisait dans une langue alerte et très française les impressions de l'étranger. Nous découvrions, par exemple, que les Russes, nous jugeaient non *a priori*, mais un peu d'après nos paroles et beaucoup d'après nos actes ; à leurs yeux nous avions, chose invraisemblable, et des qualités et des défauts. Peut-être est-ce encore une illusion de notre patriotisme facilement optimiste, mais il semble bien que depuis cette époque, l'opinion française, plus attentive aux faits du dehors, se prête moins aux affolements. Ce résultat, la France le doit aux hommes compétents qui savent aller chercher des indications utiles chez les nations puissantes, amies ou ennemies. A ce point de vue, nul n'a rempli mieux que M. de Vogüé ses devoirs de patriote.

S'il est une fonction délicate et dangereuse, c'est assurément celle de prophète politique : les faits semblent donner régulièrement des nasardes à la sagesse des augures. M. de Vogüé, lui, a osé et il a réussi là où tant d'autres échouent tous les jours. En 1887 il établissait avec une précision étonnante la situation politico-religieuse de l'Europe, et il annonçait des événements tout à fait invraisemblables à cette époque. Après avoir montré le vrai caractère de la lutte tantôt sourde tantôt ouverte du Vatican et du Quirinal, lutte à laquelle sont intéressés tous les Etats de l'Europe, il s'attachait à combattre certains préjugés que l'amour passionné de la logique entretient dans tous les partis. Ces préjugés n'ont pas disparu ; les fautes qu'il signalait alors, on continue à les commettre avec une désolante persévérance.

Mais les faits n'en ont pas moins vérifié les célèbres conclusions prophétiques qu'il dégageait de son étude fine et profonde sur la pensée de Léon XIII. On caressait au Vatican l'espoir d'établir une entente définitive entre l'Allemagne et la Papauté. « Une alliance intime entre la papauté et l'empire allemand, disait M. de Vogüé, ne peut être qu'un accident. Cette alliance n'est justifiée ni par une

longue tradition dans le passé, ni par l'espoir de créer cette tradition dans l'avenir. Pour le passé toute l'histoire répond clairement; le Saint-Siège s'est appuyé tour à tour sur le roi très chrétien et sur le roi catholique, jamais sur le César germanique. Bien au contraire, le Pape fut toujours le chef et le défenseur naturel du monde guelfe contre l'empire gibelin. Chaque fois qu'il a transigé avec ce dernier, son prestige et ses intérêts en ont souffert. Ce rapprochement qui n'a pas eu de veille n'aura pas de lendemain. »

Jamais prédiction ne se réalisa aussi exactement, ni aussi vite.

Se retournant vers la France, M. de Vogüé répondait à une objection très répandue qui à cette époque paraissait irréfutable. La cour de Rome, disait-on, ne réussira jamais à vaincre l'hostilité systématique de la république française. Toujours dupe de sa longanimité, elle finira par se décourager et porter ailleurs les bonnes dispositions que la France lui refuse. M. de Vogüé répondait : Non, le Pape ne se découragera pas. Sa patience clairvoyante surmontera tous les obstacles, car il connaît l'importance des missions françaises dans le monde, et il sait l'avenir de la démocratie française qui est à l'avant-garde de toutes les autres. Sur ce point encore M. de Vogüé avait vu juste.

Parallèlement à la France, l'Amérique intervenait, par l'intermédiaire de ses évêques dans la politique romaine. Je n'ai pas à rappeler cette célèbre et grave affaire des Chevaliers du travail dans laquelle les évêques américains et paticulièrement le cardinal Gibbons prirent position avec tant de sage hardiesse et d'énergie. M. de Vogüé loue grandement leur esprit d'initiative, et il a raison puisque Rome les a approuvés. Mais il se hâte trop de conclure que la direction du catholicisme appartiendra désormais au clergé d'outre-mer. Assurément, les prêtres américains font preuve de savoir-faire, ils disposent de ressources immenses, ils ont confiance tandis qu'ailleurs on croit échouer et on désespère. Mais puisque M. de Vogüé connaît le nouveau monde, il ne peut pas ne pas avoir remarqué certains indices qui ont leur importance. Interrogez avec sympathie un ecclé-

siastique de New-York ou de Baltimore. Il vante avec une sincérité évidente les œuvres de son pays ; il apporte à l'appui de ses dires des chiffres éloquents. Mais ne vous lassez pas dans vos demandes, informez-vous si son idéal est réalisé. Le prêtre américain hésite, il semble ne pas oser formuler je ne sais quel *desideratum* qui l'inquiète. Peut-être lui-même ne se rend-il pas très bien compte de ce vague sentiment qu'il ne sait pas, ne veut pas ou n'a pas le courage d'approfondir. Une conversation un tant soit peu prolongée vous éclairera vous-même. Le prêtre américain qui est presque toujours un élève des prêtres français, alors même qu'il exalte le nouveau monde et paraît s'apitoyer sur l'ancien, ne perd jamais de vue la France, il s'étonne que rien de nouveau ne se produise en France, il attend quelque chose de la France. Et son instinct sacerdotal ne le trompe pas. Le clergé américain se livre tout entier à l'action, mais en ce siècle de curiosité intellectuelle l'action ne suffit pas ; elle a besoin de la pensée unie au sentiment. Or, dans l'opinion de tous, c'est du pays de France que doit venir l'étincelle. *Exoriatur aliquis !* Que parmi les ecclésiastiques français appliqués à suivre le mouvement des esprits, quelqu'un se lève qui ose nous débarrasser des trop vieilles formules et de quelques exagérations récentes, qu'il sache dégager du XIXe siècle ce qu'il a de vraiment bon et de chrétien et qu'il aille à la science et à la démocratie avec la ferme volonté de se tenir à égale distance de la crainte et de la flatterie. Nous verrons alors ce qui se produira. M. de Vogüé se demande souvent d'où vient cette inquiétude générale qu'il a constatée, maintes fois, dans le monde civilisé. La France a reconquis une partie de son prestige ; on lit les œuvres de ses écrivains ; on tressaille toujours au dehors de ses craintes et de ses espérances, et cependant le monde comprend qu'il ne reçoit plus comme autrefois une direction sûre. Ne serait-ce pas que l'influence chrétienne ne se fait pas assez sentir dans ce rayonnement des idées françaises ? Les étrangers ont trop souvent l'occasion de constater entre nos paroles et nos actes d'étonnantes discordances. Essayons par exem-

ple de comprendre les réflexions de ces hommes de l'Extrême Orient qui observent avec une curiosité jalouse les manifestations diverses de la civilisation européenne. Ils voient venir chaque année des missionnaires et des sœurs de charité, ils se rendent compte des effets prodigieux de leur dévoûment qui a pour source unique le sentiment religieux. Nécessairement les orientaux doivent se dire: Puisque les femmes européennes savent s'élever si haut dans la vertu, à quel degré de perfection morale doivent donc parvenir ceux qui savent, ceux qu'on appelle maîtres? Et les sages de l'Orient s'informent, et ils apprennent que tous les hommes célèbres d'Europe vivent en dehors de l'Eglise ou la combattent. Quant aux directeurs de ces âmes d'élite, âmes de martyrs, âmes de vierges, âmes d'apôtres, ils n'ont pas voix au conseil des puissants. S'ils prennent quelquefois la parole, on fait le vide autour d'eux ou on les raille. Un pareil état de choses ne saurait subsister sans de graves inconvénients ; il est temps que l'harmonie se rétablisse entre l'esprit et le cœur de la France.

Je regrette que M. de Vogüé n'ait pas porté son attention sur ce rôle nécessaire de notre clergé de France. Il eût appelé de ses vœux la résurrection scientifique qui se prépare chez nous, qui tôt ou tard se manifestera aux yeux de tous, mais qui en tout cas est devenue possible, et sans méconnaître en rien les mérites de l'Eglise américaine, peut-être eût-il fondé sur son avenir immédiat d'autres espérances.

M. de Vogüé est revenu depuis sur cette question de la politique ecclésiastique pour laquelle il a une véritable prédilection. Son second article l'emporte sur le premier par le coloris, la variété et la vie, mais, comme il renferme des considérations d'ordre fort différent, la pensée diplomatique s'y manifeste avec moins de force. Il peut se faire aussi que, par délicatesse, l'auteur n'ait pas voulu signaler lui-même la réalisation de ses propres prophéties.

La ligne de conduite exceptionnelle que M. de Vogüé a adoptée dans les polémiques purement religieuses s'explique tout d'abord moins facilement que sa situation diploma-

tique. Beaucoup de ses admirateurs et de ses ennemis s'y sont trompés. Que pense sur les questions religieuses et que veut en définitive M. de Vogüé? Son attachement sincère aux intérêts de l'Eglise, ses convictions morales et la solidité de son sentiment religieux ne font doute pour personne. Cependant on le voit louer, regretter, imiter l'auteur de la *Vie de Jésus*, flatter les protestants et faire siennes, sans la moindre hésitation, certaines théories historiques et sociales qui sentent leur hérétique. Il y a là de quoi déconcerter toute notre logique française. Pour qui y regarde d'un peu près, les intentions — je dis les intentions — de M. de Vogüé sont pourtant claires comme eau de roche. Il veut adopter cette attitude particulière qui, je crois, est assez de mode dans les hautes régions de l'anglicanisme. Des écrivains de renom, de l'autre côté du détroit, proclament leur respect profond pour toutes les traditions de l'Eglise; ils ne se lassent pas de louer la morale chrétienne, quittes à prendre toutes les libertés avec le dogme, ils ont horreur de l'esprit voltairien, ils tiennent l'irréligion pour chose abominable et ils condamnent le dilettantisme. On pourrait les appeler des chrétiens rationalistes, la contradiction de ces deux mots n'étant pas plus forte que la contradiction des idées auxquelles ils répondent.

Je suis persuadé que M. de Vogüé se trompe gravement. D'abord, il n'ignore pas qu'au point de vue de l'orthodoxie son attitude est pour le moins fort inquiétante. Il compte sans doute, pour désarmer de trop légitimes défiances, sur les services qu'il a rendus et sur la clairvoyance de la cour de Rome. Assurément, Léon XIII connaît ce publiciste habile, chrétien d'origine, chrétien de cœur, et qui pour défendre ou développer le sentiment religieux affronte tous les jours les sarcasmes d'une certaine presse. Mais pour le moment, il ne s'agit que de savoir si M. de Vogüé crée un mouvement d'opinion durable. Sans doute il ne s'attend pas à ce que les ecclésiastiques le suivent dans les voies théologiques où il s'engage. Il ne formera pas école parmi les laïques. Ceux-ci ne s'intéressent pas assez aux discussions d'Eglise parce qu'ils ignorent généralement la

théologie, mais surtout parce qu'ils ont un esprit réfractaire à l'*essayism* religieux qui fleurit en Angleterre. Nos voisins d'outre-Manche se plaisent à conserver un peu de vague dans leurs opinions religieuses et c'est pourquoi ils réussissent à mêler savamment dans leurs études les hardiesses de la libre pensée aux traditions de l'orthodoxie. En France nous aimons trop les explications précises pour nous accommoder de ces mélanges. Pensez-vous sur ce point, comme l'Eglise catholique, oui ou non? Ecartons toutes les métaphores, admettez-vous l'esprit et la lettre de tous les dogmes que l'Eglise enseigne? M. de Vogüé et ceux qui pensent comme lui trouvent ces questions inopportunes et maladroites, ils déplorent que les Français aient l'esprit aussi rectiligne. Les Français ont-ils tort? M. de Vogüé sait bien que non. Il y a un point où s'harmonisent la logique, l'imagination et le sentiment; pour reconnaître ce point on ne saurait trouver de meilleur instrument que l'esprit français. Or, l'esprit français n'est pas satisfait des conceptions imaginatives sorties des écoles anglaises ou allemandes. Ne médisons pas de lui, surtout gardons-nous de dédaigner ses répugnances; cela porte malheur.

M. de Vogüé doit une partie de ses succès à l'abondance et à la variété de ses informations. Les Russes inaugurent-ils leur grand chemin de fer transcaspien, le voilà en route pour Samarcande. L'opinion française s'émeut-elle du partage de l'Afrique centrale, bien vite il explique aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* la question des Indes noires. Et dans ces recherches de toutes sortes M. de Vogüé apporte toujours des préoccupations de patriote, de moraliste ou même, comme on dit aujourd'hui, de sociologue. La description d'une machine l'amène tout naturellement à des considérations ingénieuses sur les transformations morales, qui doivent résulter d'une invention ou d'un progrès. Avec lui, on est toujours sûr d'échapper à cette admiration prudhommesque qui semble avoir atteint son maximum de force durant les dernières années du second empire. Il extrait de la vie réelle et matérielle tout ce qu'elle renferme d'idéalisme, mais surtout d'indications servant à résoudre

les grands problèmes de la vie morale. Cette disposition d'esprit de M. de Vogüé devait lui valoír une popularité légitime. Jamais, en effet, autant qu'en ces jours d'ivresse scientifique, on n'avait compris et senti la vérité de la parole évangélique : « L'homme ne vit pas seulement de pain. » Comment définir le genre de direction que l'opinion publique semble avoir confiée à M. de Vogüé ?... Est-ce un sacerdoce ? Ce beau nom la presse l'aurait depuis longtemps avili s'il n'était au-dessus, infiniment au-dessus de toutes les tentatives des plumitifs. Est-ce une magistrature ? Le mot est sans doute un peu bien gros. Si on pouvait à propos d'un académicien hasarder un barbarisme, je dirais que M. de Vogüé est passé maître en *opiniométrie*.

Entraînés par un sentiment louable, quelques-uns de ses admirateurs ont exagéré l'importance de son rôle, au risque de faire le jeu de ses pires ennemis. M. de Voguë sait bien qu'il n'est pas un de ces penseurs puissants qui créent d'abord un état d'esprit, et gouvernent ensuite les intelligences pendant un ou plusieurs siècles. C'est un observateur très avisé, qui catalogue des faits intellectuels pour en tirer des déductions utiles, ou plutôt c'est un délicieux causeur qui, dans le grand salon du parlementarisme littéraire, exprime, sous des formes heureuses, l'opinion générale d'une élite. Bien ambitieux qui ne saurait pas se contenter d'une telle mission.

Quelques-uns de ses amis souhaiteraient même qu'il se limitât et qu'il mît une circonspection plus grande dans le choix de ses sujets. Il est tout à fait inutile de froisser, ou tout au moins de s'exposer à froisser certains lecteurs, en des matières fort délicates. Je prends par exemple le *Testament de Silvanus* qui a été inspiré à M. de Vogüé — on peut se demander comment — par l'admirable ouvrage de M. Gaston Boissier, *la Fin du Paganisme*.

Le personnage imaginé par M. de Vogüé rappelle, par bien des traits, le trop célèbre héros des *Martyrs*, Eudore. Silvanus a épuisé bien jeune encore, toutes les variétés de plaisirs licites et illicites dont l'humanité est capable; il a connu toutes les métamorphoses intellectuelles, et main-

tenant, comme Eudore, il se plaît à entendre la musique au clair de lune.

M. de Vogüé nous le montre tour à tour païen, mystique, philosophe, disciple et ami de quelques ouvriers chrétiens. Ce portrait, j'ose le dire, manque d'originalité, et il n'a pas une très grande valeur, Au fond, ce jeune Silvanus est un ennuyé qui, semblable aux décadents de tous les temps et de tous les pays, cherche à unir en un monstrueux mélange, la sensualité, je ne sais quel mysticisme, une vague curiosité intellectuelle et le désir de la mort. Il fournit à M. de Vogüé l'occasion de composer quelques tableaux brillants dans un genre aujourd'hui très répandu et trop facile.

« Tous assistaient à la fête de Cléon, les changeurs opulents de Chypre et de Cos, les négociants de Lydie, les rhéteurs en renom d'Alexandrie et d'Athènes, les poètes de Sicile, le chœur célèbre des musiciens de Lesbos. Autour des nappes de pourpre, couvertes de fruits, de roses et de vins d'or, les esclaves agitaient des torches de résine. Ce fut, durant quelques heures, sur le sable de la plage, sur les roseaux froissés du Caystre, un bruit joyeux et fou, de voix, de rires, de chansons couvrant les battements de la vague sur la grève. »

Il faut croire évidemment qu'une épidémie de pseudonéronisme ou de byzantinisme académique sévit parmi nos contemporains. Durant l'espace qu'il faut à un brillant chroniqueur pour la composition d'un demi-volume, M. Jules Lemaître s'est cru un faux martyr des premiers siècles de l'Eglise. Comme lui, comme M. Maurice Barrès, comme M. Anatole France, M. de Vogüé a tenu à nous faire connaître celui de ses ancêtres intellectuels qui vivait pendant la décadence gréco-latine. Il est très beau assurément de sentir vibrer dans son âme les émotions divines dont frémissent devant la mort un saint Laurent ou un Polyeucte. Mais nos modernes critiques, imprégnés peu ou prou de l'esprit voltairien, sont très exposés à se faire illusion. Une satire célèbre nous montrait naguère un descendant des croisés s'efforçant de prendre les attitudes

d'héroïsme dont ses ancêtres étaient coutumiers. Il revêtait une armure authentique de connétable, il dessinait un geste noble de colère et de dédain, et pourquoi? pour se tirer, très maladroitement d'ailleurs, d'une vulgaire aventure. La plupart de nos mandarins de lettres commettent une erreur analogue; ils prennent les gestes de leurs personnages, ils ne savent pas, ils ne peuvent pas connaître leurs sentiments profonds. M. de Vogüé, plus sage, a vu les inconvénients du genre, et très habilement, il les a évités, mais pour tomber dans un autre défaut : il s'est fait humble avec autant de raison que de finesse. Arrivé au moment décisif, c'est-à-dire à la mort, Silvanus se dérobe, et M. de Vogüé se montre à découvert, en reconnaissant avec beaucoup de bonne grâce tout ce qu'il y a de platonique et de fictif dans son récit. De martyre, il n'y en a qu'en rêve. Pendant que dans la partie supérieure de son âme, le brillant écrivain concevait et développait un idéal sublime, il ne laissait pas de vivre la vie banale de tous. C'est l'ordinaire histoire de nos intellectuels qui pensent comme don Quichotte, mais qui se conduisent comme Sancho.

On ne saurait mieux conclure, mais il convient de faire remarquer que M. de Vogüé diminue ainsi son autorité de moraliste. Les officiers les plus braves et les plus sincères avouent que sur le champ de bataille ils ne peuvent se défendre d'une horrible sensation... qu'on ne nomme pas en français. Mais cet aveu, ils se gardent bien de le faire sous le feu de l'ennemi; ils cachent avec raison cet inévitable mouvement de faiblesse, ils ne laissent voir à leurs soldats que la partie supérieure de leur âme qui est faite de bravoure, d'abnégation et de sang-froid. M. de Vogüé est, à tout le moins, un brillant officier dans l'armée des travailleurs qui peinent pour le relèvement de la France. Par excès de scrupule, par cet excès de franchise qui résulte de l'analyse psychologique et peut-être aussi par respect humain, il s'est cru obligé de voiler les plus nobles aspirations de son âme. S'est-il demandé ce que penseraient les soldats, c'est-à-dire les jeunes gens? Hélas! le doute n'est

guère possible : les jeunes gens ont vu dans cette histoire de Silvanus un simple et agréable exercice de dilettantisme. Or, M. de Vogüé a écrit des pages sérieuses, animées d'un souffle patriotique, qu'il est assez difficile de rapprocher de cette médiocre fantaisie littéraire. Peu d'hommes depuis nos malheurs de 1870 ont fait entendre un langage plus modéré. Nous nous souvenons tous de ce qu'il écrivait à propos d'un ouvrage de Weiss : « En regardant de près l'Allemagne, M. Weiss a senti combien sont inutiles, quand ils ne sont pas dangereux, ces emprunts superficiels que nous croyons lui faire et qui ne vont pas au delà de l'habit. Je regrette que le maître peintre n'ait pas assisté à quelqu'une de ces grandes manifestations patriotiques, comme fut l'inauguration de la statue de Niederwald; il aurait encore mieux compris où réside l'énergie qui fait de ce peuple le dominateur du temps présent. Méthodes d'enseignement et de guerre, canons Krupp et fusils Mauser, accidents que tout cela. Accident aussi la sagacité d'un de Moltke et de ses lieutenants! Ce qui a rendu ces instruments terribles c'est l'âme sérieuse et soumise du peuple qui s'en servait.

« Voilà quinze ans déjà que cette vérité s'est fait connaître, en un instant, à celui qui écrit ici comme à bien d'autres, à tous ceux qu'on emmenait sur la route d'Allemagne, dans la nuit du 1er au 2 septembre 1870. Le misérable convoi descendait les coteaux qui vont de Bazeilles à Douzy; au-dessous, les bivouacs des vainqueurs étoilaient de leurs feux la vallée de la Meuse. Du champ des œuvres sanglantes où campaient ces cent mille hommes, alors qu'on les croyait endormis, harassés de leur victoire, une voix puissante monta, une seule voix sortie de ces cent mille poitrines. Ils chantaient le choral de Luther. La grave prière gagna tout l'horizon et emplit le ciel, aussi loin qu'il y avait des feux, des hommes allemands. On l'entendit bien avant dans la nuit; c'était si beau et d'une telle majesté que nul ne put s'empêcher de tressaillir ; ceux-là même qu'on poussait abîmés de fatigue et de douleur, hors de ce qui avait été la France, ceux-là oublièrent un instant leur peine

pour subir l'émotion maudite. Plus d'un, qui était bien jeune alors et peu mûri à la réflexion, vit clairement dans cette minute quelle force nous avait domptés; ce n'était pas la ceinture des bouches d'acier et le poids des régiments, c'était l'âme supérieure faite de toutes ces âmes, trempée dans la foi divine et nationale, fermement persuadée que derrière ses canons, son Dieu marchait pour elle près de son vieux roi; l'âme résignée et obstinée vers un seul but, qui depuis trois générations, depuis cinquante ans, depuis Iéna, l'avait lentement et patiemment préparé, le mets délicieux qui ne se mange que froid. »

Quand on a fait entendre de pareils accents, on ne se constitue pas l'exécuteur testamentaire d'un Silvanus.

D'ailleurs, même cet admirable tableau de guerre, digne de Detaille, inquiète notre conscience catholique. Encore une fois, je ne mets pas en cause les intentions de M. de Vogüé : il a voulu proclamer, et il proclame en effet, avec une force saisissante la nécessité du sentiment religieux. Je doute fort que tous ses lecteurs le comprennent ainsi. De cette manifestation protestante les esprits superficiels, qui sont nombreux, concluront en faveur du protestantisme contre le catholicisme. M. de Vogüé aura donc obtenu un résultat exactement contraire à ce qu'il désire : il aura affaibli le sentiment religieux chez ses compatriotes, qui — ne l'oublions pas — doivent tout au catholicisme. Et de croire d'autre part que la France est mûre pour le christianisme abstrait et éclectique que semble prôner M. de Vogüé, c'est une très dangereuse chimère. Les Français seront catholiques ou incrédules.

Les chrétiens pourraient, s'appuyant sur la théologie, faire à M. de Vogüé de plus grandes objections, mais même si nous admettons hypothétiquement son point de vue, nous avons le droit de lui dire que sa méthode est dangereuse. En louant tour à tour le bouddhisme, le luthéranisme, le calvinisme, l'orthodoxie russe, il conduit tout droit ses lecteurs à l'indifférence religieuse.

D'ailleurs il a beau s'appliquer à être grave, il laisse toujours deviner ses arrière-pensées d'ironiste. Suivons-le

dans son étrange pèlerinage à Saint-Pierre de Genève. Il écoute avec une attention soutenue les harangues des pasteurs célébrant la réforme et surtout l'indépendance politique de Genève : il prend soigneusement note de ce qu'elles peuvent offrir de bon ou de significatif. Mais à la fin, l'impatience le gagne, et il ne peut s'empêcher de trouver fort divertissantes les prétentions politico-religieuses de tous ces bons fabricants de chronomètres. Combien il a dû s'ennuyer durant les cérémonies genevoises, ce Français moqueur ami des paysans russes ! Le plus douloureux, c'est qu'en jetant les yeux autour de lui, il ne voyait personne à qui confier ses sentiments intimes. Seule, la vieille cathédrale, qui, elle, n'a pas abjuré, et qui ne s'est pas encore résignée au défilé des redingotes protestantes, semblait vibrer à l'unisson du Français redevenu catholique. Car on a beau écrire pour la *Revue des Deux Mondes* ou plutôt pour une fraction de sa clientèle, on sent en catholique dès qu'on a quitté, ne serait-ce que pour quelques minutes, le sol de la patrie. Les vieux piliers de Saint-Pierre noircis par le temps clamaient leur détresse, ils disaient à leur manière, leurs regrets des encensoirs, des processions et des hymnes saintes. M. de Vogüé a compris leur langage : toute cette étude sur le centenaire de la réforme genevoise est d'une grâce exquise, il amuse et il instruit. Si le consistoire de Genève a envoyé ses remercîments à l'auteur, c'est qu'il est de nature accommodante.

Les idées religieuses de M. de Vogüé ne brillent donc pas précisément par l'homogénéité et la précision. Sans doute il ne serait pas impossible de les ramener à un petit nombre de principes généraux et de leur donner une étiquette, mais dans l'intérêt même de la cause que M. de Vogüé défend, mieux vaut peut-être ne pas lui demander trop d'explications. Toutes les fois qu'il soutiendra les intérêts de la France, de la civilisation et de l'Eglise, il sera sûr d'avoir les catholiques à ses côtés. Au contraire, lorsqu'il s'avancera dans certaines voies périlleuses nous nous efforcerons de l'ignorer. Mais, de grâce, qu'il ne touche jamais aux sujets délicats sur lesquels les croyants ne pourraient plus se taire.

Les œuvres de M. de Vogüé qui n'ont pas un caractère proprement religieux forment un tout imposant : à notre point de vue, elles offrent moins d'intérêt. Cependant il est difficile de ne pas dire un mot d'un livre qui a obtenu jadis un grand succès : *Remarques sur l'Exposition du Centenaire.*

L'exposition de 1889 n'agréait pas, on s'en souvient, à tous les visiteurs. Les uns parcouraient ses monuments et ses jardins sans se départir jamais d'une attitude dédaigneuse ; d'autres faisaient des réserves. En revanche un très grand nombre professaient pour tout ce qui remplissait le Champ de Mars une admiration naïve ou que du moins ils croyaient telle. La partie foraine de l'exposition a inspiré à M. Jules Lemaître de délicieux et peut-être immortels enfantillages. M. de Vogüé s'est bravement rangé, lui aussi, du côté des admirateurs. On ne saurait blâmer cette attitude courageuse et, en un sens, patriotique. Quand, dans notre beau pays de France, un homme jouissant d'une certaine réputation ose s'exposer au reproche de naïveté, cet homme fait preuve d'énergie. J'estime toutefois qu'il pourrait mieux l'employer. M. de Vogüé et M. Jules Lemaître n'ont pas craint de jouir de la rue du Caire, tout comme de bons provinciaux candides, puis ils l'ont avoué dans des journaux ou des revues graves. C'est fort bien. Auraient-ils le courage de réciter un chapelet au milieu des bonnes femmes ? Et pourtant, puisqu'on a la prétention de vivre la vie du peuple, de partager les joies et les émotions du peuple, il faudrait aller jusqu'au bout et emprunter au peuple ce qu'il a de meilleur. Il est entendu qu'un mandarin de lettres qui écoute un concert au Champ de Mars ou circule sur le Decauville fait acte de patriote. Mais celui qui, pour apprendre au peuple de France ces belles prières du temps jadis, commencerait par les dire lui-même de toute son âme, quel nom mériterait-il ?

Cette observation n'est nullement déplacée, je crois, dans une étude sur un livre qui a précisément pour objet de montrer le côté philosophique et religieux d'une exposition. M. de Vogüé s'est livré en effet à de véritables tours de

force pour tirer convenablement l'horoscope de la grande fête des ingénieurs. Il a réussi a dire des choses très intéressantes, il a eu quelques visions heureuses au milieu de ces jardins artificiels qui luttaient tant bien que mal contre une poussière cosmopolite, même il s'est élevé parfois jusqu'à la plus haute éloquence. La tour Eifel lui a inspiré une sorte de prosopopée lyrique : « Sache fonder le temple de la nouvelle alliance, l'accord de la science et de la foi. Fais jaillir l'âme obscure qui s'agite dans tes flancs, l'âme que nous cherchons pour toi dans ce monde nouveau. Tu le possèdes par l'intelligence ; tu ne régneras vraiment sur lui que le jour où tu rendras aux malheureux ce qu'ils trouvaient là-bas : une immense compassion, et un espoir divin. »

Je ne suis pas sûr de bien comprendre quelques-unes de ces apostrophes, et je me demande jusqu'à quel point la tour mérite tant de poésie. Personne ne nous a encore bien expliqué à nous profanes, ce que vaut au juste — esthétiquement bien entendu — le fer de M. Eifel. Il n'est pas même certain qu'on nous ait démontré avec une clarté suffisante la nécessité et les avantages d'une exposition. Aussi, malgré tout M. de Vogüé nous laisse-t-il perplexes. Ce n'est pas qu'il manque de conviction et d'entrain ; il lui arrive de vaticiner : « Dans ce chaos monumental qui a surgi du Champ de Mars, dans ces édifices de fer et de tuiles peintes, dans ces machines qui obéissent à un nouveau pouvoir dynamique, dans ces campements d'hommes de toute race et surtout dans les façons nouvelles de penser que suggèrent de nouvelles façons de vivre, on aperçoit les linéaments d'une civilisation qui s'ébauche, l'œuf du monde qui sera demain. »

J'imagine que si M. de Vogüé relit ces lignes écrites dans l'ivresse des fêtes, il doit avoir quelque peine à réprimer un sourire. Maintenant que le ronflement des machines s'est assoupi et que les peuples ne remplissent plus de leurs murmures les flancs de la moderne Babel, on perçoit avec une facilité plus grande comme un vague fracas de mots.

M. de Vogüé écrivain a une physionomie un peu à part. Son style diffère assez sensiblement du style classique qui fleurit aujourd'hui dans la plupart des revues universitaires, sans toutefois ressembler en rien aux écritures décadentes ou réalistes. Il abonde en métaphores et en traits. Cependant on ne trouve pas sans peine dans ses œuvres de ces formules heureuses — quelques-uns disent attrapées — qui mettent en circulation des idées nouvelles. La netteté du tableau résulte plutôt chez lui d'un ensemble d'aperçus ingénieux. En outre, la pensée de l'écrivain n'offre pas partout, tant s'en faut, la même densité ni le même éclat. Mais le style de M. de Vogüé a surtout un caractère oratoire très prononcé. Lisez ses préambules, on y trouve toutes les précautions en usage chez les conférenciers, les tribuns ou les prédicateurs, des réticences, des allusions, des compliments, et des longueurs aussi ; l'homme de salon prime l'écrivain. En venant prendre rang parmi les travailleurs aux doigts tachés d'encre, M. le vicomte Melchior de Vogüé n'a pas voulu renoncer à ses habitudes aristocratiques. Certes, il tient à sa disposition une provision de petites épigrammes qu'il distribue avec une discrétion savante ; mais il a une préférence pour les louanges délicatement tournées. « Il présente au public les personnages de son livre comme il présenterait à ses amis les hôtes de son salon. Les compliments graves coulent naturellement de ses lèvres, les louanges et les respects ne s'arrêtent pas. » Ces procédés étonnent dans le monde où l'on imprime, monde très démocratique et très batailleur ; mais l'art bien français et difficile entre tous, de louer avec une certaine mesure, est devenu si rare dans notre société moderne, qu'on est ravi de le retrouver encore dans toute sa délicatesse chez quelques écrivains distingués.

Des malins se sont fait quelquefois un méchant plaisir de rapprocher le nom de M. de Vogüé du grand nom de Chateaubriand. Vous voyez tout de suite dans quel but : « C'est à vous surtout qui êtes la France de demain, s'écriait M. Aulard en pleine Sorbonne, c'est à vous que s'adressent ces

nouveaux doctrinaires. C'est pour vous plaire qu'ils se sont mis en frais de toilette et de style. C'est en votre honneur qu'ils ont retrouvé l'encrier de Chateaubriand et qu'ils ont tâché d'adapter au goût d'aujourd'hui, en l'ornant à la russe, le pittoresque un peu vieilli des *Martyrs* et du *Génie du Christianisme*. Ç'a été d'abord un joli appel à l'idéal, avec un air de dilettantisme tout à fait noble. Puis on a déclaré, en observateurs impartiaux, que la jeunesse française était malade. »

Pour un ennemi, M. Aulard ne maltraite pas trop M. de Vogüé; il nous met tout simplement en goût de poursuivre la comparaison ébauchée. Les œuvres de M. de Vogüé comptent, en effet, un certain nombre de descriptions exotiques, maritimes, orientales et palestiniennes. Il faut du courage pour oser s'essayer dans ce genre après Chateaubriand, et l'audace du vicomte notre contemporain ne lui a pas précisément nui. Même quand on sait par cœur les morceaux classiques du *Génie du christianisme* et de l'*Itinéraire*, on lit volontiers des pages comme celle-ci :

« L'aspect tout nouveau (il s'agit de Tibériade), le caractère de grandeur primitive du paysage nous reporte aux âges bibliques. On songe involontairement aux scènes patriarcales des premiers jours du monde. Parmi d'immenses champs de cannes et de roseaux, de nombreux troupeaux paissent en liberté ; les buffles, paresseusement vautrés dans la vase, roulent ces gros yeux blancs qui éclairent si singulièrement leurs mufles noirâtres ; les chameaux lèvent leurs grandes têtes dodelinantes entre les herbes. Des milliers d'oiseaux d'eau de toute espèce volent au-dessus d'eux. Çà et là l'homme apparaît, sauvage et primitif lui-même au-delà de toute expression. Ce sont des Bédouins pasteurs, les premiers que nous ayons rencontrés. Les uns, gardant solitairement leurs troupeaux, se dressent dans les roseaux, appuyés sur leurs longues lances, drapés dans une couverture blanche, immobiles et contemplatifs comme de maigres statues de bronze. Ainsi j'ai vu parfois la silhouette d'un uhlan surgir des taillis des Ardennes. Les autres sont assis ou couchés à l'ombre

rare de quelques arbustes ; silencieux et farouches, ils nous regardent passer sans donner un signe d'étonnement, bien que cette route soit en dehors de l'itinéraire habituel des voyageurs et que l'Européen y soit encore une rareté. Des yeux de feu, des dents blanches comme l'ivoire animent seuls ces figures hâves, amaigries par les privations, tannées par le soleil, contractées par les fièvres paludéennes. Ce sont surtout des turcomans qui parcourent l'Ard-el-Hulch ; leurs misérables tentes, faites de nattes de jonc ou de peaux de chèvres noires tendues sur un pieu, forment de loin en loin dans le marais des hameaux ambulants. On dirait à peine des demeures humaines, si le feu, attribut de l'homme le plus déshérité, ne flambait devant les portes. »

La politique absorbe aujourd'hui M. de Vogüé. Ses amis le disent habile, énergique, persévérant, capable, en un mot, d'obtenir des résultats sérieux. Malheureusement, le monde parlementaire dévore les existences avec une rapidité effrayante. M. de Vogüé réussira-t-il toujours à écarter les dangers de diverses sortes qui menacent constamment les hommes politiques un peu en vue? Peut-être. Mais on ne peut se défendre de redouter pour lui les attaques du minotaure. En tout cas, les Lettres consolatrices que louait jadis avec tant d'enthousiasme Prévost-Paradol, et qu'il commit l'imprudence d'abandonner ensuite, resteront, malgré tout, fidèles à M. de Vogüé. Elles l'ont vu, non sans regret, quitter les sources limpides où se rafraîchissent les fronts brûlants de fièvre, pour s'engager dans une route triste et bordée de précipices. Mais il les connaît trop bien pour ne pas savoir qu'elles sont clémentes à qui leur revient.

Abbé Delfour.



ESSAI HISTORIQUE

SUR LE

LYCÉE DE LYON

Suite (1)

§ VI. — RECTORAT DE M. NOMPÈRE DE CHAMPAGNY (1809-1815).

I. Etablissement de l'Université à Lyon.
II. Organisation des facultés et de l'académie de Lyon.

I

L'année scolaire 1806-1807 se fermait donc sur des succès et sur des espérances fondées d'un avenir prospère. Le mode un peu fantastique d'enseignement déterminé par l'arrêté de 1802 avait déjà subi, nous l'avons vu, d'heureuses modifications. L'année 1807-1808 débute par une refonte exagérée du système. C'en est fait des deux classes par an (2) et des mathématiques étudiées parallèlement aux lettres à partir de la 4e. Une note de M. Nompère de Champagny, insérée dans l'*Almanach* de 1808, avait ex-

(1) Voir les numéros de septembre et octobre.
(2) Ces deux classes n'étaient, il est vrai, que possibles et facultatives. Les élèves ne pouvaient monter à une classe supérieure qu'après l'examen de Pâques.

pliqué cette réforme en détail. Les cours seront désormais d'une année comme dans les anciens collèges. Après une année préparatoire correspondant à nos classes de 7e ou de 8e, cinq classes de latinité avec histoire et géographie prépareront les élèves au cours de belles-lettres, qui est proprement la 1re classe ou rhétorique. Mais la 2e et la 1re sont également comprises sous le vieux nom d'humanités. Les mathématiques ne commenceront régulièrement qu'en 3e et se borneront à l'arithmétique et à la géométrie élémentaire, avec trois classes par semaine, ce qui est beaucoup, mais par compensation, et en quoi M. de Fontanes a dépassé la mesure, les rhétoriciens qui auront le matin classe de lettres latines, le soir classe de rhétorique et de français, seront uniquement occupés de littérature. Après cette rhétorique si condensée, comme il n'y avait pas encore de place à la philosophie, l'éducation était terminée pour ceux qui n'aspiraient pas à une carrière où les sciences exactes sont la partie essentielle. Mais plusieurs des futurs polytechniciens devaient déserter cette classe importante, d'où les mathématiques étaient absolument bannies.

La note de l'*Almanach* faisait remarquer que cette réforme n'altérait presque en rien l'économie générale du système. Il y eut un professeur spécial pour la 6e et un pour la 5e, mais le même professeur, déchargé, il est vrai, de la partie accessoire des mathématiques, faisait la 4e et la 3e; le même faisait la 2e et la rhétorique, mais seulement une partie de la rhétorique. Le même professeur ne pouvant faire les dix classes de rhétorique et les 6 ou 7 classes de 2e, on dut imaginer une combinaison qui partageait la besogne entre M. Besson, titulaire de rhétorique, et M. Tabard, titulaire de seconde, de façon que l'un fît la classe de français, et l'autre celle de latin, comme nous voyons que cela se pratique encore dans les lycées de Paris. Pour les sciences, l'indication, dans cette même note, d'un cours public de physique, que la municipalité avait institué près du lycée et dont était chargé le professeur Mollet, permet de croire que les élèves de mathématiques du lycée profi-

taient de ce cours. La ville en faisait les frais (1). C'était un encouragement à l'organisation des facultés, qui rentrait dans le plan de l'Université impériale ; organisation bien défectueuse sans doute au point de vue de l'enseignement supérieur. Au point de vue aussi de l'enseignement secondaire, on ne saurait dire qu'elle fût irréprochable. Mais ceux qui assistent aujourd'hui à tous les tâtonnements, à toutes les complications qu'entraîne la réforme de la discipline et des méthodes d'enseignement dans nos lycées, seront indulgents pour juger ce premier essai de la restauration des études, et trouveront qu'il était difficile, avec si peu d'éléments, et l'on pourrait ajouter à si peu de frais, d'obtenir beaucoup mieux que le lycée de 1807. La note que nous venons d'analyser se terminait par une protestation contre le reproche adressé journellement au lycée de ne faire que des militaires, protestation aussi vaine que le reproche était vain. Le lycée ne faisait que des militaires, mais malgré lui, et ce qui le prouvait, c'était la diminution des mathématiques dans le nouveau programme des études.

La réouverture des classes eut lieu le 28 octobre, avec le cérémonial habituel. A quoi faut-il attribuer qu'elle ne fut pas présidée comme l'année précédente par un délégué de l'archevêque ? Faut-il y voir un contre-coup des événements qui se passaient en Italie, lesquels ne paraissaient pas avoir ému autrement la population, pourtant si catholique de Lyon ? Assurément non. Mais il y avait un je ne sais quoi, un nuage. Le gouvernement cherchait à le dissiper en manifestant d'autant plus la foi religieuse que la politique semblait s'assombrir du côté de Rome. A l'issue de la messe (2), le professeur de rhétorique Besson, l'orateur attitré de ces solennités, lut un discours sur le sujet rebattu de l'émulation ; il sut y « rattacher la question du

(1) La *Société des amis du commerce et des arts* chargea le même M. Mollet d'un cours de géométrie et de mécanique pratiques au palais Saint-Pierre.

(2) La cérémonie se terminait dans la *Salle des actes*, qui était presque contiguë à la chapelle. Le discours profane tenait lieu du sermon que prononce aujourd'hui l'aumônier à la messe de rentrée. L'usage en a duré jusqu'à 1830.

devoir », mais le devoir lui-même il le rattachait à la religion. Le *Bulletin* nous donne un extrait de ce discours (1) : « L'amour du devoir, disait M. Besson, doit être fondé sur la religion, animé par la religion ; en un mot, il doit descendre d'une source divine. Si cet amour n'est qu'un amour humain, il aura la fragilité et les faiblesses de l'humanité, c'est-à-dire qu'il sera imparfait, léger, temporaire ; si, au contraire, il vient du ciel, il participera à la force et à l'immutabilité de l'Etre souverain qui y réside. » Et le rédacteur fait suivre l'extrait de cette réflexion : « Parler ainsi de l'excellence de la religion et de l'influence qu'elle a sur les cœurs dans un discours profane, n'est-ce pas répondre indirectement à ceux qui voudraient calomnier un établissement d'instruction publique où la religion est aujourd'hui considérée comme la première et la plus solide base de l'enseignement ? »

C'est peut-être à tort que nous attribuons, pour si peu même que ce soit, à cette situation tendue avec le Saint-Siège le soin tout particulier que mettent les amis du lycée à protester de l'esprit religieux d'après lequel était dirigé cet établissement. Il y avait longtemps que la politique générale de l'empire commandait de mettre la religion sur l'enseigne. Cependant c'est bien le cas de signaler l'exaltation avec laquelle les Lyonnais, épris de l'empire, ne souffraient pas qu'on mît en question l'impeccabilité de la politique napoléonienne, dans laquelle on faisait rentrer, sans regarder plus avant, les idées de l'empereur en matière d'éducation. Napoléon faisait violence au Saint-Père, mais il protestait de son respect pour le chef de la catholicité; on y croyait positivement, on ne voyait que les témoignages de son empressement à relever les autels, à réparer les églises, à assurer le traitement du clergé. Le cardinal Fesch couvrait de sa robe rouge les violences de son neveu. Il établissait au séminaire de l'Argentière les *Pères de la foi;* il obtenait du conseil municipal de confier les écoles pri-

(1) Ce discours était en latin. M. Besson l'avait-il traduit lui-même pour le publier ? Le *Bulletin* devrait s'expliquer à ce sujet.



maires aux frères des Ecoles chrétiennes, aux sœurs de Saint-Charles. Le cardinal Fesch était populaire. Un prédicateur très goûté alors, le chanoine Bonnevie, dans une fête de saint Joseph, patron des écoles chrétiennes, mêlait à ses louanges pour les frères un pompeux éloge du cardinal, qui rejaillissait sur l'empereur. Il faudrait lire l'adresse qu'à ce même moment, le 7 novembre, le conseil général du département du Rhône faisait remettre, par une députation choisie dans son sein, à S. M. Napoléon le Grand, roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin. Le traité de Tilsitt est le plus beau triomphe qu'ait remporté l'empereur ; il le doit à sa générosité. C'est en renvoyant, après Austerlitz, ses prisonniers au czar, qu'il a su gagner ce puissant allié et assurer une paix glorieuse que l'Angleterre est impuissante à troubler. On envisage avec confiance les conséquences du blocus qui s'engage partout. « L'embrasement de Copenhague a réfléchi sur Londres des lueurs qui la dévouent à l'indignation des siècles. La postérité n'en verra point qui soit plus digne que Votre Majesté de son étonnement et de son admiration ».

Nous arrivons à ces années 1808, 1809, 1810, toutes retentissantes de *Te Deum* et de fanfares, tout empanachées encore de gloire militaire chèrement achetée, mais qu'on pourrait appeler les années critiques de l'Empire, non point que l'étoile de Napoléon eût sensiblement pâli, mais sa réputation d'invincible était entamée. Le bâillon mis à la presse avait donné l'éveil à l'opinion, on commençait à s'éclairer ailleurs que dans le *Journal de l'Empire*, et jusqu'au dehors, chez les ennemis de la France. Toutefois ce n'est pas à Lyon qu'on eût osé dire ni même penser qu'il pût commettre une faute, l'enthousiasme pour son génie n'avait d'égal que la confiance en son patriotisme. Ainsi il était inadmissible que les changements qui s'étaient produits déjà et qui allaient se produire encore dans l'organisation des lycées, du moment qu'ils étaient inspirés par lui, ne réalisassent pas l'idéal de l'éducation publique. M. Defarge, représentant du préfet à la distribution des prix du 17 août 1808, convenait bien que le mieux

n'avait pas été atteint dès le commencement ; « mais le temps et l'expérience, s'empressait-il d'ajouter, avaient mûri la conception de la sagesse et du génie, et l'établissement avait répondu aux espérances publiques par des succès brillants et soutenus. Pourrait-on, s'écriait-il, ne pas compter sur ces résultats, lorsque l'on considère les ressorts qui font mouvoir cet établissement ? un premier administrateur qui etc., des professeurs que etc. C'est sous de pareils maîtres, sous ces émules des Porée et des Rollin (on avait soin de mettre ensemble les deux plus illustres représentants des Jésuites et de l'Université), c'est sous de tels maîtres, jeunes élèves, que vous marcherez de succès en succès », et le reste, tout flamboyant d'espérances et de promesses. Il est incontestable qu'il y avait dans les études un entrain que ne donnent pas toujours nos méthodes perfectionnées. Des trois élèves examinés et reçus à Lyon pour l'école polytechnique, deux sont élèves du lycée : Claude-Joseph-Camille Paret, de Lyon, avec le N° 50, François Bouré, de Bordeaux, avec le N° 97. Le grec, qui ne figurait pas dans le programme, mais que l'élite au moins de la classe de belles-lettres cultivait librement, par *amour du grec*, atteignait-il le niveau actuel, il est difficile d'en juger. Le compte rendu d'un exercice littéraire, seul document que nous possédions, peut bien n'être qu'un trompe-l'œil. La traduction en vers latins des Adieux d'Andromaque et d'Hector, par le jeune Pignatel, élève du département du Rhône, insérée dans le compte rendu, témoigne au moins qu'on goûtait les bons modèles de la poésie grecque. Mais les sujets de pure invention avaient sans doute plus d'attrait, par exemple, une épître en vers français à l'Espérance, par M. Philippe Grassi, élève sicilien, et une pièce de vers latins sur la bataille d'Austerlitz, par M. Baudoûs, élève de Lyon. Il y avait plus que de l'entrain, mais un esprit de camaraderie, de bon augure pour l'avenir du lycée, comme disait le *Bulletin de Lyon*. Les élèves s'étaient cotisés pour payer le trousseau d'un camarade admis à l'école polytechnique, et même un des quartiers de la pension. L'auteur de l'article du *Bulletin*,

après avoir reproduit le discours de M. Defarge, ne pouvait s'empêcher de renchérir sur l'admiration de l'orateur officiel. Mais l'accent n'est plus le même. « Les succès toujours croissants du lycée ont fait justice des clameurs de la prévention. Le temps et l'expérience ont sanctionné, — M. Defarge avait dit, avec plus de vérité, ont mûri — la conception de la sagesse et du génie. Des sceptiques niaient le mouvement, il a marché. » Au travers de ces hyperboles, on ne peut pas ne pas apercevoir que toutes les difficultés n'ont pas été surmontées même par M. Nompère de Champagny. Mais il y a comme une gageure à qui se montrera plus satisfait, plus enchanté. On ne veut pas seulement que le proviseur soit le plus habile des hommes, on veut que ce soit le plus aimable et le plus aimé. Après la distribution des prix, à peine rentré chez lui, il reçoit un compliment en vers débité par la jeune sœur des élèves Puthod. Cette petite scène attendrissante, mais intime, ne mériterait pas d'être relevée par le *Bulletin*, s'il s'agissait d'un autre que M. Nompère de Champagny. Nous avons vu la bonne inspiration des élèves se cotisant pour soulager la famille pauvre d'un polytechnicien. L'honneur en revient à M. Nompère de Champagny. « A ce trait, on reconnaît l'impulsion donnée à cette intéressante jeunesse par le digne et respectable chef à qui elle est confiée, » et on ajoute, parce qu'il ne lui manquait plus que ce titre, « à celui que le vœu de tous les Lyonnais appelle à la tête de l'Académie de Lyon ». Car ce n'était plus un secret pour personne, et pour M. Nompère de Champagny moins que pour tout autre, que le décret du 17 mars 1808, complété par celui du 17 septembre, allait avancer de deux années l'organisation du corps enseignant institué par le décret-loi du 10 mai 1806 sous le nom d'*Université impériale*. Ce décret ne contenait que trois articles dont le premier était ainsi conçu :

I. Il sera formé, sous le nom d'Université impériale un corps chargé exclusivement de l'éducation et de l'enseignement dans tout l'Empire.

L'enchantement qui était encore la note dominante dans

l'opinion empêcha d'y voir autre chose que l'achèvement de la restauration des études inaugurée sous le consulat, les avantages d'une forte direction et d'une instruction uniforme, l'essor qu'allait prendre l'enseignement supérieur avec les facultés, la confiance assurée désormais aux grades qu'elles conféreraient. On n'examina pas si la loi de floréal contenait bien en germe cet accaparement par l'Etat de tous les moyens d'instruction, si ce droit d'enseigner donné à un corps par privilège, à l'exclusion de tous autres, n'était pas attentatoire à la liberté individuelle, jusque-là ménagée et respectée. On ne soupçonna pas le motif d'intérêt personnel par lequel une institution créée uniquement en vue du bien public et comme un devoir de l'Etat envers la nation allait devenir, selon l'expression de Tacite, un instrument de règne. Cependant Napoléon ne l'avait qu'à moitié déguisé quand il avait dit le 10 mai, en plein conseil d'Etat : « Dans l'établissement d'un corps enseignant, mon but principal est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales. » (1)

Le clergé ne se crut pas d'abord atteint. Les seuls directement intéressés, comme les chefs d'institutions particulières, devenus en un instant et d'un trait de plume de simples rouages de cette formidable machine gouvernementale, commencèrent à s'apercevoir du danger, du piège peut-être que cachaient certaines faveurs de l'Etat, et cette sorte d'adoption où on les conviait généreusement. Après s'être endormis libres dans les bras qu'on leur tendait, les voilà qui se réveillaient au bout de cinq ans, membres, sans le vouloir, de l'Université. Et il n'y avait point d'exceptions. L'article 13 du titre V du dernier décret portant règlement pour l'Université impériale disait expressément : « Tous les inspecteurs, proviseurs, censeurs, professeurs et *autres agents actuels de l'instruction publique* seront tenus de déclarer au grand maître s'ils sont dans l'intention de faire partie de l'Université et de contracter les obli-

(1) V. M. Liard : *L'Enseignement supérieur en France*, t. II. p. 66 Cf. un article de Taine : *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1892.

gations imposées à ses membres. Ces déclarations devront être faites avant le 1er novembre prochain. » Ils en doutèrent un moment, et ne s'empressèrent pas d'aller faire à la préfecture la déclaration exigée, comme les y invitait d'ailleurs un arrêté préfectoral du 10 octobre, mais ils ne tardèrent pas à être fixés sur leur sort, quand ils virent affichés sur les murs cet arrêté du grand maître, d'une brièveté draconienne :

Considérant qu'aux termes des décrets du 17 mars et du 17 septembre 1809 l'enseignement public dans tout l'Empire français appartient exclusivement à l'Université à dater du 1er janvier 1809, et que tout établissement quelconque d'instruction qui à cette époque ne serait pas muni d'une autorisation expresse du grand maître cesserait d'exister,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

I. Toutes les institutions, pensions et autres établissements d'instruction publique sont autorisés provisoirement à continuer l'enseignement qu'ils ont donné jusqu'à ce jour ;

II. Cette autorisation provisoire sera valable jusqu'au moment où les inspecteurs généraux de l'Université auront achevé leur tournée et nous auront fourni des renseignements suffisants pour que nous puissions délivrer en connaissance de cause les diplômes nécessaires à tous les chefs et membres enseignants des différentes écoles de l'Empire.

III. Le présent arrêté sera publié et affiché partout où besoin sera.

Donné à Paris, au chef-lieu de l'Université, le 13 décembre 1808.

Signé : Fontanes. *Le hancelier* : Villaret.

Cet arrêté, qui n'avait coûté qu'un trait de plume n'était pas si facile à exécuter. Il y avait des points à éclaircir (1), il

(1) *Tous les membres enseignants* n'était pas une expression assez précise, elle était à peine française. D'après de nouvelles instructions il fut admis que les professeurs et employés des chefs d'institutions seraient considérés comme des répétiteurs particuliers. Les institutrices ne furent point assujetties à la déclaration, mais restèrent sou-

y eut des réclamations qui firent reculer l'ultimatum jusqu'à la fin d'avril. Le gouvernement ne se montra pas généreux. Ne semble-t-il pas que, lorsqu'on atteignait tout un corps d'hommes honorables comme les instituteurs, qu'on leur ôtait le prestige qui environne toujours une situation indépendante, on aurait dû au moins leur épargner les vulgaires sacrifices d'argent? M. de Fontanes voulut augmenter la dotation de l'Université par un droit à payer par chaque élève, qu'il fallut prélever sur le prix d'écolage. La circulaire du 3 février sur l'exercice de cette contribution d'un nouveau genre aurait fait honneur à un contrôleur, mais ne fait pas honneur au grand maître. La disposition la plus vexatoire est celle qui atteignait jusqu'aux écoles primaires, lorsqu'il pouvait s'y trouver des élèves de latinité. Ce fut l'origine de ce système d'espionnage d'un côté, de ruse et de contrebande de l'autre, aussi indigne de l'autorité que des instituteurs, qui dura jusque sous la monarchie de Juillet.

Quel fut à Lyon, sur le corps des chefs d'institution et des maîtres de pension, l'effet de ces exigences? Il serait difficile de reconnaître, dans la liste des maîtres autorisés que donnent les *Annuaires*, ceux qui regimbèrent contre la loi et témoignèrent du moins de leur mécontentement, ceux, au contraire, qui se soumirent sans répugnance et espérèrent même en profiter, ceux qui firent auprès du grand maître les démarches nécessaires pour obtenir des grades correspondant à leurs fonctions actuelles, ou qui, étant gradués dans l'ancienne université voulurent échanger leurs lettres de grades contre les diplômes correspondants de l'Université impériale (1).

Je vois, par les annonces du *Bulletin* et des *Petites-Affiches*, que plusieurs envoyaient leurs élèves au lycée et se bornaient au rôle de répétiteurs, véritables suppôts de

mises à la surveillance des autorités administratives. Les maîtres de dessin, de langues vivantes, de musique, à moins qu'ils ne tinssent chez eux un cours, furent également dispensés, mais non les maîtres d'écriture. Ceux-ci formaient avant la Révolution une corporation importante, qui le disputait à celle des maîtres et maîtresses d'école.

(1) Voir la circulaire du 7 juin de M. Nompère de Champagny faisant déjà fonction de Recteur.



l'Université, comme sous l'ancien régime ; que quelques-uns, rivalisant de zèle et d'enthousiasme avec les fonctionnaires de l'Université impériale, dédièrent des ouvrages au grand maître et se montrèrent très fiers d'un simple accusé de réception par l'intermédiaire du Recteur. Ainsi, le sieur Rebaure a publié une pièce de vers latins sur la création de l'Université, à laquelle, ajoute-t-on, il est actuellement agrégé, ce qui indique assez qu'il attend un poste. Le sieur Prévost, professeur de mathématiques, se faisait annoncer comme « autorisé par le grand maître à tenir une classe de répétitions pour les élèves qui suivent les différents cours de mathématiques du lycée, *aux heures où les classes du lycée sont fermées* », il demeure quai du Rhône près du lycée, maison du Louis d'or. Le sieur Berthélemy-Coutier, ci-devant rue de la Gerbe et maintenant rue Poulaillerie, maison Neyrand, 20, reçoit des externes, des pensionnaires et des demi-pensionnaires « pour suivre les cours du Lycée ». Mais le plus grand nombre cumulaient les fonctions de professeurs libres et de répétiteurs, ayant toujours soin de demeurer dans le voisinage du lycée. Parmi ceux-là il faut citer M. Lescure. On en parlait encore de mon temps, et sa fille, comme institutrice, avait une réputation légendaire. Il se flattait de préparer lui-même des élèves pour l'école polytechnique, comme il avait préparé son fils, « et de tirer parti des intelligences les plus rebelles », il demeurait place du Lycée, 8, non loin d'un cabinet de lecture fourni de livres sérieux, dont le prix de la séance fixé à 50 centimes nous paraît exorbitant. Mais peut-être que quelque écolier embarrassé ne reculait pas devant la dépense, parce qu'on y trouvait réunies les « meilleures traductions des auteurs grecs et latins. »

Il me semble reconnaître un mécontent dans M. de Beaudre, à la façon dont il énumère ses titres : il a été professeur à Paris, non seulement dans diverses pensions, mais encore à l'Université, où il était agrégé pour la rhétorique, reconnu et inscrit en cette qualité sur le nouveau régistre A n° 14 à la préfecture de la Seine, il demeure rue Saint-Jean, 117, au 3me.

M. Bodin de Grandchamp, professeur de mathématiques, demeurant à l'angle des rues Longue, 27, et rue Sirène, au 1er, n'en paraît pas mieux disposé à frayer avec le lycée, malgré la proximité. Il a je ne sais quelle attache avec l'administration. Il se donne comme « breveté par Son Excellence Mgr le Ministre de l'intérieur; et c'est d'après l'autorisation de M. le Maire, qu'il ouvre un cours public d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie. »

Enfin, je vois aussi que le Recteur, sorte de grand maître au petit pied, a pu, par des arrêts cassants, obliger quelques instituteurs à fermer leur établissement. C'est ce qui arriva sans doute au sieur Clément, chef d'institution à Saint-Rambert, lequel reprit son enseignement en 1814, aussitôt après l'abdication de Napoléon.

Je recueille presque au hasard ces indications. L'histoire des institutions particulières de Lyon à cette époque critique n'aurait pas un simple intérêt de curiosité, elle servirait à classer les partis, mais, je le répète, personne, à l'exception des intéressés qui n'intéressaient eux-mêmes que médiocrement le public, personne ne fit attention, et à Lyon moins qu'ailleurs, soit au bouleversement d'une industrie aussi respectable que celle des hommes instruits mais modestes qui se vouaient à l'éducation de la jeunesse, soit à cette usurpation réelle et à peine déguisée du pouvoir sur le terrain de la conscience et de la liberté. Le moment, à dire vrai, était bien choisi. Deux ans plus tard, ce coup audacieux était peut-être manqué. Mais en 1808, nous l'avons déjà observé, rien de considérable, rien d'irrémédiable n'avait encore ébranlé la confiance, rien n'autorisait à douter que ces mots de religion catholique, de patrie, de famille, mises à la base de l'enseignement dans les écoles de l'Université (titre V), ne fussent sincères. Napoléon était toujours le restaurateur de la religion et des mœurs; à ce titre tout lui était permis.

Mais je ne dois pas oublier que mon sujet m'oblige à m'occuper ici plus spécialement de ceux qui bénéficièrent du monopole universitaire. Il n'est pas douteux que le personnel enseignant des lycées accepta en bloc, avec joie, la

proposition qui lui était faite. Je ne vois nulle part à Lyon la trace d'un *non.* En effet, *que me faudra-t-il faire?... presque rien...* Et d'abord, il n'y eut rien de changé, absolument rien, dans le train des choses. Le corps enseignant n'était pas à créer, il existait. L'enseignement restait le même. Napoléon avait bien sur les études des idées à lui, qu'il exprima plus d'une fois dans le Conseil d'Etat; mais s'il les eût fait entrer dans le programme, ç'aurait été pour renforcer la réaction classique : il ne voyait rien ni au-delà ni au-dessus d'une belle rhétorique. Les emplois devaient désormais être donnés au concours, ou accordés à ceux qui auraient fait preuve de capacité et obtenu des grades à la suite d'examens, l'institution des agrégés était rétablie. Outre que les positions acquises étaient respectées, ce n'est pas dans le lycée de Lyon que ces obligations eussent rien coûté à qui que ce fût. Le corps des professeurs était réellement, par le savoir et le talent, plus qu'à la hauteur des exigences. Plusieurs d'entre eux brillaient dans les cercles littéraires, à l'Académie des lettres, sciences et arts, en étaient présidents ou secrétaires, à peine effacés par un M. A. Petit, par un Bérenger (1). M. Mollet était désigné d'avance par la ville, par la *Société des amis du commerce et des arts*, pour tous les cours publics et gratuits de physique expérimentale. Ce n'est pas à eux que les inspecteurs généraux eussent osé demander des gages de capacité. Quant à prêter serment de fidélité « à l'Empereur et à la dynastie napoléonienne, conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les institutions (titre V) », quant à jurer obéissance au grand maître « en tout ce qu'il lui commanderait pour leur service et le bien de l'Empire (titre VI) », ils y étaient tout prêts. Depuis cinq ans les voûtes de la salle des *Actes* de la bibliothèque et de la chapelle retentissaient des vœux les plus sincères, des dithyrambes les plus enflammés. Enfin, il n'est pas permis de

(1) M. Roux était supérieurement doué. Il suffisait à ses charges multiples du lycée et à ses fonctions de secrétaire de l'Académie. On sait que cette dernière tenait alors ses séances dans l'aile du lycée qui forme l'angle du quai et de la rue du Pas-Etroit.



supposer que ceux qui pouvaient aimer un peu leurs aises regrettèrent l'avantage d'être à distance de l'administration centrale, et se considérèrent désormais comme enrégimentés avec leurs élèves, astreints à dépouiller le beau costume d'*académicien* que leur avait assigné un arrêté du 27 octobre 1802 et à porter la robe dans l'exercice de leurs fonctions. La robe ! c'était la consolation qu'avait voulu se donner Fontanes pour n'avoir pas réussi à imposer à Napoléon la congrégation de l'Oratoire. Au moins s'était-il réservé par l'article 101 « qu'à l'avenir et après l'organisation complète de l'Université les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux et régents des collèges, ainsi que les maîtres d'étude de ces écoles seraient astreints au célibat et à la vie commune », et par l'article 102 « qu'aucune femme ne pourrait être logée ni reçue dans l'intérieur des lycées et collèges ». Ces prescriptions qui ne furent pas, il est vrai, exécutées à la lettre et qui ne pouvaient pas l'être, justifieraient presque à elles seules le titre de corporation laïque qu'on a donné au corps enseignant de 1808 (1).

Mais ce n'est pas à l'habit que tenait Napoléon, il tenait à l'esprit de ce corps enseignant. C'est son propre génie, dominateur, absolu, qu'il aurait voulu lui communiquer. C'est pour cela qu'il avait imaginé d'abord ce grand maître, véritable chef d'état-major de l'armée enseignante, puis ces académies d'une simplicité si parfaite, d'un mouvement si réglé et si uniforme, marchant au commandement. Chacune de ces unités, image de la pensée souveraine, allait devenir un corps organisé, vivant par lui-même, à peu près comme la cellule découverte par la science moderne vit par elle-même, tout en faisant partie du corps humain. C'était

(1) M. Ch. Fierville a curieusement rapproché de l'idée pour laquelle s'était passionné Fontanes la discussion qui avait eu lieu au sein du conseil d'Etat en 1802. Fourcroy tint absolument à ce que les conditions exigées des fonctionnaires de l'Université impliquassent qu'ils seraient laïques, sinon mariés et n'appartiendraient pas au clergé; c'était le sens de cette clause : « ils ne contracteraient que des obligations civiles et temporaires. » Le comte Siméon tenait pour les fonctionnaires ecclésiastiques. La discussion fut égayée par des citations du *Tartuffe* qu'on se lançait à la tête de part et d'autre.



là du moins la prétention de Napoléon, et il était si fort au-dessus des calculs de boutique et de clientèle, qu'il ne séparait pas dans sa pensée les instituteurs particuliers des fonctionnaires des lycées et des collèges. Des maîtres bien pensants, bien dévoués, voilà ce qu'il voulait, sans se préoccuper des rivalités possibles.

Il ne pouvait en trouver un qui répondît mieux à ce qu'il avait rêvé que M. Nompère de Champagny. Voyez ce brûlant appel qu'il faisait à la bouillante jeunesse de son lycée, le 18 août, avant la distribution des prix :

« Napoléon, le grand Napoléon vous appelle, Napoléon, ce héros bienfaiteur de votre adolescence, Napoléon, trop grand pour être loué, parce que la louange a pour limites les bornes de l'admiration et qu'il les a toutes franchies, Napoléon, à qui on ne peut plus rien comparer parce qu'il n'a point eu d'égal et qu'il est trop supérieur à tous ceux qui ont eu avec lui quelques traits de ressemblance ; plus habile capitaine, plus savant dans la tactique militaire qu'Annibal et Scipion, plus rapide conquérant que César et Alexandre, politique plus profond dans ses vues qu'Auguste et Charlemagne, législateur plus éclairé que les Minos et les Lycurgue et législateur non d'une petite contrée à demi barbare, mais d'un vaste empire orgueilleux de la lumière, mais de 20 autres états, ses alliés ou ses clients, Napoléon, enfin, qui anticipe l'immortalité, et qui jouit vivant, d'une brillante postérité de gloire, Napoléon, enfin, si j'ose le dire, l'image resplendissante de la divinité, non seulement par le caractère royal empreint sur son front, mais encore par l'immensité de son génie qui plane à une si haute distance de notre sphère, qu'entre lui et nous on croirait presque avoir à mesurer l'infini. Heureux élèves ! un monde nouveau sort du néant ; son astre s'est levé ; le siècle immortel vient de naître. »

Si Napoléon a lu cette page, et il l'a lue sans doute, le frère de l'orateur et, au besoin, M. de Fontanes n'ont pas manqué de la lui offrir, et la fumée de l'encens, paraît-il, ne suffoque pas même les grands hommes. Voyez, a-t-il pu se dire, voyez comme on m'aime ; voyez comme cette

jeunesse est dans ma main, comme je vais la pétrir à mon gré et mettre mon empreinte sur ce siècle, sur ce siècle immortel! Et pourtant ce n'était qu'une illusion, il manquait à ce dessein l'essentiel, le principe vital de toutes les institutions politiques, c'est-à-dire la correspondance intime de ce régime avec l'esprit public, la pleine adhésion des consciences. Napoléon présuma trop de sa puissance sur l'opinion. Ce qu'il avait fait en 1802, malgré ses imperfections, répondait précisément aux besoins du temps. Mais quelle ne fut pas son illusion, en 1808, de croire qu'il n'avait qu'à vouloir pour identifier avec l'intérêt de sa personne et l'avenir de sa dynastie l'intérêt et l'avenir de la France entière !

Il ne devait plus rien rester, dans cette création gigantesque, de ce qu'il avait particulièrement rêvé. Ce qui subsista, ce qui subsiste encore, c'est un principe abstrait dont la conscience se désintéresse, d'où l'affection et le dévouement sont bannis. Mais nous avons anticipé sur les événements. Revenons à 1809, à l'aurore de ce nouveau régime à Lyon.

(A suivre). A. BONNEL.

Au moment même où s'achevait la composition typographique de cet article, M. Antonin Bonnel était enlevé presque subitement à l'affection de sa famille, de ses collègues des Facultés catholiques et de ses nombreux amis. L'*Université catholique*, dont il était un collaborateur si dévoué et si aimé, doit à sa mémoire un hommage spécial; nous espérons qu'une plume amie retracera à nos lecteurs cette belle carrière de professeur, de savant et de lettré, marquée d'une si parfaite unité par le zèle profondément chrétien qui l'a remplie tout entière. Pour nous, nous ne pouvons songer sans une reconnaissance émue que M. A. Bonnel travaillait encore pour notre revue, à la veille de sa mort; sa main s'est glacée sur la plume qui écrivait cette *Histoire du lycée de Lyon*, œuvre de consciencieuse recherche et de haute impartialité, où les sympathies de l'ancien élève et de l'ancien maître ne gênaient pas plus l'indépendance du critique chrétien qu'elles n'en étaient gênées. Il avait le pressentiment que c'était sa dernière tâche, et il s'y livrait avec l'ardeur inquiète du travailleur à qui le temps va manquer. Hélas! il n'a pas eu la consolation d'y

mettre la dernière main, et, si absolue que fût la résignation de ce généreux chrétien à la volonté de Dieu, le sacrifice de l'œuvre interrompue semblait lui coûter plus que celui de la vie. Du moins nous reste-t-il l'espoir que les documents, si laborieusement recueillis par notre regretté collègue, ne seront point perdus pour notre revue, non plus que pour l'histoire de notre ville, et que l'un de ses frères voudra bien se charger de les mettre en ordre. En tout cas, nos lecteurs trouveront dans le numéro de décembre la fin du chapitre commencé dans le présent numéro et tout entier rédigé par M. A. Bonnel.

N. D. L. R.



REVUE PHILOSOPHIQUE

SOMMAIRE : I. Le nouvel *Institut philosophique* de Louvain. — II. Réflexions que suggère cette création. — III. La *Revue néo-scolastique* Quelques remarques philologiques. Un mot sur le cumberlandisme. — IV. L'*Idée de Dieu*, par M. Farges. — V. *Théodicée*, par le P. Hontheim S. J. — VI. *Cursus philosophicus in usum scholarum*. — VII. *Philosophia scholastica*, auctore Brin. — VIII. *Commentaria in Summam D. Thomæ*, auctore Paquet. — IX. *Le Dogme de la création*, par Pesnelle, 2e éd. — X. *Taine*, par M. de Margerie. — XI. *Kant*, par le P. Tilmann Pesch. — XII. *L'Année philosophique*, par Pillon.

I. L'*Institut philosophique* de Louvain, récemment créé par Léon XIII, publie, depuis le commencement de cette année, une *Revue néo-scolastique*, qui paraît tous les trimestres, et dont nous avons sous les yeux les trois premiers numéros. Mais, avant d'en parcourir les articles, nous devons insister d'abord sur le fait même de la création de cet *Institut*. Il marque, en effet, une date importante dans l'histoire de la renaissance de la philosophie scolastique.

Dès le 25 décembre 1880, Léon XIII, dans un bref adressé au cardinal-archevêque de Malines, invitait ce prélat et les autres évêques de Belgique à fonder, à l'Université de Louvain, une nouvelle chaire de philosophie. Après avoir accordé de justes éloges aux maîtres dont pouvait déjà se glorifier cette Université, il ajoutait : « Néanmoins, vu les nécessités du temps, Nous pensons qu'il faut déployer une vigilance et une ardeur plus grande que jamais pour inculquer à la jeunesse une connaissance plus approfondie des sources pures et véritables de la philosophie. Pour ce motif

Nous demandons à vous, Notre cher Fils, de communiquer notre dessein aux autres Evêques de Belgique, et de créer, après avoir demandé l'avis de chacun d'eux, à l'Université catholique de Louvain, une chaire spéciale d'Interprétation des doctrines de saint Thomas d'Aquin. Nous vous recommandons instamment cette institution, non seulement parce que Nous avons à cœur le salut commun des âmes, mais parce que Nous sommes profondément émus à la vue des dangers auxquels se trouve exposée la jeunesse de Belgique... Il importe de fournir aux jeunes gens de l'Université de Louvain, les armes d'une saine philosophie, de les prémunir ainsi contre les auteurs de ces opinions perverses, et de donner aux pères de familles chrétiennes des enfants formés à l'abri de ces erreurs et armés contre elles. Cette vérité apparaît plus pressante encore, si l'on considère que bien des jeunes gens peuvent, après avoir quitté l'Université, être appelés aux honneurs, aux charges publiques, à la direction des cités et qu'ils ne sauront mieux défendre le salut du peuple ni pourvoir plus efficacement au bien de la communauté, qu'en apportant, dans l'accomplissement de leur charge, une conviction philosophique chrétienne profondément gravée dans leur âme... ».

Huit ans après, le 11 juillet 1888, dans un nouveau Bref, adressé au cardinal-archevêque, Léon XIII demandait de la manière la plus pressante le développement de l'œuvre qu'il avait entreprise et qu'il n'avait pas perdue de vue; il en esquissait le plan et déclarait fonder sur elle les plus grandes espérances : « Cette lettre, disait-il, a pour objet une question dont Nous vous avons causé récemment, lors de votre voyage à Rome : Nous voulons parler du développement qu'il y aurait lieu de donner aux études philosophiques à l'Université de Louvain. Nous savons avec quel zèle on s'est adonné à l'étude de la philosophie thomiste dans la dite Université et Nous n'ignorons pas que, cette année encore, de nombreux auditeurs se sont donné rendez-vous au pied de cette chaire nouvelle. Aussi, ces heureux débuts Nous remplissent de consolation et Nous font penser que l'œuvre ainsi commencée doit être continuée et

achevée avec sagesse et avec ardeur. Nous ne doutons pas, Vénérable Frère, que vous et les autres Evêques de Belgique vous ne partagiez pleinement Notre avis ; vous savez, en effet, que la doctrine de saint Thomas d'Aquin ne portera complètement tous ses fruits, que si on lui donne un développement plus large et plus approfondi, résultant de discussions et d'investigations de chacune de ses parties. Ces différentes parties forment sans doute un tout, mais il est impossible qu'un seul homme puisse les développer et les comprendre toutes dans son enseignement.

« C'est pourquoi, il Nous semble qu'il est utile et souverainement avantageux d'établir un certain nombre de chaires nouvelles, de façon que, de ces enseignements divers sagements reliés entre eux et groupés avec ordre, il en résulte un Institut de philosophie thomiste doué d'une existence propre. Ce serait là un nouveau et important titre de gloire qui augmenterait puissamment encore celle dont jouit déjà cet asile si célèbre des bonnes études... Ainsi il jaillirait du sein de l'Université de Louvain sur la nation tout entière une force conservatrice du salut public. Profitez donc, Vénérable Frère, de l'occasion que vous offre la prochaine réunion de vos collègues... pour traiter soigneusement avec eux cette affaire. Cet acte comptera d'ailleurs parmi les actes les plus utiles et les plus excellents qui aient signalé votre vie. »

Dès l'année suivante, dans un Bref du 8 novembre 1889, Léon XIII insistait avec plus de force encore, si c'est possible, sur son projet ; il en pressait l'exécution et daignait y contribuer lui-même, pour mieux encourager les catholiques de Belgique, par un don de cent cinquante mille francs : « Que ce legs, disait-il, soit une preuve de Notre estime pour l'illustre Université de Louvain et de l'affection que nous avons vouée à la nation belge... Nous n'ignorons pas qu'il faudrait une somme autrement considérable pour répondre pleinement à tout ce qu'on doit attendre d'un Institut digne de l'Université de Louvain. Nous n'en nourrissons pas moins l'espoir que l'on recueillera des fonds en rapport avec l'entreprise... Nous ne

pensons pas qu'il sera nécessaire de recourir à de plus pressantes exhortations pour vous engager à rivaliser d'efforts et d'ardeur afin d'assurer le succès et l'achèvement d'une œuvre qui vous méritera la plus grande bénédiction de la part du Seigneur, la gloire de devenir d'insignes bienfaiteurs de la patrie belge et la joie de Nous apporter à Nous-même la plus douce des satisfactions. »

Enfin le 7 mars 1894, jour de la fête de saint Thomas, Léon XIII créait définitivement, avec ses chaires principales et tous ses organes essentiels, cette œuvre maîtresse pour laquelle il avait marqué tant de sollicitude depuis le commencement de son pontificat. Dans un Bref à l'épiscopat de Belgique, il témoignait la satisfaction qu'il éprouvait d'avoir été si bien entendu, louait les évêques, les catholiques belges, le directeur du nouvel Institut, Mgr Mercier ; puis il ajoutait :

« Mais soucieux de la grandeur de l'Université de Louvain et désireux de faire produire tous ses fruits à cet enseignement supérieur, Nous avons émis le vœu de voir les règlements de l'Ecole s'inspirer de cette pensée, que la philosophie de saint Thomas exerçât sa puissante influence sur toutes les sciences tant physiques et naturelles que sociales, qu'elle aidât à éviter les nombreuses erreurs contemporaines et à marcher plus sûrement dans la voie du progrès. Aussi, vous Nous avez procuré une vraie satisfaction et vous avez fait une œuvre de sagesse et de générosité, en créant des chaires nouvelles, ainsi que Nous vous en avons précédemment exprimé le désir et en les confiant dans votre réunion annuelle du 31 juillet dernier à nos chers fils Deploige, de Wulf, Nys, Thiéry, tous dignes de les occuper. Ce fut aussi, pensons-nous, une œuvre d'une prévoyance et d'une sagesse non moins grandes que le Président de l'Institut, sur vos exhortations et avec votre appui, ait pris l'initiative de la création d'un Séminaire relié à l'Institut, et destiné à accueillir et à former les clercs qui s'adonnent à l'étude de cette haute philosophie. C'est parmi eux que désormais il faudra choisir de préférence ceux qui seront chargés d'enseigner la philosophie dans les Séminaires.

« Mais à cette œuvre insigne, qui nous fait concevoir de si belles espérances, il est temps, jugeons-nous, de donner en quelque sorte son couronnement. Une nouvelle fois et avec insistance Nous la confions, Vénérables Frères, à votre sollicitude, et nous tenons à arrêter les dispositions qui doivent mieux garantir sa stabilité et sa fécondité et qui lui assureront le rang auquel elle a droit. En conséquence, Nous décidons que cet Institut Supérieur de Philosophie Thomiste et le Séminaire qui y est rattaché ne seront pas considérés comme une sorte d'annexe de l'Université, mais au contraire comme une de ses parties intégrantes, qu'on lui reconnaîtra au sein de l'Université la place que lui assignent et son origine pontificale et l'importance même de l'objet de son enseignement. C'est pourquoi, son Président sera membre du Conseil Rectoral et investi des mêmes droits que les doyens des Facultés ; quant à ses professeurs, ils seront incorporés dans l'une des Facultés déjà existantes à l'Université, ils jouiront des mêmes droits et privilèges que leurs collègues, ils pourront se réclamer au même titre qu'eux de la protection des évêques.

« Cependant, comme cet Institut a sa destination spéciale, et qu'il a des intérêts propres et distincts, Nous estimons que ses professeurs doivent avoir en outre, sous la direction du Président, des réunions particulières. De plus, Nous leur donnons le pouvoir, Nous leur créons le droit de décerner les grades philosophiques du baccalauréat, de la licence, du doctorat, et le grade supérieur d'agrégation à l'Ecole Saint-Thomas, moyennant toutefois l'approbation du Recteur de l'Université... »

Nous avons dû citer longuement ; car aucune analyse ne peut remplacer la lecture de pareils documents. Et quelles réflexions ne suggéreront-ils pas à tout esprit attentif au mouvement des idées philosophiques et aux luttes religieuses contemporaines ? Essayons ici d'en exprimer quelques-unes.

II. Léon XIII ne croit pas que l'enseignement des Universités catholiques soit complet et donne tous ses fruits,

si l'enseignement de la philosophie scolastique n'y est pas florissant et largement développé. Il désire que toute la jeunesse, ecclésiastique ou laïque, qui fréquente les cours des facultés, y puise, avec les connaissances spéciales et pour ainsi dire professionnelles qu'elle recherche (religieuses, juridiques, littéraires, scientifiques, médicales), une connaissance philosophique de même ordre, c'est-à-dire supérieure, qui permette de défendre parfaitement la foi en lui conciliant toutes les sciences.

L'enseignement philosophique supérieur, tel que Léon XIII le conçoit et le propose, est en effet, d'une ampleur admirable ; il plonge de profondes racines dans toutes les connaissances humaines. En particulier, il se rattache étroitement les sciences de la nature et les sciences sociales. C'est de là que sont parties les attaques les plus redoutables dont l'Eglise ait été l'objet dans ces derniers temps et c'est là qu'il faut porter l'effort d'une philosophie chrétienne et profonde. Mieux interprétée, la nature rend toujours hommage à son Auteur : au lieu de justifier l'incrédulité, elle l'accuse; au lieu d'inviter au matérialisme, elle révèle une Intelligence suprême. Celle-ci a départi à l'homme quelque chose de sa liberté et de sa puissance, deux attribnts divins, dont le premier se traduit dans la finalité inhérente à tous les organismes, et dont le second est non moins clairement indiqué par la constance invincible des lois physiques ou leur fatalité. De même la société, étudiée à la lumière de la philosophie chrétienne, nous apparaît comme un autre domaine du Créateur, bien plus riche que celui de la nature. Ce n'est plus un champ de bataille où luttent sans merci des appétits inconciliables; mais c'est une noble carrière, ouverte généreusement à tous les hommes. C'est là que brille la liberté, non pas en abusant de la force pour se changer en licence, mais en se courbant devant le devoir ; car les lois morales doivent régner dans la société, comme les lois physiques dans la nature. Si donc la nature écrase le faible, c'est pour que l'homme ou la société ait la gloire de le relever : toujours l'esprit doit dompter la matière et le bien fleurir sur les

ruines du mal. La philosophie nouvelle, telle que l'entend Léon XIII, est donc appelée à réconcilier, d'un côté, les sciences physiques et naturelles avec la foi à l'Auteur des choses, et de l'autre les sciences sociales avec la justice la plus exacte et la charité la plus pure.

Son rôle est éminemment pacificateur. Elle devient non pas la tête — ce rôle est réservé plutôt à la théologie — mais le centre du savoir humain, qui, sans elle, se disperserait au hasard dans toutes les directions, en compromettant l'unité indispensable de la raison humaine. Elle prévient la confusion des sciences, c'est-à-dire les excès de l'esprit scientifique trop spécialisé et devenu intolérant et exclusif. A la différence de la philosophie incrédule, qui a joué si souvent le rôle de la folie parmi les autres connaissances, la philosophie chrétienne joue le rôle de la sagesse : elle se rattache au sens commun, dont elle est le développement réfléchi et savant. Sans refuser jamais les lumières de la foi, elle garde toute son initiative ; elle demande des informations à toutes les sciences et les éclaire à son tour de ses principes les plus sûrs, comme aussi de ses hypothères les plus audacieuses ; elle plonge de toutes parts les plus profondes racines dans l'esprit humain et dans l'histoire et ramène au grand jour de la raison, au soleil de la foi, les sucs lentement élaborés par tous les penseurs et par toutes les générations, De là cette floraison merveilleuse, ces fruits abondants et toujours meilleurs qui ne mûrissent que dans les pays chrétiens, parce qu'ils ne sont du qu'à la culture ou à la civilisation chrétienne.

Le domaine de la philosophie s'est donc singulièrement agrandi au lieu de se rétrécir, comme on l'a prétendu. A mesure que naissaient les sciences et que les frontières de l'esprit humain reculaient indéfiniment et dans toutes les directions, la philosophie montait, elle se plaçait à un point de vue toujours plus haut, qui lui permît d'embrasser les bords opposés de l'horizon. Son regard n'a de supérieur que celui de la foi. Mais celle-ci regarde le ciel plutôt que la terre : elle ne peut prendre contact avec les sciences humaines et les engager positivement à son service que par

la philosophie. Celle-ci est donc la messagère de la foi vers les connaissances humaines et la messagère de celles-ci vers la théologie : son rôle essentiel est de concilier et d'unir et elle cesserait d'exister, si l'unité de l'esprit humain et du savoir pouvait disparaître.

Ce rôle apparaît clairement dans l'organisation même de l'*Institut philosophique* de Louvain. Les diverses chaires qui le composent, appartiennent déjà, pour la plupart du moins, à d'autres facultés : au droit, aux lettres, aux sciences, etc. Mais, outre leur rapport particulier avec les facultés où elles sont engagées, ces chaires ont un rapport étroit avec la philosophie : elles en font même partie intégrante et, toutes ensemble, elles forment une faculté nouvelle, distincte de toutes les autres non pas *matériellement* (pour employer une distinction scolastique), mais *formellement*. La philosophie, en effet, étudie toutes choses et, sous ce rapport, elle paraît se confondre avec l'ensemble des connaissances. C'est ainsi qu'elle étudie la nature, ses forces et ses lois, la vie et ses manifestations ; elle se rencontre donc avec les sciences physiques et naturelles, avec la chimie et la physiologie aussi bien qu'avec l'astronomie. De même aussi elle étudie la société dans ses lois, dans ses mœurs, dans sa vie économique, et elle se rencontre ainsi avec toutes les sciences sociales. Mais elle étudie tous ces objets à la lumière de principes supérieurs et dans les rapports les plus essentiels qu'ils gardent entre eux. On comprend donc que Léon XIII ait pu créer un *Institut philosophique* composé de plusieurs chaires attribuées, par ailleurs, aux diverses facultés qui composent l'Université catholique de Louvain. C'est la philosophie qui groupe toutes ces chaires dans un même enseignement ; c'est elle qui confère à cet ensemble l'unité supérieure qui lui est indispensable et que réclame la nature même de l'esprit humain, comme aussi le caractère de la vérité. Car, au-dessus de toutes les vérités particulières, il y a la vérité qui les embrasse toutes, qui les concilie et les éclaire les unes par les autres. Or cette vérité supérieure, sans laquelle les connaissances sont diminuées, en même temps que les spécialistes les isolent

les unes des autres, c'est, dans l'ordre naturel, la vérité philosophique, et, dans l'ordre surnaturel, la vérité révélée, l'une objet de la raison, et l'autre objet de la foi.

Si les considérations précédentes sont justes, on comprend facilement les intentions et les espérances de Léon XIII, lorsqu'il s'est appliqué — nous avons vu avec quelle sollicitude et quelle persévérance — à la fondation de l'*Institut philosophique* de Louvain. Cette œuvre est vraiment de la plus haute importance : on ne voit pas qu'il y en ait de plus pressante, à l'heure actuelle, dans l'ordre du haut enseignement. Il est donc permis à la France chrétienne de prendre une fois de plus modèle sur sa jeune sœur, la Belgique, et, après avoir fondé des universités catholiques comme celle de Louvain, de créer encore, à son exemple, des Instituts philosophiques qui rivalisent avec le sien (1). Leur but immédiat, de même qu'en Belgique, serait de former les jeunes professeurs destinés à l'enseignement de la philosophie dans les séminaires ou les collèges ecclésiastiques, et de contribuer puissamment par ce moyen, sans parler des autres, au retour général des esprits vers des idées plus philosophiques et, par là même, plus solidement chrétiennes.

III. Il nous reste à parler maintenant de la *Revue néo-scolastique*, organe de l'école philosophique de Louvain. Le premier numéro s'ouvre par un article remarquable de Mgr Mercier. Il y retrace, en parfaite connaissance de cause, la disposition actuelle des esprits, dans le monde philosophique, envers les doctrines de l'Ecole; il y expose également le but que se propose le nouvel Institut. Un aperçu aussi complet et aussi rapide échappe à l'analyse : nous

(1) Nous apprenons par les journaux au dernier moment (*La Croix* du 27 oct.) qu'un prêtre américain, curé d'une paroisse de New-York, M. l'abbé Mac-Mahon, vient de donner 400.000 dollars pour l'établissement d'une école de philosophie qui s'appellera Mac-Mahon Hall. Cette fondation aura été inspirée, sans doute, par l'exemple et les exhortations de Léon XIII. Puisse la parole pontificale être comprise en France comme en Amérique !



nous permettrons donc seulement quelques remarques qui nous sont suggérées par la dernière page. Mgr Mercier rappelle, à la suite du cardinal Newman et de tant d'autres, que la philosophie doit être *la science des sciences :* à elle de faire *la synthèse des sciences.* Il ajoute et montre fort bien que la philosophie, telle qu'elle sera enseignée à Louvain, se rattachera aisément toutes les connaissances humaines : à la cormologie ou philosophie de la nature se rattacheront les sciences physiques et mathématiques ; à la psychologie, la physiologie et les autres sciences naturelles ; à la philosophie morale enfin, les sciences sociales, économiques et politiques. D'autre part, l'histoire ne sera point négligée : en s'appliquant à mettre en lumière l'évolution générale des idées, l'historien-philosophe rattachera à la science qu'il représente toutes les connaissances historiques, même les plus spéciales.

On voit aussitôt combien cette manière d'envisager l'enseignement de la philosophie est large et profonde. Toutefois, il reste au moins un groupe considérable de connaissances qui ne sont pas encore atteintes, si ce n'est d'une manière indirecte : nous voulons parler des belles-lettres, de la grammaire et, en général, de la philologie.

Elles doivent intéresser le philosophe mieux encore peut-être que les sciences physiques et naturelles. Car, si la connaissance de la nature, et en particulier celle des organes et de leurs fonctions, est précieuse pour la philosophie, combien ne le sera pas la connaissance du langage, de ses lois, de son organisme et de sa valeur ? La langue et les lettres sont le miroir de l'âme : elles en portent l'empreinte mieux que les organes ; la pensée n'a pas de plus parfaite expression que la parole. Celle-ci est la traduction immédiate de l'idée, traduction spirituelle déjà, pour ainsi dire ; or l'idée nous introduit immédiatement dans l'âme et dans la vérité, au lieu que les phénomènes de la nature ne font que provoquer notre attention extérieure pour nous instruire de ce qui est étranger à la conscience. Aussi le langage, avec les idées qu'il contient, est-il la seule connaissance absolument indispensable : c'est par là que l'enfant

est initié à la vie intellectuelle et à la vie religieuse. Il peut ignorer la distance des astres et tous les secrets de la nature ; et qu'importe, après tout, qu'il ne soupçonne pas encore la composition de l'eau qu'il boit et de l'air qu'il respire ? L'humanité a pu vivre de longs siècles et écrire les plus belles pages de son histoire, sans en être mieux instruite. Mais l'enfant, pas plus que l'humanité, ne peut ignorer les principes élémentaires de sa langue, la valeur des mots essentiels et l'ordre général de ses idées.

Il nous paraît donc indispensable de relier étroitement à la philosophie la science du langage, depuis la grammaire élémentaire jusqu'à lá philologie la plus érudite.

Or c'est à la logique surtout, c'est-à-dire à la science des idées, que se rattache naturellement ce groupe si important de connaissances. Une logique profonde, en effet, comme celle de l'Ecole, peut apporter de grandes lumières aux sciences littéraires, de même que celles-ci peuvent fournir de précieuses informations et un magnifique champ d'études à la logique.

Les rapports des belles-lettres avec la philosophie nous font songer à l'esthétique et aux beaux-arts. Ceux-ci ne peuvent, non plus que les lettres, rester étrangers à la philosophie : toute analyse délicate et profonde, toute critique juste et élevée s'inspire tour à tour de la logique, qui est la science des idées et du jugement, de la métaphysique, qui est la science du beau, de la psychologie, qui est la science des facultés et, en particulier, de l'imagination, de la morale enfin, qui est la science du beau suprême, du beau moral et de la dernière fin.

Un autre enseignement qui se rattache étroitement à la philosophie tout entière, c'est la pédagogie. Elle est fort prisée de nos jours ; les partisans des écoles neutres et de la morale indépendante ont essayé de la créer à leur image, de fausser les principes de l'éducation chrétienne et d'accréditer les idées pratiques les plus pernicieuses pour la jeune génération qui s'élève. Les ouvrages inspirés par cette préoccupation sont innombrables : sur divers points des enseignements pédagogiques ont été inaugurés. Une

chaire de pédagogie scolastique et chrétienne trouverait donc sa place dans un Institut philosophique.

Bref, la philosophie nous apparaît toujours comme le fonds commun et le support qui alimente et réunit toutes les connaissances. Mais on voit que si l'*Institut philosophique* de Louvain peut s'étendre encore, il a déjà trouvé ses organes les plus essentiels; il a donné à la science qu'il représente ses véritables caractères, ceux d'unité et d'universalité, qui la distingueront dans l'avenir comme elles l'ont distinguée à l'origine.

Nous ne pouvons ici que signaler quelques articles de la *Revue néo-scolastique*. Tous cependant méritent d'être étudiés. Citons celui de M. Forget sur la *philosophie d'Avicenne*, où l'auteur suppose — ce qui a été contesté par Gonzalez — que les Arabes ont les premiers fait connaître Aristote aux scolastiques. Citons aussi celui de M. G. Werriest, sur les *Bases physiologiques de la parole rythmée*, où l'on trouvera plus d'une réflexion qui justifie ce qui a été dit plus haut sur les rapports de la philologie avec la phisophie. Qu'on lise, par exemple, ce curieux passage, où l'auteur compare la langue organique ou naturelle à la langue écrite, chez différents peuples : « Chez le Français, homme de société, dit-il, cette seconde langue n'a jamais pu s'éloigner sensiblement de la langue organique. D'ailleurs, la perte des suffixes articulées qui, dans d'autres langues, marquent si fortement les cas, c'est-à-dire les rapports des mots entre eux, a contribué à maintenir, dans la langue française, une construction de phrase simple, courte et claire. La langue anglaise s'est trouvée également protégée par sa pauvreté grammaticale.

« Par contre, chez d'autres peuples, à tendances spéculatives, la langue écrite est parvenue à se constituer en variante bâtarde de la langue première. Ainsi en est-il de la langue allemande, qui se prête d'ailleurs à cette déformation par ses fortes articulations. La langue hollandaise a subi l'influence du voisinage... Par une singulière erreur, il est admis, comme étant de vérité banale, que la langue écrite est la vraie et bonne langue. Elle n'est en réalité que

l'image, la copie, la figuration de la langue-parlée. Mais ici l'original est discrédité et la copie fait foi; c'est le modèle que l'on blâme lorsqu'il n'est pas exactement ressemblant au portrait que tracent de lui de fort mauvais peintres. Le maître d'école dit et répète cette absurdité à l'enfant et le détourne, souvent pour la vie, des sources jaillisantes de langue réelle. Ce sont ces magisters qui, en Allemagne, où personne ne leur échappe depuis l'âge de 6 à 14 ans, sont arrivés à fausser la langue allemande, et continueront à la déformer jusqu'à ce que la réaction inévitable de la nature fasse faire retour en arrière. Il y a vingt ans qu'un linguiste hors ligne de Leipzig me disait : « Lorsque le peuple va à l'école, la langue est perdue. »

Mais nous ne saurions d'ailleurs souscrire sans de graves réserves à d'autres opinions émises par l'auteur, notamment en ce qui concerne le *cumberlandisme*, c'est-à-dire l'art de deviner la pensée d'autrui, en observant ses traits, sa personne, ou tout au moins en lui tenant la main : « Cumberland, dit-il, dont les expériences ont fait, il y a quelques années, si grande sensation, se donnait le titre de « liseur de pensées ». Toutes les capitales d'Europe, et un grand nombre d'autres villes, l'ont vu à l'œuvre. L'étonnant Anglais, les yeux bandés, de manière à ne voir que le sol immédiatement devant ses pieds, prie la personne qui veut entrer en expérience, de penser à un objet quelconque situé soit dans la salle soit au dehors, et aussitôt, lui prenant la main, il la conduit droit à l'objet en question, quelque caché et éloigné qu'il puisse être.

« C'est là une « préformance » élémentaire ; mais une des expériences les plus surprenantes et qui confond le plus les spectateurs, est la suivante : Cumberland met à la main de son sujet un morceau de craie, saisit cette main, prie le sujet de penser à une date quelconque et, d'un trait, sans hésitation, à la grande stupéfaction du public et de la personne en expérience, il écrit sur le tableau noir la date pensée. C'est ainsi qu'à Berlin, opérant avec feu l'empereur Guillaume Ier, il inscrivit 1861, date du couronnement du vieux souverain, à laquelle celui-ci pensait en effet. Com-

ment ces faits peuvent-ils s'expliquer? (Suivent des exemples qui montrent que nos pensées tendent à se traduire par des mouvements...)

« Ce sont ces états de tonicité, ces contractions et relâchements latents, que découvre Cumberland. Il tâte et sent le jeu de la musculature, et ce jeu le *précède* toujours, quelle que soit la rapidité des mouvements. Cela est si vrai que, lors de la séance qui eut lieu à Louvain, M. N., dont Cumberland avait écrit sur le tabeau l'année de mariage, me dit au sortir de la salle : Il est étonnant ce magicien ! N'est-il pas allé jusqu'à former les 8 de droite à gauche comme je le fais moi-même, alors que tout le monde les forme de gauche à droite !

« Nous avons dérouté les pratiquants les plus habiles du cumberlandisme en nous représentant en chiffres romains les nombres qu'ils prétendaient lire dans notre pensée. Leurs mouvements fourchaient entre nos représentations, qui voyaient des lettres, et les leurs, qui demandaient des chiffres, et dès l'abord ils perdaient piste. Les expériences de Cumberland s'expliquent toutes (?) sans difficulté par le jeu latent qui accompagne nos représentations mentales. La même clef ouvre tous les secrets. Ainsi, je pense à un objet situé à ma droite : l'image du mouvement nécessaire pour y porter la main se projette fatalement dans ma pensée et,... mon bras s'innerve pour se diriger de ce côté. Ces modifications de la musculature sont insuffisantes pour que je m'en aperçoive moi-même, mais survienne une personne douée de la sensibilité et de l'habitude requises, et à l'instant même elle découvrira les changements survenus dans le tonus de mon bras. Que l'objet se trouve à vingt pas devant moi, la représentation des mouvements nécessaires pour y arriver est également prête et présente à mon cerveau ; elle se projette de même dans l'appareil locomoteur et Cumberland m'entraîne sans résistance de ce côté. Si le chemin prend à droite, à gauche, il en est averti aussitôt par de légers indices. Plus les mouvements que je me représente sont automatiques, plus ils sont rapides, plus je me trouve en activité, et plus aussi les projections

périphériques s'aecentuent, deviennent nettes et marquent mieux la route à suivre. C'est le sujet qui bientôt entraîne l'expérimentateur. Aussi Cumberland, après les tâtonnements du premier moment, agit-il avee une vitesse extrême. C'est ainsi qu'à Bruxelles, partant d'une salle d'étage de l'Hôtel Continental, avec le Grand Rabbin, qui s'était prêté à sa première expérience, il parcourut les rues au pas de course, et se dirigea, sans faire une seule faute, vers l'objet caché sous une touffe d'herbes dans une cour éloignée » (p. 42).

Ces explications pourront paraître insuffisantes, et les plus crédules ici sont peut-être ceux qui les acceptent sans aucune réserve. Mais ce n'est pas le lieu d'ouvrir une discussion. Nous tenions seulement à montrer à nos lecteurs jusqu'où vont les essais d'explication purement naturelle de certains phénomènes. Ici, comme partout ailleurs, nous trouvons des scolastiques parmi les plus inventifs et les plus audacieux.

IV. A la suite des travaux de l'école philosophique de Louvain, nous sommes heureux de mentionner encore une fois ceux de M. l'abbé Farges, qui s'applique, en France, à défendre et à vulgariser les mêmes doctrines. Il continue avec succès la série de ses traités particuliers, dont l'ensemble forme déjà une petite bibliothèque. Les sept premiers volumes ont paru et atteint déjà, pour la plupart, la 3e édition. L'auteur y traite successivement de la *Théorie fondamentale de l'Acte et de la Puissance, du Moteur et du Mobile*, — *de la Matière et de la Forme en présence des sciences modernes*, — *de la Vie et de l'Evolution des espèces*, — *du Cerveau*, *de l'Ame et des facultés*, — *de l'Objectivité de la perception des sens externes et des théories modernes*, — *de l'Idée de continu dans l'espace et dans le temps*, — *de l'Idée de Dieu d'après la raison et la science*.

Ce dernier volume est sous nos yeux (1). Il contient une théodicée complète, qui nous paraît tout à fait digne des

(1) Grand in-8 raisin, 578 p. Paris, Berche et Tralin. *Franco*, 6 f. 50.



travaux précédents : les maîtres, aussi bien que les élèves, pourront la lire avec fruit. Mais au lieu de prolonger ces éloges, que méritent tous les ouvrages du laborieux et savant sulpicien, nous préférons, afin d'être plus utile à nos lecteurs, leur soumettre quelques observations.

L'auteur insiste en particulier sur la démonstration de l'existence de Dieu par le mouvement local. Peut-être, si nous saisissons bien sa pensée, a-t-il commis quelque exagération en paraissant présenter cette preuve comme tout à fait distincte de la preuve métaphysique, qui consiste à démontrer la nécessité d'un acte premier et absolu : « Nous ne parlerons ici, dit-il, pour éviter toute discussion inutile, que du changement local... A l'exemple de saint Thomas, ajoute-t-il, nous voulons restreindre l'argument au mouvement local et à la puissance motrice, soit pour lui donner plus de précision et de force, soit pour mieux répondre aux préoccupations actuelles de la science contemporaine » (p. 63).

En conséquence, il montre fort bien, contre les mécanistes et contre les dynamistes, que la matière ne se suffit pas pour expliquer son mouvement, mais qu'il faut chercher à ce mouvement une cause qui soit au-dessus de la matière ou en dehors, c'est-à-dire distincte d'elle. Mais la preuve de l'existence de Dieu est-elle achevée par là même ? Il ne paraît point. Car il reste à montrer ensuite que cette cause du mouvement local des atomes et des astres renferme en elle-même ou suppose quelque autre cause supérieure qui possède enfin tels attributs essentiels de la divinité que l'on voudra, par exemple l'indépendance absolue, l'existence par soi-même ou l'activité sans mélange. Or, cette démonstration n'est possible qu'au moyen de principes purement métaphysiques : il faut laisser là les idées de *repos* et de *mouvement local* pour leur substituer celles de *puissance* et d'*acte*. Et ainsi toute preuve de l'existence de Dieu rentre, en définitive, dans la métaphysique. D'ailleurs, on ne conçoit pas qu'il puisse en être autrement. Pour parler au plus juste, on ne peut démontrer l'existence de Dieu que métaphysiquement ; car la métaphysique

seule nous permet d'atteindre la cause suprême, celle qui échappe de toute manière aux sens, celle qui peut bien se concevoir et qui s'impose même à la raison, mais qui ne peut s'imaginer. Encore ne se laisse-t-elle découvrir par l'esprit que d'une manière indirecte et par les plus hautes abstractions.

Cette voie est d'ailleurs celle qu'a suivie Aristote, dont M. Farges est le disciple si assidu et le commentateur si bienveillant, trop bienveillant même. Nous nous permettons ce mot; car il ne paraît pas qu'Aristote ait eu de la divinité une notion aussi complète que le suppose son dévoué interprète. Comme la plupart des autres philosophes du paganisme, Aristote a parlé plus d'une fois de la divinité en termes admirables; mais il a paru trop souvent effacer d'une main ce qu'il écrivait de l'autre. Si le Dieu d'Aristote, d'après certains passages, semble réunir tous les attributs métaphysiques et moraux du Dieu des chrétiens, il en paraît dépouillé, d'après d'autres passages, et réduit au rang des faux dieux du paganisme, qui ne voient ni n'entendent et dont la puissance est limitée par le destin. Qu'est-ce qu'un Dieu, en effet, qui n'est pas créateur et dont la providence ne s'exerce pas sur ses créatures intelligentes? Aussi la théodicée de Socrate et Platon est, à beaucoup d'égards, bien supérieure à celle d'Aristote.

Quoi qu'il en soit, le Stagirite lui-même, en démontrant l'existence de Dieu par le mouvement local, a rattaché cette preuve à la métaphysique, ainsi que M. Farges le constate dans l'*Appendice*. Voici, en effet, les jalons principaux qui marquent, selon M. Farges, la route suivie par Aristote:

1° *Tout ce qui est mû est mû par un autre.*

2° *Il faut s'arrêter à un premier moteur.*

3° *Ce premier moteur est immobile* ou plutôt *acte pur.*

4° *Le premier moteur est immatériel.*

5° *Le premier moteur est éternel, infini et unique.*

6° *Le premier moteur est cause motrice non seulement des mouvements corporels, mais encore des mouvements spirituels.*

Or, il est facile de le voir, dès le troisième jalon nous

laissons la physique et le simple mouvement local pour entrer dans la métaphysique; ce qui confirme nos remarques. Si nous avons cru devoir les faire, ce n'est pas pour combattre l'auteur, qui, au fond, pense comme nous, mais c'est pour avertir quelques lecteurs qui auraient pu croire que la preuve de l'existence de Dieu par le mouvement local peut se suffire à la rigueur, sans relever de la preuve métaphysique. Seule, cette dernière se soutient par elle-même. C'est-à-dire, en somme, que la métaphysique peut bien emprunter le secours de la physique; mais celle-ci ne peut rien en philosophie sans la métaphysique; son concours scientifique n'est même point indispensable, quelque désirable qu'il soit par ailleurs.

V. De l'ouvrage si consciencieux de M. Farges il est bon de rapprocher la *Théodicée* du P. Hontheim (1). Elle fait partie de la riche collection philosophique (*Philosophia lacensis*) publiée par les PP. jésuites de Maria-Laach. Le traité du P. Hontheim nous paraît des plus complets et l'on ne saurait trop en recommander l'étude, bien que le latin plus ou moins germanique puisse rebuter le lecteur français. L'auteur s'y montre fidèle aux opinions reçues généralement dans la Compagnie. Cest ainsi qu'il rejette la prédétermination physique et soutient qu'elle n'est pas enseignée par saint Thomas. Sa prétention va même plus loin ; car voici les deux thèses qu'il établit sur cette matière :

« 1° *Sanctus Thomas nullibi docuit prædeterminationem physicam.* — 2° *Sanctus Thomas ea docuit cum quibus prædeterminatio physica componi non potest.*

Les preuves de l'existence de Dieu sont longuement développées et discutées ; elles forment un ensemble imposant, mais un peu touffu. L'auteur ne pouvait omettre la preuve tirée du mouvement, et il l'a formulée avec une ampleur qui désarmera toute critique : « *Existere Deum*

(1) *Institutiones theodicææ sive Theologiæ naturalis* secundum principia S. Thomæ Aquinatis ad usum scholarum accommodavit Josephus Hontheim S. J., grand in-8, x-831 p. Herder, Fribourg-en-Brisgau.



tanquam ens a se et motorem immobilem probatur ex consideratione motus latissimo sensu accepti. »

L'argument *entropologique*, qu'il emprunte à la thermodynamique, paraîtra beaucoup moins concluant. En tout cas il ne peut valoir plus que les théories d'où on le tire et qui ne sont encore que des hypothèses. Pour expliquer cet argument, il n'est pas nécessaire de définir scientifiquement l'*entropie*, mot tiré du grec et qui signifie *retour*. D'ailleurs les savants ne s'accorderaient guère pour donner une définition précise et leurs formules pourraient paraître plus obscures que le défini. Qu'il nous suffise donc de rappeler qu'on a supposé, en constatant que la chaleur se disperse, avec toutes les énergies, que la terre et les cieux retournent à un état de repos complet, coïncidant avec une parfaite uniformité de température; d'où il suit que le monde mourra; il aura une fin, de même qu'il a dû avoir un commencement, par conséquent un Auteur. — Mais on voit aussitôt ce qu'on peut opposer à cet argument. En supposant que le *cosmos* tende à la mort ou au repos absolu — ce qui sera contesté par plusieurs —, ne peut-on pas soutenir qu'une période de réaction succédera à une période de refroidissement? Le mouvement renaîtrait du repos; et la vie, de son germe, qui paraissait mort. Ainsi fait le pendule qui s'écarte rapidement de la perpendiculaire et ralentit ensuite son mouvement jusqu'à un point où il est immobile, puis retombe de là aussitôt avec la même force qu'il a mise à s'y élever, et cela indéfiniment. Quelque chose d'analogue a lieu à chaque génération, quand la vie, après s'être épanouie dans la plante ou dans l'animal adulte, se concentre de nouveau dans le germe, qui est mort en apparence, mais qui, en réalité, a plus d'avenir que l'individu à l'apogée de son existence. Ainsi en serait-il du monde, en quelque manière. Sans doute, ce double mouvement d'expansion et de concentration a une cause suprême; il ne se soutient pas de lui-même et suppose un Auteur. Mais ce n'est pas précisément la thermodynamique qui le démontrera. Toujours donc nous devons recourir à la métaphysique, qui seule, sur ses ailes divines, nous emporte jusqu'à Dieu.

Un autre point qui nous intéresse dans la *Théodicée* du P. Honthein, de même que dans celle de M. Farges, est l'examen de la théologie d'Aristote. L'auteur essaie d'en noter les lacunes et les mérites, comme il a fait pour celle de Platon, avec laquelle il la compare. Or, c'est au maître de l'Académie qu'il donne la préférence : « Platon, dit-il, a mieux connu Dieu et plus justement parlé des choses divines. La théologie de Platon l'emporte d'une façon remarquable sur celle d'Aristote par l'ampleur, la vérité, la valeur pratique et la beauté. Il n'est donc pas étonnant que les Pères aient pris pour guide en philosophie Platon plutôt qu'Aristote. La philosophie platonicienne tout entière porte un caractère religieux et moral, tandis que celle d'Aristote laisse beaucoup à désirer sur ce point » (p. 107).

Cependant, nous ne souscrirons pas sans réserve à ce dernier jugement. Le P. Hontheim lui-même s'exprimerait en termes plus favorables pour Aristote, s'il avait en vue sa morale. Car, si Platon l'emporte comme théologien sur Aristote, il le lui cède comme moraliste, et aussi comme logicien et psychologue. C'est pourquoi, s'il arrive que la théologie naturelle des Pères coïncide souvent avec celle de Platon, il arrive également, et mieux encore, que leur morale naturelle reproduise celle d'Aristote.

VI. Les traités philosophiques publiés par les pères de Maria-Laach sont trop volumineux pour convenir à la plupart des étudiants comme livres classiques : ils s'adressent aux professeurs plutôt qu'aux élèves. Aussi est-ce pour ces derniers qu'une autre société de pères de la Compagnie de Jésus publie une série de traités moins étendus. Elle comprendra six petits volumes in-12. Nous en avons reçu les quatre premiers : la *Logique* et l'*Ontologie* du P. Frick ; la *Philosophie naturelle* du P. Haan ; — la *Psychologie* du P. Boedder (1).

(1) *Logica*, in-12, VIII-296 p. Herder, Fribourg-en-Brisgau. 3 fr. 25. *Ontologia*, VIII-204 p. 2 fr. 50. — *Philosophia* naturalis, VIII-219 p. 4 fr. — *Psychologia rationalis*, XVII-344 p.

Ces divers traités paraissent aussi complets qu'on peut le désirer, dans les limites que les auteurs eux-mêmes se sont marquées. En logique, le P. Frick parle de conséquences immédiates, *sans moyen terme : de immediata consequentia et illatione*. Mais il y a là, semble-t-il, quelque illusion, ou une simple manière de parler qui pourrait exposer à de graves erreurs. En réalité, il n'y a pas de raisonnement, ni dès lors de conséquence, sans un moyen terme, saisi plus ou moins distinctement par la raison. La théorie du raisonnement à deux termes, soutenue par certains philosophes, nous entraînerait avec eux à de singulières opinions et bouleverserait la logique la mieux établie. Ou peut bien, et il faut même lier les idées deux à deux; mais deux jugements ne peuvent se lier que par un moyen terme, c'est-à-dire par un troisième jugement, exprimé ou sous-entendu. Il en est ainsi dans les exemples cités par l'auteur et dans les autres qu'on peut imaginer, à moins que l'esprit n'entende une même affirmation sous les deux propositions mises en présence et dont l'une est censée être la conséquence de l'autre.

En ontologie, le P. Frick se montre fidèle aux opinions communes dans son ordre. C'est ainsi qu'il affirme l'identité de l'essence réelle et de l'existence dans les créatures ; et il prétend, en outre, que cette opinion peut se réclamer de l'autorité de saint Thomas.

Le traité du P. Haan, qui a pour objet la *philosophie naturelle* ou la *cosmologie*, ne paraît pas inférieur aux deux précédents. L'auteur y définit la vie par l'immanence, comme le faisait le P. Liberatore. Félicitons-le aussi de réfuter le transformisme sans lui faire aucune concession injuste et dangereuse.

Mais le traité qui est le plus important est celui de psychologie, dû au P. Boedder. L'auteur refuse de regarder l'affirmation ou l'assentiment de l'esprit comme chose distincte de la perception du rapport entre les termes du jugement. Il soutient ensuite, et avec non moins de raison, que le jugement pratique suit le libre choix plutôt qu'il ne le précède. Quant aux preuves mêmes du libre arbitre, l'au-

teur paraît les avoir ramenées toutes — et nous ne l'en blâmerons pas — à celles qui sont tirées en définitive de la conscience psychologique ou de la conscience morale.

Les derniers chapitres sont consacrés à l'essence de l'âme et à son union avec le corps ; et l'on pourra critiquer l'auteur d'avoir terminé ainsi son ouvrage par ces thèses capitales qui devraient servir de principes plutôt que de conclusions dans un traité destiné à l'enseignement. Quant à la note sur l'hypnotisme qui termine le volume, elle est aussi brève qu'insuffisante.

VII. On voit, par les ouvrages précédents, que les traités classiques de philosophie scolastique ne manquent pas à l'Allemagne. Ils ne manquent pas non plus en France. Sans parler de plusieurs autres déjà anciens et avantageusement connus dans les séminaires, signalons la réédition de la *Philosophia scholastica* de M. Brin (1). Grâce aux améliorations dues à MM. Farges et Barbedette, elle est devenue un ouvrage nouveau en deux forts volumes. Le premier comprend la logique, l'ontologie et la cosmologie. Les auteurs y soutiennent la distinction réelle de l'essence et de l'existence dans les créatures. Un chapitre important est consacré à la notion du beau et à l'esthétique. On réfute le transformisme, même atténué, et tel qu'il a été proposé dans ces derniers temps par des philosophes chrétiens et des scolastiques.

VIII. Nous restons encore avec les néo-scolastiques en franchissant l'Atlantique pour nous transporter dans cette terre restée si française et qui nous est à son tour si chère, le Canada. L'enseignement de la philosophie de saint Thomas est florissant à l'université Laval; nous en avons une preuve dans le *Commentaire* que nous envoie M. Paquet (2), professeur de cette université. L'auteur s'y appli-

(1) *Philosophia scholastica* ad mentem S. Thomæ Aquinatis exposita et recentioribus scientiarum inventis aptata, auctore P.-M. Brin, ed. 4a penitus recognita, curantibus DD. A. Farges et D. Barbedette. In-12, xv-702. Paris, Berche et Tralin.

(2) *Disputationes theologicæ seu Commentaria in Summam theolo-*

que à interpréter la doctrine de S. Thomas *sur la création* (1re partie, q. 44 et suiv.). Aucune partie de la *Somme* n'a autant de points de contact, peut-être, avec la philosophie d'un côté, et les sciences naturelles de l'autre. Aussi M. Paquet a-t-il dû étendre ses lectures et faire preuve d'érudition et de critique. Il se défend, dans sa préface, de toute prétention, et c'est avec une modestie parfaite qu'il offre au public ce qu'il appelle ses *petits commentaires (commentarioli)*; mais ils sont bons, et en valent de bien plus longs. Forcé de nous borner, nous signalerons seulement les points suivants :

M. Paquet ne se montre pas favorable à l'hypothèse des astres habités, bien que la foi n'ait rien à en craindre. Au cours de son étude si intéressante sur les anges, il rencontre la question du diabolisme, celle du magnétisme et celle de l'hypnotisme; or, voici ses conclusions sur ces dernières; elles nous paraissent fort sages : *Permulta magnetismi et hypnotismi phænomena necessario supponunt interventum spiritualis agentis, quod est dæmon* (p. 259). — *Conceditur nonnula facta hypnotica vel certo vel probabiliter naturalem causam per se non excedere; quamvis ea etiam, propter modum quo fiunt, diabolicam actionem interdum prodant* (p. 264).

M. Paquet est amené aussi par son texte à se prononcer sur le transformisme. De même que les auteurs précédents, il le rejette : *Ratio certo docet transformismum in genere eese falsum* (p. 297). Revenant plus loin sur la même question, quand il s'agit de déterminer l'origine particulière du corps humain, il conclut : *Fides docet corpus primi hominis fuisse a Deo saltem de facto immediate formatum, ratio autem non aliter formari potuisse demonstrat* (p. 331). Relativement à l'antiquité de l'homme, sans nier que la chronologie soit flottante jusqu'à un certain point, l'auteur conclut cependant : *Nulla scientifica ratio hucusque adducta tam cogens videtur ut extremos limites ætati humani generis a Doctoribus assignatos prætergredi debeamus* (p. 342).

gicam D. Thomæ. De creatione, auctore Aloisio-Adulpho Paquet S. theologiæ doctore et professore in universitate Lavallensi. In-8, 464 p. Québec, Demers.

M. Paquet aborde donc, et avec bonheur, les questions les plus actuelles, les plus agitées, celles qui désorientent le plus facilement nombre d'esprits ; nous ne saurions trop le féliciter de son travail dont nous désirons la continuation.

IX. Nous ne changeons pas de sujet en saluant la 2[e] édition de l'ouvrage de M. Pesnelle sur *le Dogme de la création*, qui fut si bien et si justement accueilli à son apparition il y a dix ans. Aujourd'hui que les hypothèses matérialistes combattues par l'auteur manquent tout à fait à leurs promesses, ses conclusions n'en paraîtront que mieux justifiées. Elles reposent d'ailleurs sur les raisons les plus solides et l'esprit est satisfait en suivant cette critique du monisme, du transformisme, du préadamisme, etc., de toutes ces erreurs encore récentes et déjà si usées. La géologie et la philologie comparée sont également mises à contribution.

On lira avec un intérêt pariiculier le dernier chapitre, consacré aux applications sociales du matérialisme. L'auteur connaît bien son temps et les maladies morales qui rongent notre société. Dieu veuille donner à tous ceux qui nous dirigent la même clairvoyance! La découverte du foyer principal du mal est la première condition de le guérir. L'auteur émet le vœu de voir se créer bientôt un organe puissant de la vérité, une revue de premier ordre, qui grouperait toutes les forces intellectuelles du monde catholique et s'imposerait à l'attention universelle de ceux qui nous ignorent, comme de ceux qui nous combattent. Le livre se ferme sur ce désir, que bien d'autres partagent et dont il faudrait hâter la prochaine réalisation.

X. Avec l'ouvrage de M. de Margerie sur Taine (1), nous abordons l'histoire et la critique. L'une des personnalités les plus originales et les plus caractéristiques qui appar-

(1) *H. Taine*, par Amédée de Margerie, doyen de la faculté catholique des lettres de Lille, in-8, VII-486 p., Paris, Poussielgue.

tiennent à l'histoire philosophique et littéraire de ces derniers temps, est assurément M. Taine. Son esprit frondeur et systématique le porta, dès l'Ecole normale, à s'insurger contre la philosophie régnante, représentée alors par Cousin. Ce spiritualisme exagéré et inconséquent, qui ne reposait pas sur des bases scientifiques et qui se permettait les entreprises les plus audacieuses contre la foi chrétienne, méritait de tomber sous les coups d'un critique sorti de son propre sein. Cet enfant terrible fut Taine. Malheureusement, la réaction fut aussi excessive que les erreurs prétentieuses et les abus de méthode qu'elle stigmatisait, et Taine ne sortit d'un rationalisme intempérant que pour tomber dans un positivisme athée.

Ses idées, pourtant, nous trouveraient moins sévère que que M. de Margerie. Après avoir posé les principes d'un positivisme radical, disons mieux. matérialiste, Taine, par une heureuse inconséquence, reconnut plus d'une fois certains droits essentiels de la pensée. Tout en exagérant singulièrement la part de la sensation dans l'origine des connaissances, il entrevit le rôle de la faculté d'abstraire et l'importance des idées générales; sa rigidité fut donc plus apparente que réelle, et il se montra plus inconséquent encore qu'il n'était systématique. Aussi sa philosophie, si désespérante et si terre à terre, sans ouverture du côté du ciel, comme on l'a bien dit, donne parfois des fruits inattendus, surtout quand il aborde l'esthétique, les lettres ou l'histoire.

En somme, Taine serait un penseur oublié déjà et qui peut-être n'aurait jamais fixé l'attention, si l'écrivain et l'historien n'avaient en lui, associé le philosophe à leur gloire. C'est de là qu'il tient le plus clair de sa célébrité philosophique. Sa pensée s'est imposée à l'attention de ses contemporains moins par sa profondeur ou sa subtilité que par l'éclat dont elle est colorée, par l'attrait d'un style magique, qui attache l'esprit et l'enchante alors même qu'il le fatigue.

Nous ne pouvons, ici, refaire avec M. de Margerie cette longue étude. On sent qu'elle l'a occupé longtemps et qu'il

en a parcouru laborieusement toutes les étapes. Il critique successivement les principales œuvres de Taine : elles intéressent tour à tour la philosophie, les lettres, les arts, l'histoire. Peut-être même M. de Margerie s'est-il trop efforcé d'être complet. L'abondance de ses citations et de ses notes critiques, dons il faut se féliciter à d'autres égards, cache quelque peu l'unité de l'ouvrage et affaiblit la cohésion de toutes ses parties. De toutes ces critiques de détail une critique d'ensemble ne se dégage pas assez et l'on peut désirer encore, après avoir lu ces cinq cents pages compactes, un portrait définitif de Taine. La faute en est peut-être au modèle plutôt qu'au peintre. La vie de Taine a manqué de conclusion. Il est mort sans donner à sa physionomie et à son caractère leurs derniers traits : il fut toute sa vie en voie de devenir, et il faut ajouter qu'il ne cessa de devenir meilleur. Parti de l'incrédulité la plus étourdie, il fut assagi par l'âge et aussi par ses travaux d'esthétique et d'histoire, où il mit toute son âme; il se rapprocha ainsi constamment des idées religieuses et de l'Eglise, à laquelle il accordait de plus en plus le respect et la gratitude qu'il lui avait refusés si impertinemment dans sa jeunesse. Une mort trop rapide interrompit ce lent mouvement de retour et laissa son portrait moral inachevé, avec des traits indécis et équivoques. Quoi qu'il en soit l'œuvre de M. de Margerie est des plus recommandables; c'est un tableau qui mérite une bonne place dans la galerie des philosophes et des écrivains de ce siècle.

XI. Le Père Tilmann Pesch nous fait remonter jusqu'à Kant (1). Dans l'opuscule que nous signalons, il critique avec profondeur et sans s'attarder à des questions accessoires le philosophe de Kœnigsberg, qu'il regarde avec raison comme l'un des principaux ancêtres de la philosophie contemporaine. Bon nombre des erreurs, en effet, qui sévissent aujourd'hui et expliquent les faiblesses mo-

(1) *Kant et la science moderne*, traduit de l'allemand par Lequien, in-18, 277 p. Paris, Lethielleux.



rales de la société, sont les filles du criticisme : *la sécularisation de la science — la morale iudépendante — le culte néo-païen de l'humanité*, etc. Toutefois, il serait injuste, et le P. Pesch en convient lui-même plus ou moins, d'oublier la part d'influence et de responsabilité qui revient à tant d'autres philosophes qui ont précédé Kant et dont il s'est même inspiré. En somme, sa philosophie a été moins puissante qu'on ne l'a prétendu, et elle est moins originale que ne le font supposer les formules singulières dont il l'a enveloppée. Ces voiles peuvent en imposer à certains esprits ; mais le P. Pesch n'a pas de peine à les déchirer : il met à nu les erreurs qu'ils recouvrent et qui sont encore les plaies de notre temps. Cette œuvre de critique, due à l'un des meilleurs scolastiques de l'Allemagne était donc utile ; elle méritait d'être traduite en français et on lui fera bon accueil.

XII. Nous terminerons cette revue déjà trop longue en signalant un ouvrage dont l'esprit est bien différent de tous ceux qui précèdent, mais qui atteste, entre bien d'autres, l'activité de la pensée philosophique au sein du protestantisme français.

L'Année philosophique (1) est publiée depuis quatre ans et continue la *Critique philosophique*, revue mensuelle que M. Renouvier avait soutenue pendant de longues années. De même que la publication à laquelle elle a succédé, *l'Année philosophique* est l'organe de néo-criticistes protestants. C'est donc à ce point de vue qu'ont été écrits tous les articles qui la composent.

Les trois premiers sont des études de longue haleine sur *la Doctrine de Jésus — Dieu selon le néo-criticisme — l'Evolution de l'idéalisme au XVIII*[e] *siècle*. Il sont dus à MM. Renouvier, Dauriac et Pillon. Nous n'entreprendrons pas ici de les analyser et de les réfuter ; il nous faudrait

(1) *L'Année philosophique*, publiée sous la direction de F. Pillon, ancien rédacteur de la *Critique philosophique ;* 4[e] année, in-8 de 316 p. Paris, Alcan, 5 francs.

pour cela écrire un second volume. Mais ce qui nous intéresse le plus dans *l'Année philosophique*, c'est la *Bibliographie de l'année 1893*, qui remplit la moitié de l'ouvrage. Elle est de la plume de M. Pillon. Malgré le point de vue étroit et exclusif auquel le critique s'est placé, son œuvre est utile à consulter. Disons même que c'est l'une de celles qui peuvent le mieux faire connaître le mouvement philosophique de notre temps. Toutefois, le tableau qui nous est présenté est loin d'être véridique; il est, en outre, fort incomplet, et manque de proportion dans les parties qui lui restent. L'auteur omet plusieurs travaux importants, alors qu'il accorde beaucoup d'attention à des écrits de peu de portée.

Les préjugés philosophiques et religieux se font sentir à toutes les pages. C'est ainsi qu'après avoir constaté qu'il n'y a aucune contradiction entre le *Syllabus* de Pie IX et l'*Encyclique sur la condition des ouvriers* de Léon XIII, celui-ci ayant condamné le libéralisme économique, comme son prédécesseur avait condamné le libéralisme politique. M. Pillon ajoute : « La théorie du salaire mesuré aux besoins des travailleurs et celle de l'intervention de l'Etat dans les relations du capital et du travail, l'une et l'autre antiéconomiques, disons *socialistes* (bien que le mot ait été répudié), sont désormais entrées dans l'enseignement officiel de l'Eglise ; elles sont devenues son dogme social.»

L'accusation de socialisme est plus explicite encore dans l'examen du livre de M. Joly, *le Socialisme chrétien*, qu'on ne pourrait louer ici sans de graves réserves : M. Joly « montre, par des citations concluantes, écrit M. Pillon, que, d'après cette définition (1), le mouvement catholique qu'on a appelé *social* (représenté en Angleterre par Manning, Baghshawe; en Allemagne par Ketteler, Moufang, Hitze, Haffner ; en Autriche par Vogelsang, Kuefstein, Weiss, etc. ; en France par la Tour du Pin-Chambly, de

(1) La définition du socialisme. M. Joly croit pouvoir la donner ainsi : « Est socialiste quiconque charge les pouvoirs sociaux d'organiser la production, la circulation, la distribution ou la consommation des richesses. »



Mun, etc.) mérite réellement le nom de *socialiste*, parce que les principes que défendent ses chefs, et qui sont contraires à la liberté économique se confondent avec ceux des socialistes antichrétiens (!!!). Mais il tient et il s'applique à établir que le pape Léon XIII n'a pas admis ces principes et qu'il n'en a rien fait entrer dans son encyclique sur la condition des ouvriers. Nous croyons que sur ce point il est dans l'erreur. L'encyclique contient ces propositions, dont le caractère socialiste nous paraît évident : que le travail est la source unique d'où procède la richesse des nations ; que l'Etat doit donc faire en sorte que de tous les biens que les travailleurs procurent à la société il leur revienne une part convenable ; que, pour être légitime, le salaire ne doit pas dépendre uniquement des libres conventions des patrons et des ouvriers, mais qu'il doit être suffisant pour faire subsister ces derniers. »

Cette citation, croyons-nous, peut se passer de commentaire. Elle édifiera nos lecteurs sur la partialité de quelques-uns de nos adversaires quand ils entreprennent de juger et de qualifier les doctrines sociales de l'Eglise ; elle leur montrera aussi les singulières méprises auxquelles sont exposés, parmi nous, d'excellents esprits : *Omnis homo mendax*.

Elie BLANC.

Professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon.



REVUE SCIENTIFIQUE

LA MÉTALLURGIE, LA MÉCANIQUE ET L'ÉLECTRICITÉ

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

L'immense succès de l'Exposition universelle de Paris devait naturellement créer à la capitale des imitations dans la province.

Lyon, vaste centre d'industries diverses et perfectionnées, était bien la ville désignée, par la réputation de ses soieries, le développement de son industrie mécanique et son voisinage de l'important bassin houiller et métallurgique de la Loire, pour prendre l'initiative d'une nouvelle exposition internationale.

Aussi, malgré l'événement si regrettable qui a marqué son début, l'Exposition de Lyon a pleinement réussi. C'est que la curiosité publique ne se lasse point de ce genre de spectacle; il faut bien admettre également que les maisons industrielles y trouvent aussi leur compte, puisque, malgré les lourdes charges qui pèsent sur elles, la plupart se sont montrées fort empressées à occuper la place qui leur était attribuée.

Parmi les industries diverses qui figurent avec honneur à l'Exposition de Lyon, la métallurgie, la mécanique et l'électricité occupent sans contredit le premier rang, avec

la soierie. Celui qui cherche des sujets d'études dans le domaine de la science industrielle, si vaste et si fécond en remarques intéressantes, peut donc se satisfaire pleinement en visitant en détail l'Exposition de Lyon, qui renferme de nombreux et intéressants produits, se retrouvant à chaque pas dans les usines affectées aux fabrications les plus variées.

Le but de cet article est de donner un simple aperçu, une idée générale des magnifiques produits exposés par ces trois industries : métallurgie, mécanique, électricité.

Parler de tous les produits, serait une tâche trop laborieuse, qui dépasserait le cadre que l'auteur s'est imposé : il ne peut, en effet, entrer ici dans une étude approfondie, qui nécessiterait des volumes; il s'est donc borné bien souvent à ne donner que la description ou le principe des principales machines, des installations les plus intéressantes et ne s'est arrêté que sur ce qui lui a paru offrir un intérêt sérieux.

La division de l'article est la suivante :

I. — Métallurgie et produits métallurgiques proprement dits.

II. — Chaudières à vapeur, moteurs à vapeur, à gaz, à pétrole, et moteurs hydrauliques.

III. — Machines-outils, machines diverses et appareils de mécanique générale.

IV. — Génie civil.

V. — Chemins de fer.

VI. — Art militaire.

VII. — Electricité et ses applications.

I. — MÉTALLURGIE ET PRODUITS MÉTALLURGIQUES PROPREMENT DITS.

Dans la catégorie des produits métallurgiques sont classés : les minerais, les fontes, les alliages divers, les fers, les aciers, les pièces forgées, moulées, laminées, etc.

Minerais. — Les principaux minerais exposés à Lyon proviennent, la plupart, des importantes usines métallurgiques du bassin de la Loire.

La compagnie des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de la Marine et des Chemins de fer a exposé les riches minerais de fer, qui servent de base à ses fabrications diverses; ces minerais ont des teneurs en fer variant entre 50 et 54 p. °/o; ils proviennent des approvisionnements des Forges de l'Adour, établissement de la compagnie, où ils sont traités dans quatre grands hauts-fournaux, pouvant atteindre facilement chacun une production journalière de 60 tonnes.

La collection de minerais de fer spathique des Aciéries d'Unieux provient des mines de Sahorre Thorrent et Escarro, qui alimentent les hauts-fourneaux au bois de Ria (Pyrénées-Orientales).

Les Aciéries et Forges de Firminy ont envoyé des minerais de Mokta-el-Hadid (Algérie) et de la mine de la Fragua (Espagne). Les minerais de cette dernière mine, quoique moins riches que ceux de Mokta, sont d'une pureté plus grande. Ces minerais sont traités à Firminy dans un seul haut-fourneau de 200 mètres cubes de capacité et d'une production journalière de 90 tonnes.

Fontes diverses. — Dans le groupe de la Métallurgie, sont exposées des cassures d'échantillons de toutes les variétés de fonte, depuis les fontes ordinaires, jusqu'aux fontes fines, spiégels, silico-spiégels, fontes chromées etc. Ces cassures ont été classées suivant leur aspect ou suivant la composition chimique des fontes.

D'après l'aspect de leur cassure, les fontes ont été divisées en fontes grises, en fontes blanches, lamelleuses, grenues, caverneuses, en fontes truitées blanches ou truitées grises. Les fontes grises ou graphiteuses ont seulement une partie du carbone qu'elles renferment à l'état combiné, l'autre partie s'est séparée au moment de la solidification. Les fontes blanches ont tout leur carbone à l'état combiné. Les fontes truitées sont intermédiaires entre les fontes grises et les fontes blanches; suivant que c'est l'une ou l'autre de

ces deux fontes qui domine, la fonte est truitée blanche ou truitée grise; ces fontes sont ainsi appelées parce que leur cassure rappelle l'aspect de la peau de la truite.

Les fontes, classées suivant leur composition chimique, sont divisées, d'après leurs teneurs en silicium, manganèse, phosphore et soufre, en fontes fines, mi-fines et ordinaires. Les fontes fines de moulage, ne renfermant pas de soufre; les fontes épurées sont déphosphorées ou désulfurées; les fontes chromées possédant de 8 à 12 p. °/₀ de chrome; les fontes siliceuses, employées dans la fabrication du métal Bessemer, où elles jouent un rôle important; les fontes pour puddlage, dans lesquelles on évite la présence du silicium qui retarde la décarburation; les spiégels ou fontes manganésifères ou miroitantes; les silico-spiégels, caractérisés par leur composition en silicium et manganèse; la fonte trempée, ou durcie superficiellement par un refroidissement rapide au contact d'un corps froid, sont autant de variétés de fontes que le visiteur peut étudier et examiner dans les vitrines du groupe de la métallurgie de la Loire.

Les échantillons et les objets coulés en fonte malléable sont assez nombreux. La fusibilité du métal étant proportionnelle à sa teneur en carbone, et sa résistance à froid, élément important, diminuant au contraire avec cette proportion, il était donc presque impossible de réunir ensemble ces deux qualités : résistance à froid et fusibilité. Avec la fonte malléable, on est arrivé à la solution du problème; on a obtenu les objets les plus compliqués de forme, qui possèdent une résistance se rapprochant de celle du fer malléable.

Alliages du fer. — Les alliages divers, ayant le fer pour base, sont aussi nombreux. C'est ainsi que l'on peut voir dans des vitrines spéciales : des ferros-chrome de 15 à 70 °/₀; des ferros-nickel à 97 °/₀; des ferros-tungstène à 80 °/₀; des ferros-manganèse de 40 à 80 °/₀; des ferros-silicium à 15 °/₀ et des ferros-aluminium à 10 °/₀.

Fers. — Diverses cassures d'échantillons de fers, obtenus par puddlage, sont exposées dans la section de la

métallurgie; on peut y remarquer : des fer à nerfs, des fers à 1/2 grain et 1/2 nerf et des fers à grain.

Aciers divers. — Nos grandes usines de la Loire ont aussi envoyé à l'Exposition de Lyon de nombreux échantillons des produits en acier qu'elles fabriquent; leur examen démontre suffisamment le grand développement que prend chaque jour la métallurgie de l'acier, et les progrès considérables qui ont été réalisés dans cette industrie. La chimie est intervenue dans les procédés de fabrication, les méthodes empiriques ont fait place aux méthodes rationnelles, les découvertes relatives à l'acier sont incessantes et se succèdent sans interruption, de sorte que le sidérurgiste qui n'est pas au courant des progrès, réalisés pour ainsi dire au jour le jour, est bientôt en arrière, et le monde de l'acier devient pour lui un domaine inconnu.

Les éléments qui affectent les propriétés de l'acier sont : le carbone, le silicium, le soufre, le phosphore, le manganèse, le cuivre, le tungstène, le chrome, le nickel. Le carbone et le silicium sont les éléments durcissants; le soufre diminue la malléabilité; le phosphore durcit l'acier et le rend fragile à froid; le manganèse durcit également l'acier et permet de laisser du phosphore au métal; le cuivre produit l'état rouverain; le tungstène augmente la dureté et la tenacité; le chrome augmente également la dureté. Les aciers au nickel constituent une nouveauté, introduite depuis l'Exposition de Paris de 1889 dans la métallurgie de l'acier; tout en élevant la limite d'élasticité et la charge de rupture, le nickel communique à l'acier quelque chose des bonnes qualités du bronze, en ce sens qu'il contribue beaucoup, par son influence sur la structure du métal, à le rendre moins fragile et moins cassant en même temps que plus résistant. Trois essais faits sur des échantillons en « acier spécial » de Saint-Chamond confirment ce qui vient d'être dit sur les aciers au nickel.

Les aciers au creuset, employés toutes les fois que la pureté du métal a plus d'importance que le prix, sont plus purs et plus homogènes que les aciers Bessemer et Martin; ils sont aussi exempts de soufflures. La fusion de

l'acier se fait généralement dans de grands fours à gaz Siémens de 20 à 30 creusets. On obtient ainsi, suivant la pureté des matières employées, des aciers de qualité tout à fait supérieure.

Les procédés Bessemer et Martin fournissent aujourd'hui à l'industrie la presque totalité du métal fondu. On fabrique avec ces aciers, non seulement des tôles de grandes dimensions, des profilés, des rails, des bandages, etc.., mais encore les blindages et les canons des plus gros calibres ainsi que les moulages les plus divers.

Malgré la fabrication courante des aciers Bessemer et Martin, il se fabrique aussi des quantités assez importantes d'aciers naturels ou puddlés, qui ont leur destination spéciale : une grande partie de ces aciers s'est transformée soit en acier fondu ou en acier corroyé.

La fabrication des moulages en acier fondu a fait des progrès considérables ; aussi leur emploi tend-il à se généraliser de plus en plus, par leur substitution, 1° aux moulages en fonte, dont il est possible de réduire le poids dans de notables proportions, tout en augmentant leur résistance ; 2° aux moulages en bronze ainsi qu'à certaines pièces de forge d'une exécution particulièrement difficile, et dont le prix était par suite très élevé. Les produits en acier moulé, exposés à Lyon, sont très nombreux ; leur énumération montrerait suffisamment les emplois divers de ce métal.

Parmi les pièces de forge les plus remarquables, qui figurent à l'Exposition de Lyon, il faut citer : des arbres coudés pour la marine, des tubes et des frettes pour canons de gros calibre, des ancres, des chaînes, etc...

Depuis l'Exposition universelle de 1889, les efforts des métallurgistes se sont portés : d'une part, sur le perfectionnement de l'outillage, en vue de réduire la main-d'œuvre ; d'autre part, sur l'étude des aciers spéciaux, des alliages ayant le fer pour base, et sur les applications possibles de ces derniers. Les grandes usines métallurgiques du bassin de la Loire ont pris une large part dans ces études et dans les progrès accomplis.

II. — Chaudières a vapeur, moteurs a vapeur, a gaz, a pétrole et moteurs hydrauliques

Chaudières à *vapeur.* — A chaque nature de besoins ou d'industries correspond un type déterminé de chaudière ; il ne peut exister un type absolu et général de générateur de vapeur ; néanmoins, l'emploi des chaudières multitubulaires tend à se généraliser de plus en plus ; c'est qu'avec ce système de générateur on est arrivé à la solution du problème, qui était de produire la vapeur économiquement et sans danger.

Les chaudières cylindriques, en général, ne sont pas économiques, parce que, pour avoir une surface de chauffe suffisante, il faut, même pour de petites forces, des appareils très grands et par suite coûteux.

Les chaudières à foyer intérieur, avec faisceaux de tubes pour la circulation des gaz chauds, donnent un meilleur rendement ; mais les avantages de ce système sont réduits par les dépôts de suie qui viennent se former sur les tubes, et les incrustations très difficiles à enlever, qui diminuent la conductibilité du métal.

Les chaudières multitubulaires utilisent convenablement le calorique produit par le combustible, parce qu'elles présentent de grandes surfaces de chauffe capables de dépouiller de la plus grande partie de leur chaleur les gaz produits par la combustion. De plus, dans ces chaudières, la sécurité contre les explosions est presque absolue, en ce sens qu'elles ne peuvent se produire que par la rupture d'un tube, qui ne peut entraîner aucune conséquence fâcheuse.

Dans cet article, l'auteur n'a à parler que de trois types principaux de ce genre de générateurs, qui figurent à l'Exposition de Lyon ; ce sont :

1° La chaudière multitubulaire inexplosible à grand volume d'eau (système Coignet) ;

2° La chaudière multitubulaire inexplosible (système de Naeyer et Cie) ;

3° La chaudière multitubulaire inexplosible (système Babcock et Wilcox).

Dans ces spécimens de chaudières multitubulaires, les constructeurs ont cherché à réaliser les trois conditions suivantes :

1° Economie dans l'emploi du combustible, dans les frais d'installation, de surveillance et d'entretien ;

2° Sécurité contre les explosions ;

3° Circulation régulière, libre et rapide de l'eau et de la vapeur.

Chaudière multitubulaire, système Coignet. — La chaudière multitubulaire système Coignet se compose de deux corps horizontaux superposés, réunis à l'avant par une large conduite verticale, qui sert de support au corps supérieur, concurremment avec une colonne semblable placée du côté opposé. A l'arrière des corps de chaudière, et de chaque côté, s'étendent des collecteurs transversaux, sur lesquels sont branchés les faisceaux tubulaires, qui se prolongent jusqu'à l'avant, à droite et à gauche de la chaudière. Ces faisceaux sont séparés des corps de chaudière par deux murs, qui forment les divisions de trois chambres. Les deux chambres de côté sont chauffées directement ; celle du milieu n'est pas chauffée et ne reçoit les gaz chauds qu'à leur dernier trajet, d'où il résulte une bonne utilisation du calorique. La vaporisation de l'eau s'effectue dans les faisceaux tubulaires ; les tartres se déposent dans le bouilleur inférieur, qui n'est pas chauffé, en boue facile à enlever, et la circulation dans les tubes est assez active pour les maintenir dans un grand état de propreté. L'inexplosibilité de la chaudière résulte de ce que les raccords, les joints des tubes, les collecteurs sont entièrement en dehors de la circulation des gaz chauds ; de plus, les collecteurs sont munis de soupapes qui se ferment dès qu'une fuite se déclare, isolant ainsi le serpentin avarié sans que la chaudière cesse de fonctionner.

Chaudière multitubulaire, système de Naeyer. — La chau-

dière multitubulaire de Naeyer se compose d'une série de tubes accouplés deux à deux, au moyen de boîtes en fonte malléable ou en acier fondu. Chaque assemblage de deux tubes forme un élément. Les éléments, reliés entre eux au moyen de boîtes de communication et de bagues en fer à joints précis et à emboîtement conique, forment une série. Plusieurs séries superposées constituent un faisceau de tubes inclinés de l'avant à l'arrière. La vapeur, formée dans ce faisceau, qui est chauffé directement par les gaz de la combustion, se réunit dans un collecteur placé à l'arrière, et de là se rend dans un grand réservoir non chauffé, placé au-dessus du faisceau tubulaire. Ce réservoir est relié au collecteur d'alimentation, placé au bas et à l'arrière du faisceau tubulaire, au moyen de deux grands tuyaux dits de retour d'eau. L'utilisation du calorique et l'inexplosibilité sont réalisées comme dans la chaudière Coignet, avec cette différence, que la chaudière de Naeyer n'a pas de soupapes spéciales de sécurité comme dans le système Coignet, de sorte que, si par accident ou par suite d'une négligence du chauffeur, un tube venait à se rompre, la chaudière se viderait sans explosion. Cette chaudière est alimentée directement dans le courant de vapeur qui se dégage du collecteur supérieur, d'où il résulte que l'eau portée brusquement à une température de 140° à 150°, ne dissout presque plus les sels calcaires, qui se précipitent à l'état pulvérulent dans ce collecteur. L'eau, ainsi épurée, se rend au collecteur d'alimentation par un tuyau de trop plein, placé à l'extrémité du réservoir.

Chaudière multitubulaire, système Babcock et Wilcox. — La chaudière multitubulaire Babcock et Wilcox consiste, dans son ensemble : en un réservoir horizontal à grande capacité d'eau et de vapeur, relié à ses deux extrémités à un faisceau tubulaire incliné. Le faisceau tubulaire est formé d'éléments simples juxtaposés. Chaque élément se compose d'un certain nombres de tubes en fer, assemblés dans des boîtes de même métal, forgées, ondulées, d'une seule pièce, avec fermetures autoclaves en regard des tubes, établissant ainsi une communication directe, à grande sec-

tion, avec le réservoir supérieur. A la partie arrière et la plus basse de la chaudière, chaque élément du faisceau tubulaire aboutit à un réservoir transversal de dépôt des boues et sels précipités. Comme les précédentes, cette chaudière réalise l'économie dans l'emploi du combustible et la sécurité contre les explosions. La circulation de l'eau et de la vapeur est assurée, dans le but de faciliter le dégagement immédiat de la vapeur formée et la séparation naturelle et complète de la vapeur d'eau ; d'établir aussi une température égale dans toutes les parties de la surface de chauffe, et de prévenir ainsi toute cause de dilatation inégale ; d'entraîner à la partie la plus basse, au collecteur de dépôts, les matières solides et les sels précipités.

Accessoires de chaudières. — L'auteur de cet article n'a pas pu entreprendre la description des nombreux appareils accessoires de chaudières à vapeur ; leur seule énumération aurait été un travail trop long ; il ne s'est arrêté ici que sur les épurateurs, parce que l'épuration des eaux, pour les besoins de l'industrie, est devenue d'une très grande importance ; elle a pris place, en effet, parmi les choses indispensables dans l'organisation d'une usine moderne.

Epurateurs. — Les principaux épurateurs exposés à Lyon, sont ceux de Gaillet et de Catin.

Ces deux appareils effectuent automatiquement l'épuration chimique et la clarification des eaux. L'épuration chimique se fait au moyen de réactifs, qui éliminent tous les principes calcaires ou incrustants en donnant naissance à des précipités insolubles qui troublent la limpidité de l'eau, et dont il importe de réaliser l'évacuation. La clarification s'obtient en divisant le liquide à épurer en tranches minces et en multipliant les surfaces de dépôt ; la première condition a pour conséquence d'assurer le dépôt des matières solides dans un temps plus court, et la seconde a pour but de faciliter la séparation des matières en suspension dans le liquide. Tels sont, en substance, les principes qui servent de base à la construction et à l'établissement des épurateurs exposés à Lyon.

Association lyonnaise des propriétaires d'appareils à

vapeur. — Cette association, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 3 mai 1886, a pour but de prévenir les accidents et les explosions des chaudières et d'assurer aux générateurs, placés sous sa surveillance, une marche régulière et économique. Les services rendus par cette association sont très appréciés; son extension est une preuve directe de son utilité.

L'exposition de l'Association lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur est aussi très intéressante. Elle donne une idée des graves accidents de chaudières qui peuvent résulter soit de la négligence du chauffeur, soit d'un manque d'entretien ou d'un vice de construction du générateur de vapeur.

Machines à vapeur. — Du développement toujours croissant de l'éclairage électrique, et des nombreuses applications du transport de force par l'électricité, est née la nécessité de créer des machines à vapeur à grande vitesse qui puissent au besoin conduire directement les dynamos. Or, une opinion généralement accréditée chez les industriels est que la faible vitesse est une garantie du bon fonctionnement et des bons services qu'une machine à vapeur est appelée à rendre. Cependant tous les efforts des constructeurs ont eu pour but la construction de machines marchant à très grande vitesse; c'est qu'en effet, l'expérience a démontré que la grande vitesse offrait des avantages très appréciables. Les deux inconvénients de la grande vitesse sont : les chocs et l'usure ; les constructeurs ont cherché à les éviter : par les bonnes dispositions des divers organes et les soins apportés dans leur construction, par le graissage assuré des principaux mouvements, et aussi par le mode de distribution de la vapeur. Sans entrer dans les détails de construction, sans même donner une description complète de chaque machine, nous nous contenterons d'indiquer les caractères importants et les principes qui distinguent les principales machines exposées à Lyon.

Machines Piguet. — L'exposition de la maison Piguet et Cie de Lyon est évidemment une des plus remarquables ;

elle comprend trois machines à vapeur d'une force respective de 300, 250 et 150 chevaux. Ces machines actionnent les dynamos qui assurent l'éclairage et le transport de la force dans l'Exposition.

Les machines Piguet sont horizontales, à haute pression, à détente complète dans un seul cylindre. La distribution de vapeur au cylindre s'effectue à l'aide d'un tiroir plan à mouvement invariable, sur le dos duquel glisse une tuile plane, dont la course variable est subordonnée au déplacement du régulateur. Le condenseur est un récipient en fonte, muni d'une soupape intérieure, réglant la gerbe d'épanouissement de l'eau d'injection; la même bielle commande la pompe à air et la pompe alimentaire. Un appareil très ingénieux est placé à l'arrière de chaque machine; il permet de se rendre compte, à tous les instants et par une simple lecture, de la force développée par la machine : soit sur le cylindre en chevaux indiqués, soit sur l'arbre moteur en chevaux effectifs.

Machines Willans. — Les machines à vapeur Willans sont verticales, à grande vitesse, à double ou triple expansion. Chaque machine se compose essentiellement : d'une tige de piston unique, creuse, à l'intérieur de laquelle se meut un piston cylindrique opérant la distribution. La détente est effectuée à pleine course, lorsque les orifices percés dans la tige creuse traversent les garnitures ou collets des plateaux de cylindre. Dans les machines compound et à triple expansion, les cylindres sont superposés, les pistons sont fixés sur la tige creuse et se meuvent solidairement. De cette description sommaire il ressort : qu'une ligne de cylindres constitue dans son ensemble une machine complète; l'addition d'une deuxième ou troisième ligne double ou triple la puissance. La plupart des machines Willans sont à deux lignes de cylindres ou à deux manivelles calées à 180°. Le régulateur de la machine agit, par l'intermédiaire d'une tige, sur un tiroir ou registre qui règle l'admission.

Machines de Fives-Lille. — Le moteur exposé par la Compagnie de Fives-Lille est vertical, à grande vitesse, à

simple effet et à deux cylindres compound. Les particularités que ce moteur présente consistent principalement dans la disposition du distributeur commun aux deux cylindres et de forme cylindrique, garni de bagues-ressorts formant obturation. La partie dans laquelle ce distributeur se meut comprend trois capacités séparées, en communication : l'une avec la chaudière, la deuxième avec les deux cylindres, la troisième avec l'échappement. Une disposition particulière a pour but d'empêcher le refroidissement intérieur des cylindres.

Machine Brown. — La machine Brown, construite par les ateliers Crozet-Fourneyron, est caractérisée : par sa disposition tandem-compound, par ses pistons à simple effet, agissant indépendamment l'un de l'autre sur le bouton de la manivelle, et produisant le serrage automatique des coussinets de la manivelle et de la crosse de piston. Le distributeur rotatif est composé de deux tiroirs annulaires, un pour chaque piston, percés de lumières et tenus sur les glaces par la pression même de la vapeur ; ces glaces sont percées de 10 lumières pour l'admission et autant pour l'échappement comme les tiroirs. Le régulateur, placé dans le volant, est à force centrifuge, il agit au moyen de leviers sur la valve régulatrice d'admission de vapeur au cylindre.

Machines Boulet. — La maison Boulet de Paris a exposé deux types de moteurs à vapeur :

1° Un moteur horizontal à condensation de 80 chevaux, caractérisé par les distributeurs à déclics, liés au mouvement de l'excentrique, produisant l'admission et l'échappement. Une valve de détente, concentrique intérieurement au distributeur, tantôt solidaire, tantôt indépendante de ce distributeur, ferme l'orifice d'admission et produit la détente ; cette valve est commandée directement par le régulateur, et un piston à vide, en connexion avec le levier de manœuvre, détermine la fermeture rapide.

2° Dans la machine verticale compound de la force de 30 chevaux, la distribution de vapeur s'effectue dans le petit cylindre au moyen d'un tiroir cylindrique à segment

métallique, et dans le grand cylindre, par un tiroir à double orifice à coquille système Trick. Le tiroir cylindrique est à détente variable par le régulateur Armington, placé dans l'un des volants et qui agit sur l'excentrique.

Machines Westinghouse. — Les machines à vapeur Westinghouse exposées se distinguent par une disposition spéciale, qui consiste à ne faire travailler le piston qu'à simple effet : la vapeur agit en poussant le piston de haut en bas et jamais de bas en haut. Les moteurs Westinghouse sont jumeaux, c'est-à-dire qu'ils ont deux cylindres de même diamètre ; la distribution se fait par un tiroir en forme de piston. Les machines exposées sont de trois types. 1° Le moteur « Junior » automatique, qui possède une entrée de vapeur propre à chaque cylindre d'égal diamètre ; 2° le moteur Standard automatique qui ne diffère du précédent que par la place qu'occupe le mécanisme de distribution ; 3° le moteur Compound, qui reçoit d'abord la vapeur dans un cylindre de petit diamètre ; cette vapeur, après s'être utilisée sur le petit piston, entre dans le grand cylindre, où elle agit une seconde fois sur le grand piston.

Machines Ducommun. — La machine à vapeur Ducommun est à distributeur rotatif ; elle possède deux pistons, qui se déplacent toujours, en sens contraire l'un de l'autre, dans le même cylindre ; les pistons, pour être déplacés, ne reçoivent la vapeur que sur leur surface interne. En dessous du cylindre et en son milieu, est placé l'arbre moteur ; le mouvement des pistons lui est transmis par l'intermédiaire de deux leviers ou balanciers verticaux ; l'extrémité inférieure de ces balanciers actionne, au moyen d'une bielle, l'un des boutons de la double manivelle que l'arbre moteur forme en son milieu. Cette machine à grande vitesse peut être à un ou plusieurs cylindres, avec ou sans condensation.

Machines Biétrix. — Les machines Biétrix et Cie de Saint-Etienne sont exposées dans un local particulier situé en dehors de la coupole. Ces machines sont caractérisées par l'organe de distribution qui, est unique ; c'est un

robinet muni d'ouvertures convenablement disposées, de telle sorte que si on lui communique un mouvement uniforme de rotation par l'arbre moteur, il produit l'admission et l'échappement de vapeur au moment voulu de chaque côté du piston.

Turbine à vapeur de Laval. — La turbine à vapeur « de Laval » est une invention nouvelle, que l'Exposition de Lyon permet d'admirer. Cette machine, inventée en Suède il y a deux ans, se différencie essentiellement de toutes les autres machines du même genre et des machines à vapeur ordinaires, par son principe, qui consiste à utiliser la force vive seule de la vapeur. La vapeur à haute pression arrive entièrement détendue sur les aubes de la roue réceptrice. Cette détente s'effectue dans le trajet de la valve d'introduction à l'orifice des tubes de distribution de vapeur. Dans ce trajet, elle a acquis une force vive due à sa propre détente, et qui est précisément égale au travail qu'elle aurait fourni en se détendant derrière un piston. Cette force vive est alors transmise aux aubes de la roue, comme celle de l'eau dans une turbine hydraulique.

Cette machine se compose d'une roue à aubes sur laquelle la vapeur, complètement détendue, est amenée par deux ou plusieurs ajutages qui dirigent les jets de vapeur. Le corps de la turbine est monté sur un axe flexible en acier, qui a pour but de parer aux graves accidents que pourrait occasionner la force centrifuge résultant d'une vitesse de rotation de 24.000 tours à la minute : l'arbre flexible, mis en mouvement, commence par fléchir, puis se redresse spontanément à partir d'une certaine vitesse.

Sur l'arbre principal est placé un pignon engrenant avec une roue dentée, qui réduit la vitesse dans le rapport voulu.

Le régulateur est placé sur l'arbre secondaire; il agit sur une soupape, qui règle l'entrée de la vapeur dans la turbine. D'autre part, des valves, qui obturent les tuyaux d'amenée de vapeur sur la turbine, permettent de réduire à la moitié, au tiers, etc., la puissance maximum de la machine.

Moteurs à gaz. — Les moteurs à gaz, qui utilisent, pour la production de la force motrice, la puissance d'expansion d'un mélange de gaz d'éclairage et d'air atmosphérique, enflammé subitement dans un cylindre où se meut un piston, présentent la plus grande analogie avec les moteurs à vapeur. Les principaux moteurs à gaz exposés à Lyon sont : le nouveau moteur « Otto », le moteur « Charron », le moteur « Grossley », et le moteur « Simplex ».

Moteur à gaz Otto. — Le nouveau moteur à gaz « Otto » rentre dans la catégorie des moteurs à explosion et à compression. L'action se décompose en quatre phases, correspondant à quatre coups de piston : pendant la première phase, le piston va en avant et aspire le gaz et l'air qui remplissent le cylindre; pendant la seconde, il revient en arrière et comprime le mélange; pendant la troisième, le travail moteur, déterminé par l'explosion, est utilisé et transmis; enfin, pendant la quatrième période, le piston expulse les produits de la combustion; il n'y a, par conséquent, qu'une impulsion donnée tous les quatre coups de piston ; durant les trois autres, c'est la force vive du volant qui entretient le mouvement, le régularise, et restitue la quantité de travail nécessaire à la compression. Le nouveau moteur à gaz « Otto » est sans glissière : la bielle est attachée directement au piston d'un côté, et de l'autre à l'arbre coudé. Dans ce moteur, le tiroir a été supprimé et la distribution se fait par des soupapes, pour l'arrivée du gaz. l'arrivée de l'air, et l'introduction du mélange dans le cylindre. L'inflammateur est un bec brûleur, chauffant un tube incandescent en porcelaine.

Moteur à gaz Charron. — Le moteur à gaz « Charron » est du genre Otto. Dans ce moteur, deux soupapes, placées sous la dépendance du régulateur, concourent à l'admission; la première livre passage à une quantité déterminée de gaz combustible; la seconde, que traverse le mélange détonnant de gaz et d'air, est soulevée par une came pendant tout le temps de l'aspiration, mais elle reste ouverte pendant un temps plus ou moins long, pendant que le piston revient sur lui-même; il en résulte que la quantité de mé-

lange conservé dans le cylindre est variable; le gaz qui échappe à la compression est remisé pour ainsi dire dans un long tuyau en spirale d'où il est repris à l'aspiration suivante.

Moteurs à gaz Grossley. — Le moteur à gaz « Grossley » fonctionne aussi suivant le cycle Otto. Dans ce moteur, la distribution se fait au moyen d'un arbre latéral portant des cames, qui retiennent quatre soupapes au moyen de galets et de leviers. Comme dans le moteur Otto, le tiroir a été supprimé comme étant un organe délicat et sujet à de fréquents dérangements. L'allumage se fait au moyen d'un tube rougi; le refroidissement du cylindre est obtenu par une circulation d'eau courante faisant thermo-siphon.

Moteur à gaz Le Simplex. — Le « Simplex » est un moteur à gaz à compression avec inflammation du mélange explosif par une étincelle électrique continue. Ce mode d'allumage assure une déflagration instantanée, sans ratés, sous n'importe quelle pression; il permet une compression plus énergique et procure par suite une notable économie dans la consommation du gaz. Il permet aussi de simplifier considérablement tous les organes, le tiroir notamment, qui n'offre plus de cause de détérioration, d'encrassement, d'entretiens fréquents et coûteux, comme cela arrive avec les moteurs à allumage au gaz. Un nouveau régulateur à pendule supprime tous les mécanismes compliqués des régulateurs ordinaires.

Gazogènes. — A la suite de la description sommaire des principaux moteurs à gaz, il n'est pas déplacé de parler d'un gazogène installé dans l'Exposition de Lyon, et qui assure l'alimentation, en gaz pauvre, d'un moteur à gaz « Le Simplex », placé à l'entrée principale.

Ce gazogène est du système Buire-Lencauchez. Il se compose d'un cylindre de tôle, garni intérieurement d'une couche de sable et d'une garniture en briques réfractaires, destinée à atténuer la déperdition de chaleur. Le charbon est versé par une trémie dans le gazogène; un robinet permet de régler l'arrivée de l'eau, chauffée dans un barreau creux, et qui tombe en gouttelettes dans le cendrier;

une partie de cette eau est alors vaporisée et pénètre la masse incandescente; l'excès de cette eau s'écoule par un conduit spécial. Un ventilateur envoie un courant d'air énergique dans le foyer; cet air entraîne avec lui la vapeur d'eau. La réaction s'opère dans le gazogène : il se produit un mélange d'oxyde de carbone, d'hydrogène, d'hydrocarbure et d'azote : le gaz, ainsi composé, porte le nom de gaz pauvre, à cause de son faible pouvoir éclairant, et il ne peut servir qu'à la force motrice et au chauffage. Son pouvoir calorifique est de 1.500 calories environ, il varie suivant les charbons employés.

Au sortir du gazogène, le gaz est conduit dans un laveur, à l'entrée duquel il doit vaincre la faible résistance d'un joint hydraulique, destiné à empêcher tout retour du gaz vers le gazogène. Le gaz traverse une colonne de coke, il s'y débarrasse de ses poussières et s'y refroidit au contact de l'eau, qui tombe en pluie d'un siphon placé à la partie supérieure du laveur. Le gaz refroidi se rend ensuite au gazomètre.

A l'arrivée de l'air du ventilateur au gazogène est placée une cloche, reliée au gazomètre; quand celui-ci est arrivé en haut de sa course il soulève la cloche, l'air refoulé par le ventilateur s'échappe au dehors, et la production de gaz cesse, ou ne se fait que proportionnellement. De cette façon, le gazogène ne produit exactement que la quantité de gaz nécessaire; ce réglage automatique maintient la consommation de charbon proportionnelle à la force produite par le moteur alimenté par le gazogène.

Les houilles maigres sont employées de préférence pour la production du gaz pauvre.

Moteurs à pétrole. — Les moteurs à pétrole, construits sur les mêmes données que les moteurs à gaz, emploient, au lieu d'un mélange de gaz et d'air, un mélange d'air et de vapeurs d'hydrocarbures légers.

Ces moteurs conviennent à la moyenne et petite industrie, dans les endroits où il n'y a pas de gaz. Les locomobiles à pétrole produisent une force exempte de tout danger d'explosion ou d'incendie, répondent à tous les besoins de

l'agriculture, pour battre et moudre le blé, pour les machines de sciage et d'irrigation, etc.

Les principaux moteurs exposés à Lyon sont : les moteurs Niel, Sécurité, Millot, Perrin, Grob.

Tous ces moteurs sont basés sur le même principe; ils sont à compression et à détente ; ils ne diffèrent entre eux que par la disposition des organes, le mode de vaporisation du pétrole et l'allumage du mélange explosif.

Moteurs hydrauliques. — Nous n'entrerons pas ici dans le détail des moteurs hydrauliques exposés à Lyon ; ce genre de moteur n'étant représenté que par quelques types de turbines dans lesquelles les constructeurs se sont préoccupés de réunir le plus grand nombre de qualités, telles que, par exemple : la marche à débit variable et à turbine noyée sans grande variation dans le rendement ; la bonne disposition des pivots hors de l'eau pour faciliter le graissage et l'entretien.

III. — Machines-outils, organes de machines et appareils de mécanique générale

Machines-outils à travailler les métaux. — Les machines-outils pour le travail des métaux, exposées à Lyon, sont très diverses et très perfectionnées. Les exigences de la construction ont amené les constructeurs de machines-outils à produire des types très variés.

La plupart des machines exposées constituent le matériel des ateliers de construction mécanique ; telles sont les différentes catégories de tours, de machines à percer, à fraiser, à aliser, à raboter, à limer, à tarauder, etc...

Le développement toujours croissant que prend la construction a obligé aussi les constructeurs à créer des types de machines d'une grandeur vraiment colossale. On peut citer comme exemple le tour en l'air à plateau horizontal de la maison Bouhey. Ce puissant outil permet de tourner des pièces de $5^{m},10$ de diamètre ; sa disposition présente

comme avantages sérieux : la facilité de montage des pièces lourdes sur un plateau horizontal, le centrage plus rapide de la pièce à tourner, et l'action simultanée ou séparée de deux outils.

Machines-outils pour travailler le bois. — Le travail mécanique des bois a atteint aussi un tel degré de perfection, que l'on peut dire actuellement que l'outillage pour travailler les bois est aussi complet que celui employé pour travailler les métaux.

Aujourd'hui toutes les industries travaillant le bois : la menuiserie, la tonnellerie, la marqueterie, le charronnage, la carrosserie ont leur outillage particulier, qui leur permet de créer mécaniquement toutes les pièces de leur fabrication, si bien que la main-d'œuvre se réduit au tracé, à l'assemblage et à la pose.

Nombreuses sont les machines, figurant à l'exposition, qui ressortissent à ces spécialités.

Organes de machines. — Pour la construction des organes de machines, la maison Piat est évidemment celle qui possède les types les plus variés et les plus parfaits. Ses séries de pièces de machines rendent les plus grands services dans l'industrie, en évitant à tous ceux qui ont une machine, ou qui veulent en construire une, les frais si considérables de modèles, qui, la plupart du temps, ne servent qu'une fois.

Avec ses organes de machines et de transmission de mouvement, la maison Piat a exposé une machine à mouler, fonctionnant par la pression hydraulique. Cette machine peut rendre de grands services dans les fonderies pour l'obtention de certaines pièces à répétition.

Appareils de mécanique générale. — La mécanique générale comprend un très grand nombre d'appareils et d'installations tels que : dynamomètres, appareils de pesage, machines pour la manœuvre des fardeaux, treuils, palans, grues, machines hydrauliques élévatoires, pompes, norias, tympans, béliers, ventilateurs, etc.

Nous ne parlerons ici que de deux installations principales, qui attirent à l'Exposition l'attention des visiteurs ;

ce sont l'installation des ascenseurs de la coupole. et celle des appareils à produire le froid et la glace.

Ascenseurs de la coupole. — La galerie polygonale qui règne autour de la coupole, à 20 mètres au-dessus du sol, est desservie par quatre ascenseurs hydrauliques ; la station des pompes de pression est située sous la coupole à l'exposition des pompes Worthington.

Deux pompes à vapeur compound, type de pression, reçoivent l'eau en charge d'un réservoir dont la capacité a été calculée pour que, les quatre ascenseurs fonctionnant à la fois, le niveau de l'eau reste encore à une hauteur convenable dans le réservoir ; celui-ci est branché sur la canalisation d'eau de la ville, pour compenser les fuites inévitables de la conduite générale. Un accumulateur, qui remplit en même temps la fonction de régulateur, est destiné à maintenir la pression constante dans la conduite de refoulement ou de pression. Dans son mouvement ascendant ou descendant, l'accumulateur-régulateur agit sur un papillon, qui règle l'arrivée de vapeur aux pompes et, par suite, leur débit suivant le nombre d'ascenseurs en service. Il existe aussi une conduite spéciale reliant la conduite de pression à la conduite de retour ; cette conduite est fermée par une soupape, qui est ouverte quand l'accumulateur est en haut de sa course, de sorte que, dans ce cas, l'eau refoulée retourne au corps de pompe par la conduite d'aspiration. Chaque ascenseur peut élever huit personnes ; la durée de l'ascension est d'environ 30 secondes, ce qui correspond à une vitesse d'ascension de $0^m,65$.

Les ascenseurs sont à piston plongeur et à équilibrage inférieur. Cette disposition, tout en offrant la sécurité la plus absolue, indispensable à l'élévation des personnes, permet aussi la meilleure utilisation de la pression initiale. L'équilibrage parfait : 1° du poids mort de l'ascenseur (Piston et cabine), 2° des variations de ce poids mort, dues aux déplacements du piston pendant la marche, qui, on le sait, augmente en poids du volume d'eau déplacé dans sa course, est en relation directe avec la quantité d'eau consommée, et par suite, avec la force employée. Tous les

ascenseurs sont munis d'une manœuvre produisant les arrêts automatiques sans choc ni bruit, d'un distributeur parfaitement étanche, d'un frein hydraulique réglant la vitesse de descente quelle que soit la charge, d'une condamnation de la manœuvre, de serrures de sûreté, en un mot, de tous les derniers perfectionnements apportés aux ascenseurs.

Machines à produire le froid et la glace. — Les machines à produire le froid et la glace ont acquis un grand développement dans l'industrie; il en existe un grand nombre de systèmes. Parmi ceux-ci c'est le système dit à compression qui s'est le plus distingué. Il consiste à faire évaporer les liquides volatils dans un réfrigérant, et à comprimer mécaniquement ces vapeurs dans un condenseur.

C'est à ce système de compression qu'appartiennent les machines à acide carbonique pour la production du froid et de la glace système Escher.

Les hautes pressions et la puissance frigorifique considérable de ce liquide volatil permettent de diminuer la grandeur des appareils, outre qu'il possède la précieuse propriété de ne pas attaquer les machines.

Les machines du système Escher comprennent les trois appareils suivants :

1° Le réfrigérant, appareil tubulaire, dans lequel l'acide carbonique liquide s'évapore et refroidit en conséquence le milieu ambiant;

2° Le compresseur, ou pompe à acide carbonique, qui aspire les vapeurs d'acide carbonique dans le condenseur, les comprime et les refoule dans le réfrigérant;

3° Le condenseur, appareil tubulaire, plongé dans de l'eau courante, dans lequel l'acide carbonique comprimé se liquéfie par refroidissement. Cet acide carbonique retourne au condenseur en passant par un robinet régulateur.

IV. — Génie civil

Le génie civil, ou l'art d'exécuter les grands travaux publics ou industriels à l'aide des sciences appliquées, est représenté dignement à l'Exposition de Lyon par le Palais principal.

Cette imposante construction se compose d'une partie centrale ou coupole, ayant en plan la forme d'un polygone de 16 côtés et de 110 mètres de diamètre.

En élévation, 16 arcs métalliques, constituant l'ossature principale de la charpente, s'arc-boutent à leur sommet, à 55 mètres du sol, en une couronne circulaire de 5 mètres de diamètre et $1^{m},80$ de hauteur; un réseau de pannes, chevrons et contreventements complète le système et lui assure la plus parfaite rigidité.

Pour permettre au lecteur d'établir une comparaison entre le Palais principal de l'Exposition de Lyon et le Palais des machines de l'Exposition de 1889, nous rappellerons que ce dernier avait une ouverture de $110^{m},60$ et une hauteur de 45 mètres.

Les arcs de la coupole sont articulés à leurs appuis au moyen de rotules, pour permettre leur libre dilatation; leur attache au sommet, sur la couronne circulaire, réalise un demi-encastrement, condition que l'étude a jugée la plus convenable.

Autour de la coupole règne une galerie polygonale de 40 mètres d'ouverture, dont les fermes, inclinées suivant la pente de la toiture, s'appuient, d'un côté sur 16 grands piliers de 28 mètres de hauteur, faisant corps avec les arcs à leur naissance, et de l'autre sur 32 petits piliers de 14 mètres de hauteur, également articulés à leur pied. Les fermes poutres, de 40 mètres, sont prolongées en consoles sur une longueur de 15 mètres, d'un côté jusqu'à leur rencontre avec les arcs de la coupole, et de l'autre jusqu'au pourtour, constituant ainsi une poutre Cantilever ayant

70 mètres de longueur. Ce système a permis de diminuer sensiblement le poids du fer entrant dans sa composition et en outre d'amincir les poutres en leur milieu en leur donnant une forme arquée plus satisfaisante comme aspect.

La cloison vitrée clôturant le palais est établie directement sous l'extrémité de la console de 15 mètres, donnant ainsi à la construction un diamètre de 220 mètres.

Au porte à faux, existant à l'extrémité de la poutre Cantilever, il a été ajouté une console extérieure de 6 mètres de portée en forme d'auvent, pour abriter un promenoir circulaire ; ce qui porte le diamètre total du palais à 232 mètres, et la surface couverte à 42.000 mètres carrés environ.

Pour permettre une vue d'ensemble de l'intérieur du Palais, genre d'attraction assez goûtée du public, une galerie promenoir de 3 m. 50 de largeur, a été établie sur les grands piliers de la coupole à 20 mètres du sol. Quatre ascenseurs et deux escaliers tournants adossés aux piliers y donnent accès.

Les calculs de résistance et de stabilité de l'ensemble de cette importante ossature métallique, dont le poids est environ de 2.300.000 kil., ont été établis en admettant les mêmes conditions de charges qu'au Palais des machines de l'Exposition de 1889, à Paris.

En outre du poids propre de la construction métallique, on a compté : 1° Un poids de 40 kil. par mètre carré pour la couverture en bois et en zinc; 2° La condition la plus défavorable, ou d'une surcharge de neige de 50 kil. par mètre carré de surface horizontale, ou d'un vent soufflant horizontalement avec une vitesse de 35 mètres par seconde, soit avec une pression de 150 kil. par mètre carré.

Pour le calcul des arcs de la coupole, on a admis deux hypothèses : 1° Que chaque arc était articulé au sommet et à ses appuis (3 articulations); 2° Que l'arc était encastré à ses appuis par suite de sa liaison avec le grand pilier, et qu'aucune articulation n'existait au sommet, condition déjà relatée plus haut.

Dans le cas de l'arc à 3 articulations surchargé uniformé-

ment, la courbe des pressions encadre assez exactement l'axe moyen de l'arc, qui affecte à peu près la forme d'une parabole cubique; au contraire la charge dissymétrique engendre dans l'arc des moments de flexion assez considérables.

Le même examen a été répété en supposant l'arc encastré au sommet et à ses appuis, puis des tableaux d'efforts ont été dressés, qui ont servi à déterminer les conditions de charges les plus défavorables à considérer.

Bien qu'en raison de la grande flèche de l'arc par rapport à sa corde, les variations $\pm 30^{\circ}$ de la température n'engendrent que des efforts très peu considérables, on les a joints quand même aux précédents.

En examinant, dans les tableaux dressés à cet effet, les efforts et les sections qui y correspondent, on trouve que la fatigue du métal n'est jamais supérieure à 8 kil. par millimètre carré.

La réaction verticale due aux charges réunies d'un demi-arc de coupole, d'un grand pilier et de sa galerie promenoir, est au total de 210 tonnes, produisant, sur la rotule de 0 m. 160 de diamètre, un effort de 1 kil. 6 par millimètre carré, et à l'appui des sabots sur la pierre, un effort de 32 kil. par centimètre carré, conditions toutes très acceptables.

Le poids total de cette immense charpente est de 2.296.000 kil., ce qui donne un poids d'environ 55 kil. par mètre carré; résultat remarquable, et qui présente une économie de plus de moitié sur le poids réalisé jusqu'à ce jour dans les grandes constructions.

Les premières études et les calculs relatifs à la construction commencèrent en janvier 1893, de telle sorte que le 15 avril suivant la première ferme était en place, et l'ensemble était achevé le 15 octobre de la même année.

Cette importante construction a été ainsi étudiée et réalisée de toutes pièces par MM. Patiaud, Lagarde et Cie, ingénieurs-constructeurs à Lyon, dans un délai de neuf mois et demi.

(A suivre.) B. Mayoux.





MÉLANGES

MÉMOIRES DU CHANCELIER PASQUIER (1)

Les nouveaux volumes des *Mémoires* du chancelier Pasquier confirment pleinement les espérances qu'avait fait concevoir le premier. A mesure qu'on avance dans ce récit, l'intérêt grandit. Les révélations de Pasquier, ses appréciations sur les hommes et les événements jettent une lueur parfois très vive sur la période mouvementée embrassée par la dernière publication.

I

Le second volume (1812-1814) s'ouvre sur le récit de la conspiration du général Malet. Cette tentative, d'une témérité inouïe, avait été méditée dans les loisirs d'une détention commune par un général jacobin et quelques rares royalistes unis dans une même haine. « On ne discute pas les motifs de la vengeance dont le besoin nous dévore quand on est d'accord sur le mal qu'on souhaite à

(1) Publiés par M. le duc d'AUDIFFRED-PASQUIER, t. II, III, IV. — Paris, Plon, in-8°. 1894.

son ennemi. » L'audace ne pouvait suffire, et, le premier instant de stupeur passé, l'ordre se trouva rétabli en quelques heures. La répression fut d'autant plus terrible que les vainqueurs avaient ressenti une frayeur plus grande.

La nouvelle de ce coup de main précipita le retour de Napoléon de Russie. Il rentrait affaibli et vaincu, mais ayant déployé toute la grandeur de son génie dans une campagne où tout autre aurait succombé tout entier. Par malheur ce n'était cependant pas la paix, grâce peut-être aux conseils néfastes du duc de Bassano. En une année on appelait un million de conscrits. De plus, la création des gardes d'honneur et l'expédition d'office de brevets de sous-lieutenant frappaient les classes riches, de préférence les familles hostiles au régime impérial, faisant partir tous ceux qui s'étaient exonérés par l'achat de remplaçants ou qui avaient dépassé l'âge de la conscription. Peu de mesures, à en croire Pasquier, contribuèrent autant à surexciter les esprits. La plupart de ces jeunes gens, enrôlés de force, se battirent en héros, mais « il n'y avait plus de famille qui ne fût dans les transes, si elle n'était pas dans les larmes ».

Et cependant il semblait plus facile à Napoléon de se procurer des hommes que de lever des impôts. Comme à toute force il lui fallait de l'argent, devant l'opposition du corps législatif il n'hésita plus à procéder simplement par décret. Hélas! levées d'hommes et d'impôts ne devaient point, malgré ses admirables inspirations militaires pendant la campagne de France, arrêter l'envahisseur. Paris dut enfin capituler, et Pasquier fut un de ceux auxquels incomba le triste devoir d'apporter à l'empereur Alexandre la soumission de la ville.

La capitulation de Paris ouvrait la crise politique et mettait ouvertement en cause la question de changement de gouvernement. Pasquier n'hésita point à exposer très franchement et très nettement l'état de l'opinion : l'immense majorité des Français était prête à acclamer le gouvernement quelconque qui lui assurerait la paix, celui, par conséquent avec lequel les alliés seraient le mieux dispo-

sés à traiter; c'est ainsi que les alliés devenaient en réalité les maîtres de la destinée du pays. Les Bourbons étaient complètement inconnus des masses populaires; les événements prodigieux des vingt dernières années, le soin extrême de la police de réprimer toute allusion à leur existence, en avaient fait perdre le souvenir. Est-ce Chateaubriand qui, par sa brochure retentissante, « Bonaparte et les Bourbons », détermina en leur faveur un immense mouvement d'opinion? Pasquier se refuse à le croire. « Je puis affirmer, dit-il, que cette œuvre a, au contraire, causé les plus grands embarras aux hommes qui dirigeaient réellement les affaires; qu'elle fut au moment de causer une explosion dans le parti militaire qu'on avait tant d'intérêt à ménager, dont les étrangers attendaient l'adhésion comme la seule base d'un arrangement solide; j'ajoute que les sentiments d'indignation qu'elle a jetés dans l'âme de tant d'hommes qui se trouvèrent injuriés dans la personne de celui qui avait été si longtemps leur chef, que ces sentiments, dis-je, n'ont point été étrangers à la catastrophe du 20 mars de l'année suivante. » Celui qui aurait le plus efficacement contribué au retour des Bourbons serait le Corse Pozzo di Borgo, par haine pour Napoléon dont il ne croyait pouvoir combattre le prestige que par un autre prestige, celui de la légitimité.

Pasquier se rallia immédiatement à la cause des Bourbons; mais il le fit avec dignité, en se refusant à outrager le souverain qu'il venait de servir. Bien peu eurent le courage de suivre son exemple dans leur évolution : ce ne furent que honteuses palinodies et lâches adulations, au-dessus desquelles brille par un contraste saisissant l'attitude toujours chevaleresque et si sympathique de Caulaincourt, en qui se personnifie la fidélité.

Les maréchaux exigèrent l'abdication de Napoléon; la défection de Marmont, pour qui Pasquier plaide les circonstances atténuantes, acheva de faire tomber les hésitations du tsar : le rétablissement des Bourbons fut décidé, et Louis XVIII fit sa rentrée à Paris. Une nouvelle période s'ouvre pour Pasquier : en raison de l'opposition de son

entourage, le roi ne pouvant le maintenir dans ses fonctions de préfet de police, et ne voulant pas se priver de son concours, lui offrit la direction générale des ponts et et chaussées. C'est sur ce changement de situation que se ferme le second volume.

II

Le troisième volume (1814-1815) retrace l'histoire de la première restauration et de l'étrange aventure des Cent-jours; il s'arrête, en septembre 1815, sur la chute du second ministère Talleyrand, au moment de l'entrée en scène de la Chambre introuvable.

Durant cette période, Pasquier joua un rôle fort secondaire. Confiné dans ses fonctions de directeur général des ponts et chaussées, il se trouva peu mêlé au mouvement politique. Il fut témoin, sans en être responsable, des fautes parfois presque inévitables du nouveau régime, des froissements multipliés que ressentaient quotidiennement les anciens généraux de l'empire. En même temps la réorganisation des divers services était confiée à des incapables. Le chancelier Dambray, qui durant vingt-cinq ans de retraite « n'avait rien appris et avait beaucoup oublié », peupla le conseil d'Etat, qui avait été sous l'Empire le plus intelligent et le plus indépendant des corps politiques, de magistrats ou de fonctionnaires vieillis, sans expérience et sans valeur. Quant aux ministres, le choix n'en était guère plus satisfaisant. Le rôle de Talleyrand au congrès de Vienne est sévèrement apprécié ; Pasquier lui reproche durement d'avoir été dupe ou complice, et de n'avoir pas conclu une alliance intime avec la Russie. Sur ce point, il est probable que ses antipathies personnelles l'ont rendu injuste ; car les plus graves historiens paraissent avoir entièrement justifié la difficile attitude de Talleyrand, et ont rendu hommage à l'habileté et à l'énergie qu'il déploya.

Le retour de l'île d'Elbe ne fit pas d'illusion à Pasquier;

il ne semble pas avoir cru au rétablissement durable du régime impérial. Au reste, Waterloo survint assez promptement pour lui enlever toute hésitation, et, après une courte retraite de quelques mois, il rentrait dans les affaires en acceptant de Talleyrand le poste de garde des sceaux.

Le nouveau ministère était étrangement mêlé ; Fouché, qui malgré son passé méprisable et ses trahisons cyniques savait s'imposer à tous les gouvernants, prenait le portefeuille de la police ; ce choix était d'autant moins fait pour plaire à tous, que le duc d'Otrante ne montrait en temps normal qu'une capacité des plus médiocres. « Cet esprit si vif, si actif, si entreprenant quand il se trouvait au milieu d'une révolution, engagé dans une crise, nouant les fils de l'intrigue la plus hasardeuse, tombait dans une complète nullité, dans une sorte d'apathie vraie on feinte, du moment où les affaires reprenaient un cours régulier. » Par contre, le baron Louis, ancien prêtre défroqué comme Talleyrand, qu'il connaissait bien et dont il était l'ennemi acharné, apportait à l'administration des finances une probité rigoureuse, mais avec des vues souvent étroites et des manières brutales. Le baron de Vitrolles, secrétaire du Conseil, jetait encore un élément de désorganisation dans ce cabinet sans homogénéité, en trahissant inconsidérément à tout moment le secret des délibérations.

De tels éléments n'auraient sans doute point suffi pour sauver la France en face des prétentions des coalisés qui grandissaient tous les jours. Heureusement la générosité du tsar Alexandre contribua à empêcher un démembrement. En même temps se réunissait la nouvelle chambre, composée en majorité de royalistes exaltés : un changement de ministère s'imposait. Renonçant à entrer immédiatement dans une nouvelle combinaison, Pasquier préféra aborder la vie parlementaire et occuper le siège que venaient de lui offrir les électeurs.

III

Le quatrième volume conduit de 1815 à 1820. La scène change; nous voilà transportés en plein régime constitutionnel et parlementaire. Pasquier va se trouver extrêmement mêlé à toutes les discussions, son rôle est considérable et son témoignage toujours extrêmement intéressant. Ses jugements et ses appréciations ne pourront cependant point toujours être entièrement acceptés sans réserves; malgré sa loyauté, il était encore trop rapproché des événements dans lesquels il avait été non seulement spectateur mais encore acteur, pour qu'il ne ressentît pas le contre-coup des passions politiques.

C'est sur le ministère du duc de Richelieu que s'ouvre cette nouvelle partie des mémoires. Pasquier ne cache point sa profonde admiration pour le libérateur du territoire français, pour le grand ministre dont les talents, le courage et la dignité servirent si utilement la cause de la France et de la Restauration; il s'indigne, avec raison, de l'injustice et de l'ingratitude de ses concitoyens. La figure du duc de Richelieu plane sur tout ce volume.

A l'intérieur, la surexcitation des esprits rendait la situation fort difficile. C'est la période de la Chambre introuvable, époque douloureuse où des ressentiments bien faciles à comprendre portèrent à des représailles regrettables et à des exagérations maladroites. Ici, cependant, Pasquier se montre trop sévère, car en relevant les fautes des députés de 1815 il ne tient point assez compte du courant qui les entraînait et méconnaît la droiture, le sincère désir du bien, le sentiment profond d'indépendance qui animaient la plupart. Les procès militaires secouèrent profondément l'opinion; ils contribuèrent surtout à développer ces germes d'irritation qui devaient se manifester par de nombreux complots. Au reste cette période ne fut pas de longue durée, et l'ordonnance du 5 septembre 1816,

rendue sous l'influence de M. Decazes, prononça inopinément la dissolution de la chambre.

Cette mesure hardie fut accueillie avec grande faveur par la majorité de la nation, mais elle soulevait en même temps de vives récriminations. Chateaubriand la combattit par un violent pamphlet, « la Monarchie selon la charte ». Cependant les élections, sans donner au ministère tous les résultats attendus, firent perdre la majorité au parti ultra.

Après avoir été président de la Chambre et s'être définitivement brouillé avec Talleyrand, Pasquier fut nommé, en 1817, garde des sceaux. Il allait se trouver directement mêlé aux négociations entraînées par la présentation d'un nouveau concordat. Une convention avait été signée le 11 juin, à Rome, par le duc de Blacas et le cardinal Consalvi. L'affaire avait été menée secrètement, mais il fallait une confirmation législative. En sa qualité de garde des sceaux, Pasquier eut à préparer le projet de loi; il se fit aider par Portalis jeune. Dans le récit de ces incidents, le vieux gallican imprégné de préjugés apparaît tout entier, admirateur de la pragmatique sanction, hostile au concordat de 1517, pénétré de la nécessité de consacrer l'appel comme d'abus. MM. Royer-Collard et Camille Jordan montraient des dispositions moins favorables encore. Aussi le projet de loi accompagnant la convention reproduisait-il en substance la plupart des dispositions importantes des articles organiques; en réalité, on arrivait à retirer d'une main ce qu'on accordait de l'autre. Pasquier ne s'est point rendu compte de l'inconvenance et du peu de loyauté de ces agissements. Comme quinze ans auparavant, le Saint-Siège aurait été contraint d'élever ses protestations. Mais un incident imprévu changea toutes les combinaisons : le comte de Marcellus, l'un des membres de la commission chargée du rapport sur les affaires ecclésiastiques, ayant consulté le Saint-Siège sur le projet de loi, Pie VII lui répondit en lui exprimant son mécontentement et sa douleur. Cette lettre devait rester secrète, et, contrairement à l'opinion de Pasquier, il est probable qu'elle ne fut rendue publique

que par une indiscrétion dont son destinataire ne saurait être rendu responsable. Il n'en fallut pas davantage pour tout arrêter. Toutefois, à défaut du concordat, certains points importants purent être réglés avec la cour de Rome.

La conspiration *du bord de l'eau* venait peu après susciter des difficultés d'une tout autre nature. La lumière ne paraît point encore définitivement faite sur cette obscure affaire, dans laquelle, à en croire le chancelier, Chateaubriand, le général Donnadieu, et surtout M. de Vitrolles, auraient joué un rôle important : il ne s'agissait rien moins que de faire enlever les ministres et d'imposer au roi, par la violence, de nouveaux choix. Les poursuites judiciaires hâtivement et imprudemment tentées avant qu'on eût des preuves matérielles suffisantes, et alors qu'on redoutait une enquête approfondie qui aurait risqué de compromettre de trop hauts personnages, aboutirent, comme Pasquier l'avait prévu, à un arrêt de non-lieu. L'opinion se montra hostile au gouvernement, et fut assez généralement que, s'il avait existé quelque chose, on devait l'attribuer à des agents provocateurs.

Desdissentiments intérieurs entraînèrent la dissolution du cabinet Richelieu, au moment où il semblait devoir recueillir la récompense de ses efforts, après avoir mérité la reconnaissance de tous les bons citoyens. Le ministère Dessolles lui succéda : en fait, le pouvoir se trouva bientôt partagé entre le comte de Serre, « une des premières puissances de tribune qui se soient rencontrées dans aucun pays », et M. Decazes, dont la faveur auprès du roi croissait tous les jours. Mais au moment où M. Decazes semblait le plus puissant, l'assassinat du duc de Berry venait bouleverser toutes les combinaisons. Les jalousies et les antipathies qu'avait fait naître le favori se déchaînèrent, et une campagne passionnée fut menée contre lui. Le roi finit par céder, et se sépara de lui en le créant duc et ministre d'Etat, tandis que le duc de Richelieu, vaincu par les instances de Monsieur, se décidait à reprendre la présidence du Conseil. Cette fois, une réaction très forte

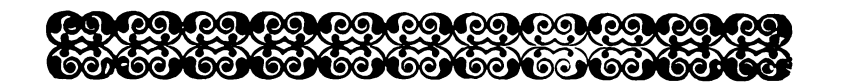
se dessinait dans le pays contre le courant qui, en 1819, avait entraîné le pouvoir du côté des libéraux.

Rien de plus curieux que de lire dans Pasquier le récit de la grande lutte parlementaire qui s'engagea au sujet de la loi électorale, dont la réforme paraissait indispensable. Les débats durèrent vingt-cinq jours, au milieu des circonstances particulièrement graves, de troubles, d'émeutes et d'une vaste agitation. L'éloquence merveilleuse du comte de Serre fit triompher le ministère ; mais désormais un fossé profond se trouvait creusé entre le gouvernement et les doctrinaires.

De nouvelles conspirations devaient troubler cette année 1820. Par bonheur, la naissance du duc de Bordeaux, survenue le 19 septembre, amena une immense détente ; la nouvelle en fut reçue dans l'Europe et en France avec une réelle allégresse, et la royauté sembla devoir s'en trouver solidement affermie.

Les deux derniers chapitres du volume sont consacrés à l'exposé de la situation extérieure ; ils s'arrêtent brusment au moment où s'ouvre le congrès de Troppau.

Auguste Rivet.



BIBLIOGRAPHIE

Eléments d'économie politique, par Joseph RAMBAUD, professeur d'économie politique et de législation financière à la Faculté catholique de droit de Lyon. 1 vol. in-8, 796 pp. Paris, Larose ; Lyon, Auguste Côte.

Encore un traité d'économie politique, dira-t-on. Oui, sans doute. Mais à l'heure où chacun raisonne et déraisonne sur les questions sociales, il n'est pas inutile de rappeler que l'économie politique est une science, qu'elle a ses lois constatées par l'expérience, et qu'on ne saurait les ignorer ou les enfreindre sans s'exposer à de graves mécomptes, à des déceptions cruelles, non moins redoutables pour les particuliers que pour les nations. Quand le moindre publiciste s'érige en professeur de sociologie, il n'est pas mauvais qu'un maître éprouvé depuis de longues années, rompu par un enseignement quotidien aux difficultés d'une exposition claire et méthodique, trace le tableau exact de la législation économique de la France, afin de permettre à nos réformateurs improvisés de « connaître avant de juger, surtout avant de détruire ». Il est excellent enfin de démontrer, comme ce recueil l'a déjà fait (1), qu'il y a une économie politique chrétienne, et de mettre entre les mains des étudiants de nos facultés libres, un livre qui s'inspire franchement, sincèrement des doctrines catholiques, et les place en regard des théories hautaines, mais décourageantes et stériles de l'école positiviste et du darwinisme.

L'ouvrage de M. J. Rambaud répond complètement à ce triple besoin. Ce n'est une œuvre ni de système, ni de parti pris ;

(1) V. nos numéros des 15 avril et 15 mai 1894.

il ne recherche ni la nouveauté, ni l'éclat; il n'a rien du polémiste; il vise à la justesse plus qu'au bruit et à l'originalité; il est uniquement le fruit d'études poursuivies depuis tantôt vingt ans dans la chaire ou dans la presse, et qui ont attiré autour du professeur une clientèle assidue et fidèle. Mais ce mérite — plus rare qu'on ne pense — n'est pas le seul; il en est un autre qui l'égale au moins, c'est celui de la sincérité.

Un penseur catholique, disait en 1851 : « L'économie politique est l'antidote scientifique du socialisme, et si cette dernière hérésie a des adversaires plus ardents et plus implacables, elle n'en a pas de plus logiques, de plus désintéressés et de plus courageux que les économistes. »

Combien ces paroles sont vraies encore en 1894 ! Elles pourraient servir d'épigraphe au traité de M. Rambaud. Si l'auteur eût été moins modeste, il aurait eu le droit, tout en les citant, de se les appliquer à lui-même, car on ne saurait nier ni le courage, ni le désintéressement de ses opinions économiques ; au risque d'encourir l'impopularité dans certaines régions, il repousse le socialisme sous tous ses déguisements et toutes ses formes.

Qu'il étudie la propriété, le travail, le capital et le salaire, la rente, les institutions d'assistance, d'épargne et de prévoyance, l'association, les coalitions et les grèves, la monnaie, le crédit ou les impôts, il combat tous les genres de socialistes, quels qu'ils soient, les socialistes d'Etat comme les collectivistes, ceux qui ont déclaré la guerre au capital, comme ceux qui ne veulent plus entendre parler de charité. Il réfute les uns et les autres à la lumière de l'admirable Encyclique *Rerum novarum*, ainsi que l'avaient fait avant lui les membres les plus éminents de notre épiscopat, de nos ordres religieux, et les congrès des jurisconsultes catholiques français, ainsi que l'ont fait MM. Charles Périn, Ch. Jannet, Brants, Michel, qui honorent la science économique chrétienne et qui ne se sont jamais laissé entraîner sur la pente glissante de l'Etat-providence, de l'Etat propriétaire et industriel universel, de l'Etat despote et omnipotent.

A ses yeux, l'Etat ne peut pas imposer des devoirs de charité sous prétexte qu'il a pour mission de protéger des droits; il ne peut intervenir que pour réprimer des abus, écarter des dangers, assurer la liberté des citoyens. C'est un protecteur, non un régisseur en matière économique. Si la loi écrite doit veiller au

repos dominical, qui est une nécessité pour tous, parce que sa profanation attente à la liberté et à l'égalité humaine, non moins qu'à la majesté divine, si elle doit limiter, par exemple, la durée du travail de l'enfant et de la femme, qui sont exposés à plus de périls dans leur santé et exigent dès lors une vigilance plus sévère, elle doit s'imposer une grande réserve à l'égard de l'ouvrier adulte qui est maître de ses actes, et il lui serait pratiquement impossible de fixer *à priori* un *minimum* de salaire, si ce n'est dans les cas extrêmes et tout à fait exceptionnels. En dehors de ces cas, c'est aux intéressés seuls qu'il appartient de régler entre eux, librement, les conditions du contrat de travail, qui deviendrait autrement de l'ilotisme pour le travailleur, sauf au patron à remplir vis-à-vis de lui les obligations de charité et de secours fraternel que lui prescrit la loi religieuse.

Nous ne donnons ici, à notre vif regret, qu'une idée très sommaire et très imparfaite des conclusions auxquelles s'arrête M. J. Rambaud dans ce volume de près de 800 pages. Mais cela suffit pour appeler l'attention des lecteurs. Ils jugeront eux-mêmes de l'intérêt des questions qui sont traitées par le savant professeur, et de la valeur non seulement théorique, mais pratique des solutions qu'il a adoptées. On peut les résumer d'un mot, celui de Benjamin Franklin : « Si quelqu'un vous dit qu'il est possible de s'enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un voleur. »

H. B.

Sermons, par Mgr Gay, évêque d'Anthédon, ancien auxiliaire de Son Eminence le cardinal Pie. 1894. 2 vol. in-8 de XIX-461 et 491 pp. Paris et Poitiers, librairie religieuse de H. Oudin.

C'est pour nous une tâche toujours agréable à remplir, quand nous devons présenter un nouvel ouvrage de Mgr Gay à nos lecteurs. Elle l'est d'autant plus aujourd'hui que, depuis quelque temps, la voix du pieux et savant prélat s'était tue, que sa plume infatigable s'était arrêtée, et que, depuis la publication de ses *Instructions pour les personnes du monde*, nous n'espérions plus voir paraître de nouvelles œuvres dues à son beau et sympathique talent. Nous nous étions trompé. Les onze volumes dont il avait préparé lui-même la publication, et dont les deux derniers ont été édités après sa mort, « ne représentaient qu'une partie de

l'activité tranquille que cet homme intérieur avait dépensée au service des âmes ». Car la prédication avait été une des grandes occupations de sa vie. Ses exécuteurs testamentaires ont cru, et à bon droit, qu'ils ne devaient pas laisser dans l'ombre tant d'œuvres qu'ils avaient trouvées à l'état de manuscrits : carêmes prêchés à Limoges, ou bien sermons donnés un peu partout, mais plus particulièrement à Paris. Ils ont réuni ces œuvres oratoires en deux volumes, qu'ils nous donnent aujourd'hui, précédés d'une préface telle que Mgr d'Hulst sait les écrire.

Comme tout ce qui est sorti de la plume de Mgr Gay, ces sermons ne peuvent manquer d'être appréciés très diversement. Ils auront des admirateurs convaincus ou des détracteurs décidés : nous sommes du nombre des premiers, et nous voudrions donner ici la raison de nos sympathies et la cause de notre admiration.

Il ne faut pas chercher dans les œuvres de l'éminent prélat des livres propres à être lus en public, à remplacer, par exemple, une prédication à l'exercice du soir en carême. Ces livres doivent présenter d'ordinaire un nombre restreint de pensées, et de pensées assez délayées pour être saisies sans effort et ne pas fatiguer l'attention des fidèles. Or, ce qui caractérise les sermons de Mgr Gay, c'est le nombre et la vigueur des idées. L'évêque d'Anthédon n'est pas non plus un sermonnaire, dans le sens où l'on entend ordinairement cette expression. Il n'a jamais composé de ces instructions qui peuvent être prêchées devant toute espèce d'auditoire, parce qu'elles renferment des lieux communs développés avec assez de simplicité et de facilité pour être accessibles à tous. Non, il s'adressait à des auditeurs d'élite, et ses sermons ne peuvent pas être compris de tout le monde. Mais si on le considère comme un théologien expert dans la science divine, comme un maître que l'on veut écouter docilement et patiemment, comme un ascétique de premier ordre, dont on ne peut, sans un certain effort, s'assimiler la doctrine, alors il est difficile de ne pas le goûter et de fermer ses livres sans garder pour lui un sentiment de vive admiration.

Des esprits chagrins objecteront, nous le voulons bien, que ce maître n'est pas sans défauts. Ils diront que son argumentation ne peut pas toujours être suivie sans effort, et que son style, trop chargé de pensées, est lourd parfois, presque toujours sans grâce et sans abandon. Il est vrai que, pour soutenir le lecteur, il n'y a plus cette action qui conquérait l'auditeur ; que, pour

éclairer le discours, il n'y a plus cette figure d'ascète entourée d'une auréole de sainteté. Aussi la langue que parlait Mgr Gay ne laisse pas d'être pénible parfois, et l'on voudrait souvent trouver dans son exposition plus de naturel et de simplicité, plus d'élan et d'enthousiasme. N'exagérons rien pourtant. Le pieux prélat est, en fin de compte, un écrivain : sa langue est saine, expressive, propre à l'usage des vérités qu'il voulait enseigner. Son exposition, pour longue et embarrassée qu'elle soit parfois, est méthodique, et ses plans souvent admirablement imaginés. D'ailleurs, il s'anime souvent, et souvent aussi il s'élève à des hauteurs où nous ne pouvons le suivre sans une vraie admiration : nous doutons que son sermon *sur la Divinité de Jésus-Christ* ait été jamais surpassé par les plus belles conférences du P. Lacordaire.

Au surplus, ses défauts ne sont rien à côté de ses éminentes qualités, que nous résumerions volontiers dans cette parole de la préface : « Mgr Gay était de la race des docteurs. » De cette race il avait une première qualité, qui consiste à connaître parfaitement les sujets traités. C'est une erreur trop répandue aujourd'hui que, pour prêcher, il n'est pas nécessaire d'avoir de la doctrine, et qu'on y supplée par les mouvements oratoires ou les ressources de la rhétorique contemporaine. C'est aussi un procédé beaucoup trop usité à présent, de copier les idées d'un autre orateur, en se contentant de le rajeunir au point de vue de la forme. De là vient qu'en général les orateurs sacrés n'instruisent pas, et que leurs productions sont souvent d'une faiblesse indéniable. Or les sermons du pieux et éminent évêque montrent qu'il avait approfondi toutes choses, et ils sont instructifs au plus haut degré. Ils sont de plus intéressants, parce qu'ils ont le mérite, si apprécié maintenant, de la nouveauté. Ils sont nouveaux sous le rapport des idées. Non pas que Mgr Gay soit un novateur en fait de doctrine : ce qu'il dit, il l'a demandé aux Saintes Lettres et aux Pères de l'Eglise. Mais les Pères sont si mal connus de nos jours, hélas ! qu'en reproduisant leurs doctrines ou leurs sentences, nous faisons connaître à nos contemporains des choses absolument nouvelles. Voyez plutôt cet admirable sermon sur *l'Aumône*, dont l'orateur montre avec tant d'éloquence et de vérité, et la convenance, et la nécessité, et les béatitudes. D'autres sermons sont nouveaux plutôt au point de vue de la forme que sous le rapport des idées, conformément au vieil adage : *Non nova sed nove.* Pour

nous en convaincre, nous n'avons qu'à lire les sermons sur *la Prière*, un sujet traité cependant bien des fois, et d'une manière étendue, et par des maîtres éminents. Et pourtant, comme Mgr Gay a su en parler mieux que personne avant lui! Et dans les questions qui nous passionnent aujourd'hui, comme il sait présenter avec art, logique et conviction des preuves dont nous n'avions pas jusqu'ici senti toute la force ! Et comme il excelle quand il s'agit de réfuter un sophisme ! Parce qu'il est allé au fond de tout, il sait mettre à nu les erreurs et montrer tout le vice d'un faux raisonnement. D'ailleurs, en le lisant, nous ne songions pas à discuter. Nous nous sentions saisi et comme subjugué par la vérité, enlevé de terre et emporté dans un monde supérieur. Nous étions empoigné par l'éloquence des vérités chrétiennes, et nous ne songions qu'à remercier Dieu de nous avoir donné un tel maître. Et nous nous demandions ce que peut être, à côté de l'éloquence des choses, celle qui naît de l'action oratoire et des artifices du langage. Pour terminer, nous dirons à nos amis : « Lisez ce livre, car il est plein de doctrine, et il vous donnera l'intelligence des choses divines. » Et en même temps, nous souvenant de la grande édification que nous y avons recontrée, et persuadé qu'il fera beaucoup de bien aux âmes de bonne volonté, nous ajouterons avec Mgr d'Hulst : « Prenez et lisez ; ce livre est plein de Dieu. »

A. LEPITRE.

Le Saint Sacrifice de la messe, son explication dogmatique, liturgique et ascétique, par le Dr Nicolas GIHR, directeur spirituel au grand séminaire Saint-Pierre, à Fribourg. Traduit de l'allemand par M. l'abbé L.-Th. Moccand, vicaire général de Mgr Isoard, évêque d'Annecy. 1894. 2 vol. in-8 de xv-422 et 458 pp. Paris, P. Lethielleux.

Le sacrifice de la messe est le centre et comme le foyer de la vie spirituelle dans l'Eglise. Il est le trésor, non seulement du prêtre qui l'offre, mais encore des fidèles qui s'unissent à lui pour être à leur manière, et dans un sens très large, des sacrificateurs. C'est pourquoi le prêtre met son bonheur à célébrer tous les jours la messe, et les fidèles pieux se font un devoir d'y assister régulièrement, comprenant par une sorte d'instinct surnaturel, que la négligence en cette matière les priverait des biens les plus précieux.

Toutefois, pouvons-nous dire que les uns et les autres retirent de cette source de salut toutes les grâces que Dieu y a mises pour eux ? N'est-il pas vrai, au contraire, que nous perdons beaucoup de ces grâces, précisément parce que nous n'avons pas de la messe une connaissance suffisamment complète et approfondie ? Pour bien dire la messe et pour y assister avec dévotion il faut savoir ce que c'est que le divin sacrifice, et combien ne le savent pas ! C'est pour nous l'apprendre que le Dr Nicolas Gihr a composé, et que M. le vicaire général Moccand a traduit le livre que nous avons mission de présenter à nos lecteurs.

Le grand mérite de cet ouvrage, comme le dit Mgr Isoard dans sa lettre d'approbation, c'est qu'il est complet, et qu'il comprend tout ce que l'on peut dire du sacrifice de la messe. Il en explique d'abord la théologie dogmatique, et c'est justice; car le dogme est la base essentielle sur laquelle doit reposer tout le reste, la liturgie, la morale, les effusions de la piété. Suarez l'a dit excellemment : *Est enim sine veritate pietas imbecilla.* Pour traiter cette partie, le Dr Gihr a consulté beaucoup d'éminents théologiens, particulièrement le cardinal Franzelin, dont il a été le disciple. C'est dire que son œuvre est d'une orthodoxie irréprochable. Il a exposé en détail, et d'une manière très élevée, la doctrine du sacrifice en général, et en particulier celle du sacrifice de la Croix et du sacrifice de la messe. Mais, nous l'avouerons ingénûment, nous regrettons que l'auteur, quand il y a controverse sur un point donné, se soit borné à énoncer seulement une opinion, celle qui lui paraissait la plus probable. Nous aurions aimé aussi à voir certaines questions, non pas seulement sommairement indiquées, mais encore traitées en détail : c'est si beau la théologie de l'Eucharistie ! D'ailleurs, nous convenons que ceci est affaire d'appréciation : le Dr Gihr nous dit qu'il a cru être plus utile au clergé en n'insistant pas sur ces questions, et en développant davantage la partie liturgique et ascétique.

Car l'auteur s'est rappelé aussi la seconde partie de la phrase de Suarez que nous venons de citer : *Et sine pietate veritas sterilis et jejuna.* Et il dit d'ailleurs qu'il a voulu imiter Denys le Chartreux : *Non fuit intentio movere vel tangere nisi ea quæ affectum excitare et devotioni possunt proficere, exponendo verba Missæ devotius quo valebam.* Il s'est attaché d'abord à bien expliquer la signification des prières et des cérémonies, qui sont

si peu comprises aujourd'hui. Le sens de certaines formules nous est voilé, parce que nous ne connaissons pas leur origine. Beaucoup de fidèles savent-ils, par exemple, ce que veut dire le mot *collecte* ? Et d'autre part, certaines parties de la messe ne sont pas suffisamment admirées, parce que nous n'avons jamais songé à nous recueillir pour les méditer et les examiner. Les diverses oraisons, par exemple, sont des modèles incomparables de prières. Le Dr Gihr le fait remarquer après Mgr Pichenot, et il cite à ce propos une page vraiment superbe du cardinal Wiseman. Il n'omet rien d'ailleurs dans ses explications. Il nous donne le vrai sens de la prière *Jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui*. Il note aussi, à l'occasion, le moment où telle partie de la messe a commencé à être en usage : il raconte, par exemple, l'origine des proses que l'Eglise chante à certaines fêtes.

L'auteur s'est attaché surtout à signaler ce que ces prières et ces formules disent à notre cœur, et les sentiments de piété qu'elles doivent nous inspirer. On est stupéfait de voir combien de pieuses réflexions il a pu recueillir et combien d'auteurs il a cités. Ces citations doivent être, en partie, prises dans des recueils spéciaux ; néanmoins il a fallu à l'auteur non moins de patience que d'habileté pour réunir ces sentences des Pères de l'Eglise, ces enseignements des théologiens, des saints, des pieux contemplatifs et des liturgistes les plus qualifiés. Ce livre, qui parle au cœur aussi bien qu'à l'intelligence, est donc une œuvre complète non moins que solide et durable. Ajoutons que la clarté et l'élégance de l'original n'ont rien perdu dans la traduction de M. Moccand. Nous ne doutons pas que cet ouvrage ait de nombreux lecteurs, surtout parmi nos confrères du clergé, et qu'il contribue à augmenter la dévotion au saint sacrifice de la messe.

A. L.

Histoire de la vénérée mère Marie-Philippine du Vivier, fondatrice de la congrégation de Sainte-Marthe, par M. le chanoine H.-C. Toupin, aumônier de la Visitation de Romans ; Paris, Bloud et Barral, 1894, LXXVII-549 pages, un plan de Romans et deux portraits.

Multiple est l'intérêt du beau volume que vient de publier M. le chanoine Toupin.

Il réjouira d'abord les amis de l'histoire, en particulier ceux qui ont du goût pour les annales dauphinoises. La vénérée

mère Marie-Philippine du Vivier appartenait à une famille qui a donné à l'Eglise des prélats comme Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, au parlement de Grenoble quelques-uns de ses membres les plus distingués, à l'armée des représentants illustres, au cloître de pieuses servantes de Dieu, et qui fut alliée du côté paternel à Lally-Tollendal, et, du côté maternel, au vénérable de la Colombière et à saint François de Sales. Dans le cadre de la vie de la fondatrice de Sainte-Marthe entre le récit des faits principaux qui se produisirent à Romans vers la fin de la Révolution et à l'aube du XIX[e] siècle. Quelques-unes des grandes figures du clergé valentinois, de ceux qui ont travaillé au rétablissement de la foi et laissé une trace profonde de piété et de zèle, les Devie, les Bellier, les Michel, et tant d'autres, s'y montrent sous un jour captivant et qui paraîtra nouveau à beaucoup de lecteurs. Bref, on trouve abondamment de quoi s'instruire dans ces 600 pages.

Ce qui vaut mieux, on s'y édifie. On apprend à connaître une de ces congrégations religieuses qui, écloses par centaines, embaument de leur charité et de leur dévouement l'Eglise de Dieu. Le monde ne daigne pas les apercevoir, mais elles n'ont que faire des regards du monde; il leur suffit de se dépenser au service des âmes et d'être vues du Père qui est au ciel.

Les sœurs de Sainte-Marthe naquirent d'un sentiment de compassion de M[lle] du Vivier pour l'état misérable de l'enfance, au lendemain de la tourmente révolutionnaire. Les esprits demeuraient incultes, l'instruction chrétienne manquait, ces petits que Jésus aima souffraient d'un triste abandon. Ardente, généreuse, M[lle] du Vivier voulut, autant que cela dépendait d'elle, remédier au mal. Elle ne songeait d'abord qu'à ouvrir une école où l'on enseignerait à la jeunesse la science des lettres et l'amour de Dieu. La réussite fut complète. Bientôt l'œuvre se dilata; elle s'étendit dans le diocèse de Valence et ne tarda pas à pénétrer dans les diocèses voisins. Depuis l'année 1812 jusqu'à nos jours elle n'a pas discontinué de s'épandre. Les sœurs de Saint-Marthe ont élevé des milliers d'enfants. Humbles comme leur fondatrice, et, comme elle, vaillantes et infatigablement dévouées, elles poursuivent leur tâche difficultueuse avec un succès qui ne se dément pas. On est heureux d'assister, en compagnie de M. Toupin, aux origines d'une congrégation qui a bien mérité et, de plus en plus, mérite bien de l'Eglise.

Du reste, n'eût-elle pas créé l'institut de Sainte-Marthe, la vénérée mère du Vivier serait encore une de ces natures d'élite qu'il vaut la peine d'étudier pour elles-mêmes. Aujourd'hui on s'occupe beaucoup de psychologie et, jusqu'à un certain point, on a raison. C'est si beau une belle âme! La psychologie des saints réserve à ceux qui l'approfondiront de délicates et fécondes jouissances. La mère du Vivier est de la famille des saints. A divers traits il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a parenté entre elle et les bienheureux que l'Eglise honore. Elle a des saints l'ardeur, le zèle, la vivacité de foi et de confiance, le je ne sais quoi d'alerte et de joyeux qui donne à la vertu sa parure, une active et inépuisable charité; elle a surtout la parfaite pratique de la douleur. « Je ramasse toutes les fleurs qui tombent de la croix », écrivait-elle, et encore : « Je puis bien être nommée la mère de la croix ». Peu de personnes ont plus et mieux souffert. La mort couronna dignement la vie. « Pourquoi vous effrayer de mon état? disait une religieuse à l'heure suprême. La mort d'une religieuse c'est le saut d'un enfant dans les bras de son père » (1). Telle fut la douce fin de Mme du Vivier. « Au moment où la communauté entonne au chœur le *Benedictus* de Laudes, la mourante se soulève, sort un pied de sa couche, comme pour s'élancer au-devant de l'Epoux, en s'écriant d'une voix forte : « Voici Jésus! Allons-nous-en ». On s'empresse de la retenir, de la replacer sur son lit. Elle n'est plus ».

M. Toupin a tiré de ce beau sujet le meilleur parti possible. Ce qui, à nos yeux, constitue le mérite principal de son livre et le rend supérieur à beaucoup d'ouvrages similaires, c'est qu'il dénote une vraie connaissance des âmes. On a l'impression que l'auteur est un maître dans les choses de la vie intérieure. Il y a là des nuances qu'un profane n'aurait pas saisies. C'est de la très bonne psychologie surnaturelle.

L'*Histoire de la mère du Vivier* est écrite « affectionnément, dévotement et candidement », comme saint François de Sales le demandait des prédicateurs. « Dites merveilles, mais ne les dites pas bien, continuait l'évêque de Genève, ce ne sera rien ». M. le chanoine Toupin « dit merveilles », et les dit bien; son style noble, pur, élégant, ne faiblit pas une minute.

Ajoutons que ce volume fait grand honneur à l'*Imprimerie valentinoise.*

Félix Vernet.

(1) Apud Baunard, *Mme Barat*, t. I, p. 139.



I. **Les Saints dans le monde**, par L. DE LA BRIÈRE, 1 vol. in-12 de 406 pp. Paris, Kolb, 1893.

II. **Livre de prières**, par Gaston PHÉBUS, comte de Foix 1385, publié par L. DE LA BRIÈRE, 1 vol. gr. in-32, de 490 pp.; Paris, Kolb, 1893.

I. En chrétien homme du monde qu'il est, M. Léon de la Brière s'est fait une spécialité des sujets à la fois mystiques et profanes. Son volume « les saints dans le monde » est un recueil d'esquisses tracées, d'une plume élégante, par un cœur fervent, tout ensemble respectueux du passé et aussi du présent. Il s'ouvre par une liste qui n'est qu'un aperçu et signale à travers l'Europe « le saint canonisé ou digne de l'être », que tant de familles royales ou simplement aristocratiques comptent parmi leurs ancêtres.

Le cadre de ces 25 esquisses est large : dirai-je *élastique* ?.... Nul ordre chronologique ni préséance hiérarchique ; album ou recueil où les reines de France et de Hongrie, sainte Radegonde, sainte Elisabeth, Marie Leczinska se rencontrent avec cette douce vieille fille malade, Mlle Cécile Valois, qui vécut et mourut, il y a quelque 30 ans, à l'ombre des murs de Saint-Germain des Prés ; où saint Yves, l'avocat breton, fraternise avec le « préfet modèle », et où l'héroïque vaincu de Loigny côtoie le pieux bourgeois parisien qui commanditait le Petit-Saint-Thomas en 1848, et devenait en 1871 l'initiateur de la basilique de Montmartre.

Et tel qu'il est, l'album réalise à merveille ce vœu par lequel l'auteur clôture sa préface : « Ces images rappelleront au lecteur du monde qu'il y a place pour tous — même pour lui — dans la gloire du bien et l'honneur du devoir ».

II. C'est encore un *saint dans le monde*, à son automne du moins, que ce Gaston Phébus, comte de Foix, « le chevalier à la blonde chevelure qui régna quarante ans sur le Béarn, à la fois guerrier, troubadour et veneur », dont on vient de nous rendre le « Livre de prières. »

Pour nous, profanes, M. de la Brière, fidèle à sa coutume, a modernisé, rendu intelligible le pieux manuscrit de 1385 récemment exhumé de la Bibliothèque nationale par le savant abbé de Madaune : les « Oraisons » qui ont à la fois accalmé et illuminé le *soir* d'une vie orageuse. En le modernisant, d'ailleurs, il a respecté cette saveur du passé que rien ne remplace, l'écho de ces orages *humains* que cinq siècles n'ont pu affaiblir.

Parce qu'elles étaient sincères, alors, sur les lèvres qui les ont soupirées, ces prières demeurent telles aujourd'hui et en relisant, par exemple, cette page intitulée *Faiblesse de l'homme*, on sent que rien n'est changé entre le « Dieu doux, bénin et patient sans sa force indicible » et « l'ombre vaine d'homme vivant, feuille que le vent emporte, qui espère en lui. »

V. G.

Les Origines du Concordat, par Léon SÉCHÉ. T. I, *Pie VI et le Directoire ;* t. II, *Pie VII et le Consulat.* Chez Delagrave, 2 vol. Prix : 15 francs.

M. Léon Séché, déjà auteur des trois curieux volumes sur les *Derniers Jansénistes* en publie deux nouveaux sur les *Origines du Concordat*.

Les auteurs du Concordat étaient-ils désintéressés ? Quelles sont les causes qui les ont amenés à se rencontrer et à s'entendre ? Inconnus les uns aux autres quelques mois avant le traité de Tolentino, comment ont-ils conçu une alliance sur un terrain mouvant comme celui des questions politico-religieuses, au lendemain même des mauvais jours qui précédèrent le Directoire ? Comment Bonaparte, le soldat de la Révolution, son continuateur, tendit-il une main, sinon amie, du moins pleine de promesses à un pontife que son gouverneur avait exilé et dépouillé ? L'histoire s'était tue jusqu'ici sur ces questions. Elles forment cependant les véritables origines du Concordat. M. Séché les résout. C'est la partie originale de son étude.

On le sait, les négociations du Concordat ne manquèrent pas d'historiens célèbres. M. Thiers, M. d'Haussonville, le P. Theiner, Artaud, le comte Boulay de la Meurthe, le cardinal Consalvi doivent être consultés en première ligne. Mais depuis un quart de siècle, l'histoire a dû agrandir son cadre. On connaît mieux maintenant, grâce aux études de M. Gazier, l'état de l'Eglise constitutionnelle et les efforts partagés de son clergé pour résister ou pour adhérer au Concordat. Il y eut aussi, parmi les prêtres non assermentés, des ralliés de la première heure. On apprécie plus équitablement leur rôle. Ce sont les abbés Sicard, Emery, de Boulogne, Frayssinous, Boyer, en un mot, les rédacteurs des *Annales catholiques*, dont M. Séché parle en de bons termes. Il y eut encore les hésitants, comme l'abbé Maury, qui demeura jusqu'en 1804 le correspondant et

l'ambassadeur attitré de Louis XVIII. C'était un adversaire du Concordat, naguère inconnu, et que la publication récente de ses mémoires a encore fait voir sous un jour nouveau. Il y a plus, on sait depuis quelque temps seulement, qu'un internonce, Mgr Salamon, eut mission d'entretenir des relations avec la République pendant ses plus mauvais jours. Ces documents nouveaux ont été mis à profit par M. Séché. Il les discute et les contrôle, il en montre les parties fortes et les points faibles. Il ne s'en tient pas là.

Il a apporté une nouvelle contribution à l'histoire du Concordat, en tirant des archives nationales la correspondance de Cacault. C'était une figure un peu effacée que celle de ce diplomate improvisé, très estimé de la cour romaine, et à qui Bonaparte intimait l'ordre de rester à son poste, malgré les rappels incessants du Directoire. M. Séché nous laisse sous une impression heureuse, à la vue de la bonne foi, du bon vouloir et de la patience couronnée de succès de Cacault.

A ces documents inédits M. Séché en ajoute d'autres d'un grand prix. Il a découvert que Pie VI et Pie VII se servirent des ambassadeurs d'Espagne, pour amener notre gouvernement à de meilleurs sentiments vis-à-vis de Rome. C'est ainsi qu'il nous donne la correspondance inédite du marquis del Campo et du chevalier d'Azara, tirée des archives d'Alcala de Hénarès. Voilà pour le premier volume.

Le second volume de M. Séché est aussi intéressant, bien qu'il traite d'événements plus connus. Pour avoir une idée exacte de l'état des esprits avant la signature du Concordat, M. Séché à eu l'heureuse pensée de consulter la correspondance des préfets ; elle relate des épisodes curieux. Il s'agit souvent de la révolte d'une population entière contre un maire sectaire, contre un prêtre assermenté qui veulent imposer leurs arrêts ou leur culte sans prestige. Les femmes y prennent part ; ce sont des batailles en règles, d'un genre nouveau, quelquefois burlesque. En général, les préfets insistent près de Bonaparte pour qu'il travaille à la pacification des esprits dans l'ordre religieux. Le premier consul a trouvé en eux de précieux auxiliaires, dont il estimait les conseils beaucoup plus que ceux des idéologues athées qui protestaient sournoisement contre les négociations concordataires. L'auteur discute enfin les cinq projets de concordat, successivement étudiés. Il manque peut-être à M. Séché la science théologique et la compétence du canoniste, pour

montrer combien étaient inadmissibles la plupart des propositions faites par le gouvernement consulaire. On ne lira pas sans intérêt, dans ce volume, les singulières menées de l'abbé Grégoire. Ce constitutionnel impénitent eut une grande influence sur le premier consul. Il lui inspira certaines idées jansénistes et gallicanes que le Pape réprouva, mais qui reparurent à son insu, dans le vote des articles organiques.

Peu d'historiens avaient mis suffisamment en évidence le rôle de l'abbé Bernier durant ces laborieuses négociations. M. Séché s'étend sur l'intervention de ce prêtre ardent, aux façons bizarres, mais qui eut la gloire d'être un intermédiaire souvent écouté entre le premier consul et le légat Spina.

En résumé, ces deux volumes remplissent leur programme et répondent au but de l'auteur, « faire remonter les origines du Concordat à l'année 1796, contrairement à l'opinion reçue qui le fait dater de juin 1800, autrement dit des premiers pourparlers de Verceil ». Les chapitres de l'ouvrage sont bien dessinés et bien écrits. Les deux volumes, si l'on excepte les pages consacrées à la discussion naturellement fastidieuse des cinq projets, sont d'une lecture intéressante, alerte, agréable.

Ch. DENIS.

Institutiones philosophicæ ad normam doctrinæ Aristotelis et S. Thomæ Aquinatis studiosæ juventuti breviter propositæ a Pio DE MANDATO, S. J., in Pontificia universitate Gregoriana philosophiæ professore. 1 vol. gr. in-8, 682 pages. Camillo Dongo, 120, via del Seminario, Roma. Prix : 10 fr. on accorde un fort rabais aux séminaires et aux collèges.

Cet ouvrage est le résumé substantiel d'un cours triennal de philosophie fait par l'auteur à l'université Grégorienne. Disciple de saint Thomas, le P. de Mandato a puisé ses explications dans ceux des commentateurs qui ont le mieux compris et le plus fidèlement rendu la doctrine du maître, Capréolus, Cajetan, de l'ordre des Frères Prêcheurs, Alémanus, Sylvestre Maurus, le cardinal Pallavicin de la Compagnie de Jésus. Selon la recommandation de Léon XIII (bref à l'abbé Farges, 21 mai 1892), il s'applique particulièrement à montrer l'harmonie, l'accord des théories aristoteliciennes, telles que les interprète saint Thomas avec les découvertes et les résultats acquis de la science moderne. Très au courant des controverses actuelles, le savant

professeur réfute victorieusement l'évolutionisme et les autres erreurs enfantées ou renouvelées à notre époque sur les origines de l'homme et du monde. Dans l'Ontologie, il élucide d'une manière remarquable les notions fondamentales d'être, d'acte, de puissance, d'essence, d'existence, de substance, de suppôt, d'accident, etc.

La solidité des arguments jointe à la clarté de l'exposition fait des *Institutiones philosophicæ ad normam doctrinæ Aristotelis et S. Thomæ* un des meilleurs manuels qu'on puisse mettre entre les mains de quiconque veut s'initier au véritable enseignement scolastique. Nous les recommandons instamment comme texte classique aux séminaires et aux maisons d'éducation.

J. Pra, *S. J.* (1).

Aristoteles-Lexicon, Erklaerung der philosophischen termini technici des Aristoteles in alphabetischer Reihenfolge. Von Dr Matthias Kappes, Privatdozent fuer Philosophie und Paedagogik an d. k. Akademie zu Munster; in-8° de 70 pp. Paderborne, Schoeningh, 1894.

On sait la difficulté qu'offre l'interprétation des textes d'Aristote. C'est pour aider ses élèves à les comprendre que M. le Dr Kappes a composé un lexique alphabétique où il explique les termes philosophiques employés par le grand philosophe. Il a pris pour base de son savant travail les nombreuses références de l'*Index aristotelicus* de Bonitz, publié par l'académie de Berlin au tome cinquième de son édition du Stagirite.

Vacant.

(1) *Octobre. Mélanges*... Un nouveau commentaire sur Saint Thomas, page 304, ligne 32, lisez : L'être matériel des parties intégrantes.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.





DISCOURS

PRONONCÉ PAR

Mgr LE RECTEUR DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

A LA SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

Le 14 Novembre 1894

MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

Le recteur qui, sur l'invitation de Mgr le chancelier, prend en ce moment la parole devant vous, est sorti de ces rangs de maîtres éminents, à la suite desquels il occupa, durant treize ans, une place modeste. En apprenant le choix que Vos Grandeurs faisaient naguère de sa personne, plusieurs, parmi les sages, ont pu être troublés : pas plus toutefois qu'il ne l'était lui-même. D'autres peut-être auraient eu plus de succès, ils n'auraient pas apporté plus de conviction que je n'en ai mis à détourner de moi l'honneur peu enviable d'être promu à une charge au-dessus de mes forces.

J'ai donc dû céder : ce premier échec que j'ai essuyé serait d'un fâcheux augure, si, à un point de vue différent de celui d'où l'on juge humainement les choses humaines, ma défaite ne pouvait paraître une victoire, la victoire de

votre autorité, Messeigneurs, sur ma liberté filialement soumise.

Au fond, pour étranges qu'elles soient, les voies providentielles ne peuvent plus étonner notre foi, car elles se développent, elles aussi, suivant une loi que formulait saint Paul en ces termes : *infirma mundi elegit Deus... et ea quæ non sunt;* Dieu choisit ses instruments sans tenir grand compte de leur valeur intrinsèque. Il ne s'est pas départi de cet usage, dans le cas qui me concerne. Mais en vérité, qu'importe la qualité de l'instrument aux mains de l'ouvrier divin ? Et c'est parce que nous avons tous l'intime confiance d'être employés ici à une œuvre divine, que nous serons prêts à quitter joyeusement le poids de notre charge, au premier avertissement que nous ne pouvons plus le soutenir.

Jusque-là, Messieurs, nous avons l'avantage d'entrer dans un sillon glorieusement ouvert par nos devanciers. Je vois encore la sainte et douce image de celui qui y marcha le premier : Mgr Guiol nous a laissé à tous le souvenir de l'un de ces hommes en qui les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur s'effacent devant leur sainteté. Il a mis dans nos fondements une vertu héroïque, et par là nous a appris comment l'on construit les œuvres durables. Vous vous rappelez, Messieurs et chers collègues, que notre cœur à nous aussi était ardent, quand il nous parlait sur notre chemin laborieux... *dum loqueretur in via.* Un jour, Messeigneurs, il y a dix ans, notre messe traditionnelle du Saint-Esprit était changée en une fête funèbre : Vos Grandeurs escortaient les restes de notre pieux recteur, tombé juste à point pour recevoir dans la mort des hommages dont son humilité se fût effrayée dans la vie. Or au matin de ce jour, si profonde que fût notre émotion, si filial notre regret, nous nous étonnions qu'il y eût si peu de deuil dans cette mort et de n'avoir pas, en quelque sorte, le sentiment d'une perte que nous aurions faite. Le soir, tout s'expliquait, quand la voix d'outre-tombe du serviteur de Dieu nous parla encore et s'éteignit sur ce mot : *l'espérance ! Spes autem non confundit.* Non, elle ne pouvait nous confondre cette espé-

rance qu'un élu laissait tomber sur nous du seuil de l'éternité, là où cette vertu s'évanouissait pour lui, après l'y avoir acheminé. Enfin, nous sentîmes que la mort ne brisait pas, mais qu'elle fixait un patronage si aimé. Qui de nous, Messieurs, à des degrés divers peut-être, n'a été depuis réconforté par le souvenir de cette foi si ferme et trempée dans le sacrifice, qui fut celle de Mgr Guiol, en l'avenir d'une œuvre où il mit sa vie ?

L'œuvre atteignait l'adolescence, quand elle passa sous une autre tutelle. De celle-ci, que dirai-je ? Le pupille a grandi et n'a cessé d'affirmer sa vitalité : honneur à Mgr Carra, qui le protégea durant dix ans, avec une sollicitude et un zèle dont l'exemple est une leçon pour son successeur. Je n'ai pas, Dieu merci, même à esquisser l'éloge funèbre de mon vénéré prédécesseur : il est seulement allé se reposer, sur la terre natale, des quarante années de vaillant labeur qu'il compte au service de l'Eglise; maîtres et élèves des quatre Facultés, nous l'avons accompagné dans sa retraite et nous le saluons de nouveau ici du plus respectueux hommage; il nous a promis, en nous quittant, de nous demeurer uni par le sympathique intérêt dont il suivra nos travaux et, plus efficacement, par la prière qui les fécondera.

Maintenant, Messieurs, que j'ai payé ce faible tribut de notre commune reconnaissance à la mémoire de ceux qui ont frayé la voie, je vais essayer d'y marcher après eux.

Je laisserai à MM. les doyens l'agréable tâche de narrer devant vous les épisodes de la dernière année scolaire ; pour ma part, embrassant d'un coup d'œil plus général l'œuvre du haut enseignement catholique, dont c'est aujourd'hui la fête, je m'efforcerai d'en définir la situation à Lyon.

I

Qui sommes-nous ?

Ainsi que l'Eglise elle-même, selon la forte parole de



Tertullien, notre œuvre réclame avant tout de n'être pas condamnée de ceux qui l'ignorent : *unum gestit, ne ignorata damnetur*. Or la pompe de cette solennité annuelle finit à la longue par couvrir presque autant qu'elle proclame notre véritable grandeur. Mais si j'ai dit que nous sommes la loi du 12 juillet 1875 en exercice, ou bien une liberté publique en acte, aurai-je par là satisfait au besoin de nous faire connaître, dont je suis convaincu? La date de 1875 est déjà loin : toute une génération s'est élevée, qui n'a pas tressailli aux échos de la lutte mémorable, dans laquelle se jouaient nos destinées. Souffrez donc que je remonte un peu plus haut, pour mieux atteindre le but de ce discours.

Trois dates, Messieurs, émergent de l'histoire de l'Eglise de France, en ce siècle : 1833, 1850, 1875 ; ces dates jalonnent les étapes d'une revendication capitale qui a duré près de cinquante ans, chose à peine croyable, quand on songe quel en était l'objet : la liberté! Oui, c'est pierre à pierre qu'il a fallu reconstruire l'édifice de l'enseignement catholique. En 1831, deux jeunes gens, l'un prêtre, l'autre pair de France, rappellent au pouvoir que ce sont les lois qui gouvernent et non pas les hommes; et ils ouvrent les écoles primaires au nom de la liberté inscrite dans la charte, liberté qui devient la loi du 29 juin 1833. Dix-sept ans plus tard, la loi du 31 mars 1850 donnait l'essor à tous ces collèges d'où sont sortis les Français qui ont su si bien servir la France et mourir pour elle. L'Église, dès lors, pouvait conduire par la main l'enfant jusqu'au seuil de la jeunesse. Arrivée là, elle était forcée de l'abandonner, c'est-à-dire à l'heure de cette formation de l'esprit, qui oriente la vie vers une carrière, et qui si souvent décide de la foi en même temps que de la conscience morale. L'œuvre de l'Eglise demeurait inachevée dans les âmes et, d'autre part, incomplète en tant qu'enseignement; car si elle faisait des élèves, elle ne pouvait former des maîtres; ainsi, même la clef de voûte de son enseignement secondaire était en des mains étrangères. Il y avait donc une suprême bataille à livrer pour la conquérir.

Le monopole impérial de 1808 mit à se défendre la dernière énergie ; il fallait s'y attendre. Mais qu'on relise ces débats, presque les derniers où l'éloquence française ait eu de grands jours : sauf les hommages légitimes, rendus d'ailleurs par les deux camps aux gloires authentiques de l'Université, je ne sache pas que l'on trouve chez les adversaires de la liberté un seul argument qui résiste à l'impartiale discussion. Je comprends que le préjugé héréditaire et l'influence de tel milieu qui a formé l'adolescence rattachent de nobles esprits à la défense des institutions existantes. Mais quel homme de sens pourrait encore soutenir le droit théorique du monopole, comme si l'enseignement était une fonction d'Etat? Celui qui sait enseigne au nom de la vérité, jamais en celui d'un grand-maître quelconque : c'est là, désormais, l'axiome générateur du droit public en matière d'enseignement.

Les catholiques croient, il est vrai, que leur Eglise a reçu de son divin Fondateur un mandat doctrinal, par la vertu duquel elle a seule juridiction sur le domaine de la foi religieuse. Qu'on veuille bien y réfléchir : c'est précisément parce que nous sommes, pour notre foi, les disciples d'un magistère infaillible, que sur tous les autres terrains on nous trouve des libéraux convaincus ; à condition cependant que ce nom redevienne susceptible d'une honnête acception, en cessant d'être porté par ceux qui ne le sont pas. Sauf, en effet, les vérités placées sous la garantie de la révélation, nous estimons tout le reste livré aux disputes des hommes : donc, des hommes d'Eglise aussi bien que des autres, et des croyants, pour le moins au même titre que des incrédules. Nous voyons en Dieu l'auteur de toute vérité : les lois physiques et les lois sociales, à la recherche desquelles mes collègues des Sciences et du Droit appliquent leurs efforts, remontent à Dieu législateur, ainsi que le Credo et le Décalogue. Il n'y a, enfin, entre les vérités naturelles et les vérités surnaturelles qu'une différence, quant à leur destinée dans ce monde ; c'est que les unes, immuablement fixées dès l'origine et confiées à une garde infaillible,

ne peuvent ni s'accroître par des découvertes ni s'éteindre dans l'oubli, tandis que les autres sont le fruit d'une conquête laborieuse et toujours menacée par les ténèbres de la passion et de l'erreur. Dieu a donc créé un monopole pour la propagation de la vérité surnaturelle : nous en avons pu subir, nous n'en avons jamais su accepter d'autre pour la vérité naturelle.

Aussi applaudissions-nous récemment à cette poussée décentralisatrice qui avait à Lyon son expression, plus retentissante peut-être qu'efficace, dans le congrès de l'Enseignement supérieur. Nous n'éprouvions qu'un regret, partagé, ils nous l'ont dit, par les plus illustres hôtes de l'Université lyonnaise, le regret de nous voir tenus à l'écart d'un mouvement dont l'initiative est l'honneur des catholiques, qui l'inaugurèrent il y a 17 ans. Il est vrai que le titre même d'*Université*, que nous possédions de par la loi de 1875, nous a été ravi postérieurement ; si bien que nous sommes présentement témoins de cette attitude quelque peu paradoxale d'un gouvernement, qui laisse les siens s'essayer à porter un nom, synonyme d'indépendance, tandis qu'à nous, libres de naissance, il en interdit l'usage. On ne saurait pourtant s'étonner que nous soyons jaloux du mot propre, qui seul exprime l'idée nette de notre établissement. Mais je passe outre à cette doléance, à laquelle un retour de bonne foi ne peut manquer de satisfaire.

En reprenant mon sujet, je conclus que l'affranchissement de l'enseignement supérieur par la loi de 1875, a marqué un progrès dans la civilisation : ce ne peut être longtemps impunément que l'Etat, né pour faire la loi, et non pour régir les intelligences, oblige la vérité de passer par les seules portes qu'il a ouvertes et dont il garde la clef.

II

Cependant, Messieurs, le but, si élevé d'ailleurs, de réintégrer le droit naturel dans son domaine, ne fut pas le seul

que poursuivirent les catholiques durant cette incomparable campagne de presse et de tribune, dont l'histoire s'achève en 1875. Ils eurent des alliés, simplement attentifs au droit de la liberté : quant à eux, dans la liberté commune ils envisageaient la liberté de l'Eglise.

L'Eglise a donc besoin de la liberté d'enseignement à tous ses degrés? Assurément, et, du moins en certaines occurrences, c'est plus qu'un droit, c'est un devoir pour elle de monter dans les chaires de Facultés, devoir aussi impérieux que celui de catéchiser les petits enfants.

La science profane, nous l'avons reconnu, est abandonnée aux disputes des hommes : est-ce à dire que le résultat de ces disputes soit indifférent à la foi et qu'il ne puisse ni lui aplanir les voies, ni lui créer des obstacles? Est-il indifférent à la foi que la philosophie, à travers les causes secondes, remonte à la cause première, ou bien qu'égarée dans le labyrinthe des phénomènes, elle en dresse curieusement le catalogue et déclare inconnaissable l'au-delà? Est-il indifférent à la foi que les grandes découvertes scientifiques se tournent en hommages à la Divinité, ou en blasphèmes contre elle? que la médecine soit spiritualiste ou matérialiste? que le droit se définisse la volonté du plus fort ou la formule du juste? que l'histoire demeure une école de morale ou qu'elle devienne l'itinéraire de la fatalité? Bref, les deux sciences, divine et humaine, se rencontrent nécessairement : est-il indifférent à la foi qu'elles se heurtent ou au contraire qu'elles s'harmonisent? Car c'est dans les âmes que la rencontre s'opère ; d'où il suit qu'inévitablement la science et la foi s'y excluent, quand elles ne s'y appuient pas. L'âme humaine, qui ne le sait? n'a pas de compartiments à cloisons étanches, pour recevoir en même temps des doctrines antinomiques. L'unité est la loi de l'intelligence : aux jours mêmes où naquit la foi chrétienne, saint Paul définissait celle-ci : un assentiment raisonnable. Mais il n'est pas raisonnable d'adhérer à des contradictions; par conséquent, si la raison obtenait, par l'application correcte de ses deux grandes méthodes, l'induction et la déduction, des résultats scientifiques formel-

lement opposés aux enseignements de la foi; si elle parvenait à détruire toute distinction entre la matière et l'esprit, à reléguer l'idée de Dieu parmi les superstitions, à montrer dans la liberté morale une illusion, et dans la responsabilité qui en découle un soutien artificiel du Code pénal; comme l'édifice de la foi repose sur les assises de l'existence de Dieu, de la spiritualité de l'âme et de la liberté, il faudrait de toute nécessité que cet édifice croulât. Gardienne de l'édifice, l'Eglise peut-elle négliger de s'assurer de ses fondements ? J'entends qu'on dit à l'Eglise : vous avez un dépôt sacré que le Christ vous a confié, et, de votre propre aveu, votre mission directe n'existe qu'à l'endroit de ce dépôt, pour le conserver intact à travers les siècles; bornez-vous donc à ce rôle, auquel suffisent les chaires de vos temples, après les bancs du catéchisme. Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? — Ce qu'il y a de commun, Messieurs, entre tous ceux qui enseignent, y compris l'Eglise ? l'âme du disciple; je dis l'âme, et non pas l'intelligence, car l'intelligence est une abstraction et il n'y a que les âmes qui soient des réalités vivantes. Eh bien, quand vous aurez semé dans cette âme l'athéisme ou le rationalisme, nous ne pourrons plus y mettre la foi. Oui, l'Eglise a reçu le dépôt dont vous parlez; mais l'Evangile n'est pas le Véda, une collection curieuse que consulteront les érudits; l'Evangile est une doctrine, dont l'Eglise a le devoir de faire une vie dans les âmes; il faut à cette vie l'atmosphère propice d'une saine lumière intellectuelle, que vos doctrines corrompent et que notre libre enseignement purifiera.

En un mot, tant qu'il sera vrai que la grâce ne détruit pas la nature, mais qu'elle la suppose et la perfectionne; tant qu'il sera vrai que la foi n'est pas en dehors, mais au-dessus de la raison, dont elle estime nécessaires les services et l'alliance; jusque-là l'Eglise aura le devoir de cultiver la nature et la raison, de ne demeurer étrangère ni aux lettres, ni aux sciences, ni à la philosophie, ni à l'histoire, enfin à aucune de ces grandes choses humaines destinées à être l'ornement et le piédestal des cho-

ses divines, et qui en deviennent le contrepied par la malice ou l'ignorance des hommes. La raison est pour la foi un obstacle ou un moyen : je vous défie d'indiquer un milieu possible ; et comprenez-vous dès lors que l'Eglise, par devoir d'état, cultive aussi la raison, c'est-à-dire la science ?

Que s'il arrive que la raison, s'abandonnant elle-même, coure aux dernières aventures, perde le sens et même le goût du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, il y va pour l'Eglise du péril de manquer de terrain où elle puisse asseoir la foi. Ce péril n'est malheureusement pas une chimère. Croyez, Messieurs, que si saint Irénée a écrit son traité *Adversus hæreses*, une œuvre d'enseignement supérieur assurément, il n'y a pas mis les loisirs que lui laissaient l'école primaire ou le collège chrétien ; il est allé, en l'écrivant, droit au danger qui menaçait toute la foi.

Je n'ai pas le temps et je n'éprouve d'ailleurs pas le besoin de vous démontrer que les vaillants catholiques, promoteurs de la loi de 1875, obéirent à la conviction de servir les plus pressants intérêts de l'Eglise. Rien ne me serait plus facile que d'établir, à la suite de cette démonstration inutile, deux choses : à savoir premièrement que les nécessités de la défense religieuse n'ont pas changé, et secondement qu'elles seraient plus graves encore si nous n'eussions pas été là; car nous comptons à notre actif, outre le peu de bien que nous avons pu faire, beaucoup de mal que notre seule présence a empêché.

Voilà donc qui nous sommes : l'indispensable liberté de l'enseignement supérieur. Avec nous, l'Eglise achève d'être chez elle à l'école : ses fils peuvent explorer, sous sa direction immédiate, toutes les régions du savoir.

III

En 1880, M. J. Ferry, le véritable législateur de l'enseignement *fonction sociale*, nous dépouilla, autant qu'il put,

des prérogatives que nous accordait la loi de 1875. Nous n'avions jamais eu ni la liberté des programmes, ni l'autonomie des examens : mais nous trouvions quelque compensation aux assujettissements que suppose l'absence de ces libertés, dans la participation aux examens de jurys mixtes. La réforme de 1880 nous enleva cet honneur, qui pouvait aussi être envisagé comme une garantie. Or cette diminution de nos droits faillit nous emporter bien au delà de ce qu'avait espéré l'ennemi. Dès lors, nous dit-on du côté de nos amis, que vous ne pouvez plus être des juges, il faut du même coup renoncer à être des maîtres ; vous ne laisserez pas pour autant de rendre de réels services, en répétant les leçons des chaires officielles ; et le but, qui est de procurer des diplômes, sera atteint quand même, voire à meilleur marché.

Ces conseils, Messieurs, grâce à Dieu, ne prévalurent pas. Il n'est de la dignité ni de la sécurité de l'Eglise de répéter les leçons de qui que ce soit. D'autre part, la conquête des diplômes ne vient que par surcroît dans notre œuvre, dont le but véritable est une question de doctrines, un esprit d'enseignement. Quant au bon marché, ah ! souffrez que je vous le dise, nos ressources ayant une origine autre que la bourse des contribuables, nous savons qu'il ne nous est pas permis de mener grande vie ; mais, que la charité se rassure, nous traitons ses aumônes avec un infini respect. Et enfin, moyennant cette réserve à laquelle souscrivent tous ceux qui nous connaissent, pouvait-on songer à réaliser une économie par l'abandon d'une liberté, qui est, vous l'avez vu, le dernier asile de la science chrétienne ? Car supposez qu'il n'y ait plus de Facultés catholiques, et mettez à la place autant d'écoles supérieures qu'il vous plaira : dans cette hypothèse, comme c'est la seule Faculté qui enseigne en son nom propre et que l'école n'a que le rôle de la répétition, la loi de 1875 ne serait qu'un souvenir, un regret, plus même une espérance ; il eût mieux valu ne la pas demander ; et, ne point pouvoir s'en servir après l'avoir réclamée au titre d'un affranchissement, ce serait laisser croire que, par impuissance ou pour

toute autre cause, les catholiques, résignés à la sujétion, quand ils parlent de liberté ne sont que des agitateurs, et que pratiquement ils ne savent qu'en faire. Dieu ne pouvait permettre que cinquante années d'efforts patriotiques et chrétiens eussent pour épilogue une défection : 1833, 1850, 1875, c'est désormais le *funiculus triplex* qu'aucune violence ne doit rompre : en tous cas, souvenons-nous que, si le chrétien meurt parfois de mort violente, jamais il ne se suicide.

IV

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir peut-être jusqu'ici trop substitué, au rapport que je devais faire, un plaidoyer. Ce dernier genre n'est guère de mise dans les fêtes académiques. Mais, que voulez-vous ? aussi bien ne sommes-nous pas absolument des gens de droit commun. Ailleurs, on s'appuie sur la loi qui protège et sur l'impôt qui paie : ici, nous ne pouvons compter que sur vos convictions, pour inspirer à votre charité de nous aider à profiter de la loi qui tolère. Au risque de passer maintenant du plaidoyer à l'homélie, mon devoir est donc, en terminant, d'adjurer votre charité de venir au secours de notre liberté.

La loi nous fait libres, et la pauvreté nous enchaîne. Le temps n'est plus aux luttes de la tribune, il est aux sacrifices de la charité. Vous l'avez du reste compris, puisque vous nous avez donné d'être tout ce que nous sommes. Or, n'en déplaise à quelques-uns de nos amis — pour ne parler que d'eux —, ce que nous sommes dépasse l'attente que les plus ambitieux pouvaient sagement concevoir au moment de notre entrée dans ce monde. Car nous n'avons que dix-sept ans : c'est peu pour la jeunesse d'une œuvre immortelle ; qu'est-ce que le chêne à cet âge ? MM. les doyens vous réservent d'intéressants détails sur notre existence. Qu'il me suffise d'affirmer que les familles chrétiennes qui nous donneront leur confiance et leurs fils, n'auront pas de déception avec nous. Notre passé date

d'hier... consultez les statistiques de nos succès, elles répondront pour l'avenir.

On nous délaisse, Messieurs, — et l'exemple part quelquefois de très haut — pour aller chercher ailleurs des succès plus rapides ou plus sûrs. Plus rapides? C'est vrai, nous ne faisons pas de miracles, au moins habituellement, car M. le doyen des Sciences pourrait se flatter d'en avoir plus d'une fois approché d'assez près. Mais si nos méthodes ne produisent point le licencié à prix réduit, elles le donnent invariablement de bonne qualité. Quant aux succès plus sûrs, ici encore, mes jeunes amis, secouez le préjugé mensonger, et souvenez-vous surtout que rien ne vaut un succès de conscience. « Fais ce que dois, advienne que pourra », c'est l'éternelle devise des âmes naturellement chrétiennes.

Enfin, quels ne seraient pas nos avantages, le jour où les catholiques auraient tous compris qu'il y a une manière surnaturelle de bien faire même ses affaires temporelles, et qui suppose tout simplement une conscience conséquente : ce que signifie l'axiome économique de l'Evangile : *Quærite primum regnum Dei,* je traduis : Ne séparez pas l'école primaire du collège chrétien, ni celui-ci de la Faculté catholique, *et cætera adjicientur vobis.* Le ciel et la terre passeront plutôt que cette parole ne passe.

Ne séparez pas dans votre confiance ces trois œuvres que Dieu a unies, ne les séparez pas dans votre charité. Le collège se suffit, quant à l'argent ; l'école primaire et la Faculté ne peuvent vivre que d'aumônes. La Faculté est une cliente de la charité catholique, qui a contre elle, au point de vue du succès de ses requêtes, son caractère d'œuvre intellectuelle. On lui objecte qu'en cette qualité elle dépasse la portée du grand nombre des fidèles, lesquels sont plus naturellement attirés vers les œuvres dites de bienfaisance. Mais nous venons de créer nous-mêmes, tout exprès pour cet attrait, un point d'exportation que je vous recommande, l'hôpital Saint-Joseph, qui servira à la fois la cause de l'assistance et celle d'une branche capitale de l'enseignement chrétien. C'est assurément le grand hon-

neur de ce siècle d'avoir multiplié à l'infini les milices du bien, qui se partagent les misères de l'humanité, pour leur offrir à chacune un dévouement spécial. La France peut ne venir qu'au second rang sur d'autres terrains; elle est sans égale sur celui de la charité, et nous sommes le pays où l'on s'aime le plus. Or, Messieurs, croyez-vous vraiment que les âmes simples, souvent les plus généreuses, soient inaccessibles à des considérations comme celles-ci : « Vous faites le bien pour l'amour de Dieu; ce qui vous attire dans la misère de l'homme, c'est la présence de Jésus-Christ sous cette misère. Mais lisez donc la première page de l'Evangile selon saint Jean : Jésus-Christ est le Verbe qui illumine tout homme venant en ce monde; et le Verbe incarné a fait son œuvre, Lui, la lumière, en luisant au milieu des ténèbres. Eh bien, voici une œuvre, les Facultés catholiques, que l'Eglise vous présente comme la continuation de l'œuvre du Verbe illuminateur. Vous aimez Jésus-Christ; si vous ne compreniez pas cette œuvre, vous seriez comme les ténèbres qui ne le comprirent pas lui-même. Vous aimez Jésus-Christ, et vous le soutenez à l'école primaire; mais les Facultés catholiques sont à celle-ci ce que la source est aux ruisseaux, le foyer aux rayons. Et enfin vous êtes catholiques : si vous ne comprenez pas, croyez. Vous devez pourtant comprendre qu'il n'est indifférent à personne, fût-ce à une femme du peuple, de respirer un air pur ou un air empesté; eh bien, les Facultés ont pour mission d'assainir l'atmosphère que les âmes respirent. » Messieurs, ce petit prône, je le pense, est à la portée de tout le monde; nos véritables amis sauront le rendre irrésistible. Et puis, s'il arrive qu'en effet l'œuvre de l'enseignement supérieur catholique échappe à la compréhension de quelques-uns, ce sera une raison pour les autres de lui réserver un dévouement plus large.

Puissent donc enfin les catholiques se donner tout entiers aux œuvres qui portent leur nom, dédaigner la philanthropie pure quand la charité les sollicite. Les catholiques, — ah! c'est là l'une de nos faiblesses, peut-être la principale — les catholiques commencent par

ne pas croire à leurs œuvres, et ensuite, comme la charité les presse, ils portent ailleurs les moyens de tous les succès. Que leur charité devienne aussi intelligente qu'elle est généreuse, et vous nous verrez dans vingt ans !

Je ne saurais finir ce trop long discours sans remercier cette protection, Messeigneurs, et ce dévouement, Messieurs, qui ont été le soutien et sont plus encore l'espérance de nos Facultés. Notre gloire et notre force résident dans ce titre d'*Œuvre des évêques*, dont nous nous réclamons partout.

Placés entre les œuvres paroissiales et diocésaines d'une part, et les œuvres universelles, Denier de Saint-Pierre, Propagation de la foi, d'autre part, — ce qui ne laisse pas d'être une position périlleuse, car la charité est tentée, après avoir satisfait aux besoins immédiats, de se porter d'un élan aux intérêts les plus généraux, en négligeant les intermédiaires — à ce poste, dis-je, nous représentons la fédération de vos diocèses pour une cause à la fois patriotique et religieuse à défendre. Aussi, Messeigneurs, chaque année, à pareil jour, nous nous sentons justement fiers de l'auguste patronage, dont votre présence ici est le symbole et nous renouvelle le gage. Vos bénédictions nous raniment : nos courages vont se relever pour l'austère labeur d'une nouvelle année scolaire.

Celle-ci a commencé par la pénible épreuve d'un double deuil. Vous connaissiez moins, Messieurs, cet homme simple et bon, M. Bonnel, qui nous apporta d'un si grand cœur, il y a huit ans, le secours, alors précieux, de son diplôme, le bienfait de ses doctes et lumineuses leçons, mais surtout le trésor d'une âme parfaitement distinguée. Son acclimatation au milieu de nous ne dura pas un jour, car il était nôtre *à pueritia*. Les deux chaires qu'il a occupées en sa vie, l'une au lycée de Lyon pendant plus de quarante ans, l'autre à notre Faculté des lettres durant ces huit dernières années, n'ont point partagé cette existence, dont le plus beau trait est l'unité. J'inscrirais sur sa tombe : *un maître chrétien*.

Quant à M. Brac de la Perrière, vous avez entendu seize fois, ici même, les accents de sa voix, les protestations si fières de sa conscience contre les envahissements croissants de la force, ses confiants appels à la victoire de Dieu sur les violences des hommes. Lorsque je médite cette noble vie, ma pensée se reporte tout de suite à l'admirable page de l'épître aux Hébreux, où sont célébrées les gloires de la foi ; et le portrait de notre vénéré doyen prend place pour mes yeux parmi ces grands justes dont l'Apôtre dit : *fide fortes facti sunt.*

Je n'ai rien de plus à ajouter aux hommages que nous avons rendus à nos morts. Leur main à tous deux s'est glacée sur l'outil du travail, leur plume. Mes chers collègues, c'est ainsi que l'on meurt aux Facultés catholiques.

S. Paul termine le beau chapitre auquel je viens de faire allusion, par cette parole : « *Non acceperunt repromissionem.* » Toute cette lignée de croyants qui part d'Abel et s'étend jusqu'au Christ exclusivement, ne reçut pas, en mourant, l'efficacité de sa foi. Il fallait que le Messie en fît l'initiation. Eh bien ! Messieurs, on est plus heureux dans l'ère chrétienne. Ceux qui ont cru, depuis cinq ans, que non seulement nos quatre Facultés vivraient, mais encore qu'elles se compléteraient par la création de l'hôpital que Vos Grandeurs, Messeigneurs, doivent bénir demain, ceux-là sont prêts à recevoir *repromissionem.* Ils ne croient plus, ils voient. Nous vous invitons, Messieurs, à venir voir, vous aussi, l'une des œuvres les plus glorieuses de la foi lyonnaise : je dis de la foi, plutôt que de la charité, car il était plus difficile d'avoir la foi pour tendre la main, que la charité pour l'ouvrir. La rencontre de ces deux vertus, telle qu'elle vient de s'opérer sous nos regards, motive, par sa fécondité, notre gratitude la plus vive, en même temps qu'elle justifie toutes nos espérances.

P. DADOLLE.



M. ÉDOUARD ROD

On accuse souvent les Français d'être légers ; on leur reproche en même temps d'être exclusifs, c'est-à-dire, d'ignorer ce que pensent et disent les autres peuples. Le succès incontestable d'un écrivain comme M. Edouard Rod, devrait suffire, ce semble, à les relever dans l'opinion des juges impartiaux. Il apporte, en effet, dans deux genres littéraires dont l'un passe pour essentiellement léger, des préoccupations très sérieuses. Certains journaux ne lui pardonnent pas cette audace, et ils le qualifient d'ennuyeux, ce qui équivaut — personne ne l'ignore — à une condamnation sans appel. Il est vrai que M. Edouard Rod ne s'en porte pas plus mal, comme tant d'autres hommes en vue d'ailleurs, que des traits d'esprit aiguisés à la dernière mode, sont censés tuer depuis dix ou quinze ans.

M. Rod a aussi conservé, dans sa façon de penser et de s'exprimer, quelque chose d'exotique et, pour préciser, de genevois. Là-dessus, on rappelle Victor Cherbuliez, Edmond Schérer, Amiel, et on remonte parfois jusqu'à Jean-Jacques. La Suisse ne se contente pas d'envoyer en France l'eau de ses montagnes, elle fait pénétrer ses idées dans la vie générale du pays. Est-ce un bien pour nous ? est-ce un mal ? Cela dépend peut-être de la manière dont on accueille ces idées. En tous cas, il est permis d'essayer consciencieusement de nous approprier ce qu'elles peuvent avoir de bon.

Dans la *Course à la mort*, M. Rod étudie l'état d'âme

d'un jeune étudiant en philosophie qui se défend assez mal d'être shopenhauerien. Ce travail n'a rien de commun avec une autobiographie (l'auteur l'affirme dans sa préface, laissant ainsi aux lecteurs et aux critiques une pleine liberté d'appréciation).

La vie de ce jeune homme vaut-elle la peine que nous nous appliquions à la revivre ? Je n'hésiterais pas à répondre non. Pour justifier sa tentative, M. Rod voudrait bien s'appuyer sur l'autorité de saint Augustin, dont il cite une phrase détachée (1).

Mais M. Rod a le culte des grands noms, ou du moins de ceux qu'il considère comme tels, puisqu'il fit un jour à M. Renan de publiques excuses, pour un discours qui avait réjoui quantité de braves gens. Faire amende honorable pour son propre compte à saint Augustin l'honorerait davantage que demander pardon pour M. Challemel-Lacour à l'auteur de la *Vie de Jésus*. Sans doute le fils de Monique dévoila un jour, aux yeux des chrétiens, les secrets de son âme, avec quelle pudeur, avec quelle délicatesse, avec quelle sincère douleur, tous nous le sentons vivement, mais personne peut-être n'a su encore le dire comme il convient. En racontant des aventures de taverne et de boulevard, M. Rod ne paraît pas avoir pour but d'inciter ses lecteurs à faire des actes de contrition. Mais alors il devrait bien ne pas invoquer le grand nom de saint Augustin. Son jeune étudiant avait assez de précurseurs avec Werther, avec René, avec Lara, avec le Julian de Shelley, tristes héros, qui ont fait à l'homme du XIXe siècle un mal incalculable.

Depuis leur apparition dans la vie littéraire, des milliers d'auteurs plus ou moins bourgeois, s'efforcent de parer de grâces l'égoïsme, l'oisiveté, la corruption élégante, l'orgueil et l'esprit de révolte. Ils sont convaincus, comme M. Rod, que ces sortes d'exercices ne portent nullement à conséquence, et ils mettent en circulation des sous-René,

(1) S'il m'arrivait quelque chose d'heureux, je n'aurais pas le courage de le saisir, sachant d'avance qu'il s'envolerait avant que je m'en fusse emparé.

des sous-Werther, des sous-Lara. M. Rod les appelle les fils de l'ennui et de l'orgueil, et il dit bien, mais il ne semble pas haïr suffisamment cet orgueil, principe de tout le mal, surtout il n'en montre pas assez l'énorme ridicule. A son exemple, les jeunes gens s'amusent à fouiller leur moi, ils s'en dissimulent tant bien que mal la banalité et la médiocrité, tandis que, s'ils eussent été avertis par un auteur comme M. Rod, ils se fortifieraient peut-être les muscles ou mieux encore, vivraient une vie simple de travail et de recueillement. Il est vrai que l'humanité professe une sorte de culte pour les sublimes inutiles, mais de ceux-là je n'oserais pas même prononcer le nom, à propos d'un livre comme la *Course à la mort*. Les jeunes gens semblables au héros de M. Rod ne font qu'une parodie des exercices de la vie contemplative, auxquels, pour une foule de raisons, ils ne sont pas du tout préparés. Elles sont rares, les âmes capables de contempler, et les jeunes bourgeois qui jouent au psychologue dans leurs mansardes du quartier latin risquent tout simplement de s'affaiblir ou même de se briser la volonté. Car l'habitude de ces sortes d'analyses est de nature à les rendre tout à fait incapables de soutenir les luttes de la vie.

M. Rod a prévu et il croit avoir réfuté l'objection :

« La vie intellectuelle, dit-il, est tout a fait séparée de la vie pratique. Chacun n'a qu'à s'examiner un peu, pour voir la différence qu'il y a entre ce qu'il pense et ce qu'il fait. Shopenhauer, on le sait, vivait exactement comme tout le monde. M. de Hartmann, qui a dressé du bien et du mal un bilan si lamentable, est, dit-on, un excellent père de famille ; enfin, la plupart des écrivains dont les tendances paraissent inquiétantes et corruptrices, ont une vie laborieuse, honnête et saine.

Cet argument ne prouve rien. M. Rod connaît sans doute certain publiciste qui remplit les journaux de ses plaisanteries ? Cet homme passe pour hypocondriaque, comme Molière du reste. Et le fait n'est sans doute pas isolé, puisque M. Paul Bourget a cru devoir le généraliser dans *le Disciple*. Adrien Sixte mène une vie édifiante de béné-

dictin laïque, tandis qu'il répand autour de lui l'athéisme et le matérialisme. Mais ses œuvres ne tardent pas à porter des fruits, et le jeune disciple qui les prend au sérieux, finit par la cour d'assises.

Tout en courant à la mort, M. Rod ne néglige pas les fausses joies de la vie. Son héros aime d'un amour platonique une jeune fille, Cécile N....., très versée dans l'étude des philosophies modernes. Ces deux psychologues n'ont pas besoin de parler pour s'entendre ; leurs silences expriment ceci : Nous pourrions nous aimer, car nos âmes se comprennent ; mais nous prévoyons, à brève échéance, des désillusions et des mécomptes ; étant incapables de bonheur mieux vaut nous séparer. Et ils se séparent en effet, elle pour courir à la mort, lui pour s'enfoncer davantage dans l'ennui et le découragement. Ainsi, les deux jeunes gens ne reculent pas devant les peines, la monotonie et la platitude de la vie, ce qui serait, sinon excusable, du moins intelligible, mais devant le bonheur. On reconnaît là la très vieille histoire de ces décadents de la Grèce, qui n'avaient pas même la force d'entendre un récit douloureux à la fois et attrayant.

Que reste-t-il à des jeunes gens qui ont peur même des apparences du bonheur? Une ressource, évidemment : le suicide. M. Rod ne craint pas d'accepter cette conséquence extrême. « Par cette nuit chaude où pas un souffle n'agite les arbres, on n'entend d'autre bruit que le cri monotone, régulier et mélancolique des salamandres. Sous la lumière blanche de la lune, les feuilles des arbres prennent des teintes argentées. Je les connais toutes, et je m'oublie pourtant à les regarder. Je m'absorbe ainsi de plus en plus dans les choses. Comme les noyers qui ombragent depuis des siècles l'enceinte de l'antique abbaye, je me contente de cette étroite vallée que je ne désire plus quitter. Je me suis laissé gagner par les douceurs de la vie végétative, dont la douceur me berce comme un chant de fées. Mon âme est prête à se perdre dans les plantes et dans l'air.

« Et la terre m'appelle... Je pourrais me coucher sur son sein pour m'endormir dans son mystère. Je pourrais m'unir

à elle étroitement... Je pourrais lui demander enfin une part de son inconscience... Ne ferais-je pas mieux que de contempler passivement ses inutiles floraisons ? »

L'homme qui a écrit ces lignes et qui ne les a pas encore désavouées, que je sache, jouit aujourd'hui d'une réputation qu'on pourrait appeler de la gloire; il est riche; il publie régulièrement des articles dans un journal très conservateur. Même il donne des consultations presque sacerdotales sur les idées du temps présent, et dans ses moments de loisir, il compose des romans très corrects, je suppose, à l'usage des châtelaines pieuses et des membres du clergé. Il y a là de quoi nous étonner et nous rassurer. M. Rod nous donne une nouvelle preuve du peu de consistance qu'offre le machiavélisme des jeunes écrivains. Mais ses lecteurs, étudiants, fonctionnaires, médecins et avocats, n'ont-ils pas perdu, en s'imprégnant de ses idées, une partie au moins de cette force morale dont ils ont besoin pour remplir leur devoir? Et n'ont-ils pas le droit de dire de M. Rod, que, lui aussi, a eu sa seconde vie? Je n'ignore pas que ceux qui ont l'expérience des hommes blâment faiblement ces sortes d'évolutions, mais qu'on y prenne garde : aux convertis... littéraires comme M. Rod, la correction ne suffit pas : il faut encore ce je ne sais quoi, fait d'ardeur désintéressée et fière, de mépris du monde et de folie sainte, qui donne aux apôtres, l'autorité. Personne ne doutait de ce saint Augustin, qu'il cite *con amore*, mais nous savons à quel prix on obtient cette confiance. Entre la vie sainte d'un Augustin et les habitudes laborieuses, sages et correctes d'un écrivain contemporain fêté dans les salons, il y a quelque distance. Tant que M. Rod n'aura pas sérieusement essayé de la franchir, ses désirs de réforme morale n'ont pas de chance d'aboutir.

De l'atmosphère très malsaine qu'on respire durant la *Course à la mort*, il y a plaisir à s'élever jusqu'aux hauteurs d'où l'on perçoit le *Sens de la vie*. Ce livre, malgré ses lacunes, pourrait faire du bien à une certaine catégorie de lecteurs, si M. Rod voulait bien en déchirer une quinzaine de pages. Quelle fâcheuse inspiration il a eue de

revenir sur un passé coupable et laid! Et puis, si nous aimons tous les tableaux de la vie de famille, nous éprouvons quelque répugnance à franchir certaines limites. Enfin, je dois dire que les deux premières parties du volume, consacrées au mariage et à la paternité, semblent un peu banales. On a tant écrit sur les deux sujets! Mais les dernières pages renferment toute une série de questions intéressantes.

Je voudrais les discuter par ordre d'importance, lequel est exactement l'inverse de celui qu'a adopté l'auteur.

Voici d'abord une profession de foi assez curieuse :

« Vous êtes fort heureux, dit M. Rod à un de ses amis récemment revenu à la religion... et je vous envie. Pour moi, je n'ai pas fait la même chose; mais si je n'ai pas comme vous trouvé mon équilibre, j'en suis arrivé à croire comme vous, que notre état d'esprit d'hier — qui est encore le mien — est pénible, et, s'il n'est pas la vérité, coupable... seulement, je ne vois pas comment en sortir... Pas plus que moi vous n'étiez arrivé légèrement à l'incroyance; c'était après un long travail que votre raison vous avait dégagé des liens de la foi. Ce travail qu'elle avait accompli avec effort et douleur, comment a-t-elle pu le détruire?... Je n'imagine pas que la foi puisse ainsi venir quand on l'appelle, comme un caniche bien dressé, et j'imagine que, chaque fois que vous pensez à vos nouvelles croyances, vous devez retrouver à leur base le ver rongeur qu'il y a..... »

Lorsqu'en lisant ces lignes on se rappelle la célèbre règle du pari de Pascal, ou les objurgations que Bossuet adressait aux libertins, ou les blasphèmes de Voltaire, on ne peut s'empêcher de constater qu'un changement immense s'est produit chez les incrédules. Ils refusaient autrefois de s'occuper de la question religieuse, et pour les amener seulement à méditer, durant quelques heures, sur l'au-delà, l'auteur des *Pensées* se livrait à de vrais tours de force de dialectique. Nos incrédules contemporains étudient spontanément le grand problème, et ils demandent des solutions à tous les hommes qu'ils considèrent comme compé-

tents; ils tâchent même, mais pas toujours avec succès, de se mettre dans les dispositions voulues pour recouvrer la foi. Un pas de plus, et ils sont en plein christianisme, que dis-je? en plein catholicisme. Mais ce pas, malheureusement, ils ne semblent pas vouloir le faire de sitôt. Ils disent : nous sommes disposés à prier, mais les prières les plus belles, y compris le *Pater*, nous ne savons les réciter que du bout des lèvres. Et ils s'étonnent de leur impuissance !

Ne serait-ce pas qu'ils ne se préoccupent pas, comme il conviendrait, de réunir toutes les conditions requises pour le plein succès d'une expérience religieuse? Ainsi, un écrivain de la valeur de M. Rod, s'oublie quelquefois jusqu'à manquer de sérieux dans ses raisonnements philosophico-théologiques. Sous prétexte de philosophie allemande, il lui arrive de douter absolument de tout, ou bien de nier, selon la méthode de Fichte, l'existence de Dieu. Il est presque naturel qu'on s'amuse à ces jeux d'esprit, dans les écoles de philosophie ou dans les petites chapelles littéraires ; mais de rééditer dans un travail sur la famille, la charité et la souffrance, la vieille rapsodie allemande sur la non-authencité du monde extérieur, cela ressemble à une mauvaise plaisanterie. M. Rod prétend que le Beau et le Laid, le Mal et le Bien sont des mots vides de sens. N'allons pas renouveler la vieille querelle du moyen âge philosophique ; prenons des réalités concrètes. M. Rod sait, à n'en pas douter, que l'histoire de la vieille institutrice (1), qu'il nous raconte avec tant de simplicité, est belle et bonne, et il sait non moins certainement, que presque toutes les choses, qu'il nous décrit dans la *Course à la mort*, sont laides et mauvaises. Dès lors, que signifient ses discussions métaphysiques? C'est sans doute avec de ces chinoiseries plus ou moins scientifiques, que les scribes et les pharisiens croyaient embarrasser le divin Maître. Supposons un prêtre catholique de nos jours, redisant devant un disciple de

1) On dirait une biographie extraite d'un bon rapport sur les prix de vertu.



Hégel ou de Fichte, les paroles sacrées : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, et ton prochain comme toi-même. » Logiquement, le philosophe devra dire au prêtre : Permettez, c'est fort bien d'aimer Dieu, mais encore ai-je besoin de savoir jusqu'à quel point il ne se confond pas avec ma personne. Si vous connaissiez un tant soit peu les principes les plus élémentaires de la vraie philosophie, vous vous y prendriez de tout autre façon, et vous commenceriez par vous demander « comment le moi et le non-moi, posés dans le moi par le moi, se limitent réciproquement ».

Avais-je tort de dire que, malgré toute sa philosophie, ou plutôt à cause même de sa philosophie, M. Edouard Rod manque parfois de sérieux dans les discussions religieuses?

Il manque aussi d'humilité. Entendons-nous bien : M. Rod peut être personnellement le plus modeste des hommes; en tout cas il s'exprime toujours avec tact et discrétion; il fait quelquefois des aveux charmants avec une bonne grâce touchante. Mais les idées générales qu'il a logées chez lui, comme dirait Montaigne, et que partagent beaucoup d'écrivains de sa génération, sont imprégnées d'orgueil. Les intellectuels ont, en effet, une façon singulière de procéder. Leur raison, saturée de critique et d'hypercritique, établit avec une évidence accablante la nécessité d'un au-delà, puis elle se reconnaît incapable d'aller plus loin, et nos intellectuels de conclure, avec une mélancolie où perce cependant un peu de satisfaction : nous ne pouvons pas croire. — Tout beau ! vous ne pouvez pas croire? il me paraît que vous exagérez; dites seulement, je vous prie, que vous n'avez pas su trouver ou employer les bons moyens d'arriver à la foi, et vous serez plus près de la vérité. D'ailleurs, êtes-vous sûrs de bien entendre le langage de cette raison que vous mettez toujours en avant? Elle vous dit : « Je proclame que la foi est nécessaire, mais je ne puis vous la donner. » N'est-ce pas une manière d'abdiquer au moins partiellement? n'est-ce pas faire comprendre qu'il faut chercher *autre chose?* Or, cet *autre chose* doit exister,

et existe en effet. Dans un livre qu'un Genevois comme Rod a lu souvent, on trouve ceci : « Je vous remercie, ô mon Père, de ce que vous avez caché ces choses aux savants et aux grands de la terre, pour les révéler aux humbles et aux petits. » Avant le Sauveur, le plus lettré des prophètes avait tenu un langage identique : « Le Seigneur habite les hauteurs des cieux, mais il habite aussi les cœurs humbles et les cœurs contrits. » Le Dieu avec lequel Job discute sur les causes premières a parfois de ces ironies, en comparaison desquelles les dialogues les plus philosophiques de ce siècle ressemblent à des calinotades.

Quel est celui, dit-il à Job, qui obscurcit mes desseins
Par des discours sans intelligence?
Ceins tes reins, comme nn vaillant homme :
Je t'interrogerai et tu m'instruiras.
Où étais-tu quand je fondais la terre ?
Qui en a fixé les dimensions, le sais-tu ?
Ou qui a étendu sur elle le cordeau ?...
Qui en a posé la pierre angulaire
Alors que les étoiles du matin éclataient en chants d'allégresse ?
Job répondit à l'Eternel et dit :
Oui, j'ai parlé, sans les comprendre,
De merveilles qui me dépassent et que je ne conçois pas.
C'est pourquoi je me condame et je me repens.

Voilà ce que n'ont jamais osé faire les représentants de notre aristocratie intellectuelle. Tous Rohan ; incrédules ne peuvent, croyants ne daignent. Et en attendant, la jeunesse des écoles se meurt de consomption morale, ou, pour parler plus clairement, du grand mal de lettres, qui est l'orgueil.

Heureusement la psychologie fait pour ainsi dire contrepoids à cet orgueil, en quelque sorte impersonnel, inhérent à la condition de ceux qui vivent dans certains milieux. M. Rod a écrit une page d'une sincérité et d'une humilité vraiment augustiniennes. Je voudrais être député pendant quelques minutes ; je demanderais qu'on l'affichât, cette page, dans toutes les communes de France, et surtout qu'on la fît graver en lettres d'or, dans toutes les salles où se

réunissent les corps délibérants, conseils municipaux, conseils généraux et autres assemblées politiques.

« Il y a en moi un intolérant, un sectaire dont je suis le premier à condamner l'absurde fanatisme, mais qui reparaît de temps en temps, quoi que je fasse. Au fond, j'ai l'âme d'un croyant tombé dans le scepticisme, je crois à ma négation, tout incertaine que je la sens, et veux l'imposer. Ma femme a conservé sa foi de jeune fille et ses habitudes pieuses. Il semble que je doive les respecter : aurais-je à lui offrir rien de mieux ? Ma certitude est-elle assez forte pour me donner le droit de troubler sa conscience ? L'état d'esprit où je me trouve est-il si enviable que je doive tenir à le lui communiquer ? Eh bien, non, il m'échappe souvent des mots qui la blessent ; je l'entraîne dans des discussions où elle n'aime pas à me suivre, où elle me suit pourtant, où je raisonne beaucoup mieux qu'elle, mais, heureusement, sans la convaincre. Ses arguments — toujours des arguments de femme — ne prouvent rien et sont, à leur manière, terriblement concluants : Je me trouve bien ainsi ; pourquoi changerais-je ?... Elles sont plus adroites et plus fines, et, doucement, écartent de leur voie, les ronces et les broussailles dont nous sommes fiers d'encombrer la nôtre. C'est pourquoi je m'efforce, avec des brutalités de maire libre-penseur, de chasser Dieu de son horizon, tandis qu'elle le conserve jalousement, parce qu'il lui plaît de réserver dans son cœur un temple plus pur que ceux des affections humaines. »

Grâces soient rendues à M. Rod ! Il y a seulement 15 ans, pour se faire une réputation de libéral, il suffisait de se proclamer libre-penseur, protestant, ou israélite, indifféremment. En revanche, c'était un lieu commun de dire que les catholiques, lesquels se confondent avec les cléricaux, possèdent le monopole de l'intolérance. Des hommes impartiaux veulent bien reconnaître aujourd'hui que l'intolérance habite certaines régions de la libre pensée. M. Rod n'a pas créé cet état d'esprit nouveau, mais il a trouvé une façon ingénieuse d'en affirmer la force.

Je dois ajouter qu'il ne voudrait probablement pas de

nos félicitations, à nous croyants. Il concluait, un jour, le récit d'un enterrement protestant, par cette peu philosophique remarque :

« Le pasteur, qui avait déjà parlé chez nous, a reparlé sur la tombe, d'un ton un peu plus pleurard, en fermant les yeux et en élevant ses mains jointes... Ces gens-là ont le talent de dire ce qu'il ne faut pas, et si les libres-penseurs nous dégoûtent de la libre pensée, les croyants rendent impossible, la foi... »

L'illusion n'est donc pas possible. Mon écriture catholique risque tout autant d'agacer M. Rod que le parler protestant du mélancolique pasteur, mais ceci, en vérité, n'a pas d'importance. On pourrait d'ailleurs faire observer à M. Rod que sa religion à lui, semblable à celle de M. Secrétan ou de M. Desjardins, se compose exclusivement d'articles ou de discours, lesquels prêtent à la critique. Mais j'aime mieux dire à M. Rod que les délicatesses littéraires ou mondaines ne sont pas de mise quand il s'agit des choses de la foi. L'humanité serait bien à plaindre, si ses croyances tenaient uniquement, non pas même à l'éloquence, mais à quelques qualités secondaires de style ou de débit!

Hâtons-nous d'ajouter que M. Rod fait une différence entre le catholicisme et le protestantisme « cette religion rationaliste, toute de compromis entre le dogme et le sens commun, dont la dialectique et l'exégèse sont d'une si lamentable pauvreté, dont le culte glacial n'est qu'un interminable discours, cette religion qui ergote au lieu d'aimer». Sous la plume d'un professeur de l'université de Genève, une telle façon de s'exprimer ne manque pas de piquant, et elle contraste fort avec l'attitude des écrivains, qui, après avoir été élevés par l'Eglise catholique, se sont mis en révolte contre elle. Voyez Renan ; il a gardé avec un soin jaloux son catholicisme d'imagination ; il a toujours protesté de ses sentiments d'admiration et d'amour, pour cette Eglise, qu'il a combattue avec une froide et persévérante résolution. Alphonse Daudet a comparé son esprit à une cathédrale désaffectée dans laquelle on met du foin. Voyez

encore M. Jules Lemaître : il a beau philosopher en sceptique, il comprend, il sent les beautés et les grandeurs du catholicisme, presque comme aux jours où on l'habillait en petit saint Jean-Baptiste. Les protestants ne paraissent pas connaître ces souvenirs attendris ; ils n'ont pas appris à aimer.

Devons-nous inférer de là, cependant, que M. Rod s'est dépouillé de tout son calvinisme ? Il a fait dans ce sens de louables efforts, puisqu'il en est arrivé à trouver grandioses et touchantes les cérémonies de Saint-Sulpice. Mais quelques mots de lui me laissent inquiet. Il dit de son ami converti au protestantisme : « Peut-être suis-je moins éloigné de lui qu'il ne semble. » Il est à craindre que M. Rod n'ait raison. Les Anglais qui se séparent de l'Eglise établie, pour entrer dans le catholicisme, sont légion. Mais combien compte-t-on de genevois ou de cévénols qui se séparent franchement de leurs coreligionnaires ? M. Rod n'en a que plus de mérite à s'être ainsi rapproché du catholicisme ; mais qu'il y prenne garde, il n'a pas tout à fait tué en lui le vieil homme.

Je ne m'explique, en effet, que comme une conséquence de son éducation genevoise, l'erreur religieuse et esthétique qu'il a commise, en s'efforçant si gauchement, d'imiter et de corriger la poésie de notre séraphique et indiciblement aimable François d'Assise. Le *Poverello* chantait : Loué soit mon Seigneur pour notre mère la Terre, qui nous soutient, nous nourrit et qui produit toutes sortes de fruits, les fleurs diaprées et les herbes. M. Rod dit : Soyez loué, ô Dieu, pour les fleurs qui se balancent aux fentes des rochers et pour les oiseaux qui chantent dans les arbres.

Saint François d'Assise chantait encore : Loué soit Dieu mon Seigneur pour notre frère messire le soleil qui nous donne le jour et la lumière ! Il est beau et rayonnant d'une grande splendeur, et il rend témoignage de vous, ô Dieu. M. Rod met de la psychologie dans son lyrisme : Soyez loué pour le soleil d'affection qu'il vous a plu d'allumer en nous-mêmes. Mais c'est surtout dans les derniers versets que s'accuse la différence. Le doux pauvre d'Assise concluait

sa prière par un acte d'humilité et un cri d'amour pour les humbles. Loué soyez-vous, mon Seigneur, à cause de ceux qui pardonnent pour l'amour de vous et qui soutiennent patiemment l'infirmité et la tribulation.

M. Rod assaissonne de blasphèmes ses vieux cours de philosophie. « Soyez loué, ô Dieu, de nous avoir trompés au lieu de nous révéler l'horreur de la vérité. Soyez loué enfin parce que nos âmes peuvent se confondre dans une âme universelle, aimante et sublime, qui en cette heure chante votre gloire. »

Que ne se trouve-t-il quelqu'un parmi les amis de M. Rod pour lui dire de supprimer cette page avec quelques autres !

En ouvrant les *Idées morales du temps présent*, on a un peu le droit de s'attendre à une sorte de synthèse ou à un enseignement didactique. Je n'ai pu me défendre d'une vive surprise lorsque je n'ai trouvé que de la critique. Sans doute, M. Rod, dans ses études sur nos contemporains, ne perd jamais de vue leurs principes de morale, mais il se laisse entraîner sans la moindre répugnance dans la littérature proprement dite. Son œuvre y gagne en agrément, mais elle y perd en autorité et en force; ce qu'il dit de la morale de nos principaux écrivains, est en somme assez maigre.

Le Renan que nous rencontrons partout ouvre la série, ce qui paraît assez étrange, car nous avons de la peine à nous figurer l'auteur de l'*Abbesse de Jouarre* renseignant ses contemporains sur leurs devoirs présents. Allons-nous entendre un nouveau couplet du *Gaudeamus* entonné aux banquets celtiques? Non. Pour cette fois, la morale de Renan se présente à nous sous forme d'idylle scientifique, à la Tennyson : « Le despote de l'avenir, dit M. Rod, celui sur lequel compte M. Renan pour conduire l'humanité dans les voies de la sagesse, grâce au secret d'un puissant explosif qui lui permettrait de la tenir en crainte, consacrera ses loisirs à fonder une académie sur le modèle de celle de Laurent le Magnifique. Là, sous des cèdres ou des sycomores, dans des allées de sable fin, parmi des touffes de fleurs odorantes

et de chants d'oiseaux, des poètes, des artistes, des philosophes, se promènent en dissertant sur *Emma Kossilis* ou sur le prêtre de Némi (1). »

Mais ce rêve, l'humanité ne l'a-t-elle pas déjà vécu? Est-ce que M. Renan ne l'a pas décrit quelque part, en historien? Que M. Rod veuille bien se rappeler ses lectures : un despote qui a des goûts littéraires, mais c'est Néron. « Néron, dit M. Renan, avait réussi à se donner droit de vie et de mort sur son auditoire; le dilettante menaçait les gens de la torture s'ils n'admiraient ses vers. » Et plus loin... « Néron avait des parties de l'âme d'un artiste; il peignait bien, sculptait bien; ses vers étaient bons, nonobstant une certaine emphase d'écolier, et, malgré tout ce que l'on peut dire, il les faisait lui-même. »

Ah! elle nous ouvre de belles perspectives la morale de M. Renan! Ses admirateurs nous avertissent qu'il ne faut pas le prendre trop au sérieux, et M. Rod lui-même veut bien reconnaître qu'elle est purement négative. Mauvaises excuses, que condamnent également et le bon sens populaire et la religion chrétienne, et aussi, je pense, la vraie philosophie.

A l'optimisme nuancé de M. Renan, M. Rod oppose le pessimisme catégorique de Shopenhauer. Il s'efforce de redresser ce qu'il y a de défectueux dans l'opinion que nous avons tous, en France, du philosophe allemand. Il paraît que tout en voulant mal de mort à l'humanité, Shopenhauer admet l'existence du bien et donne parfois de sages conseils à ses disciples; il se rapprocherait même, sur certains points, de la doctrine des ascètes. Mais comment concilier, logiquement, ces concessions avec son radicalisme nihiliste? M. Rod s'efforce de le montrer en quelques pages, qui depuis les récents attentats que l'on sait, ont dû perdre de leur valeur. En ces temps d'anarchisme, on aimerait une explication à la fois plus précise et plus complète. Il est à souhaiter que dans ses prochaines éditions, M. Rod développe son chapitre sur Shopenhauer.

(1) Comparer ce tableau avec celui de la *Princess*. Pour moi, je trouve l'idylle de Tennyson infiniment plus *royale*.



Et M. Zola, l'aurait-on cru moraliste ? M. Rod dégage de l'épopée des *Rougon-Macquart*, quelques idées rudimentaires, oh ! combien rudimentaires ! Par exemple, il semblerait résulter des romans de M. Zola, que tous les ivrognes meurent du *delirium tremens* et que toutes les demoiselles de magasin, vertueuses, épousent leur patron. En réalité, malgré sa vive et sincère admiration pour ce qu'il appelle carrément, le génie littéraire de M. Zola, M. Rod avoue, non sans détours, que la morale de ses romans ne peut être caractérisée que d'un mot : elle est bébête. Sur le le bien et le mal et sur leurs conséquences, M. Zola raisonne comme les portières et les garçons de café, que n'a pas bercés, hélas ! la divine chanson dont M. Jaurès parlait un jour à la tribune. Mais alors, pourquoi M. Rod déploie-t-il tout cet appareil philosophique autour de l'œuvre de M. Zola ?

Sur M. Paul Bourget, M. Rod émet des conclusions, qui ne me paraissent pas tout à fait en harmonie avec les prémisses. Des appréciations sévères et, je crois, justement motivées, aboutissent à une absolution générale. Depuis l'époque où ont paru les *Idées morales du temps présent*, M. Paul Bourget s'est amendé d'une façon sensible : il se rapproche du christianisme au point de donner un démenti, ou peu s'en faut, aux prophéties de M. Rod. Voilà encore un chapitre qui a un peu vieilli et qu'il conviendrait peut-être de modifier.

J'aime fort, au contraire, le portrait que M. Rod nous donne de M. Jules Lemaître : « M. Lemaître, comme un peu tout le monde, est double : il se compose d'abord d'un honnête homme rempli de bons sentiments, et qui ne demanderait pas mieux que de croire à ces bons sentiments ; puis d'un homme de lettres, qui, par tempérament d'artiste et par entraînement professionnel, a laissé son esprit se corrompre ; son intelligence toujours éveillée, travaillant et pensant, s'est hypertrophiée au point qu'elle le domine et qu'il en est dupe, lui que la peur d'être dupe a beaucoup trop déniaisé ; il se regarde penser, redoute de paraître simple ou naïf, et, peut-être parce qu'il l'est beaucoup plus qu'on ne

pourrait le croire, se jette alors dans l'extrême opposé, affecte la subtilité, l'inconsistance, le cynisme; il a ouvert le champ au paradoxe, à l'ironie, à toutes les qualités qui donnent du piquant à la phrase écrite — et aussi, il faut bien le dire, aux désirs excessifs qui se développent avec les succès quels qu'ils soient, et portent en eux des germes de perversion. »

La vieille formule qu'on applique aux bons jugements, se présente ici d'elle-même à l'esprit. On se dit : sévère, mais juste. M. Jules Lemaître n'a pas même droit aux circonstances atténuantes, que mérite, dans une certaine mesure, M. Emile Zola. Celui-ci a peut-être du génie, puisque tant de gens, qui se donnent pour compétents, nous l'affirment; mais à coup sûr il a fait preuve, dans un certain nombre de cas, d'une prodigieuse inintelligence. M. Lemaître comprend et ne sait pas vouloir; pour donner à son talent tout le développement qu'il comporterait, il ne faudrait qu'un peu plus de courage, ou plutôt un peu moins de peur du ridicule.

Ce n'est pas M. Schérer qui eût cédé devant l'opinion des médiocres. M. Rod nous retrace en quelques pages intéressantes la vie intellectuelle de cet homme, qui a su garder sans rougir, toute sa sincérité, au grand carrefour où se réunissent les plaisantins. Je ne sais trop pourquoi, mais le nom de M. Edmond Schérer semble appeler, pour ainsi dire fatalement, le nom de M. Eugène Spuller. Est-ce la rime qui fait parler ici contre la raison? Il semble plutôt que ce que M. Spuller veut réaliser aujourd'hui en politique, M. Schérer l'ait déjà tenté en littérature. Ils ont eu tous deux assez d'énergie, pour prendre une attitude franchement conservatrice, au milieu de groupes à peine déshabitués des gestes révolutionnaires. De là sans doute leur insuccès partiel. Mais qu'importe, après tout? M. Schérer a su trouver une façon nouvelle de défendre des idées bonnes, anciennes, et qui ont servi de base à toutes les sociétés. En dépit de quelques graves écarts, il a droit à nos remerciements. On n'a jamais mieux parlé que lui de la morale de nos pères, la morale chrétienne : « Sachons voir

les choses comme elles sont : la morale, la bonne, la vraie, l'ancienne, l'impérative, a besoin de l'absolu; elle aspire à la transcendance, elle ne trouve un point d'appui qu'en Dieu.

« La conscience est comme le cœur, il lui faut un au-delà. Le devoir n'est rien s'il n'est sublime, et la vérité devient une chose frivole, si elle n'implique des relations éternelles. »

Les lecteurs de l'*Université catholique* comprendront pourquoi je n'insiste pas aujourd'hui sur M. de Vogüé (1). Quant à M. Alexandre Dumas fils, il est difficile de l'apprécier ici, ce médecin étonnant (car il se considère comme un médecin des âmes) ayant depuis longtemps contracté l'habitude de traiter l'immoralité par l'immoralité. Le succès de cette homéopathie ne laisse pas de scandaliser les simples.

Dans un ouvrage comme les *Idées morales du temps présent*, ce qui importe le plus, c'est la conclusion. Arrivé à la fin de son travail, M. Rod constate tout simplement une chose sur laquelle tout le monde est d'accord :

« Nous sommes donc en réaction; et la réaction morale et religieuse que nous avons spécialement constatée dans ces études, quelque importante qu'elle soit, n'est qu'un épisode de cette réaction générale. Maintenant ce mouvement est-il dû à des circonstances fortuites et passagères avec lesquelles il disparaîtra, et n'en resterait-il alors qu'une page à peu près insignifiante dans l'histoire de la pensée moderne? Ira-t-il au contraire en s'accentuant, en s'assurant, et nous conduira-t-il nous ou nos fils, à une de ces périodes d'ordre solide qui se reposent et se prolongent sur des doctrines vivaces, sur des caractères stables, comme fut par exemple le XVIIe siècle français — l'ordre auquel il tend, qu'il soit monarchique, républicain ou socialiste étant assez fort pour comprimer les éléments de trouble aujourd'hui menaçants, pour arrêter les fermentations qui bouillonnent dans l'organisme social? » M. Rod ne se compromet pas beaucoup, et nous avons le droit de regretter qu'il

(1) J'espère parler prochainement de M. Ferdinand Brunetière.

n'ait pas précisé davantage. Ainsi, lorsqu'il parle (avec d'excellentes intentions, reconnaissons-le), de la situation respective de l'Eglise et de l'Etat, il me paraît poser mal la question. Sans doute l'Etat représente une force formidable, mais cette force l'opinion seule la met en mouvement. Pourquoi donc, en prophétisant, s'occuper de l'Etat, puissant, monstrueux même, mais passif? Reste la mystérieuse et mobile opinion : il est tout naturel que M. Rod ait essayé d'indiquer à l'avance sa marche. Mais l'Eglise compte encore, Dieu merci, dans les événements humains, et M. Rod n'est pas de ceux qui croient proche, le jour où l'humanité, ayant jeté ses deux vieilles béquilles, la morale et la religion, s'avancera d'un pas allègre dans la voie de la libre pensée, sous le soleil de la science. Croit-il donc que l'Eglise doive rester toujours, en l'état où de récentes luttes l'ont mise, isolée et gênée dans ses mouvements, un peu suspecte à tous les partis? Des tentatives de réconciliation avec la société moderne se sont produites, dans le domaine politique, par la volonté de Léon XIII. Mais, sur le terrain de la pensée et de la science, il ne semble pas qu'on ait fait beaucoup de progrès. Cependant, en un pays où l'opinion domine, l'union des esprits a pour le moins autant d'importance qu'une entente administrative. M. Edouard Rod aurait pu se préoccuper des moyens pratiques d'amener rapidement cette union. Mais on voit bien qu'il n'en a pas même eu l'idée.

Telle est la logique de presque tous nos écrivains; ils reconnaissent que l'Eglise constitue une puissante force morale, et ils ne cherchent pas du tout à se renseigner sur l'état d'esprit de ceux qui la dirigent. M. Edouard Rod a-t-il jamais lu un mandement de nos évêques? a-t-il assisté à quelques conférences des prédicateurs de Notre-Dame? connaît-il seulement de nom les revues catholiques? Or, il éprouve un si vif désir d'être renseigné, qu'il passe un temps considérable à étudier les idées morales... de M. Zola! Voilà le point faible du mouvement néo-chrétien ; ses représentants ne connaissent pas les catholiques, ou ils affectent de les dédaigner. Qu'ils n'arguent pas de ce qu'ils ap-

pellent couramment, entre eux, notre faiblesse scientifique, ils ne nous lisent jamais. D'ailleurs, s'ils voulaient traiter sérieusement cette question, on pourrait leur apprendre peut-être des choses surprenantes. Mais, admettons pour un instant, que leur dédain soit justifié; est-ce que les prêtres, directeurs, conseillers et pères d'un nombre incalculable d'âmes très vertueuses, n'ont pas le droit d'exprimer leur opinion sur les problèmes de la morale? D'humbles servantes, des religieuses, des femmes du peuple, des femmes du monde ont, sur le sacrifice, sur le travail, sur l'humilité, sur le caractère inéluctable de la souffrance, sur l'amour humain et sur l'amour divin, des notions plus nettes que tel membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ceux et celles, qui pratiquent le mieux aujourd'hui les vertus chrétiennes, ont pour guides et pour représentants aussi — on devrait ne pas l'oublier — les prêtres tant dédaignés.

Et puisque nous parlons des croyants, M. Rod s'est-il demandé ce qu'il adviendrait des idées qui lui sont chères, si toutes les forces morales que donne la foi — j'entends la foi catholique — venaient à disparaître ? Un jour, on ne verrait plus une seule dévote sur la terre de France, on ne connaîtrait que des élèves de l'école laïque et des lycées de filles, habiles à raisonner sur les questions scientifiques, débarrassées de tous les préjugés anciens. Rien ne ferait plus obstacle au libre esssor de la pensée ni aux expériences psychologiques qui peuvent embellir un moi soigneusement cultivé. Evidemment, les idées morales de ce siècle intellectuel prendraient des développements merveilleux, elles donneraient naissance à un état d'âme très intéressant. Quelles lumineuses perspectives pour les successeurs de M. Rod !... Mais lui-même, j'ai idée qu'il ne voudrait pas vivre dans ce siècle, fils de la psychologie et de la science.

Il est vrai qu'une hypothèse, non pas précisément contraire, mais différente, n'a rien d'irréalisable. Nos contemporains les plus distingués essaient, avec une persévérante unanimité, d'établir l'accord de la science et de la foi.... en dehors de l'Eglise; nous croyons avoir la certitude, nous

catholiques, qu'ils se lasseront bientôt de cette tâche : ils n'oseront pas avouer leur découragement, mais ils ne réussiront pas à le dissimuler. Pendant ce temps, une démocratie, sans Dieu ni maître, grandira, grandira au point d'absorber toute la richesse et toute la puissance publiques. A ce moment que se produira-t-il ? Sans doute il n'est point sage de prophétiser, mais je ne demande pas de prophétie. Il est des craintes graves qu'éprouvent tous les hommes réfléchis de notre génération, y compris M. Rod et ses amis. Oseraient-ils les formuler ? et après les avoir formulées, oseraient-ils indiquer les moyens qui leur semblent les plus propres à prévenir ou à alléger des maux sinon probables, du moins possibles ? L'Eglise dans cette crise attendue, emploiera toutes ses forces à sauver le peuple, mais il serait peut-être généreux et habile, non seulement de ne pas les affaiblir, mais de prendre contact avec elles et de les fortifier. M. Rod a l'air de chercher un objet précis à ses investigations morales; j'ose lui indiquer respectueusement celui-là.

A l'appui de ses thèses, l'auteur des *Idées morales du temps présent* a publié un certain nombre de romans dans la *Revue des Deux Mondes*. On me pardonnera de ne pas les analyser tous ; ces sortes d'ouvrages consacrés à l'étude d'une question de casuistique amoureuse étant un peu ennuyeux. Il paraît toutefois que la grande majorité de nos contemporains ne les jugent pas ainsi, puisqu'ils ne se lassent pas plus de relire les variantes de la même histoire, que les auteurs de la rééditer. Du moins M. Rod sait mêler un peu de morale au classique tableau de la vie parisienne. Son *Michel Tessier* peut servir de thème à quelques controverses intéressantes. Le héros de ce double roman est un homme politique, orateur puissant et chef du parti conservateur, désigné par l'opinion publique pour les plus hautes fonctions, qui finit par tout abandonner, pour contenter une passion coupable. Vous croyez, n'est-ce pas, que tout le monde s'accorde à lui reprocher cette désertion ? Eh bien, détrompez-vous. Si Michel Tessier trahit ses amis et se sépare assez sottement de sa femme,

personne vertueuse et distinguée, la faute en est.... à Mme Michel Tessier. Il bénéficie, lui, des circonstances atténuantes. Les critiques qui ont signalé avec humour cette raideur un peu puritaine de l'héroïne principale du roman, ont voulu sans doute faire comprendre à M. Rod que son œuvre, d'ailleurs fort belle, manque un peu de grâce.

La thèse elle-même ne laisse pas d'être inquiétante, elle est, n'en doutons pas, incomplète. M. Rod croit avoir dramatisé dans ce roman la lutte classique entre le devoir et la passion, mais il a manqué son but. Dès les premières lignes du livre, on voit clairement que la passion domine l'âme du pauvre héros; car il gémit, non pas sur sa faute, mais sur l'impossibilité où il se trouve de satisfaire ses mauvais instincts; j'ai rarement vu un égoïsme aussi écœurant et aussi lâche. Le plus curieux, c'est que Michel Tessier, habitué aux effets de tribune, tâche d'idéaliser sa passion criminelle et niaise, et finit par la croire intéressante.

Ce n'est pas, naturellement, l'avis de M. Rod, dont les conclusions, sévères pour son héros, se présentent sous forme de réquisitoire énergique contre l'égoïsme masculin.

« Elle dit cela très bas, sans aigreur ni reproche contre personne, comme si soudain la douceur de la morte fût entrée en elle. Michel ne l'entendit pas, il vit seulement. Ce fut pour lui comme une lueur consolante que sa femme et sa fille, émues d'une même émotion, s'unissaient dans une étreinte réconciliatrice, et pleuraient ensemble front contre front. Mais il ne comprit pas le sens profond de leurs larmes, il ne devina pas qu'elles venaient d'une même source, pour aller se perdre dans un même courant, qu'elles n'étaient qu'un soupir dans la plainte éternelle, de celles qui sont les éternelles victimes de notre égoïsme, de notre ambition et de notre dureté. »

Le réquisitoire de M. Rod est justifié malheureusement par un trop grand nombre de faits, mais on aimerait des formules moins absolues. Je doute fort que les femmes acceptent sans restriction tous ces éloges. Victimes, elles

le sont souvent ; victimes résignées et douces, moins souvent, sans doute ; il arrive enfin, à quelques-unes d'entre elles, de mener une vie agréable ou de s'occuper de bagatelles, tandis que leurs maris peinent et souffrent. Un médecin anglais, M. Furneaux-Jordan, de Birmingham, vient de publier sur le caractère des femmes honnêtes de son pays, une étude peu flatteuse pour elles (1), et curieuse à plus d'un titre. M. Rod ne paraît pas l'avoir lue.

Mais sa philippique à lui est entachée d'un défaut plus grave : elle manque de sanction sérieuse. L'indignation, qui n'aboutit à rien, est-ce une indignation sage ? M. Rod constate que les hommes sont durs, égoïstes, ambitieux, bourreaux de leurs femmes, et il nous insinue, en souriant tristement, qu'il faut nous résigner à cet état de choses. Eternellement les victimes pleureront; éternellement les bourreaux rempliront leur office. Mais, alors, pourquoi M. Rod a-t-il composé son roman ? Même, s'il dit vrai, il commet un grave méfait littéraire. Quelques hommes, en effet, pouvaient avoir l'espérance de se vaincre, de garder leur cœur pur et leur foyer tranquille. M. Rod vient leur dire : « Vous avez beau lutter contre vous-même, vous succomberez tôt ou tard, et vous allez voir, grâce à ma psychologie, comment le fait se produira, honteux et fatal. » Il paraît que c'est de la vérité réaliste, cela.

J'ai de la peine à comprendre comment M. Edouard Rod ne se fait pas scrupule de soutenir de pareilles thèses. Il sait bien que des hommes politiques existent, qui triomphent des obstacles où s'est brisé son Michel Tessier. Je ne les nommerai pas, car tout le monde les connaît. Il serait infi-

(1) « Volontiers la femme anglaise intercalerait une clause personnelle dans le plan de la création. Un jour le Seigneur dit : « Que la « lumière soit. » Puis il ajouta : « Et qu'il y ait des maisons, des « femmes et des plumeaux ! » Après quoi les hommes purent entrer dans les maisons, à condition de se soumettre aux lois et règlements intérieurs.....

« Quand la femme anglaise devient théologienne, elle se glisse jusqu'au trône du jugement et murmure : « Seigneur, disputons un peu. »

Il convient d'ajouter que, même dans son pays, M. Furneaux-Jordan passe pour un excentrique.

niment plus moral d'expliquer pourquoi ils résistent avec succès à la corruption, que de décrire, non sans quelque complaisance, les péripéties d'une chute scandaleuse. Mais on écrit un roman, et il faut bien satisfaire les émotions malsaines que la foule des lecteurs recherche et que l'élite subit. C'est l'inconvénient du genre : tous les moralistes qui se servent du roman pour répandre leurs idées sacrifient un peu le sain et le sérieux à l'agréable.

Nous devons cependant rendre cette justice à M. Rod qu'il fait des efforts louables pour atténuer ce mal dans la mesure du possible : il restreint la part de l'intrigue amoureuse, il fait aussi grande que possible la part de la morale et de la religion. N'a-t-il pas inscrit dans un de ses derniers romans, une sorte de méditation religieuse? Je me reprocherais de ne pas la reproduire ici; elle peut servir en quelque sorte de bouquet spirituel à ceux qui, extraient des œuvres d'un écrivain tout le sentiment religieux qu'elles renferment.

« Dieu ! Je veux croire en lui ! J'ai besoin qu'il existe... Je le vois, je le sens, non pas dans la splendeur des décors terrestres où le cherchent quelques esprits grossiers (1), mais en moi-même, par delà les pensées dont les jeux monotones recommencent chaque matin, au bout de mes rêves, dont je ne veux pas la fin que lui seul peut fixer en dehors du siècle. Par un chemin très lent, tortueux, semé d'obstacles, je m'avance vers Lui. L'insignifiance du monde m'en rapproche. Peut-être en suis-je plus près déjà que des sables où mes pieds enfoncent, que des eaux où je me plonge pour chercher la fraîcheur. Je l'appelle de toute ma soif d'éternité ! Je voudrais me sentir dans sa main. J'y serais dégagé de tant de liens qui me pèsent ! Et voici que d'inexprimables cantiques commencent à chanter dans mon cœur ! »

M. Rod représente dans le monde contemporain une force, puisqu'on le discute. Je n'essaierai pas de lui appli-

(1) Quelle injustice ! M. Rod ne s'aperçoit pas qu'en parlant ainsi il condamne les psalmistes, Bossuet, Kant et tant d'autres qui ne sont pas, certes, des esprits grossiers.

quer des principes de classification littéraire auxquels les faits donnent quelquefois des démentis cruels. L'Académie française lui ouvrira-t-elle ses rangs? la postérité daignera-t-elle s'occuper de lui? Questions difficiles et, au fond, oiseuses. Il nous importe seulement de savoir ce que signifie son succès, au point de vue de la direction religieuse des esprits. Quelques-uns, prenant peut-être leurs désirs pour une réalité, estiment que la France semble se rapprocher du protestantisme. Ils peuvent, en effet, produire un certain nombre de bons documents à l'appui de leur thèse, et peut-être ont-ils partiellement raison. A l'heure qu'il est, les protestants disposent d'une influence énorme dans presque toutes les administrations de l'Etat; des journaux très répandus et de puissantes revues sont, dans une large ou très large mesure, animés de l'esprit protestant. Mais il ne faut pas oublier que parmi les formes de religion il n'en est pas de plus essentiellement transitoire que le protestantisme. Lorsqu'à l'époque de la renaissance, la pensée moderne se fut détachée de l'Eglise catholique, elle ne s'arrêta pas longtemps dans les limites fixées par les auteurs de la réforme. Un siècle ou un siècle et demi après leur mort, elle touchait aux points extrêmes de l'incrédulité pure. Maintenant il est de toute évidence qu'elle revient à la religion. Mais à quelle religion? Les protestants, qui se croient sûrs du triomphe définitif ne tarderont pas à déchanter. Leur dogmatique étriquée sans prolongement symbolique, leur morale sans onction, leur émiettement en sectes, dont quelques-unes extravagantes, ne leur permettront pas de retenir les âmes assoiffées de vie surnaturelle. Pour le retour, comme pour l'aller, le protestantisme ne sera qu'une étape ou une courte série d'étapes sur la route parcourue par cette force mystérieuse qu'on appelle l'esprit public. Des œuvres comme celles de M. Edouard Rod apparaissent semblables à de petites haltes. Quelques voyageurs y descendent se croyant au terme de leur course, ils ne sont qu'un petit nombre et ils s'aperçoivent bien vite qu'ils se sont trompés. Les autres admirent le confort et l'agrément des constructions qui se dressent le long de la voie, ils félicitent celui

qui les a élevées et lui disent merci, mais, en toute hâte, avec, dans les yeux, des visions divines, et dans le cœur des aspirations ardentes, ils se remettent en route pour les vallées où jaillissent plus abondantes les sources de vérité, et sur le sommet desquelles luit plus intense et plus pure la lumière éclairant tout homme qui vient en ce monde.

Abbé DELFOUR.



ESSAI HISTORIQUE

SUR LE

LYCÉE DE LYON

Suite (1)

II

En annonçant la rentrée des classes, où M. Besson devait prononcer le discours d'usage, le *Bulletin* naturellement ne se perdait pas comme nous en considérations politiques. S'il se préparait des changements, il se gardait bien d'y voir autre chose que la dernière main mise à l'œuvre de 1802.

« Tout désormais, disait-il du lycée, assure les succès de cet établissement : le zèle et les talents du chef et des professeurs, la régularité de la discipline, l'ordre des études, la surveillance morale et religieuse — jusque-là rien de nouveau — enfin la formation prochaine de l'Université dont le lycée sera un des principaux ornements. Tout appelle la confiance des magistrats et des pères de famille, etc. »

L'année 1808-1809 fut sans doute bien employée malgré le fracas des premiers événements de la guerre d'Espagne,

(1) Voir les numéros de septembre, octobre et novembre.



à laquelle Napoléon dut bientôt s'arracher pour soutenir en Autriche le choc de l'Europe coalisée. Il fallait mettre le lycée à la hauteur des nouvelles espérances qu'on fondait sur lui. M. Nompère de Champagny n'était pas homme à se reposer sur ses lauriers. Ce lycée qu'il considérait un peu comme son œuvre, qu'il avait tenu à diriger sans l'aide d'un censeur (1), qu'il devait diriger encore quelques mois tout en étant recteur, il voulait le remettre dans un état prospère aux mains de son successeur. Pourquoi faut-il que les documents se raréfient plutôt sur cette année scolaire, année d'autant plus intéressante, que ce fut la dernière où le corps professoral fonctionna encore avec une certaine indépendance que lui avait laissée le consulat, et la dernière peut-être où les élèves auront encore toutes les illusions de leur enthousiasme guerrier ? Chez les uns comme chez les autres, l'éblouissement de cette nouvelle création de l'Université couvrait-il suffisamment les points sombres de l'horizon politique ? L'*Almanach* de 1810 donne sèchement la liste des fonctionnaires de l'Université impériale, tant ceux de l'administration académique et des facultés que ceux du lycée. Le *Mémorial* des événements de l'année 1809 ne manque pas de dire que la distribution des prix a été des plus brillantes, que le procès-verbal de la cérémonie, outre deux beaux discours, l'un de M. Defarge, l'autre du proviseur, contenait des pièces de vers de trois élèves, Tranchant de Bourgoin, Merceret de Nevers, Reydellet de Nantua, mais le *Mémorial* ne donne ni le sujet de ces vers, ni le texte des discours. Je doute que nos jeunes poètes eussent choisi pour sujet le fait le plus glorieux mais le plus sanglant de la guerre d'Espagne, la prise de Saragosse, quand même le héros était notre compatriote Suchet. Quant aux discours, ils ont été heureusement conservés dans le *Bulletin* de 1809. Ce journal, qui nous a permis de reconstituer à peu près l'histoire à Lyon

(1) La nomination d'un censeur, le sieur Lefebvre, avait été rapportée sur ses observations. D'après le règlement, le censeur pouvait être supprimé dans les lycées qui n'en auraient pas besoin. Il est étonnant qu'on ait jugé que c'était le cas au lycée de Lyon.

de cette invasion presque inconcevable de l'Etat dans l'enseignement libre, se montre de plus en plus sobre d'informations en dehors de ce qui est officiel et administratif, c'est-à-dire des décrets impériaux (1), des circulaires ministérielles parues dans le *Moniteur*, des arrêtés préfectoraux, lesquels ne tarissaient pas non plus, auxquels se joint le récit des fêtes commandées pour le 15 août, pour l'anniversaire du couronnement, pour la célébration des *Te Deum*. Il est affligeant, il est presque douloureux de voir le nom de Ballanche fils à côté de celui de Ballanche père au bas de cette feuille insignifiante, où l'on ne lit pas une ligne dont l'auteur se soit risqué à énoncer je ne dis pas un jugement, mais une idée à lui sur tout ce qui se passait, et il se passait des choses formidables ; et de penser que le peu de succès de ce pauvre *Bulletin*, qui n'était plus qu'un pâle écho du *Journal de l'empire*, va réduire le penseur original qui allait publier *Antigone*, qui méditait déjà sa *Palingénésie sociale*, l'intime ami du grand Ampère, le futur chevalier servant de M[me] Récamier, à continuer, parce qu'elle est plus lucrative sans doute, la publication des *Petites Affiches*, feuille vulgaire d'annonces commerciales et judiciaires (2). Il est vrai qu'il s'y glisse par hasard, à la

(1) Il y a un de ces décrets qui m'a touché ; c'est celui qui fait donation aux sœurs de Saint-Charles du jardin de l'ancien couvent des Bleus Célestes et de ses dépendances. Il appartenait à la dotation des sénateurs du Rhône. Ceux-ci n'y devaient rien perdre, on remplacererait ce qu'on leur ôtait par un domaine de même valeur. Il y a un autre décret qui fait contraste. Les Frères avaient eu un legs de 300 fr. Comme ils font partie du Corps enseignant, l'Université le réclame. Il est vrai que c'était par excès de formalisme, car d'après l'art. III l'emploi des 300 fr. serait fait au profit de l'institut des Frères, et serait autorisé par le grand maître, après délibération du conseil de l'Université.

(2) Ballanche était de l'Académie de Lyon. Je m'imagine qu'il était assez étranger à la rédaction de son *Bulletin*. Son nom ne figure qu'incidemment à la date du 20 septembre 1809, pour un ouvrage qu'il avait communiqué à l'Académie, intitulé « Mort d'un platonicien racontée par un ami ». Le platonicien a connu la doctrine juive qu'il met audessus de toutes les philosophies. M. Roux, rapporteur, ne trouve rien à dire sur cet opuscule de Ballanche, sinon qu'il est écrit *dans le meilleur genre*.

dernière colonne et pour la compléter, un avis pour l'ouverture d'un cours ou la date d'un examen, la liste des nouveaux boursiers, le titre d'un livre nouveau, le plus souvent d'un livre classique indiquant où en sont les études, par exemple, la traduction des anciens panégyriques latins par M. Idt, sur laquelle MM. Roux, Nompère de Champagny et Bérenger font à l'Académie assaut de rapports élogieux. Nous savons un gré tout spécial à Ballanche d'avoir lui-même salué en 20 lignes l'apparition de la grammaire grecque de Burnouf. Il paraît que ce livre fut un événement, et qui marqua la renaissance du grec dans les classes. Ce n'était pourtant qu'un faible essai et fort incomplet. Le professeur de rhétorique du lycée Louis-le-Grand avait promis la syntaxe, il ne l'a jamais donnée. Le grec a fait son chemin sans cela. Et nous avons vu qu'à l'exercice littéraire qui précéda la distribution des prix de 1808, les élèves du cours de Belles-lettres avaient donné le mardi 9 août, sans l'aide de Burnouf, un bel échantillon de leur savoir en littérature grecque.

Mais revenons encore, et pour en finir, au *Bulletin de Lyon*, l'unique source de renseignements pour notre histoire locale, et l'unique monument littéraire de cette pauvre époque. A part quelques articles sur des découvertes récentes en archéologie, sur des préceptes d'hygiène, de médecine ou d'économie rurale, c'est une misérable rapsodie des morceaux les plus disparates d'idées et de goût, de polémiques de grammairiens ou de faux érudits qui s'injurient, de petits vers galants, de critique théâtrale aussi pauvre que l'était le théâtre lui-même. Le *Bulletin de Lyon* de 1809 n'a de réel intérêt pour nous que par la reproduction intégrale de deux discours de M. Nompère de Champagny et par la publication d'une série d'articles signés G., c'est-à-dire de M. Gourju (père du vénéré président de la *Société nationale d'Education*), lequel n'était encore que professeur libre, mais qui était nommé *in petto* professeur de philosophie au lycée et à la Faculté des lettres. Les premiers sont une étude sur le *Génie du christianisme*, dont MM. Ballanche venaient de don-

ner une 5[me] édition, revue et corrigée par l'auteur, les autres, une étude sur *les Martyrs*, qui venaient de paraître. Le jugement de M. Gourju sur l'esprit, la portée et l'opportunité de ces deux livres, n'est pas le dernier mot de la critique, la critique n'a jamais dit son dernier mot, mais plutôt la première appréciation savante et impartiale, à la fois philosophique et chrétienne de ces deux ouvrages, les plus admirés et les plus critiqués à leur apparition, et qui restent encore les plus considérables du siècle, dont ils sont comme le portique et le seuil. La vive et franche admiration, et toutefois si raisonnée, de M. Gourju pour le brillant écrivain qui relevait d'une façon nouvelle, inattendue, à l'encontre des encyclopédistes et des révolutionnaires, le prestige du christianisme, tranche sur les dispositions vacillantes des classes éclairées à cette époque critique de l'aventure, ou, si l'on veut, de l'épopée impériale. L'esprit public n'avait pas encore repris son assiette. L'image de Napoléon était un peu troublante ; chez Napoléon lui-même, à côté de l'ambitieux et du despote, il y avait un rêveur et un poète. On sait qu'il goûtait les imaginations ardentes et qu'il aurait voulu s'attacher l'ami de Fontanes, qu'il attacha même à la rédaction du *Mercure* celui qui lui avait facilité la belle œuvre du Concordat. Mais Chateaubriand était de ceux dont la pensée est ingouvernable et ses sursauts d'indépendance dans les écrits les plus étrangers aux questions actuelles trahissaient ce qui bouillonnait secrètement dans son sein de vrai libéralisme et de révolte contre le despotisme.

M. Gourju n'avait point fait de politique, même par allusion, il ne l'aurait pu ni dans le *Bulletin*, ni ailleurs. Il se renfermait dans la question littéraire et religieuse, il répondait aux Ginguené, aux Chénier, aux abbé Morellet. Les discours de M. Nompère de Champagny étaient tout politiques (1). L'orateur s'adressait au public, non aux élèves,

(1) M. Fierville n'a qu'un mot dans sa notice sur M. Nompère de Champagny, c'est que ses discours de distribution de prix ont fait sensation.

à tel point que certains passages en peuvent paraître déplacés dans la bouche d'un chef d'établissement d'éducation, et, qui mieux est, dans la bouche d'un ecclésiastique. Le discours sur la hiérarchie sociale, comme le titre semble l'indiquer, devait être une dernière charge contre le principe de l'égalité révolutionnaire. Il n'était pas difficile en effet de montrer une fois de plus comment, après que la Révolution avait bouleversé tout l'ordre social, tout se retrouvait mis en place, et comment une autorité légitime, consacrée par le suffrage unanime de la nation, couronnait heureusement l'édifice social. C'était la thèse ordinaire et fort soutenable des partisans de l'Empire contre ceux de l'ancien régime, qui considéraient toujours Napoléon comme un usurpateur. Mais poser en principe que l'inégalité est à tous les points de vue un fait providentiel, renier par conséquent tout ce qui a été dit depuis dix ans dans les décrets du Consulat et dans les délibérations du Conseil d'Etat, dans les académies, dans la Salle des actes et dans la grande salle de la Bibliothèque, sur les bienfaits de l'émulation, uniquement pour arriver de degrés en degrés, et par une série de contradictions, à justifier de nouvelles classes de privilégiés, d'anoblis, cette cour de grands dignitaires et de maréchaux qui sert de piédestal, ce n'est pas assez dire, à cette image resplendissante de la Divinité, comme avait dit d'abord M. Nompère de Champagny, mais à cette émanation de la Divinité, car c'est ainsi qu'il traduit *omnis protestas à Deo*, il faut avouer que c'est la proclamation la plus crue, la plus audacieuse, la plus insolente de l'absolutisme. Ceux qui ne l'ont pas lue ne comprendront jamais jusqu'à quel aveuglement, jusqu'à quel fanatisme a pu être porté le culte de la puissance et du génie de Napoléon. Et remarquez que celui qui parle ici, ou plutôt qui pontifie, croit sincèrement raisonner comme Bossuet, continuer Bossuet, et qu'il s'appuiera sur cette doctrine en 1814, pour protester à Louis XVIII de ses sentiments monarchiques (1). Mais on ne peut s'y méprendre. Le droit

(1) M. Nompère de Champagny ne s'était pas plus compromis que

divin, tel qu'il résulte de la politique tirée de l'Ecriture sainte, c'est proprement le devoir divin, le devoir dicté par Dieu même. Si le roi du droit divin représente Dieu sur la terre, c'est pour se répandre en bienfaits sur les peuples comme une seconde providence. Comme M. Nompère de Champagny ne pouvait pas raisonnablement faire de celui qui violentait le Pape au nouveau Saül consacré par Samuel, il se passait de cette consécration en en faisant directement un dieu.

Si j'insiste sur ce discours, le dernier que nous verrons de M. Nompère de Champagny, c'est qu'il fit en effet sensation, moins par le style et le ton, qui étaient le style ampoulé et le ton déclamatoire de l'époque, que par la hardiesse des théories et l'exaltation des idées. Je ne suis pas même sûr qu'il ne détonna pas un peu dans le concert des applaudissements plus mesurés que commandaient les circonstances. Ce n'était point encore les adieux au lycée, mais c'était l'inauguration des fonctions plus élevées qui lui étaient confiées, et où il allait porter l'ardeur de ses convictions napoléoniennes ; il semble bien que si le plan de Fontanes devait réussir, c'était entre ses mains. Son sentiment profond de la prééminence des mœurs dans l'éducation et de la nécessité de mettre la religion à la base de l'enseignement n'avait d'égal, après son dévouement à l'empereur et au grand maître, que sa férocité à exiger de tous la plus exacte obéissance à la loi nouvelle.

Si nous arrêtons un instant nos regards sur le tableau de l'organisation générale de l'académie de Lyon et des facultés, on ne saurait nous reprocher d'envahir, à propos du lycée, le domaine de l'administration et de l'enseignement supérieur. Il dut être difficile, en effet, à ceux qui assistaient aux changements que subit le lycée à la rentrée de 1809, de ne pas voir dans la création de l'Université impériale l'achèvement de la reconstruction de l'instruction

tant d'autres et certainement moins que son frère. Celui qui considère la restauration à ses débuts, ne sait ce qu'il doit le plus admirer, de l'impudence des palinodies ou de l'indulgence et de la confiance de Louis XVIII.

publique, dont la première pierre avait été posée sous le Consulat. Le lycée de la loi de floréal restait bien le centre auquel se rapportait ce qu'il y avait de nouveau, l'enseignement supérieur. C'est surtout à son usage qu'étaient créées les facultés des lettres et des sciences, les seules, avec la faculté de théologie, que l'on possédera de longtemps à Lyon, malgré les réclamations du conseil municipal; ou plutôt les facultés des lettres et des sciences ne font qu'un avec le lycée.

C'est d'ailleurs dans le lycée même que se recrutent les facultés. Non seulement le proviseur devenu recteur continue d'administrer le lycée pendant trois mois, jusqu'à la nomination de M. Chambry, appelé du lycée de Bruxelles, mais il est chargé du cours d'histoire. Les professeurs importants des sciences, MM. Roux et Mollet, tout en restant professeurs au lycée passent à la Faculté des sciences, M. Mollet avec le titre de doyen, mais c'est un cumul de fonctions et non de traitements. Parmi les noms qui n'appartiennent pas au lycée, je note celui de M. Socquet, professeur de chimie, qui s'est perpétué dans l'enseignement à Lyon; celui de M. Mouton-Fontenille, déjà connu pour ses cours publics de botanique; M. Guillemet, récemment appelé de Besançon pour la chaire de physique et de chimie, est en même temps professeur de physique au lycée. Deux professeurs du lycée sont dans le même cas à la Faculté des lettres (1), MM. Besson et Tabard : celui-ci est d'abord simplement adjoint au professeur d'histoire, lequel n'est autre que le recteur. Quelle que soit l'activité de M. Nom-

(1) Tableau des Facultés de Lyon à leur création en 1809.

Faculté des sciences.

Mathémathiq. pures, M. Roux.

Mathémathiques appliquées et doyen, M. Mollet.

Histoire naturelle, M. Mouton-Fontenille.

Chimie, M. Socquet.

Physique, M. Guillemet.

Facultés des Lettres.

Philosophie et doyen, M. Gourju.

Histoire, M. Nompère de Champagny.

Adjoint au professeur d'histoire et secrétaire de la Faculté, M. Tabard.

Littérature latine et française M. Besson.

Littérature grecque, M. Poupar.

père de Champagny, on conçoit qu'il ait besoin de se reposer sur M. Tabard, qui est en outre secrétaire de la Faculté. Il est cependant flanqué, mais seulement pour le décor, de deux inspecteurs, dont l'un, M. l'abbé Poupar, est désigné pour le cours de grec à la Faculté, occupation qui doit l'absorber, si l'on songe que c'est la résurrection dans les études de la plus riche et la plus difficile des langues (1), dont l'autre est l'illustre M. Bérenger, dont on ne saurait se passer. Daigne t-il enfin honorer de son concours cette université qu'il a laissée s'essayer à ses risques et périls? a t-il seulement occupé son poste? Il jouit néanmoins de la confiance et de l'estime universelle, c'est incontestable; non seulement il est toujours au premier rang dans les solennités académiques, et il vient précisément, le 23 octobre de cette année, d'adresser, au nom de l'Académie, le compliment le plus hyperbolique à S. A. S. l'ex-jésuite prince Lebrun; il le met à peu près au même rang qu'Homère pour une traduction qui n'est qu'une belle infidèle. « Oui, Monseigneur, heureux traducteur d'Homère et du Tasse, vous êtes, depuis Fénelon, le Français qui a le mieux traduit Homère, parce que votre génie peut traduire le sien ». Mais on le tient pour un homme pratique et d'un jugement infaillible. Il fait inmanquablement partie , avec M. Delandine, avec M. Mollet, du jury d'examen pour l'admission aux écoles militaires. C'était pour le moins un habile homme: nous le verrons, à l'époque où M. Nompère de Champagny sera fort embarrassé de son rôle, donner du haut de son mérite aux fonctionnaires inquiétés de l'académie et du lycée des certificats de civisme bourbonien. Il lui a fallu, certes, beaucoup d'esprit pour se mêler à tout et ne se compromettre en rien, pour flatter les puissants du jour et ne jamais s'engager avec eux. Les compliments, et surtout les compliments en vers, ne tirent pas à conséquence. C'était un contraste frappant avec le recteur. Au fond ils pensaient de même. C'étaient le même

(1) Il n'occupa pas longtemps cette chaire; il la laissa à M. Idt et échangea ses fonctions de professeur à la Faculté contre celles non moins importantes d'aumônier du lycée.

culte pour les études classiques, la même admiration pour le grand siècle, la même foi dans ce qu'on appelait les libertés gallicanes, reste de leur éducation commune à l'Oratoire, enfin la même sympathie pour le nouvel essor du christianisme. On était également prêt pour le monarchisme, on n'acceptait la monarchie impériale qu'en attendant l'autre. Mais le plus gêné pour rompre ses attaches avec l'Empire devait être celui qui n'avait qu'à s'abriter derrière des aïeux.

Un nom absolument nouveau et qu'il faut relever dans le tableau des facultés est celui de M. Gourju, nommé à la fois, nous l'avons fait pressentir, professeur de philosophie au lycée et professeur et doyen de la Faculté des lettres. Cette nomination mérite d'attirer notre attention, d'abord parce que la classe de philosophie elle-même était une nouveauté. Il fallut chercher un maître en dehors du corps des professeurs. Les maîtres n'étaient pas nombreux. Mais s'il en restait encore quelques-uns, nourris chez les oratoriens, comme M. Nompère de Champagny, comme M. Gourju, je pourrais dire comme M. Mollet, comme M. Clerc, enfin comme M. Bérenger, on conçoit avec quelle impatience ils brûlaient de s'élancer dans la voie nouvelle, où était entré M. de Fontanes, qui cette fois avait su triompher des répugnances de Napoléon. La philosophie enseignée dès lors en français, mais sans s'écarter des traités latins connus sous le nom de *philosophie de Lyon* (1), prendra donc pied dans l'enseignement pour n'en plus sortir, l'étude en sera consacrée par le baccalauréat.

Le choix de M. Gourju est surtout remarquable en ce que l'on rompit pour lui avec la routine administrative.

(1) La leçon de philosophie était faite en français, mais c'était le développement ou le commentaire du traité en latin. Après la mort de M. Gourju en 1814, le cours fut continué par M. Clerc, professeur de mathématiques spéciales. Il dictait en forme de programme, je suppose, quelques pages de ce traité, qu'il expliquait et commentait. On voit qu'il y avait encore dans cette méthode quelque trace de l'enseignement scolastique. M. Clerc n'était pas sans quelque rapport pour la science et pour l'esprit avec son maître et ami Ampère. (V. les annonces des cours dans le *Journal de Lyon*.)

M. Gourju est qualifié dans sa nomination d'instituteur libre, c'est en effet l'instituteur libre par excellence. S'étant toujours tenu à l'écart de la politique, il n'a jamais eu depuis 1792, à demander au pouvoir l'autorisation d'enseigner. Son nom ne figure pas une seule fois dans les annuaires, ni sous le Directoire, ni sous le Consulat; il n'est question de lui ni pour l'Ecole centrale, ni pour le lycée de 1802. Et cependant ses élèves lui ont acquis une certaine réputation, il arrive porté en quelque sorte par l'opinion publique. Elle ne s'égarait pas. Elle n'avait point été chercher un sectaire du napoléonisme. Nous savons ce que représentait M. Gourju, l'attachement solide aux principes, le culte du vrai et du beau, la foi spiritualiste, le sentiment chrétien. Voilà ce qui s'était aussi comme déposé au fond des cœurs lyonnais, calmant peu à peu l'ivresse des premiers jours de l'Empire. Voilà ce qui explique la forte empreinte religieuse donnée à l'éducation des lycées en dépit des troubles que l'inconcevable orgueil de Napoléon jetait dans l'Eglise de France en prétendant la pacifier.

La religion même gagna-t-elle au sein de notre jeunesse en proportion des honneurs qui lui étaient rendus? il serait difficile d'en décider. Ce qui est certain, c'est que le vœu de M. de Fontanes était sur le point de se réaliser. Pour recteur un ecclésiastique, pour inspecteur un ecclésiastique. M. Chambry bientôt appelé à Paris ne resta que trois mois à Lyon, et laissa le lycée jusqu'à la fin de l'année sous la haute direction du recteur (1). Celui-ci ne rêvait que de confier ce poste à un ecclésiastique, et à un ecclésiastique qui commandât la confiance. Or, il ne pouvait trouver mieux que l'abbé Bonnevie, chanoine de la cathédrale, si goûté comme prédicateur, qui prêtait volontiers à toutes les solennnités sa parole abondante, un peu pompeuse. Ce n'était pourtant pas avec un caractère officiel, mais comme simple invité qu'il assistait à la distribution des prix de 1810 pour annoncer ce que tout le monde savait, l'existence de l'Université. M. Nompère de

(1) Le censeur, M. Devins des Ervilles, n'a pas laissé de traces.



Champagny s'était écrié avec son emphase habituelle : « Un nouveau spectacle attire vos regards, jeunes élèves : l'Université nouvelle, fille du plus grand des empereurs, de même que l'Université ancienne était la fille de nos rois, se présente en quelque sorte dans cette enceinte pour applaudir à vos succès. » L'inspecteur général de Romans qui présidait la distribution des prix s'était levé à son tour. Interrompant son discours, tout à coup il apostrophe M. l'abbé Bonnevie, et l'adjure, au nom de la religion, de se rendre aux vœux de la ville entière qui est de le voir à la tête du lycée. Ce fut un coup de théâtre. La scène avait-elle été concertée, le recteur s'était-il assuré de son consentement? Après quelques moments d'hésitation, M. l'abbé Bonnevie, en quelques mots émus, annonce qu'il se rend aux vœux unanimes des pères de famille; un tonnerre d'applaudissements accueille cette bonne nouvelle. On trouverait peu de scènes semblables dans les fastes universitaires. M. Nompère de Champagny ne se tint pas encore pour satisfait. A l'abbé Bonnevie il fit adjoindre comme censeur un ancien doctrinaire, l'abbé Astoud.

Le succès ne répondit pas complètement à ces ingénieuses combinaisons. L'abbé Bonnevie, si aimé, si estimé, si renommé pour son éloquence, manquait d'expérience comme administrateur. Sa bonté est restée légendaire, il retenait à déjeuner avec lui les élèves qu'on lui adressait pour les morigéner et les punir. La discipline périclita entre ses mains. Il résulte de la statistique dressée consciencieusement par M. Fierville que l'année du provisorat de l'abbé Bonnevie a été le plus misérable. Le chiffre total des élèves n'a été que de 204. L'excellent chanoine a-t-il compris son insuffisance? Les procédés de l'empereur à l'égard du Pape, hautement condamnés par le cardinal Fesch lui-même (1), rendaient-ils la position d'un chanoine intenable dans l'Université? Au même moment la Faculté de théologie inaugurait ses cours, mais on sait que les Facultés de théologie n'eurent jamais l'institution canoni-

(1) Sauf à se faire pardonner ses remontrances par des Te Deum.

que et qu'elles se sont ressenties jusqu'à la fin du vice de leur origine. Quoi qu'il en soit du vrai motif, l'abbé Bonnevie se retira au bout d'un an, pour rentrer dans la carrière qui était mieux selon ses goûts et ses aptitudes, pour remonter dans la chaire qui était son triomphe.

Les documents nous font défaut sur cette année du lycée qui fut sans doute une année laborieuse, mais une année de tâtonnements pour accommoder le lycée au régime des facultés. La distribution des prix se passa-t-elle sans un mot de l'abbé Bonnevie où l'on aurait deviné un adieu ? Dut-on se contenter du discours banal du représentant de la préfecture ? Est-il possible que le recteur n'ait point saisi cette occasion de célébrer les projets grandioses du grand-maître ? Il est vrai qu'il était fort occupé d'organiser l'académie, d'appliquer le règlement aux divers établissements d'instruction publique, de poursuivre les écoles clandestines et de solliciter contre les délinquants la fermeture de leurs établissements (1).

Le Lycée se releva sous l'habile direction du proviseur Béraud, qui se passa de censeur la première année, mais qui fut bientôt secondé les années suivantes par un ancien sulpicien, l'abbé Borie. Les petites classes se renforcent, de nouveaux professeurs qui ont fait leurs preuves, des agrégés, MM. Crochet, Condren de Suzanne, Coulaz, font des classes de grammaire. La statistique témoigne du développement qu'a dû prendre l'internat. C'est en 1813, que la population lycéenne atteint son maximum 283.

C'était loin encore des prétentions de M. de Fontanes. Un décret du 15 novembre 1811 obligeait la ville de Lyon à mettre le lycée en état de recevoir 300 pensionnaires; la capacité des bâtiments avait toujours été fort exagérée. Toutefois le conseil municipal ne s'était pas hâté de répondre à cette injonction. C'est seulement le 1er sep-

(1) V. dans le *Journal de Lyon et du Rhône*, à la date du 12 avril 1812, cet ukase de M. Nompère de Champagny, débutant par ce trait d'une emphase prudhomesque : « Considérant que les écoles clandestines sont un véritable fléau et l'asile ordinaire de l'ignorance et de l'immoralité, etc. »



tembre 1812 que la question fut examinée, et nous pouvons constater qu'à cette date, c'est-à-dire à la fin de la première année du provisorat de M. Béraud, il y avait 160 internes. Le péril de manquer d'espace pour loger les 300 pensionnaires de M. de Fontanes ne paraissait pas imminent. Néanmoins, pour se mettre en mesure de les recevoir, le conseil vota 13.000 francs pour des réparations considérables à faire aux 2e, 3e et 4e étages du corps de bâtiments à l'est de la cour de récréation du pensionnat. Le recteur, qui tenait au conseil l'épée dans les reins, réclamait en même temps un aménagement nouveau de l'ancien collège, pour y installer l'académie et les facultés, puisque cet emplacement leur avait été assigné. Il demandait donc quatre nouvelles salles d'étude, l'établissement de classes dans le rez-de-chaussée sur la place du Collège, occupé par les boutiques; la démolition des hangars, remises et bâtiments dans la cour des Meuniers ou cour Gaillard (1), pour rendre cette cour plus vaste et plus aérée. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que cette question d'hygiène est à l'ordre du jour : malheureusement elle n'a pas fait un pas.

Mais le lycée lui-même, le lycée actuel est-il sensiblement différent du lycée de 1812? Si l'agrandir était impossible, on pouvait du moins le rendre complètement à sa destination; la Ville par sa sordide économie, l'Etat par sa faiblesse et sa négligence, ne sont-ils pas responsables de l'état de stagnation auquel il a été condamné pendant cinquante ans? Mais il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Le décret impérial du 17 septembre 1808 mettait à la charge des villes, non point l'installation des académies et des facultés, mais l'entretien de ces établissements aussi bien que celui des lycées mêmes. On comprend qu'il était difficile d'arriver à une entente parfaite sur la répartition des frais de la première fondation. Le conseil municipal était d'autant moins disposé à faire des sacrifices qu'il voyait

(1) C'est la cour actuelle des petits, dont l'entrée est sur le quai de Retz.

l'Etat prêt à en abuser. Une contestation s'était déjà élevée (v. séance du 2 mai 1809) au sujet de la revendication du grand maître, comme propriété de l'Université : 1° de la partie louée par la Ville à divers particuliers, locations s'élevant à près de 20.000 francs; 2° du bâtiment de la Bibliothèque ; 3° d'un cabinet de physique que le grand maître prétendait avoir appartenu à l'ancien collège et non à la Ville. Cependant le conseil municipal tout en se plaignant, convient que « l'établissement à Lyon, d'une académie est un bienfait dont elle sait tout le prix, que dès lors sa reconnaissance doit se manifester par l'empressement à seconder les vues bienfaisantes du gouvernement », mais elle le secondera le plus économiquement possible. Les inspecteurs généraux avaient pensé aux Jacobins, puis au palais Saint-Pierre. Ne pouvait-on pas trouver dans le lycée même des locaux suffisants ? Dans sa séance du 14 mai 1810, on adopte ce plan misérable, qui consiste à « démolir les bâtiments, écuries, hangars, et barraques qui obstruent la cour des Meuniers, pour être subséquemment ladite cour cédée à l'Académie » ; on consent également « à lui concéder les divers objets employés en locations et donnant un produit net de 4.814 francs par an », ce chiffre fait saigner le cœur. On vote enfin, mais pourvu qu'il s'agisse de dispositions définitives, il ne faudra plus y revenir, la somme de 6.000 francs à prendre sur les dépenses imprévues « pour être appliquées aux parties de l'établissement des facultés dont la mise en état sera reconnue pour être des plus urgentes ».

Une commission nommée le 13 juillet s'était mise en communication avec le recteur et avait, après plusieurs mois d'études et de pourparlers, apporté à ce plan quelques modifications plus ou moins heureuses. « A la place des locaux à l'angle de la rue Pas-Etroit et du quai de Retz, qui étaient désignés d'après le plan du 14 mai, on cédait tout le rez-de-chaussée donnant sur la cour des Meuniers, qui serait destiné aux cours des facultés (1). Les entrées actuelles

(1) Ce sont les classes actuelles du côté est de la grande cour des classes.



donnant sur la cour des classes seraient remplacées par des ouvertures débouchant sur la cour des Meuniers (1), en sorte qu'aucune communication n'existerait entre la partie donnée aux facultés et celle que l'on destinerait au lycée. Le surplus du placement serait pris sur le premier étage. Cet arrangement enlevant au lycée les emplacements où sont présentement établies les classes, il s'agissait de fournir en remplacement des locaux équivalents. La commission propose de les prendre sur le derrière des boutiques donnant sur la place du Lycée, un gros de mur serait tiré dans toute la ligne... On conserverait ainsi la tranquillité indispensable pour les classes, et le produit des locations des boutiques ». Le conseil émit un vœu conforme aux conclusions du rapport et maintint le vote de 6.000 francs, qui fut relevé l'année suivante à 7.000.

Le recteur ne fut pas satisfait de ce plan, qui lui avait pourtant été soumis; il demandait qu'on laissât à sa disposition divers emplacements mis en location par la Ville. Mais on ajourna la délibération à une autre séance, on lui opposait une lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 23 juin, par laquelle les obligations de la Ville étaient restreintes conformément aux réclamations du conseil. Les cours de facultés furent donc *provisoirement*, mais on sait que le provisoire devient souvent le définitif, installés dans les classes mêmes du lycée. L'académie demandant avec instance qu'il fût affecté à ces cours des locaux entièrement distincts et séparés, il fut décidé, le 13 juillet 1811, qu'on s'occuperait d'une autre distribution « dont la dépense ne saurait être moindre de 10.000 francs ». Ce ne fut pas l'affaire d'un jour de trouver cette installation nouvelle, si le mot d'installation n'est pas trop ambitieux, ou plutôt on n'eut pas le temps d'y pourvoir, et je n'ai vu nulle part l'emploi de ces 10.000 francs. Il était subordonné à la justification préalable par l'académie « qu'elle avait les fonds nécessaires, pour le placement des facultés et à la condition expresse

(1) Ces portes existent encore et ne sont guère utilisées. De la cour des Meuniers, on sortait sur le quai de Retz.

qu'en aucun cas et sous aucun prétexte les emplacements remis par la Ville ne puissent être distraits de la destination donnée par le conseil, à défaut de quoi ils rentreraient immédiatement sous la main de la Ville ».

Tout conspirait à éterniser le provisoire. Tandis que le recteur, au nom du grand maître, tâchait de tirer de la Ville le plus de secours possible, le maire obtenait l'approbation du Ministre de l'Intérieur pour ses soins à ménager les deniers de la Ville. Dans le décret impérial du 18 septembre 1813, approbatif du budget de la même année, il était dit expressément qu'il n'y avait pas lieu d'allouer aucune dépense pour placer les facultés au lycée, sauf à l'Université d'y pourvoir. Que fit l'académie ? L'Université qui avait été assez richement dotée, lui alloua sans doute les fonds indispensables pour fonctionner tellement quellement dans ces coins épars du lycée où nous l'avons vue encore en 1850. Quant aux facultés, elle n'abusèrent pas des maigres générosités de la Ville, elles payèrent bien, par les services rendus au lycée, l'abri qu'elle leur avait donné sous le vieux toit de la Trinité. Il s'établit peu à peu entre le lycée et les facultés un *modus vivendi* assez peu digne, et dont rougirait aujourd'hui le moindre établissement scolaire, mais dont le lycée du moins put profiter.

Il n'en profita pas longtemps. Sous le prétexte, vrai ou faux, qu'elles n'avaient pas attiré un nombre d'étudiants (d'étudiants étrangers au lycée) proportionné à l'appareil *dispendieux* de ces établissements, les facultés des lettres et des sciences de Lyon furent supprimées en 1815. Il est certain que les diplômes n'étaient guère recherchés que par les aspirants à l'enseignement (1), et qu'il fallait battre le

(1) La faculté des lettres eût eu plus de diplômes s'il y avait eu à Lyon une faculté de droit et une faculté de médecine. La ville les réclamait, mais sans faire de généreuses avances. Elle pensait que tous les départements de la région académique devaient participer aux frais de la fondation (v. séance du 9 mai 1810). — Quant à la faculté des sciences, elle s'effaçait plus complètement comme faculté, cherchant à s'étendre dans les services municipaux, soit au Conservatoire des arts, soit au jardin de la Ville. Le titre de professeur de faculté ne figure pas dans un ouvrage de M. Mollet, annoncé dans

rappel pour avoir des auditeurs, lesquels étaient tout au plus flattés d'essuyer côte à côte avec les lycéens une répétition de la classe de mathématiques spéciales, de philosophie ou de rhétorique. Mais pourquoi s'est-on tant hâté de prendre une décision rigoureuse ? En chercher la vraie cause nous mènerait trop loin. Mais on serait curieux de savoir pourquoi on laissa subsister la faculté de théologie que ceux de mon temps ont pu voir fonctionner encore après 1830, et précisément dans une des salles de ce premier étage donnant sur la *cour des meuniers*, qui servait aussi pour les cours de physique et de chimie du lycée, car tout y a toujours été un peu pêle-mêle.

Mais revenons à notre vieux lycée que nous avons laissé assez prospère sous la direction de M. Béraud, de plus en plus encombré, à vrai dire, mais enrichi, par ce fait même, de nouveaux moyens d'étude. Que se passa-t-il dans le cours de cette terrible année 1812? Lyon, heureusement, ne se trouvait pas sur le passage des troupes qui revenaient de la Saxe et des bords de la Vistule. Mais y aurait-il eu quelque dérangement, quelque ralentissement dans le travail, que les journaux n'eussent eu ni le loisir ni le goût de s'en occuper. Mais il n'y eut rien sans doute d'extraordinaire. Le lycée était, comme on dit, bien tenu. Au dehors on n'était pas trop inquiet. La foi lyonnaise dans le génie de l'empereur n'était pas encore sérieusement ébranlée.

Le *Journal de Lyon et du Rhône*, par une heureuse exception, nous donne la distribution des prix de cette année qui avait eu lieu avec la même solennité qu'à l'ordinaire. Parmi les lauréats, il n'y a presque pas un nom qui n'appartienne à quelque famille lyonnaise. Je relève volontiers les noms du jeune Idt, de Louis Molard (1), d'Hippolyte

les *Petites Affiches* en octobre 1813 (*Hydraulique, physique, etc.*, ouvrage élémentaire d'hydrostatique et d'hydrodynamique, par Jacques Mollet, *professeur de mathématiques au lycée de Lyon, professeur de physique au musée de la même ville*, membre de l'académie, etc.)

(1) M. Molard était riche en enfants et qui lui firent honneur. Ils faisaient le noyau de son pensionnat. Le Dr M.-A. Petit, qui lui avait, nous le savons, confié son fils, se félicitait du contact de cette famille

Mollet dont il est facile de reconnaître l'origine, ceux, plus illustres, de Camille Jordan, d'Alexandre de Laurencin, enfin de Paul Sauzet. Mais ceux des Lyonnais qui portent aujourd'hui les noms des Maret, des Cellard, des Devilliers, des Servan, des Desgeorges y reconnaîtront peut-être leurs pères ou leurs grands-pères, ainsi que les Guillin, les Richarme, les Chirat, les Brémond, les Girerd, les Pessonneaux, les Vial. Il y avait peu d'étrangers parmi ces lauréats (1), ce qui est une bonne note pour le lycée, et témoigne que les bonnes familles s'en accommodaient, surtout pour faire suivre les cours en qualité d'externes libres ou d'externes de pension. Il semble aussi, d'après la liste des bourses que donnent régulièrement les journaux, que la faveur d'une bourse ou d'une demi-bourse était généralement bien placée, car nous retrouvons beaucoup de ces boursiers dans les palmarès.

Les élèves du lycée actuel, très fiers des droits qu'ils ont successivement acquis, seront peut-être étonnés de voir, dans cette distribution des prix de 1812, que leurs prédécesseurs jouissaient déjà du suffrage universel, et qu'ils en usaient pour décerner un prix de sagesse. Les pensionnaires étaient répartis en cinq compagnies. Il y avait pour chacune un prix de sagesse. Les suffrages des camarades tendaient, semble-t-il, à réparer les injustices du sort ou des dons naturels. Le plus sage, ce n'était donc pas le plus fort en thème, c'était presque généralement l'inverse. Les voilà, par ordre de compagnie, ces cinq sages de 1812 : Jules Desperrichon, Prosper-Ovide Cochard (Ovide, quel patronage ironique !), J.-B. Richard de Saint-Etienne, César Ancey. Honneur donc aussi, honneur surtout à ces braves camarades, aimés certainement pour leur honnêteté et pour leur bon caractère, mais aimés particulièrement, je m'imagine, pour leur tempérament guerrier.

patriarcale. Où était fixé M. Molard à cette époque ? J'ai vu une annonce d'un pensionnat pour enfants à la Demi-Lune tenu par un sieur Molard. Si c'est le nôtre, c'était une grandeur déchue.

(1) Un Rubellin, désigné comme de Saint-Tropez, est-il l'ancêtre de Me Rubellin, un de nos avocats les plus distingués ?

Car c'était le moment de se montrer. L'empereur revenait de Russie, brûlant de prendre sa revanche; il comptait sur cette jeunesse qui avait promis de lui faire la garde d'honneur. Cependant la rentrée des classes s'était faite le 3 novembre avec la solennité accoutumée. Le professeur d'humanités, M. de Finance, avait prononcé un discours latin. Quel en était le sujet ? Quel qu'il fût, l'effet du latin était un effet calmant. Il fallut véritablement une forte dose de sagesse aux grands élèves du lycée, et aux chefs de l'établissement un grand ascendant sur cette jeunesse, pour que le bruit des préparatifs de guerre ne vînt pas les troubler. Il faut dire que le calme de la population lyonnaise y contribua puissamment. Sa foi imperturbable dans le génie de l'empereur n'avait d'égal que son dévouement à sa personne et à sa dynastie. Le conseil municipal n'avait pas manqué une occasion de témoigner sa joie soit au mariage de Marie-Louise, soit à la naissance du Roi de Rome. A propos du fameux 29[e] bulletin de la Grande Armée, le conseil municipal adressait encore sa protestation de dévouement et disait à l'empereur : « Le repos du monde devait être le fruit de vos triomphes, les éléments conjurés en ont suspendu le cours. » Il lui offrait spontanément 200,000 francs et 120 cavaliers tout équipés pour sa prochaine campagne. Il suffit d'une circulaire du cardinal Fesch ordonnant un *Te Deum* d'actions de grâces pour le Concordat signé à Fontainebleau le 25 janvier 1813, « et cimentant la paix de l'Eglise », pour effacer la fâcheuse impression de l'emprisonnement de Pie VII à Fontainebleau et des négociations si peu honorables pour l'empereur et pour l'épiscopat. Le 3 mai, lors de l'installation par M. de Bondy du nouveau maire, le comte d'Albon, qui succédait à M. Fay de Sathonay, il y eut de nombreux discours. Tous les orateurs, aussi bien ceux de la Ville que du gouvernement, ont la bouche pleine des mots les plus flatteurs et les plus affectueux. La bonne ville de Lyon ne peut assez se louer de la bienveillance de son empereur. La campagne de Saxe éclata au milieu de l'enthousiasme universel. A Lyon, on applaudit sérieusement à un décret impérial daté du champ de

bataille de Wurtchen, 22 mai, à 4 heures du matin, lequel ordonnait l'érection, sur le mont Cenis, d'un monument qui « sera le témoignage de la reconnaissance de Napoléon pour les peuples de France et d'Italie. » Personne ne remarqua seulement ce qu'il y avait d'insensé à transmettre à la postérité comme un titre de gloire « le souvenir de cette époque célèbre où en trois mois 1.200 hommes (son orgueil se repaissait de ces exagérations) ont couru aux armes pour assurer l'intégrité du territoire de l'empire et de ses alliés. »

Ni ces excitations guerrières, ni ces énormités de langage, rien ne paraît avoir diminué l'activité ou dérangé l'ordre des études. Il y a toujours réglementairement les examens généraux du printemps, suivis d'une distribution des prix d'encouragement dans la salle des Actes. « La distribution des prix sera précédée, cette année, jeudi prochain 22 avril, à 11 heures précises, d'une séance de la *Société d'émulation.* » Car il s'était formé sous ce nom, à l'imitation des jésuites et des oratoriens, une sorte d'académie composée des élèves d'humanités et de rhétorique, sous la direction de leurs professeurs. Le zèle pour les lettres va croissant. La fréquentation des cours de facultés, véritables classes de rhétorique supérieure, où les lycéens se trouvent en contact perpétuel et peut-être en lutte avec quelques étudiants du dehors, l'a plutôt stimulé.

Les exercices publics de fin d'année eurent lieu aussi comme à l'ordinaire, du 20 au 31 août. Ceux des élèves de mathématiques spéciales eurent pour objet « la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique et la statique » ; ils furent réunis dans un in-4° de 8 pages déposé, mais introuvable aujourd'hui, dans la Bibliothèque publique (1). Les élèves avaient-ils assisté en tenue et en armes, dans leur beau costume (2), à la procession du 15 août, où le car-

(1) Ceux de 1812 sont dans un carton de la bibliothèque Coste.
(2) Habit de drap gris de fer, veste et culotte pareilles, collet revers à parements couleur ponceau et taillé droit sans aucune découpure, comme pour l'infanterie de ligne, doublé de serge même



dinal officia pontificalement et où, d'après le *Journal de Lyon*, l'affluence fut immense? C'était un heureux moment d'accalmie religieuse. Il fut interrompu seulement par les *Te Deum* que l'impératrice-reine régente ordonna pour les victoires remportées sous les murs de Dresde, précisément dans les journées du 26 et du 27 août. Le décret de l'impératrice, daté du 23 septembre, était contresigné par le frère du recteur, le duc de Cadore, secrétaire de la régence (1). Le corps académique ne manqua pas d'y assister.

Ce fut le dernier *Te Deum*. Un mois à peine s'était écoulé, qu'un extrait du *Moniteur* du 30 octobre paraissait dans le *Journal de Lyon*, révélant enfin à tous la vérité sur le résultat lamentable des trois journées de Leipsick. Mais, dès le 22 octobre, ce n'était plus un secret. Le conseil municipal s'était assemblé. Le maire, les adjoints et les membres du conseil témoignèrent encore de leur fidélité et de leur confiance par une adresse à S. M. l'impératrice : « Non, disaient-ils, ils ne pénétreront point dans notre belle patrie, ces étrangers, qui, toujours vaincus lorsque la valeur et le génie ont seuls fait la destinée des batailles, ne nous ont opposé quelque résistance que sous la protection inattendue d'événements supérieurs à toute prévision humaine. » Une députation avait porté cette adresse à Sa Majesté, elle rendit compte au conseil de l'accueil triste et affectueux qu'elle avait reçu.

Que faisaient, pendant ce temps-là, nos pauvres lycéens? Comment se contenaient-ils au récit de ces événements que les externes, que leurs maîtres eux-mêmes leur racontaient? Pouvait-on même les empêcher de lire dans ces

couleur que les revers; poches dans les plis de l'habit; chapeau à la française, à trois cornes. (Décret impérial du 3 juillet 1808.)

(1) Le duc de Cadore avait été remplacé au ministère des affaires étrangères par Talleyrand. Après avoir habilement négocié le traité de Vienne et trempé, un peu trop pour son honneur, dans les affaires d'Espagne, il avait paru ne pas approuver le projet de l'expédition de Russie. Mais Napoléon qui l'aimait le rappela pour être le secrétaire de la régence, c'est-à-dire le conseiller de Marie-Louise pendant son absence. — Voir la consciencieuse biographie écrite par Léon Mercier. A. Magistral, Roanne, 1889.

feuilles palpitantes de décembre les détails militaires qui constataient l'approche insensible des ennemis ? A quoi leur allait donc servir le succès que venaient de remporter les élèves de mathématiques spéciales du lycée ? 10 reçus aux écoles militaires : 5 à Saint-Cyr ou à l'école d'artillerie, dont M. Reverony, de Lyon ; 5 à l'école polytechnique, dont 4 Lyonnais : MM. Gamot, Bonnin, Raymond, Buky. Plus d'un sans doute, en dehors de ces 10, brûlait secrètement de s'enrôler dans l'un de ces vaillants débris de la Grande Armée, avec lesquels l'empereur faisait, dans les plaines de la Champagne, des miracles de stratégie et de courage, miracles inutiles ! C'était déjà trop tard. Lyon est occupé par les alliés. La même députation, qui a porté à Marie-Louise l'assurance de la fidélité et du dévouement de sa bonne ville de Lyon, va porter à S. M. l'empereur d'Autriche l'assurance de sa soumission (1).

Ici il faut faire une halte. On a besoin de se reposer un instant pour s'expliquer la volte-face qui se fait dans les esprits et dans les choses. En ce qui touche au lycée, je me borne à remarquer que le désastre, l'effondrement de l'Empire coïncidait avec la plus brillante phase de son existence depuis 1802. La moyenne de la population lycéenne, de 1814 à 1830, ne dépassera pas 324. Il y avait donc progrès. L'Université impériale entrait dans les mœurs au moment où elle allait perdre son nom.

(1) « Le 21 mars 1814, à la suite du combat qui eut lieu aux portes de la ville, M. le comte de Fargues, neveu du comte de Sathonay et président de l'administration des hôpitaux de Lyon, délégué par la mairie comme l'un des officiers supérieurs de la garde nationale auprès du prince de Hesse-Hombourg, fut assez heureux pour obtenir de l'armée étrangère un sursis à son entrée dans l'intérieur de la ville, et évita ainsi dans nos murs, entre les deux armées, un engagement qui eût nécessairement amené le pillage, l'incendie et la dévastation. » (Extrait de l'éloge funèbre de M. le comte de Fargues, décédé en 1818, maire de Lyon, par M. Munet, adjoint.)

A. Bonnel.





JEAN-BAPTISTE DE ROSSI

Il y a deux ans, Rome fêtait le septantenaire de Jean-Baptiste de Rossi. Jamais peut-être un savant n'avait été l'objet d'une aussi enthousiaste admiration. Du monde entier étaient venus des témoignages d'une sympathie qui prouvait que la race des érudits, non moins irritable que celle des poètes — *genus irritabile vatum* —, sait faire trêve à ses discords et s'incliner devant le mérite. On souhaita longs jours au « Christophe Colomb des catacombes », et il semblait qu'on eût le droit de compter sur eux, tant l'auteur de la *Roma sotterranea* était alerte, actif, et paraissait plein de vie et de jeunesse encore. Ces espérances devaient bientôt s'évanouir. Une attaque passagère de paralysie inquiéta sa famille; puis le mal frappa à coups redoublés, et, le 20 septembre dernier, Jean-Baptiste de Rossi rendait son âme à Dieu.

L'illustre archéologue a trop bien servi l'Eglise pour qu'une revue catholique ne se plaise pas à déposer sur son tombeau un suprême hommage. En attendant le portrait achevé et fidèle qu'un de ses disciples ne manquera pas de donner, on nous saura gré, pensons-nous, de tracer quelques lignes de la physionomie du savant et de l'homme droit et bon qu'il fut (1).

(1) A l'occasion des fêtes du 20 avril 1892, nous avons consacré à Jean-Baptiste de Rossi quelques pages dans lesquelles nous avons indiqué l'importance de ses travaux au triple point de vue de l'histoire, de l'art et de la théologie; nous ne reviendrons pas sur ces considérations. Cf. *L'Université catholique*, n° du 15 mai 1892, p. 114-25.



I

La gloire de Jean-Baptiste de Rossi sera d'avoir créé la science des catacombes.

Avant lui elles étaient étudiées au hasard. Aujourd'hui ici, demain ailleurs, on se livrait à des fouilles, souvent stériles, parfois fructueuses, toujours sans ordre ni suite. Le résultait était mince. La curiosité s'amusait de détails qui n'étaient pas sans prix; mais, faute de procéder méthodiquement, d'avoir un fil conducteur qui permît d'aller à coup sûr, de rattacher les nouvelles découvertes aux anciennes, on ne progressait pas. Il fallait se résoudre à piétiner sur place ou s'aventurer dans des hypothèses qui ne menaient à rien.

A vrai dire, dès l'aube du XVIIIe siècle, Bosio avait pressenti le chemin et rencontré le point de départ juste. Il avait compris que l'exploration de la Rome souterraine avorterait si on ne commençait par découvrir le nom et l'emplacement des diverses catacombes. Le plus pressant était de fixer l'un et l'autre en s'aidant de la lumière des textes anciens. Une fois la position de chacune des catacombes déterminée, on connaîtrait, grâce aux mêmes textes, leurs fondateurs, les martyrs dont elles reçurent les corps, les traits saillants de leur histoire. Les fouilles dont elles seraient l'objet apprendraient le reste. L'idée était féconde. Malheureusement Bosio disposait de documents incomplets et médiocres. Comme Moïse il entrevit la terre promise, mais il n'y entra point.

De Rossi reprit la pensée de Bosio, avec les ressources d'un esprit supérieur, avec une masse de matériaux ignorés de son devancier ou meilleurs que ceux dont Bosio avait fait emploi : martyrologes, actes des martyrs, itinéraires des pèlerins qui avaient visité les catacombes du VIe au VIIIe siècles, alors qu'elles étaient intactes, recueils d'inscriptions catacombaires. Les itinéraires, en particulier,

devaient être d'un grand secours, puisqu'ils indiquaient d'une façon précise les étapes successives du pèlerinage. Qu'on retrouvât, à ne pouvoir s'y méprendre, l'une d'elles et, du coup, la situation des autres était révélée; il devenait facile de les suivre une à une sur les traces des pèlerins d'autrefois.

C'est en 1849 que de Rossi inaugura ses belles découvertes. Non loin de cette voie Appienne qui fut la *regina viarum* du christianisme primitif comme elle avait été celle de l'empire romain, il ramassa, parmi des décombres, un fragment d'inscription qui portait ces mots : NELIVS·MARTYR. Le jeune archéologue songea aussitôt au pape saint Corneille, dont les itinéraires placent la sépulture près de la voie Appienne, dans le cimetière de Calliste. Des fouilles furent entreprises. En 1852, un *cubiculum* de la catacombe explorée fournit la seconde moitié de la plaque de marbre qui avait reçu l'épitaphe de saint Corneille :

CORNELIVS·MARTYR·
EP·

Elle gisait au pied d'un tombeau que jadis elle avait fermé. D'autres indices, des débris d'une inscription de saint Damase, et surtout une fresque représentant saint Corneille lui-même, apportèrent un surcroît de certitude : on était en présence de la tombe de saint Corneille.

Dès lors on pouvait aller de l'avant sans crainte de s'égarer. Avec un Baedeker ou un Joanne, le voyageur ne fait point fausse route à travers le dédale des rues d'une grande ville. Les guides du VIIe siècle rendraient le même service : il n'y avait qu'à marcher à leur suite à partir du point de repère définitivement acquis.

Une difficulté cependant restait encore. S'il était loisible de déterminer l'emplacement des catacombes, ne courait-on pas risque de perdre beaucoup de temps à déblayer des galeries dénuées d'intérêt archéologique et de n'arriver qu'après de longs et coûteux efforts aux parties capitales? Les catacombes avaient donné asile anx dépouilles des martyrs illustres; les tombeaux de ces martyrs étaient

comme le centre autour duquel elles s'étaient développées et ramifiées à l'infini. L'important était d'atteindre sans retard les cryptes qui renfermèrent leurs os. Mais y avait-il chance d'y réussir? Et par quel moyen?

La perspicacité de Jean-Baptiste de Rossi n'hésita pas. Il se souvint que, après la paix de l'Eglise, saint Damase et d'autres papes s'étaient pieusement occupés des catacombes. Elles rappelaient de trop glorieux souvenirs pour mériter l'oubli. Les chrétiens y vinrent honorer la mémoire de leurs pères dans la foi et prier sur leurs tombeaux. Les pontifes de Rome eurent à cœur de favoriser ces manifestations de la piété populaire. Par leurs soins les lieux de sépulture des principaux martyrs furent transformés en chapelles; des escaliers commodes y conduisirent, des vestibules furent ajoutés, des lucernaires firent descendre l'air et le jour, et sur le sol extérieur on vit surgir de minuscules basiliques. Dans la suite, avec l'abandon des catacombes, ces constructions étaient tombées en ruines. Seulement il était impossible qu'il n'en subsistât pas des traces. De Rossi conclut qu'on devait les rechercher, les débris de pierre et de marbre, les amas de tuf, de sable et de craie, les vestiges des lucernaires, les restes informes des constructions lui paraissant les signes révélateurs du voisinage d'une crypte historique.

L'événement lui donna raison. En quelques années la géographie des catacombes n'eut plus de mystères et les *cubicula* célèbres furent trouvés. Et ce qui prouve combien était bonne la méthode adoptée par l'heureux explorateur c'est que ces découvertes qui se suivirent coup sur coup il les prévit, il les prépara, il les annonça à l'avance jusque dans leurs détails. On aurait dit qu'un magicien venait de toucher le sol de sa baguette : Rome souterraine livrait comme par enchantement les secrets dont si longtemps elle fut avare.

Il y eut, chose naturelle, des contradicteurs. Quelques-uns des meilleurs esprits eux-mêmes furent lents à se laisser convaincre. Dom Guéranger, dont les encouragements ont été si utiles à Jean-Baptiste de Rossi, raconte que, en 1852,

au lendemain de l'invention du tombeau de saint Corneille, il arpentait en compagnie de l'archéologue le champ des fouilles. Avec tant d'autres, l'historien de sainte Cécile avait placé le sépulcre de la vierge romaine dans les galeries qui avoisinent Saint-Sébastien, hors desquelles il ne cherchait pas le cimetière de Calliste. De Rossi lui signalait sa méprise, et lui « indiquait sur le sol la distance à laquelle on ne pouvait manquer de rencontrer le tombeau de sainte Cécile et la sépulture des papes du troisième siècle. L'étude des itinéraires et des autres monuments topographiques à laquelle nous avait initié M. de Rossi, avoue dom Guéranger, ne suffit pas à redresser nos idées, et nous rentrâmes en France non convaincu encore. La deuxième édition de notre livre parut en 1853, contenant les mêmes erreurs que la précédente » (1). Si un Dom Guéranger en était là, il n'est pas étonnant que d'autres aient refusé de se rendre. Toute nouveauté effarouche. Sans compter les prudents qui ont raison d'attendre des preuves solides, il y a les indécis qui demeurent toujours en suspens et il y a ceux que la vérité, non soupçonnée la veille, aujourd'hui éblouissante, dérange dans leurs habitudes intellectuelles, et qui, pour ce motif, la nient obstinément. Aux doutes des uns, aux attaques des autres, de Rossi répondit par une profusion de lumière telle qu'il ne resta pour ne pas l'apercevoir qu'à se boucher les yeux.

Un double résultat était donc atteint : on savait la position respective des catacombes, et l'on connaissait le point central de chacune d'elles et, quand il existe, des parties différentes dont la réunion a formé une catacombe unique. « Une catacombe, comme l'observe justement M. Paul Allard, n'est pas un vaste et morne souterrain, mais une chose vivante, portant empreints sur ses parois plusieurs siècles d'histoire » (2). Il s'agissait maintenant de reconstituer les phases de cette histoire, de démêler l'apport suc-

(1) Dom Guéranger, *Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles*, 1878, p. 449.
(2) Dans *Le Correspondant*, n° du 10 octobre 1894, p. 45.

cessif des siècles, de distinguer ce qui remonte aux chrétiens de la première génération de ce qu'il faut attribuer à ceux qui sont venus plus tard.

De Rossi se mit à l'œuvre, étudiant la nature des stucs qui ornaient çà et là les galeries, le style des fresques, les marques des fabricants de briques, surtout les inscriptions tombales. C'était une coutume, avant lui, d'enfouir dans les musées publics, ou de disséminer dans les collestions particulières, les objets intéressants à divers titres que les fouilles révélaient. De Rossi résolut de les laisser sur place. Transportés au dehors, isolés du milieu dont ils faisaient partie, ils ne pouvaient fournir à l'histoire des catacombes que des indications vagues et d'un usage restreint; au contraire, si on ne les déplaçait pas, on pouvait les comparer ensemble, réunir en gerbe de lumière les lueurs partielles qu'ils projettent, et, par là, déterminer les origines et les vicissitudes de la catacombe. On le voit, le principe était très simple. *Il n'y avait qu'à y penser.* De Rossi eut le mérite d'être le premier qui y pensât.

Il serait trop long d'analyser même sommairement son œuvre gigantesque. C'est assez de dire jusqu'où il l'a poussée.

Les maîtres ouvrages de Jean-Baptiste de Rossi sont la *Roma sotterranea*, les *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo seculo antiquiores* et le *Bullettino di archeologia cristiana*. Sans doute on a de lui d'autres travaux. Son intelligence prompte et toujours en éveil s'est appliquée à une multitude de questions : sur la plupart d'entre elles il a dit le mot définitif. Telle étude qui se rapporte à l'histoire du du moyen âge, par exemple à la conspiration d'Etienne Porcari (1), est un modèle du genre. Mais ce n'étaient là que les délassements d'un esprit souple et universel. La *Roma*, les *Inscriptiones* et le *Bullettino* contiennent l'essentiel de sa vie de savant.

(1) Elle a paru dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, 1881, Roma, t. II, p. 71-103.



Le *Bullettino di archeologia cristiana* fut fondé en 1863. Pendant trente et un ans de Rossi l'a rédigé à lui seul ; le dernier numéro, préparé de sa main, a paru après sa mort. L'illustre archéologue y traitait, au fur et à mesure des fouilles, les sujets que les découvertes quotidiennes rendaient actuels. Pour connaître les origines de l'Eglise on devra sans cesse recourir à cette collection incomparable. Elle renferme des trésors que la modestie du titre ne permet guère de soupçonner. C'est dans ces volumes aussi qu'on peut apprendre la bonne critique, toucher en quelque sorte du doigt les avantages d'une méthode saine, voir comment une main habile sépare le vrai de ce qui est apocryphe ou douteux.

Rarement un homme achève le monument qu'il avait projeté. Le *pendent opera interrupta* est la loi des choses de ce monde qui portent la marque de la grandeur. De Rossi comptait publier les inscriptions chrétiennes antérieures au VIIe siècle. Leur importance éclate aux yeux. Elles nous transmettent l'écho des pensées et des sentiments qui animaient les fidèles de l'Eglise primitive; elles nous aident à pénétrer dans leur existence. Pour l'historien ce sont des documents hors de pair. De Rossi n'a pu terminer son recueil. Un premier volume nous a donné les inscriptions de date certaine ; un second in-folio présente les notions générales sur l'histoire, l'autorité et le classement des textes épigraphiques. Ensuite devaient venir les inscriptions non datées. La mort a arrêté le savant au milieu de sa tâche. Mais, du moins, il a recueilli toutes ces inscriptions, il a fixé les règles qui établissent leur âge, et voici qu'un de ses meilleurs disciples, M. Gatti, se prépare à parfaire l'œuvre interrompue.

Inachevée encore est cette *Roma sotterranea* dont les trois in-folio sont une des plus fières entreprises du génie humain. Destinée, dans la pensée de l'auteur, à comprendre la topographie et l'histoire de toutes les catacombes, elle s'en tient à la catacombe de Calliste (et au petit cimetière de Générosa). Et cependant ne nous plaignons pas outre mesure. Il existe sur le reste d'abondantes et précieuses

notices dans le *Bullettino*. Puis les in-folio que nous possédons nous offrent, comme s'exprime de Rossi à la fin du troisième volume, « le traité général des cimetières suburbains et la description complète de celui que j'appellerai le gigantesque archicimetière de l'Eglise romaine ». Le plus utile est fait.

Nous avions donc le droit de dire en commençant que Jean-Baptiste de Rossi a créé la science des catacombes. Avant lui elle n'était presque rien. Il l'a constituée de toutes pièces, et s'il n'a pas réalisé la totalité du labeur qu'il rêvait d'accomplir, il a posé les fondements de l'édifice, élevé le corps de logis principal, enseigné comment on bâtit. C'est une œuvre cyclopéenne qui ne bougera pas. Ceux qui voudront travailler d'une manière durable devront s'inspirer de son exemple, aller à son école.

Si les autres preuves manquaient, l'éloge unanime de la critique témoignerait de la valeur des études de Jean-Baptiste de Rossi. Le grand archéologue a touché à une foule de questions parmi celles qui passionnent le plus les esprits et où l'impartialité est le plus rare. Il a battu en brèche bien des théories chères au rationalisme contemporain ; d'autre part, il a démoli beaucoup de ces légendes que les timides ont du mal à sacrifier. Quelques-uns, c'est probable, ont gémi dans le secret de leur âme. Toutefois, dans les deux camps, on s'est incliné devant la supériorité écrasante du savoir. Nul n'a osé partir en guerre. On aurait de bon cœur frappé au défaut de la cuirasse, mais c'était difficile, la cuirasse n'avait pas de défaut. Tous les savants de tous les pays ont reconnu la maîtrise de l'archéologue prodigieux qui a fondé une science nouvelle. Le fait n'est pas commun. Il est d'autant plus significatif.

II

Chez Jean-Baptiste de Rossi l'homme était à la hauteur du savant. Il fut l'honnête homme, épris du devoir, affable

et bon, et il fut encore le chrétien sincère et généreux, allant droit son chemin, ne dissimulant pas son drapeau, appartenant tout entier à Dieu et à l'Eglise.

Impossible de le connaître sans se sentir attiré vers lui. La sympathie rayonnait de sa figure. Nul ne fut plus accueillant. Son nom était populaire ; nombre d'étrangers qui affluent à Rome n'auraient pas voulu quitter la ville éternelle sans l'avoir vu : il était comme l'une des *mirabilia urbis Romæ*. De Rossi recevait les nombreux visiteurs qui frappaient à sa porte avec une bonne grâce exquise qui ne se démentait pas une fois. Il était l'obligeance même, l'*uomo di garbo*, toujours prêt à rendre service, à donner une explication, à fournir un renseignement, d'une courtoisie infatigable et méritoire envers tout le monde, sans excepter les importuns, qui — naturellement — ne manquaient pas.

Les jeunes gens qui avaient le goût du travail, ceux-là surtout qui aimaient ses catacombes, étaient reçus avec une bienveillance qui encourageait. Elle s'ouvrait gentiment à eux cette maison hospitalière, sise au pied du Capitole, encombrée de livres, d'objets d'art, d'antiquités chrétiennes. Le maître s'intéressait à leurs études. Il leur prodiguait des conseils. Volontiers il les entretenait de ses travaux, des difficultés du début, des fouilles qu'il projetait, des découvertes futures. De Rossi était un agréable parleur, plein de verve ; les mots coulaient de source intarissablement, accompagnés de gestes vifs et menus qui animaient son langage primesautier. L'entendre était un charme. Et que de choses on apprenait ! Son vaste savoir lui permettait d'aborder à l'improviste n'importe quelle question. Il n'en était pas une, même de celles qu'on pensait connaître, sur laquelle il n'ouvrît des horizons nouveaux. Au XVII[e] siècle, Balzac écrivait : « Il est certain que je ne monte jamais au Palatin ni au Capitole que je n'y change d'esprit et qu'il ne me vienne d'autres pensées que les miennes ordinaires. Si je rêve deux heures au bord du Tibre, je suis aussi savant que si j'avais étudié huit jours ». Une heure d'entretien avec de Rossi valait des semaines de labeur dans les livres.

Où il fallait l'ouïr, c'était au musée du Latran et aux catacombes, dont il faisait si complaisamment les honneurs. Là il était chez lui. Ces monuments il les avait exhumés de l'oubli des siècles, il leur avait rendu leur signification primitive. Avec quelle chaleur il parlait d'eux ! Comme il expliquait doctement et clairement leur histoire ! Parfois de l'assistance partait une interrogation indiscrète et saugrenue ; de Rossi ne s'en offusquait pas : il y satisfaisait de son mieux, et reprenait, avec son bon sourire, son exposé lumineux.

Chaque mois la société des *cultores martyrum* se réunissait dans une catacombe. Les galeries principales étaient éclairées *a giorno*. On les parcourait processionnellement au chant des litanies des saints, et la messe était célébrée sur un sépulcre qui renferma jadis les ossements des martyrs. A l'issue de la messe, de Rossi montait sur une estrade rudimentaire, improvisée à la hâte, et rappelait les souvenirs attachés au lieu. Ces fêtes étaient très courues. L'assemblée était composite. Presque toutes les nationalités, au moins européennes, s'y trouvaient représentées. Pour être compris de tous, de Rossi employait la langue universelle, c'est-à-dire la langue française, qu'il parlait correctement, non sans quelques italianismes toutefois, et avec une pointe d'accent qui n'était pas sans saveur. Après la conférence, on l'entourait, et à sa suite on visitait la catacombe. Les questions pleuvaient : de Rossi répondait gracieusement à tout et à tous.

Cet homme doux et conciliant, s'il en fut, ne transigeait pas quand le devoir était en cause. Il devait beaucoup à la papauté ; c'est grâce à la générosité et à la protection de Pie IX qu'il avait pu entreprendre et mener à bonne fin ses immortels travaux ; il lui demeura fidèle. A partir du jour où les troupes de Victor-Emmanuel entrèrent à Rome par la brèche de la porte Pie, les défaillances furent nombreuses dans les rangs de ceux que leur passé liait au pape. Une partie notable de l'aristocratie, des personnes que leur position sociale mettait en vue, donna l'exemple de l'abandon. De Rossi fut sollicité de trahir à son tour. La maison

de Savoie tenait à honneur d'attacher à sa fortune un savant de cette valeur. Ni promesses, ni flatteries, ni autres procédés n'y purent rien. Il avait été jusque-là avec le pape; il resta avec lui.

Quand bien même les origines du gouvernement nouveau ne lui auraient pas déplu, la déformation que la jeune monarchie a fait subir à Rome aurait suffi à mal disposer ce vieux romain. De Rossi aimait sa ville. Conseiller municipal, il prenait ce titre au sérieux. Une fois il ne fut pas réélu : cette mésaventure l'attristra. Il était fier de Rome, de ses gloires, de cette floraison de monuments qui lui donnent un aspect unique. Or, les vainqueurs de 1870 semblent avoir pris à tâche de métamorphoser Rome en une ville comme les autres. Ce n'est pas de leur faute si le charme ne s'est pas entièrement envolé encore. De Rossi déplorait cette conduite. Il souffrait de ces actes continuels de vandalisme. Tel d'entre eux, par exemple la démolition du couvent d'Ara-Cœli, voisin de sa maison, au profit d'un monument sans caractère érigé à Victor-Emmanuel, l'avait blessé au cœur. Celui qui écrit ces lignes se rappelle avoir rencontré un jour de Rossi parmi ces constructions nouvelles qui ont surgi à Rome avec une hâte fiévreuse et qui, interrompues, ruines en naissant, déshonorent la ville éternelle de la laideur lamentable de leurs murs croulants. De Rossi lui demanda l'indication d'une rue. « Comment! c'est vous le romain par excellence qui apprenez d'un étranger la topographie de Rome! — Çà, Rome! s'écria de Rossi (et de quel geste de mépris il soulignait ces mots!), non, non, ce n'est pas Rome. *No, no, questo non è Roma* ».

Notre prétention, nous l'avons dit, n'est pas de peindre de Rossi de pied en cap. Elle se borne à le présenter aux lecteurs tel qu'il nous apparut, sans nous préoccuper d'autre chose que de suivre le fil de nos souvenirs, et d'être, sinon complet, du moins sincère. Ajoutons donc, avant de terminer, que de Rossi fut un vrai catholique. Il croyait à sa religion de toutes les énergies de son âme et il la pratiquait avec une ferveur touchante.

Le 1er février 1893, alors que les crises de la paralysie

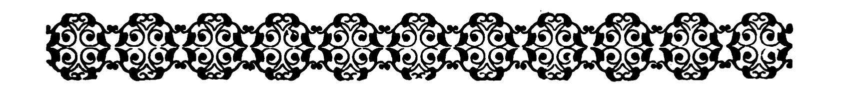
venaient de redoubler, il voulut s'astreindre au jeûne et au maigre strict, prescrits ce jour-là à Rome (1). Le nom de Dieu est souvent dans ses livres, comme il était souvent sur sa bouche. Au moment de livrer au public le premier volume de la *Roma sotterranea,* il suppliait le Seigneur « de bénir son labeur ardu et de le rendre fécond en fruits de vérité et de paix ».

Un soir, de Rossi rentrait de la catacombe de Saint-Calliste à Rome, avec un de nos amis. L'âme du vieillard s'épanchait dans celle de son jeune compagnon. De Rossi parlait des travaux qu'il était sur le point d'achever, et il indiquait les *Inscriptiones* et deux in-folio de la *Roma* qui seraient consacrés l'un au cimetière de Flavia Domitilla, l'autre à cette catacombe de Priscille si brillamment explorée par lui durant ces dernières années. « Ensuite, disait-il, j'entonnerai mon *Nunc dimittis.* Mais je tiendrais à finir ces volumes, car je les crois utiles à la gloire de Dieu et aux intérêts de l'Eglise. Voyez-vous, continuait-il d'une voix que gagnait l'émotion, servir Dieu et l'Eglise, tout est là; il n'existe point d'autre but digne de nos efforts. Que ne ferait-on pas pour cette cause » ?

Les vœux de Jean-Baptiste de Rossi n'ont pas été réalisés. Son œuvre manque du couronnement qu'il rêvait d'y mettre. Mais le plus important existe, et d'ailleurs ses disciples, les Marucchi, les Gatti, les Armellini, les Wilpert, les Stevenson, et d'autres encore, sauront la poursuivre. Dieu bénit le bon vouloir. Il aura récompensé les désirs et les actes de Jean-Baptiste de Rossi, il lui aura donné le rafraîchissement et la paix que promettent aux âmes très candides et bien méritantes les inscriptions de ses chères catacombes.

(1) Nous empruntons ce détail à une notice anonyme sur Jean-Baptiste de Rossi, qui a été imprimée à Marseille (1894), et dont Monseigneur l'évêque de Marseille, croyons-nous, est l'auteur.

Félix VERNET.



CLAUDIO JANNET

L'enseignement supérieur libre et la science ont fait, le mois dernier, une perte cruelle que cette revue ne peut passer sous silence. Le 21 novembre, M. Claudio Jannet, professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris, a rendu son âme à Dieu après une longue maladie qui avait prématurément épuisé ses forces, mais ni son courage, ni sa résignation chrétienne.

Né en 1844, à Aix en Provence, où il avait fait de brillantes études et où il avait, très jeune encore, conquis un juste renom par deux ouvrages remarquables, *les Institutions sociales et le droit civil à Sparte* et *les Etats-Unis contemporains*, M. Jannet fut, au moment de la fondation des universités catholiques, sollicité de se donner à deux d'entre elles, Paris et Lyon. Il opta, non sans hésitation, pour la première. Il y reçut la chaire d'économie politique créée dans la faculté de droit. Ses goûts, ses travaux précédents, ses patientes explorations dans le passé de l'Europe et dans le nouveau monde le prédestinaient en quelque sorte à cet enseignement de date très récente et où tout était encore à faire, au moins pour le communiquer à la jeunesse. Le jeune professeur lui donna de suite un éclat, une solidité, une originalité qui attirèrent autour de lui de nombreux auditeurs. En même temps, il préparait des livres qui portèrent au loin sa réputation et son autorité. Les éditions de ses *Etats-Unis* se multiplièrent rapidement et en firent presque un ouvrage classique. Il y joignit, en 1890, un traité sur *le Socialisme d'Etat et la réforme sociale*, puis, en 1892, *le Capital, la spéculation et la finance au XIX*ᵉ

siècle, dont l'importance fut reconnue même parmi les écrivains dont il combattait les théories. En outre, il collaborait activement au *Correspondant*, à la *Réforme sociale*, à *la Revue catholique des institutions et du droit*, et y développait avec un talent vigoureux les doctrines de M. Frédéric Le Play, dont il était le zélé disciple. La société d'économie sociale l'en récompensait bientôt en l'élisant son président, et celle que fonda Mgr Freppel en 1890 lui donnait une place distinguée dans son bureau pour reconnaître non seulement son infatigable concours, mais encore la fermeté de ses convictions.

C'est qu'en effet peu de nos contemporains ont su mettre au service de l'Eglise, de la France et de la vérité, une science plus solide, une expérience plus mûre des besoins et, ajoutons-le, des périls sociaux, une connaissance plus exacte des questions brûlantes que soulève l'antagonisme moderne du capital et du travail. Les erreurs socialistes et collectivistes, sous quelque déguisement qu'elles se cachent, n'ont jamais été mieux réfutées que par lui, parce qu'elles n'avaient jamais pu séduire cet esprit lucide, respectueux des personnes mais inflexible sur les principes, et, avant tout, profondément dévoué à la foi catholique. Sans mettre dans ses leçons ni dans ses écrits la moindre aigreur, il excellait à exposer les systèmes des écoles nouvelles, à en préciser les conséquences et à en détruire pied à pied, en détail, les conclusions avec une logique imperturbable. Partout où il appliquait son étude il portait la lumière, et l'on ne savait laquelle admirer le plus de la netteté de ses arguments ou de la parfaite convenance de sa discussion.

M. Claudio Jannet était d'avance, malgré sa modestie, destiné à l'Institut. Dieu n'a pas permis qu'il reçût un jour cette récompense d'une vie noblement dépensée pour la défense de la vérité et de la société. Il a sans doute réservé au chrétien fervent une plus haute et inaltérable couronne. Mais si le collègue, le savant, l'ami nous laisse d'amers regrets, il nous laisse aussi de fortifiants exemples et de puissantes leçons, qui vivront autant que sa mémoire.

H. Beaune.



REVUE DE LINGUISTIQUE

1. *Studien zur Lehre von der Wurzelweiterung und Wurzelvariation*, von Per Persson. 1 vol. in-8 de 294 pp. Upsal, Librairie académique de C. J. Lundstrœm.
2. *Vergleichendes Wœrterbuch der indogermanischen Sprachen*, von August Fick. Quatrième édition, remaniée par Adalb. Bezzenberger, August Fick et Witley Stokes. — Première partie : *Wortschatz der Grundsprache, der Arischen und der Westeuropæischen Spracheinheit*, von August Fick. Seconde partie : *Wortschatz der Keltischen Spracheinheit*, von Whitley Stokes und Adalbert Bezzenberger. 1891-94. 2 vol. in-8 de XXXVIII-580 et VIII-337 pp. Gœttingen, Vandenhœck et Ruprecht.
3. *Etymologisches Wœrterbuch der Griechischen Sprache*, von Dr Walther Prellwitz. 1892. 1 vol. in-8 de XVI-392 pp. Même librairie.
4. *Die Griechischen Personennamen*, nach ihrer Bildung erklært und systematisch geordnet, von August Fick. Zweite Auflage, bearbeitet von Fritz Bechtel und August Fick. 1894. 1 vol. in-8 de XVIII-474 pp. Même librairie.
5. *Le Présent et ses dérivés dans la conjugaison latine*, d'après les données de la grammaire comparée des langues indo-européennes, par Léon Job, Agrégé de grammaire, Professeur au Lycée de Nancy. 1893. 1 vol. in-8 de 664 pp. Paris, Em. Bouillon.
6. *De Grammaticis Vocabulis apud Latinos*, Thesim Facultati litterarum Parisiensi proponebat Leo Job. 1893. 1 vol. in-8 de 179 pp. Même librairie.
7. *Comparative Syntax of Greek and Latin*, by Eustace Hamilton Miles, B. A., Scholar of King's College, Cambridge. 1re partie. 1893. 1 vol. in-8 de XXX-72 et CXLVIII pp. Cambridge, Macmillan and Bowes.
8. *Festskrift til Vilhelm Thomsen fra Disciple*, uidgivet i anledning af hans femogtyvearige Doktorjubilœum. 1 vol. in-8 de 368 pp. 1894. Copenhague, Gyldendalske Boghandel.
9. *Die Entstehung der Dehnstufe*, von Wilhelm Streitberg. 1894. 1 vol. in-8 de 112 pp. Strasbourg, Karl J. Trübner.

1. L'étude des racines constitue, sans contredit, un des chapitres les plus importants de la grammaire comparée, et comporte plusieurs questions que nous aimerions à voir résolues. Les racines, par exemple, ont-elles eu jamais

une vie propre, ou bien ne sont-elles que des êtres de raison, tirés par un procédé d'abstraction des formes concrètes que nous rencontrons dans les langues ? Ce problème n'a pas encore été résolu, bien que les linguistes d'aujourd'hui soient plus favorables à la seconde alternative.

M. Per Persson ne s'est pas occupé de cette question, et ce qu'il nous dit des racines peut s'expliquer dans le sens de la première théorie aussi bien que dans celui de la seconde. Voici quel est l'objet de son étude. Nous rencontrons des racines évidemment apparentées, puisqu'elles ont un sens analogue; mais parmi elles les unes sont plus élargies que les autres : par exemple *kert* — et *ker*—, — *kleus* et *kleu*. — On ne peut pas dire que les secondes ont été produites par une mutilation des premières ; mais il faut admettre, avec G. Curtius, que celles-ci sont venues de celles-là par l'adjonction d'un nouvel élément. L'éminent professeur de l'Université d'Upsal s'est proposé d'étudier les lois de cet élargissement. Il examine quels sont les éléments susceptibles de s'ajouter aux racines dites primitives; il reconnaît que ces éléments peuvent être, non pas seulement des consonnes telles que les muettes, les liquides, les nasales et les sifflantes, mais encore des voyelles et même des syllabes entières. Ces éléments peuvent se réunir et se combiner dans les racines dites secondaires, et l'auteur étudie avec beaucoup de science et de finesse les lois de ces variations. Ces éléments d'élargissement avaient-ils par eux-mêmes une signification, qu'ils apportaient nécessairement à la racine quaud ils l'affectaient ? M. Persson l'admettrait volontiers pour quelques-uns d'entre eux. Mais il n'ose se prononcer. Il est trop ami de la vérité pour se compromettre par des assertions hasardées ou des théories hâtives.

A ce mérite de la sincérité, il joint celui d'avoir amassé une riche collection de matériaux, et, par des rapprochements ingénieux, dissipé un certain nombre d'erreurs. Nous n'oserions pas prédire que tout subsistera dans son œuvre. Elle présente des étymologies qui ne seraient pas admises de tous, et dont des recherches nouvelles montreront peut-être

les points faibles ou erronés. N'oublions pas que, sous le rapport de la grammaire comparée comme de tant d'autres, nous sommes à une époque de transition, et qu'il est difficile d'atteindre immédiatement à des résultats définitifs. Il y a aussi un défaut dans ce travail, du moins à notre avis. M. Persson n'a pas suffisamment distingué entre l'élément formatif de la racine secondaire, et le suffixe formatif du thème. Il avoue d'ailleurs que le premier peut se confondre avec le second. Il semble cependant que, pour bien circonscrire son sujet, l'auteur avait ici une distinction essentielle à établir.

Nous pouvons du moins, sans flatterie aucune, dire que M. Per Persson a su collectionner de précieux matériaux et qu'il les a mis en œuvre avec beaucoup de talent; qu'il a déblayé le terrain pour des travaux futurs, et qu'il a même posé la base de ces travaux en rédigeant son savant mémoire. Combien de livres, à notre époque, pourraient être jugés dignes d'un pareil éloge ?

2. Il y a bien longtemps que le *Dictionnaire* de A. Fick a paru pour la première fois, et la troisième édition de ce livre date elle-même de 1876. Il semblerait donc qu'il n'est pas à propos de parler d'une œuvre si ancienne, en réservant notre examen et nos critiques pour des travaux plus actuels. Mais la quatrième édition de ce livre diffère tellement des précédentes, qu'elle constitue une œuvre toute nouvelle; c'est pourquoi les revues bibliographiques les plus renommées s'en sont occupées, et nous avous cru devoir les imiter en cela.

Par une sorte de fatalité, la troisième édition, dont nous venons de parler, était devenue hors d'usage peu de temps après son apparition. Car, dans les années qui suivirent 1876, eurent lieu les découvertes linguistiques qui renouvelèrent complètement la phonétique indo-européenne. L'illustre savant ne se découragea pas, en voyant sapé par la base un édifice qu'il avait édifié avec tant de soin et au prix de tant de labeurs. Il le reconstruisit sur un nouveau plan, et il nous le présente aujourd'hui tout différent de ce

qu'il était autrefois, mais en complète harmonie avec les travaux les plus récents. Ainsi, dans l'avant-dernière édition, il n'accordait qu'en hésitant $\breve{e}$ et $\breve{o}$ à la famille européenne des langues aryennes. Aujourd'hui, il attribue ces voyelles à la langue mère indo-européenne, sans lui refuser non plus les longues $\bar{e}$, $\bar{o}$, $\bar{a}$. Il attribue aussi à cette langue deux séries de gutturales, et même trois, si l'on se reporte à l'errata de la préface.

Est-ce à dire que tout est définitif dans cette œuvre, même après les remaniements qu'elle a subis ? Non pas : et l'auteur lui-même est loin de le penser. Il sait, mieux que nous, que, si la grammaire comparée a fait d'importantes conquêtes et établi des points incontestés, il lui reste encore beaucoup à conquérir et à vérifier. C'est pour cette raison qu'il s'est rallié si franchement à la théorie de Ad. Bezzenberger, qui établit trois séries de gutturales primitives. Il y a bien quelques points sur lesquels nous serions en désaccord avec l'éminent grammairien. Est-il bien vrai, par exemple, que la troisième série de ces gutturales se composait primitivement des spirantes *ç*, *ʒ*, *ʒh* ? Nous préférons voir ici, avec le Dr H. Mœller, des explosives palatales. Est-il bien probable aussi que la langue mère ne possédait pas le *b* ? D'ailleurs les signes représentent ici plutôt les termes d'une équation que des phonèmes bien définis. Qui oserait, en effet, nous enseigner d'une manière certaine comment telle ou telle lettre se prononçait à un moment donné ? Il suffit donc, en définitive, d'être au courant de la phonétique aryenne, pour pouvoir se servir avec profit de cet important ouvrage, de ce merveilleux instrument de travail.

Il nous reste à dire sur quel plan l'éminent grammairien a conçu son œuvre. Il nous donne d'abord un vocabulaire de la langue mère aryenne, au moment où les Européens et les Indo-Eraniens ne formaient encore qu'un seul peuple, et qu'ils parlaient la même langue. Mais quels sont les mots qui appartenaient à cette langue, et comment les distinguer de ceux qui ont apparu plus tard, après la séparation ? Faut-il que ces mots soient représentés par des

substituts dans tous les idiomes dérivés, pour que l'on puisse affirmer que les mots en question existaient dans la langue primitive ? Le lexique de cette langue serait alors des plus restreints. Mais cette condition n'est pas nécessaire, au jugement du savant linguiste. Toutes les fois qu'un mot se rencontre en même temps dans une langue de la famille européenne et une langue de la famille indo-éranienne, il faut penser que ce mot appartenait déjà à la langue mère. Car il est bien improbable que ce mot ait été créé simultanément, et par une pure coïncidence, chez des peuples qui ne vivaient déjà plus d'une vie commune. C'est pourquoi, du védique *jyâ* et du grec Βία, A. Fick infère, conformément aux lois phonétiques exposées dans la préface, l'existence d'une forme commune *gyâ*. Du sanskrit *kr̠ka* (larynx) et du slave *krŭkŭ* (cou), il tire par induction un primitif *kr̠kos* (même sens).

Le second lexique est celui de la la langue arique, avant la séparation des Indiens et des Eraniens. Le travail devient ici plus facile, puisqu'il s'agit d'une langue commune à deux sous-familles étroitement apparentées, et possédant un vocabulaire riche et varié. Nous trouvons, en troisième lieu, le lexique de la langue commune aux Européens occidentaux, c'est-à-dire aux Grecs, aux Italiotes, aux Celtes et aux Germains. Enfin, le quatrième lexique, compris dans le tome II, est celui de l'unité celtique : composé en anglais par Whitley Stokes, il a été traduit, remanié et édité par Ad. Bezzenberger, le digne disciple et l'éminent collaborateur de August Fick.

Certes, c'est une grande et belle œuvre que ces savants linguistes ont entreprise avec tant de courage, et qu'ils ont exécutée avec un succès indéniable. Elle n'est pas également achevée dans toutes ses parties, et certaines langues, telles que les idiomes letto-slaves et l'arménien, n'ont pas obtenu autant d'attention que d'autres de la part de M. A. Fick. Mais il serait injuste de le reprocher à un savant qui a pu mener à bout une œuvre aussi ardue que celle qu'il nous a donnée. Nous ne nous arrêterons pas non plus à lui signaler des fautes d'impression, un peu trop nombreuses dans son

livre, ni à discuter certaines étymologies, certains rapprochements pour lesquels nous ne sommes pas d'accord avec lui. Nous préférons le remercier et lui dire toute l'admiration que nous inspire l'œuvre accomplie par lui et ses collaborateurs.

Un mot encore avant de quitter ce livre. M. A. Fick préfère l'expression « indo-germanique » au terme « indo-européen », pour des raisons que nous n'avons pas à discuter ici. Les deux expressions sont défectueuses; mais la première l'est encore plus que la seconde. Nous admettrions volontiers la qualification de « Teutariens » ou d' « Ario-teutons », en entendant l'expression de « Teuton » comme beaucoup plus large que celle de « Germain », et comme désignant tous les peuples européens apparentés aux Indo-Eraniens : en effet, chez ces peuples, l'expression de « Teutâ » désignait toute espèce de nationalité, mais plus particulièrement celle à laquelle ils appartenaient. Toutefois, comme nous doutons fort que ces manières de dire soient de longtemps acceptées, nous avons adopté deux expressions proposées par M. L. Havet. Nous appelons « âryennes » les langues indo-européennes, et « ariques » les idiomes indo-éraniens. Si ces termes ne sont pas plus exacts que ceux d'ordinaire usités, ils ont le mérite d'être simples, et de terminer une controverse où l'amour-propre national a beaucoup trop de part.

3. Il a surgi à Gœttingue une école grammaticale qui jouit d'un renom aussi durable que modeste : car elle se recommande non seulement par la sagacité et la patience dans les recherches, mais encore par la sûreté de sa méthode et la prudence de ses assertions. A. Fick en est le chef incontesté. A côté de lui, nous remarquons plusieurs disciples dignes de leur maître, et entre autres le D[r] Walther Prellwitz, auquel nous devons un dictionnaire étymologique de la langue grecque. Voici ce que devait être l'ouvrage dans la pensée des éditeurs, à laquelle le savant professeur s'est conformé scrupuleusement. Il s'agissait de rédiger, à l'usage du grand public, un lexique étymologique

qui donnerait les mots grecs, avec leur forme classique et leur forme primitive; leur traduction en allemand moderne, et le mot correspondant dans la vieille langue germanique; enfin la racine de tous les groupes de mots apparentés, avec sa signification primordiale. Pour répondre à toutes ces exigences, il fallait un certain espace, et le Dr Prellwitz s'est bientôt vu débordé. Afin que son livre ne devînt pas trop gros, il s'est vu obligé de se restreindre. Il a dû renoncer aux citations, et même à l'indication des auteurs auxquels telle forme, telle locution était propre : si nous voulons savoir si une expression appartient à Homère ou à la κοινή, nous ne l'apprenons pas ici. Il ne nous a pas donné non plus le nom des auteurs auxquels il a emprunté ses étymologies, ce qui rend impossible toute espèce de contrôle relativement à leur valeur. Nous savons que beaucoup d'entre elles lui ont été fournies par A. Fick, dont l'autorité est incontestable; nous croyons à la sagacité et au jugement sûr du Dr Prellwitz: mais encore aurions-nous été heureux de juger par nous-mêmes des questions aussi délicates, et nous aurions éprouvé un vrai plaisir de pouvoir remonter jusqu'aux sources.

Tout en regrettant ces lacunes, nous ne songeons pas à les reprocher à l'auteur. Nous lui signalerons un défaut plus grave, qui n'a pas contribué à restreindre les dimensions de son dictionnaire, mais qui a plutôt produit un effet contraire. Nous nous attendions à voir groupés ensemble tous les mots qui ont une racine commune : cette disposition rend plus facile le travail des recherches, et montre mieux le sens primitif de ces mots. Or, le Dr Prellwitz ne s'est pas astreint à cette méthode d'une manière assez rigoureuse. S'il est vrai, par exemple, que le verbe γίγνομαι est accompagné des mots apparentés γένος, γενετήρ, γόνος, et autres, il faut chercher γνήσιος à une autre page. De même εἰμί et ἐστώ se trouvent dans deux endroits différents; il en est ainsi pour φέρω et φώρ, φημί et φάσις, κ. τ. λ. Ce défaut est d'ailleurs facile à faire disparaître.

Nous ne savons si l'auteur songe à nous donner un dictionnaire plus complet, qui répondrait aux desiderata que nous

venons d'exprimer. En attendant, nous sommes heureux de reconnaître à son œuvre un vrai mérite scientifique. Ce lexique nous a déjà rendu bien des services; il nous a intéressé au plus haut point, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous ceux qui veulent acquérir une connaissance sérieuse de la langue grecque.

4. Le livre dont nous avons à parler maintenant est encore une réédition, mais une réédition comme sait les faire l'Ecole de Gœttingue. L'ouvrage que publiait A. Fick il y a vingt ans, ne ressemble guère à celui qu'il nous donne aujourd'hui en collaboration avec son savant disciple, le Dr F. Bechtel. Ils ont, en effet, éliminé de l'œuvre ancienne tout ce qui ne concerne pas les noms grecs de personnes ; d'autre part, ils ont étudié ces noms d'une manière plus parfaite et plus complète qu'ils ne l'avaient fait d'abord. Nous aurions même cru que cette œuvre nouvelle était à peu près sans défauts, si M. le Dr Bechtel, avec une modestie et une loyauté que nous ne saurions trop admirer, n'en avait indiqué dans sa préface les points faibles et les lacunes. Dans tous les cas, elle est fort remarquable, et elle dépasse de beaucoup les études faites jusqu'ici dans ce genre, à quelque langue d'ailleurs qu'elles aient été consacrées. Elle nous fait connaître une foule de particularités intéressantes, qui nous aident, non seulement à mieux posséder le vocabulaire de la langue grecque, mais encore à connaître plus parfaitementle peuple qui la parlait.

L'ouvrage se divise en trois parties, où sont étudiés successivement les noms propres d'hommes, ceux des héros et enfin ceux des dieux. La première est la plus développée, et mérite une particulière attention. Pour nommer les individus, les Grecs employaient des noms composés *(Vollnamen)* (1), ou des expressions hypocoristiques *(Kosenamen)*, ou enfin, mais plus rarement, des noms simples qui avaient déjà leur signification propre (*Namen aus Namen*). Les noms de la première catégorie sont formés

(1) Notre langue n'a pas de correspondant qui rende bien le terme allemand.

de deux mots unis ensemble d'après certaines règles de composition, qui sont exposées avec science et sagacité. Mais ces noms étaient assez longs d'ordinaire. On sentit le besoin de les raccourcir dans le langage familier, et l'on en tira des diminutifs, ou, pour donner un équivalent à l'expression allemande, des hypocoristiques, des termes de tendresse. De fait, les diminutifs s'emploient d'ordinaire dans le langage familier, et envers les personnes pour lesquelles on veut se montrer affectueux. L'ouvrage renferme des considérations très ingénieuses sur les procédés employés pour créer cette nouvelle classe de noms propres. Suit alors une liste très considérable d'appellatifs, avec les hypocoristiques correspondants (pp. 37-295). Elle dénote une somme considérable de travail, surtout si nous songeons au soin qu'il a fallu pour indiquer exactement les sources et les références.

La troisième classe comprend des noms tout formés — substantifs ou adjectifs, — qui ont été appliqués à désigner des individus. On donnait, par exemple, à un enfant le nom de Τριταῖος ou de Τρίτος, parce qu'il était né le troisième jour du mois. Ou bien on le nommait d'après une divinité à laquelle on voulait le consacrer : l'appellation Ἀπολλώνιος indiquait un Grec mis sous la protection d'Apollon. Quant aux substantifs employés à désigner des Grecs, c'étaient parfois des noms de dieux : non pas des grands dieux, que l'on respectait trop pour les traiter aussi familièrement, mais des divinités un peu vulgaires, telles que les Satyres. Toutefois, quand l'Orient eut appris à la Grèce à déifier les rois, quand Alexandre eut été appelé νέος Διόνυσος, Antiochus νέος σωτήρ, et Cléopâtre Ἶσις, les Grecs eurent moins de scrupule à appeler les hommes du nom même de leurs dieux principaux. Quant aux héros, le livre constate que leurs noms étaient souvent portés par des esclaves, des affranchis et même des citoyens; mais il ne dit pas si ces noms avaient été donnés par un pur hasard, ou pour rappeler les héros qui les avaient portés. D'autres noms de personnes avaient été empruntés aux êtres dépourvus de raison, le plus souvent par dérision et dans un but satiri-

que. Ainsi, un Grec pouvait s'appeler Ἱέραξ (épervier), Κάνθαρος (scarabée), Ἔποψ (huppe), probablement d'après sa conformation extérieure. Il est d'autres appellations qui semblent comporter au contraire, un éloge ou une flatterie ; celui de Ἀετός, donné à un roi des Epirotes, ou celui de Μέλισσα, appliqué à beaucoup de femmes. Il en est enfin dont la raison n'est pas saisissable : pourquoi cette femme aussi célèbre par sa beauté physique que par ses désordres, a-t-elle vu son nom primitif de Μνησαρέτη changé en celui de Φρύνη (crapaude), sous lequel elle est universellement connue ? Si nous parcourons les noms de plantes, nous verrons qu'un homme pouvait s'appeler Στάχυς (épi), et une femme Μυρρίνη (myrte). Les noms de choses inanimées sont surtout employés pour les esclaves : on trouve dans ce genre des appellations telles que Ἀνθράκιον (petit charbon), ou Πλαγγών (poupée). Parfois aussi, on désignait un individu par un nom emprunté à sa race, à sa famille, à son pays, ou bien encore aux fleuves et aux montagnes qui l'avaient vu naître. Mais nous nous oublions à rappeler cette partie si intéressante du livre, et il faut bien arriver à la fin.

La seconde et la troisième partie du livre, où sont étudiés les noms des héros et des dieux, sont traitées dans le même ordre que la première, mais d'une manière beaucoup plus courte. Nous nous sommes arrêté avec un intérêt tout particulier aux endroits où l'on essaie de découvrir les étymologies les plus controversées. Malheureusement, sur ces points délicats, il nous semble que l'on n'est pas arrivé à des résultats assez certains.

Nous quittons les deux éminents grammairiens en les priant de reprendre les parties qu'ils ont supprimées de la première édition, pour en faire un livre à part, et nous donner une de ces consciencieuses études que le monde savant accueille toujours avec bonheur.

5. Saluons maintenant la thèse que M. Léon Job a consacrée *au présent et à ses dérivés dans la conjugaison latine*. Elle est propre à honorer son auteur, et à montrer le pro-

grès des études de grammaire comparée dans notre pays. Elle vulgarisera aussi chez nous des découvertes et des résultats qui n'étaient connus que d'une élite de travailleurs, parce qu'il fallait aller les chercher dans des revues allemandes. Nous osons affirmer qu'il faudrait peu de thèses de cette valeur pour répandre dans le public qui aime à s'instruire, la connaissance des problèmes linguistiques les plus intéressants. Le jeune et savant docteur a voulu défricher son coin de terre dans le vaste domaine de la grammaire latine. Il s'est arrêté à l'étude du verbe : mais, là encore, il lui était nécessaire de circonscrire ses travaux. Or, le système verbal du latin présente, au point de vue de la morphologie, trois séries de temps qui ont chacune un radical respectif. La série du parfait a été étudiée par M. E. Ernault dans une thèse où il s'occupait aussi du parfait grec. L'auteur a négligé, d'autre part, la série qui comprend le participe passé et le supin, et il s'est arrêté à celle qui comporte les temps appelés imparfaits par Varron, c'est-à-dire le présent, l'imparfait et le futur de l'indicatif. Il a rattaché à cette série l'impératif, le présent et l'imparfait du subjonctif, qui forment un système commun avec le présent de l'indicatif : mais, à cause de leur caractère nominal, il a laissé de côté les présents de l'infinitif et du participe, ainsi que les gérondifs. Ce sujet si bien circonscrit, M. L. Job l'a traité avec une science et une abondance d'informations que l'on voudrait rencontrer toujours dans des études de ce genre. La conjugaison latine a toujours été plus négligée que la conjugaison grecque, sans doute parce qu'elle présente des problèmes en apparence insolubles, et qu'elle ne laisse pas espérer aux chercheurs des résultats proportionnés à leurs travaux. L'auteur est bravement allé de l'avant, et il s'est proposé de donner sur une question, sinon le certain, du moins ce qui est le plus probable. Au lieu de blâmer et de négliger, comme trop téméraires, certaines théories avancées par les écoles d'Outre-Rhin, celle des Néo-Grammairiens, celle de Gœttingue, et autres, il a voulu nous les faire connaître, espérant que du choc des idées et des systèmes jaillirait toujours quelque lumière. Il est difficile d'imaginer

quelque point dont il ne se soit pas préoccupé. Il a lu tout ce qui a été dit sur les questions les plus discutées ; s'il s'excuse de ne pouvoir suivre un linguiste sur le terrain du lithuanien, par exemple, il lui emprunte toutes les conclusions qui peuvent éclairer l'histoire du verbe latin.

Une grande part a été faite à l'étude du présent de l'indicatif, qui comprend plus des deux tiers de l'ouvrage tout entier. Mais les autres temps et les autres modes n'ont pas été négligés, et nous pouvons assurer que sur tous les points traités, l'auteur nous a donné des théories et des aperçus nouveaux. Que nous sommes loin ici des doctrines de Aug. Schleicher, et combien de ses assertions hâtives sont abandonnées définitivement ! M. L. Job a pénétré jusqu'au fond des questions en étudiant de très près l'apophonie, et en faisant, autant que possible, le départ des formes athématiques et des formes thématiques. Il a reproduit, dans son étude, les théories les plus géniales et les plus propres à nous ouvrir des horizons nouveaux : celles, par exemple, de K. Brugmann, R. Thurneysen et Fr. Stolz, sur les formes injonctives.

Ce qu'il faut louer encore dans M. L. Job, c'est qu'il domine son sujet : c'est qu'il peut étudier une question de très près et dans ses moindres détails, mais sans perdre de vue l'ensemble et sans devenir incapable de formuler des idées générales. Il faut lire, pour l'apprécier justement, les résumés par lesquels il conclut chaque partie et chaque chapitre, en nous donnant une idée si nette des résultats acquis. Il faut s'arrêter surtout à la conclusion de la fin, où il nous présente un tableau si complet de l'histoire du verbe latin, avec les changements, les pertes et les gains qui la caractérisent. « Dans la marche que la conjugaison a suivie sous l'impulsion des Latins, nous dit-il, nous avons remarqué un effort constant vers la simplification, la netteté, la précision et l'ordre. Est-ce s'abuser que de reconnaître dans cette tendance les qualités dominantes de la race latine, son esprit utilitaire d'économie et de discipline ? »

Nous ne songeons pas à résumer ni à critiquer sur certains points de détail ce livre où nous trouvons tant à louer.

Il est trop rempli de faits pour se prêter à une analyse. D'autre part, nous ne voyons pas quelle utilité il y aurait à nous prononcer sur un point controversé : dans la question des formes impératives en *-tō*, par exemple, à soutenir, avec M. L. Job, que ce sont des ablatifs en fonction d'impératif, ou bien, avec MM. Thurneysen et Brugmann, que l'on aurait ajouté au radical verbal, l'ablatif *tō(d)*, d'une racine pronominale *to-* (*tōd* signifierait « à partir de là, ensuite »). Nous ne songeons pas davantage à relever quelques taches dans ce volume si compacte (1). Nous remercions bien vivement l'auteur de tout le plaisir que son livre nous a causé, et de la lumière qu'il nous a fournie sur certaines questions très obscures et très débattues.

6. La thèse latine de M. L. Job est plus accessible à la foule des hommes instruits, mais qui n'ont pas pénétré jusqu'au fond des questions controversées : cette thèse, en effet, soulève peu de discussions, et consiste surtout dans l'exposition de faits certains. Il n'est plus question ici de conjecturer, d'après des données insuffisantes ou des rapprochements ingénieux, la genèse des formes verbales du latin : il s'agit de raconter, d'après certains auteurs, l'histoire des termes grammaticaux à Rome. L'auteur a recherché si un terme a été emprunté aux Grecs, ou bien au latin usuel, ou bien encore créé par les grammairiens eux-mêmes. Dans le premier cas, il peut avoir revêtu une forme latine, mais analogue à la forme qu'il avait en grec ; ou il a été traduit par des expressions d'origine latine. Dans cette hypothèse, l'expression nouvelle peut rendre exactement, ou d'une manière imparfaite, le sens de l'expression grecque. Toutes ces questions, et d'autres que l'espace ne nous permet pas même d'indiquer, sont traitées dans cette thèse avec une méthode parfaite, un style clair et une compétence indéniable. Ce livre mérite, à plus d'un titre, d'attirer l'at-

(1) P. 236, M. L. Job n'a peut-être pas rédigé le passage qui concerne *coquo* d'une manière bien exacte. L'endroit de la *Grammaire* de M. V. Henry auquel il se réfère, ne dit pas tout à fait la même chose que lui.



tention. Il donne l'explication des termes grammaticaux qui peuvent embarasser parfois dans la lecture des auteurs latins. En montrant les efforts tentés, parfois sans résultat, parfois avec succès, pour exprimer certaines distinctions ou marquer le résultat de certaines observations ; en rappelant les différentes dénominations inventées pour disparaître ensuite ou pour rester définitivement dans le vocabulaire; il nous fait pénétrer plus avant dans la connaissance scientifique de la grammaire. Il nous révèle aussi par quelques côtés le caractère des Romains : l'histoire des idées grammaticales est toujours, sur certains points, l'histoire des idées philosophiques d'une nation.

Les deux thèses de M. L. Job sont d'heureux débuts. Elles dénotent chez lui des aptitudes toutes particulières pour les travaux de grammaire comparée : nous souhaitons de voir paraître bientôt d'autres travaux dignes de ceux que nous venons de louer justement.

7. Il nous arrive de Cambridge une grammaire comparée du grec et du latin, due à un *scholar* de la célèbre Université. Ce volume ne renferme, à proprement parler, que des principes généraux et des vues d'ensemble : les lois particuiières de la syntaxe seront étudiées dans un volume subséquent. Il se distingue par une grande originalité et une entière liberté d'opinions, nors dirions presque par un scepticisme exagéré. La dernière des maximes que l'auteur consentirait à adopter, est bien le fameux *Magister dixit!* Reste à savoir si un livre conçu dans un tel esprit est bien adapté à l'enseignement des Universités, et surtout des collèges, auxquels il est destiné. Reste à savoir encore si, pour entreprendre cette œuvre de démolition et de réédification, l'auteur était suffisamment préparé. Il a beaucoup lu les auteurs anglais; il paraît connaître aussi les auteurs traduits dans sa langue maternelle, par exemple K. Brugmann et V. Henry. Mais il semble ignorer ce qui a été rédigé uniquement en français et en allemand, par exemple les *Mémoires de la Société de Linguistique*, le *Journal de Kuhn*, etc... Il en résulte qu'il croit avoir fait des décou-

vertes, quand sa théorie est déjà connue partout sur le continent : par exemple, quand il montre comme possible l'identité primitive, en grec et même en latin jusqu'à un certain point, de l'indicatif futur et du présent du subjonctif; ou bien quand il dit que les modes ne sont pas toujours distincts des temps. A-t-il poussé aussi assez loin ce que nous appelons chez nous les études philologiques proprement dites? Est-il bien vrai, par exemple, comme il l'affirme, que le datif latin, construit avec les verbes passifs, a le même sens que l'ablatif accompagné de *ab?*

L'ingénieux grammairien pose en principe, — et ici nous sommes complètement d'accord avec lui —, que la syntaxe doit avoir pour bases la phonétique et la morphologie. A ce propos, il examine le fameux axiome des Néo-Grammairiens : « Les lois phonétiques ne comportent pas d'exceptions. » Il dit que, en effet, une loi qui n'agit pas constamment n'est plus une loi. Mais, continue-t-il, les lois phonétiques ne peuvent être formulées en pratique, parce que deux mots ne se trouvent jamais dans les mêmes conditions. N'est-ce pas aller bien loin, et allons-nous concéder, par exemple, que toutes les lois formulées par les romanistes de nos jours sont de pures hypothèses? Il attaque aussi K. Brugmann, en disant qu'il dogmatise trop, et qu'il avance comme des certitudes de pures possibilités. Mais il suffit de lire l'ensemble des articles de l'éminent grammairien, pour voir qu'il n'a nullement l'intention de dogmatiser; qu'il regarde comme provisoires et sujettes à des modifications, les lois qu'il cherche à établir; et qu'il se prépare à corriger dans une seconde édition des théories qu'il avançait dans la première. On ne peut rédiger un compendium en échafaudant possibilités sur possibilités, et il faut toujours bien considérer comme admises les hypothèses les plus vraisemblables.

Après avoir soumis ces critiques à M. Hamilton Miles, nous ajouterons que les principes généraux formulés par lui nous paraissent dictés par le bons sens dans leur teneur générale. Nous admettons volontiers avec lui qu'une construction grammaticale peut avoir eu deux sens différents,

l'un à l'origine de la langue, l'autre à l'époque classique; que la présence de telle construction dans une langue ne prouve pas qu'elle ait existé certainement dans une langue apparentée; que souvent le classement des sens d'une même construction est arbitraire et prête à des discussions. Nous jugerons d'ailleurs mieux ces théories quand nous aurons vu comment l'auteur en fait l'application. Nous sommes heureux de constater, en attendant la publication du second volume, que le premier est l'œuvre d'un chercheur infatigable non moins que d'un critique sagace, et que, si nous avons cru y trouver des défauts, nous l'avons lu avec beaucoup d'intérêt.

8. Le Professeur Vilhem Thomsen, de l'Université de Copenhague, s'est vu offrir par ses disciples une de ces publications usitées depuis longtemps en Allemagne, et qui commencent à s'acclimater chez nous. Il s'agit d'un *Festgruss*, d'un *Festskrift*, que nous ne pouvons rendre par un mot équivalent dans notre langue, rédigé à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son doctorat. Le livre est écrit en danois, or il a l'inconvénient de ne pas être accessible à beaucoup de lecteurs. Mais nous comprenons et nous louons le sentiment patriotique qui a fait préférer cette langue à toute autre : le Danemark y tient, parce qu'il y voit une sauvegarde de sa nationalité. Parmi les vingt études publiées dans ce recueil, il en est qui intéressent la linguistique. Le Dr Krist. Nyrop, par exemple, dans *Un Chapitre de la vie des mots*, a traité de la catachrèse avec une abondance d'informations et une finesse d'observation vraiment remarquables. V. Andersen, A. Olrik et F. Jœnsson se sont occupés de questions relatives à leur idiome paternel. R. Besthorn a donné un travail sur *Aristote et les grammairiens arabes;* C. Jœrgensen, sur *l'emploi du présent en latin;* P. K. Thorsen, *sur les Transitions brusques ou insensibles dans l'évolution linguistique*. E. N. Setælæ a étudié *Une Gutturale nasale de l'ancien finnois*, et H. Pedersen a fourni *Une Contribution à l'histoire de la langue albanaise*. D. Andersen s'est occupé de *la Voyelle de redoublement dans*

les formes du parfait; O. Jespersen, des *Créations analogiques par apocope ou par aphérèse;* G. Trier, du mot « laban », qui signifie « niais », et qui aurait été emprunté au Balan de nos chansons de geste, confondu avec le Laban biblique.

Nous envoyons à l'éminent professeur l'hommage de notre sympathie et de notre admiration, et nous félicitons le Danemark de posséder une Université comme celle de Copenhague, où se trouvent des savants si distingués dans les branches diverses de la science.

9. Il nous reste maintenant bien peu de temps pour parler à l'aise d'une savante étude de M. le Dr Streitberg, et nous regrettons vivement de l'avoir reçue trop tard pour pouvoir en dire tout le bien que nous en pensons. Les linguistes admettent que la langue-mère indo-européenne possédait les trois longues *ā*, *ē*, *ō*. Mais ces longues étaient-elles primitives au même degré, et, à côté de celles que l'on appelle « fondamentales » *(Grundvocale)*, n'en est-il pas qui sont le résultat d'un allongement des brèves? Tous les savants dignes de ce nom sont d'accord pour répondre « non » à la première question, et « oui » à la seconde. La difficulté consiste à faire le départ de ces deux catégories de longues. Plusieurs grammairiens éminents ont entrepris cette tâche, mais sans arriver, de l'avis du Dr Streitberg, à des résultats de tout point satisfaisants. C'est pour cela qu'il a repris lui-même cette question, et qu'il l'a traitée tout au long dans la monographie que nous avons sous les yeux.

Il est difficile de dire tout le plaisir qne nous avons goûté à lire cette consciencieuse étude. Le Dr Streitberg est un érudit qui connaît tout ce qui concerne la grammaire comparée, et qui garde dans sa mémoire tous les faits importants classés, enchaînés, étiquetés. Il écrit avec une méthode rigoureuse, donnant toutes les explications nécessaires pour permettre de suivre ses idées, et procédant toujours du connu à l'inconnu. Il possède un style clair, tel que nous ne l'avons encore rencontré en Allemagne : la cons-

truction de ses phrases, tout en restant nécessairement fidèle aux lois de la syntaxe allemande, ressemble par bien des côtés à la construction française. Il donne des conclusions bien nettes et très vraisemblables, auxquelles nous adhérons pleinement.

D'ailleurs, les théories de l'auteur seraient-elles ruinées ou modifiées par des découvertes subséquentes, que son livre mériterait encore d'être lu, tant il apprend de choses, tant il éclaire de questions, tant il est suggessif. Ainsi, il montre que, dans un grand nombre de cas et conformément aux lois phonétiques, la conjugaison athématique est sortie de la conjugaison thématique, et il ruine ainsi l'opinion qui enseignait le contraire. Il termine par une idée originale, mais que nous voudrions lui voir prouver plus complètement. Appliquant au langage la loi que Robert Mayer et Helmholtz ont formulée pour le monde physique, et certains philosophes pour la psychologie, il dit que rien, dans le monde de la phonétique, ne se perd sans laisser de traces. Qu'il réponde ou non à notre vœu, nous ne lui en sommes pas moins reconnaissant du beau travail qu'il nous a donné, et nous félicitons l'Université catholique de Fribourg de compter, parmi ses professeurs, un savant si bien doué et si méritant.

D[r] A. LEPITRE.





REVUE SCIENTIFIQUE

LA MÉTALLURGIE, LA MÉCANIQUE ET L'ÉLECTRICITÉ

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Suite (1)

V. — CHEMINS DE FER

Le service du matériel et de la traction des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a exposé à Lyon :

Une locomotive compound à marchandises ;

Une voiture de 1re classe à couloir ;

Une voiture de 2e classe à couloir ;

Trois fourgons sanitaires.

Locomotive. — Cette locomotive, à 8 roues couplées de 1^m500 de diamètre, est destinée à la traction des trains de marchandises directs sur la grande ligne de Paris à Lyon et à Marseille. D'autres locomotives semblables, mais munies de frein à air comprimé, font la traction des trains de voyageurs sur les lignes accidentées de Lyon à Saint-Etienne, Lyon à Roanne par Tarare, etc.

(1) Voir le numéro de novembre.

La locomotive exposée a été construite dans les ateliers du Creusot, sur les plans de la Compagnie P. L. M.

Ces locomotives sont du système compound, à quatre cylindres : deux intérieurs agissant sur le troisième essieu, et deux extérieurs agissant sur le deuxième.

Le timbre de la chaudière est de 15 kilogrammes.

La vapeur passe directement de la chaudière aux cylindres intérieurs; de ceux-ci elle se rend aux cylindres extérieurs où elle se détend.

Les quatre distributions du système Walschaert, sont commandées par un seul mécanisme de changement de marche, à contrepoids de vapeur, qui établit entre elles, pour chaque cran d'introduction, un rapport indépendant de la volonté du mécanicien et rationnellement déterminé à l'avance.

Un robinet spécial permet d'ailleurs au mécanicien d'envoyer directement de la vapeur de la chaudière dans le réservoir intermédiaire entre les petits et les grands cylindres, mais pour le démarrage seulement et sans que la vapeur sortant des petits cylindres s'échappe à l'air libre. Une soupape de sûreté à ressort, placée sur le réservoir et débouchant dans l'atmosphère, empêche la pression d'y monter au-delà de 7 kilogrammes par centimètre carré.

La chaudière, sauf le foyer qui est en cuivre, est en acier doux. Les tubes à fumée, également en acier, sont du système Serve. L'emploi des tubes à ailettes, qui donne une grande surface de chauffe avec une longueur de tubes modérée, a permis de réduire notablement le poids de la locomotive malgré les quatre cylindres et les quatre mécanismes. Le poids de la machine vide est de 49.870 kilogrammes; celui de la machine en ordre de marche est de 53.700 kilogrammes.

Le visiteur qui examine avec intérêt cette locomotive, fait tout naturellement un rapprochement avec les premières locomotives, que l'on construisait il y un demi-siècle. Depuis 1830, rien n'a été changé au principe fondamental des locomotives; leur puissance seule a reçu de grands accroissements parce qu'on a réussi à augmenter leurs di-

mensions et que l'on a introduit une foule de perfectionnements dans les diverses parties de la chaudière et de la machine.

Dans les premières locomotives la faible production de vapeur de la chaudière, le tirage insuffisant du foyer étaient des obstacles sérieux pour la marche à grande vitesse. Aujourd'hui, la surface de chauffe dépasse quelquefois 200 mètres carrés, et le tirage s'opère avec une activité prodigieuse.

Les perfectionnements apportés au mécanisme, à la distribution de la vapeur, sont venus s'ajouter aux progrès réalisés par la chaudière. Aussi, tandis qu'en 1825 la marche d'une locomotive traînant une charge de 20 tonnes ne dépassait pas 16 kilomètres à l'heure, aujourd'hui elle est ordinairement de 60 à 80 kilomètres en traînant des charges bien supérieures.

Les deux voitures exposées sont d'un nouveau type à couloir, au moyen duquel la Compagnie P.-L.-M., depuis 1892, forme des trains complets, dans lesquels on peut circuler à couvert d'un bout à l'autre et accéder confortablement, en cours de route, soit au wagon-restaurant, soit aux water-closets qui existent dans toutes les voitures.

Elles ont été construites à Lyon, dans les chantiers de la Buire, sur les plans de la Compagnie P.-L.-M.

Chaque voiture est montée sur trois essieux indépendants. L'écartement des essieux extrêmes est de $7^{m}200$ pour la 1re classe et $7^{m}250$ pour la 2e classe ; malgré ce grand écartement, les essieux extrêmes n'ont aucun jeu transversal, et ils n'ont de jeu longitudinal que celui qui est permis par la mobilité des manivelles de suspension et par le jeu de 5^{mm} existant entre les plaques de garde et les boîtes à huile. L'essieu du milieu a de plus un jeu transversal de 30^{mm} au total. Dans ces conditions, les voitures ont une excellente base d'appui sur la voie ; elles sont très stables et s'inscrivent cependant sans aucune difficulté et sans aucun excès de résistance dans les courbes de 250 et de 300 mètres de rayon, qu'on rencontre sur plusieurs lignes assez importantes du réseau P.-L.-M.

La voiture de 1[re] classe a 6 compartiments ordinaires à 6 places ; celle de 2[e] classe a 5 compartiments de 8 places.

Tous les compartiments ouvrent sur un couloir latéral qui s'étend d'un bout à l'autre et se retourne à chaque extrémité pour rejoindre les passerelles et les soufflets de communication placés dans l'axe de la voiture. A l'une des extrémités de la voiture, le retour du couloir conduit au water-closet.

Il y a, de chaque côté de la voiture, autant de portières extérieures que de compartiments ; celles d'un côté donnent directement dans les compartiments ; les autres donnent dans le couloir en face de chaque compartiment.

Les compartiments de 1[re] classe sont garnis en drap noisette avec frises et plafond en érable. Chaque banquette est formée d'un seul sommier élastique et d'un seul coussin pour les trois places, mais chaque place est séparée de sa voisine par un accoudoir et un appui-tête.

Les banquettes montées sur bielles peuvent être éloignées des dossiers pour la nuit.

Des baies de grandes dimensions donnent d'un côté sur le couloir et de l'autre au dehors. Vers l'extérieur la baie de portière a un châssis de glace mobile qui s'efface par en bas ; les baies de côté sont, au contraire, fermées par des glaces fixes sur presque toute leur hauteur; à leur partie supérieure seulement elles ont un châssis mobile, qui s'efface verticalement vers le haut en pénétrant dans la frise ; elles sont munies de châssis capitonnés pour la nuit. Du côté du couloir, toutes les baies ont des châssis de glace de toute leur hauteur, s'effaçant vers le bas.

Les compartiments de 2[e] classe sont garnis de drap bleu avec frises et plafond en toile cirée de couleur claire. Leurs baies de grandes dimensions ont leur châssis de glace disposés comme ceux des compartiments de 1[re] classe, mais elles n'ont pas de châssis capitonnés.

Les parois du couloir et du water-closet sont en acajou pour la 1[re] classe, et en pitch-pin pour la 2[e] classe.

L'éclairage se fait au gaz d'huile. Il n'y a pas d'appareils de chauffage fixes ; le chauffage se fait au moyen de bouil-

lottes mobiles, dont le service est rendu facile par les portières ouvrant en face de chaque compartiment.

La suspension des voitures se compose de ressorts de 2 m 510 de long en acier de 100 mm sur 15 mm ; la flexion totale sous charge, de l'ensemble des ressorts d'une voiture est d'environ 250 mm.

Les essieux sont d'un type adopté depuis plus de dix ans pour toutes les voitures de voyageurs P.-L.-M. Leurs fusées ont 100 mm de diamètre sur 220 mm de longueur; le diamètre de leur partie de calage est de 169 mm. Les roues sont du système Arbel dit antipoussière, avec bandage en acier.

L'attelage est à balancier du système Chevallier et Rey qui est employé d'une manière générale pour le matériel à voyageurs de la Cie P.-L.-M.

Les deux voitures sont munies d'un double frein à air comprimé, automatique et modérable, système Westinghouse-Henry et de l'intercommunication pneumatique, permettant aux voyageurs de faire appel au mécanicien par l'intermédiaire de la conduite du frein automatique, mais sans que les voyageurs puissent eux-mêmes produire l'arrêt du train.

Les poids des voitures vides ou en charge sont respectivement : 1° pour la voiture de 1re classe, de 16T.109 et 18T.009; 2° pour la voiture de 2e classe, 16T.060 et 19T080.

Le nombre de places pour chaque voiture est : pour la voiture de 1re classe de 25, et pour celle de 2e classe de 41.

Les wagons exposés donnent une idée des améliorations importantes apportées par les Compagnies de chemins de fer aux wagons destinés au transport des voyageurs; ces Compagnies ne cessent en effet d'étudier et de réaliser l'installation de wagons de toutes classes, de manière à assurer plus de confortable aux voyageurs et à adapter les wagons, d'une manière plus satisfaisante, aux besoins nouveaux, créés par l'organisation des trains rapides à longues étapes.

Ces diverses améliorations ont entraîné un accroissement correspondant dans le poids des voitures, et lorsque primi-

tivement on se contentait de trois tonnes pour une voiture de 1re classe à trois compartiments, on arrive aujourd'hui à des poids bien supérieurs et qui correspondent, par voyageur, à des poids morts de 400k pour les voitures de 2e classe, et de 650k pour les voitures de 1re classe.

Train sanitaire. — En temps de guerre, l'évacuation des blessés et des malades par les foies ferrées en arrière du théâtre des opérations militaires se fait au moyen de trains spéciaux aménagés à cet effet, et qui comprennent les trains sanitaires *improvisés* et les trains *permanents*. Les trois fourgons sanitaires exposés par la Compagnie P.-L.-M. sont des spécimens des fourgons composant les deux trains sanitaires *permanents* que cette Compagnie doit, en cas de guerre, mettre à la disposition du ministère de la guerre pour l'évacuation, vers les hôpitaux de l'intérieur, des blessés et des malades dont l'état permet le transport, mais seulement dans un lit.

L'un des fourgons exposés est un fourgon pour blessés ou malades; c'est le type courant dont se compose le train.

Les deux autres sont des fourgons spéciaux, destinés aux médecins et où se trouvent en outre plusieurs couchettes, destinées à des officiers blessés ou malades, et le fourgon cuisine.

En dehors de ces deux fourgons spéciaux et des fourgons ordinaires, chaque train comprend :

Un fourgon spécial pour 14 infirmiers;

Un fourgon spécial pour le service de la pharmacie et de la lingerie;

Un fourgon spécial allège de la cuisine;

Un fourgon ordinaire complètement fermé servant de magasin à combustible et de réserve pour le linge sale.

Tous ces fourgons, sauf les deux derniers, qui sont placés, l'un en tête, l'autre en queue du train, communiquent entre eux par des portes en bout et des passerelles extérieures; ce qui permet de donner en cours de route aux blessés tous les soins que comporte leur état.

Les fourgons exposés sont complètement aménagés comme ils le seraient en cas de guerre, mais tout le maté-

riel qui les garnit est amovible, et reste déposé, pendant le temps de paix, dans les magasins du chemin de fer ou de l'administration de la guerre. On peut alors utiliser les fourgons pour le trafic des marchandises, comme des wagons ordinaires.

La Compagnie des chemins de fer n'est pas la première qui ait construit et étudié en France des fourgons pour trains sanitaires permanents. Mais c'est elle qui la première, sous l'inspiration de M. l'ingénieur en chef Henry, a donné aux fourgons sanitaires la grande longueur qui permet d'y coucher à l'aise 16 blessés, et qui améliore en même temps leur stabilité et leur douceur de marche. Les fourgons antérieurement construits ne pouvaient recevoir que 8 blessés chacun.

Les poids des fourgons non aménagés sont :

1° pour le fourgon ordinaire pour blessés.... 13.370k.

2° pour le fourgon des médecins et officiers blessés . . . . 14.220k.

3° pour les fourgons cuisine. . . . . 14.220k.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail d'autres installations intéressantes, celles des signaux de la voie, par exemple, qui est très remarquable.

Aujourd'hui, grâce aux précautions minutieuses que les compagnies de chemins de fer apportent dans la construction de la voie et dans l'organisation de l'exploitation, les accidents de chemins de fer deviennent de plus en plus rares; la statistique officielle nous donnerait sur ce sujet de précieux renseignements.

Le matériel exposé à Lyon n'est évidemment pas en rapport avec l'importance de nos chemins de fer et des services sans nombre que les populations en retirent chaque jour. En effet, à part l'accroissement de la richesse mobilière dû au développement des voies ferrées et l'influence considérable des chemins de fer sur le développement du commerce de l'industrie et de l'agriculture, nous ne saurions dédaigner l'économie de temps et d'argent, qui, jointe aux facilités postales, équivaut en réalité à un allongement de la vie; nous n'oublierons pas non plus l'in-

fluence hygiénique bienfaisante d'un court séjour dans les wagons, d'une moindre agglomération dans ces véhicules, d'une meilleure installation, d'une plus grande commodité comparativement aux anciennes messageries.

VI. — L'Art militaire.

En France, le patriotisme est universel; tout le monde s'intéresse aux questions se rapportant à la défense nationale, chacun discute sur la valeur de nos moyens d'attaque et de défense pour établir des parallèles entre nos forces et celles de nos voisins.

Notre armement est le sujet habituel de ces discussions où l'on ne se préoccupe trop souvent que de la valeur d'une arme en elle-même et où l'on oublie de faire entrer en ligne de compte l'outillage des nombreux ateliers qui peuvent la construire. Or il est certain qu'un pays, qui possède, en dehors de ses arsenaux et de ses manufactures d'Etat, un puissant outillage dans l'industrie privée, a moins à craindre en cas de guerre et peut plus facilement parer à toutes les éventualités, qu'un autre qui lui est tributaire ou qui possède un outillage moins perfectionné.

Une visite à l'Exposition de Lyon peut donner une idée des secours que l'industrie privée peut apporter à notre pays dès le temps de paix et aussi en cas de mobilisation.

Les produits se rattachant à l'art militaire, exposés à Lyon, sont : les canons et les affûts, les projectiles, les blindages et les tourelles.

Tous ces produits sont groupés dans l'exposition collective de la métallurgie de la Loire, et la plupart ont été envoyés par la Compagnie des Aciéries de la marine de Saint-Chamond, dont l'importance et le développement toujours croissants de ses fabrications intéressant l'art militaire lui ont acquis depuis longtemps une grande autorité et une réputation bien méritée.

Canons et affûts. — Les forges de Saint-Chamond ont exposé non seulement des éléments de bouches à feu, tels que tubes, frettes ébauchées ou travaillées, mais encore des canons entièrement terminés, montés sur leurs affûts et prêts à tirer.

Parmi ces derniers nous citerons :

1° Un canon révolver de 47 ^{mm} monté sur un affût à crinoline sans recul. Ce canon est caractérisé par son système de fermeture de culasse excessivement rapide, et qui offre une sécurité absolue pour l'artilleur qui manœuvre la pièce. Un masque, en tôle de 20 ^{mm} d'épaisseur, préserve le servant; les charges, contenues dans des caisses supportées par l'affût, sont amenées par des ressorts à une hauteur convenable pour faciliter le chargement.

2° Le matériel de montagne démontable, caractérisé par un canon de 80 ^{mm} et son affût, se démontant chacun en deux parties qui ont sensiblement le même poids. Dans le chargement du mulet chacune de ces parties est fixée sur l'un des côtés du bât; on obtient ainsi, soit pour le mulet de pièce, soit pour le mulet d'affût, un chargement plus stable et mieux réparti. L'affût possède un frein hydraulique qui réduit le recul de $^9/_{10}$.

3° Un affût à éclipse à frein hydraulique et à plate-forme roulante pour canon de 120 ^{mm}.

Cet affût se compose d'un levier-support qui peut osciller autour d'un axe fixé au châssis d'affût; ce levier est relié par des bielles au piston du frein hydraulique. Le châssis d'affût est constitué par un caisson de tôles assemblées; à l'intérieur est boulonné le frein hydraulique; il est en outre muni d'un pivot pour sa rotation sur un chemin de roulement circulaire, fixé à la plate-forme. Le pointage en hauteur se fait par des volants placés de chaque côté de l'affût et dont le mouvement est transmis au canon par l'intermédiaire de vis de bielles latérales.

Le pointage en direction est fait à la main ; les petits déplacements sont obtenus à l'aide d'un levier qui commande un pignon engrenant avec une circulaire dentée.

Le frein hydraulique, d'un système breveté par la Com-

pagnie des Aciéries de la marine, utilise une partie de l'effort de recul pour la remise en batterie du canon. Il se compose de deux cylindres superposés, communiquant par deux ouvertures, l'une dite de « retenue », l'autre dite de « remise en batterie » ; le cylindre supérieur est le cylindre de frein proprement dit, le cylindre inférieur est le cylindre récupérateur; le premier est muni de rainures qui assurent au frein une résistance constante; le second est muni d'un piston qui comprime des ressorts Belleville.

Au moment du tir, le piston supérieur refoule le liquide dans le cylindre inférieur en soulevant la soupape de « retenue », et les ressorts Belleville sont comprimés de tout l'effort non absorbé par le cylindre de frein. A la fin du recul, la soupape retombe sur son siège et intercepte tout retour du liquide ; le canon est alors éclipsé.

C'est dans cette position que le chargement se fait et que le pointage se prépare; quand la pièce est prête à faire feu, on agit sur la soupape de remise en batterie, qui met en communication les deux cylindres; les ressorts se détendent et le canon est amené à la position de tir.

La plate-forme roulante permet d'obtenir le déplacement de l'affût.

Il est bien regrettable que la Compagnie des Aciéries de la marine n'ait pas exposé à Lyon un nouveau matériel d'artillerie de campagne à tir rapide, qui a fait l'objet de ses études depuis plusieurs années.

Un type de ce matériel a été envoyé à l'Exposition d'Anvers; il est caractérisé par un canon de 75^{mm} avec fermeture à tir rapide et un affût *sans recul* avec bêche. Ce canon permet de lancer un projectile de 6 kgr. 500 à la vitesse initiale de 600 mètres.

Blindages et projectiles. — Tout le monde connaît la lutte entre le blindage et l'obus : des deux côtés on a fait d'énormes progrès, et on ne peut dire quel est le vainqueur.

Pour le blindage, les progrès successifs peuvent être caractérisés par le métal employé :

1° Dans la période du fer, le métal mou n'avait qu'à

résister aux obus en fonte, sphériques d'abord, puis ogivaux.

2° La période du compound (fer et acier soudés) est une transition, et les obus ogivaux en métal chromé ont conduit rapidement à l'emploi exclusif de l'acier.

3° L'acier Martin ordinaire, contenant seulement du carbone et du manganèse, est, à son tour, sur le point d'être éliminé complètement de la fabrication des cuirasses de navire; trop pénétrable lorsqu'il est doux, il devient cassant aussitôt qu'on veut augmenter sensiblement sa dureté.

4° L'acier au chrome et nickel paraît être le métal le plus convenable pour donner au blindage à la fois la dureté voulue et la non fragilité sous le choc.

Pour le moment, deux procédés de fabrication sont en présence, cherchant à lui donner le maximum des qualités requises pour résister à l'obus; ces deux procédés dérivent de la même idée qui, jadis, a conduit au métal compound : obtenir, sur la face avant, une dureté suffisante pour briser la pointe de l'obus, et sur l'arrière assez de souplesse pour former un soutien non brisant.

L'un opère par la cémentation sur un métal extra-doux; l'autre, par trempe énergique sur une face, avec métal relativement dur.

Parallèlement à celle des blindages, la fabrication des obus a fait de grands progrès depuis 1889 : il s'agissait alors de traverser normalement; le problème nouveau est, sous une incidence de 18°, de traverser obliquement une plaque ayant comme épaisseur au moins le diamètre de l'obus.

Le métal qui convient pour le tir normal se brise généralement en tir oblique.

Pour satisfaire à ces nouveaux désirs, les usines s'occupant de la fabrication des obus ont essayé un métal « fer-chrome-nickel », dont la ténacité et la résistance sous le choc, joints à une grande dureté, faisaient espérer une bonne tenue du projectile devant la plaque; les résultats ont confirmé les prévisions.

Les principaux blindages qui sont exposés dans le groupe de la métallurgie sont :

1° Une plaque en « acier spécial de Saint-Chamond » de 25 mm d'épaisseur, qui a résisté au projectile de 155 mm du poids de 41 kilogr. et animé d'une vitesse de 675 mètres.

2° Une plaque d'étude en acier chrome-nickel, de 72 mm d'épaisseur, trempée sur une seule face, de Saint-Etienne. Cette plaque a résisté au tir du projectile de 65 mm de la marine animé de vitesses variant de 524 à 705 mètres.

3° Une plaque mixte de 320 mm d'épaisseur, de la maison Marrel frères. Cette plaque était destinée aux essais des blindages des tourelles cuirassées du *Bouvines;* elle a résisté au projectile de 32 cm, pesant 335 kilogr., à la vitesse de 358 mètres.

A part les belles collections d'obus de rupture des calibres de 42 cm jusqu'aux plus petits, l'exposition de la métallurgie de la Loire présente un nombre considérable d'obus à grande capacité, dits obus-torpilles, dont quelques-uns atteignent des dimensions vraiment colossales.

Nous rappellerons ici quelques essais auxquels des projectiles de rupture ont entièrement satisfait :

1° Deux obus de 14 centim., ayant traversé en tir oblique des plaques en acier de 16 centim. d'épaisseur. L'un est entier, fendu seulement sur l'ogive ; il a été retrouvé à 128 mètres au-delà du massif. L'autre, à peine déformé, a été retrouvé à 2.000 mètres au-delà du massif.

2° Un projectile de 151 mm 38, ayant traversé sans déformation, à la vitesse de 556 mètres, une plaque de fabrication anglaise et de 23 centim. d'épaisseur.

3° Un obus de rupture de 42 centim., ayant traversé sans déformation, sous une incidence de 20°, une plaque de fer de 50 centim. d'épaisseur.

Les tôles en acier chromé employées dans la marine donnent une résistance aux projectiles supérieure de 30 à 40 °/o à celle donnée par les meilleures tôles en acier doux. Une striction considérable se forme au point d'impact, et la tôle ne se fend pas malgré sa dureté.

L'exposition de la métallurgie montre quelques échantillons de ces tôles sur lesquelles le tir réglementaire a été fait.

Le prix des tôles étant élevé, quelques usines se sont préoccupées de trouver un métal dur, non cassant, possédant dans une assez forte proportion les qualités du métal chromé, mais pouvant être livré à moitié prix. Des tôles de 5 millimètres de ce métal sont équivalentes à des tôles de 4 millimètres en acier chromé; une tôle de 9 millimètres arrête absolument la balle du fusil Lebel; à 50 mètres, les empreintes ont moins de 1 millimètre de profondeur et aucun renflement ne se produit de l'autre côté de la plaque, au point correspondant au point d'impact.

Tourelles cuirassées. — Quatre modèles de tourelles à échelle réduite ont été exposés par la Compagnie des Aciéries de la marine :

1° Une tourelle à éclipse, pour deux canons à tir rapide;

2° Une tourelle tournante à pivot, pour deux canons de 155^{mm};

3° Une tourelle tournante sans pivot, avec circulaire de roulement, pour deux canons de 15 centim.;

4° Une tourelle à éclipse, type oscillant, pour deux canons de 15 centim.

Nous ne parlerons ici que de ce dernier type de tourelle, qui est plus nouveau.

La tourelle à éclipse oscillante réduite est la reproduction d'un type de tourelle adopté par le gouvernement roumain, et dont les essais de tir, soit au champ de tir de la Compagnie de Saint-Chamond, soit sur la place de Bucharest, ont donné les résultats les plus satisfaisants.

La tourelle comprend: 1° une partie oscillante, la chambre de manœuvre, renfermant les deux canons et leurs affûts; 2° un support de cette partie oscillante pouvant avoir un mouvement de rotation sur galets et devant permettre le tir dans toutes les directions.

Le support est formé d'un plateau circulaire en fonte, renforcé par des nervures, reposant sur une couronne de galets coniques qui le centrent et lui permettent le mouvement de rotation pour le pointage en direction.

Sur la face supérieure est réservée une sorte de gouttière

cylindrique concave sur laquelle s'appuie une portion de cylindre convexe faisant symétriquement corps avec la partie oscillante.

La partie oscillante est constituée par un anneau en tôlerie, supportant à la partie supérieure un blindage de 20 centimètres d'épaisseur en trois plaques, doublé au dedans d'une chemise en tôle d'acier. Cet anneau est relié à sa partie inférieure à un robuste plancher qui porte au-dessous le berceau en fonte, à surface cylindrique convexe, reposant sur le support où se trouve la gouttière cylindrique de roulement.

Au moment du roulement dans cette gouttière, le mouvement d'oscillation est maintenu rigoureusement dans le plan vertical de tir par des secteurs dentés fixés à chaque extrémité latérale.

Tout l'ensemble est traversé verticalement par une colonne creuse en tôlerie fixée au support circulaire et par conséquent indépendante de la partie oscillante. C'est par l'intérieur de cette colonne que se fait le service des charges et l'aérage.

A l'extrémité supérieure de cette colonne se trouve une potence qui supporte un contrepoids de 4.000 kilogr., destiné à produire le mouvement d'éclipse quand il fait corps avec la partie oscillante.

Voici maintenant comment se fait le mouvement d'oscillation de la tourelle. Supposons tout d'abord la tourelle éclipsée, c'est-à-dire penchée à l'avant du côté de la volée des canons, si l'on produit le déclanchement des supports qui la maintiennent dans cette position, une prépondérance naturelle de 2.000 kil. à l'arrière amène la tourelle à la position de tir. Les embrasures découvertes émergent au-dessus de l'anneau fixe, les pièces peuvent faire feu. Mais, pendant le mouvement d'oscillation, un déclanchement automatique a fait reposer le contre-poids additionnel de 4.000 kil. sur l'avant de la partie mobile de la tourelle ; la prépondérance est donc passée de ce fait de l'arrière à l'avant. Aussitôt la salve tirée, si l'on déclanche de nouveau la tourelle, la nouvelle position de la prépondérance

la fera osciller à l'avant et l'éclipse se produira. Le temps nécessaire pour démasquer les embrasures, tirer la salve, éclipser de nouveau, est inférieur à quatre secondes ; l'ensemble de la manœuvre a été facilement réalisé en trois secondes.

La tourelle éclipsée, on s'occupe du pointage et du chargement des canons, on soulève aussi le contre-poids qui pèse à l'avant, de telle sorte que, lorsque le tir est préparé, la tourelle est aussi prête à reprendre la position de tir.

Pour maintenir la tourelle immobile et dans une position identique après chaque coup, deux supports mobiles, sorte de béquilles, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, viennent, à chaque position de tir ou d'éclipse, former étai sous la partie soulevée et l'empêcher de revenir d'elle-même en arrière. Un seul homme, placé à l'intérieur de la chambre à canons, produit au commandement le déclanchement des béquilles et fait ainsi manœuvrer une masse de 240 tonnes, poids de la partie oscillante.

Divers appareils de sécurité assurent le bon fonctionnement de la tourelle; ainsi un dispositif empêche la mise de feu avec les étoupilles à friction, lorsque la tourelle n'occupe pas exactement la position de tir ; un autre appareil empêche de passer à la position de tir avant que le contre-poids additionnel ne soit complètement soulevé; enfin, pour prévoir un défaut d'enclanchement pour une cause quelconque sur les béquilles-soutien, une installation spéciale permet de remettre à bras, et en quelques minutes, la tourelle en position d'éclipse.

Cette tourelle atteint le but pour lequel elle a été créée. Avec cet engin de défense on peut se parer des coups d'embrasures et de l'attaque des obus-torpilles à la mélinite ou au fulmi-coton, dont les éclats, lancés avec des vitesses énormes dans toutes les directions, peuvent mettre hors de service les canons d'une tourelle, même lorsque les embrasures sont opposées à l'ennemi.

Elle présente d'ailleurs des avantages sérieux sur les tourelles à éclipse : grâce à un mouvement vertical, elle offre toujours le même contour apparent à l'ennemi, qui

n'est avisé que les embrasures sont vulnérables qu'au moment où les canons font feu ; or, comme il ne s'écoule que deux secondes entre l'instant de la mise de feu et celui de l'éclipse, non seulement l'ennemi n'a pas le temps de viser les embrasures, mais aussi ses projectiles n'ont pas le temps d'atteindre les embrasures. De plus, ce système de tourelle évite l'emploi des gros contrepoids et des balanciers qui encombrent les sous-sols et sont aussi très coûteux.

VII. — L'ÉLECTRICITÉ ET SES APPLICATIONS

Le développement de l'industrie électrique sous les formes : éclairage, transport de force et autres emplois de l'énergie électrique, a pris actuellement une telle importance, que les constructeurs ont été amenés à créer divers types de machines répondant particulièrement à ces divers besoins.

Les machines exposées à Lyon sont de plusieurs systèmes, s'appropriant chacun à un genre d'installation particulier. Les trois types principaux sont : les dynamos à courant continu, les dynamos à courants alternatifs et les dynamos à courants polyphasés. Il y a évidemment avantage dans certains cas à employer l'un ou l'autre système.

C'est ainsi que les installations à courant continu sont tout indiquées par leur simplicité pour les usines, les manufactures, les écoles, pour l'alimentation des lampes à arc et à incandescence, ainsi que pour l'éclairage des villes, où l'on peut disposer d'une force motrice centrale à proximité ou dans un rayon de 1.000 mètres.

Les machines à courants alternatifs conviennent très bien pour les éclairages à plus de 1.000 mètres, où ils présentent de grands avantages par suite de l'économie de la canalisation ; elles se prêtent aussi très bien à la distribution de force.

Les dynamos à courants polyphasés sont employées pour les importantes distributions d'éclairage et de force motrice. Avec ce système, on peut transporter et distribuer à plusieurs kilomètres de distance l'énergie des forces motrices naturelles non encore utilisées.

Il ne faut pas confondre le transport avec la distribution de force à grande distance. Le transport peut s'effectuer avec n'importe quel système, tandis que la distribution de la force à grande distance, entre plusieurs petits moteurs depuis 1/4 de cheval jusqu'à 100 chevaux et plus par exemple, dispersés soit dans une ville soit dans un atelier, ne peut s'effectuer qu'avec les moteurs polyphasés.

Avec les trois types ci-dessus énoncés, on peut résoudre toutes les questions électriques d'une façon industrielle et pratique.

Les génératrices et les moteurs des deux premiers systèmes sont très nombreux, car leur invention est moins récente ; ils ne diffèrent entre eux que par les dispositions particulières de construction qui ont pour but d'augmenter le rendement, la stabilité, ou de diminuer le poids, l'encombrement, l'échauffement, etc.

Les dynamos à courants triphasés sont plus nouvelles; leur apparition date de 1892. Nous nous arrêterons donc de préférence sur ce genre de machines électriques, qui présente de réels avantages ; c'est, en effet, grâce à ce système de dynamos et de moteurs, que l'important problème du transport et de la distribution de force à grande distance trouve une solution pratique.

Transport de force. — Les premières expériences de transport de force à grande distance de l'énergie électrique avaient été faites avec des courants continus de haute tension. Ces courants permettaient bien la transmission de la force électrique, mais ils ne se prêtaient qu'imparfaitement à la distribution, ce qui en limitait considérablement les applications possibles. En second lieu, la construction des machines à courant continu et à grande force électromotrice présentait des difficultés considérables, si considérables que pour produire 3.000 volts, chiffre qui n'a jamais

été dépassé dans une expérience de quelque durée ou dans une installation industrielle, il a fallu employer deux anneaux montés en tension et fournissant 1.500 volts chacun.

Depuis, on est parvenu à obtenir 5.000 volts avec un seul anneau, mais c'est le chiffre maximum qu'on puisse citer ; en outre, on était et l'on est encore obligé, pour utiliser ces courants, de les transformer à l'arrivée dans des usines secondaires, qui nécessitent la présence de surveillants spéciaux.

L'emploi des courants alternatifs et du transformateur est venu modifier la question, en permettant la production facile de tensions élevées, et la transformation plus facile encore de ces courants à l'aide d'appareils inertes, ne comportant aucune pièce mobile, et permettant le transport et la distribution de l'énergie électrique avec des potentiels initiaux variant, en pratique industrielle, entre 1.000 et 10.000 volts, facilement transformés à l'arrivée à 100 ou à 50 volts. Mais la distribution de l'énergie électrique par courants alternatifs simples soulevait d'autres objections. Ces courants ne se prêtaient pas du tout à la production de la force motrice.

De nombreuses recherches ont été faites dans le but de réaliser un moteur à courants alternatifs présentant les mêmes qualités que les moteurs à courant continu, dans le but de réduire à néant l'objection que nous venons de signaler. Jusqu'à ces derniers temps, aucun de ces moteurs ne remplissait les conditions exigées par l'application industrielle.

Mais une solution originale est venue ouvrir une voie nouvelle aux recherches et aux travaux des électriciens. Les courants alternatifs à phases multiples ou courants alternatifs polyphasés, récemment découverts, offrent actuellement la solution la plus générale et la plus complète du transport et de la distribution de l'énergie électrique à grande distance, en faisant l'emploi de courants électriques de faible intensité et de force électromotrice élevée, que l'on transforme ensuite et que l'on subdivise à l'infini en

vue d'obtenir toutes les applications industrielles : éclairage, force motrice, et par conséquent charge des accumulateurs, électrochimie, etc.

L'Exposition de Lyon, qui est la première où l'on ait fait du transport de force, nous montre, sous une forme pratique et industrielle, les moyens de produire les courants alternatifs polyphasés, de les transformer, de les transporter à de grandes distances, et de les appliquer à la distribution de l'énergie électrique, en vue d'une utilisation générale à l'éclairage et à la force motrice.

Courants polyphasés. — Avant de parler des génératrices, moteurs et transformateurs triphasés, il est bon de donner une définition de ce que l'on est convenu d'appeler en électricité courants polyphasés.

Un courant alternatif simple peut être représenté en fonction du temps par une courbe sinusoïdale caractérisée par son intensité efficace et sa fréquence. Si l'on considère deux courants semblables passant identiquement aux mêmes instants par leurs valeurs nulles et leurs valeurs maxima, on dit que ces deux courants ont même période et même phase. Si ces deux courants, en conservant la même période, passent par des valeurs nulles et des valeurs maxima à des instants différents, on dit que ces deux courants sont diphasés ou décalés.

A un instant donné, chacun de ces courants a une phase différente de celle de l'autre, et l'on a deux phases différentes à considérer, ce qui justifie le nom de courants diphasés donné à l'ensemble de ces deux courants.

Généralement, dans le cas de ces deux courants, le décalage est, par construction, égal sensiblement à un quart de période; si le décalage était égal à une demi-période, les courants alternatifs seraient en opposition. Les courants alternatifs décalés d'un quart de période, combinés entre eux dans les appareils appropriés, jouissent de propriétés spéciales qui justifient leur emploi.

Dans le cas de trois courants décalés l'un par rapport à l'autre de un tiers de période, on a des courants triphasés; en combinant ces courants dans des moteurs appropriés,

ou peut également construire des moteurs à courants alternatifs triphasés.

Mais les courants à trois phases, décalées ainsi de un tiers de période, présentent sur les courants à deux phases l'avantage de la symétrie des conducteurs et de leur égalité de section. Dans le courant à deux phases, il faut employer quatre fils ou trois fils seulement, dont un plus gros servant de retour commun aux deux autres. Avec les courants triphasés, on démontre que la somme des trois courants traversant chacun des fils est toujours nulle, c'est-à-dire que chaque fil sert de retour à la somme des courants traversant les deux autres, et que par suite les trois fils peuvent être d'égale section.

Génératrice triphasée. — D'après ceci, un générateur à courants alternatifs polyphasés n'est pas essentiellement différent d'un générateur à courants alternatifs ordinaires. Il se compose en principe d'un système d'inducteur commun et de trois circuits induits décalés, l'un par rapport à l'autre, de un tiers de période, de façon à engendrer trois forces électromotrices passant successivement par leurs maxima à des intervalles de temps séparés de un tiers de période.

Ces trois circuits peuvent être couplés de deux façons, soit en circuit fermé ou en triangle, soit en circuit ouvert ou en étoile. Ces deux couplages modifient les forces électromotrices et la résistance intérieure du générateur, mais ne changent rien d'essentiel au système.

Une génératrice à courants triphasés est exposée à Lyon par la Compagnie de Fives-Lille ; elle est actionnée par un moteur à vapeur de 45 chevaux, dont nous avons parlé précédemment. Cette génératrice donne 32.000 watts à la vitesse de 750 tours par minute, avec une tension de 120 volts entre chaque conducteur principal. La fréquence du courant est de 50 périodes complètes, soit 100 alternances. L'intensité maximum du courant circulant dans chaque conducteur est de 170 ampères. L'excitation en pleine charge n'est que de 700 watts, c'est-à-dire à peu près 2 °/₀ de la puissance disponible. Le rendement effectif est 90 °/₀, excitation comprise.

Les trois extrémités de l'enroulement aboutissent aux trois bagues du contact sur lesquelles le courant est pris par des balais. Avec ce courant on fait marcher une série de petits moteurs à courant triphasé, en même temps qu'on assure l'éclairage de l'exposition particulière de la Compagnie de Fives-Lille.

Moteur triphasé. — Les moteurs à courant triphasé exposés sont de 1/2, 1 et 5 chevaux ; ils tournent à 1.400 tours ; la tension entre deux conducteurs principaux est de 100 volts. Le principe sur lequel ces moteurs sont basés est celui-ci : le noyau de l'induit est traversé par une série de barres en cuivre mises en connexion à leurs extrémités par un anneau en cuivre. L'inducteur possède un enroulement qui produit un champ magnétique tournant autour de l'induit. C'est l'action de ce champ magnétique sur les courants induits qui fait marcher le moteur.

Ces appareils diffèrent absolument de ceux à courant continu, en ce qu'ils n'ont ni collecteur ni balais ; les étincelles au collecteur, quelquefois dangereuses pour celui-ci, sont complètement évitées, et toute surveillance devient inutile. Ils démarrent à pleine charge, sans un courant trop puissant.

Pour rendre la manipulation et le contrôle plus commodes, les circuits des générateurs et des moteurs sont reliés à un tableau de distribution. Les courants traversent les instruments de mesure ainsi que des coupe-circuits et des interrupteurs, qui assurent la bonne marche de l'ensemble de l'installation.

Transformateur triphasé. — Le transformateur triphasé exposé par la compagnie Fives-Lille est de 10 kilowatts, et destiné à transformer une tension de 100 volts en une tension de 2.000 volts et réciproquement, comptée entre deux conducteurs du système triphasé. Quoique l'on puisse construire des génératrices triphasées à haute tension, l'emploi des génératrices à basse tension, avec double transformation, pour le transport du courant, est généralement préférable. De cette façon, on peut éviter les dangers des manœuvres de la dynamo, et, comme les transformateurs

ont un rendement très élevé, la perte qui résulte de la double transformation est très faible.

Ces transformateurs se composent de trois bobines dont les noyaux en fer sont réunis à chaque extrémité par une culasse. Cet appareil peut s'installer dans un endroit quelconque de l'usine. Comme dans le système triphasé, chaque courant est égal à la somme des deux autres et de signe contraire; le noyau de chaque bobine sert alternativement de retour aux lignes magnétiques des deux autres, ce qui fait qu'un transformateur triphasé, tout en n'ayant qu'une bobine droite par courant, est à circuit magnétique fermé.

Système de distribution à trois fils. — On sait que, dans le système de distribution à trois fils, les lampes étant en réalité montées par deux en tension sur les conducteurs extrêmes, tout en conservant malgré cela leur entière autonomie, on bénéficie, d'une part, de tous les avantages économiques d'une distribution à haute tension, en ce qui concerne le prix de premier établissement des conducteurs principaux, tout en gardant, d'autre part, les commodités que procure une distribution en dérivation à deux fils.

Le système de distribution à trois fils s'effectue presque toujours en montant deux générateurs d'électricité semblables en tension l'un sur l'autre, et en créant de ce fait un point électrique neutre à la jonction du pôle positif de l'un des générateurs au pôle négatif de l'autre. Ce point neutre sert d'attache au fil compensateur placé entre les deux conducteurs extrêmes montés, l'un sur le pôle positif de l'une des deux sources reliées en tension, tandis que l'autre conducteur est relié au pôle négatif du système.

Les appareils récepteurs sont reliés, d'une part, au fil compensateur et, d'autre part, à l'un des fils extrêmes. Si la consommation des appareils en fonctionnement est égale des deux côtés du fil compensateur, le courant passe directement au travers des récepteurs d'un fil extrême à l'autre, et le fil compensateur n'est le siège d'aucun courant. Si, au contraire, le nombre est plus grand d'un côté du fil compensateur que de l'autre, l'excès de courant qui parcourt

le conducteur extrême le plus chargé retourne à la source par le fil intermédiaire ou compensateur.

Le gros inconvénient de ce système de distribution est de nécessiter, au moins en principe, l'emploi de deux dynamos.

La compagnie de Fives-Lille a exposé un dispositif très remarquable, qui permet d'effectuer une distribution à trois fils à l'aide d'une seule dynamo.

Ce dispositif consiste en une bobine de barrage de grande self-induction et de petite résistance. La grande self-induction est obtenue par un noyau fermé en fer. Cette bobine est reliée à deux points diamétralement opposés de l'induit entre lesquels il se produit, pendant la rotation, une tension alternative créant un courant très faible, vu la grande self-induction. Le milieu de la bobine conserve la même tension, par rapport à l'une comme à l'autre borne de la bobine, et partage, par conséquent, la différence de potentiel entre les deux balais en deux parties égales. Le milieu de la bobine, étant ainsi un point neutre, est relié au fil compensateur du système à trois fils.

Comme précédemment, si les deux ponts de ce système contiennent le même nombre d'appareils, aucun courant ne circule dans le fil neutre; si, au contraire, il y a plus d'appareils d'un côté que de l'autre, la différence passe par le fil compensateur ou neutre; ce courant arrive ainsi au milieu de la bobine, se partage et, puisque c'est un courant continu, traverse sans difficulté la bobine de self-induction et retourne dans l'induit. Les deux groupes d'appareils sont donc indépendants.

Ce système est en application à l'Exposition de Lyon, où une dynamo, actionnée par une machine Willans de 60 chevaux, sert à l'éclairage de l'exposition coloniale.

Eclairage électrique de l'Exposition.— L'éclairage et l'illumination par l'électricité des palais et des jardins de l'Exposition a été confié à la Compagnie générale de travaux d'éclairage et de force, de Paris (anciens établissements Clémençon).

Les services ont été divisés en quatre groupes, qui

représentent dans leur ensemble une force de 2.000 chevaux.

Le premier groupe, qui est le principal, est placé sous la coupole, à l'exposition des machines à vapeur de la maison Piguet et Cie, de Lyon. Ce sont les machines à vapeur de cette maison qui actionnent les dynamos Hillairet qui assurent l'éclairage de la coupole, de la façade principale, des jardins, des pavillons de la presse, des postes et des services de l'administration.

L'ensemble de cet éclairage comprend 400 lampes à arc de 10 ou 12 ampères et environ 6.000 lampes à incandescence de 10 bougies. Cette première station fait, en outre, de la transmission de force aux exposants par l'intermédiaire d'une canalisation montée sur portiques qui font le tour intérieur de la coupole. La colonne de 25 mètres de hauteur placée au centre du dôme supporte une vaste sphère éclairée par 16 lampes à arc de 20 ampères. Les autres lampes à arc sont, pour la plupart, suspendues aux fermes de la coupole par des suspensions à contrepoids; ces lampes sont disposées en tension par série de 9 ou 10. La coupole est en outre illuminée par des milliers de lampes à incandescence qui forment de véritables cordons de perles lumineuses, disposés le long des arbalétriers du dôme et autour de la galerie promenoir située à la hauteur de 20 mètres.

Une première machine Piguet, de la force de 300 chevaux, commande deux dynamos Hillairet pouvant donner 180 ampères chacune à la tension de 500 volts. Ces deux dynamos assurent l'éclairage par les lampes à arc.

Une deuxième machine Piguet, d'une force de 250 chevaux, commande aussi deux dynamos Desroziers, qui peuvent fournir un courant de 900 ampères à la tension de 110 volts. Cette dynamo sert principalement pour le transport de force aux exposants, qui, nous l'avons déjà dit, a été réalisé, à Lyon, pour la première fois dans une exposition. Cette dynamo a assuré aussi, pendant un certain temps, le service des tramways électriques qui font le parcours du pont Lafayette à l'Exposition.

Près de l'installation des machines Piguet deux moteurs

Willans, de 200 chevaux chacun, commandent l'un une dynamo Crompton et l'autre une dynamo Siémens de 1.000 ampères à 110 volts de tension. Ces deux dynamos servent à l'éclairage à incandescence et au transport de force.

Le tableau de distribution est à deux faces : l'une pour l'éclairage à basse tension c'est-à-dire pour l'éclairage à incandescence, l'autre pour l'éclairage à haute tension ou à arc. Ce tableau est muni de tous les appareils de commande et de sécurité d'une construction nouvelle et d'un maniement facile. De ce tableau montent vers les fermes, en forme d'éventail, toutes les canalisations qui vont distribuer la lumière et la force.

Le deuxième groupe de l'éclairage de l'Exposition fournit l'éclairage aux galeries des Beaux Arts dont la lustrerie spéciale permet aux visiteurs d'admirer comme en en plein jour les tableaux et les sculptures qui y sont exposés.

Les deux autres groupes assurent l'éclairage de l'exposition coloniale, comprenant les avenues, les jardins, les restaurants, les théâtres, le vélodrome, etc.

Tramway électrique à l'intérieur de l'Exposition. — La traction électrique par accumulateurs est appliquée dans l'enceinte de l'Exposition, où les principales attractions sont desservies par un tramway à voie de $0^m,60$, qui est exploité au moyen de 12 voitures.

La ligne, qui se referme, a une longueur de 3.875 mètres ; le trajet est effectué en 16 minutes environ, arrêts compris.

Les voitures employées sont automobiles à accumulateurs ; elles comportent 45 places, dont 32 assises ; leur poids est d'environ 4.500 kilog. et leur vitesse de marche de 15 kilomètres à l'heure.

Chaque voiture est alimentée par une batterie d'accumulateurs composée de 6 caisses placées sous les banquettes et pesant ensemble 1.500 kilog.

Le moteur électrique, système Averly, de 5.500 watts actionne l'essieu d'arrière par l'intermédiaire d'un pignon denté qui engrène avec une roue montée sur l'essieu.

Chaque voiture est munie d'un frein à enroulement système Lemoine.

Les accumulateurs, du système Laurent-Cély, ont été construits par la Société pour le travail électrique des métaux.

Les 9 éléments d'une caisse sont groupés en tension et les pôles des petites batteries ainsi formées aboutissent chacun à une bande de cuivre fixée sur l'une des parois latérales de la caisse.

Dans la voiture, sont montées à ressort sur des supports en bois, des bandes de laiton. L'introduction des caisses entre ces lames, sur lesquelles glissent les bandes de cuivre, établit automatiquement les connexions entre tous les éléments de la batterie.

La charge de la batterie se fait sur des bancs spéciaux qui portent des contacts semblables à ceux des voitures. La batterie placée sur le banc de charge a tous ses éléments groupés en tension.

La salle des accumulateurs comporte huit bancs de charge; chacun d'eux est relié au tableau de distribution du courant de charge par un circuit spécial contenant un ampèremètre, un indicateur de sens de courant et, sur chaque pôle, un coupe-circuit et un interrupteur.

Quand une voiture rentre pour échanger sa batterie déchargée contre une autre, la manutention des caisses est facilitée par la disposition des bancs de charge le long des voies et par la hauteur de la plate-forme des voitures qui est au même niveau que les bancs, de telle sorte qu'il suffit de faire glisser les caisses du banc sous les banquettes ou réciproquement.

Le courant de charge des accumulateurs est fourni par deux machines dynamo-électriques Desroziers et par une dynamo Manchester.

Ces dynamos sont actionnées par deux machines à vapeur compound, horizontales, à condensation et à détente variable par le régulateur, d'une force respective de 70 et 30 chevaux. Les deux machines ont une vitesse de rotation de 120 tours à la minute; la commande des dynamos se fait par courroies.

Une chaudière Belleville produisant de la vapeur à haute tension assure l'alimentation des machines à vapeur.

La première dynamo Desroziers engendre, à la vitesse de 710 tours, un courant de 250 ampères sous une force électro-motrice de 150 volts.

La deuxième dynamo Desroziers peut donner à la même vitesse un courant de 150 ampères sous la même tension.

La dynamo Manchester est une dynamo de secours qui peut fournir un courant de 350 ampères avec une tension de 150 volts.

Le tableau de distribution est muni de coupleurs qui permettent de mettre les dynamos et le circuit des batteries en charge, en série ou en quantité.

Il pourrait aussi arriver que le courant d'une batterie déjà complètement chargée vienne à se déverser dans d'autres batteries au début de leur charge. L'indicateur de sens de courant, intercalé dans le circuit de la batterie chargée, met en mouvement, dans ce cas, une sonnerie avertisseuse; on sépare alors immédiatement cette batterie du circuit des machines.

On laisse les batteries se charger jusqu'au moment où elles ont absorbé un nombre d'ampères chacun égal à celui qu'elles ont débité en service avec une augmentation correspondant au rendement en quantité des accumulateurs qui est environ 85 %.

La charge d'une batterie permet à une voiture d'effectuer 15 à 20 tours, ce qui correspond à une longueur parcourue de 60 à 80 kilomètres.

Les nécessités de l'exploitation exigeant la possibilité de marche à des vitesses variées, on a réalisé ce désidératum en modifiant le couplage des éléments des batteries. Au moyen d'un commutateur coupleur mis à la disposition du conducteur de la voiture, on a la faculté d'obtenir trois modes de couplages qui modifient le voltage et par suite la vitesse de la voiture.

Ce commutateur permet aussi de réaliser la marche en avant et la marche en arrière du véhicule en renversant le sens du courant dans le circuit conducteur du moteur.

Les bons résultats de l'exploitation du tramway électrique de l'Exposition montrent que les craintes et les reproches manifestés au sujet de la traction électrique par accumulateurs ne sont pas fondés ; elle présente au contraire des avantages nombreux, dont les principaux sont les suivants :

1° La grande élasticité dans le service. Ce système permet en effet l'envoi sur la ligne de voitures supplémentaires suivant les besoins du service ;

2° L'indépendance absolue des diverses voitures;

3° La grande sécurité dans l'exploitation. Un accident à l'usine génératrice n'a, en effet, aucune influence sur la marche des voitures;

4° L'économie dans l'installation de l'usine génératrice. La possibilité de charger nuit et jour les batteries d'accumulateurs permet d'avoir une installation d'une puissance réduite par rapport au nombre de voitures en marche;

5° La production du courant dans des conditions économiques. Le service de charge peut en effet être combiné de façon que les machines génératrices travaillent constamment à pleine puissance, dans les meilleures conditions d'utilité. Le rendement élevé et la faible consommation des machines fonctionnant dans ces conditions compense largement la dépense occasionnée par l'augmentation du poids des véhicules et la transformation de l'énergie par l'intermédiaire des accumulateurs;

6° Le faible entretien des machines résultant de leur marche régulière et exempte d'à-coup.

Cuisine à l'électricité. — En terminant ce chapitre, nous dirons deux mots, à titre de nouveauté curieuse, des appareils de cuisine chauffés par l'électricité.

L'électricité peut aussi être appliquée à la production de la chaleur, et cela très simplement, puisque le courant électrique, envoyé dans un conducteur de résistance suffisante, peut le porter à une très haute température.

Si le conducteur est placé dans l'air, la chaleur produite se perdra simplement dans l'atmosphère environnante par rayonnement ; mais si ce conducteur est mis en contact

avec une substance qui, bien que non conductrice de l'électricité, le soit cependant de la chaleur, le rayonnement s'effectuera par cette substance.

Ainsi, en reliant les fils conducteurs à un plateau de fer placé au milieu d'une semblable substance isolante, le plateau s'échauffe et, comme la transmission de chaleur des conducteurs est plus grande par conductibilité que par rayonnement, on peut accroître la quantité d'électricité traversant les conducteurs, c'est-à-dire le pouvoir engendrant la chaleur, sans crainte de surcharger ceux-ci ou de les rendre trop chauds.

Le système d'échauffement des conducteurs par le passage d'un courant ne constitue pas une nouveauté. Ce qu'il importait de découvrir, ce sont les substances les plus propres à la production de la chaleur par l'électricité et les matières isolantes les plus convenables.

Sans entrer dans la description des appareils de cuisine et de chauffage exposés dans le pavillon des forces motrices du Rhône, nous citerons, parmi les principaux, le réchaud, la cuisinière-déjeuner, le radiateur, le fourneau, etc.

Le chauffage électrique peut ainsi être employé de bien des manières pour les besoins domestiques, et, sans entrer dans des considérations sur son prix de revient comparé à celui du gaz ou du charbon, on peut citer les quelques avantages qu'il aurait sur ces derniers modes de chauffage.

Avec le chauffage électrique, il n'y a pas de feu, et, par suite, le plus grand danger de la cuisine est écarté; de plus, l'air n'est ni consommé ni vicié en aucune façon et, sans les odeurs de la cuisine, aucune ventilation ne serait nécessaire. Il n'y a aussi aucune combustion, aucun dégagement de fumée, ce qui rend ce genre de cuisine excessivement propre.

Après le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur les principaux produits de la métallurgie, de la mécanique et de l'électricité, qui figurent avec honneur à l'Exposition de Lyon, nous croyons pouvoir affirmer que celle-ci aura une heureuse influence sur le mouvement industriel.

Si l'on a l'esprit pénétré de certaines théories d'après lesquelles les expositions sont regardées comme des applications du libre-échange transporté dans le domaine de la création et de l'invention ; si l'on met de côté les préoccupations commerciales, souvent contradictoires, il n'est plus besoin de démontrer le bénéfice considérable résultant de l'Exposition : nulle personne vraiment désintéressée ne peut en contester les bienfaits au point de vue des progrès de l'industrie et des enseignements nombreux qu'en ont retirés tous ceux qui l'ont visitée avec attention.

Ajoutons en terminant que l'Exposition de Lyon a permis, une fois de plus, de constater la supériorité de l'industrie française, qui a fait une étape de plus dans la voie du progrès, où elle marche à la tête des industries étrangères, en se rapprochant de plus en plus de la perfection où elle doit tendre sans y prétendre.

B. Mayoux.



MÉLANGES

Un livre nouveau sur les phénomènes mystiques (1).

L'ouvrage du Dr Imbert-Gourbeyre est de ceux qui s'imposent à notre attention, et qui ne peuvent passer inaperçus, malgré les causes nombreuses de distractions qui nous arrachent si souvent aujourd'hui à l'étude des problèmes les plus attrayants, des questions les plus graves et les plus sérieuses. Il s'agit, dans ce livre, des phénomènes extérieurs, visibles, palpables, de la vie mystique, qui apparaissent de temps en temps pour l'admiration des uns, le scandale des autres, l'étonnement des indifférents; de ces phénomènes qui, s'ils ne sont pas dus à ce que l'on appelle une cause surnaturelle, sont toujours restés inexpliqués. Peu d'hommes étaient aussi capables que le savant docteur de donner une solution satisfaisante à ces problèmes qui nous attirent d'une manière persistante, et qui parlent à notre foi en même temps qu'ils irritent notre curiosité. A un savoir médical incontesté, qui lui permet de trouver les explications naturelles quand elles existent, il joint une connaissance de la théologie suffisamment complète et assez rare chez ses confrères. Il peut donc éviter ces deux écueils tout à fait opposés : assigner une cause surnaturelle à des phénomènes qui sont explicables par des lois purement naturelles, ou refuser de voir le miracle

(1) *La Stigmatisation, l'extase divine et les miracles de Lourdes*, — Réponse aux libres-penseurs, — par le Dr Antoine Imbert-Gourbeyre, Professeur à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand (1852-1888), commandeur de l'ordre de Charles III. — Tome I. Les faits. Tome II. Analyse et discussion. — 1894. 2 vol. in-8 de XLI-576 et 576 pp. Clermont-Ferrand, L. Bellet, et Paris, Vic et Amat.

dans des cas où tout concourt à le démontrer. Voyons comment l'auteur s'est acquitté d'une tâche si difficile.

Tout d'abord, nous ne cacherons pas le plaisir que nous avons éprouvé à la lecture de ces deux volumes, si compactes et si remplis de faits intéressants. Quelle histoire, et nous dirons quelle page d'épopée pourrait se comparer à ce merveilleux récit où le savant auteur nous raconte les phénomènes mystiques, et particulièrement ceux qui se rattachent à l'extase et à la stigmatisation. La stigmatisation, par laquelle Jésus-Christ répond à l'abnégation de ses disciples, en les rendant semblables à lui-même, en imprimant sur leur chair les marques de la Passion ! L'extase, par laquelle il les soustrait pour un moment à l'action des créatures, parce qu'il sait bien que ses amis n'aiment que lui, et que pour lui ils ont renoncé à tout ! Il faut suivre, depuis le XIII[e] siècle jusqu'à nos jours, et depuis le bienheureux Patriarche d'Assise, qui ouvre la liste, jusqu'à ce moment, qui compte encore des stigmatisés, cette longue suite de martyrs d'un nouveau genre, pris de la folie sublime de la Croix, et glorifiés, ornés des marques de la Passion. Ces chrétiens privilégiés ne se ressemblent guère : ils diffèrent comme une étoile diffère d'une autre étoile en grandeur et en clarté. Il en est devant lesquels nous nous arrêtons en hésitant, et, parce que l'Eglise ne s'est pas prononcée, pour lesquels nous attendons des témoignages plus probants, une évidence plus complète. Mais, à tout prendre, et dans son ensemble, ce livre est merveilleux dans tout ce qu'il raconte, et, en le lisant, nous sentons monter à nos lèvres cette parole des Saintes Lettres : *Mirabilis Deus in sanctis suis!* Et, pour ne citer que les noms les plus connus et les plus vénérés, quelles vies que celles de saint François d'Assise, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Véronique Giuliani et de la bienheureuse Marguerite-Marie ! Et quelle éloquence dans leur amour des souffrances, si merveilleusement récompensé par le divin Maître !

Sans doute, — et nous n'hésitons pas à le dire, parce que le respect de la vérité l'exige, — sans doute ce livre n'est pas parfait. Nous aurions aimé à reconnaître dans M. Imbert-Gourbeyre les qualités qui constituent l'histo-

rien sans reproche et le critique sans défaut. Or, nous devons dire qu'il n'est pas toujours assez difficile dans le choix de ses autorités, assez scrupuleux dans la production de ses témoins. Tout est bien quand il nous raconte un miracle ou des phénomènes mystiques reconnus par l'Eglise elle-même, parce qu'elle a établi une fête pour les rappeler, ou bien parce qu'elle les a relatés dans le procès de béatification ou de canonisation d'un de ses enfants. Mais, quand ces preuves officielles nous manquent, nous réclamons des témoignages irréfragables, et ils ne sont pas toujours tels dans cet ouvrage. S'il nous était permis de faire ici une digression, nous rappellerions ces admirables pages des *Moines d'Occident* où Montalembert rapporte la vie des premiers anachorètes en Gaule, de ces défricheurs infatigables qui vivaient dans la compagnie des bêtes de la forêt et des oiseaux des halliers. Rien de plus frais, de plus pieux, de plus ému que ces merveilleux récits. Seulement le lecteur finit par s'inquiéter : il se demande si l'écrivain a fait suffisamment le départ de l'histoire et de la légende, et il se dit tout bas que, à tout prendre, rien n'est aussi beau que la simple vérité. Nous nous sommes fait la même question, et nous avons murmuré tout bas la même réflexion en lisant M. Imbert-Goubeyre : nous estimons que, à sacrifier certains détails, son livre aurait gagné en autorité, et même en perfection et en beauté. Il a bien, nous l'avouons, une raison à nous opposer : c'est son désir d'être complet, de nous donner ce qu'il appelle un *Corpus stigmatizatorum*. Son ouvrage, dans sa pensée, n'est pas définitif. Nous souhaitons qu'il le devienne bientôt, et qu'un érudit de l'école des Bénédictins nous donne l'histoire critique de tous ces phénomènes merveilleux, en écartant ceux qui sont douteux, et en plaçant en pleine lumière ceux qui ne peuvent être contestés.

Signalons aussi un point sur lequel le savant docteur a trompé notre attente. Sans doute, il est sympathique au plus haut degré, pour la foi qu'il montre à toutes les pages de son livre. Mais nous aurions été heureux de voir le croyant s'effacer, au moins à un certain moment, devant le savant, d'entendre le physiologiste discuter les phénomènes

mystiques avec la compétence que nous lui connaissons, et, par des déductions rigoureuses, conclure à l'impossibilité d'une explication naturelle. Nous ne pouvons que l'approuver quand il écrit les lignes suivantes : « ...Pour tous ces faits extraordinaires, je suis allé droit à l'Eglise, qui en a le dépôt et la clef, qui seule juge de leur véritable origine ; je lui ai demandé ses enseignements : *Custos, quid de nocte?* » C'est parler d'or. Mais, d'autre part, ne serait-ce pas une œuvre bien méritoire que d'étayer sur des preuves scientifiques les enseignements de l'Eglise ? Et ne mériterait-il pas toute notre reconnaissance, le savant qui nous fournirait des armes pour triompher de la libre pensée et de ses arguties ? Or, l'argumentation de M. Imbert-Gourbeyre contre MM. A. Maury, Bourneville et autres, ne nous a paru ni assez complète, ni assez rigoureuse, ni assez calme. Il nous dit que l'autorité de l'Eglise est bien supérieure à la leur, et c'est indéniable. Mais encore faudrait-il trouver des raisons irréfutables que nous puissions opposer victorieusement au premier venu de nos adversaires. Et si plusieurs d'entre eux usent de procédés étranges, que l'auteur flétrit du nom de mauvaise foi, il vaut mieux, croyons-nous, ne jamais quitter son sang-froid, garder toujours le ton d'une discussion courtoise : la cause de la vérité ne peut qu'y gagner.

Nous sommes heureux toutefois de reconnaître à ce livre un vrai mérite, et de le recommander aux fidèles suffisamment instruits des choses de la foi. Nous ne le placerions pas entre les mains de tous. Il faudrait l'éloigner particulièrement des esprits faibles et portés à l'inquiétude, parce que le récit de certaines opérations diaboliques pourrait les troubler et même les effrayer. Mais les autres y trouveront plusieurs avantages que nous voulons signaler en terminant, pour répondre à une objection qui nous a déjà été faite. « A quoi servent, disent certains chrétiens, ces manifestations extraordinaires ? Et, comme nous n'en voyons pas l'utilité, nous ne pouvons admettre qu'elles aient Dieu pour auteur : car il ne fait jamais rien sans but. » L'objection est facile à résoudre, et, pour peu que l'on y réfléchisse, on reconnaît que ces phénomènes mystiques ne

se produisent pas en vain. Ils servent à la gloire de Dieu, dont ils manifestent la puissance, la sagesse et la bonté à l'égard de certaines âmes d'élite, de certaines créatures privilégiées. Ils contribuent aussi à réveiller dans les foules les sentiments de foi qui sommeillent trop souvent et finissent par s'éteindre tout à fait. Tandis que les libres-penseurs vivent sans même prendre la peine d'examiner, les âmes simples et droites agissent plus loyalement, et, quand l'épreuve leur paraît suffisante, elles se rendent à la vérité. A ceux qui repoussent le miracle et le présentent comme un produit de l'imagination des vieux âges, nous pourrions répondre :

Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles ?

et les inviter à examiner avant de nier. Mais surtout ces phénomènes mystiques raniment en nous deux sentiments qui paraissent être moins vivaces chez les chrétiens de notre époque : nous voulons dire l'amour de Dieu et l'esprit de pénitence. Il semble, aux yeux de beaucoup de nos contemporains, que la somme de nos devoirs consiste à secourir matériellement notre prochain. A force d'entendre leurs sophismes, beaucoup d'âmes oublient ce qu'elles doivent à Dieu, et négligent cette loi imprescriptible qui nous oblige à l'aimer de tout notre esprit, de tout notre cœur, de toutes nos forces. Mais, en voyant les âmes généreuses que l'amour divin élève jusqu'à l'extase, nous nous rappelons que, nous aussi, nous devons donner à Dieu toutes nos affections. D'autre part, la pénitence est pour nous un devoir dont nous oublions de plus en plus l'obligation, dont le nom même finit par nous devenir étrange. Cette vertu renaîtra en nous, si nous voulons réfléchir quelque peu, si nous songeons que les stigmatisés ont été honorés des marques de la Passion pour avoir aimé la Croix jusqu'à la folie, pour avoir désiré participer aux souffrances du divin Crucifié. Telle est, croyons-nous, la morale qui se dégage naturellement de ces sortes d'études : cette seule considération suffit pour en montrer l'utilité, et pour exciter notre gratitude envers ceux qui ont le courage de les entreprendre.

A. L.



LA

MORT DE THUROLDUS

A Monsieur le vicomte Henri de Bornier,
de l'Académie française.

« *Ci falt la geste que Thuroldus declinet* »
(Chanson de Roland.)

Thuroldus est mourant dans sa vieille abbaye;
Son regard qui s'éteint s'ouvre à l'éternité;
Sur sa face, déjà par le froid envahie,
La pâleur de la tombe a mis sa majesté.

Thuroldus est mourant... Au fond de sa pensée
Il voit surgir sa vie entière en un moment;
Il songe... et sent, autour de sa tête lassée,
L'essaim des souvenirs voler hâtivement.

Un sombre effarement crispe ses traits livides,
Quand il voit le néant des jours qu'il a vécus...
Il entend Dieu lui dire, en voyant ses mains vides:
« Qu'as-tu fait de la vie et des talents reçus ? »

A cette heure il revoit Guillaume, son élève,
Déchiffrant près de lui quelques vieux parchemins,
Disant sa patenôtre ou maniant le glaive...
Guillaume, conquérant, fut l'œuvre de ses mains.

Il se souvient d'Hastings, la sanglante bataille,
Où les Normands, priant le ciel, tirant le fer,
Terrassèrent Harold et, d'estoc et de taille,
Massacraient les Saxons, aux chants de Taillefer...

Thuroldus sent le vide immense de sa vie :
Ses mains, en de longs jours, n'ont façonné qu'un roi ;
Ce roi, dont les destins furent dignes d'envie,
Dort maintenant à l'aise en un cercueil étroit.

Néant !... C'est là qu'enfin son œuvre se ramène !
Lois sages d'un grand prince, exploits d'un grand guerrier,
Néant !... puisque après tout, dans notre histoire humaine,
Un conquérant n'est qu'un heureux aventurier.

L'abbé repousse en vain la cruelle hantise,
Qui remplit son esprit de souvenirs lointains
Et s'ajoute aux douleurs de la mort, qu'elle attise...
Deux larmes ont roulé de ses grands yeux éteints.

Thuroldus sent venir l'heure sombre qui tue ;
Tout son corps, où la vie est près de se tarir,
A pris une attitude étrange de statue,
Et le dernier frisson a cessé d'y courir.

Soudain, à sa pensée, enfiévrée et brûlante,
— Suprême vision de toute âme ici-bas —
L'ombre d'un chevalier, majestueuse et lente,
Se présente, portant l'armure des combats :

« Si tes jours sont comptés, tes heures furent pleines...
— La voix semblait sortir des sphères d'au-delà. —
« Par toi le grand Roland vit dans les cantilènes ;
« D'autres, qu'on a vantés, firent moins que cela.

« Que l'avenir soit grand comme mon espérance !
« A d'autres d'achever ce que nous commençons.
« Mais dans ton épopée, où s'incarne la France,
« Nos fils liront encor de sublimes leçons.

« Ils sauront que Roland, âme loyale et forte,
« A l'ennemi jamais ne sut tourner le dos ;
« Il succomba... mourir ou triompher, qu'importe ?
« Puisque un noble vaincu peut être un grand héros.

« Les rois s'en vont : le temps brise tout de ses ailes.
« Le poète et son œuvre échappent au trépas :
« C'est Dieu même parlant par des lèvres mortelles ;
« Tout passe, mais les mots de Dieu ne passent pas.

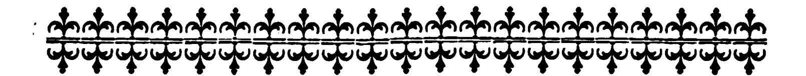
« De l'âme vient le vers, comme elle impérissable ;
« Le conquérant, qui n'eut qu'un glaive pour burin,
« Après lui laisse une œuvre écrite sur le sable ;
« Tes vers restent gravés sur des tables d'airain... »

. . . .
. . . .

Et c'est ainsi — suivant la chronique jaunie
Du moustier, où vécut le vieil abbé normand, —
Que Thuroldus, après une lente agonie
S'endormit, consolé par l'ombre de Roland.

Auguste Rochette.
Professeur aux Minimes.

10 novembre 1894.



BIBLIOGRAPHIE

Poésie liturgique traditionnelle de l'Eglise catholique en Occident, *ou Recueil d'hymnes et de proses usitées au moyen âge et distribuées suivant l'ordre du Bréviaire et du Missel,* par Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut; in-8, LXIII-288 pages. Tournai, Desclée, 1894.

La *Bibliothèque liturgique* de M. le chanoine U. Chevalier, inaugurée, il y a cinq ans, par la publication du *Repertorium hymnologicum,* vient de s'enrichir d'un nouveau volume, savant comme tous ceux qui l'ont précédé — est-il bien nécessaire de le dire ? — mais d'une science accessible à un plus grand nombre de lecteurs. S'il s'adresse tout d'abord aux spécialistes ou à ceux qui veulent le devenir, il n'est pas écrit exclusivement pour eux; car, pour s'y intéresser, il suffit de se sentir attiré, par devoir d'état ou par goût personnel, par piété ou par curiosité, vers notre ancienne poésie liturgique. On peut prédire à coup sûr que ce livre aura, toute proportion gardée, le succès scientifique de ses devanciers ; on doit souhaiter qu'il trouve, au surplus, dans le public religieux, l'accueil qu'il mérite par son contenu, par sa composition et même par son exécution matérielle.

La *Poésie liturgique traditionnelle* comprend deux parties distinctes, quoique très étroitement reliées entre elles : une introduction historique et une édition critique des hymnes et des proses généralement usitées, au moyen âge, dans les églises d'Occident. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur l'intérêt que présente l'*Introduction :* nous avons eu la bonne fortune de pouvoir l'offrir à nos lecteurs sous le titre de *L'hymnologie dans l'office divin* (*Université catholique*, déc. 1893, p. 547 ; janv. 1894, p. 5). Non pas que nous ayons ici la reproduction pure et simple des articles de la revue ; ce serait bien contraire

aux habitudes de M. Chevalier, qui, par un de ces scrupules scientifiques dont il n'y a pas beaucoup d'exemples, se plaît à provoquer de toute façon les observations de la critique sur une première rédaction pour en faire bénéficier en toute loyauté son texte définitif. Il y a donc entre les deux rédactions quelques différences, mais légères en somme, portant presque exclusivement sur la documentation du travail : annotation plus abondante ou plus précise au bas des pages et, dans le corps du texte, développement de la partie documentaire. Les anciennes citations sont complétées çà et là, et toujours avec bonheur; s'il ne s'y trouve qu'un document nouveau, il est exceptionnellement important. Je veux parler de ce long texte du Coutumier de Marseille, communiqué à M. Chevalier par M. le chanoine Albanès, et qui nous fait connaître les hymnes du propre du Temps et des Saints en usage, dans cette église, au milieu du XIIIe siècle (p. XXX-XXXV). En fait de modification touchant au fond des idées, je n'en vois qu'une, relative à un fait historique: au lieu d'affirmer, comme la première fois, que « Hildebrand avait été moine à Cluny », le consciencieux auteur se borne à dire qu'il « a vécu dans l'atmosphère clunisienne ». Si j'appuie sur les différences qu'on remarque d'une rédaction à l'autre, c'est pour montrer la confiance que mérite cette histoire sommaire des origines de l'office divin et des phases diverses de l'hymnologie, puisque son premier texte, après de longs mois de réflexion et les observations du monde savant, n'a guère eu à se modifier que pour se compléter.

L'introduction historique se termine par quelques pages très concises, où M. Chevalier nous apprend quels principes l'ont dirigé dans le choix des hymnes comme dans l'établissement des textes. Il a voulu reconstituer, dans une sorte d'Anthologie liturgique, l'Hymnaire d'un Bréviaire et le Prosaire d'un Missel fondus ensemble, tels qu'ils étaient usités, non pas dans telle église particulière ni dans la totalité des églises, mais dans « presque toute la chrétienté » : il laisse de côté les pièces liturgiques d'un emploi local, pour ne s'en tenir qu'à celles qui furent communes à toutes ou à presque toutes les églises, et cela durant tout le moyen âge, du Ve au XVe siècle. C'est, au total, 339 pièces — hymnes, proses ou tropes — réparties en quatre séries : commun et propre du Temps, commun et propre des Saints. On conçoit à combien de difficultés de détail l'auteur a dû se heurter pour démêler l'usage commun de l'usage particu-

lier ; c'est le *Repertorium hymnologicum* qui lui a permis de faire ce départ avec une certitude presque absolue. Il ne faut pas s'étonner d'y rencontrer quelques pièces d'un texte identique au texte actuellement officiel, telles que les *Antiennes* de la sainte Vierge, ou le trope du *Benedicamus* de Pâques, *O filii et filiæ* ; leur place était toute marquée dans un recueil de l'usage commun, sans compter qu'elles sont reproduites ici avec leurs variantes en note. Plus justifiée encore est la reproduction des pièces, même les plus universellement connues, où l'auteur a dû faire passer une variante dans le texte : tels sont le *Te Deum*, où, au lieu de *in gloria numerari*, il faut lire *gloria munerari* ; le *Sacris solemnis*, où l'inadmissible *Sic nos tu visita* est remplacé par *Sicut nos visitas* ; le *Dies iræ*, où la rime et la grammaire s'accordent avec les manuscrits pour substituer, dans le dernier vers, *Dona eos requie* à *Dona eis requiem*.

Je ne veux pas dire que toutes les corrections faites aux textes soient aussi heureuses que celles-là, ni que toutes celles qui étaient nécessaires aient été faites ; mais M. Chevalier ne s'est jamais prononcé pour une correction sans les plus graves motifs, ni abstenu sans fournir le moyen de faire ce qu'il n'a osé. On n'a pas le droit, assurément, de l'accuser de procéder au hasard dans le choix des variantes, puisqu'il nous avertit qu'il les a « classées d'après l'ordre décroissant d'importance ». Son exceptionnelle compétence en paléographie, autant que sa conscience scientifique, nous est un sûr garant que cette classification répond aussi rigoureusement que possible à la valeur respective des manuscrits. Tout au plus pourrait-on lui reprocher de s'être trop défié, par tempérament et par principe, de la critique interne ; il en convient lui-même avec son habituelle franchise et nous prévient qu'il n'a guère usé de ce genre de critique, sauf, à la suite de M. Misset, dans certaines proses d'Adam de Saint-Victor. De son aveu, la voie reste donc ouverte, de ce côté, à l'amélioration du texte. Il est des cas, en effet, où l'on peut se demander s'il ne convenait pas de faire céder l'autorité des manuscrits devant les exigences du sens ou de la grammaire. Par exemple, j'avoue que je préfère *dehiscant* à *diescant tenebræ* (p. 49), « Nihil est in *homine*... innoxium » à *lumine* (p. 85, où *lumine* semble une faute de copiste amenée par la consonance de *numine*), et, dans le *Stabat*, « Fac ut *anima* donetur Paradisi gloria » à *animæ* (p. 278) ; dans ce dernier cas,

l'exigence de la grammaire est la même que pour *Dona eos requie* admis plus haut (p. 252).

Les variantes ne portent pas seulement sur les mots, mais parfois sur des strophes entières. La règle suivie est la même : si elles peuvent se réclamer de l'usage commun, M. Chevalier n'hésite pas à leur restituer leur place dans la pièce officielle. C'est ainsi que le *Victimæ paschali laudes* s'accroît d'une strophe, absolument nécessaire d'ailleurs pour le rythme à strophes conjuguées et très utile pour le sens général :

Credendum est magis soli Mariæ veraci
Quam Judæorum turbæ fallaci.
Scimus Christum surrexisse a mortuis vere :
Tu nobis, victor rex, miserere.

Mais si les strophes, inconnues de la pièce officielle, n'apparaissent que dans un nombre restreint de manuscrits, M. Chevalier nous les donne à la suite du texte commun et en petit caractère; il n'y a d'exception à cette règle qu'aux pages 53 et 65, où une erreur de composition a laissé le caractère du texte à ces additions, tout en leur laissant leur place parmi les notes.

Une innovation absolument heureuse, et qu'il serait souhaitable de voir introduire dans nos Bréviaires et nos Missels, c'est l'indication, en tête de chaque pièce, de son auteur, ou tout au moins de sa date de composition. Il est bien vrai que telle ou telle attribution, longtemps réputée certaine, est devenue absolument insoutenable; qui le sait mieux que M. Chevalier? Il a cru devoir néanmoins maintenir le nom ancien avec le signe du doute, chaque fois qu'on n'a pas réussi à déterminer le véritable auteur de la pièce. On aurait tort de l'en blâmer, puisqu'il marque ainsi et la croyance traditionnelle et le doute actuel.

M. Chevalier, qui pratique en toute circonstance et avec tant de scrupule le *suum cuique*, n'a pas manqué de signaler la part qui revient aux soins intelligents de l'éditeur dans l'exécution typographique comme dans l'illustration de son livre. Rarement hommage fut plus mérité; à quelque point de vue qu'on l'envisage, typographique ou artistique, le volume sorti des presses de la maison Desclée est proprement un chef-d'œuvre. Aussi bien, ne convenait-il pas qu'une œuvre, préparée, pendant sept ans, par le cœur du prêtre autant que par la critique du savant, et tout imprégnée de la piété du moyen âge, rappelât même par son aspect extérieur nos antiques livres de prières?

Il n'est pas défendu d'espérer que l'Anthologie liturgique de M. Chevalier aura l'honneur, dans un avenir peut-être prochain, de servir de base aux études qui prépareront la refonte hymnologique du Bréviaire romain. La question est posée depuis nombre d'années déjà ; d'excellents esprits ont demandé et demandent encore le retour au texte primitif de nos vieilles hymnes, et ces réclamations n'ont point paru irrespectueuses à Rome. L'accueil que faisait récemment la *Civiltà cattolica* (6 octobre 1894) à la publication de M. Chevalier, laquelle « a pour objet, suivant l'expression de l'auteur, de solliciter respectueusement » cette revision des hymnes dans le sens traditionnel, semble même montrer que l'idée est en voie de progrès. Souhaitons donc que la *Poésie liturgique traditionnelle* se répande au plus tôt dans le clergé et dans les ordres religieux, afin de généraliser et de hâter ce mouvement de retour à la tradition.

A. Devaux.

Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères par Adrien Launay de la même société. 3 vol. in-8 de IX-595, 594, 646 p. Paris, Téqui,

Parmi les annales chrétiennes qui viennent se greffer sur l'histoire universelle de l'Eglise catholique et achèvent de révéler tout ce que celle-ci renferme de vie surnaturelle, de zèle invincible, d'héroïsme et de sainteté, il en est peu d'aussi attachantes et d'aussi belles que celles de la *Société des Missions-Etrangères*. Hier encore elles n'existaient que dispersées dans une foule de manuscrits, remplissant une vaste bibliothèque, familière seulement à un petit nombre de chercheurs et d'érudits : une *Histoire générale* n'était pas encore écrite. Elle l'est aujourd'hui; et il faut se féliciter de la manière remarquable dont cette œuvre de longue haleine et qui devenait chaque jour plus indispensable, a été accomplie.

Nul n'était mieux à même que M. Launay de la mener à bonne fin. Missionnaire lui-même, il a expérimenté la vie de ceux dont il devait être l'historien. Pendant dix ans il a classé et analysé avec soin les cent mille pièces, lettres, rapports et autres manuscrits qui composent les archives de la Société, sans parler des imprimés, comme les *Annales de la Propagation de la foi*, qui renferment des éléments historiques précieux. De tous ces docu-

ments, parfaitement mis en œuvre, sont sortis ces trois beaux volumes in-octavo. Ils résument deux siècles et demi d'existence d'une société d'apôtres, l'une des gloires de l'Eglise et de la France. Plus ou moins nombreuse selon les temps, la Société des Missions-Etrangères a toujours été animée d'un zèle sans bornes : elle n'a jamais cessé d'envoyer ses enfants jusqu'aux extrémités du monde et d'y prodiguer leur sang.

Rien n'est éloquent ici comme les faits : « Depuis sa fondation jusqu'en 1892, la Société a envoyé en Extrême-Orient 1.968 missionnaires, dont 1.578 sont partis depuis 1840. Parmi eux, dix-sept condamnés à mort en haine de la Foi, par sentence juridique des tribunaux païens, ont eu le bonheur de répandre leur sang pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ils ont été déclarés vénérables par décrets de Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, et leur cause de béatification se poursuit à Rome. Neuf autres ont été également condamnés à mort et exécutés en haine de la Foi. Leur Cause, qui ne laisse subsister aucun doute, sera, nous l'espérons, prochainement introduite auprès du Saint-Siège. En outre, une cinquantaine de missionnaires de la Société, sans avoir été condamnés par sentence juridique, ont été mis à mort par les infidèles à différentes époques et de diverses manières »... Quant à ceux qui sont morts au champ d'honneur, consumés par les privations, par les fièvres, par les travaux apostoliques, loin de leur patrie qu'ils avaient quittée pour Jésus-Christ et pour les âmes, ils ne se comptent pas : c'est le sort commun des missionnaires ; pour eux l'héroïsme de chaque jour n'est que la vertu de la profession.

A l'origine, la Société des Missions-Etrangères étendait son action sur l'Amérique et sur tout l'ancien continent. Depuis la perte du Canada, elle a concentré ses efforts sur les missions les plus lointaines de l'Extrême-Orient. Actuellement elle compte vingt-sept vicariats apostoliques, qui embrassent une population païenne de deux cent trente-six millions, parmi lesquels un peu plus d'un million de catholiques. Le clergé compte deux archevêques, vingt-six évêques, 837 missionnaires, 487 prêtres indigènes, 6.652 auxiliaires (catéchistes, religieux indigènes ou européens) ; les districts et paroisses atteignent le nombre de 852 ; les chrétientés, celui de 7.091.

Comment quelques hommes de Dieu ont-ils osé entreprendre cette œuvre surhumaine et comment surtout l'ont-ils menée à bonne fin, alors que les voyages en extrême Orient étaient si

longs et si périlleux ? Comment l'ont-ils soutenue malgré les persécutions les plus cruelles, aussi effroyables que celles des premiers siècles? Par quelle grâce particulière de Dieu ont-ils trouvé toujours des successeurs, quand ils tombaient sur le sillon arrosé de leurs sueurs et souvent de leur sang? En un mot, par quelles viccissitudes la Société a-t-elle passé? C'est ce que raconte M. Launay, sans que l'exactitude scrupuleuse et le calme de l'historien enlèvent rien au charme pénétrant de son récit. Voici, au reste, le témoignage excellent rendu à l'auteur par M. Delpech, le vénérable supérieur de la Société :

« Monsieur et très cher Confrère, j'ai suivi avec le plus vif intérêt la lecture qui a été faite à notre Communauté, de votre *Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères*, et je tiens à vous remercier pour le service important que vous avez rendu à notre Société en écrivant cet ouvrage.

« Vous avez mis sous nos yeux, d'une manière aussi exacte qu'intéressante, les travaux, les exemples, les enseignements de ceux qui nous ont précédés, depuis plus de deux cents ans, dans la carrière apostolique, et vous avez ainsi permis à chacun des membres de notre famille de faire son profit personnel de l'expérience de tous. Cet avantage est d'autant plus précieux, que notre Société, étant toujours restée dans le cadre exclusif de son institution première, nous ne faisons aujourd'hui que ce qu'ont fait nos anciens, avec le même but, par les mêmes moyens et le plus souvent dans les mêmes milieux et dans les mêmes circonstances. Nous n'avons donc, pour remplir notre vocation, qu'à marcher dans la voie qu'ils nous ont ouverte, et cette voie, votre livre nous la fait connaître dans son ensemble et dans tous ses détails importants. Il fournit, en outre, sur nos origines, notre développement, nos institutions, des documents authentiques, particulièrement précieux et intéressants pour l'intérieur de la famille des Missions-Etrangères, et qu'il eût été impossible à la plupart de nos confrères de se procurer autrement. »

M. Delpech signale ensuite le profit que l'auteur a su tirer du long et minutieux dépouillement des archives de la Société ; il reconnaît qu'il a su délimiter son sujet, qui est l'*Histoire générale de la Société* et non l'*Histoire particulière* de telles et telles missions. L'auteur nous fait espérer qu'il publiera ce second travail; mais le premier en est parfaitement distinct et devait paraître à part. Enfin, nous trouvons nous aussi très heureuse la pensée qu'a eue l'auteur de terminer son *Histoire*

générale par des tableaux statistiques très clairs, qui permettent au lecteur de se rendre compte rapidement du personnel et des œuvres, soit de la Société en général, soit de chacune de ses missions.

Nous n'ajouterons plus qu'une réflexion. Cette *Histoire* n'intéresse pas seulement la Société qui en est l'objet : elle intéresse vivement toute l'Eglise et la France catholique en particulier, dont la vocation dans le monde est précisément celle de soldat de Dieu et de messager de la Bonne Nouvelle. A elle de tirer de son sein généreux de vaillants missionnaires et de les protéger, chez les barbares ou les païens, de son influence et de son épée. Celle-ci sera toujours glorieuse, si elle n'est tirée que pour la cause de la civilisation et de la justice. A ce titre donc, nous ne connaissons pas d'ouvrage plus chrétien et plus français tout à la fois que l'*Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères*. Nous souhaitons qu'il prenne la place qui lui revient à côté des *Annales de la propagation de la foi* et des *Missions catholiques*, dans toutes les bibliothèques chrétiennes.

Elie BLANC.

Histoire générale des beaux-arts, par ROGER PEYRE; ouvrage contenant plus de 300 illustrations d'après les œuvres les plus célèbres; Paris, librairie Ch. Delagrave, 1894, in-12, XVI-786 pages.

Heureux les écoliers d'aujourd'hui! On leur donne des manuels qui ne sont pas moins intéressants qu'instructifs, qui joignent à la richesse du fond l'agrément de la forme.

L'*Histoire générale des beaux-arts* de M. Roger Peyre est un des meilleurs qui existent.

Ce livre est complet. Depuis le temple érigé par Ménès jusqu'aux médailles de Roty, l'auteur embrasse tout ce qu'il y a de saillant dans les œuvres d'art qui s'accumulent le long des siècles ; et cela sans tomber dans la sécheresse d'une nomenclature.

Trois cents illustrations, dont quelques-unes sont bonnes et les autres passables, servent de commentaire perpétuel au texte.

L'auteur est au courant des derniers travaux. Il les résume intelligemment : en quelques chapitres, brefs, clairs, qui disent l'essentiel et le disent bien, il condense les résultats de la critique actuelle.

S'il ne vise pas à être original sur chacune des questions qu'il aborde, M. Peyre fait ordinairement preuve d'un jugement droit, d'un goût sûr. Il n'est pas de ceux qui se cantonnent dans une période de l'histoire de l'art et ne savent rien comprendre en dehors d'elle. Par exemple, il admire l'art grec, et il va même jusqu'à écrire cette phrase excessive : « C'est lui qui a, plus que tout autre, prouvé que le beau *était* la splendeur du vrai. » Est-ce à dire qu'il faille se borner à imiter l'art hellénique, et qu'il n'existe pas d'autres arts qui, « sur des sommets différents, soient à la même hauteur ? Il suffit, répond M. Peyre, de citer Michel-Ange et la Sixtine, Robert de Luzarches et la cathédrale d'Amiens » (p. 58). Notre art national, surtout nos merveilleuses églises romanes et gothiques, sont appréciés comme il convient. « Nos cathédrales, dit-il, n'ont à redouter aucune comparaison » (p. 286). « Une église gothique, dit-il encore à la suite d'Henri Martin et de Viollet-le Duc, constitue un ensemble de poésie et d'art incomparable. Tandis que dans l'architecture grecque tout était exact, parfait même dans les chefs-d'œuvre, mais limité, le plus pauvre monument français du moyen âge éveille la pensée de l'infini et fait rêver même un ignorant » (p. 377). M. Peyre glisse trop vite sur les origines de l'art apporté au monde par le christianisme, mais sans méconnaître le « mérite éminent » (p. 212) des « beautés nouvelles » (p. 216) qui succèdent aux splendeurs de l'art grec.

Il y a donc beaucoup à louer dans le manuel de M. Peyre. Il s'y rencontre aussi des choses discutables.

M. Peyre est sympathique aux idées religieuses. Telles pages de lui que nous pourrions citer, telles appréciations qui s'affirment à maintes reprises, rendent le son d'une âme chrétienne. Dès lors, comment se fait-il que, après avoir constaté que l'Italie, par sa situation, était destinée à servir d'union entre les divers Etats baignés par la Méditerranée, il écrive : « Lorsque Rome lui eut imposé l'unité de sa domination, la plus belle partie de son rôle historique a été peut-être de répandre la civilisation hellénique dans tout le monde ancien et de la transmettre au monde moderne » (p. 150) ? Elle a répandu la civilisation de l'Evangile, ce qui vaut mieux pour elle et pour nous.

La Renaissance trouve en M. Peyre un partisan, non pas certes aveugle, mais quelque peu exagéré. Il avoue qu'elle faillit anéantir la littérature nationale de l'Italie, « et cela après Dante,

après Pétrarque » (p. 380, *note*), il regrette « qu'en architecture du moins les artistes aient suivi la voie nouvelle d'une manière trop exclusive », il déplore les « abandons volontaires de richesses acquises, véritables pertes dont l'art souffre encore » (p. 381). Seulement il se refuse à voir dans le triomphe de la Renaissance « une décadence de l'art religieux » (p. 446). Ici nous ne saurions être d'accord avec lui. Loin de nous la pensée de prétendre qu'il ne restait rien à faire après les primitifs ! L'art avait à gagner du côté du style, et c'était une légitime et noble entreprise que de vouloir « mettre la beauté grecque au service du christianisme » (p. 446). Mais, dans cet essai, le christianisme fut sacrifié. Au lieu d'être une marche en avant à partir du point où Fra Angelico était parvenu, le mouvement de la Renaissance fut une déviation. La route où l'on s'engagea était séduisante, ce n'était plus la même route qui se continuait. Un chrétien tombe sans effort à genoux devant une *Madone* du Beato ; nul ne songe à prier devant les fresques de Michel-Ange, ni devant la plupart des *Vierges* de Raphaël. C'est un signe que le sentiment religieux s'est appauvri dans l'œuvre de ces derniers.

A notre avis, M. Peyre est indulgent à l'excès pour l'école de Bologne. Ne vante-t-il pas le coloris du Guerchin (p. 540), Guerchin dont les tons d'un rouge de brique sont tout ce qu'il y a de désagréable à l'œil ! Lebrun est parfait, et son influence qui, en définitive, paraît heureuse à M. Peyre, fut, croyons-nous avec M. Lemonnier *(l'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin)*, néfaste pour l'art français.

L'auteur était obligé d'être court. Et cependant, Benozzo Gozzoli n'aurait-il pas droit à plus de trois lignes ? Un artiste comme Jacopo della Quercia est expédié en une ligne. L'exquis Matteo Civitale n'est pas même nommé.

Quelques inexactitudes ont échappé à M. Peyre. Par exemple, Titien n'est pas mort a cent (p. 461), mais à quatre-vingt-dix-neuf ans. Ce n'est pas le martyre de saint Pierre de Castelnau (M. Peyre écrit *saint Pierre Castelnau*) mais celui de saint Pierre de Vérone que ce peintre a représenté.

L'impression est assez correcte. Quelques fautes pourtant se sont introduites dans ce manuel, par exemple : le *Jupiter d'Ofricali* (p. 101) pour *Otricoli*, *hypogées chrétiennes* (p. 209) pour *chrétiens*, *M. Eulard* (p. 346) pour *Enlard*, *béni doue* (p. 672) pour *bien doué*. Une note de la page 164 ferait croire que les

fouilles de M. Chedanne se rapportent au Panthéon de Paris et non à celui de Rome.

Ainsi, comme tout ce qui est de l'homme, le livre de M. Peyre n'est point parfait. Mais nous tenons à dire que nos critiques ne portent que sur de rares détails. L'ensemble est excellent. Nous aimons surtout cette conclusion, que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire :

« Il n'y a donc pas de grand art sans élévation morale. Or, à l'origine de l'art comme à son apogée, dans l'essai du sauvage qui s'efforce vainement de donner une forme matérielle aux vagues lueurs de son esprit, comme dans les sublimes inspirations réalisées par Michel-Ange ou par Phidias, apparaissent toujours, à l'honneur de l'humanité, ces deux idées : la Divinité et la Patrie. Ce sont elles qui ont inspiré et inspireront encore les œuvres les plus belles ».

Félix VERNET.

Sermons d'Avent, par Mgr GAY, évêque d'Anthédon, ancien auxiliaire de Son Eminence le cardinal Pie. 1895. 1 vol. in-8 de VI-452 pages. Poitiers et Paris, librairie religieuse de H. Oudin. Prix : **6** fr.

Le mois dernier, nous avons dit tout le bien que nous pensions d'une première série des *Sermons* de Mgr Gay. Les éloges que nous avons accordés si volontiers à ces deux admirables volumes, nous pouvons les donner sans arrière-pensée aux *Sermons d'Avent*, qui viennent de paraître à l'instant.

Nous y retrouvons la même profondeur de doctrine, la même abondance de pensées, la même poésie et la même piété. C'est pourquoi nous ne voulons pas tarder un seul instant à les recommander pour ce temps de l'Avent. Les ministres de la parole y trouveront un précieux auxiliaire pour la préparation de leurs stations, et tous les fidèles instruits pourront s'en servir avec fruit pour leurs méditations ou leurs lectures sprituelles.

A. L:



CHRONIQUE

I. ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Léon XIII et l'Université catholique de Lyon. — II. Les images des serviteurs de Dieu dans les églises. — III. Les fêtes primaires et secondaires. — IV. Les procès de canonisation. — V. Manière de recevoir la profession et la rénovation des vœux.

I. — LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

A Monseigneur l'Archevêque,
Chancelier des Facultés catholiques de Lyon.

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Si Notre approbation et Nos encouragements sont acquis à toute mesure tendant au progrès des études de la jeunesse catholique, c'est avec d'autant plus de satisfaction et de plaisir que Nous avons appris par votre lettre que vous étiez à la veille, vous et de nombreux évêques de votre région, d'inaugurer, par l'invocation solennelle de l'aide de Dieu, l'année académique de votre Université. Agréable en elle-même, cette nouvelle Nous l'a été plus encore par le rapport que Nous présente votre lettre sur le nouvel hôpital élevé par la libéralité des catholiques de votre diocèse, et qui, annexé à votre Université, en accroîtra grandement les bienfaits. C'est qu'en effet Nous estimons l'œuvre excellente : d'un côté, elle fournira à ceux qui veulent s'adonner à l'étude de l'art de guérir de plus grandes ressources pour leur expérience médicale ; de l'autre, les malades qui y seront reçus trouveront des soins particulièrement éclairés et

consciencieux, non moins pour la santé du corps que pour le salut éternel de l'âme. Nous avons donc de bien justes motifs de vous féliciter d'un événement qui intéresse à un si haut point l'honneur et l'éclat de votre Université.

Votre piété Nous déclare que ce serait pour votre hôpital un heureux augure de s'ouvrir avec l'appui de Nos prières, appelant sur lui les bénédictions de Dieu ; aussi est-ce du plus profond de Notre cœur que, Nous rendant à vos désirs, Nous implorons les grâces célestes, dans leur plus large mesure, non seulement pour les personnes qui consacreront leurs travaux et leurs soins à l'œuvre nouvelle, mais encore pour celles qui ont aidé de leur générosité une entreprise si éminemment utile, ou qui la serviront à l'avenir de leur dévouement. Nous souhaitons ardemment que vous trouviez un gage de la protection divine dans la Bénédiction Apostolique que Nous vous accordons très affectueusement en Notre-Seigneur, à vous, Vénérable Frère, aux évêques qui, de concert avec vous, travaillent avec tant de zèle au bien et au développement de votre Université, et aussi à tous les maîtres en particulier et à tous les élèves de vos Facultés.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 octobre 1894, la 17e année de Notre Pontificat. LÉON XIII, PAPE.

II. — La Sacrée Congrégation des Rites, dans sa réunion du 14 août dernier, a pris une décision d'un caractère très pratique, et qui modifie un décret du 24 mars 1860.

Les images des personnes mortes en odeur de sainteté, mais non encore béatifiées ou canonisées, ne peuvent être placées d'aucune manière sur les autels, ni, en dehors des autels, être représentées avec l'auréole, les rayons ou les autres marques de la sainteté. Cependant les images de ces personnes, ainsi que leurs actions ou leurs œuvres, peuvent être retracées sur les murs des églises ou dans les vitraux, pourvu que ces images ne représentent d'une part aucune marque de culte ou de sainteté, et d'autre part n'aient rien de profane ou d'étranger aux usages de l'Eglise.

III. — La Sacrée Congrégation des Rites a répondu, le 14 août 1894, que le décret du 2 juillet 1893, concernant les fêtes primaires et secondaires, s'applique également aux fêtes du rit double mineur et du rit simple.

Le même jour, une autre réponse a été donnée relativement à la translation de certaines fêtes.

La fête du Sacré-Cœur de Jésus, étant parmi les secondaires, doit céder à toutes les fêtes primaires du rit double de première classe, pour l'occurrence, la concurrence et la translation. Il en est de même pour la fête de saint Joseph, quand elle est transférée. De même aussi pour les fêtes transférées de la Nativité de saint Jean-Baptiste et de l'Annonciation de la sainte Vierge, à moins que l'obligation d'entendre la messe ne soit aussi transférée.

IV. — Par un décret du 16 juillet 1894, la Sacrée Congrégation des Rites a statué que, dans les procès apostoliques ou ordinaires pour les causes des serviteurs de Dieu, les clercs séculiers ne pourront être choisis comme notaires, à moins qu'ils n'aient reçu par écrit de leurs ordinaires le privilège du notariat. Quant aux religieux, ils ne pourront être choisis qu'en vertu d'un indult apostolique et avec la permission de leurs supérieurs; et encore faut-il que ce ne soit pas pour un procès relatif à un membre de l'ordre auquel ils appartiennent, ce qui serait un cas de nullité.

Il est à propos de rappeler plusieurs points fixés par un autre décret du 8 avril 1889.

Ce n'est pas aux juges, mais au cardinal ponent de chaque cause, à désigner les traducteurs et les reviseurs du procès de canonisation rédigé en langue vulgaire.

Outre l'original du procès, qui doit être conservé clos et scellé dans les archives diocésaines, il n'est permis de faire qu'une seule copie ou *transumptum*, et cette copie doit être manuscrite, et non pas imprimée ou polygraphiée. Elle doit être scellée et envoyée à Rome, et elle ne peut être ouverte sans la permission du Souverain Pontife.

Afin que le procès ne souffre pas des injures du temps, il est défendu de se servir du papier dit *à la machine*, mais tous les actes doivent être écrits sur du papier dit *à la main*.

— Le 16 juillet dernier, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a approuvé la décision de la Sacrée Congrégation des Rites, prononçant la validité des procès apostoliques, faits pour constater les miracles attribués au Bienheureux de la Salle, après sa béatification.

V. — La Sacrée Congrégation des Rites, le 14 août dernier, en réponse à de nombreuses consultations, a porté un décret



général relatif à la manière de recevoir la profession et la rénovation des vœux dans les communautés religieuses.

On pourra procéder de la manière suivante :

Le célébrant qui doit recevoir les vœux des nouveaux profès après avoir communié et prononcé, ensuite du *Confiteor*, les paroles qui précèdent la communion des fidèles, se tournera vers les profès, tenant à la main la sainte hostie. Ceux-ci, les uns après les autres, prononceront à haute voix la formule des vœux, et après que chacun l'aura prononcée, il recevra aussitôt la sainte communion.

Au contraire, pour la rénovation des vœux, le célébrant, tourné vers l'autel, attendra que les renouvelants aient récité la formule. Ceux-ci, à moins qu'ils ne soient peu nombreux, réciteront tous ensemble, l'un d'entre eux parlant le premier, la formule de rénovation, et ensuite communieront par ordre, les uns après les autres.

Toutefois, quand cette méthode sera adoptée, elle ne devra pas être insérée dans les constitutions.

C. Chambost.

II. SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Fondée par Mgr Freppel, archevêque d'Angers,

GROUPE LYONNAIS.

Séance du lundi 19 novembre 1894.

Présidence de M. Beaune, vice-président.

La séance est ouverte par la récitation de la prière. Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le vicaire général Déchelette, président de la Société, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Au début d'une année nouvelle, M. Beaune pense que tout le monde se mettra courageusement au travail. Des moyens d'étude nouveaux seront, cette année, à la disposition des membres de la Société. Mgr Dadolle, recteur de l'Université catholique, offre un amphithéâtre de la Faculté de droit pour y tenir nos séances; les livres de la bibliothèque seront à la disposition de ceux qui voudront les consulter.

Avant de donner la parole à M. Langeron, M. Beaune remercie l'œuvre des Patrons catholiques de l'hospitalité qu'elle nous a donnée.

La parole est à M. Langeron pour donner communication de son rapport sur « les banques populaires et les résultats qu'on en peut attendre ».

Les banques populaires sont nombreuses en Allemagne et en Italie ; elles tiennent une place considérable dans la situation financière de ces deux pays. Les banques italiennes ont même fait preuve d'un crédit supérieur à celui de l'Etat. En France il s'est créé déjà quelques banques populaires, on en pourrait compter quinze ou seize; nous sommes loin des quelques milliers que compte l'Allemagne.

Que doit être une banque populaire ? Elle doit être une *affaire* d'abord, une *œuvre* ensuite.

Des opérations ordinaires de banque et des opérations d'épargne constituent l'affaire. La banque populaire est faite pour une catégorie de clients auxquels l'accès des banques de grande ou moyenne importance n'est pas permis.

Il existe des commerçants d'une parfaite honorabilité et d'une absolue solvabilité, mais dont le nom n'est pas connu à cause du peu d'importance de leurs affaires. Leur signature n'est pas acceptée des grands établissements financiers. Les renseignements sur la solvabilité ne pourraient être obtenus qu'à grands frais, et seraient souvent donnés par des gens dont l'intérêt est de tromper.

Exclus des grandes banques, les emprunteurs ont recours aux usuriers, qui exigent un intérêt de 10 ou 15 °/o et quelquefois même davantage.

Le système de la mutualité permet à la banque populaire de délivrer le petit commerce d'une telle servitude. Sauf exceptions limitativement prévues par les statuts, les actionnaires seuls sont admis à faire des opérations avec la banque ; ils sont, en effet, membres d'une association de personnes plus encore que d'une association de capitaux.

Nul n'est admis dans la société s'il n'est honorable et solvable; les refus d'admission ou les exclusions ne donnent droit à aucun recours. La banque a, de ce chef, une première et sérieuse garantie en traitant avec ses actionnaires.

Une nouvelle enquête est faite avant chaque opération que

demande à faire l'associé. Cette enquête est facile, sans frais, et permet d'obtenir presque infailliblement la vérité. Il y avait à la banque de Montceau près de mille actionnaires, tous habitaient la ville ou les environs. Quand une affaire allait être engagée avec un actionnaire, ceux dont il était le plus particulièrement connu étaient consultés à part, de façon à ce que l'enquêteur seul et le conseil d'administration fussent en possession des renseignements donnés.

Les renseignements étaient sûrs parce que l'emprunteur était parfaitement connu de tous ; et chacun eût exposé son propre argent en recommandant un insolvable.

Il est en outre à remarquer que le mauvais état des affaires est plus difficile à dissimuler dans le petit commerce que dans le grand. L'expérience est aujourd'hui acquise, les chances de pertes sont presque nulles dans les banques organisées conformément à ce système.

Bien dirigées, les banques populaires peuvent rendre les mêmes services qu'une caisse d'épargne; elles reçoivent, en Allemagne, presque autant de dépôts que la caisse d'épargne en France : la banque est une société à capital variable et l'actionnaire peut se retirer, de même que le déposant à la caisse d'épargne.

En outre des placements en actions, la banque peut accepter des dépôts soit d'actionnaires, soit même d'étrangers, ces dépôts sont pour elle une source de bénéfices, elle paie l'intérêt avec de l'argent gagné et n'a pas recours à l'impôt.

Un grand avantage de la banque populaire est de pouvoir remplacer les coopératives, en évitant les trop réels inconvénients que présentent très souvent ces associations.

La population des centres d'industrie se compose surtout d'ouvriers et de petits commerçants. Les ouvriers économes disposent de quelques capitaux dont ils n'ont pas l'emploi : les petits commerçants peuvent au contraire employer les capitaux, mais souvent ne les ont pas. La banque les réunit, le commerce a intérêt au bon ordre pour que les ouvriers fassent des économies et augmentent leurs dépôts; les ouvriers ont intérêt à la réussite du commerce qui fait fructifier leurs dépôts.

Le marchand qui consent à quelque faveur pour les actionnaires peut, en retour, en obtenir de la banque. Les intérêts se confondent, la coopérative est faite pour tout le monde, et cesse d'être un instrument de guerre contre les commerçants.

La banque populaire pourrait être définie : une association ayant pour but de recueillir l'épargne du pays et de la faire fructifier dans le pays.

Cette épargne fructifie davantage que dans d'autres établissements obligés de subvenir à des frais généraux souvent considérables, mais presque nuls dans les banques populaires.

La banque populaire peut enfin être considérée comme une de ces œuvres, aujourd'hui appelées sociales, mais œuvre des plus faciles à organiser et des plus fécondes en résultats.

Le groupement des actionnaires ne rencontre aucun obstacle légal, il constitue, en effet, une société commerciale.

De nombreux et fréquents rapports s'établissent entre les actionnaires, appartenant à toutes les catégories sociales. La gestion en commun d'une entreprise dans laquelle il n'y a plus ni patrons ni ouvriers, puisque tous sont au même titre intéressés, crée rapidement les meilleures relations personnelles. On traite des affaires de la société, tout le monde constate et les services que rend le capital et les dangers auxquels il est exposé, l'éducation économique est promptement faite, les utopies socialistes sont vite et bien jugées. Œuvre, la banque populaire possède l'inappréciable avantage de n'avoir pas recours à l'aumône, elle se crée à elle-même des ressources suffisantes, souvent même surabondantes, ce qui lui permet de subvenir aux besoins des autres.

Le rapporteur cite une banque qui a fondé une agence d'affaires gratuite. Cette même banque prête pour la construction de logements à bon marché; grâce à elle un très grand nombre d'ouvriers ont pu déjà s'établir. Le prêt gratuit a été aussi pratiqué, mais il faut le faire avec une extrême prudence.

On s'était aussi ingénié à faire prendre aux enfants des habitudes d'ordre et d'économie.

Ailleurs on a créé des bons d'épargne et organisé l'assistance par le travail. Les heureux résultats à attendre de la fondation d'une banque populaire sont donc nombreux, et les dangers à redouter n'existent guère.

Quelques insuccès pourraient être cités : ils sont explicables par des causes particulières et toutes locales, qu'on ne saurait transformer en arguments de principe.

Quelques hommes généreux ont trop considéré dans les banques populaires le côté œuvre et pas assez le côté affaire.

L'affaire doit cependant tenir la première place : de son succès dépend celui de l'œuvre.

M. Langeron termine en disant que profonde est sa conviction; il parle uniquement de choses vues et dont il a pu acquérir une expérience de dix ans.

Ce qui fut possible à Marseille, à Nice, à Montceau et ailleurs, doit être possible à Lyon où se trouvent des ressources équivalentes et où les petites bourses sont exposées aux mêmes périls.

M. Beaune remercie M. Langeron et lui exprime les vœux de tous pour l'œuvre qu'il voudrait entreprendre à Lyon.

La discussion générale est ouverte.

F. Lucien Brun.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1894

I. Auteurs des articles :

II. Ouvrages étudiés :

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

